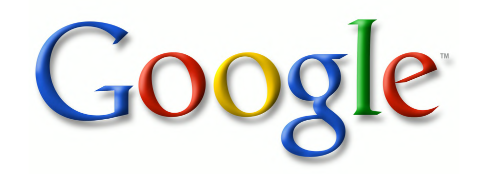
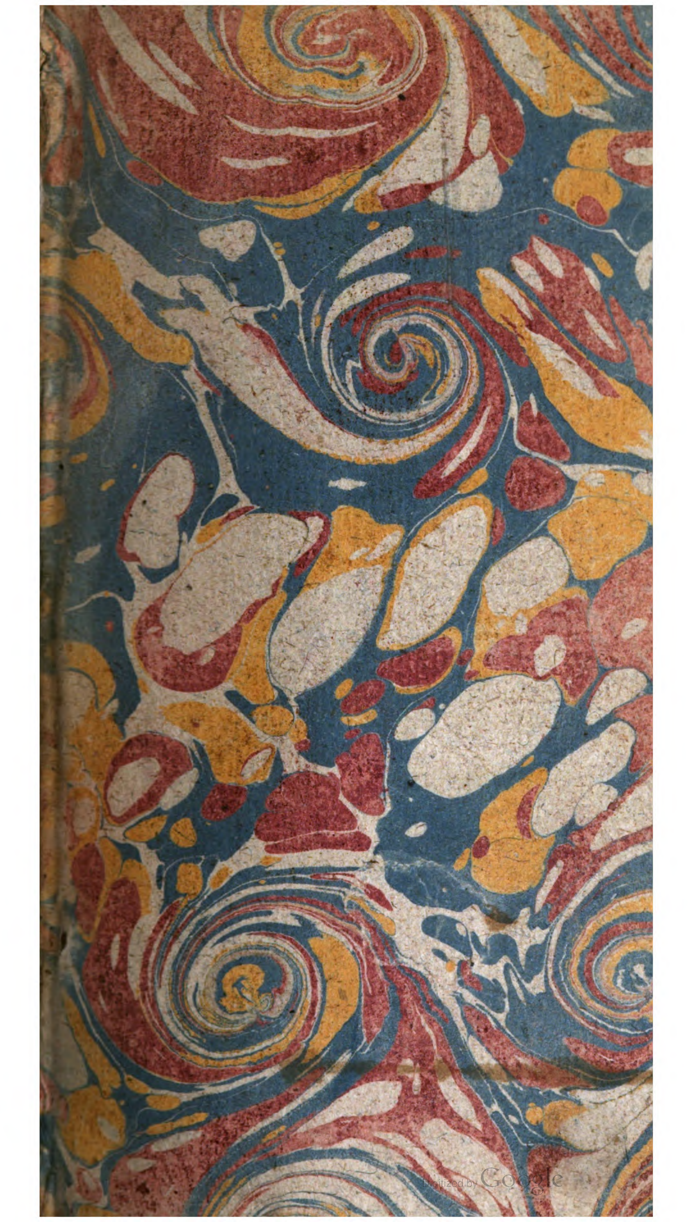



NEDL TRANSFER
HN 2D96 R





INSTRUCTIONS

DOGMATIQUES

ET MORALES.

INSTRUCTIONS

DOGMATIQUES

ET MORALES,

POUR FAIRE SAINTEMENT

SA PREMIERE

COMMUNION.

Ouvrage utile, non-seulement aux jeunes personnes que l'on dispose à la premiere Communion, mais encore aux personnes plus avancées en âge, qui l'ont déja faite.

Dixit eis Jesus. Amen, amen dico vobis : Nisi manducaveritis Carnem Filii Hominis, & biberitis ejus Sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Joan. 6. ℣ 54.

JESUS leur dit : Je vous le dis & je vous en assure : Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ne buvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.

A PARIS,

Chez ANDRÉ PRALARD, Libraire, rue S. Jacques, à l'Occasion.

M. DC. XC.



PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

CE qui m'a engagé à travailler sur la matière de la première Communion des enfans, c'est que d'un côté cette matière est très-importante pour la conduite des ames, & que de l'autre on ne remarque aucune uniformité ni de principes, ni de pratique à cet égard. Les uns suivent un usage, les autres en suivent un autre. La plûpart sont emportés, pour ainsi dire, par le tourbillon qui les environne, sans avoir d'étoile polaire qui leur serve de règle. En effet, on voit différentes pratiques dans les Paroisses, dans les Couvents & dans les Communautés où l'on prépare les jeunes personnes à la première Communion, cette action si sainte & si décisive pour le salut. Ne comparons pas ici les grandes Paroisses avec les petites, celles de la Ville avec celles de la Campagne : mais parlons seulement de celles qui sont à peu près égales pour le nombre, pour

la qualité & pour les mœurs des habitans. Or, c'eſt-là cependant que l'on trouve une grande variété à l'égard de l'admiſſion des enfans à la première Communion.

Car dans la ſolemnité Paſchale j'entre dans une Paroiſſe de Paris, j'aſſiſte à la cérémonie éclatante où les enfans participent pour la première fois à la ſainte Euchariſtie, je n'y vois qu'un petit nombre d'enfans; je remarque, qu'ils ſont, au moins pour la plûpart, déjà avancés en âge; mais je ſuis édifié de leur ſageſſe & de leur modeſtie, de leur recueillement & de leur piété. Le lendemain j'entre par hazard dans une autre Paroiſſe, une ſainte curioſité me porte à être témoin de la même cérémonie; je ſuis étonné du grand nombre d'enfans qui ont été admis à la première Communion. J'en vois beaucoup qui ſont encore aſſez jeunes: je ſuis auſſi frappé de l'appareil brillant avec lequel ſe célèbre cette ſainte ſolemnité. Mais je perce cette pompe faſtueuſe, & j'apperçois que ces enfans ſont auſſi légers qu'ils ſont jeunes, qu'ils ſont auſſi diſſipés qu'ils ſont en grand nombre.

Je m'arrête, & je me demande à

moi-même d'où peut venir une ſi grande différence dans la pratique, & pourquoi dans un égal nombre d'enfans que l'on diſpoſe pendant le Carême à la première Communion, y en a-t-il plus d'admis dans une Paroiſſe que dans une autre? J'approfondis, & je remarque que la vraie cauſe de cette différence étonnante vient de ce qu'on penſe différemment ſur la qualité des diſpoſitions qui ſont requiſes pour le Sacrement de la ſainte Euchariſtie. Dans une Paroiſſe on ſe borne aux diſpoſitions qui ſont ſuperficielles; dans une autre on en exige qui ſoient plus réelles & qui aient jetté des racines plus profondes.

Mais je ſuis bien plus ſurpris, lorſque ſuivant avec attention les enfans qui ont été admis à la participation des ſaints Myſtères, je remarque une différence encore plus ſenſible dans leurs mœurs & dans leur conduite. Ceux qui ont été admis fort jeunes, dans un âge fort tendre, avec une inſtruction ſuperficielle & des diſpoſitions qui n'ont pas été ſuffiſamment éprouvées, avortent, ne ſe ſoutiennent pas long-temps, & tombent bien-tôt après dans les mêmes fautes

auxquelles ils étoient sujets. On remarque en eux la même légèreté & la même enfance qu'auparavant. Assez souvent on est affligé d'y voir renaître les mêmes mauvaises habitudes, qui n'étoient pas totalement détruites, mais qui n'étoient que suspendues. Les autres au contraire qui ont été admis plus tard à la Table du Seigneur, & dans le cœur desquels l'amour du bien a été gravé profondément pendant un temps plus considérable, & par des instructions plus solides, se soutiennent avec plus de foi & de courage, & ils résistent avec plus de force aux tentations qui les attaquent, & aux occasions de péché qui se présentent.

A ce premier coup d'œil, je serois presque tenté d'appliquer ici ce que Jesus-Christ nous dit dans l'Evangile, de ces deux maisons dont l'une a été renversée par les pluies & par les vents, & dont l'autre s'est soutenue contre les plus fortes tempêtes. Je serois assez porté à croire que c'est la même cause qui produit les mêmes effets dans les enfans que dans les édifices. Et quelle est la cause qui produit cette différence dans ces deux maisons? » C'est, dit » Notre Seigneur, que l'une a été bâtie

» ſur le ſable, au lieu que l'autre a été » bâtie ſur la pierre ferme. « Cependant je n'oſe pas en faire l'application aux enfans dont les uns ont été admis plutôt & les autres plus tard à la premiere communion. Je m'abſtiens de prononcer, juſqu'à ce que j'aie examiné dans l'Ecriture & dans la Tradition ce qui peut nous ſervir de règle de conduite, dans une matière ſi importante & ſi délicate.

Je vais plus loin, & je remarque encore une pratique différente dans la manière dont on conduit les enfans après leur première Communion. Il y a des Confeſſeurs qui les font d'abord communier tous les quinze jours, ou tout au plus tard tous les mois. Il y en a d'autres au contraire qui ſe règlent ſur les diſpoſitions des enfans, qui ne leur permettent la première année la ſainte Euchariſtie; que dans les plus grandes ſolemnités, & qui n'accordent dans les années ſuivantes une Communion plus fréquente qu'à proportion des progrès qu'ils remarquent dans ces jeunes gens.

Pour remédier autant qu'il ſeroit poſſible à cette variété de conduite, voyons ſi nous ne pourrons pas trou-

ver dans les Monumens sacrés des Livres saints & de la Tradition Ecclésiastique, quelques principes qui dissipent nos ténèbres, lèvent nos doutes & éclaircissent nos difficultés.

Pour cet effet nous diviserons ce Traité en deux parties générales : dans la première nous parlerons des dispositions que l'Eglise exige des adultes, quoiqu'encore jeunes, pour participer dignement aux saints Mystères ; dans la seconde nous traiterons du Sacrement de Pénitence & du Sacrement de l'Eucharistie.

Dans la discussion de ces dogmes & dans l'examen de ces vérités, nous tâcherons de ne point perdre de vue les jeunes gens en faveur de qui cet Ecrit est principalement composé. Nous choisirons, autant qu'il sera en nous, un genre de preuves qui soient plus à leur portée ; nous nous attacherons à des exemples sensibles qui soient capables de frapper leurs esprits. Nous parlerons à leur imagination, afin de nous faire entendre de leur cœur.

Nous diviserons la première partie en plusieurs Chapitres : dans le premier nous traiterons de l'importance de la première Communion ; dans le second

nous établirons les deux dispositions qui sont nécessaires pour communier saintement ; & nous y prouverons quelle est l'instruction qui est requise dans un adulte pour approcher de la sainte Eucharistie. Dans le troisième Chapitre nous nous étendrons sur la seconde disposition nécessaire à la premiere Communion, qui est la pureté du coeur. A cette occasion nous examinerons 1°. quelles sont les causes de l'extinction de la grace dans les enfans, 2°. quels sont les obstacles que les enfans apportent au recouvrement de la grace.

Dans le quatrième Chapitre nous poserons pour principe, qu'on ne doit admettre à la première Communion les enfans qui ont perdu la grace, qu'après qu'ils l'ont recouvrée; ce que nous prouverons 1°. par les paroles du Concile de Trente : 2°. par la conduite que Dieu a tenue à l'égard du genre humain : 3°. par la conduite que l'Eglise a observée à l'égard des Catécumènes : 4°. par le tems que duroit le Catécuménat.

Nous employerons le Chapitre cinquième pour rapporter un grand nombre d'exemples de Saints qui ont reçu un peu tard les Sacremens de Baptême,

de Confirmation & d'Euchariſtie, & qui en ont conſervé très-fidélement la grace. Dans le Chapitre ſixiéme nous examinerons à quel âge on doit faire la première Communion. Dans le Chapitre ſeptième nous ferons ſentir combien ſont coupables les pères & les mères qui preſſent la Communion de leurs enfans. Enfin le Chapitre huitième eſt deſtiné à réfuter les objections qui combattent cette doctrine, & faire voir, 1°. quels ſont les moyens pour parvenir à la grace de la première Communion dans un âge aſſez tendre: 2°. quelles ſont les règles par leſquelles on peut diſcerner quand un enfant eſt digne d'être admis à la grace de la première Communion: 3°. quels ſont les ſentimens dans leſquels il faut entrer pour réparer une première Communion qu'on a eu le malheur de faire indignement.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS *DOGMATIQUES* ET MORALES *POUR* FAIRE SAINTEMENT *LA PREMIÈRE* COMMUNION.

****

PREMIÈRE PARTIE.

Des dispositions que l'Eglise exige des adultes, quoiqu'encore jeunes, pour participer dignement aux Saints Mystères.

NOUS diviserons cette première Partie en plusieurs Chapitres.

Dans le premier nous traiterons de l'importance de la première Communion.

Dans le second nous établirons les deux dispositions qui sont nécessaires pour communier saintement ; & nous y prouverons quelle est

l'instruction qui est requise dans un adulte pour approcher de la Sainte Eucharistie.

Dans le troisième chapitre nous nous étendrons sur la seconde disposition nécessaire à la première Communion, qui est la pureté du cœur : à cette occasion nous examinerons 1°. quelles sont les causes de l'extinction de la grace dans les enfans ; 2°. quels sont les obstacles que les enfans apportent au recouvrement de la grace.

Dans le quatrième Chapitre nous poserons pour principe, qu'on ne doit admettre à la première Communion les enfans qui ont perdu la grace, qu'après qu'ils l'ont recouvrée : ce que nous prouverons 1°, par les paroles du Concile de Trente ; 2°. par la conduite que Dieu a tenue à l'égard du genre humain ; 3°, par la conduite que l'Eglise a observée à l'égard des Catécumènes ; 4°. par le tems que duroit le catécumenat.

Nous employerons le Chapitre cinquième à rapporter un grand nombre d'exemples des Saints qui ont reçu un peu tard les Sacremens de Baptême, de Confirmation & d'Eucharistie, & qui en ont conservé fidélement la grace.

Dans le Chapitre sixième nous examinerons à quel âge on doit faire sa première Communion.

Dans le Chapitre septième nous ferons sentir combien sont coupables les pères & mères qui pressent la première Communion de leurs enfans.

Enfin le Chapitre huitième sera destiné à réfuter les objections qui combattent cette doctrine, & à faire voir ; 1°. quels sont les moyens pour parvenir à la grace de la première Communion dans un âge assez tendre ; 2°. quelles sont les règles par lesquelles on peut discerner quand un enfant est digne d'être admis à la grace de la

première Communion ; 3°. quels font les fentimens dans lefquels il faut entrer, pour réparer une première Communion qu'on a eu le malheur de faire indignement.

CHAPITRE PREMIER.

De l'importance de la première Communion.

IL ne fuffit pas d'avoir obtenu la vie fpirituelle de la grace par le Sacrement de Baptême, il faut donc encore conferver ce don fi précieux & fi néceffaire. Il en eft de la vie fpirituelle comme de la corporelle : la vie du corps fe perdroit bientôt, fi on n'avoit foin de l'entretenir par les alimens. Nos corps perdent tous les jours quelques parties de leur fubftance, ils ont befoin d'être renouvellés ; & ce renouvellement fe fait par plufieurs moyens, dont la nourriture eft le principal. Il en eft de même de la vie de la grace. Jefus-Chrift, l'auteur & le confommateur de notre foi, ne s'eft pas contenté de nous l'avoir communiquée par le Sacrement de la Régénération, il a bien voulu encore inftituer des moyens falutaires par lefquels nous pouvons la conferver, l'entretenir & même l'augmenter ; & ce moyen c'eft le Sacrement de la Sainte Euchariftie, que ce divin Sauveur a inftitué pour être la nourriture fpirituelle de nos ames.

Jefus-Chrift n'a pas même laiffé ce moyen à notre libre difpofition. Il auroit trop favorifé l'infenfibilité, l'indifférence & le dégoût. Il en a fait un précepte par ces paroles remarquables : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, Joan. 6.
» & fi vous ne buvez fon fang, vous n'aurez

» point la vie en vous ». Ce précepte n'oblige pas seulement les Chrétiens avancés en âge, il oblige aussi les enfans qui ont atteint l'âge de discrétion, comme l'Eglise l'a décidé dans le Concile de Latran tenu l'an 1215. Nous n'examinons pas maintenant qui sont ceux qui sont censés avoir atteint l'âge de discrétion, pour être obligés à la Communion; nous discuterons cette question par la suite. Mais nous examinons présentement de quelle importance il est pour les jeunes gens de participer dignement aux saints Mystères.

Ils doivent comprendre que la première Communion est un point des plus importans de leur vie, & que c'est de-là que dépend ordinairement le sort de leur éternité. Comme le premier âge influe beaucoup sur toute la conduite future, ainsi une première Communion influe beaucoup sur toutes les autres. De-là dépend assez souvent tout le fruit des Communions suivantes; ensorte que si dès le premier pas on fait une chûte, on a bien de la peine à se relever. Si dès la première fois qu'on participe à la Sainte Eucharistie, on se rend coupable de la profanation du Corps & du Sang de Jesus-Christ, combien n'irrite-t-on pas ce divin Sauveur? quelle insulte ne fait-on pas à sa bonté? & quel outrage ne fait-on pas à sa miséricorde? Il est vrai que Jesus-Christ, par la réalité du Sacrement, entre dans un Chrétien souillé par le péché, mais il n'y entre pas plutôt qu'il l'abandonne; il livre cette ame à sa corruption & à ses ténèbres, il n'y laisse que des traces de sa colère, & des préjugés funestes pour l'éternité: « Si celui qui a violé la Loi de Moïse, » est condamné à mort sans miséricorde, dit S. » Paul, combien donc croyez-vous que celui-là » sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui » aura foulé aux pieds le Fils de Dieu: qui

Hebr. 10. v. 28.

» aura tenu pour une chose vile & profane le
» sang de l'aliance par lequel il a été sanctifié,
» & qui aura fait outrage à l'Esprit de grace » ?

Quel bonheur au contraire n'est-ce pas pour une ame, qui recevant pour la première fois son Sauveur, mérite par l'ardeur de sa foi & de son amour, que Jesus-Christ lui dise ce qu'il dit à Zachée lorsqu'il entra pour la première fois dans sa maison : « C'est aujourd'hui, dit le Fils de » Dieu, que cette maison a reçu le salut ». Luc. 19. v. 9.
Quelles bénédictions Jesus-Christ ne répandra-t-il pas sur cette ame ! de quelles graces ne la comblera-t-il pas ! c'est un nouveau Baptême pour elle ; elle est une seconde fois lavée dans le sang de l'Agneau. « Elle reçoit la vie, & même Joan. 10. 20.
» elle la reçoit avec beaucoup plus d'abondance ; Ps. 34.
» c'est alors que Jesus-Christ lui dit, je suis ton
» salut ».

Rien n'est donc plus important que de faire saintement toutes ses Communions, & principalement la première ; comme rien n'est plus agréable à Dieu que de lui consacrer les prémices de notre vie par une conduite pure & sans tache.



CHAPITRE II.

Pour communier saintement, deux dispositions sont nécessaires : l'instruction de l'esprit, & la pureté du cœur. Et d'abord de la première disposition.

IL y a deux dispositions indispensables que l'Ecriture & la Tradition prescrivent pour approcher dignement des saints Mystères : dispositions auxquelles sont obligés les jeunes gens, comme les personnes plus avancées en âge : l'instruction de l'esprit, & la pureté du cœur. Il faut être suffisamment instruit, & saintement préparé. Ces deux dispositions ne sont point arbitraires ; elles sont prescrites par l'Apôtre S. Paul. La première,
1. Cor. xi. 29. quand il ordonne de *discerner le corps* de Jesus-Christ. La seconde, quand il exige que l'homme
1. Cor. xi. 28. *s'éprouve lui-même*, avant que de manger de ce pain de vie. On ne peut pas recevoir la sainte Eucharistie avec ce sentiment respectueux que demande la chair d'un Dieu, si on ne connoît la grandeur & l'excellence de ce pain descendu du Ciel. On ne doit pas non plus s'en approcher sans s'être éprouvé, sans avoir examiné sa conscience, sans s'être assuré par cette épreuve, qu'on n'est point coupable de péché mortel.

S. Justin, Martyr, a réuni d'une manière bien formelle ces deux dispositions, lorsque dans l'Apologie qu'il a présentée à l'Empereur Antonin le Philosophe, en faveur des Chrétiens, il dit :
Apol. 2. » Il n'est permis à personne de participer à cet » aliment sacré que nous appellons Eucharistie, » à moins qu'il ne croye que notre doctrine est » vraie, à moins qu'il n'ait reçu la rémission de » ses péches dans le Sacrement de régénération, » & à moins qu'il ne vive comme Jesus-Christ

» nous l'a ordonné ». Ce saint Martyr enseigne bien clairement par ces paroles, que la première disposition pour participer à la sainte Eucharistie, est de croire que la doctrine des Chrétiens est vraie, & par conséquent de se soumettre à toutes les vérités que la foi nous propose, & d'y adhérer de tout son esprit & de tout son cœur. La seconde, qu'il faut vivre comme J. C. nous l'a ordonné: car, selon ce saint Martyr, on se rendroit indigne de cette mane céleste, si faisant profession d'être Chrétien, on ne suivoit pas dans sa conduite les maximes que J. C. nous prescrit dans l'Evangile.

S. Cyrille de Jérusalem ne recommande pas avec moins de force ces deux dispositions aux Catécumènes qu'il préparoit. C'est ainsi qu'il parle dans la préface qui est à la tête de ses Catéchèses: « Préparez vos cœurs à recevoir les » instructions & la participation aux saints Mys- » tères..... Priez souvent, afin que Dieu vous » en rende dignes.... Dès que vous êtes éveillés, » priez, &c. Et dans sa troisième Catéchèse *ad Illerium* il dit: « Je vous assure que c'est là une » affaire très importante, & qu'il n'en faut appro- » cher qu'après y avoir bien pensé. Car pour » lors chacun de vous doit être présenté à Dieu » en présence d'une infinité d'Anges: votre ame » sera marquée du sceau du Saint-Esprit, & vous » serez enrôlés dans la milice du grand Roi. Pré- » parez-vous donc, *instruisez-vous des choses* » *nécessaires*, & pensez plutôt à avoir une cons- » cience pure, que des habits éclatans ».

On a toujours regardé ces deux dispositions, comme étant absolument nécessaires. On ne les exigeoit pas seulement de ceux que l'on préparoit à recevoir pour la première fois les Sacremens; on les recommandoit aussi à ceux qui y avoient déjà participé. On s'élevoit avec force contre ceux qui les négligeoient, & qui n'y fai-

foient pas l'attention néceffaire. C'eft ce que nous remarquons dans le fixiéme Concile de Paris tenu l'an 829. *lib. 1. cap 10.* où les Pères parlent ainfi dans l'amertume de leur cœur : » La gloire du Chriftianifme s'affoiblit tous les » jours, lorfque ceux qui ont été régénérés en » Jefus-Chrift ne fe mettent pas en peine ni de » comprendre ce à quoi ils ont renoncé dans » leur baptême, ni de s'éloigner de ces chofes » comme ils ont promis à Jefus-Chrift ».

§. 1. *De l'obligation des pères & mères d'inftruire en particulier leurs enfans.*

Ceux qui font chargés du foin de l'éducation des enfans, comme les pères & mères, &c, doivent inftruire par eux-mêmes leurs enfans, & font obligés de les faire inftruire. Ils doivent leur donner des inftructions en particulier, ils font tenus de les mener aux inftructions publiques.

La première obligation qui eft impofée aux pères & aux mères, c'eft d'inftruire par eux-mêmes leurs enfans ; & ils y font d'autant plus obligés, que les faints Docteurs de l'Eglife les regardent comme les premiers Evêques de leurs familles. Ils ne font pas difpenfés de ce devoir fi important, en envoyant leurs enfans aux Catéchifmes & aux inftructions publiques, ou en leur en procurant de particulières par des Maîtres qu'ils chargeroient de ce miniftère. Car c'eft un devoir pour eux de les faire inftruire ; mais c'en eft auffi un de les inftruire par eux-mêmes. « Inftrui-
Eccli. 29 17. » fez votre fils, dit le Sage, il vous confolera, » & il fera les délices de votre ame. Elevez vos
Eph. 6. » enfans, dit l'Apôtre S. Paul, en les inftruifant » felon la loi de Dieu ». Vous voyez qu'il n'eft pas dit aux pères & aux mères de fe décharger fur d'autres de cette pénible occupation, mais qu'il leur eft commandé de s'en acquitter eux-mêmes.

Aussi cette obligation est si importante, que lorsque le saint Roi Ezéchias eut été guéri par miracle, il crut que pour donner à Dieu des marques plus vives de sa reconnoissance, il devoit sur-tout instruire ses enfans des vérités de la religion. » Le pere apprendra à ses enfans la vérité ». Ce Isa. 38, 19.
Prince religieux ne croyoit donc pas qu'il lui suffisoit de servir Dieu avec fidélité, & de faire instruire les jeunes Princes par des personnes capables; mais il proteste que tout Roi qu'il est, il aura soin d'apprendre la vérité aux enfans que Dieu doit lui donner; parce qu'il sçait que c'est là la principale occupation d'un père, & que quelque bonne œuvre qu'il fasse d'ailleurs, il se perd certainement, s'il manque à un devoir si essentiel.

Les pères & les mères doivent s'appliquer à instruire leurs enfans dès leur plus tendre enfance. C'est ainsi que la Reine Blanche forma S. Louis à la piété, & qu'elle la lui fit comme sucer avec le lait. En effet si on attend plus tard, les passions naissent, les habitudes se forment; il est difficile d'arracher par la suite des ronces & des épines que l'attention auroit pu prévenir, mais que la négligence ou une tendresse mal placée a laissé croître. Si on diffère, on donnera le contre-poison lorsque le poison aura déjà fait son effet. Si un enfant dans un âge si tendre est susceptible de mauvaises impressions, on peut dire qu'il l'est aussi de bonnes, plus même dans ce tems qu'en aucun autre : car les premières idées sont toujours les plus vives, les plus profondes, & les plus difficiles à effacer. C'est un avantage dont les parens doivent profiter pour ne laisser voir & entendre à leurs enfans que ce qui peut les porter au bien, & leur rendre la vertu aimable.

Aussi les pères & les mères doivent tellement respecter la présence de leurs enfans, qu'ils ne fassent & ne disent rien devant eux, que les en-

fans ne puissent dire & faire sans péché. Si on n'observe pas cette règle, on détruira d'une main ce qu'on édifiera de l'autre, & l'on ruinera par les mauvais exemples les bonnes semences que l'on avoit jettées par les saintes instructions. Plus les enfans sont jeunes, & plus on doit avoir d'attention pour eux, parce qu'ils sont comme une cire molle, qui est susceptible de toutes sortes d'impressions, mais qui, par la corruption de la nature, reçoit plus aisément les mauvaises que les bonnes. Les enfans, accoutumés même avant l'usage de la raison, à avoir de l'amour & du respect pour leurs parens, s'imaginent permis tout ce qu'ils leur voient faire, & ils se forment plus sur leurs exemples que sur leurs paroles. Les passions des parens s'impriment dans le cœur des enfans, qui sont naturellement portés à l'imitation.

La mort du péché entre dans leur ame par tous leurs sens, & la contagion des défauts qu'exhalent continuellement des parens peu chrétiens, séduit bientôt & corrompt ces cœurs tendres & innocens, & les infecte du venin des habitudes criminelles. Que les parens soient donc toujours sur leurs gardes, qu'ils ne soient pas assez malheureux pour apprendre le mal à leurs enfans, avant même qu'ils soient en état de le connoître; qu'ils aient du respect pour leur présence, & qu'ils prennent garde de scandaliser aucun de ces petits, parce que Jesus-Christ leur demandera compte de son sang.

Mais les premières instructions que les pères & les mères doivent donner à leurs enfans, doivent avoir pour objet ce que la foi & la raison nous apprennent de Dieu. Ce sont ces vérités surnaturelles que le saint Roi Ezéchias dit qu'un
Isai. 38, 39. père doit enseigner à ses enfans. « Le père apprendra votre vérité à ses enfans, ô mon Dieu ». On ne peut pas leur imprimer de trop bonne

heure une grande idée de la Majesté de Dieu, que les enfans perdent assez souvent de vue, parce qu'on ne leur en a donné qu'une teinture assez superficielle. Nous ne détaillons pas maintenant les vérités qu'on doit inculquer aux enfans : nous le ferons par la suite.

Mais en les instruisant, qu'on prenne garde de les rebuter par des leçons continuelles de vertu. C'est un défaut considérable que de dire toujours, & d'être sans cesse monté sur le ton de Pédagogue. Non, les préceptes qui regardent les mœurs, pour faire impression, doivent être courts, vifs & lancés comme des traits : ce ne doit être quelquefois qu'un mot, qu'une seule parole, qu'une courte réflexion ; mais ce mot, cette réflexion qui paroissent dans le moment comme tombés & perdus, se gravent dans le cœur, se développent par la suite, & produisent leur effet dans le tems.

Il ne faut pas s'imaginer qu'on ne doit instruire les enfans que dans le tems qu'on leur fait répéter leur catéchisme ou réciter leur leçon. Tout tems est bon pour cela. Les divers événemens qui se présentent fournissent une matière d'instruction entre les mains d'un père habile & chrétien. Ce n'est quelquefois qu'un tour ingénieux, qu'un tour favorable qu'un père donne adroitement aux choses, qui rend le vice ridicule & la vertu aimable. Or, ce n'est pas seulement dans le tems des leçons qu'on peut former ainsi l'esprit & le cœur des enfans, mais c'est encore dans de simples conversations, dans les entretiens ordinaires ; c'est même à table. Les enfans sont pour lors moins sur leurs gardes, & la vérité, qu'on ne leur présente pas sous l'appareil austère de leçon, mais sous la simple enveloppe de réflexion, entre plus aisément dans leur esprit, & se grave plus facilement dans leur cœur. Cette manière douce & insinuante apprendra toute la morale chrétienne

aux enfans sans qu'ils s'en apperçoivent, sans qu'ils sachent presque qu'il y en a une, ni qu'on ait eu dessein de les en instruire.

Il y a un défaut dans lequel tombent ordinairement la plupart des pères & des mères; c'est que pour former leurs enfans, ils s'attachent principalement à la contenance, aux manières & à la bonne grace, & ils n'insistent pas assez sur les qualités essentielles, & sur ce qui est primordialement du bon ordre. Ils inspirent à leurs enfans des habitudes plutôt que des principes, des bienséances qui font honneur pour le moment, plutôt que des maximes qui peuvent servir de règles pour l'avenir. Aussi qu'arrive-t-il de cette méthode si peu judicieuse? C'est que les enfans qui vont naturellement à l'aisé & au facile, s'attachent plus aux manières qu'aux devoirs; ils craignent plus de manquer de politesse que d'offenser Dieu; & dès qu'ils sont parvenus à un certain âge, ils secouent bientôt le joug des bienséances comme incommode; ils s'affranchissent & se mettent en liberté; ils deviennent indociles & ensuite libertins.

Ce mal presque universel nous fait comprendre que les bons sentimens qui ne sont fondés que sur des bienséances, ne suffisent pas pour préserver de la contagion générale des mauvais exemples, & ne sauroient tenir contre les occasions de débauche & de libertinage, où les jeunes gens sont continuellement exposés. Or, puisque ces maximes, fondées sur les bienséances, ne suffisent pas, il faut donc de bonne heure jetter dans le cœur des enfans des semences de piété; il faut graver dans leur cœur des sentimens de religion dès leurs plus tendres années, afin de les soutenir contre la corruption du siècle, les fortifier par les maximes de l'Evangile, & les préserver des chûtes qu'ils pourroient faire par la suite.

C'eſt dans cette vue qu'une Dame vertueuſe fit élever ſon fils par un pieux ſolitaire. S. Chryſoſtôme nous rapporte cette hiſtoire dans le troiſiéme livre qu'il a fait pour la défenſe de la vie religieuſe. Ce trait eſt trop édifiant & trop inſtructif pour le paſſer ſous ſilence. Il y avoit un jeune homme de grande qualité dont la mère étoit auſſi chrétienne que le père l'étoit peu. Celui-ci plein d'ambition ne ſongeoit qu'à élever ſon fils dans les dignités du ſiècle, & ſa mère ne penſoit qu'à le rendre grand dans le Ciel. Elle ne le pouvoit que par le moyen d'une ſainte éducation : mais voyant bien que tant que ſon fils demeureroit dans la maiſon paternelle, avec un père qui ne lui inſpiroit que les maximes de ce ſiècle corrompu, elle ne pourroit jamais lui procurer une éducation vraiment chrétienne ; & afin d'avoir plus de tems pour le faire inſtruire, elle perſuada à ſon mari de l'envoyer à Antioche, afin qu'il y pût étudier les lettres grecques & latines, avant que de le mettre dans la profeſſion des armes.

Elle jetta les yeux ſur un Solitaire qui s'étoit retiré ſur les montagnes pour vaquer uniquement à l'affaire de ſon ſalut. Elle le fit venir, elle lui découvrit ſon deſſein, elle lui déclara qu'elle l'avoit choiſi pour prendre ſoin de ſon fils. Ce Solitaire fut ſurpris d'une telle propoſition ; mais cette Dame le preſſa d'une manière ſi vive & ſi touchante, en lui proteſtant qu'il répondroit de l'ame de cet enfant, qu'il ne crut pas pouvoir s'en défendre. Elle lui fit entendre qu'il pourroit l'emmener avec lui dans une autre ville, afin qu'il ne fût pas troublé dans l'exercice de ſes fonctions, ni par la réſiſtance du père, ni par la converſation des domeſtiques, & qu'il eût une entière liberté pour former ce jeune homme à la piété & à la vertu.

Le Seigneur bénit & les déſirs ardens de la mère, & les travaux aſſidus du Précepteur. Car ce jeune homme au bout de quelque tems goûta ſi fort la piété, qu'il étoit réſolu de tout abandonner & de ſe retirer dans le déſert. Saint Chryſoſtôme qui fut conſulté ſur la pieuſe réſolution du jeune homme, n'en fut point d'avis. Il craignit que le père outré de cette retraite ne déchargeât ſa colère ſur la mere, ſur le Précepteur, & ſur les Moines qui l'auroient reçu; il craignit auſſi que le jeune enfant n'eût pas une vertu aſſez forte pour réſiſter aux efforts de ſon père, & qu'il ne ſuccombât à la tentation.

Saint Chryſoſtôme l'obligea de retourner à la ville, pour y continuer ſes études, & l'exhorta à pratiquer en ſecret la vie des Solitaires, pendant qu'au-dehors il paroîtroit comme les jeunes gens de ſon âge. Ce conſeil eut tout le ſuccès qu'on en pouvoit eſpérer: car l'enfant conduit par ſon excellent Précepteur, vivoit dans la maiſon occupé à l'étude des Livres ſaints, à la prière & aux jeûnes, comme les Moines les plus auſtères, & au-dehors il ne marquoit rien d'extraordinaire, étant gai, civil, affable & bon à tout le monde. Par cet extérieur aiſé, il s'inſinua dans l'eſprit de ſes compagnons; ce qui lui donna moyen d'en gagner pluſieurs, & de les porter à embraſſer la vertu. Son père ſçut enfin la vie qu'il menoit, & fit tout ce qu'il put pour l'en détourner. Mais comme la piété du jeune homme s'étoit fortifiée par une longue pratique, tous ſes efforts, bien loin de la ruiner, ne ſervirent qu'à l'affermir. Qu'un jeune homme eſt heureux, quand il a un père, une mère, qui ont de la religion! Que les parens chrétiens s'appliquent avec ſoin non-ſeulement à l'inſtruire par eux-mêmes, mais encore à le faire inſtruire par d'habiles & de ſaints Maitres, dont ils ſoient sûrs.

Mais hélas ! combien de pères & de mères qui ne suivent point cette conduite ! Bien loin d'apprendre à leurs enfans les maximes de l'Evangile, bien loin de les exciter à la vertu & à la pratique des bonnes œuvres, ils sont quelquefois les premiers à les en détourner, & à leur mettre dans le cœur les maximes perverses de ce siècle corrompu. N'est-ce pas ce père insensé qui, au lieu d'éloigner son fils des occasions de débauche, est le premier à l'accoutumer au vin, & à l'enhardir à boire ? N'est-ce pas ce père déraisonnable qui, au lieu d'inspirer à son fils l'esprit de douceur & de patience, est souvent le premier à lui parler de l'affront qu'il a reçu, à l'exciter à la vengeance, & à l'animer contre ses aggresseurs ? Ce père de famille ne devroit-il pas exhorter son fils à se contenter de l'état où la Providence l'a placé, & à en remplir fidélement tous les devoirs ? Mais hélas ! il lui inspire des maximes tout opposées. Si ce jeune homme, en suivant les maximes de l'Evangile, se borne à sa condition, c'est un négligent, dit ce père avec aigreur, c'est un négligent, il n'a point d'émulation. Si le jeune homme au contraire est vif & ardent, qu'il ait l'esprit d'intrigue ; le père peu chrétien est ravi de voir dans son fils ces sentimens d'ambition ; il l'excite de plus en plus à se retirer de la poussière, à se faire un nom, à amasser des richesses ; & si le fils, pour réussir, se sert de quelques voies obliques & injustes, le père garde souvent le silence ; & s'il reprend son fils, il ne le fait que foiblement, & par manière d'acquit.

Que les mères de famille s'examinent aussi si elles remplissent leurs devoirs selon la loi de Dieu. Ont-elles soin de veiller sur la conduite des filles que le Seigneur leur a données ? Leur apprennent-elles à vaquer à la prière, à aimer

la retraite, à employer utilement le tems? Leur apprennent-elles qu'au jour du jugement nous rendrons compte, même des paroles inutiles? Au lieu de les accoutumer à une vie sérieuse & occupée, appliquée & sédentaire, à demeurer à la maison, à régler leurs exercices; ne leur apprend-on pas plutôt à couler les jours dans l'oisiveté, la mollesse, dans l'inutilité & les amusemens? Ne leur inspire-t-on pas plutôt l'amour du jeu, des plaisirs, & des ajustemens? Que si une mère de famille a une jeune fille qui soit sage & modeste, qui soit recueillie & retenue, qui ait de l'indifférence & de l'éloignement pour les vanités du monde, pour les modes du siècle, ne voit-on pas cette mère peu sensée s'élever contre cette vierge chrétienne, la tourner en ridicule, insulter à sa piété, & lui dire quelquefois avec
Job. 2. 9. aigreur: » Quoi! demeurerez-vous toujours » dans votre simplicité?

Que les mères chrétiennes parlent donc à leurs filles de l'humilité de Jesus-Christ & des devoirs du Christianisme: qu'elles ne les entretiennent jamais des vanités & des parures du siècle; qu'elles leur fassent goûter les maximes de l'Evangile; qu'elles ne souffrent pas que les pernicieuses maximes de ce monde corrompent leur ame; qu'elles les mènent assiduement au Temple du Seigneur; qu'elles ne les conduisent jamais ni aux spectacles profanes, ni aux assemblées dangereuses; qu'elles mettent entre leurs mains les livres de l'Ecriture Sainte, qui sont une source abondante de lumière, qui apprennent les devoirs de chaque état, qui inspirent l'amour & le détachement de la terre; qu'elles jettent au feu les livres de Romans, de Comédies, &c. que de jeunes filles peu chrétiennes sçavent si bien déterrer, & qu'elles dévorent malgré la vigilance la plus attentive: que les mères de

famille ne souffrent jamais ces livres pernicieux, puisqu'ils sont pour la jeunesse une semence si funeste de corruption ; qu'ils remplissent l'esprit d'imaginations ridicules, & qu'ils allument dans le cœur le feu des passions les plus dangereuses. Il est vrai que le moyen le plus sûr & le plus efficace pour insinuer aux enfans des sentimens de piété, c'est qu'un père & une mère en soient eux-mêmes bien pénétrés : alors tout parle, tout instruit, tout inspire de l'estime & du respect pour la Religion : car l'instruction chrétienne est plus l'affaire du cœur que de l'esprit ; & l'on y réussit plus efficacement par la voie des exemples, que par celles des paroles.

§. 2. *De l'obligation des pères & mères d'envoyer leurs enfans aux Catéchismes.*

Mais il ne suffit pas d'instruire en particulier les enfans dont on est chargé ; & c'est encore une obligation étroite de les mener aux instructions publiques, sur-tout à celles qui leur sont destinées, & qui sont aussi plus proportionnées à leur âge & à leur capacité ; de veiller à ce qu'ils y soient assidus ; de leur faire répéter ce qu'ils en ont retenu, mais de le faire si adroitement, que cela ait plutôt l'air d'entretien que de leçon.

Des parens sont bien condamnables, lorsque par orgueil ils ne veulent pas envoyer leurs enfans aux Catéchismes. Priver ces tendres enfans de ces saintes instructions qu'on leur distribue comme un simple lait proportionné à leur foiblesse, c'est les priver de la bénédiction que Dieu y attache ordinairement. On voyoit autrefois beaucoup plus de zèle dans les premiers Chrétiens pour l'instrustion de leurs enfans. Je n'en produirai qu'un seul exemple tiré de l'Histoire Ecclésiastique.

L'Empereur Valens ayant chassé de la ville

Fleury tom. 4. liv. 16. n. 33.

d'Edeſſe le S. Evêque qui avoit ſoin de ce troupeau, mit à ſa place un Evêque qui étoit Arien. Mais tout le peuple ſortit de la ville & s'aſſembla dans la campagne. L'Empereur en fut fort irrité, & ordonna au Préfet Modeſte d'aller avec des troupes pour diſſiper ces Aſſemblées. Modeſte, quoiqu'Arien, fit ſecretement avertir les Catholiques de ne point s'aſſembler le lendemain, & à l'avis joignit les menaces; mais les Fidèles d'Edeſſe n'en furent que plus excités à s'aſſembler, & dès le grand matin ils ſe rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu où ils avoient coutume de prier, & le remplirent. Le Préfet Modeſte l'ayant appris, marcha vers le lieu de l'Aſſemblée, faiſant avec ſa ſuite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En paſſant dans la ville, il vit une pauvre femme qui ſortoit bruſquement de ſa maiſon, ſans même en fermer la porte, tenant un enfant par la main, & laiſſant traîner négligemment ſon manteau, au lieu de ſe couvrir à la manière du pays : elle coupa la file des ſoldats qui marchoient devant le Préfet, & paſſa avec un extrême empreſſement. Il la fit arrêter, & lui demanda où elle alloit ſi vîte. Je me preſſe, dit-elle, d'arriver au champ où les Catholiques ſont aſſemblés. Tu es donc la ſeule, dit Modeſte, qui ne ſçait pas que le Préfet y marche, & qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera. Oui, répondit-elle, je l'ai oui dire, & c'eſt pour cela même que je me preſſe, craignant de manquer l'occaſion de ſouffrir le martyre. Mais pourquoi menes-tu cet enfant, dit le Préfet? c'eſt afin, répondit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeſte fut étonné du courage de cette femme.

Supprimons toutes les réflexions que nous pourrions faire ſur ce trait ſi édifiant. Renfermons-nous dans ce qui concerne notre ſujet,

& bornons-nous à faire appercevoir le zèle que les premiers Fidèles avoient de mener avec eux leurs enfans à l'Office divin & aux Instructions publiques, malgré la tendresse de leur âge & le danger même des persécutions.

Et en effet, pourquoi les parens ne s'acquitteroient-ils qu'avec négligence de ce devoir ? Pourquoi ne seroient-ils pas exacts à envoyer leurs enfans aux Catéchismes ? Ils ont tant de soin de leur faire apprendre les usages du monde, les règles de la politesse ; ils ont tant d'attention à leur faire apprendre les sciences ou les arts auxquels leur naissance les appelle, ou leur inclination les détermine. Quoi ! seroit-il juste qu'ils négligeassent ce qui est nécessaire pour leur faire apprendre la science la plus nécessaire, & qui ne peut être suppléée, qui est la science de la Religion, la science du salut ?

Il est vrai que cette indifférence ne se rencontre pas seulement dans les parens, mais elle se trouve encore assez souvent dans les enfans. On en voit plusieurs qui n'ont que du dégoût & de la répugnance pour les Catéchismes & pour les instructions publiques. Hélas ! qu'ils sont éloignés des sentimens & du zèle des premiers Chrétiens ! témoin cette jeune vierge dont il est parlé dans l'Histoire Ecclésiastique. Quoiqu'elle fût fort jeune, elle avoit tant d'ardeur pour aller à l'Assemblée des Fidèles, que la fureur & la violence de la persécution ne furent pas capables de l'arrêter. C'étoit à Thessalonique où étoit cette vierge nommée Anysie. Comme elle alloit au lieu où les Chrétiens étoient assemblés pour y assister à la célébration des saints Mystères & à l'explication de la parole de Dieu, un des soldats dont toutes les rues étoient remplies, l'ayant apperçue, fut épris de sa beauté ; il alla au devant d'elle, & lui dit : demeure-là ; où

Fl. t. 2. l. 8. n. 35.

vas-tu? Anysie voyant son insolence, & pensant à la tentation, fit sur son front le signe de la Croix. Le soldat se trouva offensé de son silence, la saisit, & lui demanda rudement : qui es-tu? où vas-tu? Je suis, dit-elle, servante de Jesus-Christ, & je vais à l'Assemblée du Seigneur. Je t'empêcherai bien d'y aller, lui répondit-il, & je t'emmennerai sacrifier aux dieux. En disant ces paroles, il lui arracha son voile pour découvrir son visage : mais Anysie tâcha de l'en empêcher, & lui dit en lui soufflant au visage : Vas, misérable, Jesus-Christ te punira. Le soldat outré de colère, tira son épée & la lui passa au travers du corps. Aussi-tôt Anysie tomba à terre toute baignée dans son sang. Tel étoit le zèle des premiers Fidèles, & même des plus jeunes personnes, pour assister à l'Assemblée du Seigneur, & pour écouter les instructions publiques.

Mais, hélas ! que ce zèle est éteint dans les Chrétiens de nos jours, & sur-tout dans la plûpart des enfans ! ils n'ont ordinairement que du dégoût pour les Catéchismes. La dissipation à laquelle ils se livrent les empèche de s'appliquer à quelque chose de sérieux : d'ailleurs, les péchés auxquels ils s'abandonnent déja, fomentent en eux une si mauvaise disposition : mais c'est cette disposition si funeste qui doit les faire trembler ; car combien n'ont-ils pas à craindre d'être traités avec la même sévérité que les Israëlites ! Ce peuple dédaigneux se dégoûta de la manne qui étoit la figure de la doctrine Chrétienne. Ils demandèrent à Dieu d'autre nourriture, mais ils furent punis ; la colère de Dieu tomba sur eux, & ils périrent misérablement dans le desert.

Que les enfans qui portent en eux un si grand dégoût des choses de Dieu en gémissent en sa sainte présence ; qu'ils en demandent pardon au

Seigneur, & qu'ils le supplient de leur donner le goût des vérités saintes. Combien ne doivent-ils pas réfléchir sur les avantages que l'on tire des Catéchismes, & sur tout de ceux qui se font pour former les enfans à la participation des saints Mystères ! C'est-là où on développe ce qui regarde le fond de la Religion, ce qui concerne principalement les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie ; les dispositions que l'on y doit apporter, & les effets qu'ils produisent dans les cœurs bien préparés. C'est par-là qu'on se met en état d'obtenir de Dieu la grace d'une parfaite réconciliation, & celle d'être admis dignement à la Table du Seigneur.

Mais ce seroit en vain que l'on assisteroit à ces instructions, si on ne les suivoit pas avec assiduité. Les instructions ne sont utiles qu'autant qu'elles sont suivies sans interruption, & qu'elles forment dans l'esprit de ceux qui les écoutent un corps de doctrine lié, dont toutes les parties se soutiennent, s'éclairent mutuellement. C'est un secours qu'on n'en peut plus tirer lorsqu'on interrompt le cours de ces instructions : lorsqu'on les quitte par caprice, & qu'on les reprend par fantaisie, on n'en peut plus tirer de lumière. Aussi est-ce contre cette inconstance que Saint Cyrille prémunissoit les Catéchumènes à qui il faisoit de suite un si grand nombre d'instructions. « Apprenez, disoit ce grand Docteur de » l'Eglise, dans la Préface qui est à la tête de ses » Catéchèses, apprenez, & retenez tout ce qui » s'y dit ; car il n'en est pas de ces instructions » comme des Homélies. Quoique celles-ci soient » bonnes, & méritent votre respect & votre » attention ; s'il arrive que vous ne vous soyez » pas appliqué à un sermon, ou que vous ayez » négligé de l'entendre, vous pouvez un autre » jour réparer la perte que vous en auriez faite ;

» mais les discours qui se font de suite & par » ordre ne se réiterent pas. Ainsi, où apprendrez-vous ce que vous aurez négligé d'y » retenir ? Pensez qu'il en est comme des arbres : » quand une fois ils sont mal plantés & à contre-» tems, on n'en peut plus rien attendre de bon. » Croyez qu'il en est de la Catéchèse comme » d'un édifice. Si les parties ne sont unies entr'elles » dans l'ordre qu'elles demandent, la maison » menace ruine s'il y a des fentes ou des ouver-» tures : il est nécessaire que les pierres se tien-» nent, que les angles & les côtés se joignent, » & que l'on retranche tout ce qui est superflu » pour faire un édifice complet. C'est ainsi que » nous travaillerons à former en vous un édifice » spirituel, dont les matériaux sont les différentes » vérités que nous vous expliquerons. Nous vous » parlerons un jour du Dieu vivant, un autre » jour de Jesus-Christ, un autre jour de sa Résur-» rection & de plusieurs autres choses qu'on vous » expliquera par ordre... Que si vous négligez » de vous instruire de quelqu'une de ces véri-» tés ; quoique vous vous souveniez des autres, » il est difficile que cet édifice soit de longue » durée, encore que celui qui l'a entrepris y ait » apporté tous ses soins ».

Pour exciter davantage les enfans à se rendre assidus à ces instructions publiques qui leur sont destinées, c'est-à-dire aux Catéchismes, représentons-leur qu'on a toujours regardé dans l'Eglise la fonction de Catéchiste comme une des plus importantes & des plus honorables de la Religion. Il falloit bien posséder la Religion de Jesus-Christ pour l'apprendre aux autres, & pour l'expliquer méthodiquement. Aussi la foi s'est-elle toujours perpétuée par des Catéchèses, c'est-à-dire par des instructions courtes & méthodiques de nos Mystères, & qui se faisoient de-

Expli-cation du mot de Caté-chèses.

vive voix. Et c'eſt ce que ſignifie, ſelon le grec, le mot de Catéchèſe : car dans les premiers ſiècles de l'Egliſe on n'enſeignoit pas nos Myſtères par écrit, de peur que venant à tomber entre les mains des Infidèles, ils ne fuſſent tournés en ridicule par des gens qui auroient blaſphèmé ce qu'ils ignoroient. Toutes les inſtructions ſe faiſoient de vive voix, & s'appelloient Catéchèſes, & celui qui les faiſoit s'appelloit Catéchiſte. Cette fonction a toujours été regardée dans l'Egliſe comme une des plus importantes. A Alexandrie, Saint Clément, qui eſt appellé par Euſebe & par Saint Jerôme le Catéchiſte des Néophytes, fut chargé d'inſtruire ceux qui vouloient être Chrétiens. Ayant ſuccédé au Philoſophe Pentenus dans cette charge, il fut remplacé par Origenes qui ſe fit ſoulager par Saint Héracles à qui il donna d'abord le ſoin des premières inſtructions. On n'a pas eu dans les autres Egliſes une moindre idée de l'office de Catéchiſtes, puiſque les plus grands Evêques s'y employoient volontiers, du moins avant que d'être chargés de la ſollicitude paſtorale. Nous en avons la preuve dans les Catéchèſes de Saint Cyrille de Jéruſalem dans une oraiſon catéchétique de Saint Grégoire de Nyſſe. Saint Auguſtin auſſi a fait un excellent Traité de la manière de catéchiſer les ignorans : enfin le Traité de Saint Ambroiſe aux initiés, ſont des Catéchèſes aux Néophytes.

Lib. 6. cap. 10. in Catalog.

Il y avoit donc des Catéchiſtes qui étoient chargés d'inſtruire les Catécumènes, & qui leur enſeignoient en particulier les élémens de la foi, ſans leur expliquer à fond les Myſtères dont ils n'étoient pas encore capables. On s'attachoit principalement aux règles de la morale, afin qu'ils ſçuſſent comment ils devoient vivre après leur baptême. Cette inſtruction de morale eſt le

ſujet du Pédagogue de Saint Clément d'Alexandrie : à la fin du Carême on leur enſeignoit l'Oraiſon Dominicale, & on les inſtruiſoit ſuccinctement des Sacremens qu'ils alloient recevoir, & qu'on devoit leur expliquer plus au long dans la ſuite. Cet ordre d'inſtructions ſe voit clairement par Saint Cyrille de Jéruſalem, & par la Lettre du Diacre Ferrand à Saint Fulgence, touchant le baptême de l'Ethiopien.

Les inſtructions que l'on donnoit autrefois aux Catécumènes nous découvrent les vérités eſſentielles dont il faut inſtruire les jeunes gens que l'on diſpoſe à la première Communion. Ces vérités eſſentielles conſiſtent d'abord dans la connoiſſance de Dieu & de Jeſus-Chriſt, comme il en eſt parlé dans le Symbole, de la chûte de l'homme & du beſoin du Rédempteur. Tel eſt le fondement de la piété chrétienne, qui conſiſte dans l'intime perſuaſion de la corruption de l'homme & de la néceſſité du Sauveur. « Le » genre humain, dit Saint Auguſtin, eſt réduit » à deux hommes, au premier & au ſecond. » Tous ceux qui ſont nés du premier font partie » du premier : tous ceux qui ſont régénérés dans » le ſecond, appartiennent au ſecond. C'eſt pro- » prement dans la cauſe de ces deux hommes » qu'eſt renfermée toute la loi chrétienne, dit » ailleurs le même Saint. Par le premier, nous » avons été vendus pour être eſclaves du péché ; » l'autre nous a rachetés de nos iniquités. Le » premier nous a précipité dans la mort ; le » ſecond nous a délivrés pour jouir de la vie ; » le premier nous a perdus en lui-même, en » faiſant ſa propre volonté, au lieu de faire la » volonté de celui qui l'avoit créé : le ſecond » nous a ſauvés en lui-même, en faiſant non ſa » volonté propre, mais la volonté de celui qui l'a » envoyé. Telles ſont les premières vérités qu'il faut

Lib. 2. contra Julian. c. 163.

Lib. de peccato orig. c. 24.

faut fortement inculquer aux enfans. A Dieu ne plaise qu'on néglige les préceptes du Décalogue, & principalement celui d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, & le prochain comme soi-même; la défense de la haine & de la vengeance, du mensonge & de la médisance, de tout ce qui peut blesser la pureté, du vol & des autres injustices; la nature du péché, soit originel, soit actuel. On doit bien développer les qualités de l'Eglise Catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut; l'espérance de la vie éternelle & l'attente de la résurrection future: ces articles suffisent aux enfans qui ont le moins d'ouverture, avec une instruction un peu étendue sur les Sacremens qu'ils ont déja reçus, & sur ceux ausquels ils se préparent. La connoissance de ces vérités est absolument nécessaire aux jeunes gens que l'on dispose à la participation des saints Mystères, même à ceux à qui on peut donner moins de tems, & qui cependant en auroient plus besoin à cause de la grossièreté de leur esprit & de leur peu d'éducation.

Saint Augustin, dans l'excellent Traité qu'il a composé sur la manière d'instruire les ignorans, exige qu'un Catéchiste donne une idée générale de tout ce qui s'est passé depuis * la création du » monde jusqu'au tems présent de l'Eglise; qu'il » expose les causes & les effets des principaux » événemens, & qu'il le fasse de telle sorte, qu'il » rapporte tout au grand précepte de la charité, » dont ne doit point être distrait l'esprit ni de » celui qui parle, ni de celui qui écoute. Et au » Chapitre seizième ce saint Docteur établit une Cap. 8.

* Cette remarque de S. Augustin fait voir l'avantage de faire apprendre aux enfans l'Histoire de l'Ancien Testament, afin qu'ils soient en état de mieux comprendre l'économie de la Religion, l'objet & la fin des deux Alliances, & qu'ils soient capables de mieux entendre les instructions ausquelles ils assistent.

maxime bien judicieuse, en ordonnant d'ajuster son discours à la qualité des personnes. La raison qu'il en donne, est que « quoiqu'on doive à tous » la même charité, cependant il ne faut pas ad- » ministrer à tous le même remède. C'est la même » charité qui engendre des enfans à J. C. qui de- » vient infirme avec les infirmes; elle s'empresse » d'édifier les uns, elle craint de blesser les autres; » elle se baisse vers les uns, elle s'éleve à l'égard » des autres : douce à ceux-ci, sévère à ceux-là, » elle n'est ennemie de qui que ce soit; elle se » regarde au contraire comme la mère de tous ».

Rien n'est plus sage que de se proportionner à la capacité des enfans; examiner la portée de l'esprit & le degré d'intelligence que Dieu leur a donné, la qualité de l'éducation qu'ils ont reçue, la force des instructions ausquelles ils ont assisté, & la longueur du tems depuis lequel on les cultive : ainsi en demander moins de ceux qui ont l'esprit plus pesant, qui ont reçu une éducation plus grossière, & qui ne sçavent pas lire; cependant exiger toujours une connoissance plus ou moins étendue des vérités essentielles dont nous avons parlé ci-dessus. C'est ce qui fait voir que les enfans de la campagne ont besoin d'être instruits & plus long-tems, & d'une manière plus sensible, parce qu'ils ont ordinairement l'esprit fort épais & fort pesant.

Par rapport aux enfans qui sont imbéciles, il se présente une grande difficulté, qui est de sçavoir quelle est l'instruction que l'on doit exiger d'eux, & quel est le tems auquel on doit les admettre à la première Communion. Il me semble qu'on doit distinguer les différens dégrés d'imbécillité. Si elle laisse assez de lumière pour connoître les principales vérités de la Religion, & pour discerner le corps de Jesus-Christ, on peut admettre de tels enfans, sur-tout quand

ils suppléent à leur peu d'ouverture d'esprit par une grande pureté de mœurs & par des sentimens bien marqués de piété; mais les différer, quand à peu d'ouverture d'esprit ils joignent encore un cœur plus fermé aux vérités du salut. On ne laisse pas d'en trouver de tels, sur-tout parmi les enfans de la campagne.

Comme ce Livre est destiné à l'instruction des familles chrétiennes, on croit faire plaisir de marquer ce que les enfans doivent apprendre, en suivant le progrès de leur âge & de leur science. Le fondement de toute la science des enfans, de quelque âge qu'ils soient, est de bien sçavoir le Catéchisme du Diocèse. A l'âge de six ou sept ans, leur faire apprendre chaque semaine du petit Catéchisme historique de M. Fleury, l'Epître & l'Evangile de chaque Dimanche. A dix ou onze ans, tous les huit jours un Chapitre du Nouveau Testament, en commençant par l'Evangile selon S. Matthieu, & un paragraphe de l'abrégé de l'Histoire & de la Morale de l'Ancien Testament. A quatorze ans, les Pseaumes de David, une Section chaque semaine du grand Catéchisme de Montpellier. Dans le plan que l'on vient de tracer, on a suivi ce qui est à la portée de la plûpart des enfans que l'on instruit, sans prendre garde à ceux qui peuvent plus, ou qui peuvent moins. On ne s'est point attaché à ces différences qui peuvent varier infiniment : on a voulu prescrire une règle générale qui peut s'assortir au commun des esprits.

Qu'on ne croye pas que ce soit une pratique nouvelle de faire apprendre aux enfans quelques parties de l'Ecriture sainte, sur-tout celles qui sont les plus proportionnées à leur âge & à leur capacité. C'est ainsi que Léonide forma Origène son fils, & l'excitoit à enrichir son esprit, son cœur & sa mémoire des Livres saints, dont il lui

faisoit apprendre tous les jours quelques maximes. Quelle consolation n'étoit-ce pas pour ce père chrétien, de voir ce jeune enfant se porter à cette sainte étude avec toute l'ardeur possible, ne pas se rebuter des difficultés qu'il y rencontroit, vouloir approfondir de plus en plus ces trésors sacrés, jusqu'à fatiguer son père par les questions qu'il lui proposoit souvent, & qui excédoient quelquefois la portée de son âge? Léonide avec un visage sévère reprimoit cette pieuse curiosité, & l'avertissoit de ne pas passer les bornes; mais au fond de son cœur il étoit ravi de voir dans son fils de si heureuses dispositions, & en rendoit à Dieu de continuelles actions de graces.

Telle est aussi la méthode dont se sont servi les saints Docteurs de l'Eglise, entr'autres Saint Cyrille de Jérusalem. Ce saint Prêtre s'appliquant tout entier à l'instruction des Catécuménes qui devoient avec le Baptême recevoir la sainte Eucharistie, leur recommande en beaucoup d'endroits de ses Catéchèses la lecture de l'Ecriture sainte: & principalement vers la fin de la première, il leur parle ainsi: « Dans les combats » que vous avez à soutenir durant ces jours pour » votre âme, fortifiez-vous par la lecture des » saintes Ecritures: c'est la table spirituelle que le » Seigneur vous a dressée ».

CHAPITRE III.

De la seconde disposition nécessaire à la première Communion, qui est la pureté du cœur.

CEtte seconde disposition est en quelque sorte plus nécessaire que la première, puisqu'au- on accordoit la sainte Eucharistie aux en-

ſans qui n'avoient aucune inſtruction, & qui n'en étoient pas même capables, mais qui poſſédoient certainement le précieux tréſor de l'innocence. On doit également l'exiger, cette pureté de cœur, de tous les enfans qui ont atteint l'âge de diſcrétion, & que l'on admet à la participation des ſaints Myſtères. Or cette pureté de cœur conſiſte, ou dans l'innocence du Baptême conſervée, ou dans l'innocence réparée par une ſincère pénitence. Ce n'eſt que par l'une ou l'autre de ces deux portes que l'on peut faire entrer dans la ſalle des nôces les enfans que l'on choiſit pour être aſſis à la table de l'Epoux céleſte de nos ames.

Mais y a-t-il aujourd'hui beaucoup d'enfans qui ayent conſervé ſans tache la robe d'innocence qu'ils ont reçue dans le Sacrement de la Régénération? On en trouvoit ſans doute pluſieurs dans les premiers ſiècles de l'Egliſe; puiſque Jeſus-Chriſt lui-même nous dit dans l'Apocalypſe, « qu'il y en avoit à Sardes qui n'avoient » pas ſouillé leurs vêtemens ». Mais hélas, qu'il y a long-tems que ces beaux ſiècles, ces ſiècles d'or ont diſparu! Une triſte expérience nous apprend qu'aujourd'hui la plûpart des enfans ont le malheur de perdre la grace du Baptême, preſque auſſi-tôt qu'ils ſont en état de la perdre. « Je » ne me fonde point ici (ſelon la remarque d'un » célèbre Auteur) ſur le ſentiment de pluſieurs » Docteurs très-conſidérables, qui n'ont point » craint d'enſeigner que les enfans commettent » un péché mortel, lorſque, dans le premier uſage » qu'ils font de leur liberté, ils ne ſe rapportent pas à Dieu par un acte d'amour, & ne » le prennent pas pour leur dernière fin. Mais ce » que je dis, eſt que, ſans s'arrêter à cet inſtant » précis qui reçoit de grandes difficultés, on » ne peut nier au moins que, dans une certaine » étendue de tems, un enfant jouiſſant de ſa rai-

Cap. 3. v. 4.

M. Nic. ſur l'Ev. du Jeudi d'après les Cendres n. 4.

» son, ne soit obligé d'aimer Dieu sur toutes » choses, de vivre pour lui, & de lui rapporter » sa vie & ses actions. Or quelle marque voit-on » de cette disposition dans la plûpart des enfans » depuis l'âge de neuf à dix ans jusqu'à quinze » ou seize? Que remarque-t-on en ceux mêmes » que Dieu préserve des actions criminelles, » qu'une vie toute conduite par les sens, qu'un » désir d'exceller, une curiosité inquiète, un » oubli de Dieu, une froideur pour la prière, » pour les livres & pour les exercices de piété? » De quelle manière reçoivent-ils les Sacre- » mens? Et enfin, quelles marques donnent-ils » que ce soit l'Esprit de Dieu qui les fasse agir? » Est-ce que ce que dit l'Apôtre, que ceux-là » sont de Dieu, qui agissent par l'esprit de » Dieu, & que celui qui n'a pas l'esprit de » Jesus-Christ, n'est point à lui, ne les regarde » pas? En vérité si Dieu conserve sa grace » dans quelques-uns parmi une infinité de » défauts que l'on y remarque, & que l'on » tolère, il est bien à craindre que la plûpart ne » la perdent par l'omission des devoirs essen- » tiels de la créature envers son Dieu, comme » de l'aimer, de l'adorer, de le prier, de faire » pénitence, & que l'indévotion & le libertinage » qui succèdent souvent à l'état de l'enfance, » ne naissent de l'extinction de la grace en eux » dans le tems où on les regardoit comme » innocens ». Ces réflexions si solides de ce profond Théologien, qui connoissoit si bien les playes du péché & les obligations du Christianisme, nous découvrent qu'il y a principalement deux causes de la perte de la grace dans les enfans: La première, les actions visiblement criminelles: La seconde, l'omission des devoirs essentiels de la créature à l'égard du Créateur.

§. 1. *Des causes de l'extinction de la grace dans les enfans.*

La première cause de l'extinction de la grace dans les enfans, ce sont les actions visiblement criminelles. Pour peu d'usage & de connoissance que l'on ait des enfans, on remarque en eux des semences de presque toutes les passions qui se développent plutôt dans les uns, & plus tard dans les autres; qui se portent dans ceux-ci avec plus de violence à l'égard de certains objets, & plus foiblement dans ceux-là à l'égard des objets différens. Chaque enfant est, pour ainsi dire, un petit monde d'iniquité, une terre féconde en petits monstres qui naissent tous les jours, & qui souvent préviennent la raison: car dans combien d'enfans ne voit-on pas des sentimens d'orgueil & d'envie, des mouvemens de colère & de gourmandise, des impressions de l'esprit de vengeance, des détours, des mensonges, & enfin de tous les autres vices, excepté seulement ceux dont la tendresse de l'âge les rend incapables? C'est sans doute sur ce fondement qu'est appuyée cette expression si générale de l'Ecriture: « Ils se sont éloignés de la justice » dès leur naissance: ils se sont égarés dès qu'ils » sont sortis du sein de leur mère; ils ont dit » des choses fausses ».

Jacob. l. 6.

Ps. 57.

Aussi voyons-nous des enfans qui dès leurs premières années sont tombés dans le péché, & en ont été punis de Dieu. Je n'en rapporterai que deux exemples. Le premier est de ce jeune enfant dont parle Saint Grégoire, qui à l'âge de cinq ans, ayant proféré des paroles de blasphême, en punition fut livré au démon. Le second est de Dinocrate frère de Sainte Perpétue qui, après une vision qu'elle en eut, rapporta cette histoire d'une manière aussi édifiante qu'agréable. Cet

Tom. 2. pag. 401. l. 4. dialog. cap. 28.

enfant étant mort à l'âge de sept ans d'un cancer qui lui avoit mangé tout le visage, étoit tombé dans les peines & dans la damnation de la mort, selon l'expression de Saint Augustin, qui peut entendre par ce terme les peines auxquelles les hommes sont condamnés après la mort à cause de leurs péchés, & les temporelles du purgatoire, aussi-bien que les éternelles de l'enfer. Car les enfans, dit ce Pere, sont capables à sept ans de mentir, & de tomber dans d'autres péchés, de confesser & de renoncer Jesus-Christ. Il se peut donc faire, ajoute Saint Augustin, que Dinocrate eût été baptisé, puisque presque toute sa maison étoit chrétienne, & qu'ensuite son père l'eût rengagé dans les sacrifices du paganisme par un crime que sa résistance & la foiblesse de son âge aura pu rendre bien moins grand qu'il n'eût été dans un autre. Lors donc que sainte Perpétue prioit une nuit avec les Confesseurs, elle prononça tout d'un coup le nom de Dinocrate; de quoi elle fut elle-même surprise, ne s'en étant pas encore souvenue jusqu'alors. Le malheur & la chûte de cet enfant lui étant aussitôt revenus en l'esprit, elle en sentit beaucoup de douleur, & connut en même tems que Dieu l'avoit rendue digne de prier pour lui, & qu'elle le devoit faire. Elle commença aussi-tôt à prier pour lui avec beaucoup d'ardeur & de grands gémissemens, & la même nuit étant endormie, elle vit son frère fort loin d'elle, qui sortoit d'un lieu ténébreux avec la playe qui lui avoit ôté la vie, & en un état qui marquoit, aussi-bien que cette playe, quelles étoient les peines dont son âme étoit affligée. Sainte Perpétue ne laissoit pas d'espérer de le pouvoir soulager par ses prières qu'elle continuoit jour & nuit, demandant à Dieu avec larmes qu'il lui accordât sa grace. Sa prière ne fut pas vaine; car cela lui ayant duré

Till. 10. 3. titre. Sainte Perpet. article 7. p. 148.

S. Aug. l. 1. de anima. ch, 10.

jusqu'à ce que les Martyrs fussent transportés de la prison où ils étoient, à celle du camp, plus près du lieu où ils devoient souffrir, enfin Dinocrate apparut à la Sainte dans un état bien différent du premier, & qui lui fit connoître qu'il étoit délivré de la peine qu'il souffroit auparavant. Ces deux exemples montrent qu'il y a beaucoup d'enfans qui dès leurs premières années sont capables d'offenser Dieu, & méritent d'en être punis.

Il est vrai qu'on voit des enfans qui ont reçu, comme Salomon, une ame bonne, & pour ainsi dire, naturellement chrétienne, qui sont sages, & qui n'ont aucune passion; mais que le nombre en est petit, & que ces enfans-là même, qui sont en quelque sorte d'un ordre privilégié, se corrompent bientôt par l'air contagieux qu'ils respirent dans le monde, & souvent dans leurs propres familles! Mais tous les autres enfans donnent des marques d'une corruption prématurée, selon Saint Augustin; tous les autres font paroître dès la plus tendre enfance de mauvais penchans & des inclinations vicieuses; & combien même ces dispositions perverses, qui procèdent de la concupiscence, ne sont-elles pas fortifiées par l'éducation peu chrétienne qu'ils reçoivent de leurs parens, par les mauvais exemples dont ils sont environnés, & par la liberté qu'ils ont eue dès leurs premières années de satisfaire leurs passions naissantes? Lib. 1. Conf. c. 7.

La seconde cause de l'extinction de la grace dans les enfans, c'est l'omission des devoirs essentiels de la créature à l'égard du Créateur. Je sçais bien que tous les enfans ne sont point entraînés par ce déluge de péchés qui inonde la face de la terre: je conviens qu'il y en a quelques-uns qui sont préservés des actions visiblement criminelles, & qui échapent à la corruption, géné-

rale. Mais, hélas, que ces enfans sont rares! Il
Lib. 21. de civit. Dei cap. 16. y en a très-peu, dit Saint Augustin, qui soient assez heureux pour ne point commettre de péchés damnables; & dans ces enfans que remarque-t-on, sinon une vie toute conduite par les sens, un desir d'exceller, de l'emporter sur ceux de leur âge & de leur état, une curiosité avide de sçavoir tout, de connoître tout ce qu'il est
Hom. 8. in Eccl. même nécessaire qu'ils ignorent? Saint Grégoire de Nazianze l'a bien remarquée, cette impression & cette force des sens, lorsqu'il dit d'une maniere si lumineuse, que « la raison ne se forma en lui » que long-tems après, & ne se développa que » peu à peu. De-là il arrive que la raison, qui » est foible dans le commencement, est entière- » ment dominée par les sens, qui ont toute » leur vigueur, & qu'elle s'accoutume à leur » obéir, en jugeant les choses bonnes ou mau- » vaises, selon que les sens qui la préviennent, » la lui ont représentée d'abord ».

Mais non-seulement on remarque dans ces enfans une vie toute conduite par les sens, mais on y voit encore un grand oubli de Dieu, une froideur pour la prière, pour les livres, & pour les exercices de piété. En un mot, on ne voit en eux aucune marque ni aucune impression de l'esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit de prière, d'humilité, d'adoration, de pénitence, &c. Peut-on être incertain de l'état de ceux qui sont dans ces dispositions? Non sans doute, puisque Saint Paul le décide formelle-
Rom. 8. v. 9. ment, en disant que « celui qui n'a pas l'esprit » de Jesus-Christ, n'est point à lui. » Tous ceux qui ont peu d'idée du Christianisme, croyent qu'on ne peut perdre la grace de Dieu que par des actions visiblement criminelles, comme par la fornication, l'homicide, l'adultère, &c. Ils ne peuvent pas s'imaginer qu'on puisse déchoir de

l'heureux état de la justice par le défaut des actions de Religion, & par l'omission des devoirs de la créature à l'égard du Créateur.

Cependant ils pourroient bien s'en convaincre, s'ils vouloient remarquer qu'il en est de la vie de l'âme, toute proportion gardée, comme de la vie corporelle. Or on ne perd pas seulement la vie du corps par un accident fâcheux, ou par une maladie mortelle, mais encore par le défaut d'aliment; & par la soustraction totale de nourriture. Il en est à peu près de la même manière de la vie de l'âme. On ne la perd pas seulement par les actions manifestement criminelles, mais encore par l'omission des devoirs de l'homme à l'égard de son Dieu, comme lorsqu'on ne prie pas, qu'on n'adore pas le Seigneur, qu'on ne rapporte pas ses actions à la gloire de son nom, lorsqu'on ne l'aime pas de tout son cœur. Or voit-on bien des enfans qui aient ces saintes dispositions? Hélas! au contraire, on remarque qu'ils mènent une vie toute opposée aux maximes & à l'esprit de l'Evangile? Car qu'est-ce que prescrit l'Evangile? Le renoncement à soi-même, l'abnégation de sa volonté, la mortification des sens, la victoire sur les passions, la patience dans les maux, l'assiduité au travail, l'esprit de recueillement & de prière.

Que maintenant on examine sur ces règles la vie des enfans, de ceux mêmes qui sont bien nés, & qui sont capables de connoître ces devoirs & de les remplir, & l'on verra qu'il n'y a dans leurs mœurs aucune trace du Christianisme. Pour être disciple de Jesus-Christ, il faut se renoncer soi-même & porter sa croix tous les jours; & cependant dans les enfans capables de sentimens & de raison, on ne voit qu'un grand éloignement de la mortification & de la pénitence. Pour être disciple de Jesus-Christ, il faut avoir du goût

pour les choses d'enhaut ; & dans les enfans on ne voit qu'un dégoût étonnant pour les choses de Dieu, une ardeur excessive pour le jeu, pour le plaisir & pour toutes les choses de la terre. Pour être disciple de Jesus-Christ, il faut, selon le précepte du Sauveur, prier sans cesse, & ne jamais se lasser de le faire, c'est-à-dire, faire toutes ses actions en esprit de prière. Or, que remarque-t-on dans les enfans, sinon une grande froideur pour ce saint exercice, un oubli presque continuel de Dieu, un éloignement bien marqué des Sacremens, une entière inapplication à remplir les devoirs de la piété chrétienne ? Et si ces enfans récitent quelques prières, ce n'est que d'une manière toute judaïque & purement extérieure : ils honorent Dieu des lèvres ; mais leur cœur est bien éloigné de lui. Que peut-on conclure de cette conduite des enfans, sinon que Jesus-Christ n'habite plus dans leur cœur, & qu'ils ont perdu la grace ? Car s'ils possédoient ce précieux trésor, on en verroit des fruits, suivant cette parole de S. Paul : « Tous ceux qui » sont poussés par l'esprit de Dieu, sont enfans » de Dieu ». D'où les Saints Docteurs de l'Eglise concluent que ceux-là ne sont point enfans de Dieu, qui ne sont pas animés ni poussés par l'esprit de Dieu.

Rom. 8. 14.

L'on dira peut-être que c'est être excessif, que d'exiger dans les enfans des vertus consommées ; qu'il suffit qu'ils les aient dans un dégré imparfait pour qu'on puisse juger favorablement de leur état. Il est vrai, on ne doit pas demander dans les enfans des vertus qui soient dans un dégré éminent ; mais au moins doivent-elles exister dans quelque dégré. Or, c'est ce qui ne paroît nullement dans les enfans, puisqu'on ne voit en eux aucun fruit de justice & de sainteté, & qu'on voit au contraire des fruits de mort, qu'une cupidité dominante a coutume de produire.

§. 2. *Des obstacles que les enfans apportent au recouvrement de la grace.*

Ce que nous avons exposé jusqu'à présent donne lieu de croire que la plûpart des enfans perdent la grace presqu'aussitôt qu'ils sont en état de la perdre ; & la vie qu'ils mènent étant directement contraire aux maximes de l'Evangile, donne aussi lieu de juger que Jesus-Christ n'habite plus dans leurs âmes, puisqu'on n'apperçoit en eux aucune impression de l'esprit de Jesus-Christ. Mais peut-être pourra-t-on s'imaginer que, si les enfans perdent aisément la grace, ils peuvent aussi facilement la recouvrer, puisqu'on les fait approcher de tems en tems du tribunal de la Pénitence.

Mais qu'on en pense bien autrement quand on connoît l'esprit de la Religion & les maximes de l'Evangile ! Il est vrai que pour recouvrer le précieux trésor de la justice, & pour rentrer en grace avec son Dieu, il faut détester le péché, s'en accuser à un Prêtre, & l'expier par la pénitence. Mais quelle idée les enfans dont nous parlons ont-ils de ces actes de Religion, & de quelle manière s'en acquittent-ils ? Savent-ils ce que c'est que de détester le péché ? Ils ont assez de connoissance pour aimer le mal & non pour le haïr ; ils ont assez de force pour courir dans la voie de perdition ; mais ils n'ont pas assez de lumière pour revenir à Dieu, comme source de toute justice. A la vérité on les voit, après s'être accusés de leurs péchés, réciter de mémoire ou chercher à la hâte dans leurs livres ces formules que l'on appelle acte de contrition, & les réciter avec précipitation : mais est-ce donc-là détester le péché, le haïr véritablement, & en avoir une douleur surnaturelle ? A

Dieu ne plaise cependant que nous condamnions l'usage des actes de contrition ; ce seroit condamner l'Ecriture sainte, & particuliérement les Pseaumes de David, qui ne contiennent que des sentimens d'amour de Dieu, de haine de l'injustice & de repentir du péché. Ces actes sont très-utiles aux Justes, parce qu'ayant déja dans le cœur le feu sacré de la charité, le renouvellement de ces actes d'amour contribue à leur donner plus d'amour pour Dieu, & à leur faire concevoir de nouvelles flammes pour le Ciel. Ces actes de contrition ne sont pas moins utiles aux pécheurs, parce qu'ils leur montrent les dispositions que Dieu exige d'eux, & auxquelles ils doivent tendre, & qu'en faisant souvent ces saintes protestations à Dieu de vouloir le servir désormais avec plus de fidélité, ils s'accoutument à se détacher des objets de leurs passions & de leurs cupidités criminelles. Nous ne condamnons donc pas le bon usage de ces actes de contrition.

Mais qu'on se souvienne que ces formules de contrition que l'on rencontre dans les livres, ne sont par elles-mêmes que des pensées, & que les vrais actes de contrition ne consistent pas seulement en pensées de l'esprit, mais en mouvemens du cœur. La récitation de ces priéres ne devient donc un acte de contrition, que lorsque Dieu touche le cœur en même-tems que l'esprit se remplit de saintes pensées. Or, les enfans dont nous parlons, en récitant ces formules de contrition, ont-ils le cœur touché, eux qui ne sont capables d'aucune réflexion sérieuse, & qui sont bien peu affectés des biens & des maux de l'autre vie ? Un vrai acte de contrition est celui qui renferme un si grand regret d'avoir préféré les créatures à Dieu, qu'on préfére désormais Dieu aux créatures par un amour domi-

nant. Ce n'est donc pas par les larmes des yeux, ni par les pensées de l'esprit, ni par les sentimens passagers de l'ame, que l'on peut juger que les enfans ont cette douleur qui rétablit Dieu dans l'empire de notre cœur; mais c'est par la préférence actuelle de Dieu aux créatures : par conséquent, c'est par les actions & par la conduite qu'il en faut juger. Ainsi, on doit être persuadé qu'un Chrétien, que la douleur d'avoir offensé Dieu fait renoncer actuellement au péché, a fait un acte de contrition, & que celui qui n'y renonce pas, n'en a pas fait. Suivant ces principes, qu'il y a peu d'enfans qui forment de vrais actes de contrition, puisqu'il y en a si peu qui détestent sincérement le péché, & qui y renoncent réellement !

L'idée que les enfans ont des deux autres parties de la pénitence, n'est pas plus exacte que celle qu'ils ont de la contrition. Qu'est-ce que, selon eux, confesser ses péchés ? C'est les raconter à un Prêtre d'une manière aussi superficielle que précipitée. Qu'est-ce aussi, selon leur jugement, que de satisfaire à Dieu ? C'est réciter tout de suite quelques courtes prières que le Prêtre leur enjoint, ou observer sur le champ quelques petites formalités qu'on leur prescrit. Voilà communément l'idée que les enfans se forment des trois parties de la pénitence : voilà la conduite qu'ils tiennent dans la pratique de ces actes de Religion. Mais que cette idée est fausse ! Que cette conduite est défectueuse ! Car enfin, pour recouvrer le précieux trésor de la grace, quand on a été assez malheureux pour la perdre, ne faut-il pas détester souverainement le péché, c'est-à-dire, en concevoir une douleur si forte, qu'elle surpasse celle que pourroient causer tous les malheurs imaginables, ensorte qu'on fût prêt de souffrir tous les maux, & de perdre tous les

biens plutôt que d'offenser Dieu? Ces sentimens de douleur & de componction sont si nécessaires, que le pécheur qui n'en est pas pénétré, ne sort pas de l'état du péché, soit qu'il soit dans un âge tendre, soit qu'il soit dans un âge avancé. Or, comment s'imaginer que des enfans qui ont commis des péchés mortels, conçoivent cette vive douleur? Pour la concevoir, il faut considérer attentivement l'énormité du péché, & la majesté de Dieu qu'il attaque; il faut sentir vivement sa misère & sa foiblesse; il faut demander avec ferveur & avec persévérance la grace du Saint-Esprit, qui change le cœur en détruisant le mauvais amour qui y domine, & en y opérant le saint amour qui le renouvelle.

Toutes ces dispositions sont essentielles; mais qu'elles sont difficiles à des enfans! Car comment considéreront-ils attentivement la grièveté du péché & la majesté de Dieu qui est offensé, eux qui n'ont presque aucune idée des choses spirituelles, & qui n'y font aucune réflexion? Comment sentiront-ils leur misère & leur foiblesse, eux qui ne rentrent jamais au-dedans d'eux-mêmes, qui ne connoissent pas leurs vraies maladies, ou qui les aiment? Comment demanderont-ils avec ferveur & avec persévérance la grace de Jesus-Christ qui opère efficacement la conversion du cœur, eux qui regardent la prière comme un exercice pénible & ennuyeux, qui ne la pratiquent ordinairement que par contrainte & d'une manière toute judaïque & toute extérieure? Comment se persuader que des enfans, qui ont perdu la grace, qui sont déchus de la justice, conçoivent ces pensées & ces sentimens qui demandent tant d'application d'esprit & tant de maturité de cœur, ou qu'ils fassent d'une manière bien exacte & bien sérieuse toutes les actions que ces pensées & ces sentimens suggè-

rent ? Qui eſt-ce qui peut ſe perſuader qu'ils ſoient pénétrés de cette douleur vive & ſouveraine, ſans laquelle il n'y a point de véritable converſion ; qu'ils ſe confeſſent avec l'humilité & la confuſion que produit néceſſairement cette douleur, & qu'ils s'appliquent enſuite à ſatisfaire à la Juſtice divine par des peines proportionnées à leurs offenſes ?

Le croie qui voudra ; mais pour moi, dit un Auteur judicieux, qui avoit une grande expérience dans la conduite des ames, je ne penſe pas qu'il y ait dix enfans, je ne dis pas ſur mille, mais ſur dix mille, qui entrent dans ces diſpoſitions abſolument néceſſaires à quelque âge que ce ſoit pour recouvrer la grace de Dieu, quand on a eu aſſez de connoiſſance pour la perdre. Je ſuis perſuadé qu'il n'y en a preſque point qui ne ſoient plus touchés d'avoir perdu une bagatelle qui flatte leur vanité, ou qui ſert à leur plaiſir, qu'ils ne le ſont d'avoir perdu la grace de Dieu, & le droit qu'elle donne à ſon Royaume. En effet, qu'on jette les yeux ſur la conduite que les enfans tiennent lorſqu'ils s'approchent du tribunal de la Pénitence, & on appercevra facilement qu'ils ne ſont point pénétrés de ſentimens de contrition. Car ſont-ils aux pieds du Prêtre pour ſe confeſſer : on devroit les voir recueillis, touchés, &c. au contraire ils ne font le plus ſouvent que badiner, que rire, que cauſer, que tourner la tête, que ſe preſſer les uns les autres pour entrer les premiers au Confeſſionnal, & être plutôt expédiés.

Auſſi la conduite des Confeſſeurs les plus éclairés, & qui pénètrent le plus l'eſprit de la Loi nouvelle, eſt de n'abſoudre ordinairement les enfans, que lorſqu'on les admet à la première Communion. Je dis ordinairement ; car excepté le cas de mort, c'eſt une conduite plus ſage &

plus prudente de différer l'absolution à ces enfans qui ont eu assez de connoissance pour perdre la grace, mais qui n'ont pas assez d'attention pour la recouvrer; de la leur différer jusqu'à ce qu'on remarque en eux les dispositions suffisantes pour être lavés dans le sang de Jesus-Christ, qu'on leur applique lorsqu'on les admet pour la première fois à la participation des saints Mystères.

Cependant c'est une pratique très-louable de faire approcher les enfans du tribunal de la Pénitence dès leurs plus tendres années, soit pour les accoutumer de bonne heure à cette action, qui est si humiliante & si pénible à l'amour-propre, soit pour leur faire recevoir les avis du salut, qui leur sont nécessaires. Car les enfans qui se conduisent plus par imagination que par raison & par religion, sont tout autrement frappés des répréhensions que leur fait un Ministre du Seigneur, revêtu de ses habits d'Eglise, assis dans le sacré Tribunal, que des reproches que leur feroit une personne d'ailleurs respectable, mais dans d'autres circonstances. C'est pourquoi rien n'est plus utile que d'inspirer aux enfans une confiance respectueuse dans le Sacrement de Pénitence, que Jesus-Christ notre divin Médiateur a institué pour nous purifier de nos péchés.

Si, selon le célèbre M. Nicole, on n'apperçoit dans les enfans, depuis neuf à dix ans jusqu'à quinze ou seize ans, qu'une vie toute conduite par les sens, parmi ceux mêmes que Dieu préserve des actions criminelles; que penser donc des jeunes gens qui avancent en âge? Et quel jugement peut-on porter de leur état depuis quatorze ans jusqu'à vingt? Ne doit-on pas juger que s'il leur est difficile de conserver la grace dans ce premier intervalle de tems, la

difficulté devient bien plus considérable dans le second intervalle, parce que c'est alors que leurs passions deviennent plus vives & plus impétueuses qu'elles n'étoient auparavant. Dans le premier âge la nature se ressent encore des ténèbres & de l'engourdissement de l'enfance, mais dans le second elle se développe, & elle se fortifie; & comme dès la plus tendre jeunesse la nature par le poids de la corruption se porte au mal, ce penchant devient beaucoup plus violent par le progrès de l'âge, par la force du tempérament, & par l'habitude que les jeunes gens ont contractée de céder dès leur enfance à leurs passions. Accoutumées à maîtriser dès leur naissance, elles conservent le même empire, & elles l'exercent avec d'autant plus de fierté, qu'on leur a toujours obéi, & qu'on devient tous les jours plus foible pour leur résister, à moins que la grace de Jesus-Christ notre divin Libérateur, ne nous arrache à ce honteux esclavage. Mais que cette heureuse délivrance est rare parmi les jeunes gens! Gen. 8.

« Il y a principalement deux passions qui, » selon saint Gregoire Pape, exercent une » furieuse tyrannie sur tout le genre humain; » l'une assujettit l'esprit, l'autre assujettit la » chair. Celle qui assujettit l'esprit, est l'ambi» tion, qui l'éleve; celle qui assujettit la chair, » est l'impureté, qui la corrompt ». Or, quand commence-t-on à ressentir la fureur de ces deux monstres? C'est ordinairement à l'âge dont nous parlons; je dis ordinairement, car les attaques peuvent avoir prévenu cet âge, les chûtes ont pû le précéder; mais les tentations sont à cet âge beaucoup plus vives, & les chûtes beaucoup plus fréquentes, & elles ont des suites beaucoup plus déplorables. S. Greg. l. moral. 33. c. 3.

Et d'abord pour l'ambition, quoiqu'on en

ſoit ſuſceptible à tout âge, cependant on en eſt beaucoup plus tenté dans celui-ci que dans un autre. Car comme c'eſt le tems où l'on commence à marquer & à paroître, c'eſt auſſi le tems où l'on eſt bien-aiſe de donner de ſoi une bonne idée ; on tâche de s'attirer de l'eſtime & de la conſidération. Si on a de l'eſprit, des talens, de l'adreſſe ; ſi on a de la naiſſance, de la qualité, du bien, on ſe ſert de tous ces avantages pour enlever les ſuffrages, & pour briller dans l'eſprit des autres. Mais il n'y a pas de plus malheureuſes victimes de cette vaine gloire, que les jeunes perſonnes du ſexe : ſont-elles parvenues à l'âge de treize ou quatorze ans, elles ſont tout occupées du déſir & du ſoin de plaire ; elles mettent tout en uſage pour s'attirer les regards ; elles ne penſent qu'aux ajuſtemens ; elles ne parlent que de parures ; elles s'empreſſent de ſuivre toutes les modes que la vanité des femmes & leur légéreté invente & change tous les jours : on ne voit en elles qu'un grand amour du monde, une recherche exceſſive d'elles-mêmes, & un déſir démeſuré de plaire & de paroître.

Mais la vanité n'eſt pas la ſeule paſſion qui domine à cet âge : il y a encore un autre monſtre qui engloutit preſque tous les jeunes gens, & qui les tourmente violemment, c'eſt le crime de l'impureté. Ah, qu'il y en a peu qui échappent à ce monſtre cruel ! En effet, ſi ceux en qui une froide vieilleſſe a beaucoup amorti les feux de cette paſſion criminelle, en reſſentent toujours quelques ardeurs, qu'ils ne répriment qu'avec peine ; comment ceux en qui la vigueur de l'âge, la force du tempérament, les révoltes de la chair excitent ſi ſouvent des flammes impures, pourront-ils n'en être pas conſumés ? Si les Saints mêmes qui fortifient leur ame par une prière fervente, & qui affoibliſſent leur chair par une

mortification continuelle, afin de combattre le démon de l'impureté, ne réſiſtent à ſes attaques qu'avec de grands efforts, comment de jeunes gens qui affoibliſſent leur ame par un extrême éloignement de la prière, & qui fortifient leur chair par une vie molle, oiſive & toute ſenſuelle, pourront-ils éteindre les traits enflammés de l'eſprit impur ?

Auſſi une triſte expérience apprend-elle qu'une grande partie de la jeuneſſe eſt infectée de ce péché. Les uns plutôt, les autres plus tard ; les uns publiquement, les autres ſecrettement ; les uns par des penſées, d'autres par des actions. Mais tirons le voile ſur tous ces déſordres, & diſons qu'un grand nombre de jeunes gens ſont entraînés par ce torrent funeſte qui inonde la face de la terre : ce qui a fait dire au Cardinal Tolet, que le péché d'impureté damne la plus grande partie des réprouvés, en ſorte que de cent mille Chrétiens qui ſe damnent, ce grand Cardinal eſtime qu'il y en a plus de quatre-vingt mille qui le ſont par les péchés d'impureté. Mais ſi cela eſt vrai des Chrétiens en général, cela l'eſt encore bien davantage des jeunes gens qui y ſont fort entraînés par la curioſité qui eſt naturelle à ceux de cet âge, par la vivacité de leur imagination, par la chaleur de leur tempérament, par le penchant qu'ils ont au plaiſir, & par la vie diſſipée & molle qu'ils mènent. C'eſt auſſi la remarque que fait S. Jérôme, lorſqu'il dit que » l'ennemi du genre-humain ſe ſert de l'ardeur » de la jeuneſſe pour exciter dans le cœur des » jeunes gens le feu de l'amour impudique ». Cette corruption eſt ſi étendue & ſi générale, que quand ceux dont nous parlons y ſeroient échappés dans leurs premières années, ils ne s'en préſervent guères lorſqu'ils avancent en âge, parce qu'alors ils ſont plus fortement attaqués par le démon de l'impureté. Que conclure donc

S. Hieron, ep. ad Demetriadem.

de toutes ces autorités & de toutes ces raisons ; sinon qu'il est plus difficile de conserver la grace depuis quatorze ans jusqu'à vingt ans, que depuis sept jusqu'à quatorze ?

CHAPITRE IV.

On ne doit admettre à la première Communion les jeunes gens qui ont perdu la grace, qu'après qu'ils l'ont recouvrée.

C'Est un principe incontestable, que pour être admis à la participation des saints Mystères, ou pour la première fois, ou d'autres fois, il faut avoir conservé l'innocence de son baptême, ou l'avoir recouvrée par une sincère pénitence. Or, nous venons de voir qu'il est très-rare que les jeunes gens conservent pure & sans tache la robe de l'innocence qu'ils ont reçue dans le Sacrement de la Régénération, & que la plûpart la souillent par des péchés mortels. La pénitence est donc la seule porte qui leur soit ouverte pour entrer dans la salle des noces, & pour y être admis à la Table du Seigneur. Je n'examine pas maintenant quelle est la pénitence que les jeunes gens font pour expier leurs péchés ; mais quelle est celle que les Conciles & les Saints Pères ont toujours exigée de ceux qui ont profané en eux le temple de Dieu par les crimes. Je ne peux pas produire
1. Preuve tirée du Concile de Trente. un garant plus sûr & de l'esprit de l'Eglise & de sa doctrine invariable, que le saint Concile de Trente. Cette sainte Assemblée voulant manifester la foi de l'Eglise sur les dispositions nécessaires pour la justification, parle ainsi des
Sess. 6. adultes : « Les adultes se disposent à la justice,

» lorsqu'étant excités & aidés par la grace de Cap. 6.
» Dieu, concevant la foi par le moyen de l'in-
» struction, ils se portent librement vers Dieu,
» croyant & tenant pour véritables toutes les
» choses qui ont été promises & révélées de Dieu,
» & principalement ce point, que le pécheur est
» justifié de Dieu par sa grace, par la rédemp-
» tion que Jesus-Christ a acquise : ensuite lorsque
» se reconnoissant eux-mêmes pécheurs, &
» passant de la crainte de la justice divine qui les
» ébranle utilement, à la considération de la
» miséricorde de Dieu, ils se relèvent par l'espé-
» rance, se confiant que Dieu leur sera propice
» pour l'amour de Jesus-Christ, & ils commen-
» cent à l'aimer comme source de toute justice;
» & que par l'effet de cet amour ils sont animés
» contre leurs péchés, de haine & de détestation,
» c'est-à-dire des sentimens de la pénitence qui
» doit précéder le baptême; enfin lorsqu'ils se
» proposent de recevoir le baptême, de com-
» mencer une vie nouvelle, & de garder les
» commandemens de Dieu ».

Telles sont les dispositions que le saint Concile de Trente déclare nécessaires pour recevoir la grace de la justification. Et qu'on ne dise pas que le Concile ne parle pas de la justification dans le Sacrement de Pénitence; car si ces dispositions sont absolument nécessaires pour être justifié dans le Sacrement de la Régénération, elles sont encore plus indispensables dans le Sacrement de Pénitence, puisque la grace s'obtient plus difficilement dans ce dernier Sacrement que dans le premier. « L'ordre de la justice de Dieu, Sess. 14.
» dit ce saint Concile, exige que ceux qui, avant cap. 8.
» le Baptême, ont péché par ignorance, soient
» reçus en grace d'une autre manière que ceux
» qui après avoir été délivrés de l'esclavage du
» démon & du péché, & après avoir reçu le

» Saint-Esprit, n'ont point fait de difficulté de
» contrister cet Esprit Saint, & de violer en eux
» le Temple de Dieu ».

Que l'on fasse maintenant l'application de ces vérités saintes aux enfans que l'on prépare à la première Communion, & qui sont tombés dans des péchés mortels. Nous ne parlerons que de ceux-là à présent. Il est certain que par des crimes ils ont profané en eux le Temple du Seigneur, dont ils avoient reçu la consécration dans le Sacrement de Baptême: que l'on exige donc d'eux les dispositions que le Concile demande des adultes pour recevoir la grace de la justification. Outre les sentimens de foi, de crainte, d'espérance dont leur cœur doit être pénétré, on doit encore remarquer dans leur conduite une détestation forte du péché, un sincère amour de Dieu, comme source de toute justice, & une vie nouvelle prouvée par les œuvres. Tous ceux dans lesquels on n'observe point ces dispositions si saintes & si nécessaires, portent un caractère visible d'exclusion. Or, combien n'y en a-t-il pas qui, quoiqu'ils avancent en âge, ne font aucun progrès dans ces vertus? Bien loin de détester le péché, ils y retombent sans cesse; bien loin d'aimer Dieu comme source de toute justice, ils ont un grand dégoût pour toutes les choses du salût & pour la piété; bien loin de commencer une vie nouvelle, ils persévèrent toujours dans le mal; même éloignement pour la prière, même ardeur pour le plaisir, même désobéissance, même impureté, &c. On ne peut donc pas, quelque désir que l'on ait, admettre de tels enfans, à quelque âge qu'ils soient arrivés, d'autant plus que selon le S. Concile de Trente, « on ne peut par-
» venir au rétablissement dans la grace de Dieu,
» que l'on n'obtient par le Sacrement de Péniten-
» ce, que par beaucoup de larmes & de travaux.

Seff. 14. cap. 2.

De

La conduite que Dieu a tenue à l'égard du genre humain, est le modèle de celle que l'on doit tenir à l'égard des enfans.

Seconde preuve tirée de la conduite de Dieu à l'égard du genre humain.

Saint Augustin a remarqué que le genre humain est comme un enfant que Dieu a conduit par dégrés à la justice. Le Seigneur après le péché du premier homme, n'a pas aussi-tôt communiqué la sainteté à ses descendans. Il les a fait passer par plusieurs états pour les faire parvenir au trésor précieux de la grace. Tels sont aussi les dégrés par lesquels les enfans passent ordinairement, pour arriver à l'état heureux de la justice chrétienne. Or, quels sont les états par lesquels le Seigneur a fait passer le genre humain pour le réparer par Jesus-Christ ? Saint Augustin qui a étudié avec beaucoup d'attention l'économie de la grace, nous en découvre trois. Le premier, qu'il appelle avant la loi, le second sous la loi, le troisième sous la grace.

Lib. 16. de Civit. Dei, cap. 42.

C'est dans plusieurs endroits de ses ouvrages que saint Augustin enseigne cette doctrine, & principalement in exposit. epist. ad Galat. ad v. 17 cap. 5. Item. l. 66, 83. Item. in Enchirid. cap. 1, 18.

Le premier état que ce saint Docteur appelle avant la loi, ou sous la loi, comprend l'espace d'environ 2500 ans, c'est-à-dire, depuis la chûte d'Adam jusqu'à la loi de Moyse. Pendant cette longue suite de siècles, les hommes n'avoient point de loi extérieure & visible : ils étoient réduits à la seule loi naturelle ; & combien cette loi n'étoit elle pas obscurcie par le péché d'origine & par leurs passions criminelles ? Aussi ne reconnoissoient-ils presque aucun de leurs devoirs, ils les transgressoient sans aucun remords.

Le second état, que saint Augustin appelle sous la loi, a duré depuis le tems que Dieu a donné sa loi aux Israëlites sur la montagne de Sinaï, jusqu'à l'avénement de Jesus-Christ notre divin Médiateur. Il est vrai que les Israëlites, par le secours de cette loi, connurent bien

leurs devoirs ; mais comme cette loi ne donnoit point par elle-même la grace d'accomplir le bien & d'éviter le mal, hélas ! ils n'en devinrent que plus criminels, & se laisserent aller à toutes sortes de désordres, malgré les lumières que la loi leur communiquoit.

Enfin le troisiéme état, appellé sous la grace, a commencé à l'avénement de notre Sauveur, qui a établi la nouvelle alliance : c'est ce qui
Joan. 1. 17. a fait dire à saint Jean, que » la loi a été » donnée par Moyse, mais que la grace & » la vérité ont été apportées par Jesus-Christ. Dans cet état, l'homme chrétien connoît le bien, il l'aime & le pratique : il ne tombe pas dans le péché, il résiste aux tentations qui lui arrivent, & il est victorieux de la concupiscence qu'il dompte avec une vigilance continuelle.

Qu'on réfléchisse maintenant sur la maniere dont les enfans sont disposés à la justice chrétienne. On verra que Dieu tient à l'égard de ceux qu'il veut convertir, à peu-près la même conduite qu'il a tenue à l'égard du genre humain, lorsqu'il eut formé le dessein de le relever de sa chûte, & de le réparer par Jesus-Christ.

D'abord Dieu les laisse dans le premier état appellé avant la loi ; état de ténèbres & d'ignorance, où les enfans ne connoissent comme il faut, ni Jesus-Christ, ni leurs devoirs, ni les vrais biens, ni les vrais maux, ni la vraie justice, ni le chemin qui y conduit ; état où ils ne font aucun effort pour résister à leurs mauvais penchans, parce qu'ils ne comptent pas la concupiscence au nombre de leurs ennemis. Presque tous les enfans restent dans cet état jusqu'à neuf ou dix ans.

A ce premier état, succède celui que saint

Augustin appelle sous la loi : état où les enfans commencent à réfléchir sur eux-mêmes, à sentir la misère de leur cœur, la turpitude de leurs péchés, où ils sont quelques efforts pour ne plus tomber dans l'iniquité ; mais où ils sont encore entraînés par la vivacité & l'indocilité de leur imagination, & par la légéreté & l'évaporation de leur esprit ; état, où, comme dit S. Paul, ils font le mal qu'ils ne voudroient pas faire, & ne font pas le bien qu'ils voudroient faire.

Enfin, ce n'est que lorsque les enfans ne retombent plus dans le péché, qu'on doit les regarder dans le troisiéme état, qui est celui sous la grace. Nous n'entendons pas ici l'exemption des fautes vénielles, puisque les plus justes y tombent eux-mêmes : mais nous parlons de l'exemption des péchés qui donnent la mort à l'ame, & de l'esclavage des passions criminelles. Or, c'est de cet esclavage honteux que sont affranchis tous ceux qui sont dans cet état si heureux, qui par-là possèdent une certaine stabilité dans la justice, stabilité bien différente de l'inadmissibilité de cette même justice, ce qui est une erreur monstrueuse, mais la stabilité qui a une certaine consistance dans le bien.

Qu'on ne croie pas que ce seroient là de belles idées qui ne puissent pas servir de règle des mœurs. Je prétends que ce sont des semences fécondes qui renferment de grands principes de conduite. Car en effet, on doit poser pour point d'appui, qu'on ne doit point admettre les enfans à la premiere Communion, lorsqu'ils sont avant la loi, ou lorsqu'ils sont sous la loi ; mais uniquement lorsqu'ils sont passés sous la grace. Quand ils sont dans l'état avant la loi, ils ne connoissent ni leurs de-

voirs, ni leurs fautes, ni leurs tentations, ni leurs chûtes ; & par conséquent, ils sont indignes de participer à ce Mystère ineffable, dont il n'y a que les aigles, c'est-à-dire les Anges éclairés & sublimes, qui peuvent en approcher, selon la remarque de S. Chrysostôme.

Homil. 24 in c. 10 ad Cor.

Quand ils sont sous la loi, ils discernent le bien & le mal, ils sentent le poids de leur concupiscence, mais ils s'y laissent encore entraîner : ils ont horreur du péché : ils font quelques efforts pour le combattre ; mais comme ces efforts sont trop foibles, quelquefois ils sont vainqueurs, & presque toujours vaincus ; ils se relevent & ils tombent, & enfin ils demeurent toujours esclaves du péché, auquel ils se laissent aller ; ou du moins ils ne remportent que des victoires passagères, & qui n'ont pas de suite. Or, selon la doctrine des Saints Pères, on ne doit pas accorder le pain de vie à celui qui est mort, le pain des enfans de Dieu à celui qui est esclave du démon. Il faut donc attendre que ces jeunes gens soient affranchis de l'esclavage du péché, & qu'ils soient établis dans la liberté de la grace, pour les faire participer à la manne céleste. La divine Eucharistie n'est point pour les Payens, comme sont ceux qui sont sans loi, ni pour les Juifs, comme sont ceux qui sont sous la loi ; mais pour les Chrétiens, c'est-à-dire pour ceux qui sont sous l'empire de la grace.

Mais quelles lumières ne sont pas nécessaires pour discerner quand les jeunes gens sont sous l'état heureux de la grace ! Un principe bien simple, mais en même tems fort sûr, peut servir de règle ; c'est lorsque ces jeunes gens ne retombent plus dans leurs péchés d'habitude ; on juge alors que le mauvais

amour ne vit plus dans leur cœur, & que le péché ne domine plus dans leurs membres.

Mais combien faut-il qu'il se soit écoulé de tems sans aucun péché mortel, pour avoir une certitude morale qu'un jeune homme ne vit plus dans le péché, qu'il a renoncé à ses crimes d'habitude, & qu'il est digne d'être admis à la première Communion ? Pour répandre plus de lumière sur la réponse que nous allons donner, supposons que le jeune homme dont il est question, connoît la foiblesse & le besoin qu'il a de la grace de Jesus-Christ, qu'il s'applique depuis un certain tems à la prière intérieure, qui est le gémissement du cœur, qu'il aime ce saint exercice, qu'il ait déja surmonté plusieurs de ses passions, mais qu'il lui en reste encore une qui soit plus forte que l'amour de Dieu; supposons même que ce soit le vice de l'impureté, qui ayant été sa passion dominante, est aussi plus difficile à déraciner; il desire ardemment la chasteté, il soupire après son entière délivrance, il demande avec ferveur un don si précieux, il combat les tentations qui lui arrivent, quelquefois il est victorieux, mais quelquefois il est vaincu: on demande combien il faut qu'il se soit écoulé de tems depuis sa dernière chûte mortelle, pour qu'on puisse juger sainement qu'il a surmonté cette passion, & que le péché ne domine plus en lui.

Jugeons-en à peu-près comme on a coutume de juger dans le monde, qu'on n'est plus sujets aux défauts auxquels on se laissoit auparavant entraîner. Qu'un père de famille ait, par exemple, un enfant qui ait aimé le vin, qui se soit plusieurs fois enivré, il ne croira pas que son fils est entièrement corrigé, quand bien même il auroit été un mois ou six semai-

nes ſans retomber dans ce crime, ſur-tout s'il s'eſt trouvé preſque toujours éloigné des occaſions de débauche & d'intempérance. Qu'un Maître ait apperçu dans un domeſtique un penchant à voler, qu'il l'ait même ſurpris plu-ſieurs fois en flagrant-délit, il ne croira pas que ſon ſerviteur eſt totalement changé, parce qu'il aura été plus d'un mois ſans dérober. Combien n'exigera-t-il pas auparavant de preuves de ſa fidélité, & pendant combien de tems ne s'en aſſurera-t-il pas pour lui redonner ſa confiance ? Jugeons-en à peu-près de la même manière par rapport au jeune homme dont il s'agit pour la première Communion. Je dis à peu-près, car à Dieu ne plaiſe que nous ſuivions le jugement des hommes, qui ſont toujours exceſſifs, & qui ne reviennent preſque jamais des idées déſavantageuſes qu'ils ſe ſont formées de leurs frères. Cependant regardons comme un principe de conduite, qu'il y a de certains intervalles (comme d'un mois ou de ſix ſemaines) qui ſont trop courts pour qu'on puiſſe juger prudemment qu'un jeune homme a renoncé totalement à ſes paſſions, parce qu'il n'y retombe plus. Car combien n'y a-t-il pas d'incidens qui étonnent les paſſions criminelles, qui pendant quelque tems en ſuſpendent le cours, mais qui les laiſſent toujours vivre dans le cœur ? C'eſt pourquoi on ne peut pas aſſez blâmer la conduite imprudente de ces Confeſſeurs peu éclairés, qui tenant de jeunes gens pendant huit jours en retraite, les admettent le dernier jour des exercices à la première Communion, parce que ces Néophytes ne retombent plus dans leurs crimes, comme ſi c'étoit une grande victoire de s'abſtenir de ſes intempérances ordinaires, lorſqu'on eſt réduit à une petite

portion de vin ; de ne plus tomber avec des personnes du sexe, lorsqu'on est enfermé seul entre quatre murailles ; de ne plus succomber aux occasions extérieures du péché, lorsqu'on en est éloigné.

La conduite de l'Eglise à l'égard des Catécumènes est le modèle de la conduite que l'on doit tenir à l'égard des enfans, par rapport à la première Communion.

Troisième preuve tirée de la conduite de l'Eglise à l'egard des Catécumènes.

On ne peut pas mieux juger de la conduite que l'on doit tenir pour admettre les enfans à la première Communion, que par la conduite que les Saints Evêques tenoient autrefois pour admettre au Saint Baptême les Infidèles qui se présentoient. Or, en consultant les monumens sacrés de la tradition Ecclésiastique, nous remarquerons qu'autrefois sa discipline étoit très-sévère à l'égard des Catécumènes, & que l'Eglise n'admettoit point les adultes au Sacrement de Baptême sans de grandes préparations ; c'est ce qu'il est aisé de faire voir par l'analyse de la discipline du Catécuménat, que M. l'Abbé Fleuri a si bien exposée dans son Livre des Moeurs des Chrétiens, n. 5.

1°. Quand quelqu'un demandoit à être Chrétien, on le menoit à l'Evêque, ou à quelqu'un des Prêtres, qui d'abord examinoit si sa vocation étoit solide & sincère : car on craignoit de profaner les mystères, en les confiant à des personnes indignes, & de charger l'Eglise de gens foibles & légers, capables de la deshonorer par leur chûte à la première persécution. On examinoit donc celui qui se présentoit, sur les causes de sa conversion, sur son état, s'il étoit libre, esclave, affranchi, ses moeurs & sa vie passée. Saint Augustin, dans son Traité *de Catechizandis rudibus*, veut qu'on examine avec

beaucoup d'attention les motifs qui ont déterminé un Payen à vouloir entrer dans l'Eglise.

2°. Ceux qui étoient engagés dans une profession criminelle, ou dans quelqu'autre péché d'habitude, n'étoient point reçus qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. On les éprouvoit quelque tems : le zèle de la conversion ne rendoit pas les Chrétiens plus faciles à ceux qui vouloient se joindre à eux. » Si un Cocher du » Cirque ou un Pantomime veulent se convertir, » dit le Concile d'Elvire, can. 62. qu'ils renon» cent premierement à leur métier, sans espé» rance d'y retourner.

3°. Celui qui étoit jugé capable de devenir Chrétien, étoit fait Catécumène par l'imposition des mains de l'Evêque, ou du Prêtre commis de sa part, qui le marquoit au front du signe de la Croix, en priant Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevroit, & qu'il se rendît digne de participer au saint Baptême. Il assistoit aux sermons publics, où les Infidèles mêmes étoient admis. On les mettoit entre les mains des Catéchistes, qui veilloient sur la conduite des Catécumènes, & leur enseignoient en particulier les élémens de la foi, sans leur expliquer à fond les Mystères dont ils n'étoient pas encore capables. On les instruisoit principalement des règles de la morale, afin qu'ils sçussent comment ils devoient vivre après leur Baptême.

4°. Le tems du Catécuménat étoit ordinairement de deux ans ; on l'allongeoit ou on l'abregeoit suivant le progrès du Catécumène. On ne regardoit pas seulement s'il apprenoit la doctrine ; mais s'il corrigeoit ses mœurs ; & on le laissoit en cet état, jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti. Si un Caté-

cumène tomboit dans quelque faute considérable pendant le tems du Catécumènat, on le renvoyoit à une classe inférieure. Le Concile de Nicée, can. 12. veut que ceux des Catécumènes qui étant près de recevoir le Baptême, ont apostasié, soient trois ans avant que d'entrer dans le rang où ils étoient. Le Concile de Néocésarée ordonne, can. 5. que si un Catécumène, qui est au rang de ceux qui prient avec les Fidèles, vient à pécher : il soit au nombre des Ecoutans ; que s'il continue de pécher, on doit le chasser entièrement.

5°. Ceux qui étoient jugés dignes du Baptême, donnoient leurs noms au commencement du Carême, pour être écrits sur la liste des Compétens ou Illuminés. Ainsi il y avoit deux ordres de Catécumènes ; les Auditeurs & les Compétens. Ceux-ci jeûnoient le Carême comme les Fidèles, & joignoient au jeûne des prières ferventes, des génuflexions, des veilles, & la confession de leurs péchés. Cependant on les instruisoit plus à fond, leur expliquant le Symbole, & particulièrement les Mystères de la Trinité & de l'Incarnation. On les faisoit venir plusieurs fois à l'Eglise pour les examiner, & faire sur eux des exorcismes & des prières en présence des Fidèles ; c'est ce qu'on appelloit les scrutins que l'on a continué d'observer, même pour les petits enfans, & il en reste encore des vestiges dans l'Office de l'Eglise, & particulièrement dans la Messe du Mercredi de la quatrième semaine de Carême, où on lit l'Evangile de l'Aveugle né, & à la Messe du quatrième Dimanche de Carême.

Tertul. lib. de Bap. c. 19 & 20.

Ceux que par toutes ces épreuves on trouvoit dignes du Baptême, étoient nommés

Elus ; & on les baptisoit solemnellement la veille de Pâques, afin qu'ils ressuscitassent avec Jesus-Christ, ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. C'étoit la coutume de donner aux Catécumènes élus le Baptême, la Confirmation & l'Eucharistie.

Tertul. lib. de Bapt. c. 13.

6°. On faisoit manger aux nouveaux baptisés du lait & du miel, pour marquer l'entrée dans la vraie Terre promise & l'enfance spirituelle : car tous les nouveaux baptisés étoient nommés enfans, quelque âge qu'ils eussent. Pendant la première semaine les Néophytes portoient la robe blanche qu'ils avoient reçue au sortir des Fonts, pour marque de l'innocence qu'ils devoient garder jusqu'à la mort. On ne les perdoit pas de vue après leur Baptême : car ils étoient aidés par ceux qui les avoient présentés aux Fonts, & ils étoient toujours sous les yeux des Prêtres, qui les observoient encore long-tems, pour les dresser à la vie chrétienne.

Telle est la discipline que l'Eglise observoit à l'égard des adultes qui, d'infidèles qu'ils étoient, demandoient à être Chrétiens. L'Eglise ne les admettoit pas tout d'un coup, mais elle les éprouvoit long-tems auparavant. Or, ne pourroit-on pas suivre l'esprit de cette sage discipline à l'égard des enfans que l'on prépare à la première Communion ? Du moins, n'y voyons-nous pas un modèle de la conduite que l'on pourroit tenir par rapport à eux ? Et la différence qui se trouve entre les Catécumènes & les enfans, ne fait-elle pas sentir en quelque sorte la nécessité d'une plus grande exactitude à l'égard des derniers ? Car 1°. les Catécumènes ne demandoient à entrer dans l'Eglise que dans un âge mûr : ils ne se déterminoient au changement de Religion qu'a-

près de solides réflexions : ainsi on pouvoit plus compter sur leur persévérance, que sur celle des enfans que l'on prépare maintenant à la première Communion dans un âge assez tendre, ayant encore l'esprit fort léger, & le cœur susceptible de mille impressions, & capable de beaucoup de vicissitudes. 2°. Quoiqu'on puisse dire que les uns & les autres ont péché par ignorance, & que leur état soit bien différent de ceux qui seroient déchus d'une justice acquise dans un âge de discernement & de réflexion ; cependant il n'en est pas moins vrai que les enfans qui ont perdu la grace de leur Baptême, sont plus coupables que les Payens qui n'ont jamais reçu ce précieux dépôt de la justice. 3°. Les différentes épreuves par lesquelles on faisoit passer les Catécumènes, épreuves qui étoient si longues & si pénibles, n'avoient point le caractère de pénitences satisfactoires ; puisqu'on sçavoit bien que le Baptême remet, & les péchés, & les peines du péché : au lieu que les enfans qui ont eu le malheur de perdre l'innocence de leur Baptême, ont besoin de ces épreuves & de ces pénitences, non-seulement pour constater la sincérité de leur conversion, mais encore pour satisfaire à la justice de Dieu, d'une manière à la vérité qui soit proportionnée à leur âge, à leur foiblesse & à leurs fautes, dans quelque tems qu'ils s'acquittent de ces pénitences satisfactoires, soit avant, soit après l'absolution. 4°. Enfin, il semble qu'on devroit en quelque sorte demander une vertu plus forte des enfans que l'on prépare maintenant à la première Communion, que des enfans que l'on faisoit autrefois participer à cette manne céleste ; parce que dans les premiers siècles les enfans, après avoir reçu les divins Sacremens, étoient remis comme des dépôts

sacrés entre les mains de leurs parens, qui étoient souvent autant de Saints, & qu'une charité abondante rendoit Martyrs ou d'effet, ou de volonté. Chaque maison étoit comme une petite Eglise, dont les peres & les meres de famille étoient, pour ainsi parler, des Evêques domestiques ; au lieu que maintenant l'Eglise ne peut presque plus compter sur les secours que les enfans pourroient trouver dans le sein de leurs familles, tant les parens sont dissipés & peu Chrétiens. On devroit donc, ce semble, exiger à présent des enfans une vertu plus forte & une piété plus solide, afin qu'ils soient en état de conserver avec plus de soin & de fidélité le précieux trésor de la justice, qu'ils obtiennent par la grace de la première Communion.

Quatrième preuve tirée du tems que duroit le Catécuménat.

Il paroît nécessaire d'exposer un peu plus au long la discipline de l'Eglise sur le tems du Catécumènat, afin de donner quelque idée du tems que l'on pourroit prendre pour préparer les enfans à la première Communion. Ce tems pendant lequel on disposoit ces Néophytes dans la foi, étoit principalement employé à les instruire des mystères de notre sainte Religion, & purifier leurs cœurs, afin de les rendre une demeure digne de Jesus-Christ: aussi est-ce là la fin que l'on se proposoit dans les différens exercices par lesquels on fait passer maintenant les enfans. On a en vue de les instruire des vérités saintes que la foi nous enseigne, de détruire en eux les défauts auxquels ils sont sujets, & de remplir leurs ames des sentimens de foi, d'humilité, de charité, &c. dont ils doivent être pénétrés. Mais combien cette œuvre n'est-elle pas grande ? Combien de tems faut-il pour former de tels cœurs ? Jugeons-en par le tems que l'Eglise prescri-

voit aux Catécumenes, c'est-à-dire, non à des enfans, mais à des hommes faits, pour les disposer à recevoir les trois Sacremens, de Baptême, de Confirmation & d'Eucharistie, que l'on leur administroit autrefois tout de suite.

Selon les Constitutions Apostoliques, qui sont un recueil de Canons des premiers siécles, le tems du Catécuménat est fixé à trois ans. Lib. 8. cap. 28.

Le Concile d'Elvire en Espagne tenu au commencement du quatrième siècle, can. 4. prescrit trois ans aux Prêtres des faux dieux, can. 11. cinq ans aux femmes qui auroient quitté leur mari sans raison, & can. 42. aux autres Payens deux ans.

Le Concile de Nicée tenu en 325. enjoint de prendre du tems pour former un Catécumène; & can. 14. il ordonne que ceux qui seront tombés dans l'Apostasie, seront renvoyés pendant trois ans au nombre des Auditeurs: & comme pendant la persécution on avoit abrégé le tems du Catécuménat, ce saint Concile défend, can. 2. de le faire dorénavant, & il ordonne d'observer le tems prescrit. Can. 2.

Le premier Concile de Constantinople, can. 7. après avoir parlé des différentes cérémonies que l'on employoit à l'égard des Catécumènes, dit ces paroles remarquables: « Nous avons soin qu'ils persévèrent » long-tems, & qu'ils écoutent la lecture » des divines Ecritures, & ensuite nous les » baptisons ».

Le quatrième Concile de Carthage tenu en 398. can. 85. ordonne à ceux qui desirent le Baptême, de donner leurs noms, de s'abstenir long-tems de vin & de viande, de recevoir de fréquentes impositions des mains, d'être

examinés, & de s'approcher ensuite du Sacrement de Baptême.

Voilà des épreuves qui ont été exigées pendant des tems considérables. Mais pourquoi n'usoit-on pas de quelque célérité ? Pourquoi employoit-on de si longs délais ? Cette sage discipline étoit fondée d'une part sur la sainteté des sacremens que l'on devoit conférer, & de l'autre sur la pureté des dispositions de ceux à qui on devoit les administrer. On ne demandoit pas seulement d'un Catécumène qu'il apprît la doctrine de l'Eglise ; mais on s'appliquoit bien davantage à examiner s'il corrigeoit ses mœurs : on ne s'embarrassoit pas beaucoup s'il avoit rempli le tems du Catécuménat, qui étoit ordinairement de deux ans ; mais on le laissoit dans ses exercices, jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti. Apportons quelques preuves de la fermeté avec laquelle les Saints Pères insistoient sur la conversion sincère d'un Catécumène, pour lui confier le Sacrement de la Régénération.

Et d'abord Tertullien dans son Livre du Baptême, cap. 18. s'attache principalement à la sainteté des dispositions que l'on doit exiger de ceux qui désirent ce Sacrement. « Ceux à » qui il appartient d'administrer le Baptême, » dit-il, doivent sçavoir qu'il ne leur est pas » permis d'en confier légèrement le dépôt. Ce » qui est dit dans l'Evangile : Donnez à tous » ceux qui vous demandent, a rapport à la » matière de l'aumône, & non pas à celle du » Baptême, sur laquelle il faut plutôt considérer » avec attention cette parole : Ne donnez » point les choses saintes aux chiens, & ne » jettez point vos perles devant les pourceaux, » & cet autre : N'imposez pas facilement les » mains, de peur de vous rendre participant

» des péchés d'autrui. Il eſt vrai que le Diacre
» Saint Philippe baptiſa promptement l'Eu-
» nuque de Candace; mais nous devons faire
» une ſérieuſe réflexion, que tout ce qui ſe
» paſſa dans cette conjoncture, fut clairement
» marqué au coin de la volonté de Dieu....
» Demander le Baptême avec tant d'empreſſe-
» ment & ſans aucun délai, c'eſt s'expoſer à
» tromper les autres, & à faire illuſion à
» ſoi-même. Il eſt à propos d'en différer plus
» ou moins l'adminiſtration, à raiſon de l'état,
» des diſpoſitions & de l'âge de chaque per-
» ſonne..... Il faut apporter des précautions
» très-exactes, pour être en droit de confier
» les choſes de Dieu à des perſonnes, à qui
» ſouvent on ne voudroit pas confier quelque
» bien terreſtre & périſſable : elles doivent
» apprendre à demander long-tems le ſalut, afin
» qu'on ne paroiſſe l'accorder qu'à des déſirs
» également vifs & perſévérans. Il faut auſſi
» pour la même raiſon différer le Baptême
» aux perſonnes, qui étant en âge de ſe ma-
» rier, ne ſont point engagées dans les liens
» du mariage, parce qu'elles ſont perpétuel-
» lement expoſées à la tentation. Si elles ſont
» encore vierges, leur âge ſeul leur en fournit
» la matière. Si elles ſont veuves, elles en
» trouvent une ſource féconde dans leur état
» même de liberté & d'affranchiſſement. Il faut,
» dis-je, différer ces ſortes de perſonnes juſ-
» qu'à ce qu'elles ſe ſoient mariées, ou fixées
» à l'état de continence. En un mot, ceux qui
» ſentent le poids de l'excellence du ſaint Bap-
» tême, craindront plus de ſe hâter que de
» différer ». Ce ſont ſans doute ces maximes qui
dans les premiers ſiècles ont frappé tant de
grands hommes, & les ont portés à différer leur
Baptême, afin de s'y préparer avec plus de ſoin.

Saint Justin, Martyr, dans la seconde Apologie, exige de ceux qui doivent être baptisés, des mœurs pures & conformes aux maximes de l'Evangile. « Tous ceux, dit-il, qui sont » persuadés de la vérité des dogmes que nous » leur enseignons, & qui font leurs efforts pour » y conformer leur vie, s'appliquent, comme » on leur enjoint, à la priere, au jeûne, & à » demander pardon à Dieu de leurs péchés

Lib. 2. ad gent. » passés; ensuite on les mene aux Fonts sacrés, &c. C'est apparemment à cette discipline qu'Arnobe fait allusion, quand il dit qu'on » doit se dépouiller de toute férocité & prendre » des sentimens plus doux & plus humains, » afin de se préparer à ce qui doit être donné, » c'est-à-dire au Baptême, & à l'Eucharistie, dont il parle d'une manière obscure à cause des Infidèles.

Hom. 21 in Luc. Origenes exige les mêmes dispositions des Catécumènes à qui il parle. « Je vous conjure, » dit-il, de ne venir au Baptême qu'avec une

Hist. Eccles. Lib. 5. » grande circonspection. Montrez auparavant » de dignes fruits de penitence : passez quelque » tems dans une bonne vie, en vous préservant » de tous les vices, & alors vous recevrez la » rémission de vos péchés ».

Lib. 2 de Offic. Eccl. c. 21. Enfin Saint Isidore de Séville nous dit que la pureté de la vie étoit la marque à laquelle on discernoit ceux qui étoient préparés au Baptême d'une manière plus prochaine. Car après avoir distingué deux ordres de Catécumènes; les Auditeurs & les Compétens, il dit qu'on » appelle ces derniers compétens, parce qu'ils » s'empressent avec plus d'ardeur de recevoir » la grace de Jesus-Christ, & par la pureté de » leur foi & par la sainteté de leur vie.

On voit par toutes ces autorités si respectables, que des deux dispositions qui font

néceſſaires dans un adulte pour participer aux ſaints Myſtères, c'eſt-à-dire l'inſtruction & la pureté, on s'attachoit beaucoup plus à la ſeconde qu'à la première; on l'entendoit avec ſoin, on l'étudioit avec attention; on ne précipitoit rien. Quand un adulte avoit fini ſes deux années du Catécuménat, & qu'il avoit accompli ſes exercices, on ne lui donnoit pas pour cela les Sacremens, s'il étoit encore engagé dans quelque péché d'habitude; au contraire on le laiſſoit dans la pénitence préliminaire juſqu'à ce qu'il ne retombât plus. La longueur de l'épreuve n'étoit pas une raiſon d'accélérer, mais plutôt de ſuſpendre. C'étoit une marque que la maladie ſpirituelle du Catécumène étoit bien opiniâtre, puiſqu'elle tenoit ſi long-tems contre des remèdes ſi efficaces.

Or, pourquoi ne ſeroit-on pas aujourd'hui animé du même eſprit? Pourquoi ne ſuivroit-on pas à peu près la même conduite à l'égard des enfans que l'on prépare à la première Communion? Eſt-ce que les règles ne ſont pas les mêmes? N'eſt-il pas également néceſſaire aujourd'hui, comme autrefois, de ſentir, ſelon Tertullien, le poids & l'excellence des Sacremens, de faire ſes efforts, ſelon Saint Juſtin, pour mener une vie conforme aux maximes de l'Evangile, de ſe préſerver de tous les vices, ſelon Origenes, & de mériter par la pureté de ſes mœurs la grace de Jeſus-Chriſt, ſelon Saint Iſidore? Les enfans qui ſont ſujets à quelques péchés mortels, ſur-tout d'habitude, ne peuvent donc pas être diſpenſés de ces épreuves. Il faut donc attendre qu'ils ſoient guéris, pour leur accorder le pain de vie. Il faut attendre qu'ils ne retombent plus dans les mêmes crimes, pour les admettre à la première

Tertul. lib. de Bapt. c. 18. Communion. « Toute demande trop empressée » (des Sacremens) est sujette à l'erreur & à » l'illusion ; elle peut tromper, & celui qui les » demande, & celui qui les donne.

CHAPITRE V.

Illustres exemples de Saints qui ont reçu un peu tard les Sacremens de Baptême & d'Eucharistie, & qui en ont conservé très-fidèlement la grace.

AVANT que de rapporter les exemples des Saints qui ont reçu un peu tard les divins Sacremens, il est à propos de faire voir que les adultes qui recevoient solemnellement le Baptême, la veille de Pâques ou la veille de la Pentecôte, ou dans quelqu'autre tems de l'année que ce fût, recevoient en même-tems les Sacremens de Confirmation & d'Eucharistie ; & qu'ainsi se préparer au Baptême, c'étoit se préparer à la première Communion, & que les épreuves que les Pères & les Conciles prescrivoient pendant deux ou trois, ou même cinq ans, avoient pour objet de préparer les Catécumènes, non-seulement au Baptême, mais encore à l'Eucharistie.

Commençons par les Pères Grecs. Origènes parle d'une manière très-claire de cette discipline, lorsqu'il dit aux Catécumènes : » Si
Hom. 4. in Josue. » après être arrivés aux Fonts sacrés du Baptême, les Prêtres & les Lévites étant debout, vous êtes ensuite initiés à ces redoutables & magnifiques Sacremens, que connoissent ceux à qui il est permis de les connoître ; alors, après avoir passé le Jourdain,

» vous entrerez aussi dans la Terre promise
» par le ministère des Prêtres ». Par ces Sacremens redoutables & magnifiques, qui sont connus de ceux à qui il est permis de les connoître, Origènes entend la Sainte Eucharistie, que les Pères des premiers siècles désignoient sous des termes un peu obscurs, mais qui étoient parfaitement entendus des Fidèles. Ils la voiloient ainsi sous des expressions enveloppées, parce qu'ils appréhendoient de trahir les sacrés Mystères, en les manifestant trop clairement aux Payens & aux Catécumènes, qui assistoient ordinairement aux instructions publiques.

Saint Jean Chrysostôme s'explique à peu près comme Origènes. « Dans trente jours, » dit-il, (c'est-à-dire, lorsqu'ils auront été » baptisés) ce sera non Pharaon, mais le Sei» gneur du Ciel, qui vous rappellera dans votre » ancienne Patrie, & vous rétablira dans la » Jérusalem celeste; le Seigneur vous mettra » lui-même entre les mains le redoutable Ca» lice .... Ceux-là connoissent la vertu de » ce Calice, qui ont été consacrés par la » participation des saints Mystères. Mais vous » pourrez l'apprendre aussi vous-même dans » peu de tems ». Le même Saint Docteur en parle encore plus clairement dans son Homélie aux Néophytes. « Comme une mère, dit-il, » poussée par une affection naturelle, s'empresse » de nourrir de l'abondance de son lait l'enfant » qu'elle a mis au monde, de même aussi » Jesus-Christ nourrit de son propre Sang » ceux à qui il donne lui-même une nouvelle » alliance ». Homil. ad illumin.

Enfin Théophylacte qui vivoit dans l'onzième siècle, dit dans son Commentaire sur saint Luc, cap. 10. Ceux que l'on baptise tous les jours

» sont guéris des playes de l'ame, sont oints de
» l'huile de parfums, & participent aussitôt au
» divin Sang de Jesus-Christ.

Ce n'étoit pas seulement la discipline de l'Eglise Grecque de donner après le Baptême les Sacremens de Confirmation & d'Eucharistie: c'étoit encore l'usage de l'Eglise Latine. Tertullien paroît nous marquer l'ordre dans lequel on recevoit les divins Sacremens, lorsqu'il dit dans son Livre de la résurrection de la chair :
Cap. 8. » La chair est lavée, afin que l'ame soit purifiée ; » la chair reçoit l'onction, afin que l'ame » soit consacrée ; la chair est marquée du signe » (de la Croix) afin que l'ame soit protégée ; » la chair est mise à l'ombre par l'imposition » des mains, afin que l'ame soit éclairée par » le Saint-Esprit ; la chair est nourrie du Corps » & du Sang de Jesus-Christ, afin que l'ame » soit engraissée de Dieu.

Ep. 16 ad Cecil. Saint Cyprien Evêque de Carthage parle de la même discipline. » Après le Baptême, dit-il, » après la réception du Saint-Esprit, on est » admis à boire le Calice ». Saint Ambroise
Lib. de myst. c. 2. fait mention du même usage, lorsqu'il dit : » Le peuple lavé & enrichi de ces dons s'approche avec empressement de l'Autel de Jesus-» Christ, en disant : Je m'approcherai de l'Autel » de Dieu, du Dieu qui remplit ma jeunesse d'une » sainte joie : car dépouillé du vieil homme, » & devenu semblable à un Aigle dans la » force de sa jeunesse, il se hâte d'aller à ce » Festin céleste ». On peut remarquer en passant, que selon saint Ambroise, les Néophytes avoient coutume de communier à l'Autel, & les autres hors de l'Autel. Enfin saint Augustin dit :
Lib. de Cath. cap. 10. » Vous avez été marqués du sceau & du caractère » royal, vous avez commencé à recevoir votre » nourriture de la table de votre Roi.

Bornons-nous à ce petit nombre de témoignages. Nous ne finirions pas, ſi nous voulions rapporter toutes les autorités des Saints Pères, qui atteſtent cette diſcipline de l'Egliſe, de donner après le Baptême les Sacremens de Confirmation & d'Euchariſtie. Qu'en conclure donc, ſinon que, lorſque les adultes ſe préparoient au Baptême, ils ſe diſpoſoient en même-tems à la première Communion ? Or quelle a été la conduite des Saints, par rapport à ces divins Sacremens ? Quelle idée ont-ils eue de la grandeur des ſaints Myſtères, de la ſainteté des diſpoſitions requiſes pour y participer, de la qualité des occupations qu'ils regardoient comme des obſtacles ? C'eſt ce qu'il eſt néceſſaire de faire voir par pluſieurs exemples, mais des exemples les plus frappans.

* Je ſçai bien que l'Egliſe a toujours condamné la pratique des Chrétiens qui appréhendant de perdre la grace des Sacremens, en remettoient la réception à leur mort : cette ſainte Epouſe de Jeſus-Chriſt a regardé cette conduite, plutôt comme un effet de leur lâcheté que de leur reſpect. Et quand ceux qui avoient été ainſi baptiſés échappoient au danger de la mort, & qu'ils ſe préſentoient aux Ordres ſacrés, l'Egliſe ne vouloit pas les admettre au nombre de ſes Miniſtres, après les avoir vus ſi long-tems au nombre de ſes ennemis, ou du moins n'ayant pas pu, pendant un ſi long intervalle d'années, les compter au nombre de

* Il y a beaucoup de Saints Evêques qui ſe ſont élevés avec force contre les Chrétiens lâches & négligens, qui différoient leur Baptême juſqu'à la mort. *Vide S. Baſil. exhort. ad Baptizand. S. Gregor. Naz. orat. 48. S. Greg. Nyſſen. adversùs eos qui differunt Baptiſm. S. Ambroſ. lib. 7. commentar. in S. Luc.... cap. 5. S. Chryſoſtom. hom. 37. ad pop. quæ eſt Catech. ad Illuminandos.*

ses enfans. Mais il n'en est pas ainsi des Saints, & des grands hommes, dont nous allons rapporter les exemples. S'ils ont reçu tard la sainte Eucharistie, du moins ils n'ont pas différé jusqu'à la mort ; le délai dont ils usoient ne les tenoit point dans l'engourdissement & l'inaction : ce n'étoit souvent que pour se préparer avec plus de soin, qu'ils remettoient à un âge plus mûr. Ainsi leur conduite n'est point contraire à l'esprit de l'Eglise, & ne peut servir de prétexte aux enfans tiédes & lâches, que l'on est forcé d'éloigner de la participation des divins Sacremens, parce qu'ils n'ont aucune attention, & qu'ils ne font aucun effort pour s'y disposer. Au contraire, c'est une lumière que nous pouvons suivre, quoique de loin, pour marcher plus sûrement dans la voie couverte de ténèbres & remplie de précipices, où nous nous trouvons.

I. S. Gregoire de Nazianze. Vid. Til. c. 9.

Examinons d'abord quelle étoit la discipline de l'Eglise Grecque. Le premier exemple qui se présente, est celui de Saint Grégoire de Nazianze. Ce Saint nâquit vers l'an 328, d'un père & d'une mère que l'Eglise invoque comme des Saints. C'est sans doute dans cette famille de Saints que nous apprendrons la conduite que l'on pourroit tenir à l'égard des enfans. Gregoire fut le fruit des prières de sa mere ; aussi ne l'eut-elle pas plutôt reçu de Dieu, qu'elle s'empressa de le lui consacrer, & de le lui offrir comme un bien qui lui appartenoit plus qu'à elle-même : elle voulut sanctifier ses petites mains en lui faisant toucher les livres sacrés ; elle le présenta à l'Eglise avant même qu'il pût parler. Cependant elle ne le fit pas encore baptiser, parce qu'apparemment on laissoit aux parens chrétiens la liberté de différer le Baptême de leurs enfans

quand ils ſe portoient bien, & qu'il ne leur arrivoit aucun accident : liberté que l'Egliſe par de ſolides raiſons a jugé à propos d'ôter maintenant aux pères & aux mères, en leur ordonnant de préſenter au ſaint Baptême leurs enfans dans l'intervalle des trois premiers jours depuis leur naiſſance. Le délai de ce Sacrement ne diminua rien de l'ardeur avec laquelle le jeune Grégoire s'appliquoit à la vertu : nourri dès ſa plus tendre enfance de l'Ecriture-Sainte, environné des exemples de piété qu'il avoit ſans ceſſe ſous les yeux, & qu'il trouvoit dans la maiſon paternelle, il ne fit rien voir en lui de puéril dans un âge où l'on ne connoît point d'autre occupation, ni d'autres délices que le divertiſſement du jeu. Il aimoit extrêmement les Belles-Lettres, & voulant paſſer à Athènes pour y étudier l'éloquence & la Philoſophie, il fut ſurpris ſur mer d'une effroyable tempête, qui dura vingt jours.

Grégoire qui n'avoit pas encore reçu le Baptême, quoiqu'il eût quinze à ſeize ans, fut vivement effrayé. Cependant il étoit moins frappé de la mort, que de la perte éternelle qui le menaçoit ; il jettoit des cris lamentables, il déchiroit ſes habits, il étoit inconſolable, parce qu'il ſe regardoit comme exclus pour toujours du Royaume des Cieux, par la privation de la grace du Baptême. * Le Ciel ne

* Il eſt étonnant comment ſaint Grégoire de Nazianze, dans un ſi grand danger, ne ſe fit pas adminiſtrer le Baptême. Il y avoit ſans doute pluſieurs Chrétiens fidèles & baptiſés dans ſon vaiſſeau, puiſque beaucoup de perſonnes y invoquoient Jeſus-Chriſt. Or, le Concile d'Elvire avoit permis par ſon trente-huitième Canon aux Laïques mêmes de donner le Baptême dans le cas de néceſſité, pourvu qu'ils ne fuſſent pas bigames, & qu'ils n'euſſent pas violé l'intégrité de leur Baptême par quelques péchés mortels ; & Ter-

fut pas sourd à ses prieres, Dieu fit cesser la tem-

tullien dans son livre du Baptême, avoit enseigné que tout Chrétien peut en ce cas donner ce qu'il a reçu. Saint Hilaire *in Psal.* 106, & Saint Jerôme *Dialog. adv. Lucifer.* ont suivi ce sentiment, & c'est la doctrine de toute l'Eglise.

Cependant la validité du Baptême donné par les Laïques n'étoit pas si clairement établie chez les Grecs, puisque Saint Basile, *cant.* 1, *t.* 3, *p.* 21, dit que, selon le sentiment de Saint Cyprien & de Saint Firmilien, dont il ne s'éloigne pas, il falloit considérer ceux qui étoient baptisés hors de l'Eglise, comme baptisés par des Laïques, & les purifier par le Baptême de l'Eglise. L'histoire d'un Juif baptisé avec du sable, rapportée par Jean Mosch & par Nicéphore, fait voir que l'Eglise Grecque, ou croyoit le Baptême des Laïques invalide, ou le laissoit croire au peuple, de peur qu'il n'abusât de ce Sacrement.

Dans l'Occident même, où la validité du Baptême administré par des Laïques étoit certainement reconnue, nous voyons cependant que Saint Satyre, frère de Saint Ambroise, étant sur mer exposé à un grand danger, ne demanda pas le Baptême, quoiqu'il ne fût que Catécumène, il se contenta de prier les Chrétiens de lui donner l'Eucharistie à porter dans un mouchoir avec laquelle il se jetta à la nage, croyant que sa foi étoit suffisante pour le sauver. En abordant il apprit que l'Evêque du lieu étoit engagé dans le schisme de Lucifer de Cagliari; il ne voulut pas recevoir le Baptême de ses mains, il se remit donc en mer, & alla le recevoir dans un autre lieu.

Peut-être ne disoit-on pas communément aux Laïques qu'ils eussent ce pouvoir, de peur qu'ils n'en abusassent, comme on en a vu des exemples. Et ceux qui n'ignoroient pas ce pouvoir, pouvoient être retenus par le respect d'une chose si sacrée, par la crainte d'y faire des fautes, n'osant pas faire ce qu'ils n'avoient jamais fait, ni vu faire à d'autres. Et Saint Augustin *in Parmen. lib.* 3, *cap.* 13, n'ose pas assurer si les Laïques qui donnent le Baptême dans ces occasions, sont tout-à-fait exempts de péché. *Vide S. Greg. magn. lib.* 1, *ep.* 38. Tillemont, tom. 9. sur Saint Gregoire de Nazianze, pag. 326.

pête

pête, rendit le calme à la mer, & il fit aborder enfin le jeune Grégoire à Athènes. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y trouva S. Basile, avec lequel il se lia d'une amitié aussi pure qu'elle fut stable. Quoiqu'il se préservât par le secours de la grace, de la corruption qui régnoit parmi les jeunes gens qui étudioient avec lui; quoiqu'il vacquât sans cesse à la prière, à de saintes lectures & à la pratique des bonnes œuvres; cependant il ne reçut pas le Baptême pendant les douze ans qu'il séjourna à Athènes: peut-être appréhendoit-il de n'être pas assez fidèle à la grace de Dieu dans ce divin Sacrement au milieu de la dissipation que cause l'application aux sciences humaines, & les liaisons inévitables que l'on a dans le cours des études académiques. Ce ne fut qu'en 357 qu'étant revenu en Cappadoce, il mit le sceau à la promesse qu'il avoit faite à Dieu de se consacrer entiérement à lui; il s'en acquitta par le Baptême & la sainte Eucharistie qu'il reçut des mains de son père qui étoit Evêque de Nazianze. Notre Néophyte étoit pour lors âgé de vingt-neuf ans. Il ne songea plus qu'à remplir exactement toutes les obligations que lui imposoit ce saint engagement, & il y fut fidèle tous les jours de sa vie.

En parlant de Saint Grégoire de Nazianze, nous ne pouvons pas passer sous silence l'exemple de S. Basile, qui lui étoit si uni dans le Seigneur. Ce Saint, né vers l'an 329 à Césarée en Cappadoce de parens Chrétiens, & même dans une famille toute de Saints, ne reçut pas cependant le Baptême dès son enfance: nous ne savons pas si Saint Basile fut baptisé à douze ans, ou seulement à la fin de ses études. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pu être baptisé avant sa douzième année, puisqu'il témoi-

II. S. Basile.

Vid. Til. tom. 9.

gne lui-même avoir reçu le saint Baptême des mains de Dianée, qui ne fut fait Evêque de Césarée que lorsque Saint Basile n'avoit guères que douze ans. Mais à quelque âge que notre Saint ait reçu les divins Sacremens, nous avons tout lieu de juger qu'il étoit dans de saintes dispositions, puisque dès son enfance il avoit été élevé dans la piété par Sainte Macrine son ayeule, qui lui fit apprendre avec tant de soin les divines Ecritures, & que d'ailleurs Saint Grégoire de Nazianze, qui a fait son éloge, remarque le zèle que le jeune Basile avoit de croître en vertu autant qu'en science, & de s'exercer à la piété aussi bien qu'aux belles-lettres.

III. S. Chrysostôme. Vid. Til. tome II.

Enfin, le dernier exemple que nous tirerons de l'Eglise Grecque, est celui de Saint Jean Chrysostôme. Ce Saint, né à Antioche vers l'an 347 de parens nobles & vertueux, ne fut pas baptisé dès sa naissance. Dans les premières années de sa jeunesse, comme il avoit beaucoup de goût pour les belles-lettres, il étudia sous les plus grands Maîtres. Dieu qui est le maître des cœurs, gagna celui du jeune Chrysostôme par la lecture de l'Ecriture sainte, il le préserva des vices si ordinaires à ceux de cet âge; il lui donna un grand amour pour l'étude, & une inclination encore plus forte pour la vertu; il lui inspira même le desir de mener une vie plus parfaite. Saint Chrysostôme, poussé par l'Esprit de Dieu, se retira dans la solitude n'étant âgé que de vingt ans. Son unique vue étoit d'avancer dans la voie de la perfection.

Saint Melece, Evêque d'Antioche, qui connoissoit la candeur d'ame & les grands talens de notre jeune Solitaire, l'enleva à son désert, l'attira auprès de lui, l'instruisit de toutes les vérités de notre sainte Religion, & l'exerça

dans la pratique des vertus chrétiennes pendant l'espace de trois ans, au bout desquels il lui donna le saint Baptême, le fortifia par la protection du Corps & du Sang de Jesus-Christ, & le fit Lecteur de son Eglise. Personne n'ignore de quelle manière Saint Chrysostôme est devenu ensuite une des plus grandes lumières & un des plus saints Evêques que nous connoissions.

Mais ce n'est pas seulement dans l'Eglise Grecque où l'on vit naître ces fruits de justice & de sainteté opérés par la grace des Sacremens reçus dans un âge de maturité & de discernement, on les vit paroître aussi dans l'Eglise Latine. Témoins, à Rome Saint Jérôme; en France Saint Paulin, Saint Honorat, Saint Hilaire, Archevêque d'Arles; en Afrique Sainte Monique, Saint Augustin.

IV. S. Jérom. Vid. Til. tom. 12, p. 58.

Ce fut à Rome que Saint Jérôme, qui est né vers l'an 342 de parens Chrétiens, sur les confins de la Pannonie & de la Dalmatie, reçut les vêtemens de Jesus-Christ, selon son expression, c'est-à-dire, les divins Sacremens, comme l'entendent tous les Savans. Ce fut dans un âge assez mûr, peut-être à quinze ou dix-huit ans, qu'il fut baptisé. Dès sa jeunesse il avoit beaucoup d'inclination pour la vertu, puisqu'étant à Rome où il étudioit les belles-lettres, il avoit coutume d'aller tous les Dimanches, non par curiosité, mais par piété, visiter les tombeaux des Apôtres & des Martyrs, & alloit souvent dans les grottes souterraines qui avoient été consacrées par le sang de beaucoup de Chrétiens.

L'Eglise de France nous fournit aussi l'exemple de plusieurs Saints qui ont participé pour la première fois aux divins Mystères dans un âge assez mûr.

V. S.Paulin. Vid.Til. tome 14.

Le premier que nous pouvons rapporter, est celui de Saint Paulin, qui étoit les délices & l'admiration des grands hommes de son siècle. Né à Bordeaux en 353 de parens aussi illustres par leur piété que par leur noblesse, il fut élevé dans les principes de la vérité catholique, & inscrit au nombre des Catécumènes. Etant parvenu à un âge mûr, il épousa la noble & vertueuse Thérasie : son mérite personnel l'éleva bientôt aux premières dignités de l'Empire, & malgré la contagion générale des mauvais exemples, il mena toujours une vie irréprochable aux yeux des hommes.

Mais Dieu qui avoit des desseins de miséricorde sur Paulin, lui ouvrit les yeux, & lui fit connoître que la vie exacte qu'il menoit, n'étoit que la vie d'un honnête Payen, & que toutes les vertus que le monde admiroit en lui, étoient comme le linge le plus souillé, quand elles n'étoient pas rapportées au premier principe & à la dernière fin. Le Seigneur le prépara encore à la grande œuvre de sa conversion par les tribulations dont il l'affligea, & par les liaisons qu'il lui fit contracter avec les plus saints Evêques de son tems. Paulin ainsi touché de Dieu, renonça totalement & aux dignités de la terre & aux espérances du siècle ; il se consacra tout entier à la prière, à la retraite & au jeûne. Ce fut par de si saintes dispositions qu'étant âgé de trente-six ans, il mérita de recevoir le Baptême, & le reçut en effet des mains de Saint Delphin, Evêque de Bordeaux, soutenu de Saint Amand son Catéchiste, qui lui servit de prarain. Saint Paulin craignant de perdre le précieux trésor qu'il venoit de recevoir, s'alla cacher dans la solitude, & le conserva par la grace de Jesus-Christ dans toute son intégrité jusqu'au dernier moment de sa vie.

L'Histoire Ecclésiastique nous fait encore mention de Saint Honorat, qui au commencement du quatrième siècle est né dans les Gaules d'un père Payen. Etant touché de Dieu dans sa jeunesse, il voulut embrasser la Religion Chrétienne : il se mit au nombre des Catécumènes. Ce fut par la prière & par les aumônes qu'il se prépara au saint Baptême, qu'il reçut dans son adolescence, malgré l'opposition de son père qui étoit un homme du monde, & qui avoit des vues d'ambition & de fortune sur son fils. Notre jeune Néophyte fit tous ses efforts pour conserver la grace qu'il venoit de recevoir. Aux maximes & aux pratiques du siècle qu'on lui objectoit sans cesse, il opposoit fortement les maximes de l'Evangile & les pratiques de l'Eglise. Voyant les dangers auxquels il étoit continuellement exposé, il résolut de renoncer entiérement au monde, malgré les contradictions de sa famille. Il quitta donc ses habits magnifiques, il en prit de rudes & de grossiers, il coupa ses longs cheveux, & ayant vendu son bien pour le distribuer aux pauvres, il se retira du monde avec son frère Venance, & ils se mirent sous la discipline de Saint Caprais, Hermite des Isles de Marseille. Ce fut notre Saint qui, étant passé dans l'Isle de Lerins, y bâtit vers l'an 410 un Monastère, qui devint bientôt trés-célèbre, & qui fut habité par un grand nombre de Religieux.

VI. S. Honorat. Vid. Til. tom. 12.

Enfin, le dernier exemple que je tirerai de la France, est celui de Saint Hilaire, Archevêque d'Arles. Ce Saint est né dans les Gaules vers l'an 401, de parens nobles & pieux. Dans sa jeunesse il aima le siècle présent, & il fut rebelle à Dieu ; mais il fut touché par les prières & par les exhortations de S. Honorat

VII. S. Hilaire, Archevêq. d'Arles. Vid. Til. tome 12.

son parent, qui ne cherchoit qu'à le gagner à Jesus-Christ. Hilaire ne se rendit cependant qu'après bien des résistances & des combats. Écoutons comment il s'en explique lui-même.

Apud Bol. 13. Janv.

« Quelles agitations & quelles tempêtes » n'excita pas en moi le combat de mes » volontés opposées? Combien de fois voulois-» je, & ne voulois-je plus une même chose? » Mais enfin Jesus-Christ agit en moi par » Honorat, & trois jours après qu'il m'eut » quitté, la miséricorde de Dieu sollicitée par » ses prières, subjugua mon ame rebelle. Le » trouble de mes pensées avoit banni le som-» meil de mes yeux; je voyois d'un côté le » Seigneur qui m'appelloit à lui avec bonté; » d'un autre, tout le monde qui me présentoit » de loin tous ses plaisirs & tous ses charmes; » mon esprit comparoit en lui-même l'un & » l'autre parti, & flottoit sur le choix de celui » qu'il devoit suivre : mais grace à vôtre misé-» ricorde, ô divin Jesus, fléchi par les ferventes » prieres de votre serviteur Honorat, vous avez » rompu les liens qui me tenoient attaché au » monde pour m'attacher à vous par les liens » de votre amour : assujetti à cette heureuse » captivité, je ne retomberai point sous la » servitude du péché ».

Ayant formé cette généreuse résolution, il alla trouver Saint Honorat, & lui exposa ses sentimens avec beaucoup d'humilité. On vit aussi-tôt dans Hilaire l'admirable changement que la grace a coutume d'opérer dans les ames qu'elle rappelle en elles-mêmes. Son regard devint doux, son esprit tranquille, son langage humble, & son extérieur modeste : il vendit son bien, qu'il distribua aux indigens, & il se retira dans le célèbre Monastère de Lerins, où fleurissoit pour lors la piété la plus

solide & la pénitence la plus austère. Ce ne fut qu'après sa conversion & sa retraite qu'il fut régénéré en Jesus-Christ ; & comme quelque tems après il fut élu Archevêque d'Arles, il aura apporté à l'Episcopat l'innocence baptismale & une pureté sans tache.

Mais si nous voulons passer en Afrique, nous y trouverons en usage la même discipline de recevoir le saint Baptême dans un âge assez mûr, & nous y voyons en même-tems les fruits solides qui résultoient de cette discipline : nous en avons la preuve dans Sainte Monique & dans le grand Saint Augustin.

Sainte Monique naquit l'an 332 dans une famille chrétienne où régnoit la crainte de Dieu. Ses parens, qui, selon le témoignage de Saint Augustin, faisoient honneur à l'Eglise par le réglement de leurs mœurs, & par l'édification qu'ils donnèrent aux Fidèles, eurent grand soin de la faire élever dans la vertu & dans la piété : cependant ils ne la firent pas baptiser dès sa naissance ; ils confièrent son éducation à une vieille servante, qui depuis très-long-tems étoit dans la maison, & qui y étoit fort considérée à cause de son mérite. Néanmoins malgré toute l'attention que cette sage gouvernante put apporter, la jeune Monique ne laissa pas que de s'accoutumer peu à peu au vin : elle fut sujette à cette passion pendant quelque tems, & ce ne fut qu'après qu'elle y eût totalement renoncé, qu'elle reçut le saint Baptême, & elle en conserva très-fidèlement la grace par la pureté de sa foi & par l'intégrité de ses mœurs. VIII. Sainte Moniq. lib. 9. Confess. cap. 8.

Cette sainte femme nous fournit encore une preuve de la discipline du délai du Baptême à un âge mûr, dans la personne de son fils Saint Augustin. ; car elle ne lui fit pas administrer le IX. S. Aug. Vid. Til. tom. 19.

saint Baptême dès sa naissance; mais elle se contenta de le faire mettre au rang des Catécumènes par le signe de la Croix & le sel, selon l'usage de l'Eglise. Elle eut soin de l'élever dans toutes les règles de la piété chrétienne, & les semences de vertu que Sainte Monique jetta pour lors dans le cœur de son fils, y prirent de si fortes racines, que les erreurs & les désordres où il se laissa aller par la suite ne purent entiérement les étouffer. Quelque tems après, Saint Augustin tomba malade, & d'une maladie fort dangereuse. En cet état, il demanda le Baptême avec un grand empressement. Sainte Monique voyant qu'il ne manquoit rien à sa foi; crut, dans le trouble où cet accident l'avoit jetté qu'il étoit à propos de satisfaire ses desirs, & avoit déja fait toutes les diligences nécessaires pour le faire initier & laver dans les eaux salutaires; mais le mal s'étant dissipé tout d'un coup, le Baptême fut différé, parce qu'on prévoyoit que s'il avoit à vivre, il ne manqueroit pas de se laisser entraîner par ses inclinations criminelles, & qu'il se souilleroit de nouveau.

S. Aug. lib. 1, Conf. c. 11.

On ne prévit que trop juste ce qui arriva. Car Augustin, dans la fougue de ses impétueuses passions, se plongea dans toutes sortes de débauches. Il tomba aussi dans l'hérésie des Manichéens, qui étoient les plus extravagans & les plus orgueilleux de tous les hommes.

Mais l'amour impur n'étoit pas la seule passion qui agitoit Augustin, il y en avoit encore une autre qui le tourmentoit furieusement, c'étoit l'ambition. Cet amour de la gloire l'animoit à l'étude, & l'appliquoit à l'éloquence, qui étoit la voie pour parvenir aux premieres dignités. C'est dans cette vue qu'Augustin alla à Rome, où il tomba presque

aussi-tôt malade. Quoiqu'il fût dans un danger éminent, il ne demanda pas pour lors le Baptême, comme il avoit fait autrefois. Mais Dieu qui réservoit la santé de son ame à un autre tèms, ne laissa pas de lui rendre la santé du corps. De Rome il alla à Milan, où il écouta saint Ambroise. Il fut touché des Sermons de ce grand Evêque; c'est ce qui le fit renoncer à la secte des Manichéens. Il n'étoit donc plus hérétique, mais il n'étoit encore ni Chrétien ni Catholique; il flottoit entre l'erreur & la vérité. Enfin, il prit le parti de demeurer Catécumène jusqu'à ce qu'il fût pleinement éclairci.

Saint Augustin vivoit avec quelques amis dont les uns avoient des femmes, & les autres comptoient en prendre. Saint Augustin étoit du nombre de ceux qui songeoient à se marier; & c'étoit même l'avis de sainte Monique, qui pensoit qu'il n'y avoit que ce moyen pour donner un objet légitime à une passion malheureuse dont il étoit toujours esclave, & pour le resserrer dans les bornes honnêtes que prescrivent la Religion & la raison. Cependant ce mariage n'eut pas de lieu.

S. Aug. liv. 6. Confess. cap. 13.

Saint Augustin s'adressa pour lors au Prêtre Simplicien qui étoit un vieillard fort éclairé dans les voyes de Dieu. Il lui exposa tous les égaremens de sa vie; il fut pénétré de ce que ce saint Vieilliard lui dit, & des exemples qu'il lui rapporta. C'est pour lors que saint Augustin, plein de troubles & d'agitations, éprouva en lui-même le combat intérieur du vieil homme & du nouveau; son cœur étoit comme déchiré par mille pensées & mille mouvemens différens. Ecoutons comme il s'explique lui-même: « Je soupirois, dit-il, (après la grace » d'une sincère conversion) mais j'étois en-

Lib. 2. Confess. c. 5.

» chaîné, non d'une chaîne extérieure, mais
» par ma volonté même qui m'étoit une chaîne
» plus dure que le fer . . . Cependant il s'étoit
» déja formé en moi une volonté nouvelle
» qui commençoit à me faire désirer de servir
» Dieu. . . . . Mais comme cette nouvelle
» volonté ne faisoit, pour ainsi dire, que de
» naître, elle n'étoit pas encore assez forte
» pour vaincre l'autre qui avoit toute la force
» qu'une longue habitude peut donner. Cepen-
» dant ces deux volontés, l'une ancienne &
» l'autre nouvelle, l'une charnelle & l'autre
» spirituelle, se combattoient dans mon cœur,
» & chacune le tirant de son côté, elles le
» mettoient en pièces.

Enfin, après bien des agitations & des troubles, des résistances & des combats, saint Augustin ayant été miraculeusement converti par une voix du Ciel, il prit le parti de renoncer à la chaire de Rhétorique qu'il remplissoit à Milan avec beaucoup de réputation. Il se retira à la campagne pour se préparer au saint Baptême par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres ; & lorsqu'il fut tems de donner son nom entre les Compétens, il quitta la campagne ; il revint à Milan vers le Carême, & la veille de Pâques il reçut le Baptême des mains de saint Ambroise avec son ami Alype & son fils Adeodat. Saint Augustin avoit trente-deux ou trente-trois ans quand il fut baptisé. Personne n'ignore l'histoire de sa vie depuis son Baptême. Les bornes que nous nous sommes prescrites de ne point sortir de notre sujet, ne nous permettent pas d'aller plus loin, & nous arrêtent malgré le desir que nous aurions de nous étendre davantage sur une vie aussi édifiante.

Nous ne pouvons pas nous dispenser de

remarquer que saint Augustin ne fut pas le seul qui reçut le Baptême. Nous voyons aussi Adeodat son fils & Alype son ami qui eurent part à cette même cérémonie. Qu'on ne croye pas cependant que ces deux Néophytes fussent des victimes préparées à la hâte, & uniquement destinées à servir d'ornement pour accompagner le Baptême d'un homme aussi célèbre qu'étoit pour lors saint Augustin ; à peu près comme les mères de familles qui se font une fête de participer aux divins Mystères le jour de la première Communion de leurs filles, & qui par la suite les obligent assez souvent à communier avec elles ; ce qui est un abus manifeste de l'autorité sainte dont elles sont revêtues. Il n'en est pas ainsi de la circonstance solemnelle où Alype & Adeodat reçurent le Baptême avec saint Augustin. Examinons quelles étoient les vertus de l'un & de l'autre pour juger que ce n'étoit point la conjoncture présente, mais leurs vertus intérieures qui les rendirent dignes du saint Baptême.

1°. Par rapport à Alype, saint Augustin dit que ce fut par une humilité profonde, & par l'esprit de pénitence qu'il se prépara à participer aux divins Sacremens. Alype étoit si animé de l'esprit de mortification, qu'il tenoit toujours son corps en servitude, qu'il ne trouvoit rien de trop dur, jusqu'à marcher nuds pieds par les chemins glacés du Milanez.

Lib. 7. Confess. cap. 6.

2°. Par rapport à Adeodat, saint Augustin nous apprend qu'il avoit environ quinze ans quand il fut baptisé, & qu'il fit sa première Communion. Mais quel étoit ce jeune homme ? Quel étoit son esprit, son caractère, sa conduite ? Saint Augustin nous le fait observer, quand il dit que son fils avoit un esprit bien

Lib. 9. Confess. cap. 6.

au-dessus de son âge ; qu'il n'avoit de son père que le péché dont il étoit le triste fruit ; qu'il n'avoit hérité d'aucun de ses défauts ; qu'il étoit né avec d'excellentes qualités ; qu'une éducation chrétienne avoit précédé & suivi son Baptême, & que ce jeune homme y avoit parfaitement répondu. Qui nous donnera des Adeodats, & nous les ferons avec confiance participer aux divins Sacremens.

De tous ces exemples que nous avons rapportés, & de tant d'autres que nous avons passés sous silence, pour n'être pas trop longs, quelle abondance de lumière n'en sort-il pas, pour ainsi dire ? quelle conséquence n'en pouvons-nous pas tirer ? Nous y voyons 1°. qu'on ne donnoit pas toujours dès les premiers jours de la naissance le Baptême aux enfans nés même de parens chrétiens ; qu'on le différoit souvent à un âge mûr quand il n'y avoit aucun danger de mort qui forçât de l'administrer plutôt, & que quand on ne l'avoit pas conféré dans l'enfance, on attendoit alors que les grands dangers de la jeunesse fussent passés, afin de confier plus sûrement le précieux dépôt de la grace.

2°. On ne peut pas dire que ce fut uniquement la conduite des Chrétiens lâches & indifférens pour le salut ; mais il faut avouer que c'étoit la pratique de plusieurs familles très-éclairées & très-chrétiennes, comme il paroît par les exemples de saint Grégoire de Nazianze, de saint Bazile, de saint Augustin, qui sont enfans des Saints.

3°. Cette pratique n'étoit point particulière à quelques Eglises isolées ; mais il paroît que c'étoit un usage assez ordinaire dans la Grece, dans la France, dans l'Afrique & à Rome même.

4°. Nous remarquons encore que quoique le Baptême soit absolument nécessaire au salut, on ne le donnoit pas néanmoins toujours aux adultes qui étoient dangereusement malades, quand le mal se dissipoit, & qu'il y avoit un juste fondement de craindre que par la suite ils n'en perdissent la grace.

5°. Il n'y avoit pas d'âge fixé pour recevoir ce Sacrement; mais on attendoit uniquement les dispositions du cœur, à quelque âge qu'on les obtînt de Dieu.

6°. On exhortoit fortement les Catécumènes à la réception des divins Sacremens, on les excitoit vivement; mais on ne les tourmentoit pas, on ne leur faisoit pas de reproches insultans.

7°. Le défaut & la privation du Baptême n'étoit pas même parmi les Chrétiens un obstacle ni aux devoirs de la vie civile, ni à l'administration des charges publiques, ni à l'état du mariage, ni même à la profession religieuse; puisque c'est avant le Baptême que S. Ambroise & S. Satyre son frère furent faits Gouverneurs de Province, que S. Paulin se maria, & que Rufin d'Aquilée devint Moine.

Vide Til. tom. 12 sur Saint Jérôme.

8°. Les préparations que l'on apportoit au Baptême, opéroient un changement réel dans le cœur, & souvent même ce changement paroissoit au dehors. C'est ainsi que saint Jean Chrysostôme en se donnant à Dieu, & avant que d'être régénéré en Jesus-Christ, changea tout son extérieur, prit un habit brun, un visage recueilli, un air grave & sérieux. C'est ainsi que saint Hilaire d'Arles marqua sa conversion par un visage modeste, un langage humble & un extérieur très-simple. C'est ainsi que saint Honorat, pour se préparer au saint Baptême, renonça à la vanité, coupa ses longs

cheveux, quitta ses habits magnifiques, & en prit de rudes & de grossiers. Qu'il seroit à propos, quand on se prépare à recevoir les divins Sacremens, d'imiter ces grands modèles, & de renoncer comme eux à la frisure des cheveux, à la somptuosité des habits, & à l'ampleur des ajustemens, qui est si peu convenable à l'humilité chrétienne !

9°. Les Saints qui ont reçu le Baptême dans un âge mûr, avoient souvent coutume de renoncer au monde, pour se préparer plus dignement à la reception de ce Sacrement, ou pour en conserver plus fidèlement la grace : témoins saint Chrysostôme, saint Augustin, saint Honorat, &c. Ceux qui étoient engagés dans le siècle présent par quelque lien que la Providence ne leur permettoit pas de rompre, du moins sur le champ, renonçoient toujours au monde par la régularité de leurs mœurs, & par la sainteté de leur conduite. Nous en avons une preuve bien sensible dans saint Martin de Tours. Ce Saint ayant été obligé de suivre la profession des armes à l'âge de quinze ans, ne laissa pas de se mettre au nombre des Catécumènes, & d'en suivre les pieux exercices, autant que sa situation pouvoit le lui permettre. S'étant préparé au Baptême par l'humilité & la tempérance, par la patience & la charité, il eut le bonheur de le recevoir à l'âge de dix-huit ans. Il est vrai qu'après son Baptême, il ne quitta pas sur le champ les troupes où il étoit, & qu'il y resta encore deux ans ; mais ce fut pour attirer avec lui son Tribun, qui vouloit aussi se retirer.

Vide Til. tom. 10.

10°. La dernière, & en quelque sorte la plus importante réflexion que nous pouvons faire sur tous les exemples que nous avons rapportés, est sur la fidélité avec laquelle tous ces

Saints qui dans l'âge de maturité ont reçu les divins Sacremens, en ont conservé la grace. La ſtabilité de juſtice répondoit en eux à la grandeur des diſpoſitions qu'ils y apportoient : comme les préparations n'étoient point ſuperficielles, la grace auſſi n'étoit point ordinairement paſſagere ; c'eſt la remarque qu'a fait l'Hiſtorien de la vie de ſaint Jean Chryſoſtôme. « Dès » que ce ſaint fut baptiſé, dit-il, on ne l'en» tendit jamais dire une parole injurieuſe, ni » un menſonge, ni une médiſance, ni faire » un jurement, ni témoigner même de la » complaiſance pour les railleries des autres ». Je me borne à ce ſeul exemple. On n'a qu'à faire une attention particulière à ceux que nous avons rapportés ci-deſſus, & on ſera perſuadé que ces Saints avoient ſoin de conſerver fidèlement la grace des divins Sacremens, & qu'ordinairement ils ne tomboient pas dans les péchés qui la font perdre, en donnant la mort à notre ame. On voyoit dans ces ſiècles heureux une plus grande ardeur pour ſe préparer aux ſaints Myſtères, & une plus grande fidélité pour en conſerver le fruit, que dans ces ſiècles pervers où nous vivons : tant la charité eſt aujourd'hui refroidie.

Vide Til. tom. 11.

Je ne vois qu'une ſeule objection qu'on puiſſe nous faire ſur la fidélité avec laquelle on conſervoit ordinairement la grace du ſaint Baptême, quand on l'avoit reçu dans un âge un peu mûr. C'eſt l'exemple de ſaint Ephrem, Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe en Méſopotamie. Ce Saint né ſous l'Empire de Conſtantin, de parens pieux & chrétiens, ne fut pas baptiſé dans les premiers jours de ſa naiſſance ; il fut cependant élevé dans la piété, & nourri dès ſon enfance des divines Ecritures. Il aimoit à entendre parler des ſouffrances que les Chré-

tiens enduroient pour le nom de Jesus-Christ. Quoiqu'il eût été Catécumène de bonne heure, il ne reçut cependant le Baptême qu'à l'âge d'environ dix-huit ans. Nous présumerions (peut-on nous objecter) qu'il n'auroit point souillé l'innocence baptismale, si la confession qu'il nous a laissée de sa vie ne faisoit mention d'une faute commise depuis son Baptême.

Vide Til. t. 8. Il est vrai que saint Ephrem, dans un Ecrit qui porte son nom, & qui peut être de lui, avoue plusieurs fautes qu'il a commises dans l'enfance, dans l'adolescence, & même depuis son Baptême; mais c'étoient sans doute de simples pensées, de légers mouvemens que sa piété lui représentoit comme quelque chose de très-mauvais, quoiqu'elle l'empêchât d'y consentir. Il n'en est pas ainsi de la plûpart des Chrétiens de nos jours, qui comptent pour rien les péchés ordinaires. Au contraire, aux yeux des Saints, les moindres fautes paroissent considérables, parce qu'ils les examinent à la lumière de l'Evangile, & qu'ils les comparent avec la sainteté de Dieu & avec la pureté du Christianisme: ainsi il n'est point étonnant qu'ils en soient fortement frappés, & qu'ils en conçoivent une vive horreur.

CHAPITRE VI.

A quel âge on doit faire sa première Communion.

TOut le monde convient qu'il n'y a pas d'âge précis & déterminé auquel tous les enfans indistinctement doivent faire leur première Communion. Comme cette sainte

action dépend des dispositions intérieures, & que ces dispositions se trouvent plutôt dans les uns & plus tard dans les autres, il s'ensuit qu'il seroit téméraire de fixer un âge précis & de le désigner comme le terme invariable de la première Communion. Cependant, pour répandre plus de lumière sur une matiere aussi importante & aussi délicate, examinons quelle a été la conduite de l'Eglise par rapport aux enfans à l'égard de la sainte Eucharistie. Or, nous voyons d'abord que l'Eglise dans les huit premiers siècles accordoit la sainte Communion aux enfans baptisés qui n'avoient pas encore l'usage de la raison, mais qui avoient bien certainement le précieux trésor de l'innocence. 2°. Vers le neuvième siècle on commença à restreindre cette discipline, qui à cause des abus s'abolit peu-à-peu. 3°. Au commencement du treizième siècle l'Eglise a fait une loi générale, pour n'accorder la participation des saints Mystères qu'aux enfans qui auroient atteint l'âge de discrétion. 4°. Cet usage de discrétion ne dépend pas uniquement de la maturité de l'esprit, mais il dépend encore des dispositions du cœur; ce qui donnera occasion d'établir plusieurs règles, par lesquelles on pourra discerner quels sont les enfans que l'on doit admettre à la première Communion, & quels sont ceux que l'on doit différer.

1°. Dans les huit premiers siècles, l'Eglise accordoit la sainte Eucharistie aux enfans qui n'avoient pas encore l'usage de la raison, mais qui par le Sacrement de la Régénération possédoient certainement le précieux trésor de la grace, tant l'Eglise respectoit, pour ainsi dire, l'innocence du saint Baptême.

S. Cyprien nous en fournit une belle preuve dans cette célèbre histoire qu'il rapporte d'une Tract. de lapf.

petite fille que sa nourrice avoit portée au sacrifice des Idoles, & à qui on avoit donné du pain trempé dans du vin qui avoit été offert aux fausses divinités. On la porta ensuite à l'Eglise, & saint Cyprien ayant célébré les saints Mystères, le Diacre présenta le Calice à tous les assistans, & étant venu à cette petite fille, elle détourna le visage par une certaine impression de Dieu : elle serra les lèvres & refusa le Calice du Seigneur. Le Diacre insiste, & malgré la répugnance de cet enfant, il fait couler dans sa petite bouche quelques goutes de Sang précieux. Aussi-tôt l'enfant commença à sanglotter, & à rejetter ce qu'elle venoit de recevoir, parce que, comme le remarque saint Cyprien, « l'Eucharistie ne pouvoit demeurer » dans un corps & dans une bouche qui avoient » été profanés.

Ibidem.

Nous ne nous arrêtons pas à toutes les autorités des Saints Pères, que nous pourrions apporter en preuve de cette ancienne discipline ; nous nous contenterons de parler de deux prodiges : le premier, que nous raconte l'Historien Evagre, & le second, que nous rapporte Jean Mosch.

Lib. 4. hist. c. 36.

Evagre nous apprend qu'Atime Evêque de Constantinople ayant été déposé, & Mennas orthodoxe ayant été mis en sa place, il arriva un miracle dans la personne d'un jeune enfant qui étoit Juif. Il y avoit à Constantinople un ancien usage qui subsistoit, qui étoit de donner aux enfans purs & sans tache, les restes de la sainte Eucharistie. Un jeune enfant Juif s'étant trouvé avec les autres enfans catholiques, reçut avec eux les saints Mystères. Son père ayant appris ce qui s'étoit passé, entra dans un grand mouvement de fureur & de rage, il prit son enfant & le jetta dans un

four ardent où il avoit coutume de faire fondre du verre. Mais l'enfant ayant été conservé miraculeusement par la puissance de Dieu pendant trois jours, il fut tiré de la fournaise par sa mere, qui pénétrée de reconnoissance, reçut le Baptême avec lui; mais le pere inhumain & barbare fut puni de mort. Saint Grégoire de Tours, *L. 1. de glo. Mart. c. 10.* rapporte le même prodige.

Jean Mosch, qui vivoit au commencement du septième siècle, raconte un autre miracle, ou l'on voit des traces de cette discipline, de donner la sainte Eucharistie aux enfans ; c'est dans un Ouvrage intitulé, le Pré spirituel, qui a été loué dans le septième Concile général. Voici quelle est l'histoire qu'il rapporte avec toutes ses circonstances. Il dit que dans la seconde Syrie, des enfans en se divertissant, ayant dit entre eux : Célébrons la Messe, offrons le Sacrifice, & communions, ainsi que le Prêtre fait dans la sainte Eglise ; l'un d'eux fut choisi pour tenir la place du Prêtre, & deux autres pour lui servir de Ministres; & prenant pour Autel une pierre qu'ils trouverent élevée dans la place, ils mirent du pain dessus, & du vin dans un pot de terre : celui qui faisoit le Prêtre se tenoit devant l'Autel, ayant les deux Ministres à ses côtés, & il proféroit les paroles de l'oblation sainte, tandis que les autres se servoient de petits linges au lieu d'éventails, pour exciter du vent sur l'Autel : cet enfant qui faisoit le Prêtre, sçavoit les paroles de la sainte oblation, parce que, selon la coutume de l'Eglise, les enfans qui assistoient à la Messe se tenoient devant l'Autel, & participoient les premiers après les Clercs au saint & adorable Mystère de Jesus-Christ notre Dieu ; & comme les Prêtres pro-

nonçoient tout haut les paroles du saint Sacrifice, les enfans qui étoient les plus près d'eux, les avoient entendu dire si souvent, qu'ils les avoient retenues.

Ayant donc observé tout ce qui se pratiquoit dans l'Eglise., lorsqu'ils étoient prêts de rompre le pain & de communier, un feu qui tomba du Ciel, consuma la pierre & tout ce qui étoit dessus, sans qu'il en restât rien du tout ; ce qui épouvanta de telle sorte ces enfans, qu'ils tombèrent tous par terre, & y demeurèrent fort long-tems à demi-morts, sans pouvoir se relever, ni dire une seule parole. Leurs parens voyant qu'ils ne retournoient pas à la maison à l'heure ordinaire, vinrent les chercher, pour sçavoir quelle pouvoit être la cause de ce retardement, & les ayant trouvés dans cet état sans qu'ils pussent répondre un seul mot, ni même les reconnoître, chacun ramena le sien chez soi, bien surpris de ne pouvoir tirer aucune parole d'eux, ni durant le jour, ni durant la nuit suivante. Enfin, les enfans étant revenus à eux peu-à-peu, ils contèrent le lendemain matin tout ce qui s'étoit passé, & les menèrent avec tous les habitans du village sur le lieu où s'étoit fait ce miracle, & où ils montrèrent encore les marques du feu du Ciel qui étoit tombé. Aussitôt on courut à la Ville pour raconter le fait à l'Evêque, qui étonné de la grandeur & de la nouveauté du miracle, y alla à l'heure même avec tout son clergé. Il observa les traces du feu du Ciel, se fit dire de nouveau tout ce qui étoit arrivé, envoya tous ces enfans dans un Monastère, & en fit bâtir un très-spacieux en ce lieu-là, dont l'Eglise & particulierement l'Autel furent placés à l'endroit où le feu étoit tombé.

Tel eſt le prodige que Jean Moſch rapporte comme l'ayant appris de témoins oculaires. Je ſupprime toutes les réflexions qui ſeroient étrangères à notre ſujet, & je me borne ſeulement à deux. La première, que les enfans qui aſſiſtoient à la Meſſe participoient les premiers après les Clercs au ſaint & adorable Myſtère de Jeſus Chriſt notre Dieu. La ſeconde, que les enfans doivent tellement reſpecter nos ſaints Myſtères, qu'ils ne doivent jamais par badinerie les contrefaire.

Cette diſcipline d'accorder la ſainte Euchariſtie aux enfans, ne s'obſervoit pas ſeulement dans l'Afrique & dans la Grece; elle étoit encore en uſage dans la France & dans l'Angleterre; en France, comme il paroît par le ſecond Concile de Macon tenu en 588. can. 6 où il eſt ordonné que le Mercredi & le Vendredi on faſſe venir à l'Egliſe les enfans qui ſont purs & innocens, & qu'après les avoir fait jeûner, on leur donne après la célébration des ſaints Myſtères les reſtes de la ſainte Euchariſtie trempés dans du vin: dans le Concile national d'Angleterre tenu à Cloveshou l'an 747, on exhorte à la fréquente Communion non-ſeulement les Moines, mais encore les laïques, les enfans qui vivent dans l'innocence, & les perſonnes plus âgées qui ceſſent de pécher.

Que l'on ne s'imagine pas cependant que dans ces huit premiers ſiècles on ait regardé l'Euchariſtie comme néceſſaire aux enfans pour être ſauvés. Je ſçais bien que pour prouver cette prétendue néceſſité, l'on objecte & la diſcipline que nous venons de rapporter, & les autorités du Pape Innocent premier dans ſa Lettre au Concile de Mileve & de Saint Auguſtin, lib. 1. *de peccatorum merit.* cap. 20.

Mais que l'on prenne bien le sens de ces saints Docteurs, & l'on sera convaincu que ce qu'ils disent ne doit pas s'entendre de la nécessité absolue de la sainte Eucharistie par rapport aux enfans, mais de la nécessité de son effet : car que disent-ils ? qu'enseignent-ils ? Il est vrai qu'ils déclarent que les enfans ne peuvent être sauvés sans être incorporés à Jesus-Christ, sans être devenus ses membres. Mais il n'est pas nécessaire de participer à la sainte Eucharistie pour être incorporé à Jesus-Christ, pour devenir ses membres. Tous ces merveilleux effets s'obtiennent aussi par le Sacrement de Baptême : ces saints Evêques n'ont donc pas regardé la sainte Eucharistie comme absolument nécessaire pour être sauvé.

C'est ainsi que l'explique un célèbre disciple de S. Augustin, qui est S. Fulgence, dans sa Lettre à Ferrand Diacre, au sujet du Baptême d'un Ethiopien. C'est ainsi que l'explique aussi le Concile de Trente, sess. 21. cap. 4. lorsqu'il dit que « les enfans privés de l'usage de » la raison ne sont obligés par aucune nécessité » à la communion sacramentelle de l'Eucha- » ristie, puisqu'étant régénérés par le Baptême, » & étant incorporés à Jesus-Christ, ils ne » sçauroient perdre en cet âge la grace de » l'adoption des enfans de Dieu, qu'ils possèdent » déja.

» On ne doit pas pour cela blâmer l'anti- » quité de ce qu'en certains lieux l'on a suivi » la coutume (de donner la communion aux » enfans ; car de même que les Saints Pères » qui vivoient alors avoient des raisons plau- » sibles d'en agir de la sorte, de même aussi » l'on doit croire certainement & sans contre- » dit, qu'ils ne l'ont fait par aucune nécessité » de salut ». Il est donc constant que les saints

Evêques, qui accordoient l'Euchariſtie aux enfans, ne croyoient pas qu'elle leur fût abſolument néceſſaire pour être ſauvés. Mais ils avoient d'autres raiſons très-plauſibles, pour ſuivre cette diſcipline : c'étoit vraiſemblablement, ou afin que les enfans fortifiés par la protection toute puiſſante du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, fuſſent plus en état de réſiſter aux perſécutions auxquelles ils ſeroient expoſés par la ſuite ; ou afin que les Chrétiens conçuſſent une plus grande horreur & un plus grand éloignement des ſacrifices des Idoles où l'on avoit coutume de diſtribuer aux enfans de ce qui avoit été offert aux fauſſes divinités ; ou afin que les reſtes de la Sainte Euchariſtie ne fuſſent point perdus, mais qu'ils fuſſent saintement conſumés par ceux qui étoient encore dans l'innocence.

2°. Mais, comme par le laps des tems il ſe gliſſe toujours quelque abus dans les uſages les plus ſalutaires, les ſaints Docteurs de l'Egliſe au neuvième ſiècle voyant apparemment que l'on étendoit au-delà des juſtes bornes la diſcipline de donner la Communion aux enfans, défendirent formellement dans le troiſième Concile de Tours tenu l'an 813, du tems de Charlemagne, de donner, après la célébration des ſaints Myſtères, l'Euchariſtie aux enfans & à toutes ſortes de perſonnes indifféremment : ils ne la permettent que dans le cas de maladie. C'eſt auſſi ce que preſcrivent les Capitulaires de nos Rois, lib. 1. num. 161 : & Eudes Evêque de Paris, qui vivoit l'an 1175, dans ſes Statuts Synodaux, cap. 39, défend pareillement aux Prêtres de donner aux enfans des pains, quand même ils ne ſeroient pas conſacrés ; & comme une des raiſons pour leſquelles on accordoit la ſainte Euchariſtie aux Cap. 19.

petits enfans, étoit de leur faire consumer les restes des pains qui avoient été consacrés, il fut ordonné pour lors dans plusieurs Conciles qu'on ne consacreroit de pains qu'autant qu'il en seroit nécessaire pour la Communion de ceux qui étoient disposés, & que s'il en restoit, on en réserveroit pour la Communion des malades, & le reste seroit consumé par les Prêtres.

C'est ainsi qu'au douzième siècle s'est abolie tout-à-fait dans l'Eglise Gallicane la discipline de donner la sainte Eucharistie aux petits enfans. Hugues de saint Victor, qui vivoit dans ce siècle, & qui voyoit que cette coutume étoit abrogée, en souhaitoit cependant le rétablissement. Il n'y avoit plus de son tems que quelques vestiges de cet usage. Car les Prêtres pour lors donnoient aux enfans nouvellement baptisés quelques goutes de vin commun & non sacré : ce que Hugues de S. Victor regardoit comme inutile & superflu. Cependant le Concile de Bourdeaux tenu l'an 1255, qui défend de donner l'Eucharistie aux enfans, permet de leur donner du pain béni comme on en donnoit aux adultes qui n'avoient pas communié.

3°. La discipline de donner la sainte Eucharistie aux enfans étant abolie, soit par les Ordonnances des Conciles, soit par le non-usage ; il fallut fixer un âge auquel commençoit à obliger le précepte de Jesus-Christ dans l'Evangile : « Si vous ne mangez la chair du Fils
Joann. 6. » de l'homme, & si vous ne buvez son Sang, » vous n'aurez point la vie en vous » ; & c'est ce que l'Eglise a fait pour la première fois dans le treizième siècle : car pour lors l'Eglise a déterminé l'obligation de ce précepte à tous ceux qui auront atteint l'âge de discrétion ; c'est

c'est ainsi qu'elle s'en explique au Canon 21. du Concile général de Latran tenu sous Innocent III. en 1215. Voici les termes de ce Canon : » Que tout Fidèle de l'un & de l'autre » sexe, *étant venu à l'âge de discrétion*, confesse » seul fidèlement tous ses péchés à son propre » Prêtre au moins une fois l'an, & prenne » soin d'accomplir de tout son pouvoir la » pénitence qui lui aura été enjointe, & qu'il » reçoive avec révérence, au moins à la fête » de Pâques, le Sacrement de l'Eucharistie, » si ce n'est que suivant l'avis de son propre » Prêtre, ou pour quelque cause raisonnable il » jugeât qu'il dût s'en abstenir pendant quelque » tems : autrement que l'entrée de l'Eglise » lui soit défendue pendant sa vie, & qu'après » sa mort il soit privé de la sépulture chré- » tienne.

Voilà donc l'âge de discrétion fixé par l'Eglise pour époque où commence l'obligation de s'approcher de la sainte Eucharistie ; mais quand commence cette discrétion nécessaire ? A quelle marque peut-on la discerner ? suffit-il qu'elle soit commencée, ou est-il nécessaire qu'elle soit parfaite ? Est-elle l'unique disposition requise, ou doit-elle être accompagnée d'autres dispositions aussi essentielles ? C'est ce que le Concile de Latran ne décide point ; il veut seulement, & il enjoint que l'on ne donne pas la sainte Eucharistie aux enfans avant l'âge de discrétion. Mais il ne va pas plus loin : examinons donc ce qu'en ont statué par la suite les Auteurs Ecclésiastiques.

Le premier qui se présente est saint Thomas, qui vivoit dans le même siècle où fut tenu le Concile de Latran, & qui l'avoit sans doute devant les yeux, lorsqu'il dit ces paroles : » On ne doit pas donner l'Eucharistie aux enfans

In 4. Dist. 9. quæst. 1. articl. 5. in corp.

» qui n'ont pas l'usage de la raison, parce
» qu'ils ne sont pas en état de discerner entre
» la nourriture spirituelle & la nourriture cor-
» porelle. Mais pour les enfans qui commen-
» cent à avoir de la discrétion, même avant
» un âge parfait & avancé, (par exemple)
» lorsqu'ils ont environ onze ans, on peut leur
» accorder la sainte Eucharistie, pourvu qu'ils
» donnent des marques de discrétion & de dé-
» votion.

L'âge de discrétion que le Concile de Latran avoit exigé pour la Communion, mais qu'il n'avoit pas déterminé, est fixé par saint Thomas à onze ans ou environ. Cependant de peur qu'on n'abusât de cette décision, & qu'on ne prétendît devoir accorder la sainte Eucharistie à tous les enfans indifféremment, dès qu'ils auroient atteint dix ou douze ans, ce saint Docteur ajoute, qu'on ne doit point leur administrer un si grand Sacrement, à moins qu'ils ne donnent des marques de discrétion & de dévotion.

Acta Mediol. Eccles, part. 4. instruct. de Sacr. Comm. lib. 1, p. 601.

Saint Charles, Archevêque de Milan, trois cens ans environ après saint Thomas, suit le sentiment de ce saint Docteur, comme il paroît par ces paroles. » Lors, dit-il, que le Curé verra
» que les enfans qui auront atteint dix ans,
» seront capables d'être préparés pendant quel-
» que tems pour recevoir la sainte Communion,
» qu'il ait soin que les enfans ne soient pas
» privés, par la négligence de leurs parens, de la
» participation de ce trésor spirituel ». Que les Pasteurs, les Catéchistes, les pères & mères de famille observent que saint Charles ne fixe pas l'âge de la première Communion, mais qu'il détermine l'âge auquel on doit commencer à préparer les enfans à cette action si sainte.

C'est à peu près à ce même tems qu'on peut

rapporter ce qui eſt marqué dans un ancien Poëme que l'on conſerve en manuſcrit dans le tréſor de ſaint Martin de Tours : l'Auteur de ce Poëme ne veut pas que l'on donne la Communion aux enfans de dix ans, quand même ils ſeroient purs de corps. La raiſon qu'il donne de cette prohibition, c'eſt qu'à cet âge ils n'ont pas aſſez de diſcernement. Il n'en excepte que le cas d'une maladie dangereuſe, où on peut, dit-il, leur accorder cette grace, pourvu qu'ils ayent quelque inſtruction, & qu'ils ayent mené une vie réglée & irrépréhenſible.

Enfin, la dernière autorité que nous alléguerons, c'eſt le Rituel de Paris, qui eſt notre règle, à laquelle nous devons nous attacher d'une manière inviolable. Notre Rituel, pag. 59, dit formellement, » qu'on ne doit pas conférer la » ſainte Communion aux enfans, qui à cauſe » de la foibleſſe de leur âge ne ſont pas en état » de diſcerner un Sacrement ſi divin, comme » cela arrive preſque toujours avant onze ans ; » ce qu'on laiſſe cependant à la prudence & à » la conſcience des Paſteurs.

Il s'enſuit de toutes ces autorités que nous venons d'expoſer, qu'on ne doit pas admettre les enfans à la première Communion avant l'âge de diſcrétion ; que cette diſcrétion ou ce diſcernement n'eſt pas fixé à un âge précis ; qu'il arrive plutôt dans les uns, plus tard dans les autres ; qu'ordinairement la lumière de cette diſcrétion ne prévient pas onze ans que tous les enfans qui ſont parvenus à cet âge, n'ont pas pour cela droit à la ſainte Table ; qu'outre le diſcernement, ils doivent encore donner des marques de piété & de dévotion ; que ces marques de piété, pour n'être pas équivoques, doivent être fondées ſur une vie pure

& irrépréhensible, ou du moins sur une vie purifiée par la pénitence; ce qui est encore plus clairement marqué par une Ordonnance du Clergé de France assemblé à Melun en 1579. tit. de Euch. » On doit exhorter les » peuples à s'approcher de la sainte Commu- » nion avec une foi sincère, une ferme espé- » rance, une charité ardente, & une ame bien » pure. Les jeunes gens qui veulent être ad- » mis à la réception d'un si grand Sacrement, » doivent être éprouvés pendant quelque tems, » & doivent être instruits dans les principes » d'une foi véritable pour recevoir avec fruit » un Sacrement si auguste ». Le Clergé de France, qui avec beaucoup de sagesse, n'a pas ici fixé l'âge de la première Communion, insiste fortement, comme l'on voit, sur la qualité des dispositions qu'il faut apporter à cette Hostie sainte & redoutable, & sur-tout il demande une épreuve sérieuse de ces jeunes gens avant que de les faire asseoir à la Table du Seigneur.

Mais ne nous contentons pas de ces règles générales qui laissent toujours en suspens : portons nos vues plus loin, & établissons quelques maximes plus particulières pour la décider dans les circonstances qui le demandent.

Avertissons d'abord qu'il y a ici deux écueils à éviter. Le premier d'admettre trop-tôt les enfans à la première Communion. Le second de les admettre trop tard. On admet trop-tôt les enfans, lorsqu'on les reçoit avant onze ans, c'est-à-dire avant qu'ils aient assez de maturité d'esprit, & assez de pureté de cœur pour s'approcher des saints Mystères. On les retarde trop lorsqu'on éloigne du Pain de vie descendu du Ciel ceux qui ont les dispositions

requiſes pour recevoir avec fruit un ſi grand Sacrement. Monſeigneur l'Archevêque de Paris a fort judicieuſement remarqué & condamné ces deux extrémités vicieuſes dans ſa célebre Ordonnance du 19 Décembre 1735, où il preſcrit entr'autres choſes, » que les inſtructions pour » préparer à la première Communion continue» ront de ſe faire dans les Paroiſſes, où les Curés » veilleront avec ſoin, afin que d'une part il n'y » ait que les perſonnes ſuffiſamment inſtruites » & diſpoſées qui ſoient admiſes à la première » Communion, & que de l'autre on ne diffère » pas pour des cauſes légères d'y admettre celles » qui ſont en état de la faire avec fruit, & que » ſans des raiſons légitimes on n'uſe pas à leur » égard d'un retardement auſſi contraire à l'eſ» prit de l'Egliſe, que préjudiciable au bien des » ames.

L'Egliſe a toujours été très-attentive à remédier à ces deux maux ſelon les tems où ils faiſoient des ravages dans l'héritage du Seigneur. On s'eſt élevé avec beaucoup de force dans les Conciles dont nous avons parlé, contre la facilité des Paſteurs qui accordoient la ſainte-Euchariſtie indifféremment à tous les enfans, & on les a obligés à ne choiſir que ceux qui, outre le diſcernement, avoient encore les autres qualités requiſes. On n'a pas épargné la ſévérité exceſſive, quand elle a exiſté, ce qui eſt aſſez rare : ce qui cependant s'eſt rencontré en 1590, puiſque le Concile de Toulouſe de cette année, part. 2, can. 5, » or» donne de changer la coutume de communier » trop tard, qui, au grand préjudice des ames, » s'étoit gliſſée dans quelques lieux. Ce Con» cile preſcrit encore qu'on admette à la Com» munion, & même que l'on y force (ſans » doute par la voie d'exhortation ou par les

» peines de Droits) les jeunes gens que les
» Pasteurs & les Confesseurs jugeront avoir
» assez de discernement pour s'approcher
» d'un Sacrement si auguste ». Cette rigueur outrée dans laquelle pouvoient être tombés pour lors quelques Ministres du Seigneur, n'est pas le mal le plus à craindre, parce que souvent elle n'existe pas, & que d'ailleurs elle n'est le vice que de quelques Prêtres; mais l'autre extrémité vicieuse, je veux dire la facilité excessive, est un mal beaucoup plus déplorable, parce qu'il est de tous les tems, qu'il est le défaut de beaucoup de Ministres de l'Eglise, & que d'ailleurs il porte un préjudice considérable à un nombre infini d'ames.

Mais pour ne donner dans aucune de ces deux extrémités, & pour tenir un juste milieu, disons qu'on ne doit admettre à la première Communion que les enfans dans lesquels on remarque & assez de discernement d'esprit, & assez de pureté de cœur pour être dignes de participer à l'Agneau sans tache.

Par rapport au discernement d'esprit, tout le monde convient de la nécessité de cette disposition, sur-tout depuis le Canon du Concile de Latran. On n'épilogue pas sur la qualité de cette discrétion. On juge qu'elle doit être assez grande pour sentir la différence infinie qu'il y a entre les alimens ordinaires, & la chair d'un Dieu qui nous sert de nourriture spirituelle dans l'Eucharistie. Et ceux mêmes qui sont les plus relâchés dans l'exercice du sacré Ministère, éloigneroient avec fermeté les enfans qui seroient encore enfans, c'est-à-dire, ceux qui ne seroient pas capables de discerner le Corps du Seigneur, selon le précepte de l'Apôtre.

Il y a encore une autre enfance qui est aussi un obstacle à la première Communion ; mais quelle est cette enfance, sinon celle qui vient plutôt des mœurs que de l'âge, qui est plus un vice de cœur que de l'esprit, & qui se répand beaucoup plus sur les affections, les desirs, & la conduite, que sur les pensées ? A quelles marques peut-on la connoître ? C'est lorsque les jeunes gens n'aiment que le jeu, ne s'occupent que de bagatelles, & ne peuvent s'appliquer à rien de sérieux ; lorsque de jeunes filles ne songent qu'à leurs jouets d'enfans, & ne pensent qu'à leurs ajustemens. Qu'on n'admette point à la participation du Calice de bénédiction de tels jeunes gens qui ont encore l'esprit enfantin, & les mœurs puériles. Qu'on attende qu'ils soient parvenus à cet âge de raison où étoit arrivé saint Paul, lorsqu'il disoit : Quand j'étois enfant, je raisonnois en enfant, j'agissois en enfant ; mais quand je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tient de l'enfance. Tel étoit aussi Tobie, qui, quoiqu'il fût dans une grande jeunesse, se distinguoit cependant au milieu de tous ceux de sa Tribu par la sage gravité de sa conduite ; &, comme dit l'Ecriture, il ne fit rien paroître dans toutes ses actions, qui ressentît l'enfance. Il accomplissoit dans sa personne l'avis que saint Augustin a donné depuis, » qu'il se doit » faire dans un serviteur de Dieu un saint » mélange des meilleures qualités qui accom- » pagnent d'ordinaire l'enfance & la vieillesse : » en sorte que la sagesse & la prudence qui » est le fruit de la vieillesse, soit accompagnée » de l'innocence & de la simplicité qui est » l'heureux apanage des enfans ; en sorte que » sa sagesse soit éloignée de l'orgueil, & que » son humilité soit accompagnée de sagesse :

1. Cor. 13. v. 11.

Tob. 1. v. 4.

Aug. in psal. 112. tom. 3. p. 531.

» *Sit senectus vestra puerilis, & pueritia senilis.*

Acta Martyr. selecta Fl. 1. to. l. 4. n. 16. Tels étoient saint Epipode & saint Alexandre, qui, quoique dans un âge peu avancé, ont fait paroître une si grande vertu, & ont obtenu la couronne du martyre. C'est un exemple si édifiant, sur-tout pour les jeunes gens, que j'espère qu'on me permettra de le retracer, quoiqu'en peu de mots. Vers l'an 177, on vit à Lyon, dans les Gaules, deux jeunes gens nommés Epipode & Alexandre, qui étoient extrêmement unis. Leur amitié s'étoit formée dès l'enfance dans les écoles ; ils étoient Chrétiens ; ils tenoient une conduite grave ; ils s'excitoient l'un l'autre à la piété & se préparoient au martyre par la sobriété & la frugalité, par la chasteté & toutes sortes de bonnes œuvres. Comme le feu de la persécution étoit allumé, ils chercherent à se cacher selon le précepte de Jesus-Christ ; mais ils furent découverts & arrêtés, menés en prison & interrogés. Le Juge prit d'abord Epipode qu'il croyoit plus foible comme plus jeune ; il lui dit : » Il » ne faut pas que tu périsses par opiniâtreté, » nous adorons les dieux immortels . . . . . . & » nous les honorons par la joie, les festins, » la musique, les jeux, les divertissemens. » Pour vous, vous adorez un homme cruci- » fié, à qui on ne peut plaire en jouissant de » tous ces biens. Il rejette la joie, il aime les » jeûnes, & la chasteté stérile, & condamne » les plaisirs. « Selon la juste idée que les Payens mêmes avoient de l'esprit du Christianisme, & de la conduite des premiers Chrétiens, on doit donc renoncer aux plaisirs profanes du siècle, & éviter la vie voluptueuse. » Quel » bien vous peut faire celui qui n'a pu se garan- » tir de la persécution des plus misérables ? » Je te le dis, afin que tu quittes l'austérité

» pour jouir du bonheur de ce monde avec la
» joie qui convient à ton âge. Epipode répondit:
» êtes-vous aſſez aveugle pour ignorer que
» l'homme eſt composé de deux ſubſtances, d'a-
» me & de corps? Chez nous l'ame commande,
» & le corps obéit; les infamies que vous com-
» mettez en l'honneur de vos démons, donnent
» du plaiſir aux corps & tuent les ames. Quelle
» vie, où la partie principale eſt celle qui
» perd, &c. » Le Juge irrité de cette réponſe,
le fit beaucoup ſouffrir, & enſuite il lui fit tran-
cher la tête. Un jour après, le Juge fit tirer
Alexandre de priſon, & lui dit: » Tu peux
» encore profiter de l'exemple des autres; car
» nous avons tellement donné la chaſſe aux
» Chrétiens, qu'il n'y a plus guères que toi qui
» reſte. Alexandre dit: Je rends graces à Dieu
» de ce que vous m'encouragez par l'exemple
» des autres Martyrs. Vous vous trompez, le
» nom Chrétien ne peut être éteint. Dieu l'a
» établi ſur des fondemens ſi ſolides, qu'il ſe
» conſerve par la vie des hommes & s'étend
» par leur mort, &c. Le Juge voyant ce jeune
homme inflexible, le condamna à mort; ce
qui fut exécuté ſur le champ. Tel eſt le grand
exemple qu'ont donné dans la France ces deux
jeunes Martyrs.

Mais que les jeunes gens de nos jours ſont
bien éloignés de ces grands exemples de cou-
rage & de foi! Dans leurs premières années
il n'aiment que le jeu, que les bagatelles,
ils s'amuſent comme des enfans. Sont-ils dans
un âge plus avancé, ils n'aiment que la diſſi-
pation & la joie; ils ne recherchent que les
plaiſirs, & même les plus tumultueux. Font-ils
paroître quelques ſentimens de piété? Ces ſen-
timens ſont ſi légers & ſi ſuperficiels, qu'on
ne peut preſque point y compter. Graver dans

leur cœur quelques maximes de l'Evangile ; c'est tracer des caractères sur le sable mouvant. Que les Pères du Concile d'Agde étoient donc éclairés, lorsqu'ils défendent, can. 11. d'accorder facilement la pénitence aux jeunes gens, à cause de la foiblesse de l'âge qui est sujet à changer, & à ne pas demeurer ferme dans les meilleures résolutions ! Concluons donc qu'on ne doit point admettre à la première Communion les jeunes gens qui sont encore enfans, dont l'esprit n'est pas encore mûr, ni le cœur formé, qui ne s'occupent que du jeu & de bagatelles ou de vanités ; qui n'ont rien de grave & de sérieux, qui ne veulent s'appliquer à rien de solide.

Passons maintenant aux dispositions qui sont uniquement les dispositions du cœur. Or les jeunes gens que l'on prépare à la première Communion, ou ont conservé la grace de leur Baptême, ou ils ont eu le malheur de la perdre. S'ils l'ont perdue, ou c'est par l'omission des devoirs essentiels de la créature à l'égard du Créateur, qu'ils ont fait cette perte ; ou c'est par des péchés mortels. Si ce sont des fautes mortelles qui sont la cause de l'extinction de la grace en eux, ou c'est un seul crime passager, ou ce sont des péchés d'habitude. Si le jeune homme dont il s'agit pour la première Communion, est engagé dans des péchés d'habitude, ou il jouit de la santé, ou il se trouve attaqué d'une maladie dangereuse. Tous ces différens cas fournissent la matière de différentes règles. Car 1°. ceux qui ont eu le bonheur de conserver la grace de leur Baptême doivent être plutôt admis à la première Communion, que ceux qui ont eu le malheur de faire cette grande perte.

2°. On doit être plus difficile à l'égard de

ceux qui ont éteint en eux la grace, non-seulement par l'omission des devoirs essentiels de l'homme à l'égard de Dieu, mais encore par des péchés mortels.

3°. L'épreuve doit être plus longue quand ce n'est pas un crime passager, mais que c'est par des péchés multipliés & d'habitude qu'on a perdu la justice chrétienne.

4°. On ne doit pas différer la première Communion à un jeune homme engagé dans des péchés d'habitude, lorsqu'étant attaqué d'une maladie dangereuse il proteste qu'il renoncera à ses inclinations vicieuses; au lieu que s'il ne se trouve dans aucun danger de mort, on doit différer jusqu'à ce qu'il ait détruit ses habitudes criminelles.

5°. Les enfans qui ont le bonheur de conserver l'innocence du saint Baptême doivent être plutôt admis à la première Communion, que ceux qui ont eu le malheur de la perdre. C'est une maxime si évidente, qu'elle n'a pas besoin de preuves. Il ne peut rester de difficulté que dans l'examen des marques par lesquelles on est en état de discerner quand un enfant n'a pas perdu le précieux trésor de la grace. On en a plusieurs qui ne sont pas équivoques, dont cependant la juste appréciation est principalement du ressort d'un Confesseur éclairé.

C'est par exemple, lorsqu'un enfant a toujours été sous les yeux de parens Chrétiens & de Maîtres attentifs, lorsque par cette vigilance il a été préservé de la corruption du siècle, & sur-tout lorsqu'il a conservé la pureté sans aucune tache; lorsqu'il a fait paroître une grande soumission & une parfaite docilité, & qu'il n'a pas manqué de respect à l'égard de ceux dont il dépend; lorsqu'il s'est acquitté

avec beaucoup d'exactitude des exercices de Religion & des pratiques de piété, comme de prier soir & matin, d'observer ses pénitences &c. lorsqu'il a toujours témoigné une grande ardeur, soit pour entendre la Messe, soit pour assister aux Catéchismes & aux autres instructions. Il y a encore d'autres marques, comme lorsqu'un enfant étant seul, & croyant n'être apperçu de personne, prie volontiers, se prosterne en la présence de Dieu, & répand son ame en actions de graces; lorsqu'il aime la pénitence & qu'il pratique la mortification, qu'il se prive en secret de ses petits repas pour donner son pain aux pauvres, & qu'il tire même du fond de sa modicité pour assister les indigens. Telles sont les marques que donne Huygens pour discerner si un enfant a conservé la grace du Baptême : c'est ainsi qu'en parle ce Docteur très-éclairé dans les voyes de Dieu.

De Sacram. Euchar. cap. 19. de primâ Comm.

Au lieu qu'on a un juste fondement de juger, dit-il, qu'un enfant a perdu l'innocence de son Baptême, quand on voit en lui des fautes bien marquées, de mauvais penchans, des désobéissances graves, des mensonges continuels, des habitudes de jurement & de colère, un esprit querelleur, un caractère porté à se battre. Quand on voit en lui des irrévérences à l'égard des choses de Dieu, des immodesties dans le Temple du Seigneur, de la froideur & de la répugnance pour la prière, de l'opposition pour le Tribunal de la pénitence, une paresse ordinaire à l'égard des devoirs de son état. Quand on remarque dans un jeune homme qui n'a pas encore fait sa première Communion, quand on y remarque de tels fruits de mort, qu'on infère sans crainte de se tromper, qu'il n'a pas conservé la

vie spirituelle qu'il avoit obtenue dans le Sacrement de la Régénération.

2°. Nous avons remarqué ci-dessus qu'il y a deux causes principales de l'extinction de la grace dans les enfans. 1°. L'omission des devoirs essentiels de la créature à l'égard du Créateur. 2°. Les actions visiblement criminelles.

Examinons d'abord quelle est la conduite que l'on doit tenir à l'égard des enfans, qui ayant été préservés des crimes, sont cependant déchus de l'heureux état de la grace, parce qu'ils ne se sont pas acquittés des devoirs imprescriptibles de l'homme à l'égard de son Dieu, comme de le prier, de l'adorer, de l'aimer par-dessus toutes choses, &c. « qui sont » devenus coupables, parce qu'ayant connu » le Seigneur, dit saint Paul, ils ne l'ont pas Rom. » glorifié, & ne lui ont pas rendu graces ». I. 21. On a besoin de tous les yeux de la foi, pour percer les ténébres de cet état qui est caché sous une surface innocente. Les parens qui n'ont aucune idée de la justice chrétienne, regardent leurs enfans qui n'ont aucun défaut marqué, comme de grands Saints : ils sont étonnés qu'on les differe. Pourquoi user de délais à leur égard, disent-ils ? Ces enfans ne sont ni voleurs, ni fornicateurs, ni homicides : cette jeune fille n'a pas fait mal parler d'elle. Les Confesseurs aussi qui connoissent peu l'esprit de la Religion, & qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, admettent bien vîte de tels enfans, qui ne portent aucun caractère visible de réprobation : ils les regardent comme bons, parce qu'ils ne sont pas évidemment méchans; ils les regardent comme innocens, parce qu'ils ne sont pas grossièrement pécheurs. Mais que les Confesseurs éclairés en

jugent bien autrement ! ils pésent tout au poids du Sanctuaire ; ils décident de tout par les régles de la foi.

Il est vrai que cet enfant dont il s'agit pour la première Communion, n'a pas de grands vices, mais aussi il n'a pas de grandes vertus. Il est vrai, on ne remarque en lui ni activité pour le crime, ni vivacité pour l'injustice ; mais aussi on ne voit en lui ni ardeur pour la piété, ni sentiment pour la prière, ni désir pour l'Eucharistie. S'il s'acquitte de ses devoirs, ce n'est qu'avec lâcheté & indifférence. Qui croiroit qu'un tel enfant, qui est dans ces dispositions, est suffisamment disposé pour participer aux saints Mystères, se tromperoit grossiérement ; car pour s'asseoir à la table du Seigneur, & manger la Pâque avec Jesus-Christ, il ne suffit pas de n'être pas son ennemi, mais il faut être son ami & son disciple. Il ne suffit pas, pour recevoir le pain de vie, de n'être pas malade spirituellement, mais il faut jouir de la santé. En effet, pourquoi le convié, qui étoit entré dans la salle des noces, en est-il chassé honteusement, & jetté, en punition de sa témérité, dans les ténèbres extérieures ? Est-ce parce qu'avec indécence il étoit couvert de haillons ? Non, c'est uniquement parce qu'il n'étoit pas revêtu de la robe nuptiale qui, selon les Pères, marque le vêtement précieux de l'amour divin.

Pourquoi les Vierges folles ne sont-elles pas admises aux noces de l'Epoux céleste ? Est-ce parce qu'elles s'étoient souillées par quelque crime honteux ? Non, c'est uniquement parce qu'elles n'avoient pas rempli leurs lampes de l'huile des bonnes œuvres, & parce qu'elles n'y avoient pas allumé le feu de la charité. Enfin, pourquoi l'arbre dont il est

parlé dans l'Evangile, est-il arraché & jetté au feu ? Est-ce parce qu'il portoit de mauvais fruits ? Non, c'est uniquement parce qu'il n'en portoit pas de bons. Faisons l'application de ces maximes au jeune homme que l'on présente pour la première Communion : doit-on l'admettre aussi-tôt, parce qu'il n'est pas tombé dans des actions visiblement criminelles ? Non, il faut attendre qu'il soit revêtu de la robe nuptiale, & qu'il porte des fruits de justice, pour le faire participer aux noces de l'Agneau sans tache. C'est maintenant un corps sans âme, pour ainsi dire : il faut donc attendre que le Saint-Esprit, qui souffle où il veut & quand il veut, l'anime par l'impression de son amour, & que par l'efficacité de sa grâce il crée en lui un cœur nouveau. Enfin, l'on ne doit point s'écarter de la régle que donne saint Jean Chrysostôme, lorsqu'il dit, « que les choses saintes » n'étant que pour les Saints, tous ceux » qui ne sont pas Saints doivent se retirer de » l'Autel, & que pour prendre la hardiesse » de s'en approcher, il ne faut pas seulement » être délivré des péchés, mais il est nécessaire » d'être orné des richesses spirituelles des bonnes » œuvres ».

Hom. 17. in c. 10. Ep. ad Hebr.

3°. Mais si ce n'est pas seulement l'omission des devoirs de la Religion, & que ce soit encore des actions criminelles qui aient éteint la grâce de Dieu dans le jeune homme que l'on propose pour la première Communion, doit-on se presser de l'admettre ? Distinguons : ou c'est par un seul péché mortel qu'il a perdu la grace, ou c'est par des péchés d'habitude. Si c'est par un seul péché mortel, qui n'ait pas eu de suite, qui n'ait pas influé dans le reste de sa vie, on doit être plus indulgent, que s'il s'agissoit de péchés qu'une longue habitude

eût enracinés dans l'âme. C'est ce qui mettoit une si grande différence entre l'état d'Alippe, & l'état de saint Augustin. Tous les deux s'étoient souillés par l'impureté ; mais l'un n'y étoit tombé qu'en passant, au lieu que l'autre en avoit formé une forte habitude. « Alippe,
Lib. 6. Conf. cap. 20. » dit saint Augustin, étoit chaste, & cela étoit » d'autant plus admirable, que la volupté ne » lui étoit pas inconnue, & que dès sa première » jeunesse il en avoit fait l'expérience ; mais » bien loin d'y demeurer attaché, il s'étoit » repenti de ce qui lui étoit arrivé, & méprisant » cet infame plaisir, il avoit gardé par la suite » une parfaite continence ».

Mais il n'en étoit pas ainsi de saint Augustin ; il s'étoit laissé aller dès ses premières années à cette volupté criminelle, & bien loin d'y avoir renoncé, il s'y étoit toujours abandonné, de telle sorte qu'il en étoit devenu le malheureux esclave : l'infirmité de sa chair le tenoit asservi à ce plaisir funeste, & non-seulement il traînoit sa chaîne, mais il craignoit d'en être délivré ; & comme on ne pouvoit se mettre en devoir de la détacher, sans toucher à la playe qu'elle lui avoit faite, aussi repoussoit-il tous ceux qui vouloient lui rendre ce service. Mais qu'Alippe étoit dans une situation bien differente ! Comme il n'avoit éprouvé ce plaisir criminel qu'en passant, il en avoit perdu l'idée, & il en portoit la privation sans peine. Cet exemple fait voir qu'on doit mettre une grande différence entre un jeune homme qui s'est laissé aller à un péché mortel, qui n'a pas eu de suite, & qui n'a pas laissé de racine dans le cœur, & un autre qui a souillé en soi le temple de Dieu par des crimes multipliés, qui ont fait des impressions funestes dans l'ame.

Cela eſt encore bien plus vrai des péchés d'impureté, qui, en quelque ſorte, forment à la Communion un obſtacle plus grand que les autres crimes, comme ſaint Auguſtin l'enſeigne, *lib. 21. de Civitate Deì, cap. 21*, où il déclare, « qu'on ne doit point admettre à la Communion » ceux qui abandonnent la juſtice, ſoit par » la fornication, ſoit par ces ſortes d'impu- » retés que l'Apôtre n'a pas voulu même » nommer, ſoit par le péché de molleſſe, ſoit » par quelque autre action du nombre de celles » dont il dit que ceux qui font de telles choſes, » ne poſſéderont point le Royaume de Dieu. » La raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'ils ne » peuvent être en même-tems les membres de » Jeſus Chriſt & les membres d'une proſtituée. » Car Jeſus-Chriſt même, en diſant : Celui » qui mange ma Chair, & qui boit mon Sang, » demeure en moi, & moi en lui, nous fait » entendre que c'eſt, non pas ſimplement » recevoir le Sacrement, mais manger vérita- » blement la Chair de Jeſus-Chriſt, & boire » réellement ſon Sang, c'eſt-à-dire, y parti- » ciper de telle ſorte, que celui qui communie » demeure en Jeſus-Chriſt, & que Jeſus-Chriſt » demeure en lui. Or, en parlant de la ſorte, » c'eſt comme s'il diſoit : Que celui qui ne de- » meure pas en moi, & en qui je ne demeure » pas, ne diſe pas & ne penſe pas qu'il mange » ma Chair, & qu'il boit mon Sang : car » ceux-là ne demeurent pas en Jeſus-Chriſt, » qui ne ſont pas ſes membres. Or, on n'eſt » pas membre de Jeſus-Chriſt lorſqu'on fait de » ſon corps les membres d'une proſtituée, ſi » l'on ne ſort de ce malheureux état par une » ſincère pénitence, & ſi l'on ne rentre dans » celui de la juſtice par la grace de la régéné- » ration ».

4°. Par rapport aux fautes ordinaires où tombent les enfans que l'on prépare à la première Communion, on ne doit pas s'arrêter à la surface ; mais il faut remonter jusqu'à la source, & suivre le progrès, & en examiner les suites. Telle est l'anatomie que saint Augustin fait lui-même du défaut auquel sainte Monique sa mère s'étoit laissée aller dans sa jeunesse. Les premières satisfactions qu'elle s'accorda, ne venoient d'aucune pente qu'elle eût pour le vin : elle en avoit même une aversion naturelle : mais elles étoient l'effet de certains bouillons de jeunesse qui emportent les enfans, & que ceux qui les gouvernent doivent réprimer de toute leur force. Cet exemple fait voir l'attention que les Confesseurs éclairés & les parens chrétiens doivent avoir, non-seulement pour détruire les passions naissantes des enfans, mais encore pour en démêler les causes & les principes, & pour discerner ceux qui viennent ou de la légéreté de l'esprit, ou de la vivacité de l'âge, ou de la corruption du cœur.

Lib. 9. Conf. cap. 8.

Car le mal peut être grand, & ne laisser échapper que de légers vestiges : il peut au contraire jetter une grande fumée, & n'être qu'une étincelle. Il y a dans les jardins de mauvaises herbes qui montent très-haut, mais qu'on arrache sans peine, parce qu'elles n'ont point de racine. Il y vient quelquefois de petits arbrisseaux, qui ne paroissent rien dans leur naissance, mais qui tiennent fortement en terre, & qui, s'ils étoient négligés, deviendroient de grands arbres. Il en est à-peu-près de la même manière des jeunes gens : il y en a qui paroissent pleins de défauts, mais qui n'en ont aucun d'important, ou que l'on ne puisse corriger avec un peu d'attention : il y en a

d'autres au contraire qui paroissent parfaits, parce qu'ils n'ont pas de défauts grossiers & extérieurs, mais qui sont d'autant plus malades que leurs maladies sont plus intimes & plus cachées. Or, de quelles lumieres n'a-t-on pas besoin pour discerner ce qui n'est que de l'herbe montée, de ce qui est un arbre dans son germe ou dans sa racine ? Quel discernement ne faut-il pas avoir pour appercevoir les défauts où l'âge & la légéreté, l'ignorance & la séduction, la mauvaise éducation & les pernicieux exemples ont quelque part, & les démêler de ceux qui ont des racines naturelles dans le caractère d'esprit, & dans la corruption du cœur ! Les premiers ne sont pas sans remède, mais les seconds sont beaucoup plus difficiles à guérir.

5°. Mais comme les jeunes gens dont nous parlons maintenant, & que l'on tâche de purifier de leurs péchés d'habitude pour les préparer à la première Communion, ne jouissent pas toujours d'une santé égale ; quelle conduite faut-il tenir, si au milieu des exercices & des épreuves par lesquelles on les fait passer, ils viennent tout-à-coup à tomber malades ? Je dis qu'il faut distinguer : ou ce jeune homme est dans un danger éminent, ou il n'est pas dans une extrêmité si fâcheuse. S'il est dans un danger éminent, on doit pour lors lui administrer les Sacremens. Si le jeune homme n'est pas dans une si grande extrêmité, & qu'il y ait lieu d'espérer qu'il se relevera de cette fâcheuse maladie, & que d'un autre côté il y ait lieu de craindre qu'à cause de la fougue de ses passions, il ne retombe dans les mêmes péchés, il est plus à propos de suspendre & d'attendre son rétablissement, & de l'éprouver encore, lorsqu'il sera relevé.

Nous trouvons des preuves de cette conduite dans deux exemples que nous présente saint Augustin. Le premier est celui d'un jeune homme, qui étoit du même âge, du même pays, du même caractère & du même état que saint Augustin : aussi étoient-ils deux amis intimes. Ce jeune homme avoit été nourri dès son enfance dans la saine doctrine ; mais comme il n'étoit que médiocrement instruit, il fut bientôt gâté par toutes les mauvaises maximes qu'Augustin, qui étoit encore Manichéen, lui inspiroit. Ce jeune homme ayant été surpris d'une grosse fièvre, tomba tout d'un coup dans une sueur que l'on crut être celle de la mort, & où il demeura longtems sans connoissance : comme on n'en espéroit plus rien, on le baptisa dans cet état ; mais quel merveilleux changement le Baptême n'opéra-t-il pas dans ce jeune homme ! Il revint un peu de l'extrêmité où il avoit été ; & comme il commençoit à être en voie de guérison, saint Augustin qui n'étoit point encore Catholique, voulut le railler sur le Baptême qu'on lui avoit donné dans le tems qu'il étoit sans connoissance. Mais, ô force admirable du Sacrement ! Ce jeune homme plein de grace repoussa cette raillerie avec fermeté, & lui déclara nettement que s'il vouloit être de ses amis, il se gardât bien de lui tenir de pareils discours. Augustin étonné & confus rentra dans le silence, attendit qu'il fût pleinement rétabli ; mais le Seigneur l'enleva tout d'un coup à la corruption de ce monde pervers, & le mit en sûreté dans le sein de sa miséricorde. Voilà donc les Sacremens accordés à l'extrêmité, & qui opérent des prodiges de grace & de force dans un jeune homme qui a le bonheur d'y participer.

Lib. 4. Conf. cap. 4.

Mais si le péril n'est pas si éminent, & qu'il y ait lieu d'espérer que la maladie se dissipe, doit-on l'admettre dans cet état à la participation des Sacremens, sur-tout s'il y a lieu de craindre que par l'impétuosité de ses passions, il ne retombe dans ses péchés d'habitude? Sainte Monique croyoit qu'il falloit différer: elle se trouva elle-même dans cet embarras; car saint Augustin, qui étoit encore fort jeune, & qui n'étoit que Catécumène, fut attaqué tout d'un coup d'un mal d'estomac, qui le mit à la mort. Dans cet état il demanda le Baptême. Sainte Monique dont le cœur chaste brûloit d'ardeur de voir son fils renaître spirituellement par la foi, avoit déja fait toutes les diligences nécessaires pour le faire initier, & pour le faire laver dans les eaux salutaires, où l'on reçoit la rémission des péchés; mais comme le mal se dissipa tout d'un coup, on remit à un autre tems à le nétoyer de ses iniquités. Pourquoi tint-on cette conduite? Voici la raison qu'en donne saint Augustin, & qui mérite une grande attention: « C'est, dit-il, parce que » l'on comptoit que si j'avois à vivre, je ne » manquerois pas de me souiller de nouveau, & » que l'on sçavoit que les péchés où nous tom» bons après avoir été baptisés, sont bien plus » griefs & d'une plus dangereuse conséquence ». Sur quoi saint Augustin voulant en quelque sorte sonder la profondeur des jugemens de Dieu, s'écrie; « Je voudrois bien, ô mon » Dieu, si c'étoit votre bon plaisir, que vous » me fissiez connoître dans quelle vue l'on » différa de me baptiser, & si ç'a été un bien » pour moi que l'on m'ait ainsi laissé la liberté » de pécher: car n'est-ce pas me l'avoir » laissée, que d'avoir différé mon Baptême! » Et ne le voyons-nous pas clairement par ce

Lib. I. Conf. cap. II.

» que nous entendons dire encore tous les » jours sur le sujet de la plûpart des enfans ? » Laissez-le en repos, dit-on, qu'il fasse ce » qu'il voudra ; il n'est pas encore baptisé. » Cependant parle-t-on comme cela, quand il » est question de la santé du corps ; & trouve- » t-on personne qui dise : Qu'importe qu'il » se fasse de nouvelles plaies, il n'est pas » encore guéri ? N'eût-il donc pas été bien » meilleur pour moi qu'on eût rendu la santé à » mon ame, & que tous mes soins & tous ceux » de mon père & de ma mère se fussent appli- » qués à me conserver avec votre protection » ce bienfait de votre miséricorde ? Oui, sans » doute ; mais comme ma mère voyoit venir » le déluge des tentations qui alloit fondre » sur moi au sortir de mon enfance, elle aima » mieux exposer aux flots de ce torrent cette » jeune terre informe qui pouvoit recevoir un » jour la forme de l'homme nouveau, que la » forme même & l'impression céleste que j'aurois » reçue au Baptême ».

Il me semble qu'on devroit regarder les enfans, par rapport à la première Communion, comme on regardoit autrefois les Infidèles par rapport au Baptême, puisque le Baptême à l'égard des Payens étoit en même tems leur première Communion, & que la première Communion, à l'égard des enfans, est comme un second Baptême. Or, on ne donnoit le Baptême aux Infidèles (adultes) que quand ils le demandoient, & qu'ils pressoient vivement pour obtenir cette grace. La réception du premier de nos Sacremens dépendoit absolument de leur choix. Aussi, comme la première Communion est le premier acte de Religion que les enfans font de leur pleine volonté, on ne devroit l'accorder qu'à ceux qui

connoissant la grandeur du Mystère adorable de la sainte Eucharistie, desirent avec ardeur, & demandent avec empressement d'être unis à Jesus-Christ, & le demandent plus par leurs œuvres, que par leurs instances. Si cela est, comme on n'en peut douter, combien n'y a-t-il pas d'enfans qu'il faut écarter, du moins pour un tems, puisqu'on ne remarque en eux que de la froideur & de l'indifférence pour les exercices de piété? Il est vrai qu'on en voit un grand nombre qui dans un âge assez tendre desirent de faire leur première Communion. Mais quels désirs! desirs puériles & enfantins, comme les appelle l'Apôtre saint Paul; 2. Tim. 2. v. 22. desirs qui ne sont excités que pour avoir la gloire d'avoir été admis à cet acte de Religion, & pour n'être plus comptés au nombre des enfans.

D'ailleurs, quand un Payen demandoit le Baptême, ce n'étoit qu'après y avoir mûrement réfléchi; il regardoit cet engagement comme un lien pour toute la vie. On l'examinoit avec attention sur les motifs qui le déterminoient à se faire Chrétien; & quand on le trouvoit sincère, on exigeoit qu'il menât une vie entièrement différente de celle qu'il avoit menée, & on ne l'admettoit point, quand on prévoyoit qu'il devoit retomber dans ses anciens péchés, & retourner à son vomissement. Telle est aussi la conduite que l'on devroit en quelque sorte tenir à l'égard des jeunes gens. Comme le dépôt de la justice est maintenant confié à l'enfance, sans que nous y concourions en rien de notre part, ce n'est, pour ainsi dire, que dans le tems de la première Communion qu'un enfant se détermine à être Chrétien: on ne devroit donc l'admettre à la participation des saints Mystères, que lorsque

ce jeune homme regarde cette action sainte comme un renoncement éternel à la vie du péché, & comme un attachement solemnel à la vie de l'Evangile, & que lorsqu'on prévoit qu'avec le secours de la grace, il sera fidèle tous les jours de sa vie au saint engagement qu'il va contracter. Or peut-on avoir raisonnablement cette confiance ? Ne semble-t-il pas au contraire qu'aujourd'hui les enfans sont admis à la première Communion dans un tems où les chûtes sont très-vraisemblables ? Car quel est l'usage par rapport à la première Communion ? C'est de la faire à douze, quinze, dix-huit ans. Or, n'est-ce pas l'âge où il y a le plus à craindre pour le dépôt de la grace ? Car n'est-ce pas l'âge des tentations, tant intérieures qu'extérieures ?

Je dis d'abord que cet âge est comme le foyer des tentations intérieures, puisque c'est le tems où la nature fait des efforts pour sortir de l'engourdissement où elle s'est trouvée dans l'enfance ; c'est le tems où elle commence à se développer, à allumer le feu de la cupidité, à exciter les premiers bouillons d'une jeunesse impétueuse. Ainsi ne feroit-il pas pour lors plus à propos de suivre la conduite que tint autrefois sainte Monique ? Quoiqu'elle désirât ardemment de voir saint Augustin renaître en Jesus-Christ, & qu'elle eût même la consolation de l'entendre demander le Baptême ; cependant elle fut d'avis d'user à son égard de délai, « parce que l'on prévoyoit que s'il avoit
Lib. 1. » à vivre, il ne manqueroit pas de se souiller de
Conf. » nouveau, & que l'on sçavoit que les péchés
c. 11. » où nous tombons, après avoir été baptisés, » sont bien plus griefs, & d'une plus dangereuse » conséquence ».

Je dis que cet âge est aussi le commencement

ment des tentations extérieures : car on regarde les enfans qui n'ont pas fait leur première Communion, comme étant encore de vrais enfans : on n'y a aucune attention ; ils ne font de rien. On laisse un jeune homme dans la poussière d'un Collège ; on laisse une demoiselle dans les ténèbres d'un Couvent, ou dans le secret de la maison paternelle, jusqu'à ce que les uns & les autres aient été jugés dignes de la sainte Eucharistie. Mais à peine la cérémonie de la première Communion est-elle accomplie à leur égard, qu'aussi-tôt on les engage dans le monde ; on fait entrer les jeunes gens de condition, ou dans les Académies pour les former à la profession des armes, ou dans les écoles de Droit pour les initier à la Magistrature. Grand Dieu ! quelles contrées pour une ame juste ! quelles régions, pour y conserver le trésor de la grace ! Les jeunes gens qui sont du bas âge, mais qui n'en sont pas moins chers à la Religion, ne sont pas moins exposés, puisque ce n'est qu'après la premiere Communion qu'ils sortent ordinairement de la maison paternelle, pour apprendre quelque art, ou quelque métier ; ce qui est souvent pour eux moins l'apprentissage de quelque profession honnête, que de toutes sortes de vices, par les compagnies pernicieuses qu'ils rencontrent de toutes parts.

Et que l'on ne croye pas qu'il y ait plus de sûreté pour les jeunes demoiselles. Avant la premiere Communion, elles sont resserrées sous la garde d'une exacte vigilance ; elles sont cachées sous un voile blanc, symbole de la candeur & de l'innocence ; mais à peine ontelles été admises à la participation de la sainte Eucharistie, qu'aussi-tôt on leur fait prendre l'essor ; on les produit dans le monde ; on les

mene aux assemblées; on leur fait voir les spectacles, c'est-à-dire, qu'on s'empresse de leur faire respirer l'air contagieux de ce siécle pervers qui infecte bientôt, & qui corrompt ces cœurs tendres & innocens.

Or, tenir cette conduite à l'égard des enfans, n'est-ce pas les confier à une mer orageuse sur un vaisseau fragile, dans la saison des tempêtes les plus violentes? N'est-ce pas les exposer à un naufrage presque inévitable? N'est-ce pas ensemencer une terre, lorsqu'on prévoit qu'elle sera ravagée par un torrent furieux qui arrachera tout, & qui portera par-tout la désolation & la stérilité? Jettons les yeux sur sainte Monique; réglons-nous sur la conduite qu'elle tint à l'égard de Saint Augustin. Elle
Lib. I. cap. II Conf.
» jugea à propos de faire différer le Baptême » de ce cher fils, parce qu'elle voyoit venir le » déluge des tentations qui alloit fondre sur lui » au sortir de son enfance; elle aimoit mieux » exposer aux flots de ce torrent cette terre » informe, que la forme & l'impression céleste » du Baptême.

Je conviens cependant que dans un âge tendre on a ordinairement plus de simplicité & d'innocence, mais aussi on a plus d'enfance & de légéreté; & à moins qu'on ne reçoive de solides instructions, la piété s'affoiblit à mesure qu'on avance en âge, & l'innocence ne dure souvent qu'autant que l'enfance. Il est vrai, les jeunes personnes sont plus ardentes pour la piété, & plus flexibles pour la vertu; au lieu que dans un âge plus avancé l'ardeur diminue, & le dégoût pour les choses de Dieu croît & augmente tous les jours. Mais si dans les premieres années le cœur est plus tendre, il est en même-tems moins constant & moins ferme; si pour lors il reçoit aisément les im-

preſſions pour le bien, il les perd auſſi très-facilement, au lieu que dans un âge plus mûr, les impreſſions ſont moins vives, mais elles ſont plus profondes; les ſentimens ſont moins animés, mais ils ſont plus fixes & plus permanens.

Il eſt vrai que parmi les exemples des perſonnes baptiſées, dont l'Hiſtoire eccléſiaſtique nous a conſervé la mémoire, nous y voyons de jeunes gens baptiſés à l'âge de douze ou quinze ans : témoin ce jeune Afriquain dont parle Saint Auguſtin, *lib. 4 Confeſſ. cap. 4.* mais comme il reçut le Baptême dans une maladie dont il mourut, cet exemple prouve ſeulement que dans un danger de mort on doit adminiſtrer les Sacremens aux jeunes gens. L'exemple d'Adéodat eſt plus fort, puiſque c'étoit un jeune homme qui n'avoit pas encore quinze ans quand il reçut le Baptême, & qu'il le reçut ſans y être forcé par aucun danger de mort; mais c'étoit un jeune homme, qui, ſelon le témoignage non ſuſpect de Saint Auguſtin, avoit d'excellentes qualités, qui avoit été préparé au Baptême par une éducation toute ſainte, & qui avec le ſecours de la grace en devoit conſerver le fruit par les règles de cette même éducation : nous ne ſavons pas ce qu'il ſeroit devenu par la ſuite, puiſque le Seigneur l'enleva de fort bonne heure, & le mit en ſûreté dans le ſéjour de la paix éternelle.

Je trouve dans Saint Fulgence un autre exemple, qui eſt trop important pour être montré rapidement. Le ſaint Evêque fut conſulté au ſujet d'un ſerviteur qui étoit Ethiopien d'origine, & qui étoit d'un âge peu avancé, *ætate adoleſcens* : ſon âge n'eſt déſigné que de cette manière générale. » Le jeune homme, qui » avoit peut-être quatorze ou quinze ans, fut

S. Fulgentius Ep. 12. ad Ferrand. Diacon.

» envoyé à l'Eglise par ses Maîtres, qui étoient
» des Chrétiens très-pieux : il donna son nom
» pour être Catécumène. Quelque tems après,
» comme la solemnité de Pâques approchoit,
» (c'est-à-dire au commencement du Carême)
» il fut inscrit ; il passa par le scrutin solemnel ;
» il fut par les exorcismes arraché au démon,
» auquel il renonça constamment ; il récita tout
» haut le symbole & l'oraison dominicale ; &
» comme il connoissoit parfaitement, & ce qu'il
» devoit croire, & ce qu'il devoit demander à
» Dieu, il étoit destiné à recevoir le Baptême,
» lorsque tout à coup il fut surpris d'une fievre
» violente & mortelle ; cependant comme il n'y
» avoit plus que quelques jours à attendre, on
» crut qu'il étoit plus à propos de le réserver
» à la fête de Pâques, pour les baptiser avec les
» autres compétens. L'heure si désirée étant
» venue, où le peuple, nouvellement acquis à la
» foi, alloit être par le Baptême enseveli avec
» son divin Rédempteur, alloit être dépouillé
» du vieil homme, & revêtu de nouveau. Ce
» jeune Ethiopien se trouva à l'extrémité, sans
» mouvement, sans sentiment ; il ne laissa pas
» d'être offert au saint Baptême ; & après qu'on
» eût répondu pour lui aux interrogations du
» Prêtre, il reçut ce divin Sacrement, & mourut
» quelque tems après.

C'est sur cet événement que Ferrand, qui étoit Diacre de l'Eglise de Carthage, consulta S. Fulgence, Evêque de Reipse, aussi en Afrique, & lui demanda si ce jeune Ethiopien pourroit être sauvé. La raison qu'il avoit d'en douter, c'étoit 1°, parce que, quand il avoit reçu le Baptême, ce n'étoit pas lui-même qui avoit rendu témoignage de sa foi. 2°. Parce qu'il n'avoit pas pu recevoir la sainte Eucharistie selon l'usage de l'Eglise. Saint Fulgence répondit

que la bouche étrangère qui avoit prêté son ministère à ce jeune homme, & qui avoit rendu témoignage de sa foi, ne pouvoit pas être un obstacle à son salut éternel, puisqu'auparavant il avoit par ses œuvres fait une profession aussi solemnelle qu'il l'auroit pu faire pour lors de vive voix. 3°. Que la privation de la sainte Eucharistie ne l'excluoit pas non plus de la vie éternelle, puisque par le Baptême il avoit été incorporé à Jesus-Christ, & qu'il étoit devenu membre de ce divin Sauveur.

Mais revenons à notre objet. Nous voyons donc un jeune homme de quatorze à quinze ans qui est choisi pour recevoir à Pâques le Baptême & la Sainte Eucharistie. Il est vrai : mais c'étoit un jeune domestique qui appartenoit à des maîtres très-Chrétiens, qui profitoit beaucoup des instructions qu'il entendoit, qui pendant le Carême avoit passé par le scrutin solemnel, où l'on examinoit avec beaucoup d'attention non-seulement si le Catécumène apprenoit la doctrine, mais encore s'il corrigeoit ses mœurs. En un mot, c'étoit un jeune homme qui, selon S. Fulgence, ou plutôt le Diacre Ferrand, avoit un cœur fidèle & une piété connue de tout le monde, *cujus voluntas fidelis & devotio nota omnibus fuit.* Peut-on un témoignage plus authentique des dispositions saintes dans lesquelles il étoit entré pour participer dignement aux divins Sacremens. Ibid. cap. 9.



CHAPITRE VII.

Combien sont coupables les pères & mères qui pressent la première Communion de leurs enfans, & qui ne veulent pas s'en rapporter à la prudence des Pasteurs & des Confesseurs

On trouve beaucoup de parens peu chrétiens qui pressent les Pasteurs & les Confesseurs d'admettre leurs enfans à la première Communion ; qui accusent les Ministres de l'Eglise ou de mauvaise humeur, ou d'une sévérité excessive, quand ils usent à l'égard de ces enfans de quelques délais ; qui quelquefois même s'emportent avec indécence contre une conduite à laquelle ils devroient eux-mêmes applaudir. Mais que ces parens si peu éclairés fassent réflexion que, quand les fidèles dispensateurs des Mystères de Dieu suspendent la première Communion des enfans, ce n'est ni par dureté, ni par indifférence pour eux ; ils connoissent trop l'excellence de cette sainte action, pour ne pas leur souhaiter un si grand bonheur : ils le desirent donc, & ils le desirent plus vivement que les parens mêmes ; & non-seulement ils le desirent, mais ils y travaillent tous les jours, en instruisant ces enfans, en les cultivant, » en les engendrant de nouveau, » jusqu'à ce que Jesus-Christ soit formé en eux »; & si malgré leurs désirs & leurs travaux ils suspendent, c'est une marque que les raisons qui les arrêtent sont donc bien fortes & bien indispensables.

Gal. 4. 19.

Mais que les parens s'en prennent à eux-

mêmes des retardemens dont on use à l'égard de leurs enfans. Car ce sont eux qui par leurs colères & leurs emportemens, par leurs dissensions & leurs querelles, par une vie de passion, en un mot par tous leurs mauvais exemples, étouffent dans leurs enfans les semences de piété & les germes du salut, qu'on jette avec tant de zèle dans ces ames tendres & dociles. Que ces parens se confondent donc devant le Seigneur, de voir qu'ils sont les premières causes de la corruption de leurs enfans, & les principaux obstacles à leur avancement; que bien loin de s'emporter contre les Ministres du Seigneur, ils leur rendent graces de ce qu'ils se donnent tant de peines pour réformer l'ouvrage précieux qui leur avoit été confié, mais qui s'étoit gâté entre leurs mains.

Mais, dit ce père de famille, mon fils n'est point dérangé, je ne remarque rien en lui de choquant; pourquoi donc le différer? Pourquoi? Pour des raisons de conscience dans lesquelles les parens ne doivent pas entrer. La plûpart ne jugent que sur les apparences; & parce que les dehors ne sont pas vicieux, ils concluent mal-à-propos que l'intérieur est réglé; parce que la conduite d'un enfant n'est pas révoltante, ils infèrent qu'elle est pure & irréprochable. Que ces jugemens sont mal fondés! Un jeune homme peut être assez retenu dans ses paroles, assez circonspect dans sa conduite, & assez sage dans ses liaisons, & cependant n'être pas assez pur pour approcher de la table du Seigneur. Car quand il n'auroit point de vices cachés, ni de défauts bien marqués, il n'est pas digne d'être admis à la première Communion, s'il n'a que de l'indifférence pour les Sacremens, de la froi-

deur pour la prière, de l'insensibilité pour les choses de Dieu; en un mot, s'il ne s'acquitte pas comme il faut de ses devoirs à l'égard du Seigneur : dispositions que des parens attentifs entrevoient ordinairement, qu'ils avouent même quelquefois, mais qu'un Confesseur exact connoît bien mieux, & par-dessus lesquelles il ne peut point passer.

Ce qu'il y a même d'étonnant dans la conduite des parens qui pressent si vivement la première Communion de leurs enfans, c'est qu'ils prétendent que leurs enfans sont assez sages pour participer aux saints Mystères, pendant qu'ils ne les croient pas assez sages pour les charger de la moindre affaire temporelle, qui n'excéderoit pas leur portée. Ils veulent qu'on leur confie les divins Sacremens, & ils ne voudroient pas leur confier l'administration de leur argent. Quel témoignage que celui de parens qui tiennent cette conduite !

Mais si les pères de famille desirent si fort la première Communion de leurs fils, les mères pressent encore plus vivement pour qu'on admette au plutôt leurs filles, parce qu'elles appréhendent, disent-elles, que les délais dont on use à leur égard ne leur fassent tort dans le monde, comme si une raison toute humaine devoit décider pour une action aussi sainte qu'est la première Communion. Mais que les mères de famille rentrent en elles-mêmes, & elles s'appercevront facilement qu'elles sont souvent la cause des retardemens dont on use à l'égard de leurs filles. Car quand elles ne les méneroient ni aux spectacles profanes, ni aux assemblées mondaines; quand elles auroient assez d'attention pour éloigner d'elles toutes sortes de livres pernicieux,

comme Romans, Comédies, &c. cependant combien n'y a-t-il pas encore de raisons pour lesquelles une jeune personne peut être différée? N'en choisissons qu'un exemple. On peut empêcher une jeune personne de participer aux divins Sacremens à cause de l'amour excessif qu'elle a pour elle-même, pour le monde, & pour les ajustemens. Or, quelle est ordinairement la cause de cet amour funeste, sinon les discours & les exemples d'une mère peu chrétienne? On ne parle à une jeune personne que du monde & de ses plaisirs. Faut-il s'étonner si cette ame légere en est toute éprise? On ne lui parle que de parures & de vanités. Faut-il s'étonner si ce cœur volage en est tout occupé? Quelquefois même une mère imprudente abuse de son autorité, en forçant une jeune vierge chrétienne à s'orner par la frisure des cheveux, que les Saints Apôtres défendent expressément, à chanter des chansons libres & équivoques que le monde approuve, mais que la Religion condamne, à voir des compagnies dont le moindre mal est la médisance & la dissipation. Ce sont donc les mères elles-mêmes qui souvent forment les barrières invincibles qui empêchent leurs filles de s'approcher de la sainte Table. 2. Tim. 1. 2. 10. Petr. 3.

Cependant la plûpart des parens sont assez téméraires pour presser la première Communion de leurs enfans; comme la mère des enfans de Zébédée, ils voudroient que ceux qu'ils ont mis au monde fussent assis dans le royaume de l'amour de Jesus-Christ, mais sans passer dans son Baptême laborieux; ils voudroient qu'on les admît au Calice de bénédiction, sans qu'on leur fît goûter le Calice de la Passion du Sauveur. Qu'on leur repré- Matth. 20.

sente. que leurs enfans n'en sont pas encore dignes ; qu'ils portent dans leur cœur des obstacles considérables : ces parens aveugles répondent comme les Juifs incrédules, » Que le » sang du Seigneur tombe sur nous & sur nos » enfans » ! Terrible imprécation qui s'est accomplie réellement à l'égard des Juifs par le carnage effroyable qui s'en est fait principalement durant le siege de Jérusalem, & qui s'accomplit tous les jours sur eux par l'état malheureux où est réduite cette nation chargée du sang de l'Homme-Dieu ! mais imprécation qui tombe aussi sur les pères & les mères qui ont été assez téméraires pour la prononcer, & qui s'accomplit à leur égard par toutes sortes de malheurs dans l'ordre de la grace, & quelquefois même dans l'ordre de la nature. En effet, combien ne sont pas criminels ces parens insensés qui, malgré toutes sortes de raisons, poussent leurs enfans à la table du Seigneur ! Ne sentent-ils pas qu'ils se chargent devant Dieu de cette action si importante & de toutes les suites qu'elle peut avoir ; & que si, quand on contribue à obtenir à un Ecclésiastique un Bénéfice à charge d'ames, on se rend responsable de tout le mal qu'il fait & de tout le bien qu'il ne fait pas ; on se rend également responsable de toutes les suites que peut avoir dans les enfans l'action de leur première Communion, quand on la presse vivement ?

Matth. 26. 27.

Aussi a-t-on vu quelques mères de famille s'affliger extrêmement, quand, par leurs instances importunes & par le témoignage peu exact qu'elles avoient rendu, elles avoient été cause que leurs filles avoient été admises à la Table du Seigneur, & qu'elles avoient bû le poison funeste d'une Communion précipitée.

T. 30 Cleri. Rom. apud Cypr.

De quelles douleurs n'ont-elles pas été pénétrées? Dans quels sentimens de componction ne sont-elles pas entrées! Elles ont longtems gémi dans les larmes & les travaux de la pénitence, & elles n'ont pu adoucir leur amertume qu'en engageant leurs enfans à recommencer cet important ouvrage qui avoit été brusqué.

Pour s'épargner une si grande faute, voilà la conduite que doivent tenir des parens chrétiens : c'est de mettre leurs enfans entre les mains de Confesseurs sages & éclairés, de leur laisser une entière liberté, de ne jamais les presser ni les tourmenter à l'égard de la première Communion de ces jeunes gens, mais de s'en remettre à la prudence des Directeurs. Que si les parens ressentent de la peine de voir leurs enfans avancés en âge sans qu'on les admette encore à la participation de la sainte Eucharistie, ils doivent se souvenir que cette action est uniquement du ressort du Confesseur & non des parens, qu'ils ne doivent y influer que par leurs prières auprès de Dieu, par leur vigilance auprès des enfans, & par leurs actions de graces auprès des Ministres : ils doivent se souvenir que Sainte Monique ne pressa pas le Baptême de Saint Augustin; qu'au contraire elle voulut qu'on le suspendît, parce qu'elle prévoyoit les rechûtes infaillibles de son fils.

Mais hélas! combien n'y a-t-il pas de parens qui sont éloignés de ces dispositions si nécessaires? Combien n'en voit-on pas qui entendent moins raison que leurs enfans, qui conviennent avec candeur de leur indignité? Et même s'il y avoit des parens assez peu religieux pour s'emporter à cet égard, & pour se laisser aller à quelques violences, nous leur

dirions ce que Saint Cyprien répondoit à ceux qui, étant tombés pendant la persécution, demandoient avec hauteur à être reçus à la Communion, sans être obligés de faire auparavant une longue pénitence. S'il y en a, » disoit ce Saint Evêque, qui croyent pouvoir » rentrer dans l'Eglise par les menaces, & non » par les prières, & qu'ils en pourront forcer » les portes par la terreur, & non pas les ouvrir » par la satisfaction & par les larmes; qu'ils » sçachent que l'Eglise demeure fermée à des » personnes de cette sorte, & que le camp » invincible de Jesus-Christ, fortifié par la » toute-puissance de Dieu, qui en est le pro» tecteur, ne se force point par l'insolence des » hommes. Le Prêtre du Seigneur qui suit la » règle de l'Evangile, & qui garde les préceptes » de Jesus-Christ, peut être tué, mais il ne » peut être vaincu.

Ep. 55 ad Cornel.

CHAPITRE VIII.

Réfutation des objections qui combattent cette Doctrine.

NOus ne nions pas que l'on ne forme tous les jours des objections contre la doctrine & la pratique que nous avons établie par les raisons les plus fortes. Mais nous trouverons dans le frivole de ces objections une nouvelle preuve qui fortifiera tout ce que nous avons dit jusqu'à présent.

1°. Dit-on, si on diffère si longtems, les enfans se dégoûteront & tomberont dans l'insensibilité pour le salut, dont il sera très-difficile de les faire revenir.

Réponse. Si l'on n'uſe que de délais raiſonnables, fondés d'une part ſur les maximes de l'Evangile, & de l'autre ſur les beſoins des enfans; ſi d'ailleurs on eſt ſoutenu par des parens Chrétiens, qui bien loin d'aigrir leurs enfans, & les indiſpoſer, les portent au contraire à ſe ſoumettre humblement à la conduite ſalutaire que l'on tient à leur égard; il y a lieu d'eſpérer qu'avec le ſecours de la grace, les jeunes gens ne ſe relâcheront pas, ſur-tout quand on leur fera entendre que ce n'eſt que pour le ſalut de leurs ames que l'on diffère, & que ſi l'on précipitoit l'affaire importante de leur première Communion, ce ſeroit une indulgence cruelle qui tourneroit à leur perte. Qu'on jette les yeux ſur la conduite que dans les beaux jours de l'Egliſe on tenoit à l'égard des enfans qui avoient eu le malheur de perdre le précieux tréſor de la grace, & on verra qu'on ne les admettoit point à la participation de la ſainte Euchariſtie, qu'ils ne fuſſent vraiment touchés, & ſincérement convertis, & qu'on attendoit avec patience qu'ils fuſſent dans ces ſaintes diſpoſitions. L'on n'appréhendoit pas pour lors que les délais fuſſent pour eux une occaſion de tomber dans le relâchement: au contraire on étoit perſuadé par une expérience quotidienne, que rien n'étoit plus capable de ranimer en eux le reſpect & le goût des choſes ſaintes, l'eſprit de Religion & les ſentimens de piété, que de les retenir dans les larmes de la pénitence, dans la privation des plaiſirs, dans l'éloignement des choſes ſaintes, & même dans la ſéparation de la vûe de nos Myſtères. Pourquoi donc appréhendons-nous maintenant que les délais ſages & néceſſaires qui produiſoient autrefois de ſi grands biens, ne fuſſent plus propres aujourd'hui qu'à produire de funeſtes effets?

Nous convenons cependant qu'il pourroit y avoir des enfans qui, à l'occasion de ces délais, tomberoient dans le découragement & le dégoût : & comment serions-nous à l'abri de cet inconvénient, puisqu'on l'éprouvoit dans les plus beaux siècles de l'Eglise, & que l'on y voyoit de jeunes gens qui ayant commencé la carrière de la pénitence, n'avoient pas le courage de la fournir jusqu'au bout ? » Mais en » déplorant le sort de ces pécheurs, on ne croyoit » pas pour cela devoir changer de conduite ; on » se consoloit de leur désertion par la persévé- » rance de beaucoup d'autres. On étoit affligé » de leur perte ; mais on l'auroit été beaucoup » davantage, si après les avoir réconciliés avant » le tems prescrit par les Canons, on les eût » vû retomber dans leurs désordres. En un mot, » on les regardoit comme de faux pénitens, & » on disoit d'eux : Puisqu'ils ne veulent pas se » sauver avec nous, donnons-nous bien de garde » de nous perdre avec eux ; en nous chargeant » de leurs péchés par une molle & cruelle com- » plaisance ».

Ep. 18. Car, comme le remarque saint Cyprien, il arrive quelquefois aux pécheurs dans la maladie de leurs ames, ce qui arrive souvent à ceux qui sont malades du corps, » que rejettant » des remèdes utiles & des breuvages salu- » taires, parce qu'ils les trouvent amers & » de mauvais goût, & prenant ceux qui pour » un tems leur semblent plus doux & plus » agréables, se perdent & se tuent eux-mêmes » par cette indocilité & cette intempérance ». Mais cet événement fâcheux ne doit point être imputé au Médecin ; il est uniquement l'effet de l'indocilité & de la mauvaise disposition du malade.

Mais que les enfans qui cherchent véritablement leur ſalut, ſont dans des diſpoſitions bien contraires! Les délais dont on uſe à leur égard ne ſervent qu'à les rendre plus humbles & plus précautionnés. Et c'eſt ce que remarque ſaint Ambroiſe en écrivant contre les Novatiens, qui par une dureté inhumaine ne laiſſoient aucune eſpérance à ceux qui péchoient mortellement après le Baptême, de rentrer dans la participation de la ſainte Euchariſtie. Ce ſaint Docteur dit ces paroles ſi remarquables: » Je veux que » le coupable puiſſe eſpérer le pardon de ſes » péchés, qu'il le demande avec gémiſſement, » qu'il le demande avec larmes, qu'il le » demande avec les pleurs de tout le peuple; & » quand on aura différé *deux* ou *trois* fois de » l'admettre à la Communion, qu'il croie que » ce retardement vient de ce que ſes prières » ſont trop lâches; qu'il redouble ſes pleurs, » qu'il ſe rende plus digne de pitié, & puis » qu'il revienne, qu'il ſe jette aux pieds de » Jeſus-Chriſt, qu'il les embraſſe, qu'il les » baiſe, qu'il ne les quitte point, afin que » Notre Seigneur diſe de lui: Beaucoup de » péchés lui ſont remis, parce qu'il a beau- » coup aimé. J'ai connu quelques perſonnes, » continue ſaint Ambroiſe, qui dans leur péni- » tence ſe ſont gâté le viſage à force de pleu- » rer, qui ont cavé leurs joues par l'abondance » de leurs larmes, qui ſe ſont proſternées » en terre pour être foulées aux pieds, qui » jeûnoient perpétuellement, & que le jeûne » avoit rendu ſi pâles & ſi défigurées, qu'elles » portoient dans un corps vivant l'image de la » mort même «.

Lib. 1. de Pœn. cap. 16.

Saint Cyrille de Jéruſalem, en parlant, au commencement du Carême, aux Catécumènes qui avoient donné leurs noms pour être

baptisés à Pâques, les exhorte à se retirer si leur volonté est encore attachée au mal, & s'ils ne sont pas dans la résolution de le quitter. C'est ainsi qu'il leur parle dans sa préface. « Vous » êtes entrés, leur dit-il, on vous a admis en » ce lieu, votre nom est écrit : considérez les » pratiques convenables de l'Eglise, envisagez » l'ordre & la discipline qui s'y observent, » toutes les lectures qu'on y fait de la » sainte Ecriture : observez la modestie de » ceux qui y assistent, la doctrine que l'on » y enseigne : respectez le lieu où vous êtes : » faites que tout ce que vous y voyez soit » pour vous une instruction continuelle ; & » avec cela je vous dis, qu'il est peut-être plus » à propos que vous sortiez de ce lieu pour » mériter d'y être admis dans un autre tems, » où vous serez plus en état d'en profiter ; je » veux dire, si votre ame est dans les liens de la » cupidité, & qu'elle soit encore attachée au » péché, sortez, dépouillez-vous-en, & rentrez » ici : dépouillez-vous des habitudes impures, » & revêtez-vous de la robe éclatante de la » tempérance. Je vous avertis de ces choses » avant que l'Epoux des ames entre en ce » lieu, & avant qu'il voie de quoi vous êtes » revêtu. Vous avez encore un intervalle assez » long, on vous donne quarante jours de péni- » tence, c'est un tems favorable pour vous » dépouiller du vieil homme, & pour vous » revêtir du nouveau, pour entrer ici, & pour » ensuite être lavés ».

Enfin, quoiqu'on diffère les enfans, un Confesseur éclairé & sage ne porte pas ces délais au-delà des bornes ; il étudie la conduite de ceux qui sont confiés à ses soins, il suit leurs dispositions, il les avance ou les retarde selon le dégré de ferveur ou de négligence qu'il

apperçoit en eux. C'est la remarque que fait Ives, Evêque de Chartres, dans une excellente Lettre qu'il a écrite à un Prêtre. Il dit : » Il » dépend de la prudence & de la discrétion des » Evêques (& de tous ceux qui sont chargés du » ministère de la réconciliation) d'abréger ou » de prolonger le tems selon les sentimens de » pénitence que fait paroître un pénitent. Car » saint Augustin enseigne que dans l'action de » la pénitence pour laquelle le pécheur doit » être séparé de l'Autel, il ne faut pas tant » considérer la mesure du tems que celle de la » douleur ».

2°. Il est vrai, ajoute-t-on, ce jeune homme retombe toujours dans ses mauvaises habitudes ; mais qu'on lui fasse faire sa première Communion, & il se corrigera par la suite.

Réponse. Je ne puis apporter de réponse plus solide à cette objection, que celle qu'employoit saint Augustin à l'égard d'une objection semblable. On disoit à ce saint Docteur de l'Eglise : Qu'on donne d'abord le Baptême à un Catécumène, & ensuite on lui apprendra ce qui regarde la bonne vie & les bonnes mœurs. Saint Augustin répond : « Cela se fait » à la vérité, quand il y a péril de mort » prochaine ; alors on a soin de l'instruire des » vérités de la foi en peu de paroles, lesquel» les cependant renferment tout, & de lui » conférer ce Sacrement, afin que s'il sort de » cette vie, il en sorte libre & purifié de tous » ses péchés passés. Mais s'il le demande en » santé, & qu'on ait le loisir de l'instruire, quel » autre tems plus favorable peut-on trouver » pour lui apprendre comment il doit devenir » fidèle & mener la vie d'un vrai fidèle, que » celui auquel il demande le Sacrement de » la foi très-salutaire avec un esprit plus at-

Tom. 5. lib. de fide & operibus c. 6.

» tentif & tenu comme en suspens par la Religion
» même?

» Sommes-nous distraits sur ce que l'on a
» fait à notre égard, à un tel point que nous
» ne nous souvenions pas nous-mêmes avec
» quelle attention & quelle sollicitude nous
» recevions les instructions de ceux qui nous
» catéchisoient, lorsque nous demandions ce
» Sacrement, & que pour cette raison on
» nous appelloit Compétens; ou que nous ne
» considérions pas les autres qui accourent
» chaque année au Baptême de la régénération,
» que nous ne considérions pas, dis-je, quels
» ils sont dans ces jours mêmes pendant les-
» quels on les instruit, on les exorcise, on
» les fait passer par les scrutins; avec quelle
» vigilance ils s'assemblent, de quel zèle ils
» brûlent, avec quelle avidité ils écoutent?
» Si ce n'est pas alors le tems d'apprendre
» quelle est la vie qui convient à un si grand
» Sacrement qu'ils désirent de recevoir, quand
» le trouvera-t-on? Mais après qu'ils l'auront
» reçu, en persévérant même après le Baptême
» dans de si grands crimes, ne seront-ils
» pas, non, des hommes nouveaux, mais de
» vieux pécheurs; en sorte que par un ren-
» versement étonnant, on leur dise d'abord:
» Revêtez-vous de l'homme nouveau, & après
» qu'ils en auront été revêtus, on leur dise
» ensuite, quittez le vieil homme, pendant
» que l'Apôtre dit suivant l'ordre & les ré-
» gles: Dépouillez-vous du vieil homme, &
» revêtez-vous du nouveau, & que le Sei-
» gneur lui-même nous crie: Personne ne
» met du vin nouveau dans de vieux vais-
» seaux.

» Mais à quoi tend tout le tems pendant
» lequel ils sont au lieu & rang des Caté-

cumènes, si ce n'est pour leur apprendre
» quelle doit être la foi & la vie d'un Chrétien,
» afin qu'après s'être éprouvés eux-mêmes, ils
» mangent alors à la Table du Seigneur, & boi-
» vent de son Calice? parce que celui qui boit
» & mange indignement (la sainte Eucharistie)
» mange & boit son jugement. Or ce qui se
» pratique pendant tout le tems pendant lequel
» il est ordonné par une sage conduite de
» l'Eglise; que ceux qui veulent recevoir le
» nom de Chrétien, passent par les dégrés &
» par le rang des Catécumènes, se doit observer
» avec beaucoup plus de soin & d'empressement
» dans ces jours où on les appelle Compétens;
» lorsqu'ils ont déja donné leur nom pour rece-
» voir le Baptême ».

Telles sont les réponses que saint Augustin apporte. Ce saint Evêque enseigne bien clairement, qu'il ne faut pas conférer les Sacremens à un homme qui jouit de la santé, à moins qu'on ne lui ait appris auparavant quelle est la vie qui convient à l'excellence des Sacremens qu'il desire recevoir. Que si on admet quelqu'un à la participation des saints Mystères avant qu'il se soit dépouillé du vieil homme, & qu'il ait quitté le péché, & qu'il ait détruit ses mauvaises habitudes, on renverse l'ordre établi par Jesus-Christ, observé par les Apôtres: on expose les Néophytes à la profanation du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Ainsi, conclut saint Augustin, il n'y a donc pas de tems plus propre pour apprendre & pour pratiquer ce qui regarde la bonne vie & les bonnes mœurs, que le tems où l'on passe par les exercices ordinaires pour se préparer à recevoir les divins Sacremens. Ces réponses sont si sensibles, qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une application formelle à

l'objection qui a été proposée. Elle est si frivole, cette objection, qu'elle ne peut se soutenir à la lumière de ces saintes maximes.

3°. Mais, dit on, l'on convient que les jeunes gens que l'on présente à la première Communion, sont foibles & malades. Ils sont foibles, le moindre obstacle les arrête & les empêche d'aller à Dieu. Ils sont malades, ils ont souvent plusieurs habitudes criminelles qui les entraînent dans des péchés mortels. Aussi c'est parce qu'ils sont foibles & malades, qu'on doit plutôt leur accorder la sainte Eucharistie, puisque c'est dans ce Sacrement qu'il faut chercher la santé & la force.

Première réponse. Il est vrai, la sainte Eucharistie est la force des ames. Mais le pain matériel n'est-il pas aussi la force du corps? Cependant l'accorde-t-on à ceux qui sont malades, qui sont dévorés, par exemple, d'une fièvre ardente, ou travaillés d'une fluxion de poitrine? Non sans doute: on s'en donneroit bien de garde. Car cette nourriture bien loin de fortifier, ne serviroit qu'à les accabler. On doit raisonner de la même maniere, toute proportion gardée, de la sainte Eucharistie que l'on ne doit point accorder à ceux dont l'ame est malade par les plaies funestes du péché mortel.

Seconde réponse. On prétend que l'on doit accorder la sainte Communion aux jeunes gens, parce qu'ils sont foibles; & saint Jérôme prétend le contraire, puisqu'il enseigne bien clairement » qu'il n'y a que ceux qui sont forts » en Jesus-Christ qui doivent manger de ce » Pain de vie: il n'accorde ce privilège qu'à » ceux qui sont dans les mêmes dispositions où » étoient les jeunes gens à qui saint Jean écrit, » lorsqu'il dit: Je vous écris à vous, jeunes

S. Hier. in Zach. Proph. cap. 9.

» gens, parce que la parole de Dieu demeure » en vous, que vous êtes forts, & que vous » avez vaincu le malin (esprit.) » Telle est aussi la doctrine de saint Augustin, puisque, comme l'enseigne ce saint Docteur, Jesus-Christ déclare qu'il faut être fort pour participer à la sainte Eucharistie. Je suis la nourriture des forts, dit Notre-Seigneur, croissez, & vous me mangerez.

Troisième réponse. Pour dissiper entièrement cette objection qui est si commune dans la bouche des Fidèles, distinguons deux sortes de maladies, & deux sortes de foiblesses dans les Chrétiens. Il y a des maladies légères, & des maladies dangereuses. Les maladies légères sont celles qui procèdent des fautes vénielles, & qui sont compatibles avec la charité, qui est la santé & la vie de l'ame; & ces maladies n'éloignent pas de la sainte Eucharistie, sur-tout quand elles ne sont pas volontaires. Les maladies dangereuses sont celles qui procèdent des péchés mortels qui excluent la charité, qui la bannissent. Or ces sortes de maladies éloignent absolument de la sainte Communion.

En suivant cette ouverture, nous distinguons aussi deux sortes de foiblesses dans l'ame; l'une qu'on peut appeller commune & ordinaire, parce qu'elle se trouve dans les Justes même. Cette sorte de foiblesse, qui n'est rien autre chose qu'une pente à commettre des péchés véniels, ne doit pas exclure de la table du Seigneur, sur-tout quand elle n'est pas volontaire. Mais il y a une autre sorte de foiblesse; & c'est celle qui vient des péchés mortels, qui met l'ame à tout moment sur le bord du précipice, par une pente violente qu'elle donne pour les créatu-

res, & par les semences de mort qu'elle laisse dans l'ame. Or l'Eucharistie n'est pas proprement le remède de cette sorte de foiblesse.

L'Eglise employe d'autres moyens pour la guérir, comme des pratiques d'humilité, des œuvres de pénitence, & généralement tout ce qui peut produire dans l'ame une disposition de crainte, d'abaissement & de componction. C'est sur ces maximes qu'est fondée la conduite que l'Eglise tenoit autrefois à l'égard des pénitens : non-seulement elle ne leur accordoit pas la sainte Eucharistie, lorsqu'ils étoient encore engagés dans des crimes; mais elle la leur différoit encore pendant quelque tems, lors même qu'elle avoit lieu de juger qu'ils étoient réconciliés avec Dieu. Et pourquoi agissoit-elle ainsi, si ce n'étoit pour affermir de plus en plus les pénitens dans la pratique du bien? Il faut donc chercher dans la divine Eucharistie la force & la santé de l'ame; mais il faut les y chercher, non selon son caprice & sa fantaisie, mais selon l'ordre du Médecin céleste qui nous a préparé ce remède salutaire : ordre qui nous est manifesté par la voix & par la conduite de l'Eglise. C'est ce qui nous fait connoître que ce qui est le plus excellent & le plus efficace en soi-même, n'est pas toujours le plus utile aux ames, parce qu'il faut, outre l'excellence & l'efficace du remède, qu'il soit proportionné à celui qui le reçoit.

Et que l'on ne dise pas, que si l'on exige ces dispositions, il faudra exclure de la Communion non-seulement les jeunes gens, mais encore les personnes plus avancées en âge.

Car les dispositions que nous exigeons ici ne sont pas des dispositions extraordinaires & éminentes, qui ne se rencontrent que dans

des ames d'une vertu ſublime & d'un ordre privilégié ; mais ce ſont des diſpoſitions ordinaires, qui doivent ſe trouver dans tous les Chrétiens, qui ne ſont vraiment Chrétiens, que parce qu'ils ne tombent pas dans des péchés mortels. Or cet état commun des vrais Chrétiens s'appelle dans le langage de l'Egliſe, ſainteté & force, quoiqu'il ſoit accompagné de pluſieurs foibleſſes & imperfections, qui ſubſiſtent juſqu'à la mort. Les diſpoſitions que nous exigeons même des jeunes gens pour participer à la ſainte Euchariſtie, n'excluent donc que l'inſtabilité d'une ame chancelante dans le bien, & qui n'eſt pas arrivée juſqu'à un éloignement ferme & ſtable du péché mortel. C'eſt de cet état qu'il faut être ſorti pour approcher de la manne céleſte, comme l'enſeigne ſaint Auguſtin. » Celui qui n'a pas » reçu le Baptême, dit ce ſaint Docteur ; n'a » pas encore violé le Sacrement ; mais celui » qui a violé le Sacrement de Baptême par le » vice & par la corruption de ſes mœurs, » pour cet effet eſt ſéparé de l'Autel, de » peur qu'il ne mange & qu'il ne boive ſa » condamnation : *qu'il change de vie, qu'il ſe* » *corrige*, & aprés cela il pourra être recon» cilié ». Hom. 4.

4°. A la bonne heure qu'on ſoit ferme pendant le cours de l'année, je ne le trouve pas mauvais, me répondez-vous : mais à Pâques ne doit-on pas être plus indulgent ! L'occurrence d'une ſi grande fête ne doit-elle pas porter à uſer de quelque condeſcendance ?

Réponſe. Saint Chryſoſtôme ne le penſoit pas ainſi, puiſqu'il s'élève avec beaucoup de force contre ceux qui réglent leurs communions, non ſur la pureté de l'ame, mais ſelon l'occurrence des fêtes. » J'en vois, dit ce ſaint S. Chriſ.

Hom. 3. in cap. 2. Ep. ad Ephes. » Docteur, j'en vois plusieurs qui se contentent d'approcher de l'Eucharistie comme par » rencontre, & plutôt par coutume & par » obligation que par un vrai mouvement de » piété. Ces personnes veulent participer aux » Mystères en quelque état qu'elles puissent être, » à cause que le tems du Carême approche » ou la fête de l'Epiphanie. Mais certes ce » n'est point le tems qui nous met en état de » faire cette action. Car ce n'est ni le Carême » ni l'Epiphanie qui nous rend dignes d'appro- » cher du Fils de Dieu, mais la sincérité & la » pureté du cœur. Avec elle approchez-vous- » en toujours. Sans elle ne vous en approchez » jamais. Considérez avec quel soin & quelle » révérence on mangeoit de la chair des » victimes dans l'ancienne Loi : comment ne » se purifioit-on pas ! Et vous, lorsque vous » approchez d'une Hostie que les Anges ne » regardent qu'avec une frayeur respectueuse, » vous croyez que c'est assez pour vous pré- » parer à une action si grande, que de vous » y régler par les intervalles des tems, & » par les rencontres des fêtes ! Considérez les » vases dont on se sert pour le sacrifice. Com- » bien sont-ils nets ! combien sont-ils propres » & luisans ! Et cependant nos ames doivent » être encore plus pures, plus saintes & plus » resplendissantes que ces vases, puisque ce » n'est que pour nous qu'on les tient de cette » sorte ».

C'est par les mêmes principes que dans un autre ouvrage il décide une question qu'on lui avoit proposée sur la Communion rare ou fréquente. « Puisque nous sommes venus à » ce sacrifice, dit-il, je veux vous en dire » quelque chose, à vous qui êtes baptisés ; » & ce que je vous dirai, sera petit quant aux » paroles

S. Chrys. Hom. 17. in Ep. ad Hebr.

» paroles, mais grand quant à la force & à
» l'utilité des choses, puisque ce ne sont pas
» mes pensées que je vous dirai, mais celles du
» Saint-Esprit même. Je remarque que plusieurs
» ne s'approchent du Sacrement de l'Autel
» qu'une fois l'année, les autres deux seule-
» ment, d'autres plusieurs fois. C'est donc
» à toutes ces sortes de personnes que mon
» discours s'adresse maintenant, non-seulement
» à ceux qui sont présens en ce lieu, mais à
» ceux mêmes qui demeurent dans les deserts.
» Car ces solitaires, durant toute une année,
» & quelquefois même durant deux ans, ne
» communient qu'une seule fois. Lesquels donc
» estimerons-nous, ou ceux qui ne commu-
» nient qu'une fois, ou ceux qui commu-
» nient souvent, ou ceux qui ne communient
» que rarement? Nous n'estimons ni ceux qui
» communient souvent, ni ceux qui ne com-
» munient que rarement, mais ceux qui
» communient avec une conscience sincère,
» un cœur pur, & une vie irréprochable. Que
» ceux qui sont en cette disposition, s'en
» approchent toujours, & que ceux qui n'y
» sont pas, ne s'en approchent pas même une
» seule fois, parce qu'ils ne font qu'attirer
» sur eux les jugemens de Dieu, & se rendre
» dignes de toutes sortes de peines & de sup-
» plices; ce qui certainement ne doit pas vous
» paroître étrange; car comme la viande, qui
» est nourrissante d'elle-même, lorsqu'elle est
» reçue dans un estomach foible & déréglé,
» y cause un dérangement & une corruption
» entière, & devient l'origine d'une maladie:
» la même chose arrive dans les ames indis-
» posées, par la réception de ces Mystères
» également terribles & vénérables ». Saint
Chrysostôme étoit donc persuadé que ce n'est

pas l'occurence d'une grande solemnité qui doit faire approcher de ces saints Mystères, mais que c'est la pureté du cœur. Avec elle approchez-vous-en toujours, sans elle ne vous en approchez jamais. Ainsi quand il s'agit de la première Communion d'une jeune personne, on doit suivre les règles avec autant de fidélité dans le tems pascal, que dans les autres tems de l'année.

5°. Mais, me direz-vous, ne pourroit-on pas fixer le tems de la première Communion à quelque chose de plus précis? Regardons l'action par laquelle les jeunes gens se disposent à la première Communion, comme l'action par laquelle les Infidèles se déterminoient à se faire Chrétiens, & à recevoir le Baptême. Or, quand quelque Payen demandoit à être Chrétien, c'étoit un engagement qu'il comptoit contracter pour toute la vie, c'étoit renoncer pour toujours au paganisme, à ses pratiques & à ses plaisirs; c'étoit embrasser pour toujours l'Evangile de Jesus-Christ, & faire une profession solemnelle de l'observer fidèlement tous les jours de sa vie. Or, ce n'étoit ordinairement que dans un âge assez mûr que l'on prenoit ce parti, parce qu'on étoit plus en état d'en prévoir toutes les conséquences.

Jugeons de même de la première Communion. Ne la regardons plus seulement comme une suite de notre naissance dans le Christianisme, mais considérons-la plutôt comme l'affaire d'un cœur qui veut se décider pour la vie chrétienne, & rejetter la vie mondaine. Mais quand il s'agit de se consacrer ainsi pour toujours à la piété & à ses exercices, & de renoncer pour toujours au péché, au monde & à ses plaisirs, est-ce un parti

qu'on puisse prendre à l'âge de douze à treize ans ? Ne faudroit-il pas attendre qu'on fût dans un âge plus mûr pour prendre ce parti avec plus de lumières, & le soutenir avec plus de constance ? Je n'admettrois donc, m'ajoutez-vous, à la première Communion, que les jeunes gens qui voudroient s'engager pour toujours à la vie de l'Evangile, & je ne les admettrois que quand ils embrasseroient la piété dans un tems où ils auroient dû recevoir le Baptême, si on leur avoit laissé le choix de le demander ; comme aujourd'hui on ne reçoit à la vie religieuse que ceux ou celles qui ont au moins seize ans, & qui veulent s'engager pour toute leur vie à l'éloignement du monde, & à la pratique des observances monastiques. Tous ceux qui ne veulent pas fournir cette carriere avec courage, on les rejette, on ne les écoute seulement pas.

Réponse. Votre but est d'honorer Jesus-Christ dans cette grande action de la première Communion, & d'y tendre par toutes sortes de voies. « Que celui, dit Saint Paul, qui mange ne méprise pas celui qui ne mange » pas, & que celui qui ne mange pas ne » juge pas celui qui mange ». C'est-à-dire, qu'on ne se juge pas les uns les autres, qu'on ne se condamne pas lorsqu'on travaille avec zèle à former les enfans à la piété chrétienne, & qu'on les prépare à la première Communion. On admet les uns plutôt, les autres plus tard, suivant les dispositions que l'on apperçoit dans leur cœur. Mais on doit toujours se proposer pour fin d'établir tellement les enfans dans la justice & dans la grace, qu'avec le secours des divins Sacremens ils soient en état de ne plus retomber dans ces péchés qui tuent l'ame d'un seul coup, & qu'un vrai

Rom. 14.

Chrétien ne doit point commettre, selon les maximes de Saint Augustin.

1°. *Quels sont les moyens pour parvenir à la grace de la première Communion dans un âge assez tendre.*

Ce que nous avons dit jusqu'à présent ne doit porter au découragement ni les enfans que l'on dispose à la participation des saints Mystères, ni les parens qui désirent pour eux un si grand bonheur. Notre but a été, avec Saint Bernard « de proposer, non les grandes choses, » mais les possibles ». Et nous tâcherons de ne point mériter les reproches que Saint Ambroise faisoit à quelques Prêtres de son tems, de ce qu'en conduisant les Pénitens ils n'avoient pas assez de condescendance pour la foiblesse des hommes, & qu'ils ne considéroient point assez ce que l'humanité pouvoit porter. Mais si on doit avoir égard à la foiblesse humaine, on ne doit pas cependant perdre de vue les règles de l'Eglise. Un amour des règles qui n'est point accompagné de prudence & de discrétion, rend dur; une trop grande condescendance pour la fragilité humaine rend relâché. Evitons ces deux extrêmités, prenons un juste milieu, & après avoir établi les règles les plus certaines, faisons-en une sage application, & montrons que les dispositions requises pour la première Communion ne sont pas impossibles, & qu'on peut y parvenir même dans un âge tendre.

Lib. de consid. cap. 5.

S. Amb, in Psal. 118.

Pour être admis à la participation des saints Mystères, il faut avoir l'esprit formé & le cœur pur: or, ces heureuses dispositions, & sur-tout celles qui consistent dans la pureté du cœur, ne sont proprement fixées à aucun âge, elles peuvent prévenir le nombre des

années. Il est vrai que ce n'est que par plusieurs moyens que l'on arrive à un terme si avantageux. Quels sont ces moyens ? On en peut déduire plusieurs, comme l'exercice de la prière, la lecture de l'Ecriture sainte, la fuite du péché, &c. Mais réduisons-les à quatre principaux. 1°. Recevoir une éducation chrétienne. 2°. Se préserver de la corruption du siècle. 3°. Rapporter à Dieu ses actions & sa dépendance. 4°. Avoir un saint empressement de s'unir à Jesus-Christ.

Le premier moyen de parvenir de bonne heure à la grace de la première Communion, est de recevoir une éducation chrétienne. C'est-là la base sur laquelle doit être appuyé l'édifice du salut. Si ce fondement est ruineux, l'édifice s'écroulera bientôt. S'il est solide, l'édifice n'en sera que plus stable & plus ferme. Cependant ce n'est pas-à dire que les jeunes gens qui ne reçoivent aucune éducation, comme de pauvres orphelins qui sont abandonnés de tout le monde, ou qui en reçoivent une mauvaise, comme plusieurs enfans qui ont des parens vicieux, ne puissent parvenir à la grace de la première Communion ; ce n'est pas là ce que nous prétendons, mais nous disons que pour lors il est bien plus difficile de la mériter & de s'en rendre digne. Car quelle vertu & quelle force ne sont pas nécessaires pour suppléer au défaut d'une éducation chrétienne, & pour vaincre le grand obstacle d'une mauvaise éducation, qui est comme un second péché originel !

Quel zèle & quels travaux ne faut-il pas du côté des Ministres du Seigneur, pour rectifier les mauvais penchans que donne ordinairement une éducation ou négligée ou perverse, pour former à la piété des enfans qui ont tou-

jours été méchans, parce qu'ils n'ont jamais appris à devenir bons, ou qu'ils ne l'ont pas appris dans un tems où ils pouvoient le devenir plus aisément? Que ceux qui sont chargés de l'éducation des enfans, les regardent comme un dépôt sacré dont ils doivent rendre compte à Dieu, comme des vases précieux qu'ils doivent préparer au Seigneur, comme de jeunes plantes qu'ils doivent cultiver avec soin, enfin qu'ils les regardent comme des pierres vivantes qui doivent entrer dans la structure de la céleste Jérusalem. Quel malheur n'est-ce pas quand des parens dérangés ajoutent des vices extrinsèques à ce que ces pierres vivantes ont naturellement de brute! Quel avantage au contraire, quand des parens réglés les ébauchent avec attention, en ôtant ce qu'il y a d'irrégulier, & que les Ministres de l'Eglise n'ont plus qu'à les polir par les instructions & par les exercices de la piété chrétienne!

Le second moyen pour parvenir dans un âge assez tendre à la grace de la première Communion, est de se préserver de la corruption du siècle. C'est même à cette vertu que S. Jacques réduit toute la Religion. Mais qu'est-ce que se préserver de la corruption du siècle, si ce n'est fuir le monde & ses plaisirs, avoir en horreur ses maximes & ses usages, ne souiller sa jeunesse par aucune tache, du moins mortelle? Quand on est dans ces heureuses dispositions, on est plutôt mûr pour la réception des divins Sacremens; car Jesus-Christ se plaît à habiter dans des cœurs simples & innocens.

Jacob, chap. 1, v. 10.

Seroit-il permis de rappeller ici l'exemple d'un Juif né dans le tems de la Loi de Moyse? Cet exemple n'est pas entiérement étranger,

puisqu'il est d'un jeune homme qui étoit Chrétien avant le Christianisme ; c'est celui de Tobie qui étoit de la Tribu de Nepthali. « Quoiqu'il fût le plus jeune de sa Tribu, » dit l'Ecriture, il ne fit paroître rien de jeune » & de puéril dans ses actions ». Qu'heureux est l'enfant qui n'a rien d'enfant que le petit nombre des années, & qui par sa sagesse anticipe la maturité de l'âge ! Qu'en peu d'années il acquiert les vertus nécessaires pour participer aux divins Sacremens ! « Lorsque tous les » autres Juifs alloient sacrifier aux Veaux » d'or qu'avoit fait Jéroboam, Roi d'Israël, » Tobie se retiroit seul de leur compagnie, » & s'en alloit seul au Temple du Seigneur ». Quel exemple pour les jeunes gens qui sont si foibles ! Qu'ils apprennent de Tobie à ne point se laisser entraîner au torrent de l'iniquité, & à se soutenir contre le déluge des mauvais exemples qui inonde de toutes parts. Ils mériteront non-seulement d'entrer comme Tobie dans le Temple du Seigneur, mais encore d'y participer à la manne céleste. « Il » faisoit toutes ces choses & d'autres semblables » selon la loi de Dieu, dit l'Ecriture, étant » encore tout jeune enfant ». Qu'heureux est l'enfant qui dès ses premières années est attentif à consulter la loi de Dieu, & qui est fidèle à la suivre ! La piété de l'enfance est ordinairement le fruit d'une éducation sainte, fondée sur la crainte de Dieu, & sur l'éloignement du monde. Il est vrai, quand on évite autant qu'il est possible la communication & le commerce du siècle, on passe pour singulier : mais heureuse singularité, qui nous éloigne de la voie de la perdition en nous tirant de la multitude, & qui nous assure le salut en nous préservant des dangers !

Ibid.

Ibid.

Le troisième moyen pour mériter de bonne heure la grace de la première Communion, c'est de rapporter à Dieu toutes ses actions, & particuliérement la dépendance où la tendresse de l'âge réduit les enfans. C'est un précepte qui nous est imposé par Saint Paul, de rapporter à la gloire de Dieu toutes les actions de notre vie, non-seulement celles qui sont saintes & spirituelles, comme de jeûner, de prier, &c. mais encore celles qui sont communes & ordinaires, & qui paroissent les moins susceptibles d'un si saint motif. « Soit que vous buviez, soit que vous mangiez, soit que vous fassiez quelque autre » chose, dit l'Apôtre, faites tout pour la gloire » de Dieu ». Saint Paul a regardé cette vérité d'une si grande importance dans la morale chrétienne, qu'il la répète encore dans une autre Epître. « Quoique vous fassiez, dit-il, » ou en parlant, ou en agissant, faites tout » au nom du Seigneur Jesus-Christ, en ren- » dant graces par lui à Dieu le Père ». C'est donc à toutes les actions que s'étend ce précepte, rien n'est excepté, & tout doit être sanctifié, soit que le rapport des actions à Dieu se fasse formellement & d'une manière réfléchie, soit qu'il se fasse par l'impression de la résolution que l'on a prise de n'agir que pour la gloire de Dieu, pourvu que cette résolution subsiste toujours dans le fond du cœur, qu'elle n'ait pas été révoquée par des actes contraires, & qu'on ait soin de la renouveller de tems en tems.

Mais si ce précepte s'étend à toutes les actions, il s'étend aussi à toutes les personnes, & il n'y a qui que ce soit qui en soit dispensé. Les jeunes gens y sont obligés comme les personnes plus avancées en âge. Et

c'est dans la pratique de ce devoir qu'ils trouvent une disposition plus prochaine à la première Communion. Car quoi de plus capable de les rendre dignes de la participation des saints Mystères, c'est-à-dire, de Jesus-Christ même qui a eté soumis à la sainte Vierge & à Saint Joseph, que les actes perpétuels d'humilité & d'obéissance que les enfans font par état quand ces actions, qui sont bonnes par elles-mêmes, sont dirigées à Dieu, & sont rapportées à sa gloire ? Ce qui doit être fortement inculqué aux jeunes gens par des parens Chrétiens & par des Confesseurs éclairés dans les voies de Dieu. Les enfans ont même plus de facilité à pratiquer ce devoir de Religion, que les personnes d'un âge plus avancé, parce qu'ils n'ont pas les mêmes inquiétudes & les mêmes embarras. S'ils ont les mêmes pentes & les mêmes inclinations que les autres hommes, au moins est-il plus aisé de les combattre & de les vaincre dans l'enfance que dans l'âge viril.

Luc. 2. 51.

Le quatrième moyen dont les jeunes personnes peuvent se servir pour parvenir de bonne heure à la grace de la première Communion, est un saint desir de s'unir à Jesus-Christ. On conçoit bien qu'il ne s'agit pas ici de ces desirs qui ne se trouvent que trop communément dans les enfans, desirs qui ne sont fondés que sur des motifs purement humains, comme de vanité pour n'être plus confondus avec les enfans ; ou d'hypocrisie, pour avoir la réputation d'une sagesse prématurée. A Dieu ne plaise que nous parlions ici de ces desirs, qui seroient plutôt une forte raison d'éloigner des enfans de la Communion que de les admettre. Non, nous ne parlons ici que des desirs de la Communion,

qui sont dignes de Jesus-Christ, qui sont fondés sur la pureté du cœur & sur la régularité de la conduite ; & nous disons que ce saint empressement de la manne céleste, cette faim & cette soif de la justice, sont une des plus excellentes dispositions pour participer à la divine Eucharistie. En effet, quel préjugé favorable n'est-ce pas quand on voit un jeune homme, plein de zèle pour la sainte Communion, pénétré d'un vif desir d'être uni à Jesus-Christ, avoir un souverain dégoût pour toutes les choses de la terre, & desirer avec autant d'ardeur la sagesse incarnée, cachée sous les espèces adorables de la sainte Eucharistie, que Salomon desiroit cette même sagesse, avant qu'elle se fût rendue visible
Sap. 7, parmi les hommes? « J'ai préféré la sagesse
v. 8. » aux Royaumes & aux Trônes, disoit ce grand » Roi, & j'ai cru que les richesses n'étoient rien » au prix d'elle. Je n'ai point fait entrer en » comparaison avec elle les pierres précieuses, » parce que tout l'or au prix d'elle n'est » qu'un peu de sable, & que l'argent devant » elle est comme de la boue. Je l'ai plus aimée » que la santé & que la beauté. J'ai résolu » de la prendre pour la lumière qui m'éclaire, » parce que sa clarté ne peut jamais être » éteinte : aussi tous les biens me sont venus » avec elle ».

Tels sont aussi les sentimens d'un enfant, qui connoît que l'Eucharistie est le gage le plus précieux de l'amour d'un Dieu à l'égard des hommes ; que Dieu en nous donnant son Fils, nous a tout donné avec lui. Il n'a point d'autre douleur que d'être privé de ce pain de vie descendu du Ciel. Il s'écrie avec le
Ps. 72. Prophête : « Qu'y a-t-il sur la terre, qu'y » a-t-il même dans le ciel que je puisse desirer,

» si ce n'est vous, ô mon Dieu, qui êtes le » Dieu de mon cœur ? Qu'il m'est avantageux » de vous être attaché, Seigneur ! Comme » un cerf altéré soupire après les eaux des » torrens, ainsi mon ame brûle du desir » de vous posséder ». Qu'heureuses sont les jeunes personnes qui sont dans ces saintes dispositions ! Mais hélas ! que le nombre en est petit ! Combien n'y en a-t-il pas au contraire qui sont insensibles aux biens spirituels, qui ont un dégoût extrême pour les choses de Dieu ! C'est les contrister que de leur montrer de loin la manne Eucharistique ; c'est les affliger vivement que les presser de s'en rendre dignes ; c'est les satisfaire que de les laisser à eux-mêmes, & de les abandonner à leur indifférence. On peut dire que c'est-là le défaut de beaucoup de jeunes gens ; que c'est-là la grande plaie de leur cœur, & même de ceux qui ne sont pas vicieux. Aussi quel sort ont-ils à attendre, sinon d'être traités comme les conviés de l'Evangile ? Ils ont refusé dédaigneusement d'assister au banquet sacré ; & le Roi tout-puissant, par une punition des plus terribles, les en prive dans sa juste colère.

Ps. 42.

2°. *Quels sont les règles par lesquelles on peut discerner quand un enfant est digne d'être admis à la grace de la première Communion ?*

Nous avons dit que pour être digne de la participation des saints Mystères, il faut ou avoir conservé la grace du saint Baptême, ou l'avoir recouvrée par une véritable pénitence. Ainsi, pour discerner quand un enfant est digne d'être admis à la première Communion, il faut examiner s'il a conservé son innocence,

ou s'il l'a véritablement recouvrée. Nous avons fait voir quelles sont les marques auxquelles on peut reconnoître l'heureuse conservation du précieux trésor de la justice chrétienne ; mais comme ces marques ne se rencontrent que dans un petit nombre, c'est ce qui nous donne lieu d'établir deux propositions également certaines. La première, c'est qu'il y a beaucoup d'enfans qui perdent la grace du Baptême : la seconde, qu'il y en a très-peu qui la recouvrent.

PREMIERE PROPOSITION.

Il y a beaucoup d'enfans qui perdent la grace du saint Baptême.

Il n'est pas difficile de discerner quels sont ces enfans : souvent ils exhalent une odeur de mort qui manifeste leur état.

1°. Il y en a plusieurs qui perdent la justice par des péchés bien marqués, tels que sont ceux qui blessent la sainte vertu de la pureté. On en voit qui dès leurs premières années ont été corrompus par les mauvais discours & les mauvais exemples de ceux avec lesquels ils se sont trouvés. Cette corruption ne vient pas toujours du dehors ; quelquefois c'est dans la maison paternelle même qu'on a reçu les funestes impressions, ou par des parens vicieux, ou par de mauvais domestiques, ou par des gouvernantes peu chrétiennes.

2°. Il y a de jeunes gens qui, sans paroître visiblement criminels, ne laissent pas d'être certainement éloignés de la justice. Tels sont ceux, par exemple, qui sont dominés par les vices spirituels, comme l'orgueil, l'amour propre, la fierté, l'ambition, le desir d'être quelque chose dans le monde, de surpasser les

autres, de s'attirer l'estime & la considération de certaines personnes, un mépris marqué & persévérant pour des compagnons qui n'ont pas les mêmes avantages extérieurs ; l'envie de s'avancer dont sont dévorés des jeunes gens qui sont nés dans la pauvreté & dans la poussière. Ces passions sont dominantes dans beaucoup d'enfans, & même dans ceux dans lesquels il paroît quelque chose de bon. Il n'y a pas de doute que quand ces passions dominent dans l'ame elles n'y éteignent la grace ; c'est une ivraie qui, en surmontant le bon grain, l'étouffe infailliblement. Les hommes éclairés qui jugent de tout par les lumières de l'Evangile, font aisément ce discernement : mais qu'il est difficile à ceux qui sont accoutumés à juger favorablement des enfans, ou qui ne pèsent rien au poids du Sanctuaire ! Aussi que résulte-t-il de ces idees si peu conformes à la vérité ? C'est qu'au lieu de regarder ces passions comme des défauts réels, on les traite de sentimens louables ; & au lieu de travailler à les détruire, on s'applique au contraire à les nourrir & à les fortifier.

3o. Mais combien cet orgueil n'est-il pas plus funeste quand il a jetté de profondes racines & dans l'esprit & dans le cœur, & quand il a pour objet non-seulement les choses du monde, mais même les dogmes & les pratiques de la Religion ? On voit quelquefois de jeunes gens qui sont si superbes, qu'ils méprisent les exercices les plus nécessaires de la piété chrétienne, & qu'ils se raillent de ceux qui les observent avec fidélité. Ceux qui sont sujets à ce défaut, font bien voir qu'ils ne sont point animés de l'esprit de Jesus-Christ, qui est un esprit d'humilité, d'anéantissement & de docilité ; & quand ce défaut est dominant dans ces

jeunes gens, & qu'il ne se laisse réprimer ni par les répréhensions d'un Supérieur, ni par les avis d'un Confesseur, il est souvent à propos d'attendre dans le silence, & de gémir sur leur aveuglement, d'offrir à Dieu de ferventes prières sur leur funeste disposition, plutôt que d'entrer en dispute avec eux; un esprit altier & un cœur superbe méprise ces charitables tentatives, s'élève davantage & se fortifie dans son orgueil. Qu'on attende donc que Dieu ait répandu les prémices de l'esprit d'humilité, qui commence à nous rendre dociles à la vérité; c'est l'avis qu'un bon Evêque donna à sainte Monique. Cette pieuse veuve le pressoit fortement d'entrer en dispute avec son fils qui étoit enivré des extravagances des Manichéens, & qui se mocquoit de la simplicité de l'Evangile.
Lib 3. Confess. c. 12. « Ce bon Prélat n'en voulut rien faire, *& il fit* » *fort sagement*, à ce que j'ai compris depuis, » dit saint Augustin. Ne voyez-vous pas, dit ce » saint Evêque à sainte Monique, ne voyez-vous » pas que votre fils n'est point assez docile; & » qu'il est trop enflé de ses vaines connoissan» ces? Car elle lui avoit appris avec combien » de fierté j'avois insulté à quelques ignorans » qui s'étoient trouvés embarrassés de mes » questions. Laissez-le donc, continua ce bon » Prélat, & contentez-vous de prier pour » lui.

4°. Il y a plusieurs enfans qui ont perdu la grace du saint Baptême, parce qu'ils sont tout plongés dans l'amour de leurs sens: il semble que leur ame ne soit que de chair & de sang, tant ils sont attentifs à se procurer tout ce qui peut contenter leur sensualité. Les uns ne pensent qu'au jeu & aux plaisirs; les autres ne songent qu'à leurs aises & leurs commodités; & ces objets occupent tellement leur esprit & leur

cœur, qu'ils s'y portent avec une ardeur étonnante, & qu'ils n'en sont privés qu'avec une douleur des plus vives; c'est même uniquement la fin qu'ils se proposent dans leurs discours & leurs actions, dans leur conduite & l'obéissance qu'ils rendent à leurs parens ou à leurs maîtres. Or, peut-on regarder comme justes des enfans qui sont actuellement dans de si funestes dispositions ? Saint Jean ne décide-t-il pas la qualité de leur état, lorsqu'il dit : « N'aimez » point le monde, ni ce qui est dans le monde. » Si quelqu'un aime le monde, l'amour du père » n'est point en lui, & ainsi il n'est point dans » la grace ni dans la justice. 1. Joan. 2. v. 15.

5°. Pour les jeunes personnes du sexe, il est vrai que l'on y remarque ordinairement moins de légèreté & de dissipation, & que l'on y voit plus de docilité pour leurs maîtresses, & plus d'attention pour leurs exercices; cependant la plûpart ont des défauts qui sont incompatibles avec la justice chrétienne. Quelquefois il est assez difficile d'appercevoir ces défauts, à cause que ces jeunes personnes sont souvent dissimulées: accoutumées de bonne heure à se composer, elles se font un masque sous lequel elles se cachent sans cesse, & souvent elles le portent jusqu'au Tribunal de la Pénitence. C'est ce qui fait qu'on a plus de peine à les connoître; en sorte qu'on pourroit leur dire ce que le Prophète Abias dit à la femme de Jéroboam qui paroissoit sous des dehors empruntés & sous un extérieur étranger: « Pourquoi feignez- » vous d'être autre que vous n'êtes » ? La passion qui domine le plus dans le cœur des jeunes personnes du sexe, c'est le desir de paroître & d'être aimées, une envie extrême de plaire, une pente violente pour les vanités & les ajustemens; & ce qu'il y a même de plus 3. Reg. 14. v. 10.

fâcheux, c'est que cette passion se fortifie ordinairement par l'accroissement de l'âge. Or, peut-on croire que des Chrétiens qui ne sont occupés que de ces objets, qui y rapportent leurs soins & leur application, leur conduite & même leur contenance, qui en sont occupés jusques dans la prière, jusques dans le Temple du Seigneur, soient encore les dépositaires de la justice & de la grace ?

60. Il y a encore un défaut qui se trouve assez souvent dans les jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe, & qui mérite une grande attention, c'est l'esprit de duplicité & de fourberie, & la hardiesse à mentir. Que le cœur est déja corrompu quand on en a banni la droiture, la sincérité & la candeur, qui sont l'heureux apanage de l'innocence, & qui forment le caractère des enfans qui sont justes ! Il est vrai que de jeunes gens peuvent par crainte, par légèreté & par surprise se laisser aller au mensonge ; mais de nier ce qu'on vient d'avancer, d'avancer ce qu'on vient de nier, de persévérer dans le mensonge, de le soutenir avec impudence, de controuver mille histoires pour le revêtir de circonstances qui le rendent vraisemblable, de l'assurer par des sermens multipliés ; « à cette marque peut-on reconnoître ces
» Justes dont le privilège est de suivre l'Agneau,
» parce que leur prérogative a été de n'avoir en
» eux aucun mensonge ?

Apocal. cap. 19.

70. Enfin, quand on n'appercevroit pas dans les enfans que l'on dispose à la première Communion tant de marques qu'ils sont dominés par les passions dont nous venons de parler ; il suffit de ne pas appercevoir en eux les caractères essentiels à la vraie justice, pour en conclure qu'ils l'ont réellement perdue. Or, c'est ce qui n'arrive que trop communément, quand

on les examine & qu'on les suit de près : on les voit sans goût pour la prière, & pour les bonnes lectures, sans ardeur pour les Sacremens, & pour tous les devoirs de la vie chrétienne : ils ne s'acquittent pas des exercices les plus communs & les plus indispensables de la Religion : ou s'ils s'en acquitttent, ce n'est souvent que par coutume, par crainte, par hypocrisie, ou par quelqu'autre motif aussi vicieux ; ils sont dans la gêne quand on les entretient de piété, à moins qu'on ne dise quelque chose de frappant, ou que l'autorité d'un père, d'un maître qui parle, ne fasse impression.

Mais, dira-t-on, ne faut-il pas être plus indulgent à l'égard des enfans ? Faut-il donc tout prendre au criminel ? Combien n'y a-t-il pas de circonstances qui les rendent excusables, la tendresse de l'âge, la vivacité de l'esprit, la légèreté du caractère, &c.

Je conviens qu'il y a quelque différence entre ce qu'on peut attendre d'un Juste encore enfant, & d'un Juste qui est avancé en âge ; mais on doit convenir aussi qu'il y a certaines marques inséparables de la justice dans les enfans mêmes. La charité ne sçauroit être dans le cœur sans produire quelques effets au-dehors : quand elle règne véritablement dans l'ame, il est impossible qu'elle ne se fasse sentir, à peu près comme les autres passions qui dans les jeunes gens paroissent malgré la tendresse de leur âge, souvent avec autant de vivacité que dans les personnes d'un âge plus mûr. On est surpris de voir jusqu'où les enfans portenr quelquefois les passions d'orgueil, d'inimitié, de haine, &c. Pourquoi n'appercevroit-on pas également (toute proportion gardée) des marques de la charité, si elle subsistoit encore

dans l'ame ? C'est donc se tromper grossièrement, que de mettre sur le compte de l'âge ce qui doit être imputé à la corruption du cœur.

SECONDE PROPOSITION.

Il y a peu d'enfans qui recouvrent la grace, après l'avoir perdue.

Quand les jeunes gens ont perdu la grace du saint Baptême, ou par l'omission des devoirs essentiels de la créature à l'égard du Créateur, ou par des crimes marqués, est-il aisé de discerner quand ils l'ont recouvrée ? Cela est plus difficile qu'on ne pense : car, sans parler de ceux qui tombent toujours dans les mêmes péchés, & dont l'état n'est pas équivoque, ce qui renferme un très-grand nombre d'enfans, ne nous arrêtons qu'à ceux qui donnent des marques de conversion. Or, on doit examiner, 1o. Si cette conversion se soutient pendant un certain tems ; 2o. Quel est le motif sur lequel elle est fondée ; 3o. S'il n'y a pas d'alliage, & si en paroissant converti sur quelque péché, on ne retombe pas dans quelque autre également mortel ; 4o. Si les enfans ne manquent pas de sincérité, même à l'égard de leurs Confesseurs.

La première règle dont on doit user, c'est d'examiner si la conversion dont un enfant donne des marques, se soutient pendant un certain tems. Un enfant étoit autrefois sujet au mensonge, à la désobéissance, à des paroles libres, à d'autres péchés encore plus griefs : il ne retombe plus dans ces sortes de crimes ; mais y a-t-il long-tems qu'on n'apperçoit plus ces fruits de mort ? Est-ce une cessation totale ou une simple interruption ? Les passions sont-

elles réellement détruites, ou ne sont-elles qu'étonnées & suspendues ? Ce ne sont quelquefois que des mouvemens extérieurs & passagers, qui laissent toujours le péché vivant dans le cœur ; ces accès durent quinze jours, un mois, & le perdent ensuite pour toujours. Il y a de jeunes gens qui donnent pendant un certain tems des marques de conversion, on les voit se priver d'une partie de leurs récréations, les employer à des lectures de piété, rechercher la société de ceux qui sont les plus réguliers, pratiquer même des mortifications, s'imposer des jeûnes, quoiqu'on le leur défende. A ces apparences si favorables, qui ne les croiroit convertis ? La suite le fait voir : ils ne se soutiennent pas, & retombent bien-tôt après, quand l'appui de leur dévotion ne subsiste plus aussi.

La seconde règle est de découvrir, autant que l'on peut, les motifs qui font agir les enfans : car il y a plusieurs causes de changement dans les hommes. Dans les uns ce sont de saints motifs ; dans les autres ce sont des vûes humaines : comment démêler ces causes secrettes ? C'est par les œuvres qu'on en peut juger. Quand ce sont des vues de foi qui opérent le changement extérieur, il est ordinairement plus stable ; quand au contraire ce sont des motifs humains & terrestres qui en sont la cause, s'ils cessent d'avoir lieu, la conversion s'évanouit bien vîte. On voit de jeunes gens qui, pendant un certain intervalle de tems, s'appliquent à leurs devoirs, donnent de la satisfaction, s'abstiennent même des objets de leurs cupidités criminelles : quel est le principe de ce changement ? Dans les uns, c'est le desir de plaire à des parens, à des maîtres, & de s'attirer leur bienveillance ; dans les autres, c'est la crainte des reproches, des répréhen-

sions, des châtimens ; dans plusieurs, c'est l'envie de recevoir les Sacremens, précisément pour être délivrés de l'espèce d'ignominie que le monde attache à leur privation.

Mais pourquoi juger que ce sont ces sortes de vûes tout humaines qui les font agir ? Pourquoi ? C'est que, lorsque les motifs ne subsistent plus, les enfans retombent tout d'un coup dans le funeste état dont ils paroissent sortis ; & c'est ce qu'on a souvent vû arriver à de jeunes gens qui se flattoient d'être admis à la première Communion dans le tems de la solemnité pascale. Leur a-t-on déclaré qu'ils avoient encore besoin d'un peu d'épreuve ; tout d'un coup & sans aucune occasion, ces jeunes gens retomboient dans leurs mêmes péchés, & se laissoient aller, comme auparavant, à toute la violence de leurs passions, pendant que ceux qui alloient sincèrement à Dieu, portoient avec soumission les délais ; & s'en servoient pour travailler à acquérir les dispositions nécessaires à la sainte Communion. C'est donc la différence des motifs qui opère ordinairement la différence de la conduite.

La troisième règle, c'est de remarquer si les enfans ne retombent pas dans quelques péchés, pendant qu'ils s'abstiennent de ceux auxquels ils avoient plus de penchant : car on en trouve quelquefois, qui sous des dehors de piété & avec des marques extérieures de conversion, sont encore sujets à des fautes considérables, & d'autant plus difficiles à découvrir, qu'elles sont plus secrettes. Ceux qui ne s'arrêtent qu'à la surface, croient qu'on porte trop loin à leur égard l'éloignement des Sacremens ; mais un Confesseur éclairé & exact perce cette surface innocente, & trouve des fautes qui l'arrêtent invinciblement.

La quatrième règle, c'est d'être certain si les enfans n'usent d'aucun déguisement à l'égard de leurs Confesseurs. On en voit qui se cachent & s'enveloppent, qui manquent de sincérité, & qui, après plusieurs années, ne sont pas plus connus que le premier jour. Il y en a qui s'ouvrent à une revûe, d'autres à une Confession générale. Hélas! il y en a quelques-uns qui ne veulent pas sortir des ténébres qu'ils se sont formées eux-mêmes. Qu'un guide éclairé est embarrassé dans ces conjonctures! Aussi, généralement parlant, tous ceux qui conduisent des enfans ont besoin de recourir à des lumières étrangères, & d'apprendre de ceux qui vivent & qui conversent avec ces enfans, quels défauts ils ont & quelles vertus ils n'ont pas.

3°. *Quels sont les sentimens dans lesquels il faut entrer, pour réparer une première Communion faite indignement?*

Quand la conscience reproche le crime d'avoir profané la sainte Eucharistie, dès la premiere fois qu'on y a participé, qu'on ne néglige pas le cri d'une conscience allarmée; qu'on examine avec attention quelle a été la cause d'une telle profanation; qu'on remonte jusqu'à la source & au principe, & on appercevra facilement que ce sacrilége vient ordinairement du défaut de conversion. On se souvient que, quand on se préparoit à sa première Communion, on ne s'est pas examiné avec toute l'attention possible, ou bien l'on a caché quelques plaies de son ame, ce qui est assez ordinaire, ou l'on est retombé bien-tôt après dans les mêmes habitudes criminelles. De quelque cause que vienne le sacrilége qu'on a commis, le premier remède dont on doit se servir, c'est

une Confession générale de toute sa vie, surtout si on ne l'a pas encore faite. Qu'on a besoin pour lors de revenir sur ses pas, de repasser dans l'amertume de son ame toutes ses fautes & principalement un crime de cette nature ! quand à l'édifice de son salut, on a mis des fondemens si ruineux, qu'on a besoin de les reprendre sous œuvre, & d'y mettre des fondemens plus solides.

Le second moyen est de bien comprendre l'énormité du crime d'une Communion indigne. L'Evangile remarque qu'après la mort de
Luc. 22. 53. Jesus-Christ, son corps fut mis dans un sépulcre nouveau, qui n'avoit été souillé par aucun cadavre; ce qui signifie, selon les saints Peres, que la sainte Eucharistie doit être déposée dans un cœur qui n'a point été souillé par le péché, ou qui a été purifié de ses souillures par la pénitence. En effet, quelle injure ne fait-on pas à Jesus-Christ, quand on le fait entrer dans une ame qui a été usurpée par le démon, & où il règne encore par le péché qui est vivant ! Ce divin Sauveur est forcé d'abandonner une telle ame, & de la livrer à ses ténébres & à sa corruption. Quel malheur ! Mais n'est-il pas une juste punition du péché que l'on a commis ? Car de tous les péchés, il n'y en a pas de plus griefs que ceux qui attaquent Dieu directement. Or, y a-t-il un péché qui attaque Dieu d'une manière plus directe que celui d'une Communion indigne ? Il n'y en a donc pas qui renferme une noirceur plus marquée.

Qu'on ne prétende pas s'excuser sur le peu de maturité que l'on avoit, lorsqu'on a été admis à la première Communion : car pourquoi recevoir le Calice de bénédiction, lorsque l'esprit n'est pas assez formé, ni le cœur assez pur ? Pourquoi avoir cédé aux mauvais mo-

tifs qui faisoient agir pour lors, motifs dont on sentoit tout le vice, quoiqu'on fût assez jeune ? On reconnoît que ce n'étoit que par vanité ou par hypocrisie qu'on désiroit avec empressement d'être admis à la table du Seigneur ; par vanité, pour être tiré de la classe des enfans ; par hypocrisie, pour avoir la réputation d'une plus grande sagesse : on sentoit parfaitement que ce n'étoit pas tant la faim & la soif de la justice, que ces vûes tout humaines, qui étoient le principe des desirs empressés que l'on témoignoit, & d'une réformation apparente dont on se paroit : on se dissimuloit à soi-même, ces sortes de vues, on les cachoit encore plus soigneusement à un Confesseur exact. Il n'est plus étonnant qu'avec de telles dispositions on n'ait point profité d'une action aussi sainte que celle de la première Communion.

Le troisième moyen, c'est d'être pénétré de la douleur la plus vive à la vue d'un sacrilége aussi énorme que celui d'une Communion indigne. Si un Sujet par inadvertance avoit blessé son Prince, de quelle douleur ne seroit-il pas pénétré ! Mais s'il l'avoit percé volontairement, pourroit-il suffire à sa douleur, quand il seroit revenu à lui-même ; & n'expireroit-il pas d'amertume aux pieds de son Roi ? Dans quelle consternation ne fut pas autrefois la ville d'Antioche, après avoir insulté la statue de l'Impératrice ? On ne peut rien ajouter à la description que saint Chrysostôme fait de l'état de cette grande ville dans la crainte qu'elle eut de l'Empereur Théodose. De quelle frayeur ne doit-on donc pas être saisi, quand ce n'est pas à la statue inanimée d'un Prince de la terre que l'on a fait injure, mais que c'est la personne même du Fils de Dieu que l'on a outra-

gée par le crime d'une Communion indigne ? Quels supplices ne mérite-t-on pas ? On n'auroit presque point d'autre ressource que de s'écrier avec les réprouvés dans l'Apocalypse : » Mon-
Apoc 6. 16. » tagnes, tombez sur nous, collines, écrasez- » nous, & mettez-nous à couvert de la colère » de Dieu & de celle de l'Agneau.

Si on vivoit dans le tems de l'ancienne
Exod. 72 alliance, on auroit lieu d'appréhender de sentir dès cette vie tout le poids de la colère de Dieu par des châtimens temporels ; car ce ne fut qu'en passant au fil de l'épée vingt-trois mille hommes qui avoient adoré le veau d'or, que les enfans de la Tribu de Lévi réparèrent l'injure qui avoit été faite au Dieu d'Israël, c'est-à-dire au seul Dieu vivant & véritable. Ce ne fut qu'en mettant tout à feu & sang dans la ville de Jérusalem, que les Anges, Ministres de la justice de Dieu, purifièrent cette ville criminelle de toutes les abominations qui se commettoient jusques dans le Sanctuaire. Par conséquent si la loi ancienne subsistoit avec l'appareil terrible de ses châtimens temporels, qu'il y auroit déja long-tems que l'on auroit subi la punition de son sacrilége !

Si Jesus-Christ suspend maintenant les effets de sa vengeance, ce n'est pas par impuissance, puisqu'il a des légions d'Anges toujours prêts à exécuter ses ordres, & qu'il pourroit d'un seul souffle de sa bouche exterminer tous les impies. Mais il est patient parce qu'il est éternel ; & s'il garde maintenant le silence, ce n'est que pour se venger un jour d'une manière plus terrible, ou plutôt ce même Sang qui est profané par les pécheurs. C'est ce même Sang qui bien loin
Hebr 12. v. 2. 4. de demander vengeance contre eux, demande au contraire miséricorde & crie plus avanta-

geusement

geusement que celui d'Abel. Quelles actions de graces ne devons-nous pas rendre à Dieu de ce qu'il ne nous a pas frappés de mort à la première profanation que nous avons faite de son corps sacré ! « Il nous attend avec patience, » dit Saint Pierre, ne voulant pas qu'aucun » périsse, mais que tous retournent à lui par la » pénitence ». 2. Petr. 3, v. 9.

Le quatrième moyen est d'entrer dans les sentimens de l'humiliation la plus profonde & de la pénitence la plus sévère pour réparer les outrages que l'on a faits à Jesus-Christ par une première Communion faite indignement. Telle fut la disposition de S. Pierre. A peine eut-il renoncé son divin Maître, qu'il connut parfaitement la grandeur du crime qu'il venoit de commettre : « il sortit sur le champ » en pleurant amérement, dit l'Evangile » ; Matth. 19, v. 5. le souvenir de son péché ne s'effaça jamais de son esprit, depuis même qu'il en eut obtenu la rémission, & le torrent de larmes qu'il répandit pour le laver fut si abondant & si continuel, qu'elles cavèrent ses deux joues, & qu'elles formèrent comme deux canaux pour couler plus librement. Tels furent les sentimens de quelques-uns de ceux qui avoient assisté à la mort de Jesus-Christ, & qui peut-être y avoient coopéré par leur haine & par leurs clameurs : ayant été témoins de tous les prodiges que Jesus-Christ opéroit en mourant sur l'autel de sa croix, ils reconnurent la grandeur de leur péché. « Ils s'en retournèrent en frappant leur » poitrine, & en s'écriant : celui-ci est vrai- » ment Fils de Dieu ». Luc. 25, v. 48.

Tels sont aussi les sentimens d'humiliation & de pénitence dans lesquels doit entrer un Chrétien, lorsqu'en sondant les plis & les replis de sa conscience, il reconnoît que dès

la première fois qu'il a participé aux saints Mystères, il a eu le malheur de les profaner. Qu'à l'exemple de Saint Pierre il répande un torrent de larmes, puisqu'il a renoncé son divin Maître : qu'à l'exemple des Juifs touchés & pénitens, il s'humilie profondément, puisqu'il a crucifié Jesus-Christ de nouveau ; qu'il frappe durement sa poitrine, & qu'il reproche sans cesse à son cœur la profanation dont il s'est rendu coupable.

Ps. 50. « C'est le sacrifice d'un cœur contrit & humi-
» lié qui est agréable à Dieu, dit le Prophète
» Roi. En effet, quelle est l'ame qui rend à
» Dieu l'honneur & la gloire qui lui est due, si
Baruch. » ce n'est, dit le Prophète Baruch, une ame
2, v. 18. » qui est toute triste à cause de la grandeur
» du mal qu'elle a fait, qui marche toute
» courbée & toute abbatue sous le poids de ses
» iniquités, dont les yeux sont dans la langueur
» & dans la défaillance » ?

Quand les Machabées, après bien des combats & des victoires, eurent défait leurs ennemis, & qu'ils se furent rendus maîtres de la ville de Jerusalem, ils ne songèrent plus qu'à rétablir le culte de Dieu dans son saint Temple ; mais de quelle douleur ne furent-ils pas pénétrés, lorsqu'ils virent les lieux saints tout deserts, les portes du Temple brûlées, l'Autel profané ? Ils déchirèrent leurs vêtemens, ils firent un grand deuil, ils se couvrirent de cendre pour témoigner publiquement combien ils étoient touchés de toutes les profonations par lesquelles les Gentils avoient souillé le Sanctuaire. « Allons maintenant, dirent
1. Mach. » les pieux Machabées, allons purifier &
4, v. 36. » renouveller les lieux saints ». Telle doit être la conduite d'un Chrétien, qui, dans l'amertume de son ame, reconnoît que la première Com-

munion de sa vie a été une Communion sacrilége. Il doit d'abord chasser de son cœur l'iniquité qui le souilloit; il doit, par des larmes abondantes, purifier le vase de son ame qui n'étoit pas assez pur quand il a reçu la divine Eucharistie, & il doit, par les travaux de la pénitence réparer les irrévérences qu'il a commises contre l'auguste Sacrement de nos Autels.

5°. Mais que peut-on offrir à Dieu de plus capable d'appaiser sa colère, que Jesus-Christ lui-même? « Si quelqu'un pèche, dit Saint 1. Joan.
» Jean, nous avons pour avocat auprès du 2, v. 1.
» Père, Jesus-Christ qui est juste; c'est lui qui » est la victime de propitiation pour nos » péchés, & non-seulement pour les nôtres, » mais encore pour ceux de tout le monde ». Ce n'est point ici une Hostie défectueuse, qui seroit plutôt capable d'attirer la colère de Dieu; ce n'est point non plus une victime étrangère, dont la vertu seroit insuffisante; mais c'est le sang de la nouvelle alliance, dont une seule goute auroit pu purifier mille mondes, & dont le prix infini a lavé l'horrible déicide commis en la personne du Fils de Dieu: c'est ce même sang qu'il faut offrir au Seigneur, en réparation de l'outrage qu'on lui a fait en participant indignement à la sainte Eucharistie. Il est vrai, le crime est des plus énormes, mais aussi la victime est d'un prix infini; il est vrai, Dieu demande toujours nos larmes & nos prières, des sentimens d'humiliation & de dignes fruits de pénitence; mais qu'est-ce que toutes ces bonnes œuvres? Si elles sont séparées des mérites de Jesus-Christ, elles ne sont que comme le linge le plus souillé.

C'est donc dans Jesus-Christ qu'on trouve tout ce qui manque à la pénitence; c'est dans

ses divines plaies qu'il faut puiser de quoi payer abondamment toutes ses dettes. Qu'on s'unisse donc aux Anges qui dans le Ciel adorent Jesus-Christ ; ils l'adorent comme une victime qui continue son sacrifice même depuis sa résurrection. « Que l'Agneau qui a été mis à mort, » s'écrient-ils, est digne de recevoir les honneurs » qui sont dus à la divinité » ! L'homme a même ici une prérogative au-dessus de l'Ange, c'est que l'Ange n'ayant point de corps, ne peut être que témoin & adorateur du sacrifice de Jesus-Christ, au lieu que l'homme étant revêtu d'un corps passible & mortel, peut s'unir au sacrifice de notre divin Médiateur, & devenir par la pénitence une même victime avec Jesus-Christ.

Apocal. c. 5, 12.

Fin de la première Partie.



INSTRUCTIONS *DOGMATIQUES* ET MORALES *POUR* FAIRE SAINTEMENT *LA PREMIÈRE* COMMUNION.

****

SECONDE PARTIE.

DANS la première Partie de cet Ouvrage, nous avons considéré les enfans par rapport aux dispositions de l'esprit & du cœur qu'ils doivent apporter aux saints Mystères. Dans cette seconde Partie nous les considèrerons par rapport aux actes de religion qu'ils exercent à l'égard des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. La première Partie est comme la base & le fondement de l'édifice. La seconde est l'édifice lui-même composé de ses différentes pièces. La première

renferme les principes. La seconde en fait l'application. Nous diviserons cette seconde Partie en plusieurs Chapitres. Dans le premier nous traiterons de la Confession ; dans le second de la Communion ; dans le troisième nous dresserons un exercice pour la Confession & pour la Communion ; dans le quatrième nous tracerons différentes prières, dont les enfans pourront se servir pour demander à Dieu les vertus qui leur sont nécessaires.

CHAPITRE PREMIER.

De la Confession.

Nous diviserons ce chapitre en plusieurs paragraphes. Nous traiterons dans le premier du choix d'un Confesseur, dans le second de la douleur de ses fautes, dans le troisième de la confession de ses péchés, dans le quatrième de l'absolution du Prêtre, dans le cinquième de la stabilité de la justice, dans le sixième de la satisfaction.

§. 1. *Du choix d'un Confesseur.*

Une des premières attentions que les pères & mères doivent avoir pour leurs enfans, c'est de les mettre entre les mains de Confesseurs éclairés & prudens. Tout le bien d'une ame dépend souvent de celui qui, dans l'importante affaire du salut, est le coopérateur de Dieu, & qui est le canal ordinaire de ses graces. Qu'on évite les Confesseurs peu éclairés ; car si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous les deux dans la fosse. Qu'on

Matth. 15, v. 14.

évite un Ministre précipité qui n'examine pas attentivement, & qui semble avoir toute autre chose à faire. Le Prêtre & le Lévite qui virent l'homme blessé sur le chemin de Jéricho, & qui passèrent rapidement, ne furent pas d'un grand secours à ce pauvre homme tout couvert de plaies. Luc. 10. v. 10.

Cependant les parens ne doivent point exercer sur leurs enfans aucune domination à cet égard; les mères chrétiennes ne doivent point forcer leurs filles à s'adresser à leur Confesseur; une telle contrainte gêne la conscience, ôte la confiance & occasionne souvent bien des sacriléges. Que les parens proposent donc plusieurs Confesseurs à leurs enfans, & qu'ils leur laissent la liberté du choix; & lorsque les enfans, après avoir été quelque tems sous la conduite d'un Ministre de l'Eglise, s'inquiètent, se dégoûtent & se déterminent à changer, qu'on ne leur fasse aucune peine à cet égard, qu'on ne leur demande pas avec sévérité compte de leurs raisons, qu'on soit content pourvu qu'ils ne s'écartent pas, & qu'ils ne choisissent qu'un digne Ministre. Cependant si un enfant changeoit un ancien Confesseur, qui eût la réputation d'avoir des lumières & de la fermeté, & qu'il s'adressât à un autre qui passât pour un homme facile & inappliqué, les parens doivent s'allarmer, sur-tout si ce changement se fait vers le tems de la première Communion; ils doivent recourir à Dieu, & faire leurs efforts pour incliner la volonté de leurs enfans vers un meilleur choix.

Le saint Prêtre Avila vouloit qu'on choisît n Confesseur entre mille, & S. François de Sales entre dix mille. Ce ne sont pas les qualités extérieures que l'on doit envisager : quand il est question de faire ce choix, on ne doit considérer ni si le Confesseur est en vogue, ni s'il a du

crédit, ni s'il conduit un grand nombre de personnes, ni s'il brille par ses talens, par son éloquence ou par son habileté; mais qu'on examine s'il est un digne Ministre de la nouvelle alliance, s'il enseigne autant par ses exemples que par ses paroles, s'il sait faire un saint usage du pouvoir qu'il a reçu.

Il y a même ici une attention à avoir; c'est que parmi les bons il en faut choisir un qui veille avec autant d'application sur les agneaux que sur les brebis; qui cultive avec soin les jeunes plantes qu'on lui confie, & qui renouvelle même son zèle quand les enfans commencent à avoir du sentiment, que leur ame devient capable de réfléchir & de se replier sur elle-même, & de renfermer ainsi les instructions salutaires qu'on leur donne. Il est d'une grande conséquence de bien diriger dès les commencemens ces ames, qui sont, pour ainsi dire, toutes neuves, de les bien conduire, d'autant que les premières impressions sont en quelque sorte ineffaçables. Il est d'une grande conséquence de mettre un solide fondement à l'édifice du salut: or, c'est un Confesseur éclairé, qui, comme un sage architecte, est chargé de mettre ce fondement si nécessaire, de l'appuyer sur la terre ferme, & de se souvenir que c'est Jesus-Christ qui est la pierre angulaire sur laquelle on doit bâtir.
1. Cor. 3, v. 12. « Cependant n'y en auroit-il pas qui, selon » l'expression de Saint Paul, ne bâtiroient que » sur le foin & sur la paille »; c'est-à-dire, qui n'examinant pas assez le caractère & la portée des enfans, n'édifieroient que sur des dispositions foibles & légères, & qui regarderoient l'édifice comme achevé, lorsqu'il n'est encore qu'ébauché? Qu'on prenne garde de confier
Dans le chemin des enfans à de tels Ministres. Sainte Thérèse a reconnu cette vérité, lorsqu'elle a dit qu'il est

très-important qu'un Confeſſeur ſoit vraiment ſçavant ; qu'il eſt dangereux d'être conduit par une perſonne ignorante, quelque ſpirituelle qu'elle ſemble être, & qu'elle ſoit en effet ; que les demi-ſçavans lui avoient fait grand tort, quoiqu'il y en eût un qui eût fait ſon cours en Théologie ; qu'il vaudroit mieux qu'ils n'euſſent point du tout de ſcience que d'en avoir peu, parce que non-ſeulement ils ne ſe fieroient pas en eux-mêmes ſans conſulter ceux qui ſont véritablement habiles, mais que les autres ne s'y fieroient pas ; que jamais un vrai ſçavant ne l'avoit trompée, & que ſi elle fût morte après une longue & douloureuſe maladie qu'elle ſouffrit avec une grande patience, ſon ſalut eût été douteux, tant à cauſe de ſa miſère paſſée, que du peu de doctrine de ſes Confeſſeurs.

de la perfection, c. 5.

Et en sa vie, c. 5.

Cependant qu'on ne porte pas ce diſcernement & ce choix juſqu'au ſcrupule, ſoit qu'on le faſſe pour ſoi-même, ſoit qu'on le faſſe pour des enfans ; car on en voit pluſieurs qui ne ſont jamais contens, qui voudroient trouver toutes les qualités réunies, qui attendent tout de leurs Confeſſeurs, qui attendent de leurs diſcours une activité & un mouvement qu'ils ne peuvent communiquer par eux-mêmes, quelque grande que ſoit leur vertu ; qui s'impatientent & ſe dégoûtent quand on leur donne toujours les mêmes avis, comme ſi les mêmes remédes n'étoient pas néceſſaires aux mêmes plaies. L'importance de ce choix, ſoit pour ſoi-même, ſoit pour des enfans, eſt non de chercher un mérite qui n'eſt qu'en idée & qui ne ſe peut trouver, mais de ſe réduire par ſageſſe à un Miniſtre que la charité, la ſcience & la prudence rendent réellement utile, & dont le miniſtère ſoit efficace.

Ecoutons les avis que donne S. François de

Sales, ils sont pleins de lumière & d'onction : c'est ainsi qu'il s'explique, partie première, chapitre 4 de son Instruction à la vie dévote. « L'ami fidèle, dit l'Ecriture Sainte, est une » forte protection ; celui qui la trouve a » trouvé un trésor. Mais qui trouvera cet ami ? » Le Sage répond : ceux qui craignent Dieu, » c'est-à-dire, les humbles qui desirent fort » leur avancement spirituel. Puisqu'il vous » importe tant d'avoir un bon guide, priez » Dieu avec une grande instance qu'il vous » en donne un qui soit selon son cœur, & » ne doutez pas, quand il devroit envoyer un » Ange du Ciel, comme il fit au jeune Tobie, » qu'il ne vous en donne un bon & fidèle ; » & ce doit être un Ange pour vous, c'est-» à-dire, quand vous l'aurez trouvé, ne le » considérez pas comme un simple homme, » & ne vous confiez pas en lui, ni en son » sçavoir humain, mais en Dieu, lequel vous » favorisera & vous parlera par l'entremise » de cet homme, en mettant dans son cœur » & dans sa bouche ce qui est nécessaire pour » votre bonheur. Vous devez l'écouter comme » un Ange qui descend du Ciel pour vous » y mener. Traitez avec lui à cœur ouvert » en toute sincérité & fidélité, lui mani-» festant clairement votre bien & votre mal » sans déguisement ni dissimulation, & par » ce moyen votre bien sera examiné & plus » assuré, & votre mal sera corrigé & remédié.... » Ayez en lui une extrême confiance mêlée » d'un saint respect, ensorte que le respect ne » diminue pas la confiance, & que la con-» fiance ne diminue pas le respect ; confiez-» vous en lui avec le respect d'une fille envers » son père, respectez-le avec la confiance d'un » fils envers sa mère ; pour cela choisissez-en

» un entre mille, dit Avila, & moi je dis » entre dix mille; car il s'en trouve moins qu'on » ne ſçauroit dire qui ſoient capables de cet » office : il le faut plein de charité, de ſcience » & de prudence. Si l'une de ces trois parties » lui manque, il y a du danger; mais je vous » dis de rechef, demandez-le à Dieu, & l'ayant » obtenu, béniſſez ſa divine Majeſté, demeu- » rez ferme & n'en cherchez point d'autres, » mais allez ſimplement, humblement & confi- » demment ».

Tels ſont les avis pleins de ſageſſe que donne Saint François de Sales, & que les enfans doivent obſerver avec beaucoup de fidélité; & ſur-tout que les jeunes filles ſe reſſouviennent que ce n'eſt point un homme, mais un Ange que Dieu nous donne pour nous conduire dans la voie du ſalut; qu'elles ne regardent en lui que Dieu qui nous parle par ſa bouche, & qui nous inſtruit par ſon miniſtère. Ainſi, qu'elles voient peu leur Conféſſeur hors le Confeſſional, qu'elles lui parlent peu hors le Tribunal de la Pénitence, & ſeulement pour la néceſſité, de peur qu'il ne ſe gliſſe dans le cœur quelque choſe de charnel & d'humain, ce qui ſeroit un grand obſtacle au progrès ſpirituel.

On ne doit rien faire d'important, & qui regarde le ſalut, ſans le conſeil de ſon Confeſſeur. Ce ſeroit une grande imprudence que de faire des vœux, par exemple, ou de pratiquer des pénitences extraordinaires ſans ſa participation; ce ne ſeroit pas une moindre imprudence que d'entrer ſans ſon avis dans un état qui fixe pour toujours, comme le mariage ou la vie religieuſe : qu'on évite cet écueil.

Lorſque les enfans ſont entre les mains de Confeſſeurs pleins de charité & de lumières,

que les parens soient attentifs à ce que leurs enfans, & sur-tout ceux que l'on dispose à la première Communion, s'approchent exactement du Tribunal de la Pénitence, & qu'ils se rendent ponctuellement aux tems & aux heures marquées par les Confesseurs. Mais que les Supérieurs n'aillent pas au-delà; ils abuseroient de leur autorité, s'ils s'informoient avec curiosité des avis que leur donnent les Ministres de Jesus-Christ, des pénitences qu'ils leur prescrivent, & des délais dont ils usent à leur égard. Tout ce qui se passe entre le Confesseur & le Pénitent doit être aussi secret que si cela se passoit entre Dieu même & le Pénitent.

Si les enfans sont chargés de la part de leurs Confesseurs de dire quelque chose à leurs parens, que ceux-ci les reçoivent avec bonté, les écoutent avec charité, & qu'ils fassent une attention particulière aux choses qui leur seront manifestées.

Si nous blâmons l'indiscrétion des parens qui exigeroient que leurs enfans leur rendissent compte de ce qui se passe dans le for intérieur, nous ne nous élevons pas avec moins de force contre la légèreté des enfans, & sur-tout des jeunes filles qui aiment à s'entretenir entr'elles de ce que les Ministres de Jesus-Christ leur prescrivent dans le Tribunal de la Pénitence; & qui, de l'action la plus sainte & la plus humiliante, en font une espèce d'amusement & de jeu. Qu'on se souvienne que tout ce qui se passe dans ce Sanctuaire devient comme sacré, qu'il doit être traité avec respect, & caché avec prudence sous le sceau d'un secret inviolable. Cependant si on avoit quelque peine d'esprit à l'égard de son Confesseur, qu'on ne la laisse pas séjourner dans son cœur, de peur

qu'il ne se ferme ou qu'il ne s'ouvre plus avec la même confiance ; mais il faut la déposer ou dans le sein de son Confesseur même, si c'est un homme de sens & de piété, ou dans le sein d'une personne sage & vertueuse, dont on puisse recevoir quelque bon conseil.

PRIERE

pour demander à Dieu un bon Confesseur.

O mon divin Jesus, qui êtes la voie, la vérité & la vie, ne permettez pas que je m'égare, que je tombe dans l'illusion, & que je me précipite dans la mort du péché. Vous me renvoyez à vos Ministres pour apprendre de leurs lévres, qui doivent être les dépositaires de la science, quelle est la voie dans laquelle je dois marcher, quelles sont les vérités dont je dois être nourri, & quelle est la vie qui doit m'animer. Vous me soumettez à leur ministère pour être délivré des liens funestes de mes iniquités ; mais vous m'ordonnez en même-tems d'éprouver les esprits, & de me donner de garde des faux Prophètes. Mais si vous m'abandonnez à mes ténèbres, que deviendrai-je, Seigneur ? Je ne manquerai pas de tomber entre les mains de ces guides aveugles qui nous entraînent avec eux dans le précipice, ou de ces conducteurs muets qui n'ont pas la force de reprendre & de corriger.

Je ne puis aller à vous qui êtes la vie, o mon Dieu, que par vous, qui êtes en même-tems la voie ; ne permettez donc pas que je veuille me conduire moi-même, ce qui feroit le comble de l'imprudence & de la témérité. Ne permettez pas que je prenne un conducteur au hasard, ou par quelque vue humai-

ne ; mais donnez-moi, Seigneur, un homme qui soit selon votre cœur, un Ministre qui sçache discerner entre la lepre & la lepre : adressez-moi à lui comme vous adressâtes autrefois Saul à Ananie, afin que par l'autorité de son ministère & par l'imposition de ses mains, les écailles tombent de mes yeux, & que je reçoive le Saint-Esprit. Donnez-moi un homme qui soit éclairé dans vos voies, qui sçache discerner vos desseins sur les ames, un homme qui sçache tellement concilier la douceur & la fermeté, qu'en compatissant par charité à mes foiblesses, il n'oublie pas qu'il a entre les mains les intérêts de votre justice, pour s'opposer à mes passions, & pour punir mes péchés.

Après m'avoir donné ce conducteur éclairé, faites que je le regarde comme le Médecin à qui je dois manifester avec humilité toutes les plaies de mon ame, comme le Juge à la sentence duquel je dois me soumettre avec respect, & comme le guide dont je dois suivre les avis avec fidélité. Faites-moi la grace de n'envisager & de ne chercher que vous seul en lui, de l'écouter comme je vous écouterois, & de lui obéir comme je vous obéirois à vous-même.

§. 2. De la Contrition.

La jeune personne que l'on prépare à la première Communion, ayant choisi un Confesseur éclairé, doit se disposer à s'approcher du Tribunal de la pénitence, pour y faire l'accusation de ses péchés. Mais qu'est-ce que cette accusation, si elle n'est accompagnée de la douleur de ses fautes ? le premier pas que doit faire un Pénénitent, est donc d'être touché d'une sincère douleur & d'une vive

componction à la vue de toutes ses iniquités. » Les sentimens de contrition, dit le Concile » de Trente, ont été nécessaires en tout tems » pour obtenir la rémission de ses péchés ». En effet, cette vertu est si essentielle, que rien ne peut ni la remplacer, ni suppléer à son défaut, au lieu qu'elle peut suppléer au défaut de toutes les autres parties de la pénitence. Mais qu'est-ce que la contrition? » J'aimerois » beaucoup mieux, dit le pieux Auteur du » Livre de l'Imitation, avoir la contrition » dans le cœur & la sentir, que d'en sçavoir » exactement la définition ». Cependant ayons-en & les sentimens dans le cœur & la connoissance dans l'esprit. La contrition est, selon la définition du Concile de Trente, » une » douleur, & une détestation de ses péchés, » avec un ferme propos de n'y plus retom- » ber ». Cette contrition, pour être véritable, doit être revêtue de quatre qualités, elle doit être intérieure, surnaturelle, souveraine & universelle.

De Imit. Chr. l. 1. c. 1.

1°. Cette douleur doit être intérieure; c'est-à-dire, qu'il faut la ressentir dans le fond du cœur, & ne pas se contenter de réciter du bout des lévres un acte de contrition qui ne signifie rien quand le cœur n'y a aucune part. C'est le cœur qui est le principe de tous les péchés, c'est le cœur que l'on doit briser, c'est du fond du cœur que doit partir la conversion.

C'est pourquoi Dieu nous recommande de nous convertir à lui de tout notre cœur, » dans les jeûnes & les larmes, dans les » gémissemens & les humiliations. Déchirez vos » cœurs & non pas vos vêtemens; car c'est » du cœur, dit Notre-Seigneur dans l'Evan- » gile, que partent les mauvaises pensées,

» les meurtres, les adultères, &c. » C'est donc dans le cœur que toutes ces iniquités doivent être détestées, étouffées par une douleur vive & sincère, au jugement de celui qui sonde les cœurs & les reins, & qu'il n'est pas possible de tromper.

2°. La contrition doit être surnaturelle; c'est-à-dire qu'elle doit être excitée par des vues de foi, & par un mouvement du S. Esprit, & non pas seulement par quelque motif naturel. Un homme qui est fâché d'être tombé dans le péché à cause de la honte ou du châtiment qu'il en reçoit aux yeux des hommes, n'a qu'une douleur purement naturelle, incapable de lui faire obtenir de Dieu la rémission de son iniquité. Mais un homme qui a de la douleur de son péché, parce que ce péché déplaît à Dieu, qu'il l'exclut du Ciel, a une douleur surnaturelle. Aussi est-ce là la raison que donne saint Thomas, en examinant pourquoi la pénitence d'Antiochus ne lui servit de rien pour la rémission de ses péchés: C'est, dit ce saint Docteur, parce que ce Prince impie se repentoit de ses crimes, non à cause de Dieu qu'il avoit offensé, mais à cause de la maladie corporelle qu'il souffroit, & qu'il reconnoissoit être la juste peine de ses iniquités.

3°. La douleur de la contrition doit être souveraine, c'est-à-dire qu'elle doit être plus grande qu'aucune autre douleur que nous puissions jamais ressentir. Le bien que le péché nous fait perdre est le plus grand de tous les biens, le mal qu'il nous procure est le plus grand de tous les maux; il est donc juste & nécessaire que la douleur que nous ressentons de ce malheur, soit la plus grande de toutes les douleurs. Qu'on n'en conclue pas

cependant qu'il soit nécessaire que cette douleur soit sensible. Il est vrai que cette disposition est plus parfaite, qu'elle est même fort à desirer, & que le défaut & l'absence de cette sensibilité est ordinairement une grande marque de notre misère ; mais après tout, elle n'est pas absolument nécessaire, parce qu'elle ne dépend pas de nous, & qu'elle est plus une affection des sens que de la volonté. Il suffit que cette douleur soit souveraine. Or elle est souveraine lorsqu'on est plus fâché d'avoir offensé Dieu, que d'avoir perdu ce qu'on a de plus cher au monde ; que l'on préfére Dieu à tout, & qu'on est disposé à sacrifier toutes choses, & même sa vie, plutôt que d'offenser le Seigneur son Dieu.

4°. Enfin la contrition doit être universelle c'est-à-dire, qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels que l'on a commis, sans en excepter un seul. Si l'on conservoit encore un attachement dominant pour quelque péché, pour quelque créature, le retour vers Dieu ne seroit pas entier, on seroit toujours pécheur dans le cœur, & par conséquent ennemi de Dieu.

C'est pourquoi le Seigneur nous dit dans le Prophète Ezéchiel : » Si l'impie se repent de » tous ses péchés, & qu'il en fasse pénitence, » il vivra ». Et le Pape Innocent II donne cet avis si important. » Nous avertissons nos » freres les Evêques & les Prêtres, de ne » pas permettre que les ames des Laïques » soient trompées & entraînées dans les en- » fers par de fausses pénitences : Nous ap- » pellons une pénitence fausse, lorsque, sans » se mettre en peine de satisfaire à la justice » de Dieu pour plusieurs péchés que l'on a » commis, on ne fait pénitence que d'un seul, Cap. 18.

» comme aussi lorsque faisant pénitence d'un
» péché on ne quitte pas les autres. C'est pour
» cela qu'il est écrit, que celui qui ayant gardé
» toute la Loi, la viole dans un seul point, se
» rend coupable comme s'il l'avoit violée toute
» entière, c'est-à-dire, quant à la vie éternelle
» (dont il est déchu.) Celui donc qui croupit
» dans un seul péché mortel, n'entrera jamais
» dans le Ciel, de même que s'il n'avoit fait
» pénitence d'aucun de ses péchés.

Ce ne sont pas là les seules qualités que doit avoir la contrition; elle doit encore, selon le Concile de Trente, renfermer une haine souveraine du péché, un regret sincère de l'avoir commis, & une ferme résolution de n'y plus retomber.

De la haine du péché.

1°. La haine du péché est essentielle à la vraie contrition. La pénitence est un repentir: qui ne se repent pas d'avoir péché, aime encore l'iniquité & la conserve dans son cœur. Voilà pourquoi le saint Roi Ezechias disoit à Dieu: » Seigneur, je repasserai toutes les » années de ma vie dans l'amertume de mon » ame ». Voilà pourquoi le Prophète Baruch nous dit: » Quelle est l'ame qui rend à Dieu » la gloire qui lui est dûe, sinon celle qui est » triste à cause de la grandeur du mal qu'elle » a commis, qui marche toute courbée sous le » poids de ses iniquités, dont les yeux sont dans » la langueur & dans la défaillance? Aussi ne » nous imaginons pas, dit saint Grégoire, » que Dieu nous ait pardonné nos péchés, » dès-lors que nous cessons de les multiplier, à » moins que nous n'ayons soin de les effacer » par l'eau de nos larmes, de même que celui » qui cesse d'écrire, n'efface pas pour cela ce » qu'il a écrit, quoiqu'il n'écrive plus rien de » nouveau. Mais est-ce haïr & détester le péché,

Isaï 38.

» que de n'y penſer jamais, ou de n'y penſer » qu'avec quelque plaiſir, que de n'en pas » ſentir toute la laideur, & de chercher mille » raiſons pour ſe juſtifier à ſes yeux, que d'en » parler avec joie, & de n'être pas diſpoſé à » changer de vie ?

Mais il ne ſuffit pas de reconnoître en général qu'on eſt bien coupable, & qu'on a beaucoup offenſé Dieu ; on doit encore prendre chaque péché en particulier, le déteſter, en concevoir une vive horreur, & ſur-tout de ceux qui nous ont attiré de la gloire aux yeux des mondains, ou qui nous ont procuré quelque avantage temporel. Qu'on ne ſe contente donc pas de faire des actes de contrition d'une manière vague & générale, mais qu'on entre dans le détail de chaque péché que l'on a commis ; que l'on examine ſur un chacun ſi on en a regret, ſi on le déteſte, ſi on n'y conſerve pas encore quelque attache ; qu'on en conçoive une vive douleur, qu'on forme une réſolution ſincère de n'y plus retomber, qu'on prenne des meſures pour l'éviter, qu'on s'applique à exercer les actes de la vertu qui y ſont contraires ; en un mot, comme on eſt obligé d'examiner & de confeſſer chaque péché en particulier, on doit auſſi gémir de chaque péché en particulier, & en faire pénitence.

2°. Mais à quelle marque peut-on connoître que l'on déteſte véritablement, & que l'on hait ſincèrement ſes péchés ? C'eſt lorſqu'on eſt dans la réſolution effective de les quitter. Auſſi eſt-ce là l'idée que le Seigneur lui-même nous donne de la vraie pénitence, lorſqu'il nous dit dans le Prophète Ezechiel : » Convertiſſez-vous, & faites pénitence de toutes » vos iniquités, & l'iniquité n'attirera plus

Du bon propos.

Ezech. 18.

» votre ruine ; écartez de vous toutes ces
» actions par lesquelles vous avez violé ma
» loi, & faites-vous un cœur nouveau & un
» esprit nouveau. Pourquoi mourrez-vous,
» Maison d'Israël ? C'est aussi ce que Notre-
» Seigneur déclare à la femme adultère : » Où
» sont vos accusateurs, lui dit le Sauveur du
» monde ? Personne ne vous a-t-il condamnée ?
Joan. 8. » elle lui dit : Non, Seigneur. Jesus lui répon-
» dit : Je ne vous condamnerai pas non plus :
» allez, & ne péchez plus à l'avenir ». Telle est aussi l'instruction que le Fils de Dieu donne au Paralytique sur lequel il venoit d'opérer
Joan. 5. un grand miracle : » Vous voyez que vous
» êtes guéri, lui dit Jesus-Christ, allez &
» ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne
» vous arrive encore pis ». Et en effet, qu'est-ce que faire pénitence ? C'est, répond saint Grégoire, pleurer les péchés que l'on a commis, & ne plus commettre les péchés que l'on pleure. La résolution de quitter le péché doit être d'autant plus ferme, que c'est à Dieu même qu'on le promet, & que Dieu juge de nous non par les paroles, mais par les œuvres. La vérité de ces promesses ne peut bien se connoître que par les effets, c'est-à-dire, par le changement réel de la vie, & par la fidélité
Matth. 2. avec laquelle on se soutient dans les occasions :
» C'est par les fruits que l'on connoît l'arbre,
» dit Notre-Seigneur, & non pas par les feuilles
» & par les fleurs ; car les mauvais arbres en
» produisent souvent plus abondamment que les
» bons.

Une des principales causes de la profanation du Sacrement de pénitence, est le défaut du bon propos. Plusieurs se flattent de l'avoir, mais qu'il est à craindre que cette résolution ne soit que dans l'esprit & non dans le

cœur, qu'elle ne ſoit que ſur les lèvres & non dans les œuvres. Ils récitent des formules de contrition, mais ce ne ſont que des paroles qui n'influent en rien dans la conduite, qui n'y opèrent aucun changement réel, & qui laiſſent le pécheur tel qu'il étoit auparavant, ou plutôt qui le mettent dans une diſpoſition plus funeſte, en ajoutant à ſon état la ſéduiſante illuſion de ſe croire converti, pendant qu'il ne l'eſt pas. Qu'on ne ſe flatte donc pas d'avoir cette ferme réſolution d'éviter le péché, lorſque, hors des occaſions, on promet, on aſſure qu'on eſt tout déterminé à fuir le mal, & qu'on y ſuccombe cependant aux premières occaſions qui ſe préſentent. Qu'eſt-ce qu'un ſoldat qui étant éloigné de l'ennemi fait parade de bravoure, & qui lâche le pied dans l'action? Que l'on ne regarde pas non plus comme une ferme réſolution de quitter le péché, l'horreur que l'on peut en concevoir; car l'horreur du péché ſubſiſte quelquefois dans le cœur, au moins juſqu'à un certain degré, avec la paſſion dominante qui y tient encore la volonté attachée. C'eſt ainſi que pluſieurs jeunes perſonnes ont horreur des actions d'impureté, elles regardent ce vice comme un des plus honteux: cependant ſurvient-il quelque tentation, la foibleſſe les entraîne, le penchant au mal les emporte, & elles tombent dans un péché dont elles ont honte, & dont elles gémiſſent en ſecret.

D'où vient donc qu'un grand nombre de perſonnes qui ont des deſirs aſſez vifs de ſe ſauver, qui forment des réſolutions qui leur paroiſſent ſincères, retombent toujours dans les mêmes péchés? Quelle eſt la cauſe de ce malheur, ſinon un grand fond d'orgueil? On s'appuie ſur ſes propres forces, ſans s'en

appercevoir ; on se flatte d'accomplir les promesses que l'on a faites à Dieu, à cause qu'on est ébranlé pour des raisons qu'on a eues de les faire, & qu'on est encore touché des promesses que l'on a formées. La disposition présente, où l'on trouve actuellement son cœur, nous persuade que nous ne pouvons pas manquer d'y être fidèles. Mais hélas ! cette disposition s'affoiblit, le cœur se rallentit, & change bientôt par les objets qui se présentent, & par les objets qui surviennent. Enfin, il est entraîné par sa cupidité, qui est plus forte que la résolution qu'il avoit prise.

Mais quand notre ame sent toute sa foiblesse, qu'elle la craint, & qu'elle met sa confiance dans le Dieu de son Sauveur, c'est alors que le Seigneur commence à la soutenir ? Il éloigne d'elle les grandes tentations, il la met à couvert des passions tumultueuses des hommes, il arrête la violence des cupidités, & l'on éprouve que ce qui paroissoit impossible devient aisé & facile : on ne sait comment ce changement arrive, mais on sait que ce ne peut être que l'effet de la main du Très-haut. On commence pour lors à aimer la retraite, on goûte la prière, on pratique la mortification.

Des effets du ferme propos.

S'abstenir du mal, quitter les mauvaises compagnies, s'éloigner des occasions de pécher, déraciner ses habitudes vicieuses, détruire ses passions criminelles, prendre des mesures efficaces pour ne plus retomber, gémir des chûtes qui sont presque involontaires & qui sont un effet de la fragilité, réfléchir souvent sur les moyens que l'on doit prendre pour se soutenir, demander avec ardeur à Dieu qu'il se hâte de nous secourir, s'appliquer à pratiquer les actions de la vertu qui est opposée au vice dont on veut se corriger ;

telles ſont les marques certaines par leſquelles on peut diſcerner le ferme propos de ne plus retomber dans le péché ; comme l'on reconnoît qu'un malade a une volonté effective de guérir, lorſqu'il obſerve le régime, & qu'il uſe des remèdes qu'on a preſcrits pour recouvrer ſa ſanté.

Tout le monde convient qu'il n'y a pas de vraie converſion ſans quitter les occaſions qui portent par elles-mêmes au péché ; qu'on ne peut ſe flatter d'un ſincère retour à Dieu, à moins qu'on ne renonce par exemple aux ſpectacles profanes, aux lectures dangereuſes, comme de romans & de comédies, aux tableaux deshonnêtes, aux diſcours lubriques, aux compagnies pernicieuſes ; c'eſt là le cas où, ſelon Notre-Seigneur, il faut arracher ſon œil, ſa main & ſon pied, & jetter loin de ſoi tous ces membres, quand ils ſont un ſujet de chûte & de ſcandale.

On convient encore que la contrition n'eſt pas ſincère ni réelle, à moins qu'on ne ſurmonte les occaſions où l'on avoit coutume de tomber, quand même on n'y ſeroit tombé que par foibleſſe. C'eſt ainſi qu'on ne doit pas regarder un jeune homme comme réellement converti, à moins qu'il ne porte avec un courage vraiment chrétien & une ſoumiſſion parfaite la mauvaiſe humeur de ſon père, qui auparavant étoit pour lui une occaſion continuelle de murmure & d'impatience.

Mais comment ſe ſoutenir dans les occaſions qu'il n'eſt pas poſſible de quitter ? Quelles règles preſcrire à une jeune fille, par exemple, qui trouve dans la maiſon paternelle une occaſion prochaine de péché ? Tel regret qu'elle ait d'avoir offenſé Dieu, telle réſolution qu'elle forme de ne plus l'offenſer, elle ſe trouve ce-

pendant toujours exposée. Or, je dis que cette Vierge chrétienne, qui est dans une conjoncture si triste, doit trembler pour sa propre foiblesse, se tenir sans cesse sur ses gardes par une vigilance attentive, renouveller l'ardeur de ses prières, & chercher dans la lecture des livres saints & dans la fréquentation des Sacremens, & sa consolation & sa force.

PRIERE

Pour demander à Dieu la grace de connoître ses péchés, de les détester & de les quitter.

Eclairez mes ténèbres, ô mon Dieu, de peur que je ne m'endorme du sommeil de la mort. Si vous n'éclairez les yeux de mon cœur, j'appellerai mal ce qui est bien, & bien ce qui est mal, je prendrai le mensonge pour la vérité, & l'ombre pour la réalité; je croirai être dans la voie droite & je serai dans l'égarement & dans un chemin qui aboutit à la mort. Je suis si aveugle que je ne connois pas mon aveuglement; je suis tout couvert de plaies & je ne sens pas les blessures de mon ame. J'aime même ma misère & ma maladie; telle est la corruption de mon cœur.

Donnez-moi donc, ô mon Dieu, la grace de connoître mes péchés; je ne demande à les connoître que pour les haïr & les détester. Faites-moi comprendre quel est le nombre & l'énormité des crimes que j'ai commis contre votre sainte Loi; découvrez-moi les fautes les plus secrètes, celles qui sont cachées dans la substance de mon cœur, celles dont j'ai été la cause ou l'occasion. Faites-moi sentir quels sont les biens que j'ai perdus par mon ingratitude, & quels sont les maux que je me suis faits

faits par mon infidélité, Seigneur, inſpirez-moi une forte haine du péché & une ferme réſolution de le quitter. Mais ſouvenez-vous en même tems que je ne ſuis que fragilité & que foibleſſe, que je n'ai de mon propre fonds que le néant & le péché. Je ſuis comme un roſeau agité par le vent, je n'ai point de conſiſtance. Je déteſte aujourd'hui l'iniquité, & j'y tombe demain. Je veux à préſent le bien, & je vais opérer le mal. Ah! Seigneur, je n'oſe plus rien vous promettre. Je ſçai combien de fois je vous ai été infidèle. Si, pour accomplir ce que vous commandez, je compte ſur moi-même, je ſens que c'eſt m'appuyer ſur un roſeau, qui en ſe caſſant me percera & me laiſſera tomber. Je remets donc entre les mains de votre miſéricorde toute-puiſſante, les réſolutions que je forme maintenant de renoncer à mes péchés, & de détruire mes paſſions. Seigneur, daignez conſommer en moi l'œuvre que vous avez commencée par le ſecours de votre grace.

De l'amour de Dieu néceſſaire pour bien déteſter le péché.

S'il y avoit quelque milieu entre Dieu & la créature, l'homme pourroit ſe détourner de la créature, dont l'amour fait ſon iniquité, ſans ſe tourner vers Dieu. Si quelqu'autre choſe que l'injuſtice du péché ſéparoit l'homme de Dieu, l'homme pourroit haïr véritablement le péché ſans aimer Dieu; mais c'eſt ce qui n'eſt pas poſſible. C'eſt ce qui fait dire à S. Auguſtin, qu'il n'y a que la haine du péché & l'amour de Dieu qui rendent notre pénitence aſſurée. C'eſt pourquoi l'Egliſe qui preſcrit cette voie au pécheur qu'elle diſpoſe à entrer pour la première fois dans la grace de la juſtification, ne lui en trace

Serm. 17. à la fin des Serm. de S. Aug. n. 2. p. 14.

pas une autre pour y retourner, lorsqu'il en est sorti par sa faute. Il ne suffit donc pas de dire, je
Ps. 118. hais & je déteste l'iniquité, il faut encore ajouter avec le Prophète, & j'aime votre Loi.

A Dieu ne plaise que nous condamnions la crainte des peines de l'enfer ; au contraire nous la regardons comme très-utile & très-salutaire, & nous disons avec saint Augustin à un pécheur : » Faites par la crainte de la peine ce » que vous ne pouvez pas encore faire par l'a» mour de la justice ». C'est ordinairement cette crainte surnaturelle qui commence la conversion d'un pécheur : quand il n'est pas encore touché par la crainte des supplices, il viole sans scrupule la loi de son Dieu : mais commence-t-il à être piqué par les aiguillons de la crainte, & agité par les remords de sa conscience, c'est pour lors qu'il rentre en-lui-même, & qu'il s'applique à ses devoirs ; il n'a plus tant d'éloignement des exercices de piété, il s'accoutume peu à peu à la pratique du bien : enfin il arrive à cette sainte disposition qui fait l'essence de la vraie conversion, qui est d'aimer ce qu'il haïssoit, & de haïr ce qu'il aimoit. Or, qu'est-ce qui l'ébranle, qu'est-ce qui l'excite, sinon la crainte qui fait entrer la charité dans son cœur, comme une aiguille fait entrer la soie dans une étoffe ? Ainsi la crainte commence ordinairement la conversion ; mais elle ne peut pas la consommer : elle arrête la main, mais elle ne change pas la volonté : quelque vive qu'elle soit, elle ne peut pas par elle-même détruire l'affection au péché, puisque l'affection au péché ne peut être détruite que par l'amour de la justice qui le défend. En effet, qu'on y réfléchisse sérieusement, & l'on conviendra que l'on ne doit pas seulement haïr le péché à cause de la punition qu'il mérite, mais on doit le détester

à cause de son injustice, & parce qu'il offense Dieu. Mais si un pécheur n'est remué que par la crainte, il ne haïra le péché qu'à cause des peines qui y sont attachées, & il ne le détestera en tant qu'il est injuste, & qu'il offense Dieu, que lorsque l'amour de la justice entrera dans son cœur.

Le sentiment intérieur nous convainc lui-même que le changement que la crainte produit n'est pas durable. On connoît par sa propre expérience que le desir de conversion, qui n'a été excité dans le cœur que par la crainte des peines, sans commencement d'amour de la justice, s'est évanoui aussi-tôt que les objets de terreur se sont dissipés. L'amour seul change donc le cœur. Qu'on ne croye pas cependant que tout amour de la justice, & que tout dégré de charité suffisent pour opérer la conversion, & pour obtenir la rémission de ses péchés, même dans le Sacrement de Pénitence : car dans un pécheur il y a souvent plusieurs passions qui l'éloignent de Dieu ; mais toutes ces passions ne sont pas égales : il y en a de foibles, il y en a de violentes, il y en a presque toujours une qui l'emporte sur les autres, qui a usurpé l'empire du cœur, & qui pour cela est appellée passion dominante. Or, qu'arrive-t-il ? A proportion que la charité entre dans le cœur, qu'elle s'y étend, qu'elle y fait des progrès, à proportion elle détache le pécheur des passions auxquelles elle devient supérieure, & à proportion l'ouvrage de la conversion avance ; mais cet ouvrage n'est parfait, que lorsque la charité a détruit la passion dominante, & que par cette victoire elle a acquis l'empire de l'ame. Rendons cette vérité sensible par un exemple. Je suppose qu'un jeune homme, qui se dispose à la première Communion,

est sujet à plusieurs cupidités criminelles, à la colère, à la gourmandise, & à l'impureté. L'amour de Dieu, qui est entré dans son cœur, pourra être assez fort pour lui faire surmonter la colère & l'intempérance, mais n'être pas assez fort pour éteindre en lui l'amour de la volupté? il pourra avec ce dégré de charité renoncer aux deux premières passions, & n'avoir pas assez de courage pour renoncer aux plaisirs sensuels. Dans cet état, il desire la chasteté, il la demande à Dieu, il commence à combattre contre les tentations; mais il sent bien qu'il n'est pas encore affranchi du joug de cette honteuse passion, puisqu'il n'a pas une résolution efficace de renoncer pour toute sa vie à tout crime contraire à la pureté: ainsi le malheureux amour des voluptés charnelles vit encore dans son cœur, & est plus fort que le saint amour de Dieu, depuis même que par cet amour il a vaincu la colère & la gourmandise. Ce seroit un grand malheur pour ce jeune homme, si dans ces dispositions, il recevoit le bienfait de l'absolution; il ne seroit pas délivré de ses iniquités, parce que ce seroit toujours l'amour du péché, & non l'amour de Dieu qui domineroit dans son cœur: & n'est-ce pas aussi ce que nous remarquons dans saint Augustin, lorsqu'il nous dit que la bonne volonté qu'il avoit commencé de concevoir, n'étoit pas suffisante pour surmonter l'autre qui étoit fortifiée par une ancienne & mauvaise habitude? Aussi ce commencement d'amour de Dieu qui formoit cette nouvelle volonté, ne suffisoit pas pour le justifier, puisqu'il subsistoit avec une volonté supérieure de continuer dans le péché.

Il s'ensuit que l'amour nécessaire pour recevoir avec fruit l'absolution du Prêtre, & pour

obtenir la rémission de ses péchés, même dans le Sacrement de Pénitence, est un amour assez fort pour nous faire préférer Dieu aux créatures, pour nous engager à regarder Dieu comme notre fin dernière, pour dégager notre volonté de tout péché mortel; en un mot, un amour qui soit assez fort pour rendre à Dieu l'empire de notre cœur. C'est l'instruction que Jesus-Christ nous donne dans l'Evangile, lorsqu'il nous dit: » Quiconque aime son père, sa mere, son fils plus que moi, n'est pas digne » de moi ». On n'est donc pas digne de Jesus-Christ, lorsqu'on aime quelque chose plus que Jesus-Christ: quand même ce seroit quelque chose de permis & de licite, comme les plus proches parens. Or, tout pécheur qui nourrit dans son cœur une passion dominante, aime plus l'objet de sa passion que Jesus-Christ même; il n'est donc pas digne de Jesus-Christ ni de la grace de ses Sacremens. Math. 10.

Mais quelle conduite doit-on tenir, quand on croit que c'est la crainte des peines de l'enfer qui est le principe de nos actions, & que l'amour de Dieu n'y a aucune part? On doit pour lors différer à recevoir l'absolution, jusqu'à ce que Dieu ait répandu la charité dans le cœur, & cependant prier avec ardeur, & travailler avec soin pour l'obtenir; mais parce qu'il est très-difficile de discerner par quel principe nous agissons, il est à propos de s'en remettre à la décision d'un Confesseur éclairé, de lui exposer avec humilité son état & ses dispositions, de se soumettre à ses lumières & à son examen: personne n'est plus en état d'en juger que l'homme de Dieu, sur-tout lorsqu'il fera beaucoup d'attention, non aux paroles, ni aux desirs, mais aux œuvres & à la conduite, c'est pour lors qu'il connoîtra si c'est

l'amour de la justice qui domine dans notre cœur, ou si c'est la crainte de la peine, qui l'agite & qui l'ébranle.

PRIERE.

Pour demander à Dieu sa crainte & son amour.

Seigneur, pénétrez-moi de plus en plus de la crainte de vos Jugemens; que je ne sois pas ébranlé par la crainte des hommes qui peuvent me donner la mort, mais dont le pouvoir ne va pas au-delà; que je vous craigne bien davantage, ô mon Dieu, puisque vous avez le pouvoir de précipiter le corps & l'ame dans les flammes éternelles; que je craigne d'être jetté dans le feu de l'enfer, mais que j'appréhende bien plus de vous perdre, d'être séparé de vous, de vous offenser & de vous déplaire.

Seigneur, répandez dans mon cœur votre divine charité, qui est le caractère de vos enfans; qu'elle bannisse de mon ame la crainte servile qui fait le caractère des vils esclaves; que je sente plus que jamais que ceux qui ne vous aiment point, demeurent dans la mort, & qu'ils sont anathêmes. Donnez-moi, Seigneur, votre amour, cet amour si puissant qui rend la vie aux morts, la vue aux aveugles, la force aux foibles, qui rétablit dans la sainteté les pécheurs, & dans la vraie sagesse les insensés: donnez-moi, ô mon Dieu, cet amour si efficace; vous seul pouvez me le donner; la charité vient de vous, vous êtes vous-même la charité. O feu divin, qui brûlez toujours, & qui ne vous éteignez jamais, charité de mon Dieu, embrasez-moi. Oui, Seigneur, avec votre amour je marcherai dans la voie de vos Commandemens; j'accomplirai votre sainte loi, rien ne m'arrêtera; les eaux les plus abon-

dantes ne peuvent éteindre la charité ; rien ne m'intimidera, l'amour eſt plus fort que la mort.

§. 3. *De la Confeſſion.*

Dans le tems de la nouvelle alliance où nous avons le bonheur de vivre, il n'y a pas d'autre moyen pour obtenir la rémiſſion de ſes péchés, que de recourir au Sacrement de Pénitence ; c'eſt Jeſus-Chriſt le Pontife de notre ſainte Religion, qui l'a ainſi réglé. » Je vous donnerai » les clefs du Royaume des Cieux, dit notre » Seigneur à ſes Apôtres ; tout ce que vous lierez » ſur la terre, ſera lié dans le ciel, & tout » ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié » dans le ciel ». Le Fils de Dieu ne s'eſt pas borné à cette promeſſe, il l'a effectuée après ſa réſurrection, en diſant à ces mêmes diſciples : » Recevez le Saint-Eſprit, les péchés que vous » remettrez, ſeront remis ; & les péchés que » vous retiendrez, ſeront retenus ». Les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ne peuvent pas faire uſage de ce pouvoir, & ils ne peuvent pas ſçavoir quels ſont les péchés qu'ils doivent retenir, & quels ſont les péchés qu'ils doivent remettre, à moins que ceux qui les ont commis, ne les leur faſſent connoître. Si on ſent de la répugnance à cette loi divine, qu'on écoute ſaint Auguſtin qui s'élève avec tant de force contre cette oppoſition, & qui en combat juſqu'au prétexte le plus ſpécieux. » Que perſonne ne » me diſe, s'objecte ce ſaint Docteur, eſt-il » donc néceſſaire que je déclare tous mes péchés » à un Prêtre ? Ne ſuffit-il pas que j'en faſſe » pénitence en particulier, que j'en faſſe pénitence aux yeux de Dieu ? Non ſans doute, » cela ne ſuffit pas : car ce ſeroit donc en vain » que Jeſus-Chriſt auroit dit : Tout ce que

Math. 16.

Joan. 20.

Serm. 392. alias 49. inter Hom. 50.

» vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel » & tout ce que vous délierez sur la terre, sera » délié dans le ciel. » Pouvons-nous infirmer l'Evangile? Pouvons-nous abolir les paroles de Jesus-Christ? Il résulte de cette autorité que pour recevoir maintenant la rémission de ses péchés, on est obligé de les déclarer au Ministre de Jesus-Christ.

Il est vrai que la nécessité de la Confession ne tombe que sur des péchés mortels : car à l'égard des péchés véniels, il n'est pas nécessaire de les confesser; on peut cependant le faire avec utilité, comme le remarque le Concile de Trente, qui se fonde sur l'usage des personnes de piété qui le pratiquent avec édification; mais on n'y est pas obligé, & ce n'est point un péché de ne le pas faire, parce que ces fautes vénielles ne nous privent pas de la grace, & que nous avons plusieurs autres moyens de les expier. Mais il n'en est pas ainsi des péchés mortels : car comme tous ces péchés, & même ceux que l'on commet par pensées, nous rendent des enfans de colère, des ennemis de Dieu, on est dans une obligation indispensable d'en faire une humble & sincère confession dans le Tribunal de la pénitence.

Et qu'on ne nous dise pas que la condition des Juifs, qui n'étoient pas soumis à la loi de la confession étoit plus avantageuse que celle des Chrétiens qui sont assujettis à ce joug. Car au contraire, quelles actions de graces ne devons-nous pas rendre à la miséricorde de Dieu, de ce qu'elle a bien voulu instituer parmi nous le Sacrement de Pénitence? En effet, si nous n'avions pas cette fontaine de salut, combien ne la désirerions-nous pas? Que ne donnerions-nous pas pour pouvoir nous laver dans le sang de l'Agneau sans tache? Quelle

rigueur nous paroitroit trop grande ? quelle condition trop difficile ? Eh quoi : nous possédons ce Sacrement, quoique nous en soyons indignes, & nous le regarderions comme un joug incommode, & comme un poids accablant ? Nous avons au milieu de nous la piscine salutaire où nous pouvons nous délivrer de toutes nos infirmités, & nous regarderions comme une obligation bien dure celle de nous y plonger pour être guéris ? Pourroit-on une ingratitude plus monstrueuse ? Car Dieu peut-il nous témoigner plus de bonté, que de nous assurer dès maintenant de notre réconciliation ? Il auroit pu nous laisser vivre dans l'incertitude jusqu'à la mort ; il auroit pu nous laisser dans l'inquiétude, comme il a laissé presque tous les Saints de l'ancien Testament. Mais non, ce Dieu de bonté fait éclater envers nous une plus grande miséricorde, il veut que nous ne doutions pas que notre réconciliation soit faite dans le ciel, si elle est faite sur la terre ; il nous envoie, comme à David, des Prophètes pour nous assurer que notre péché nous est pardonné. Que l'on convienne donc dans les sentimens de la plus vive reconnoissance, que Dieu, par l'institution du Sacrement de la Pénitence, a fait éclater envers les Chrétiens une miséricorde plus abondante qu'envers les Juifs.

Si l'amour-propre se révolte encore, & qu'il regarde comme dure l'obligation de déclarer tous ses péchés à un Prêtre ; qu'on lui impose silence, en lui intimant la loi de Jesus-Christ, & en lui faisant remarquer qu'il n'est pas dur à un malade de découvrir toutes ses infirmités à un Médecin éclairé & prudent, pour apprendre de lui les remédes nécessaires pour rétablir sa santé ; qu'il ne seroit pas dur à

un criminel chargé de chaînes de déclarer tous ses forfaits à un Magistrat, s'il étoit sûr que ce Magistrat fût commis par le Prince pour entrer dans les prisons, pour examiner les coupables, & pour absoudre ceux qui avec larmes s'avoueroient criminels. D'ailleurs, qu'on admire ici la sagesse infinie de Jesus-Christ: L'homme s'éleve contre Dieu par le péché; & notre divin Médiateur veut que pour en obtenir le pardon, le pécheur s'abaisse devant un autre homme, & qu'il lui confesse son iniquité.

Intégrité de la Confession.

Hom. 3. in Liv. 1

Mais quelle déclaration faut-il faire de ses péchés? Une déclaration entière & sincère, sans en excepter un seul. » Il faut, dit Origene, il faut s'accuser de toutes les fautes » qu'on a commises ou par pensée, ou par parole, ou par quelque action secrete; nous » sommes obligés de tout avouer, de tout déclarer. Comme l'homme est composé de » deux substances, de l'ame & du corps, & » que l'on péche tantôt par le mouvement de » l'ame, tantôt par la fragilité de la chair, » dit le second Concile de Châlons sur Saone,

Can. 32.

» aussi faut-il rechercher avec soin ses péchés, » afin qu'en se confessant des fautes que l'on a » commises par le corps, & de celles que l'on » a commises par l'esprit, on en puisse faire » une confession entière. Et en effet, à quoi » sert de déclarer une partie de ses péchés, & » d'en cacher une autre partie, dit saint Bernard? Tout n'est-il pas à découvert aux yeux » de Dieu? Et n'est-ce pas vous tromper vous-

Serm. 11. de diverf.

» même que de vouloir cacher quelque chose » à celui qui dans un si grand Sacrement tient » la place de Dieu? Découvrez donc tout ce » qui blesse, & tout ce qui déchire votre cœur, » manifestez votre plaie, afin de sentir l'uti-

» lité du remède ». Que sert-il à un homme qui a quatre plaies mortelles, de n'en montrer que trois à un Médecin qui seroit assez habile pour le guérir de toutes, puisqu'il mourra pour une seule comme pour les trois autres ? C'est ici où celui qui viole la loi dans un seul point, se rend coupable comme s'il la violoit dans tous les autres préceptes. La grace de Dieu est indivisible ; elle ne se partage point, & elle n'entre dans l'ame qu'en la purifiant de tous ses péchés mortels. Un seul péché mortel pour lequel on conserve encore de l'attache dans son cœur, ou que l'on déguise dans la Confession, rend inutile la componction que l'on sent, les efforts que l'on fait, & les mesures que l'on prend contre les autres péchés.

Un pénitent doit se conduire à l'égard de son Confesseur, comme un malade se conduit à l'égard de son Médecin. C'est s'exposer à ne recevoir que des remédes insuffisans, & à n'être guéri de long-tems, que de se contenter d'exposer sa maladie en gros, sans en détailler les différens accidens, sans marquer quelle en a été la cause, & quelles suites elle a eues. Quinconque veut bien faire connoître l'état de son ame, doit déclarer en détail chaque péché mortel qu'il a commis, exposer le motif qu'il s'est proposé, la facilité qu'il a eue à le commettre, les moyens dont il s'est servi pour y tomber, sans oublier les suites qu'il a eu, & celles qu'il peut avoir : qu'on n'obmette point les circonstances ; car il y en a qui augmentent considérablement le péché, & qui le font changer de nature. Quoiqu'on soit obligé de marquer le nombre de ses péchés, les espèces différentes & les circonstances considérables ; quelle attention ne faut-il pas avoir pour n'y pas insérer des détails superflus & des

récits inutiles ? On doit absolument retrancher tout ce qui ne sert de rien pour faire connoître l'état de sa conscience. Aussi lorsque les pénitens ont besoin ou de consolation dans leurs peines, ou d'éclaircissement dans leurs doutes, il est à propos de ne le faire qu'après la Confession, afin de n'y rien mêler d'étranger, & de n'être point distrait sur ce qui peut exciter la componction.

Vous me direz peut-être, comment est-il possible de déclarer tous ces péchés, sans en excepter un seul ? La mémoire ne peut se ressouvenir de tout. Comment cela est-il possible ? C'est lorsqu'on veille sur soi-même avec beaucoup d'attention, qu'on fait tous les soirs une exacte recherche de sa conscience, & qu'on ne s'approche pas si rarement du sacré Tribunal. D'ailleurs, s'il n'est pas possible de déclarer le nombre de tous les péchés que l'on a commis, sur-tout quand il s'agit de péchés intérieurs & spirituels, & qui ne laissent aucune trace, au moins faut-il manifester certaines circonstances qui en puissent faire juger. S'agit-il, par exemple, d'une passion de haine, de vengeance, d'impureté, &c. Déclarer combien a duré cette passion criminelle, quel en a été le commencement, quel progrès elle a fait, quels effets elle a produits, & quelles fautes elle faisoit ordinairement commettre : déclarer, par exemple, qu'on se laissoit aller ordinairement à de mauvais desirs ; que l'on s'y entretenoit volontairement, que l'on se servoit de certains moyens pour satisfaire sa passion, que l'on y consentoit autant de fois que l'idée en venoit, & que l'on commettoit ordinairement cette faute tant de fois chaque jour, chaque semaine & chaque mois ; & si, malgré ces précautions & toute l'attention

avec laquelle on s'est examiné, il échappe quelque chose, & qu'on ne se souvienne pas de tout, Dieu est plein de bonté & de miséricorde; il ne demande pas de nous l'impossible, il pardonne les péchés oubliés comme les péchés déclarés, quand l'oubli ne vient pas de notre faute; & en ce cas si l'on se souvient des péchés oubliés, on doit s'en confesser à la première occasion.

Vous me répondrez peut-être : Il est vrai, je ne me suis point accusé de telle & telle chose, parce que je ne savois pas que ce fût un péché; mais ou l'ignorance est criminelle, ou elle est excusable. Elle est mortelle, quand elle est grossière, affectée, qu'elle a pour objet des devoirs importans qu'on a pu & qu'on a dû savoir. Elle est excusable, quand elle est entiérement invincible. Faisons l'application de ces maximes incontestables. Vous ne vous êtes pas accusé de telle & telle chose, parce que vous ne saviez pas que ce fût un péché; mais n'étiez-vous pas dans le doute? N'agissiez-vous pas avec remords? Ne tâchiez-vous pas de vous étourdir? Ne cherchiez-vous pas les ténèbres? Combien n'y a-t-il pas de jeunes personnes qui se permettent en secret certaines actions sur lesquelles elles ont quelque doute? Combien n'y a-t-il pas de gens engagés dans les liens sacrés du mariage qui s'accordent certaines libertés, parce qu'ils s'imaginent qu'elles ne sont pas prohibées par le sixième Commandement? Cependant parce que les unes & les autres ne s'éclaircissent pas, qu'elles ne demandent pas des lumières à leurs Confesseurs, elles croupissent dans des dispositions des plus impures & des plus funestes. Dès-là leur ignorance est criminelle; & bien loin de les justifier & de les excuser de péché, elle est

elle-même une nouvelle iniquité.

Fausse honte à combattre.

Je conviens de tous ces principes, me dira quelqu'un, j'en sens toute la force; mais je n'ose pas m'accuser de certains péchés qui sont secrets & cachés; la honte me retient. Que cette honte vient bien tard! C'étoit lorsqu'il s'agissoit de commettre le péché que la honte devoit vous retenir, & non pas quand il est question de vous en délivrer en l'accusant. Remarquez quel est l'artifice du démon: Nous tente-t-il, nous sollicite-t-il au mal: il ôte à nos yeux toute la honte & toute l'infamie qui est attachée au péché. Mais y sommes-nous tombés: il restitue au mal toute sa laideur naturelle, il le dépeint à nos yeux sous des couleurs très-noires, pour nous empêcher de le déclarer. Quoi! nous laisserons-nous aller à cette seconde séduction? & serions-nous assez malheureux pour écouter cette seconde tentation? Cette conduite seroit d'autant plus déraisonnable, que cette honte ne fait pas sur nous la même impression, quand il s'agit de quelque maladie corporelle. Qu'il survienne quelque infirmité considérable, on ne fait point de difficulté de la découvrir à un Médecin sage & prudent. Et quoi! quand il est question de la maladie de notre ame, on hésite de la manifester à un Confesseur charitable, après la loi que Jesus-Christ nous en a faite, & après l'avantage que nous en pouvons retirer? Encore y a-t-il cette différence, que les maladies corporelles ne sont point guéries dès-là qu'elles sont manifestées: au lieu que la guérison des maladies spirituelles est bien avancée, quand on a pris sur soi de les découvrir.

Cependant si la honte retient encore, & qu'on soit si sensible à la confusion: qu'on choisisse, ou d'une confusion passagère que la vue d'un

ſeul homme peut inſpirer, ou d'une confuſion éternelle qu'il faut eſſuyer à la face de tout l'univers : car le pécheur doit porter ; quelque part que ce ſoit, la confuſion de ſon crime. Il eſt vrai, ſi vous confeſſez ce péché ſecret & caché, vous en recevrez quelque honte ; mais cette honte ſera bientôt paſſée : il n'y aura qu'un ſeul homme qui en ſera témoin, encore eſt-ce l'homme de Dieu qui eſt plein de charité pour vous. Mais ſi vous ne le confeſſez pas, ce péché ſecret, & que vous vous obſtiniez à le cacher & à le retenir, ce même crime que vous celez maintenant avec tant de ſoin, ſera manifeſté au jour du Jugement à la face de tout l'univers ; il ſera découvert avec tout ce qu'il a de plus noir & de plus odieux, & vous en porterez une confuſion éternelle, que les ſupplices de l'enfer rendront encore plus ſenſible. « Eſt-il » donc poſſible, s'écrie ici Saint Pacien, qu'un » pécheur rougiſſe d'acheter par une honte paſ- » ſagère la vie éternelle, qu'il veuille ſouſ- » traire ſes plaies à la main vivifiante du Sei- » gneur qui eſt prêt de le guérir ? Après tout, » dit Saint Ambroiſe, qu'y a-t-il de plus hon- » teux que de ne pas confeſſer ſes péchés, puiſ- » que nous ſommes tous pécheurs ? Celui là eſt » donc le plus louable qui eſt le plus humble, » celui-là eſt le plus juſte qui ne craint point » de s'abaiſſer davantage ».

S. Pacien par. ad pœnit.

S. Amb. lib. 2 de pœnit. c. 10.

Puni-tion de la fauſſe honte.

Mais ſi on eſt peu touché des avantages d'une Confeſſion humble & ſincère, peut-être ſera-t-on plus frappé des châtimens terribles que Dieu a exercés, & qu'il exerce encore quelquefois contre ceux qui par honte retiennent quelques péchés ſecrets. Je ne tirerai pas ces exemples de livres ridicules, pleins d'hiſtoires apocriphes, qui ne font que deshonorer la Religion. L'exemple que je vais citer eſt rappor-

S. Cyprian. tract. de lapf.

té par Saint Cyprien, c'est-à-dire, par un Evêque respectable par son antiquité, par ses lumières & par la couronne du martyre. Ce saint Docteur de l'Eglise rapporte qu'une femme ayant mangé des viandes consacrées aux Idoles, & s'étant présentée pour recevoir l'Eucharistie, sans avoir confessé ce crime, ce ne fut pas pour elle une nourriture, mais une épée & un poison; le Sang du Seigneur demeura entre son gosier & son estomach, ensorte qu'il l'étouffoit. Opprimée, non par la persécution, mais par son crime, après plusieurs tremblemens & plusieurs convulsions, elle tomba morte sur la place. C'est ainsi, dit Saint Cyprien, que celle qui avoit trompé les hommes, sentit les effets de la vengeance de Dieu. Si la colère du Seigneur n'éclate pas toujours par des punitions sensibles contre ceux qui dans le Tribunal de la pénitence cachent ou déguisent quelque péché, elle n'en est que plus à craindre par les châtimens éternels dont elle punira ces sacriléges profanateurs. Que les jeunes personnes qui sont plus susceptibles de cette mauvaise honte que les personnes plus avancées en âge, profitent & de cet exemple & de ces réflexions, & que dans les sentimens d'un cœur vraiment pénétré, elles s'accusent avec plus de sincérité & sans aucun déguisement.

Humilité de la Confession.

Mais la Confession ne doit pas seulement être sincère, elle doit encore être accompagnée d'une grande humilité, & d'une telle humilité, qu'elle nous fasse avouer nos péchés avec honte & confusion, avec l'humiliation d'un criminel qui se repent de ses crimes, & qui veut les expier. En effet, les pénitens doivent se regarder comme des criminels, qui, accablés sous le poids de leurs forfaits, viennent pour fléchir leur Prince, & pour demander leur

grace; comme des lépreux que la honte d'une maladie d'autant plus affreuſe qu'elle eſt volontaire, couvre d'une véritable confuſion. Ils doivent ſe conſidérer comme cet homme qui étoit tombé entre les mains des voleurs ſur le chemin de Jéricho, qui avoit été bleſſé, qui étoit tout couvert de plaies & à demi-mort. Or, ſi on ſe repréſentoit ainſi toutes les miſères de ſon état, ſi on ſentoit le poids de ſes crimes, la honte de ſa lèpre & la profondeur de ſes plaies, de quels ſentimens d'humilité ne ſeroit-on pas pénétré ? Mais hélas! qu'on eſt éloigné de ces diſpoſitions! Car combien n'y en a-t-il pas qui s'accuſent ſans aucun ſentiment de componction, qui racontent leurs péchés comme s'il s'agiſſoit de choſes indifférentes, de choſes auxquelles ils n'euſſent aucune part? N'en voit-on pas auſſi qui s'accuſent avec une ſecrète vanité de certaines actions, qui à la vérité ſont mauvaiſes ſelon Dieu, mais qui ſont glorieuſes ſelon le monde! S'accuſent-ils, par exemple, de s'être tirés, par des moyens injuſtes, de quelque fâcheuſe ſituation, de quelque mauvaiſe affaire, ils font auſſi-tôt connoître que c'eſt à leur adreſſe & à leur génie qu'ils en ſont redevables. C'eſt ainſi que dans l'action la plus humiliante de la Religion on cherche de quoi nourrir ſon orgueil, & ſatisfaire ſon amour propre.

Il y en a auſſi pluſieurs qui, dans le Tribunal de la pénitence, ne ſongent pas tant à s'accuſer, qu'à s'excuſer, qui ne penſent qu'à pallier, qu'à déguiſer leurs fautes, qui s'efforcent ſans ceſſe de ſe juſtifier, & qui ne font point de difficulté de rejetter leurs péchés tantôt ſur le défaut de la grace, tantôt ſur les tentations du démon, tantôt ſur la malice des hommes. Malheureux enfans d'Adam, que

vous imiterez trop fidèlement l'exemple de votre premier père, qui, pour couvrir la honte de sa désobéissance, s'excusa sur sa femme, & la femme sur le serpent !

L'humilité dont doit être animé un vrai pénitent, ne se borne pas à avouer ses péchés avec honte & avec confusion ; mais elle va encore jusques à les déclarer, comme on les connoît, sans les augmenter ni sans les diminuer ; à s'accuser de tout ce dont on se juge coupable, & selon le degré dont on se reconnoît criminel ; à parler avec doute des choses dont on n'est pas certain, & avec certitude des choses dont on est assuré. Cependant n'en voit-on pas plusieurs, sur-tout parmi les jeunes personnes, qui en se confessant usent de déguisement & de dissimulation, qui ne vont pas droit dans la manifestation de leur conscience, qui, comme d'autres Ananies, viennent aux pieds des Apôtres mentir au Saint-Esprit même, ou qui s'enveloppent tellement dans les ténèbres d'expressions vagues & confuses, qu'un Confesseur, si éclairé qu'il soit, ne peut pas discerner le véritable état de leurs ames ? Ils cherchent des termes doux pour diminuer la noirceur de leurs fautes ; ils passent rapidement sur celles qui leur font le plus de peine. Tombent-ils dans des péchés plus considérables que l'ordinaire, ils ne peuvent se résoudre à manifester ces nouvelles plaies à leur ancien Médecin, qui les connoît, & qui est plus à portée de les guérir ; & ils vont chercher, qui ? Un de ces Prophêtes éclairés dans les voies de Dieu, puissans en œuvres & en paroles ? Non sans doute, mais ils s'adressent à ces Prophètes de mensonges qui disent la paix, la paix, où il n'y a pas de paix ; ils cherchent un autre Ministre pour se faire absoudre, com-

me s'ils pouvoient changer la justice en changeant de Juge.

Qu'on ne se contente pas de s'accuser des fautes particulières où l'on est tombé, mais qu'on insiste davantage sur le motif & l'intention d'où elles procèdent. Par exemple, est-on tombé dans le mensonge ? qu'on ne s'accuse pas seulement de cette parole contraire à la vérité, mais que l'on fasse remarquer si l'orgueil ou l'opiniâtreté, le dépit ou la pente à s'excuser en ont été la cause & le principe : car cette cause peut être plus mauvaise que l'effet qu'elle a produit. Cependant qu'arrive-t-il ordinairement ? On dit bien ses péchés, mais on ne manifeste jamais ses dispositions ; on articule bien quelques fautes passagères, mais on ne remonte presque jamais à la source ; c'est-à-dire, qu'on fait bien connoître au Confesseur quelques fruits de mort, on lui fait bien remarquer quelques branches mauvaises, mais on ne lui fait jamais envisager l'arbre auquel elles tiennent, ni la racine d'amertume dont elles procèdent. Cependant qu'y a-t-il de plus important que de manifester la substance de son ame ? Il ne s'agit pas d'éplucher certaines fautes, de détailler certaines actions, mais il faut développer le fond du cœur ; car c'est-là la source de tout ce qu'il y a de bien & de mal dans l'homme, c'est-là où est l'homme lui-même, & c'est ne pas le connoître que de ne pas connoître son cœur. C'est donc ce cœur, cette source de corruption qu'il faut porter au Tribunal de la pénitence. Ce ne sont pas seulement les actions dont il faut rendre compte ; ce sont encore les intentions qu'il faut sonder & manifester. Ce n'est pas à la surface de l'ame qu'il faut s'arrêter ; car ce cœur hypocrite nous séduiroit : mais ce

Insister davantage sur ses dispositions que sur les fautes passageres.

sont les plis & les replis de notre conscience qu'il faut entièrement développer. Ainsi on s'accuse bien de quelques promptitudes, de quelques vivacités, mais on ne dit pas que c'est parce qu'on est d'une humeur fâcheuse que rien ne contente, que tout aigrit, & que tout impatiente. On s'accuse bien de quelque négligence dans le travail, de quelque inapplication à ses devoirs, de quelque paresse à employer fidélement son tems; mais on ne dit pas que cette négligence vient d'un grand fond de légéreté & de dissipation, que cette paresse vient de ce qu'on n'aime rien de sérieux & d'appliquant. Jeunes personnes, vous vous accusez bien de l'envie de paroître, du desir de plaire; mais vous ne dites pas que vous n'êtes occupées que de cette pensée, que c'est-là la fin de toutes vos paroles, de toutes vos démarches, de votre contenance même; vous ne faites pas remarquer à l'homme de Dieu, que ce desir se réveille, & devient plus vif au premier objet qui se présente. En un mot, on dit bien qu'on a beaucoup de peine à se défendre de son propre cœur, qu'on sent en soi un grand penchant pour le mal, on fait bien remarquer les combats que l'on soutient, les résistances que l'on fait, l'affligeante incertitude où l'on est de sçavoir de quel côté est la victoire; mais on ne dit pas que la cause de ces violentes tentations, de ces révoltes d'une chair rebelle, vient d'une grande évaporation des sens, & d'une vie oisive & impénitente que l'on mène.

Parlons maintenant d'autres personnes, qui dans le Tribunal de la pénitence usent de quelque réserve, & qui ne le font pas à la vérité par orgueil, mais par illusion. On en trouve qui s'imaginent que dans le cours de leurs confes-

ſions ordinaires, ils peuvent ne pas déclarer tous leurs péchés, ſous prétexte qu'ils ne ſont pas encore en état de recevoir le bienfait de l'abſolution, & qui attendent à manifeſter toutes leurs fautes, lorſque le Miniſtre du Seigneur leur accordera la grace de la réconciliation. Mais, ô erreur! ô illuſion! car ſuppoſons que ces pénitens ne ſoient pas encore dignes de l'abſolution, ne doivent-ils pas toujours s'y diſpoſer; ne doivent-ils pas toujours travailler à lever tous les obſtacles, & à ôter toutes les difficultés? Et comment peuvent-ils le faire, ſi toutes les fois qu'ils s'approchent du ſacré Tribunal, ils ne manifeſtent toutes leurs playes? Comment peuvent-ils apprendre les remèdes dont ils doivent uſer, ſi le Médecin ſpirituel ne connoît tous leurs maux? C'eſt donc un grand abus de recourir au Sacrement de pénitence, & de ne déclarer qu'une partie de ſes péchés, ſous prétexte qu'on n'eſt pas encore en état de recevoir la grace de l'abſolution.

L'humilité qui doit animer un vrai pénitent, ne ſe contente pas d'offrir à Dieu un cœur contrit, elle paſſe encore au-dehors, elle régle l'extérieur, & elle répand ſur l'homme tout entier une impreſſion d'anéantiſſement & d'abaiſſement, comme nous le voyons dans la perſonne du Publicain, qui, accablé ſous le poids de ſes iniquités, ſe tenoit à la porte du Temple, frappoit ſa poitrine, & n'oſoit lever les yeux au Ciel. De-là cette poſture humiliée que l'Egliſe preſcrit à ceux qui ſe confeſſent, lorſqu'elle commande aux Princes même d'y être à genoux, ſans épée; la tête & les mains nues: de-là cette attention que l'on doit avoir pour ne point ſe preſſer d'entrer dans le Confeſſionnal qui ſeroit environné d'un grand nombre de perſonnes. Il faut ſur-tout éviter toute conteſ-

tation sur ce sujet, il vaut mieux laisser passer son rang ou s'en retourner, que d'offenser Dieu dans un tems où l'on est près de s'accuser de l'avoir offensé. C'est une chose honteuse de voir que des personnes qui viennent pour demander à Dieu pardon de leurs impatiences, s'impatientent de nouveau en présence de leur Juge. Pour régler l'intérieur & l'extérieur, qu'on ne perde pas de vue ces paroles du Sage:
Eccles. 4. 7. » Humiliez votre ame devant un Prêtre, » & ces paroles du Roi Prophéte: » Je publie-
Ps. 31. » rai tout haut la honte de mes désordres, » & je ne cacherai point l'énormité de mes » injustices.

Dans l'usage du Sacrement de Pénitence, que l'on prenne garde de tomber dans deux extrêmités contraires. La première d'aller trop souvent à confesse, la seconde d'y aller trop rarement.

Premièrement on voit quelques personnes qui vont trop souvent à confesse, & qui y vont quelquefois d'autant plus souvent, qu'elles en ont moins besoin. Il n'appartient qu'à des ames très-pures & très-élevées de s'approcher très-souvent du Tribunal de la pénitence, comme à saint Charles & à quelques autres Saints qui se confessoient tous les jours, parce que l'ardeur de leur charité leur donnoit une détestation continuelle de leurs fautes, & les mettoit en état de se laver avec fruit dans le Sang de Jesus-Christ. Mais pour les personnes d'une vertu médiocre, d'une piété commune, qui ne sont cependant coupables que de péchés véniels, il seroit plus à propos qu'elles ne fissent pas des confessions si fréquentes, parce que ces fréquentes confessions leur ôtent ordinairement la douleur & la componction qu'elles devroient ressentir de leurs fautes. On n'y vient que par

habitude & que parce qu'on s'eſt fait une loi d'y venir ; on eſt plus occupé à trouver de quoi remplir ſa confeſſion, qu'à travailler à demander pardon de ſes fautes, & à en faire pénitence. Ainſi la Confeſſion devient ſouvent un exercice tout humain & quelquefois même judaïque à l'égard de ces perſonnes qui n'en retirent par-là aucun fruit. D'ailleurs ces Confeſſions ſi fréquentes ôtent aux Miniſtres de l'Egliſe une grande partie de leur tems, & les mettent dans l'impuiſſance de s'inſtruire par la lecture, de vacquer à la prière, & de s'appliquer à pluſieurs autres bonnes œuvres. C'eſt pourquoi quoiqu'on ne puiſſe pas donner ſur cette matière des régles générales à cauſe des diſpoſitions particulières des différentes perſonnes ; cependant on peut dire en général qu'il ſeroit plus à propos, ſur-tout pour les perſonnes du ſexe, que leurs confeſſions ne fuſſent pas ſi fréquentes, & que de ſe confeſſer une fois en quinze jours devroit leur ſuffire, quoiqu'on ne condamne pas abſolument la pratique des perſonnes qui en uſent autrement.

Mais l'autre extrêmité qui eſt d'aller trop rarement à confeſſe, eſt beaucoup plus commune & plus dangereuſe. Hélas ! combien n'y a-t-il pas d'hommes qui y tombent ! Combien en voit-on qui n'y vont tous les ans que parce que la voix de l'Egliſe les preſſe, & que ſon commandement ne leur permet pas de différer ! Et Dieu veuille même qu'il n'y en ait aucun de déſobéiſſant à ce précepte. Cependant s'il reſte encore quelque ſentiment de religion, quelque déſir de ſalut, on doit ſçavoir qu'il n'y a pas maintenant d'autre moyen pour recevoir la guériſon de ſes playes, que le recours au Sacrement de Pénitence. Jeſus-Chriſt vous l'ordonne, vous ne pouvez vous en diſ-

penser. Les Têtes couronnées sont bien obligées de s'y soumettre. Pourquoi donc différez-vous encore ? Ne sçavez-vous pas ce que dit Tertullien ? » On diminue autant ses péchés quand on » les confesse, qu'on les augmente lorsqu'on » refuse de les confesser. La confession dispose » l'homme à satisfaire à Dieu pour ses péchés, » parce qu'elle produit en lui une véritable » pénitence par laquelle on appaise la colère » de Dieu. Je vous ai avoué mon péché, dit » David, & je n'ai point tenu mon iniquité » cachée. J'ai dit, je confesserai contre moi-» même mon iniquité au Seigneur, & vous » avez remis l'impiété de mon péché. Voyez-» vous, dit Origene, en expliquant ces paroles » de David, voyez-vous comme la confession » est un moyen assuré d'obtenir la rémission » de ses péchés ? Celui qui prévient le démon » en s'accusant soi-même, ne pourra être accusé » par cet ennemi au jour du Jugement. Il » faut donc, conclut-il, découvrir nos playes, » non-seulement à Dieu, mais aussi aux Mé-» decins qu'il a établis dans l'Eglise pour les » guérir ». Aussi la confession est le premier témoignage extérieur que le pécheur rend, que son cœur est contrit & son esprit humilié. Dieu veut que, comme on s'élève contre lui par le péché, on se soumette par la pénitence à un autre homme, qui est aussi pécheur, & quelquefois inférieur en plusieurs manières à celui qui se confesse. La confession est le premier fruit de la pénitence : le joug en paroît rude, mais la grace que Dieu accorde, le rend doux & facile. Quelque répugnance que l'on ait à découvrir des playes secretes & des ulcères cachés, il faut s'y résoudre, ou se résoudre à la mort : il n'y a point d'autre moyen de guérir.

Tertul. l. de Pœnit. c. 18.

Ps. 51.

Origen. Hom. 3. in Levit.

De la Confession des péchés véniels.

Voici les avis que S. François de Sales donne touchant la manière de confesser le péchés véniels.

» 1°. Ayez toujours un vrai déplaisir des pé- » chés que vous confessez, pour petits qu'ils » soient, avec une ferme résolution de vous en » corriger à l'avenir. Plusieurs en se confessant » des péchés véniels par coutume, sans penser » nullement à s'en corriger, en demeurent toute » leur vie chargés, & par ce moyen perdent » beaucoup de biens & de profits spirituels ». Il est bon d'ajouter ici que ce manque de contrition à l'égard des péchés véniels qu'on confesse, est toujours une espece de profanation du Sacrement de pénitence, & une faute considérable lorsqu'il est volontaire & qu'il vient d'indifférence, de négligence ou de tiédeur, & qu'il iroit même jusqu'au sacrilége mortel, si étant délibéré & connu, il étoit joint au mépris de la Confession. Intro l. l. 2. c. 19.

» 2°. Ne faites point de ces accusations su- » perflues que plusieurs font par habitude. Je » n'ai pas aimé Dieu tant que je devois ; je n'ai » pas prié avec la dévotion que je devois, & » autres semblables ; parce qu'en disant cela » vous ne diriez rien de particulier qui puisse » faire entendre au Confesseur l'état de votre con- » science. Regardez donc quel sujet particulier » vous avez de faire ces accusations ; & quand » vous l'aurez découvert, accusez-vous simple- » ment & naïvement du manquement que vous » avez commis.

» 3°. Ne vous contentez pas de dire vos pé- » chés veniels quant au fait, mais accusez-vous » du motif qui vous a porté à les commettre. » Dites si vous vous êtes arrêté long-tems

» en votre mal ; d'autant que la longueur du » mal augmente pour l'ordinaire beaucoup le » péché. Il faut donc dire le fait, le motif & » la durée de vos péchés ; car encore qu'ordi» nairement on ne soit pas obligé d'être si exact » en la déclaration des péchés véniels, & que » même on ne soit pas tenu absolument de les » confesser, si est-ce que ceux qui veulent bien » épurer leurs ames pour atteindre à la sainte » dévotion, doivent être soigneux de bien fai» re connoître à leur Médecin spirituel le mal » duquel ils veulent être guéris, pour petit qu'il » soit.

» 4°. Ne craignez point de dire ce qui est » nécessaire pour bien faire entendre la qualité » de votre offense, comme le sujet que vous » avez eu pour vous mettre en colère. Par » exemple, j'ai parlé en colère contre une » personne, ayant pris en mauvaise part quel» que chose qu'elle m'a dit, parce que cette per» sonne m'étoit désagréable ; & s'il est encore » besoin de particulariser les paroles pour vous » bien déclarer, je pense qu'il seroit bien de les » dire ; car s'accusant ainsi naïvement, on ne » découvre pas seulement les péchés qu'on a faits ; » mais aussi les mauvaises inclinations, les cou» tumes, les habitudes & les autres racines du » péché.

» 5°. Prenez garde à une quantité de pé» chés qui vivent & qui règnent bien souvent » insensiblement dans la conscience, afin que » vous les confessiez, & que vous puissiez » vous en purger ». Ces péchés sont principalement ceux qu'on commet en parlant, ou dans la manière de parler, ceux du jugement téméraire, de la médisance, le manque de fidélité dans les petites occasions, aussi bien que dans les grandes, le peu de soin de résister aux petites

Introd. l. 10. ch. 25 & 24.

tentations, les bizarreries & les petites injustices de votre conduite à l'égard du prochain.

De la Confession générale.

Il y a plusieurs cas où il est utile & même nécessaire de réitérer les confessions particulières; & même de faire une Confession générale.

1°. Quand le pénitent n'a pas apporté un soin raisonnable pour examiner sa conscience, & que faute de cet examen il a oublié quelque péché mortel. 2o. Quand il s'est confessé sans une sincère contrition de ses péchés, sans une ferme résolution de les éviter. 3o. Quand par malice, ou par honte il a retenu quelque péché mortel, ou quelque circonstance considérable qui changeoit la nature du péché, ou qui la rendoit plus énorme. 4o. Quand on s'est adressé à un Prêtre qui n'avoit pas le pouvoir d'absoudre. Dans tous ces cas on est obligé de réparer les défauts de ses Confessions précédentes par une confession générale, qui soit accompagnée de grands sentimens de pénitence, & d'une véritable réformation de vie. C'est à cette disposition que saint Paul nous rappelle quand il dit : » Dégageons-nous du » poids du péché qui nous environne, & cou- Heb.
» rons par la pénitence dans la carrière qui 12.
» nous est ouverte, en jettant les yeux sur » Jesus-Christ, l'auteur & le consommateur » de la Foi.

2°. Le second cas où il est très-utile de faire une Confession générale de toutes ses fautes, c'est lorsqu'on se prépare à faire sa première Communion. Combien n'est-il pas à propos de réparer tous les manquemens que l'on a commis dans ses Confessions précédentes? Car qu'est-ce que les Confessions que l'on

fait dans un âge tendre jusqu'au tems de la première Communion ? N'ont-elles pas été souvent vicieuses, ou par le défaut d'une exacte discussion de ses péchés, ou par le défaut de douleur de les avoir commis, ou par le défaut d'une ferme résolution de n'y plus retomber ? D'ailleurs, comme la première Communion est comme un second Baptême, où l'on doit se dépouiller du vieil homme & se revêtir du nouveau, on ne peut rien faire de mieux que de se purifier des souillures de la vie passée par une revue générale de toutes ses fautes, & par les œuvres d'une sincère pénitence; & même, selon le témoignage de Tertulien & de plusieurs autres Pères, les Catécumènes se préparoient au saint Baptême par la confession de tous leurs péchés.

La troisième circonstance dans laquelle il est à propos de faire une Confession générale de toute sa vie; c'est lorsqu'on change d'état : comme, par exemple, quand on entre dans l'état Ecclésiastique ou Religieux, dans les saints Ordres ou dans quelque emploi important. C'est l'avis que S. Charles donne aux Prêtres & aux autres Ecclésiastiques de son Diocèse. Aussi voyons-nous dans l'Histoire de l'Eglise, que S. Eloi ayant quitté le siècle, où il vivoit cependant avec une grande régularité, & se préparant au ministère des Autels, il fit une Confession générale, & déclara à un Prêtre tout ce qu'il avoit fait depuis sa jeunesse, & pratiqua pendant ce tems une sévère pénitence, en se mortifiant par des travaux, des jeûnes & des veilles; il passoit même la plus grande partie des nuits en prières, en gémissant & en pleurant aux pieds de son Crucifix, &c. Gregoire de Tours rapporte que le Roi Clotaire arrivant à Tours au tombeau de saint

S. Audoen. in vita S. Elig. c. 7.

Greg. Turon.

Martin, y fut si touché, qu'il fit une confession générale de toutes ses fautes & de toutes ses négligences, & qu'il pria avec beaucoup de larmes le saint Evêque de vouloir bien implorer pour lui la miséricorde du Seigneur. Hist. 21.

La quatrieme circonstance où il est très-utile de faire une Confession générale de toutes ses fautes & de tous ses péchés, c'est lorsqu'on veut sincèrement se convertir & retourner véritablement à Dieu, sur-tout si l'on a mené une vie fort tumultueuse, que l'on ait vécu sans crainte de Dieu, sans soin de son salut, & que l'on se soit confessé plutôt par coutume que par un ferme propos de se corriger. C'est pour lors que S. François de Sales conseille la Confession générale, afin de se renouveller entièrement. Aussi lisons-nous que l'Impératrice Agnès, aussi-tôt après la mort de l'Empereur Henri III son époux, se retira de la Cour, renonça au monde, vint à Rome, & se mit sous la conduite de Pierre Damien Cardinal. Elle lui fit une Confession générale depuis l'âge de cinq ans, s'accusant exactement de tous les mouvemens de sensualité, de toutes les pensées, & de toutes les paroles superflues dont elle pût se souvenir. Elle accompagna sa Confession de beaucoup de larmes & de gémissemens.

La cinquième & dernière occasion où il est utile de faire une Confession générale de toute sa vie, c'est lorsqu'on est attaqué d'une maladie mortelle & dont on ne puisse revenir, pourvu que la maladie n'accable pas tellement le malade, qu'il soit tout à lui, & qu'il soit parfaitement maître de sa tête. C'est pour lors qu'il faut profiter de cet avis de l'Apôtre saint Paul : » Si nous nous jugeons nous-mêmes, » nous ne serons pas jugés ; si nous nous punis-

» sons nous-mêmes, nous ne serons pas punis. »
1. Cor. 31. c. 3. C'est pour lors principalement qu'il faut préparer ses comptes avant que de paroître au Tribunal de Jesus-Christ; & si nous repassons dans l'amertume de notre cœur toutes les années de notre vie, nous devons espérer que le Seigneur ne s'en souviendra plus. Dans tous ces cas la Confession générale est très-utile, & même dans quelques-uns elle est nécessaire. Saint François de Sales en découvre les avantages, lorsqu'il dit: » Elle nous rappelle à la connoissance de nous-» mêmes, elle nous excite à une salutaire con-» fusion de notre vie passée, elle nous fait ad-» mirer la miséricorde de Dieu, qui nous a at-» tendus avec patience: elle appaise nos cœurs, » elle délasse nos esprits, elle excite en nous de » bons propos, elle donne sujet à notre père spiri-» tuel de nous donner des avis plus convenables à » notre condition, elle nous ouvre le cœur pour » nous déclarer aux confessions suivantes avec » confiance.

Mais si la Confession générale est si utile, quand elle est faite à propos & avec de saintes dispositions, on peut dire qu'elle devient inutile, lorsqu'on n'a pas d'autre vue que de se mettre l'esprit en repos, & qu'elle ne produit aucun changement intérieur; lorsqu'on veut la recommencer sans cesse, sans sujet & par scrupule: elle deviendroit même dangéreuse, lorsque la vie passée doit présenter des péchés dont le souvenir peut souiller l'imagination & faire de fâcheuses impressions sur le cœur, & quelquefois même sur le corps.

✱

PRIERE

Pour demander à Dieu la grace de déclarer ſes péchés avec autant de ſincérité que d'humilité.

Seigneur, mon Dieu, je ſuis un enfant prodigue, qui reviens à vous après avoir abuſé de toutes vos graces. J'ai oublié tous les dons dont vous m'aviez comblé, je les ai même tournés contre vous ; j'ai marché avec joie dans le chemin de la perdition. Mais vous m'ouvrez les yeux aujourd'hui, & je reconnois toute la misère de mon état, je reviens à vous de toute la plénitude de mon cœur ; proſterné à vos pieds, je m'écrie dans les gémiſſemens & dans les larmes : mon père, j'ai péché contre le ciel & contre vous, je ne ſuis plus digne d'être appellé votre fils, traitez-moi comme l'un de vos ſerviteurs. Mais vous me renvoyez à vos Miniſtres pour être purifié de la lèpre de mes iniquités ; ce ſont eux que vous rendez les dépoſitaires des clefs du Royaume des Cieux ; je ne puis maintenant y rentrer que par leur miniſtère : vous vous engagez même à ratifier dans le Ciel le jugement qu'ils auront, ſelon votre eſprit, prononcé ſur la terre. Faites-moi la grace de m'adreſſer avec confiance à ceux que vous avez établis les Miniſtres de la réconciliation. Mais comment pourront-ils exercer ſur moi cette autorité ſalutaire, à moins que je n'avoue toutes mes iniquités ? Comment pourront-ils remettre mes péchés, ſi je ne les manifeſte ? Donnez-moi donc, ô mon Dieu, la grace de les déclarer avec autant de ſincérité que d'humilité : qu'une fauſſe honte ne retienne pas le péché dans mon cœur. Chaſſez de moi le dé-

mon qui voudroit me rendre muet. Déliez ma langue, afin que je puisse exposer mes misères & annoncer vos justices. Je bénis votre miséricorde de ce que vous avez bien voulu ériger sur la terre un Tribunal sacré pour connoître des délits commis contre votre divine Majesté. Vous substituez vos Ministres à votre place pour examiner les coupables, & pour absoudre ceux qui sont vraiment repentans. Vous remettez entre leurs mains les intérêts de votre justice, pour punir par eux les prévarications de ceux qui violent votre sainte loi. Que j'approche avec confiance de ce Trône de grace. Que je développe avec sincérité le livre obscur de ma conscience. Que je dévoile toutes mes iniquités. Que j'en marque le nombre, les espèces différentes & les circonstances considérables. Que je ne sois pas assez malheureux pour en cacher quelqu'une, j'attirerois sur moi la malédiction au lieu de la bénédiction. Que j'arrête les yeux du Médecin spirituel de mon ame sur toutes les plaies dont je suis couvert. Que je n'en dérobe aucune à son attention & à sa vigilance : ce seroit me procurer la mort en paroissant vouloir l'éviter. C'est ainsi, ô mon Dieu, que par une confession éxacte & sincère, par une vive contrition, par un amour dominant, & par l'autorité de vos Ministres je trouverai dans le Tribunal de la pénitence la guérison, le salut & la vie, & j'aurai le bonheur d'être parfaitement réconcilié avec vous, Seigneur, qui êtes le Dieu de mon cœur & le Dieu de mon salut.

§. 4. *De l'Absolution.*

Isaie 43. v. 25. C'est Dieu même qui remet les péchés ; nul autre n'a ce pouvoir que ceux à qui Dieu

veut bien le communiquer. Nous ne pouvons douter que les Prêtres de la nouvelle alliance n'aient reçu cette puissance divine dans l'Ordination. Jesus-Christ leur a dit dans la personne des Apôtres : » Les péchés seront remis à ceux » à qui vous les remettrez, & ils seront retenus » à ceux à qui vous les retiendrez. Le trône » du Prêtre est établi dans le Ciel, dit Saint » Chrysostôme, & on lui confie l'administra- » tion des choses célestes. Qui est-ce qui nous » apprend cette vérité ? C'est le Roi des Cieux : » tout ce que vous lierez sur la terre sera lié » dans le Ciel ; & tout ce que vous délierez sur » la terre sera délié dans le Ciel. Peut-on un » plus grand honneur ? Il sembleroit que le » Ciel lui-même reçut de la terre le pouvoir » de juger : car le Prêtre juge sur la terre, & » le Seigneur suit son serviteur ; en sorte que » tout ce que le prêtre fait ici bas, le Sei- » gneur le ratifie dans le Ciel ». Bénissons le Père des miséricordes de ce qu'il a donné un tel pouvoir aux hommes, pouvoir qui est bien plus grand que celui qu'avoient les enfans d'Aaron ; car dans l'ancienne alliance les Prêtres de Moyse examinoient ceux qui étoient attaqués de la lèpre, & déclaroient ceux qui étoient guéris : au lieu que dans la Loi nouvelle les Prêtres de Jesus-Christ guérissent véritablement de la lèpre du péché, & par l'Absolution purifient réellement les ames qui en sont infectées.

Joan. 20. 7.

S. Chrys. l. 3. de sacerdot. c. 3.

Mais ne nous imaginons pas qu'un pouvoir si divin puisse être exercé selon le caprice & la fantaisie de l'homme ; non : mais afin que le jugement que le Prêtre prononce ici-bas soit ratifié dans le Ciel, il faut qu'il soit conforme aux règles que Jesus-Christ lui-même a établies : il est nul dès qu'il y est

contraire ; & malheur à celui à qui un Ministre ignorant dit : Je t'absous, pendant que Dieu lui dit : Je te condamne !

Dispo-sition où l'on doit être à l'é-gard de l'absolu-tion.

Aussi une marque certaine par laquelle on peut discerner qu'on commence à être animé de l'esprit de pénitence, c'est lorsqu'on est disposé à souffrir avec humilité le délai de l'absolution, tant que l'homme de Dieu le juge nécessaire pour le bien de notre ame. C'est au contraire une marque qu'on est indigne du bienfait de la réconciliation, quand on prétend y avoir droit, & qu'on la demande avec hauteur. Dieu déteste le pauvre orgueilleux, il résiste aux superbes, & il n'accorde sa grace qu'aux humbles. Le pécheur est indigne de tout, il ne mérite que les foudres & les anathêmes. Cependant si aux péchés du Publicain on ajoute l'orgueil du Pharisien, comment pourra-t-on obtenir la grace de la justification ? Ou plutôt n'est-il pas certain qu'on s'attirera tout le poids de la colère de Dieu ? Que diroit-on d'un Sujet qui se seroit révolté contre son Roi, & qui voudroit obtenir sa grace comme de haute lutte ? Ne seroit-ce pas une nouvelle insulte qu'il feroit à son Prince, & un nouvel obstacle à sa réconciliation ?

Luc. 17. Quand les dix lépreux demandèrent à Jesus-Christ d'être guéris de leur maladie, commandèrent-ils au Sauveur du monde d'exercer en leur faveur sa puissance divine ? Non : ils s'écrient de loin dans les sentimens d'un cœur vivement pénétré de son indignité, Jesus notre maître, ayez pitié de nous. Quand la femme Chananéenne vint demander à Jesus-Christ la guérison de sa fille, vint-elle avec hauteur prescrire au Fils de Dieu le tems & la manière d'opérer ce miracle ? Non sans doute, mais elle se prosterna, elle entra dans les sentimens

Math. 15.

d'adoration : elle reconnut qu'elle n'étoit pas digne du pain des enfans : elle se compara aux animaux immondes, qu'on traite comme ils le méritent quand on les chasse : elle se trouva trop heureuse de pouvoir ramasser les miettes. Quand les sœurs de Lazare conduisirent Jesus-Christ au tombeau de leur frère qui étoit mort, elles n'ordonnèrent pas au Sauveur du monde de le ressusciter, mais elles espérèrent que celui qui est la résurrection & la vie, feroit éclater la force de sa puissance & les richesses de sa miséricorde. Tels sont les sentimens d'humilité dont doit être animé un pécheur ; il doit se regarder comme étant tout à la fois & lépreux & paralytique, & même mort, & par conséquent n'ayant aucun droit ni à la guérison, ni à la vie ; il peut frapper sans mériter qu'on lui ouvre ; il peut demander sans être digne de recevoir ; il doit considérer comme un grand don de pouvoir demander, & de pouvoir frapper à la porte du père de famille.

Joan. c. 11. 26.

Et cependant on voit tous les jours des pécheurs orgueilleux qui demandent avec hauteur l'absolution, qui pressent les Ministres de l'Eglise, qui leur font même une espèce de violence pour extorquer d'eux l'absolution qu'ils ne méritent pas. » Ils ne viennent pas » tant pour être déliés, dit saint Ambroise, » que pour lier avec eux ceux à qui ils s'a» dressent : ils ne cherchent pas tant à dé» charger leur conscience qu'à charger celle du » Prêtre, à qui il est expressément ordonné » dans l'Evangile de ne point jetter les cho» ses saintes aux chiens. C'est faire pénitence » d'une manière honteuse, dit le troisième » Concile de Tolede, que de vouloir être » absous toutes les fois que l'on peche ; c'est

S. Amb. lib. 2. de pœn. c. 9.

» imiter la vie d'un Payen & d'un Infidèle, que
» de commettre tous les jours de nouveaux
» péchés, & de réitérer sa pénitence à mesure
» que l'on péche, & de faire ainsi un cercle
» continuel de confessions & de rechûtes.

Raison du délai de l'absolution.

Faut-il s'étonner après cela, si les Saints Docteurs de l'Eglise se sont élevés avec tant de force contre les absolutions précipitées ? Ils nous font sentir le danger de ces réconciliations prématurées. Si la vraie conversion s'acquéroit ordinairement en un seul instant, nous disent-ils, on pourroit sur le champ accorder le bienfait de l'absolution ; & il n'y auroit point de réconciliations précipitées, si les dispositions qui y préparent se formoient en un seul moment. Mais il n'en est pas ainsi ; la conversion n'est pas l'ouvrage d'un jour ; il en est de la grace comme de la lumière, dit saint Grégoire le Grand ; la lumière du jour n'est pas tout d'un coup parfaite, mais elle croît peu à peu, jusqu'à ce qu'elle arrive à sa perfection. Nos corps eux-mêmes ne se forment-ils pas insensiblement ? Pourquoi donc l'homme intérieur se formeroit-il tout d'un coup ? L'expérience n'apprend-elle pas que sa formation a ses commencemens & ses progrès ?

Tract. 2. in Joan.

» Croyez-vous, dit saint Augustin, que lorsque la charité naît dans un
» cœur, elle soit arrivée tout d'un coup à sa
» perfection ? Non sans doute. Lorsqu'elle a
» pris naissance, il faut la nourrir ; lorsqu'on
» la nourrit, elle se fortifie ; & lorsqu'elle est
» fortifiée, c'est pour lors qu'elle devient par-
» faite.

Pour rendre cette vérité plus sensible, regardons le pécheur comme un malade. Ce qui se pratique tous les jours pour la guérison des plaies du corps, doit donc servir de règle pour

la conduite que l'on doit tenir pour guérir les playes de l'ame. Or que fait-on, quand un homme est tout couvert de playes ? Les ferme-t-on aussi-tôt ? Au contraire, on les ouvre, on les élargit, on coupe les chairs qui sont autour, ce qui ne se fait pas sans causer de grandes douleurs. Jugez par cette conduite de celle que l'on doit tenir à l'égard d'un pécheur qui est tombé dans beaucoup de péchés, & qui est sujet à plusieurs mauvaises habitudes. » Pour une plaie profonde, dit saint Cyprien, » il faut se servir de plusieurs remèdes puissans » & efficaces ». Il est donc nécessaire que le Confesseur sonde la plaie d'un pécheur, & que comme le pieux Samaritain il y verse de l'huile & du vin, en le traitant avec autant de force que de douceur. Luc. 10.

En effet, Dieu ne rend pas si-tôt sa grace à ceux qui s'en sont rendus indignes par le péché. » Croyez-vous, dit saint Cyprien, que » Dieu s'appaise si-tôt ? Croyez-vous qu'il » sera si facile à se laisser fléchir ? Non, non : » mais il faut prier, pleurer, gémir, passer » les nuits dans la douleur ». Si on est effrayé de cette maxime de saint Cyprien, qu'on fasse attention à l'énormité des péchés commis après le Baptême, & on n'aura plus tant de peine à convenir de la vérité de ce principe. » Si » l'homme recouvoit la grace aussi-tôt qu'il la » demande, ce lui seroit un jeu de tomber dans » la mort du péché, dit saint Augustin. La » facilité du pardon excite les hommes à pécher, » selon saint Ambroise ». Et ce seroit inviter les hommes à commettre les péchés dont on leur promet l'absolution, si la pénitence étoit un jeu, c'est-à-dire, si elle n'étoit pas dure & pénible. Qu'on sente donc qu'il est bien plus difficile de rebâtir un Temple que de l'abattre.

Tract. de Lapsis.

S. Aug. Serm. 34 de divers. Sanct. Amb. in Psal. 118.

de réformer un beau tableau que de le gâter, de recouvrer la santé que de se blesser, de se ressusciter que de perdre la vie.

Enfin quand on sent sa conscience chargée de quelque péché, on s'excite bien plus vivement à la douleur de ses fautes, lorsqu'on n'a pas encore reçu l'absolution. » Lorsque l'absolution est en suspens, dit Tertullien, on » envisage & on appréhende le châtiment; » lorsqu'on ne mérite pas encore d'être délivré; » on fait ses efforts pour s'en rendre digne. » Le pécheur avant la grace de la réconciliation persévère dans les pleurs, parce que le » tems de la pénitence est un tems de dangers » & de crainte ». En effet, l'homme est bien plus excité à agir par l'espérance d'obtenir ce qu'il desire, que par la reconnoissance de l'avoir reçu, ou par la fidélité à la promesse qu'il a faite pour l'obtenir. Le malade observe mieux le régime qui lui est prescrit pour recouvrer sa santé, que pour la conserver quand il croit être guéri.

Lib. de poenit. c. 6.

Sentiment de saint Cyprien sur les absolutions précipitées.

Ne vous étonnez donc plus si saint Cyprien » déclare qu'une absolution donnée précipitamment est une fausse paix, dangereuse pour » celui qui la donne, & inutile pour celui qui » la reçoit; qu'elle n'est pas une grace ni une » action de piété, mais plutôt une injure & » un sacrilège; qu'une telle absolution ne » réconcilie pas le pécheur avec l'Eglise, mais » qu'elle le sépare des promesses de l'Evangile; » qu'elle est pour les pécheurs ce que la grêle » est aux fruits, la contagion aux troupeaux, » un grand tourbillon aux arbres, & ce que » la tempête est aux vaisseaux; qu'elle arrête » dans un pécheur la source des larmes, » qu'elle étouffe la douleur dans son cœur, » qu'elle est cause qu'il perd le souvenir de ses

» crimes, & qu'il ne demande plus à Dieu ni » sa converſion ni l'eſprit de pénitence ». En effet, comment un pécheur qui croit être réconcilié ſeroit-il pénétré d'une vive douleur ? Comment répandroit-il des larmes ? Il ſe regarde comme l'ami de Dieu ; comment gémiroit-il de ſes péchés ? Il les croit effacés : que peut-il demander au Seigneur, ſinon de perſévérer dans ſon état ! Triſte & infiniment déplorable ſituation d'un pécheur qui eſt encore l'ennemi de Dieu & l'eſclave du démon ! Quel plus grand malheur pour lui, que de ne pas pleurer ſes fautes, de ne plus gémir de ſes péchés, de ne plus demander ſa converſion ? La perte d'un tel pécheur eſt bien avancée. Or quelle eſt la cauſe d'une ſi triſte ſituation, ſinon une abſolution précipitée ?

Cependant combien n'y a-t-il pas de pécheurs qui demandent, qui inſiſtent, qui preſſent pour obtenir l'abſolution & pour participer aux ſaints Myſtères ? Mais y fait-on réflexion ? Qu'un homme ſoit mort ; ſi on avoit la puiſſance de lui rendre la vie, commenceroit-on par lui donner des remèdes & des alimens qui ſuppoſent qu'un homme eſt vivant ? Non ſans doute, on ne tiendroit pas cette conduite ; c'eſt néanmoins la faute que beaucoup de gens veulent faire commettre à leurs Confeſſeurs : après avoir tué leurs ames par un grand nombre de péchés mortels, s'ils commencent à ſentir quelque deſir de retourner à Dieu, ils veulent qu'on les traite comme s'ils avoient déja recouvré la vie de la grace ; ils n'ont point de repos qu'ils n'ayent déchargé leur conſcience par la confeſſion de leurs péchés, & qu'ils n'ayent reçu l'abſolution du Prêtre ; & après cela ils croyent que tout eſt fait, & que leur réconciliation avec Dieu eſt

entièrement consommée, quoiqu'à peine elle soit commencée.

Cet empressement peu éclairé est bien opposé aux maximes des saints Docteurs de l'Eglise : car ils nous enseignent que pour recevoir avec fruit le bienfait de l'absolution, il faut que le cœur ait un commencement de vie, qu'il soit ressuscité par la grace de la componction ; que sans ces dispositions le ministère des Prêtres est inutile ; ce qu'ils prouvent par l'exemple de Lazare, que les Apôtres ne délièrent qu'après que Jesus-Christ l'eut ressuscité : ce qui fait voir, concluent-ils, que les Ministres de l'Eglise ne doivent délier par l'absolution que ceux qui sont intérieurement ressuscités par la grace de la conversion. Ecoutons le Pape saint Grégoire : » Ce n'est, dit-il, qu'après » avoir bien pésé les raisons, les motifs, la » conduite d'un pénitent, qu'on doit exercer » le pouvoir de lier ou de délier ; ainsi il faut » examiner la qualité de la faute qui a précédé, » & la qualité de la pénitence qui a suivi, afin » que la sentence du Prêtre délie ceux que le » Seigneur vivifie intérieurement par la grace ; » ce qu'il prouve par l'exemple de Lazare que » le Sauveur du monde a d'abord ressuscité, & » qu'il a ensuite ordonné à ses Apôtres de délier ; » car si les Apôtres eussent délié Lazare lorsqu'il étoit encore dans les liens de la mort, » ils auroient plutôt fait paroître la pourriture » du mort que la puissance du Sauveur : d'où il » conclut par ces belles paroles : Cet exemple » nous fait voir, dit-il, que nous ne devons » délier par l'autorité Pastorale, que ceux que » nous connoissons avoir été ressuscités par la » grace de notre Sauveur : car c'est pour lors » que la sentence du Juge subalterne est ratifiée, lorsqu'elle est conforme à la volonté

S. Greg. Hom. 26. in Ev.

» du souverain Juge. Que les Prêtres, dit saint » Anselme en expliquant le même miracle de la » résurrection de Lazare, prennent bien garde de » ne lier que celui qui est mort, & de ne délier » que celui qui est vivant.

C'est pourquoi saint Eloi, Evêque de Noyon, adresse cette exhortation aux pénitens de son siècle : » Le Seigneur qui est le scrutateur des » cœurs & des reins, dit-il, considère par la » puissance de sa divinité, si vous avez satisfait » à la justice divine par les larmes de la péni- » tence : pour nous qui ne sommes que des » hommes, nous ne voyons que ce qui se » passe au-dehors ; aussi par la part que nous » prenons à votre salut, nous vous exhortons, » que si quelqu'un parmi vous a reçu l'impo- » sition de la pénitence, & qu'il ne s'en soit » acquitté qu'avec tiédeur, il n'ait pas la » présomption de recourir au Sacrement de la » réconciliation, mais plutôt qu'il efface les » souillures de ses crimes par les larmes, les » gémissemens & par les autres œuvres des vertus » chrétiennes.... Car sur-tout je suis bien aise » que vous sçachiez que, quoique vous desiriez » avec beaucoup d'empressement de recevoir » l'imposition de nos mains, cependant vous » ne pourrez point recevoir l'absolution de vos » péchés, que la divine miséricorde ne vous » ait intérieurement ressuscités par la grace de la » componction.

Qu'un pécheur ouvre son cœur à ces célestes maximes, & qu'il se soumette avec humilité à la conduite que tient à son égard le Ministre de l'Eglise. Eh bien ! le fidèle dispensateur des mystères de Dieu juge-t-il que vous n'êtes pas encore digne du bienfait de l'absolution, ne vous troublez point, ne vous laissez point aller au découragement, ne tombez point dans

l'indifférence ; que le délai de l'absolution ne soit point pour vous une occasion d'abandonner les exercices de piété & les pratiques de pénitence : quelle marque plus certaine de l'état d'endurcissement, que cette criminelle indifférence à l'égard de l'absolution ? Etes-vous donc retenu dans les liens du péché, soyez-en vivement touché ; priez, pleurez, gémissez :
2. Cor. 7. » Il y a une tristesse qui est selon Dieu, dit » saint Paul, & qui opère le salut par une » pénitence stable ». Et quelle est-elle, & à quelle marque peut-on la reconnoître ». C'est, dit saint Paul, lorsqu'elle opère en nous une vive sollicitude pour détruire nos mauvaises habitudes, une sainte indignation contre nous mêmes, une crainte salutaire des Jugemens de Dieu, un desir ardent d'appaiser le Seigneur & d'être réconcilié avec lui, une ardeur infatigable pour venger Dieu, en nous punissant nous-mêmes par les œuvres de la pénitence. Que si le délai de l'absolution ne fait pas sur nous ces impressions si heureuses, que notre état est triste ! Que notre sort est deplorable !

Aussi remarquons-nous deux dispositions essentielles dans lesquelles doit entrer un pénitent. La première est de reconnoître qu'en sortant du péché, il ne mérite pas d'être si-tôt réconcilié avec Dieu. La seconde est de travailler conjointement avec son Confesseur, à avoir un cœur nouveau.

La première disposition dans laquelle doit entrer un pécheur, est donc de reconnoître qu'en sortant du péché, il ne mérite pas d'être si-tôt réconcilié avec Dieu, mais qu'il est juste qu'on lui donne le tems de porter le poids de ses prévarications, de sentir ses misères, de s'humilier & de s'anéantir devant le souverain

Juge. Tels étoient les ſentimens de l'enfant prodigue, quand il ſe fut proſterné aux pieds de ſon père; il ne demanda pas d'être auſſi-tôt rétabli dans ſes droits, de jouir des prérogatives d'un enfant dans la maiſon paternelle; il s'en étoit rendu indigne par ſes déſordres; mais il demanda ſeulement d'être traité comme un ſerviteur; il ne demanda pas la première place, il ſe trouva trop heureux de pouvoir obtenir la dernière. Telle étoit auſſi la conduite de la Synagogue à l'égard des lépreux; ils n'étoient pas tout d'un coup rétablis dans la ſociété du peuple de Dieu, mais ils étoient encore éloignés du camp, juſqu'à ce qu'on ſe fût pleinement aſſuré de leur guériſon; & ſi nous voulons remonter plus haut, nous ne voyons pas qu'Abſalon ait tout d'un coup reçu de David ſon père le pardon 2. Reg.
de ſa révolte, il ne l'obtint que par degrés; il 14.
ne fut pas admis ſur le champ dans l'intérieur du Palais, ni dans le ſecret des Conſeils; non, après avoir été rappellé d'exil, il reſta à Jéruſalem, ſans avoir la permiſſion d'approcher du Roi & de ſe préſenter devant ſon Trône. Eh quoi! un pécheur qui a outragé ſon Dieu par beaucoup de crimes, & qui en mille manières a profané en ſoi le temple du Seigneur, viendroit tout d'un coup à être admis à la participation des ſaints Myſtères! Quoi! au ſortir du Tribunal de la pénitence, où il vient de vomir tant d'ordures, il voudroit aller de plein pied à la Table ſacrée ſe nourrir du pain des Anges! O horreur! ô ſacrilége!



PRIERE

Pour reconnoître qu'en sortant du péché on ne mérite pas de recevoir tout d'un coup la grace de l'Absolution.

Jerem. 2, 3. Il est juste, ô mon Dieu, que vous me fassiez sentir combien il est amer de vous avoir abandonné, vous, Seigneur, qui êtes la source des eaux vives, & combien il est dur de s'être creusé des citernes pleines de boue & d'infection. Qu'il y a long-tems que je suis plongé dans cet abîme honteux d'une horrible fange! Puisque vous me faites la grace de m'en retirer, que j'aie donc soin de me purifier & de laver mes vêtemens avant que de paroître en votre présence. J'ai encore les mains pleines de sang; que je n'aie donc pas la sacrilége témérité de vouloir toucher le Saint des Saints. Il est juste que je frappe long-tems à la porte de la miséricorde, puisque je me la suis fermée par mes ingratitudes; il est juste que je demande & que je desire, que je soupire & que je travaille, avant que d'obtenir le gage & le sceau de la réconciliation. Combien de fois m'avez-vous rappellé à vous! Combien de fois ne m'avez-vous pas invité, sollicité, pressé! Je n'ai pas voulu revenir, & cependant vous m'avez attendu avec une patience incroyable. Qu'il est donc bien juste que j'attende votre moment, ô mon Dieu; que je suis heureux de ce que le tems de votre miséricorde n'est point passé pour moi, & de ce que je ne suis point tombé sous le bras vengeur de votre inflexible justice! Mon cœur est préparé à tout; il est disposé à tout ce qu'il vous plaira d'ordonner.

Conduisez-moi par l'homme de votre droite;

éprouvez-moi par ſon miniſtère ; faites-moi, par ſes ſalutaires avis, porter de dignes fruits de pénitence ; que je ne me décourage point à la vue des difficultés : au contraire, que je me dégage de plus en plus du poids du péché qui m'environne ; que je coure avec patience dans la carrière qui m'eſt ouverte, en jettant les yeux ſur vous, ô mon divin Jeſus, qui êtes l'auteur & le conſommateur de notre foi. Hebr. 12.

La ſeconde diſpoſition dans laquelle doit entrer un pénitent eſt de travailler conjointement avec ſon Confeſſeur à avoir un cœur nouveau. C'eſt la promeſſe que Dieu a faite à l'égard des enfans de la nouvelle alliance : « Alors, dit le Sei- » gneur dans le Prophète Ezéchiel, je leur don- » nerai un cœur nouveau, & je répandrai ſur » eux un nouvel eſprit ; je leur ôterai leur » cœur de pierre, & je leur donnerai un cœur » de chair, pour faire qu'ils vivent ſelon mes » commandemens, & qu'ils obſervent toutes » mes loix, pour faire qu'ils faſſent ma volon- » té, qu'ils ſoient mon peuple & que je ſois » leur Dieu ». Ezech. XI. v. 19. Qu'un pécheur faſſe attention à cette promeſſe magnifique ; qu'il prie le Seigneur de l'accomplir à ſon égard. Dans le tems de ſes déſordres il menoit la vie d'un payen ; maintenant qu'il eſt ébranlé par des motifs de crainte, il doit ſe regarder comme n'étant qu'un enfant de la Synagogue ; mais quand il aura ce cœur nouveau, & qu'il portera la loi de Dieu gravée dans ſon ame par l'inſpiration du ſaint amour, c'eſt ainſi qu'il appartiendra à la nouvelle alliance.

Auſſi quand les Apôtres ont porté la lumière de l'Evangile, ſoit aux Juifs, ſoit aux Gentils, & qu'ils en ont vu un grand nombre ſe convertir à Dieu, ils les exhortoient d'avoir

un cœur nouveau, & de marcher dans une vie nouvelle. « Nous avons été ensevelis avec Je-
Rom. 6. » sus-Christ par le Baptême, disoit S. Paul en » parlant aux fidèles de Rome; & pourquoi? » C'est afin que, comme Jesus-Christ est ressuscité pour la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie. . . . Que » le péché ne règne donc plus dans votre corps... » mais donnez-vous à Dieu, comme devenus » vivans de mort que vous étiez, & consacrez-» lui les membres de votre corps pour lui servir
2. Cor. 5. » d'armes de justice. Si quelqu'un est en Jesus-» Christ, dit le même Apôtre, il est devenu » une nouvelle créature. Quiconque est mort » à la concupiscence charnelle, a cessé de
1. Petr. 4. » pécher », disoit S. Pierre. C'est donc à ce cœur nouveau, à cette vie nouvelle, que doit tendre un pénitent; il doit devenir une nouvelle créature en Jesus-Christ.

PRIERE

Pour demander à Dieu un cœur nouveau.

Isaïe. 36, v. 8. Vous m'avertissez par votre Prophète, ô mon Dieu, de rentrer dans mon cœur. Mais en y entrant, qu'y vois-je, qu'y apperçois-je? Hélas! je n'y trouve que vices & que passions, que penchant pour le mal, & qu'opposition au bien. Otez de moi ce cœur dépravé, qui n'aime point la prière, la retraite, la pénitence; brisez ce cœur de pierre qui est insensible aux attraits de votre grace; arrachez de moi ce cœur de chair & de sang qui n'aime que les plaisirs du siècle, les biens de la terre, les vanités du monde, qui n'aime que ce qui flatte les sens. Créez en moi, Seigneur, un cœur pur, & renouvellez dans mes entrailles

l'esprit de droiture & de sainteté; donnez-moi un cœur nouveau, qui ait d'autres pensées & d'autres desirs, d'autres craintes & d'autres espérances; ensorte que j'aime ce que je haïssois, & que je haïsse ce que j'aimois; que je vous aime de tout mon cœur, de toute mon ame & de toutes mes forces, c'est alors que j'aurai un cœur pur & chaste. Ceux qui ne vous aiment point demeurent dans la mort, ils sont même livrés à l'anathême; répandez donc dans mon cœur le feu sacré de votre divine charité; dépouillez-moi du vieil homme; que je l'attache à la Croix avec toutes ses convoitises, & revêtez-moi de l'homme nouveau qui a été créé dans la justice & dans la sainteté.

J'étois devenu, par le Sacrement de la régénération, une nouvelle créature; j'avois acquis en vous une nouvelle naissance; mais je n'ai pas eu le bonheur de conserver fidèlement cet être nouveau que pour lors j'avois reçu: renouvellez-moi donc, ô mon Dieu, par l'infusion de votre Esprit, & donnez-moi une vie nouvelle. Mon ame ne vit que par son amour; si son amour est chaste, mon cœur est saint; si son amour est terrestre, mon cœur est impur. Que je ne vive donc plus ni pour moi ni pour le monde, ni pour le péché; mais que je vive pour vous, ô mon Sauveur, qui êtes mort & qui êtes ressuscité pour moi.

Cas auxquels on n'est pas en état de recevoir la grace de l'Absolution.

Il ne suffit pas que les Confesseurs sçachent les cas dans lesquels ils doivent différer l'absolution; il est encore nécessaire que les Fidèles ne les ignorent pas; cette connoissance leur sera très-utile, parce qu'elle leur don-

nera des lumières pour discerner si les Confesseurs font ou ne font pas leur devoir à leur égard. Si les Fidèles tombent entre les mains de Confesseurs éclairés, qui veulent les éprouver selon les règles, la connoissance des cas où l'on est indignes d'absolution, empêchera les pénitens instruits de murmurer & de se plaindre : si au contraire ils s'adressent à des Confesseurs ignorans qui donnent des absolutions précipitées, ces lumières engageront les pécheurs éclairés à éviter de tels guides, comme étant capables de les conduire dans une mauvaise voie, & de les faire tomber dans l'abîme éternel.

Tels sont ceux qui sont indignes d'absolution.

S. Charles dans le 5 Concile de Milan. 1°. Ceux qui ignorent les principaux Mystères de notre sainte Religion, qui ignorent l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, ce qui regarde les Sacremens qu'ils ont reçus, ou qu'ils doivent recevoir ; qui ignorent les devoirs de leur état : il faut y joindre les pères & mères, & maîtres & maîtresses qui n'en instruisent pas, & qui n'en font pas instruire leurs enfans, apprentifs, serviteurs & autres dont ils sont chargés.

Rit. de Paris.

Rit. de Paris. 2°. Ceux qui ne donnent point de marques de contrition ou de douleur de leurs péchés. On peut entendre par-là ceux qui se présentent sans s'être examinés, qui pèchent par leur faute contre l'intégrité de la Confession, qui ont coutume de ne point accomplir les pénitences qu'on leur donne, qui refusent celles qu'un Confesseur sage & prudent juge nécessaires, ou qui, s'accusant toujours des mêmes péchés, ne travaillent pas sérieusement à s'en corriger.

3°.

3°. Ceux qui refusent de quitter l'occasion prochaine du péché, c'est-à-dire, celle qui porte au péché par soi-même & de sa nature, comme les mauvais livres, les tableaux déshonnêtes, les professions criminelles, &c. & l'occasion qui porte au péché, eu égard aux dispositions de ceux qui se confessent, comme sont, dit saint François de Sales, aux yvrognes les cabarets, & aux blasphêmateurs les jeux, &c. S. Charles, Rit. de Paris.

4°. Les pécheurs d'habitude sont encore indignes d'absolution : tels sont ceux qui retombent toujours dans les mêmes crimes, qui demeurent volontairement dans leurs mauvaises habitudes : telles sont encore les personnes du sexe qui ne sont pas vêtues modestement, & qui peuvent porter au péché par leurs ajustemens : tels sont enfin ceux qui ne remplissent pas les devoirs de leur état.

5°. Ceux qui étant obligés à restitution, & pouvant la faire, ou refusent absolument, ou la diffèrent notablement sous plusieurs vains prétextes. C'est saint Augustin qui établit cette règle, lorsqu'il dit qu'on ne peut pas faire une pénitence sincère & véritable, si on ne restitue le bien d'autrui, quand on est en état de le faire, & qu'autrement la pénitence est fausse, *non agitur pœnitentia, sed fingitur.* On doit renfermer dans cette règle tous ceux qui font du tort à leur prochain, ou par leurs injustices, ou par leurs discours, ou par leurs scandales, & qui ne réparent pas le préjudice qu'ils lui ont porté; enfin, tous ceux qui ne payent pas leurs dettes, & qui ne font pas ce qui est en eux pour se mettre en état de les payer. S. Aug. Epit ad Macéd.

6°. Ceux-là sont encore indignes du bienfait de l'absolution, qui étant en haine avec le prochain, ne veulent pas se réconcilier. C'est le Concile de Nantes qui prescrit cette règle si

juste. » Nous ordonnons aux Prêtres, que les » Fêtes & les Dimanches, avant qu'ils com- » mencent le saint Sacrifice de la Messe, ils » ayent soin de demander aux assistans, s'il y » en a quelqu'un qui soit en haine avec son » prochain : s'il s'en trouve, qu'aussi-tôt il se » réconcilie ; s'il ne veut pas se réconcilier, » qu'il soit chassé de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il » revienne à la charité ». Cette règle comprend, 1°. Ceux qui étant les aggresseurs, refusent de faire une satisfaction dûe & raisonnable à ceux qu'ils ont offensés. 2°. Ceux qui disent qu'ils ne veulent ni bien ni mal à leur ennemi, mais qu'ils le laissent pour ce qu'il est, sans vouloir ni le voir, ni le saluer dans l'occasion, ni prier Dieu pour lui, ni l'assister dans ses besoins spirituels & temporels. 3°. Ceux qui ne se confessent de leurs inimitiés passées, qu'en marquant encore une aversion actuelle contre le prochain, en parlant de lui avec un cœur & un ton de voix & des expressions pleines de ressentiment & de feu. 4°. Ceux qui par aversion fuyent la rencontre d'un ennemi, en parlent mal en toute occasion, le blâment avec plaisir, se réjouissent de ses disgraces, & s'affligent de ses succès & de ses avantages.

Chap. 1.

7°. Enfin ceux-là ne sont pas dignes d'absolution, qui pouvant donner l'aumône, ne veulent pas la donner d'une manière proportionnée à leurs biens & à leurs facultés, & ceux qui pouvant observer l'abstinence & le jeûne, s'en dispensent sans raison légitime. Cette règle est fondée sur une ordonnance du huitième Concile de Toléde de l'an 683. » Celui qui pendant » le Carême aura mangé de la viande sans » nécessité, n'aura pas de part à la résurrection » de Jesus-Christ, mais encore sera éloigné » de la sainte Communion, & on lui imposera

» cette pénitence, que pendant toute l'année » il s'abstiendra de manger de la viande, pour » le punir d'en avoir mangé les jours prohibés » & défendus.

Des cas réservés.

Quoique tout péché mortel mérite toute la détestation possible, il y a cependant de certains crimes dont l'énormité est plus grande, dont le mal est plus contagieux, & dont les suites sont plus fâcheuses. L'Eglise, pour en imprimer plus d'horreur aux fidèles, & pour les empêcher d'y tomber si aisément, en a rendu la rémission plus difficile à obtenir, & elle n'a pas voulu confier le pouvoir d'en absoudre à tous les Prêtres même qu'elle choisit pour absoudre les autres péchés; mais elle en a réservé le pouvoir au Pape ou aux Evêques & à ceux qu'ils commettent à cet effet. » Cependant il n'y a aucune réserve à l'article de la » mort, & tout Prêtre en ce cas peut absou- » dre tout pénitent de tout péché & de toute » censure. Conc. de Trente, Seff. 14. c. 7.

Voici les cas principaux ou plus ordinaires qui sont réservés en ce Diocèse, & pour lesquels ceux qui les ont commis doivent s'adresser à M. le Pénitencier. On ne distingue point ici ceux qui sont réservés au Pape, parce que si quelqu'un en avoit commis, il apprendroit de ceux qui ont le pouvoir de Monseigneur l'Archevêque, ce qu'il auroit à faire pour en obtenir l'absolution de Rome. Conc. de Trente, ibid.

1. La simonie & la confidence.

2. Frapper un Prêtre, un Clerc, un Religieux.

3. Mettre le feu volontairement à une Eglise ou à une maison.

4. Enfoncer ou dépouiller les Eglises.

5. L'homicide volontaire.

6. Le duel.

7. Faire quelque chose pour donner la mort à son mari ou à sa femme.

8. Procurer un avortement, ou même le tenter, le conseiller, ou donner des remèdes pour le procurer.

9. Frapper son père ou sa mère.

10. Exercer les maléfices, les divinations, & autres arts magiques.

11. Consulter les Magiciens & les Devins.

12. Blasphêmer publiquement & avec scandale.

13. Prophaner la sainte Eucharistie, le saint Crême, ou l'Huile sainte.

14. Frapper avec violence dans l'Eglise.

15. Y commettre fornication.

16. Le crime avec une Religieuse, ou de la pénitente avec le Confesseur. Enlever une fille ou une femme de bon renom. Tenir mauvais lieu. L'inceste jusqu'au second dégré. Le péché contre nature, bestialité, &c.

17. Le vol d'une chose sacrée, ou d'une chose déposée en ce lieu.

18. Le crime de faussaire & le faux témoignage devant un Juge, Commissaire, &c.

19. Faire de la fausse monnoie.

20. Falsifier des Bulles du Pape & autres Lettres Ecclésiastiques des Evêques, &c.

21. Ceux qui contractent mariage qu'on appelle, à la gaumine, sans témoins ni Notaires.

22. Rendre faux témoignage devant Monseigneur l'Archevêque, le Curé ou Vicaire, sur le père, la mère, l'âge, le domicile, la liberté, &c. des parties ou d'une des parties qui vont contracter mariage, ou de contracter sur un faux exposé.

23. Une négligence par laquelle il seroit arrivé quelque accident considérable à un enfant, pour avoir été couché en un même lit, &c.

De l'absolution reçue en danger de mort.

Si un homme qui a vécu mal pendant tout le tems de sa vie, demande la pénitence à la mort, pourra-t-il obtenir miséricorde? » Saint Augus- » tin répond qu'il ne faut désespérer de personne : » mais parce qu'il est rare de se convertir à la » mort, on doit extrêmement appréhender pour » un tel pénitent ; car de cent mille qui ont » vieilli dans le crime, à peine y en a-t-il un » qui mérite que Dieu lui fasse miséricorde, & » qu'il lui accorde la rémission de ses péchés. (S. Aug. l. de verâ & falsâ pœnit. c. 17.)

Dans les quatre premiers siècles de l'Eglise, on n'accordoit point l'absolution à ceux qui ne revenoient à Dieu, que lorsqu'ils étoient près de sortir de la vie. » Nous avons jugé à pro- » pos, dit saint Cyprien, de ne point accorder » la paix à ceux qui ne font pas pénitence, » & qui ne donnent aucune marque de com- » ponction, lorsque ce n'est que dans la maladie » & à l'extrémité qu'ils commencent à prier ». (S. Cypr. Epist. ad An.) La raison qu'il en donne est des plus remarquables ; » parce que, dit-il, ce n'est pas la » douleur qu'ils ont de leurs fautes, mais la » proximité de la mort qui les porte à prier, & » celui qui n'a pas pensé à mourir, n'est pas » digne de recevoir quelque consolation à la » mort. Et en effet, dit Fauste de Riez, celui-là » paroît insulter Dieu, qui n'a pas voulu recourir » au Médecin dans le tems qu'il le pouvoit, & » qui commence à le vouloir dans le tems qu'il » ne le peut plus. (Faust. R. Epist. ad Ben. Paulin.)

Vers le cinquième siècle on adoucit la sévérité de cette discipline, & on accorda

l'absolution à ceux qui dans une dernière maladie commençoient à demander pardon à Dieu. Mais que pensoient de ces absolutions les saints Pères eux-mêmes qui les avoient données ?

S. Aug. hom. 1. apud. 1. append. serm. 255. Ecoutons comment en parle saint Augustin. » Nous ne refusons pas à un malade ce qu'il » demande pour lors : mais s'il vient à mourir » nous ne présumons point qu'il soit bien » sorti de cette vie..... nous pouvons donner » la pénitence, mais nous ne donnons pas » l'assurance...... car la pénitence que de- » mande un malade, dit un ancien Auteur, » est bien malade elle même, & la pénitence » que demande un mourant, j'appréhende fort » qu'elle ne soit elle-même mourante ». Et en effet, qu'il est difficile pour lors de renoncer à l'objet de ses passions ! Ce n'est pas tant le malade qui quitte ses péchés, que ce sont les péchés qui quittent le malade. Qu'il est difficile de changer pour lors de cœur ! L'ame est tellement accablée par la violence du mal, qu'elle ne peut presque penser à rien ; & si elle a quelque moment de liberté, elle est effrayée par la vue de ses prévarications & des jugemens de Dieu : ce n'est donc tout au plus ordinairement que quelques mouvemens de crainte qui l'agitent & qui la troublent, disposition insuffisante pour obtenir la rémission de ses iniquités, à moins qu'elle ne soit accompagnée de l'amour de Dieu, comme source de toute justice.

S. Aug. ibid. ut suprà. Pour la pratique, voici les avis que donnent les saints Pères. Est-on en santé, qu'on ne différe pas de se convertir au Seigneur, puisqu'il est incertain de recevoir miséricorde, quand pour la demander on a remis à la dernière maladie. » Voulez-vous vous délivrer de l'in- » certitude, dit saint Augustin, faites pénitence

» pendant que vous êtes en santé ; prenez le » certain, quittez l'incertain.

Tombe-t-on malade, qu'il est tard de commencer pour lors sa pénitence! Cependant qu'on ait recours à Dieu, qu'on se mette entre les mains de ses Ministres, qu'on soit pénétré d'une vive crainte, qu'on se défie de sa pénitence, qu'on fasse néanmoins de grands efforts selon que peut le permettre la qualité de la maladie, & qu'on tâche de réparer le tems passé, & de suppléer au peu de tems qui reste, par l'étendue de sa componction, par la profondeur de son humilité, & par l'ardeur de son amour & de sa confiance en Dieu.

Est-on échappé au danger de la mort, qu'on rende graces à Dieu de ne vous avoir pas enlevés dans ces momens critiques où l'on se prépare si fort à la hâte; qu'on vienne à l'Eglise recevoir l'augmentation de la pénitence, que l'extrémité du péril n'a pas permis qu'on ait imposée en entier; qu'on répare les défauts qui se sont glissés dans la Confession faite avec précipitation dans la violence du mal; qu'on n'oublie pas les promesses que l'on a faites au Seigneur, Galat. (car on ne se mocque pas du Seigneur) & qu'on 6. v. 7. ne retombe plus dans le péché, de peur qu'il n'arrive quelque chose de pis.

§. 5. *De la stabilité de la justice.*

Nous supposons que les personnes que nous instruisons dans cet écrit, & principalement les jeunes gens à qui il est spécialement adressé, Joann. ont reçu par les travaux de la pénitence & par 5. v. 14. l'absolution du Prêtre la vie de la grace qu'ils avoient eu le malheur de perdre par des péchés mortels commis après le saint Baptême. Or quelle est la nature de cette grace? Est-ce

un état paſſager dont on ſorte & dans lequel on entre par des alternatives continuelles ? Eſt-ce au contraire un état fixe & permanent, qui tienne de la nature des affections dominantes dans le cœur ? C'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'expoſer le plus clairement & le plus brièvement qu'il nous ſera poſſible.

On peut ſe former des idées très-différentes de la nature de la juſtice chrétienne. Il y en a qui prétendent qu'elle eſt inamiſſible, & que dès qu'on a eu le bonheur de la recevoir, on ne peut plus avoir le malheur de la perdre ; & c'eſt l'erreur des Calviniſtes, qui a éte juſtement foudroyée par les anathèmes de l'Egliſe dans le Concile de Trente. Il y en a d'autres qui ont une opinion diamétralement oppoſée à cette erreur, & ce ſont ceux qui s'imaginent que l'état de la grace eſt ſuſceptible de révolutions continuelles ; de ſorte que, ſelon eux, on paſſe très-facilement de l'état du péché à l'état de la grace, & de l'état de la grace à l'état du péché. Les troiſièmes marchent entre ces deux extrémités, ils ſoutiennent d'un côté qu'une ame vraiment convertie peut retomber dans le péché & perdre la juſtice, comme on le voit par quelques triſtes exemples ; mais ils prétendent de l'autre, que la juſtice qui ne ſe reconnoît pas ſi aiſément, ne ſe perd pas auſſi facilement, & qu'elle a plus de ſtabilité que ne le penſent beaucoup de Chrétiens peu inſtruits.

Quand nous diſons qu'une ame vraiment convertie ne retombe pas ordinairement dans le péché, nous parlons du péché mortel : car à l'égard des péchés véniels, il n'y a point de Juſte ſur la terre qui n'en commette, & celui-là eſt le plus Juſte qui en commet le moins : mais par rapport aux péchés mortels,

nous prétendons que ce n'est pas la prérogative singulière de quelques ames privilégiées, mais que c'est l'état ordinaire des Chrétiens vraiment convertis, de ne plus commettre de ces péchés qui tuent l'ame d'un seul coup, & qui méritent l'enfer. Ainsi, s'imaginer que les pénitens qui ont été réconciliés avec Dieu tombent & se relèvent par une révolution continuelle de péchés mortels entre-coupés de quelques conversions, & que ces conversions se font en certains jours de l'année, comme aux grandes solemnités, n'est-ce pas se former une idée de la justice chrétienne, comme d'un habit de cérémonie qu'il est de la bienséance de prendre les grandes Fêtes, mais qu'il est de la commodité de déposer les autres jours? Or une telle idée n'est-elle pas une véritable illusion infiniment préjudiciable au salut des ames, donnant lieu à multiplier les péchés & les sacriléges, & à entretenir les consciences séduites dans une fausse sécurité?

En effet, examinons dans les monumens sacrés de l'Ecriture & de la Tradition, quelle est l'idée que nous devons nous former de la nature de la justice chrétienne, & nous verrons que nous devons la regarder, non pas comme un état passager, mais comme un état stable & permanent.

Telle est l'idée que nous en donne Zacharie, père de saint Jean, dans l'excellent Cantique qu'il a composé à l'occasion de la naissance du Précurseur du Fils de Dieu. Ce saint Prêtre est pénétré d'une vive reconnoissance de ce que Dieu daigne accomplir les promesses faites à Abraham, & il rend graces au Seigneur de ce qu'il a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David. Mais en quoi consiste la puissance de ce divin Médiateur? En ce qu'il

» nous délivrera de nos ennemis, c'est-à-dire ;
» de nos péchés, afin que nous servions Dieu
» dans la justice & dans la sainteté tous les
» jours de notre vie » ; *Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi in sanctitate & justitia coram ipso omnibus diebus nostris.* Tel est donc l'effet de la grace, de nous affranchir si efficacement de l'esclavage du péché, que nous marchions dans la justice, non de tems en tems, mais tous les jours de notre vie. Ainsi, quiconque ne marche dans la voie de l'Evangile que pendant des intervalles assez courts, & qui rentre assez souvent dans la servitude du péché, n'a donc point la vraie justice, & n'est point pleinement délivré ; comme un homme qui retombe de tems en tems dans les accès de sa maladie, n'est pas parfaitement guéri.

La justice chrétienne est un état si ferme & si stable, qu'il n'est pas ordinairement ébranlé par les tentations les plus violentes, & qu'il nous soutient contre les plus fortes attaques du démon. C'est Jesus-Christ lui-même, l'Apôtre & le Pontife de notre sainte Religion, qui nous enseigne cette vérité dans plusieurs endroits de l'Evangile, mais sur-tout en finissant le sermon sur la montagne où il venoit d'expliquer les principales vérités de la morale chrétienne. Il étoit convenable qu'il ne passât pas sous silence ce qui regarde la nature de la justice, ce qui en forme le caractère essentiel ; & c'est ce que le Fils de Dieu nous apprend (Matth. 7. 27.) sous la parabole de deux maisons dont l'une qui a été bâtie sur le sable, & qui a été renversée par les vents & les orages, est la figure de l'insensé ; l'autre qui a été bâtie sur la terre ferme, & qui n'a pas été ébranlée par les tempêtes les plus furieuses, est l'image de

l'homme sage. Qu'est-ce que cette maison bâtie sur le sable, sinon la fausse conversion ? Qu'est-ce que la maison bâtie sur la terre ferme, sinon la conversion vraie &solide ? Or, si la justice étoit ordinairement susceptible de révolutions & de vicissitudes, la maison bâtie sur le sable ne seroit plus la figure de l'insensé qui ne se convertit qu'en apparence : elle seroit aussi le symbole de l'homme sage qui, sans déroger à cette qualité, pourroit tomber & se relever, pourroit être renversé & revenir encore sur pied. Donc, selon notre-Seigneur même, la vraie conversion est une espèce de terre ferme qui soutient l'édifice de notre salut contre les tentations tant intérieures qu'extérieures. Les saints Apôtres qui sont les fidèles interprêtes de l'Evangile, nous annoncent la même vérité dans tous leurs écrits. Je ne rapporterai qu'un seul passage où saint Paul enseigne formellement la stabilité de la justice chrétienne : c'est dans la seconde Epître aux Corinthiens où ce grand Apôtre, après avoir marqué à ces fidèles la joie qu'il avoit ressentie de l'arrivée de Tite, & des bonnes nouvelles qu'il en avoit apprises par le ministère de ce cher disciple, ajoute qu'il ne se repent pas de les avoir contristés par sa première lettre, puisqu'elle avoit excité en eux les vifs sentimens d'une sincère douleur & d'une pénitence salutaire à l'occasion du crime de l'incestueux de Corinthe, & à la vue de leurs péchés. « Car, 2. Cor.
» dit ce grand Apôtre, la tristesse qui est selon 7. 10.
» Dieu, produit pour le salut une pénitence
» stable, *quæ secundùm Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur*, & non pas une pénitence interrompue par des chûtes entrecoupées, par des fautes mortelles. Que cette parole de l'Apôtre est précieuse, & qu'elle

condamne bien efficacement la fausse idée que l'on se forme de la pénitence, & de la justice qui en est l'effet salutaire!

Hélas! on regarde aujourd'hui le péché mortel par rapport aux Chrétiens, comme on regardoit les impuretés légales chez les Juifs; & le Sacrement de Pénitence, comme les purifications prescrites par la loi de Moyse. Dans l'ancienne alliance, rien n'étoit plus ordinaire que de contracter ces sortes d'impuretés, & quelques précautions qu'on apportât, il étoit difficile de les éviter; mais aussi se consoloit-on parce qu'on avoit sous la main les ablutions ordonnées pour se purifier; que l'on en usoit autant de fois que l'on vouloit, & qu'on les réitéroit aussi souvent qu'on avoit renouvellé des fautes contre la loi cérémonielle; & par-là on recouvroit très-souvent & très-facilement le droit d'approcher des choses saintes. Et n'est-ce pas là aussi l'idée que beaucoup de fidèles peu instruits se forment de l'économie de la Religion chrétienne par rapport aux péchés & à la pénitence?

Tomber de tems en tems dans le péché mortel, c'est, dit-on, le sort ordinaire des bons Chrétiens; c'est un accident qui leur arrive souvent & dont il ne faut pas être étonné. Mais aussi, ajoute-t-on, le remède est toujours présent dans le Sacrement de Pénitence, & il est aussi facile de réitérer l'application de ce remède, comme il est ordinaire de renouveller ses fautes.

Ibid. Mais que l'Apôtre saint Paul réfute puissamment cette imagination si pleine d'erreur & d'illusion, en disant: « que la tristesse selon Dieu » produit pour le salut une pénitence stable »; c'est-à-dire, une pénitence ferme & durable, qui pleure tellement les péchés passés, qu'elle

n'en commet plus de nouveaux, une pénitence qui ne connoît pas ces alternatives continuelles d'impuretés & de purifications, de plaies & de remédes, de mort & de vie.

Enfin, saint Pierre ne s'explique pas avec moins de force sur la stabilité de la justice : » Puis donc, dit cet Apôtre, que Jesus-Christ » a souffert en sa chair, armez-vous de cette » pensée, que quiconque est mort à la con- » cupiscence charnelle, a cessé de pécher, » ensorte que dans le tems qui lui reste de cette » vie mortelle, il ne vive plus selon les passions » des hommes, mais selon la volonté de Dieu ». A qui saint Pierre parloit-il ainsi ? C'étoit à des hommes qui, avant leur vocation à la foi, avoient été sujets à toutes sortes de désordres, mais qui y avoient entièrement renoncé depuis leur conversion ; & de peur que quelques-uns ne s'imaginassent pouvoir encore y retomber quelquefois, saint Pierre leur dit formellement, que la vraie conversion n'est point une interruption, mais une cessation entière des péchés ; que ce n'est point un renoncement passager, mais une mort totale à la concupiscence, & que le peu de tems de cette vie mortelle ne doit point être souillé par l'imitation des passions des hommes, mais doit être uniquement consacré par l'accomplissement de la volonté de Dieu. 1. Petr. 4

Aussi le même Apôtre remarque-t-il que le changement admirable de ceux qui s'étoient soumis à l'Evangile, remplissoit d'étonnement les Payens. Les infidèles étoient tout surpris de voir que les anciens compagnons de leurs débauches en avoient une vive horreur & un grand éloignement, depuis qu'ils étoient devenus Chrétiens. » Ils trouvent maintenant » étrange, dit cet Apôtre en parlant de tous 1. Petr. 4.

» les fidèles, de ce que vous ne courez plus
» avec eux, comme vous faisiez autrefois, à
» toutes sortes de désordres ». Saint Pierre ne dit pas que ce fût la conduite de quelques Chrétiens des plus parfaits : au contraire il fait entendre que c'étoit-là l'état ordinaire de tous ceux qui s'étoient vraiment convertis. Quelle différence entre les Fidèles dont parle saint Pierre, & les Chrétiens de nos jours ! Les Fidèles des premiers siècles, dès qu'ils étoient convertis, ne retomboient plus : ils marchoient avec persévérance dans la voie de la justice dès qu'ils y étoient entrés : au lieu que les Chrétiens de ces siècles pervers se flattent malgré leurs chûtes, d'être toujours du nombre des Justes, parce qu'ils ont soin de s'approcher du Sacrement de Pénitence, comme si on pouvoit être vraiment juste sans être mort à la concupiscence, sans cesser de pécher mortellement.

Cette idée de la justice chrétienne, comme d'un état fixe & permanent, n'est pas concentrée dans les tems apostoliques ; mais elle a passé d'âge en âge, de siècle en siècle. Nous en trouverons des preuves incontestables dans les Ecrits des saints Docteurs de l'Eglise : mais pour être plus courts, bornons-nous à l'autorité d'Origenes. Cet ancien Auteur nous marque la conduite que l'on tenoit autrefois à l'égard de ceux qui tomboient dans quelque péché mortel après le Baptême. Car après avoir parlé des précautions que l'on prenoit pour n'admettre au Sacrement de la régénération que ceux qui étoient bien instruits & affermis dans le bien : cependant si après le Baptême il arrivoit à quelques-uns de retomber dans quelques péchés, sur-tout des péchés contraires à la chasteté, à la tempérance,

voici quelle étoit la discipline que l'on observoit, selon Origenes : » Ces personnes,
» dit-il, qui se sont laissées aller à l'impureté
» ou dans quelqu'autre crime, sont pleurées
» parmi nous comme des personnes perdues
» & mortes devant Dieu : ce n'est qu'après
» qu'elles ont fait paroître le changement en-
» tier de leurs mœurs pendant un tems plus
» long que celui de la première épreuve qui a
» précédé le Baptême, qu'on les reçoit ensuite,
» comme étant ressuscitées & sorties du tom-
» beau de leurs péchés. Et néanmoins tous
» ceux qui sont tombés depuis leur entrée dans
» la Religion, sont exclus de toute charge &
» de tout ministère ecclésiastique ». Voici donc quelle étoit la conduite que l'on tenoit à l'égard de ceux qui étoient tombés depuis le Baptême. On les regardoit comme des personnes mortes devant Dieu ; on les éprouvoit beaucoup plus long-tems qu'avant le Baptême, & l'entrée du ministère Ecclésiastique leur étoit fermée.

Il est vrai qu'on voit dans l'ancien & le nouveau Testament quelques exemples de Justes qui sont tombés dans le péché : tels sont David, saint Pierre, & quelques autres qui ont perdu la justice : aussi disons-nous qu'elle n'est point inamissible. D'ailleurs ce malheur n'est arrivé qu'à un petit nombre de Justes, & ne leur est arrivé qu'une fois ou deux pendant toute leur vie, & cette chûte a été précédée & suivie d'une grande fidélité à accomplir les Commandemens de Dieu, & l'Ecriture ne parle d'aucun Juste qui ait perdu & recouvré trois ou quatre fois la justice. Or si le sort ordinaire des Justes étoit de retomber de tems en tems dans le péché mortel, pourquoi l'Ecriture ne nous auroit-elle pas montré des

Justes de cet ordre ? Pourquoi ne nous auroit-elle parlé que des Justes qui ont conservé la justice toute leur vie, & qui ne l'ont perdue & recouvrée qu'une seule fois ? Ce silence de l'Ecriture n'est-il pas une preuve décisive, que de passer par de fréquentes alternatives de vie & de mort, de grace & de péché, c'est se flatter vainement du titre auguste de justes ? Jugeons-en par l'exemple des Militaires. Voit-on dans un tems de guerre un grand nombre de soldats passer souvent de l'armée de leur Prince dans le camp des ennemis, se dégoûter ensuite de ceux-ci pour se soumettre de nouveau à leur premier Général, & faire périodiquement de ces stations vagabondes ? Non sans doute; s'il y a des désertions, ce n'est qu'une fois qu'ils prennent ce parti; & ils sont toujours en très-petit nombre en comparaison de ceux qui demeurent fidèles.

En effet, comment la justice ne seroit-elle pas un état stable & permanent ? Nous avons fait voir que la vraie conversion ne peut être produite ni par une crainte destituée d'amour, ni par quelque dégré d'amour qui laissât dans le cœur du pécheur quelque passion dominante, mais qu'elle ne peut être l'effet que d'un amour qui fasse réellement préférer Dieu à toutes choses. Or, telle est la nature des passions dominantes, de prendre dans l'ame un tel empire, qu'on n'en secoue pas facilement le joug. Telles sont par exemple les passions du jeu, de la gourmandise, de l'impureté, &c. Combien ne sont-elles pas permanentes ! Elles durent souvent plusieurs années. Combien ne sont-elles pas impérieuses ! Elles parlent en maîtresses, & on a bien de la peine à les faire taire. Les efforts continuels & les combats opiniâtres démontrent la force & la stabilité de ces habitudes criminelles.

C'eſt une vérité de ſentiment que tous les hommes éprouvent en eux-mêmes, & dont ils ſont infiniment perſuadés, de ſorte qu'ils ſont tout étonnés quand ils remarquent dans quelqu'un le paſſage d'une paſſion dominante à une autre contraire, comme de la colère à la douceur, de l'incontinence à la chaſteté, de l'intempérance à la ſobriété : tant il eſt vrai que l'empire des paſſions dominantes ne peut s'allier avec une inſtabilité journalière, & des changemens perpétuels. Or, ſi les paſſions criminelles ont tant de force ſur l'homme, ne ſeroit-ce pas faire injure à la grace de Jeſus-Chriſt, que de s'imaginer qu'elle fût moins la maîtreſſe du cœur qui eſt fait pour elle, & qu'elle répandît dans l'ame une délectation moins victorieuſe, que les habitudes vicieuſes qui en avoient uſurpé l'empire ? Eſt-il vraiſemblable qu'un pénitent qui, honteux de ſe voir aſſervi à l'eſclavage de l'impureté, a travaillé un tems conſidérable à s'affranchir de cette humiliante ſervitude, qui a regardé la chaſteté comme le plus précieux tréſor qu'il pût acquérir, qui l'a demandée à Dieu de toute la plénitude de ſon cœur ; eſt-il vraiſemblable qu'un tel pénitent, après avoir reçu du ciel un don ſi excellent, qui lui a coûté tant de larmes & de prieres, tant d'efforts & de combats, ſoit aſſez lâche pour le perdre à la première attaque que lui livre Satan ; qu'il ſoit aſſez infidèle pour violer les promeſſes les plus ſolemnelles qu'il avoit réitérées à Dieu, aſſez inconſtant pour rompre les réſolutions les plus fermes qu'il avoit priſes, & aſſez malheureux pour ſe mettre de nouveau ſous l'eſclavage du démon ?

Je conviens que ſi la juſtice étoit ſemblable aux biens de la terre, qui ne ſont pas capables

de satisfaire le cœur de l'homme, dont le vuide & l'imperfection se font sentir par la jouissance même, & dont la possession donne lieu au dégoût ; je conviens que le retour de la justice au péché ne seroit pas surprenant : mais le peut-on dire de la grace ? Est-ce qu'on n'y trouve pas ce que Dieu a promis, & ce que l'on y a cherché ? je veux dire la consolation intérieure & la paix qui surpasse tout sentiment : & si on goûte ces dons inestimables ; quelle apparence que l'on y renonce tout d'un coup, & pour des plaisirs ou des biens dont on a une souveraine horreur ? » Celui qui » boira de l'eau que je lui donnerai, dit » Notre Seigneur, n'aura jamais soif ». Quelle apparence qu'un homme vraiment converti, qui regarde la justice comme un trésor qui lui est plus ptécieux que des millions d'or & d'argent, consente si facilement à la perte de ce trésor, & se livre entre les mains de ses ennemis ?

Joan. 4. 12.

Je sçais bien qu'il y a des Justes, qui par des négligences peu marquées s'affoiblissent insensiblement, & qui par dégrés se préparent à des chûtes funestes ; mais un si grand malheur n'est ni ordinaire aux Justes, ni fréquent dans les mêmes personnes : comme on voit quelquefois des gens qui ayant été tirés d'une misère profonde, s'y replongent par leur imprudence & leur mauvaise conduite. Mais en voit-on un grand nombre qui donnent dans ce travers, & qui y donnent plusieurs fois dans leur vie ? Non sans doute : & pourquoi voudroit-on que la perte & le recouvrement de la justice eussent des alternatives plus fréquentes ? Si on voit tous les jours à la table du Seigneur des Chrétiens qui quelque tems après retombent dans leurs premiers désordres, ce sont des exem-

ples qui méritent plus nos larmes que nos réponses. Mais que dis-je ? n'y trouverons-nous pas même une forte preuve de la stabilité de la justice ? Car que ces fidèles, après avoir été mal conduits, tombent entre les mains de Confesseurs éclairés, n'a-t-on pas la consolation de les voir renoncer à leurs passions criminelles, & marcher d'un pas ferme dans la voie du salut ? Qu'en conclure donc, sinon qu'une sage direction opère ordinairement de vraies conversions, & que les vraies conversions sont accompagnées d'une justice stable & permanente ?

Ainsi que ceux qui, par les travaux de la pénitence & par la réception des Sacremens, ont eu le bonheur de recouvrer la vraie justice, s'affermissent de plus en plus dans la pratique; qu'ils ne se laissent point ébranler dans la carrière de la pénitence; que pour se conserver dans une fidélité inviolable, ils aient toujours devant les yeux les terribles menaces que le Seigneur fait dans l'Ecriture contre ceux qui comme des animaux immondes retournent à leur vomissement. » Quiconque, dit Notre- Luc. 9.
» Seigneur, ayant mis la main à la charrue
» regarde derrière soi, n'est plus propre pour le
» Royaume de Dieu. Si celui qui a violé la Loi
» de Moyse, dit saint Paul, est condamné à mort Heb. 10.
» sans miséricorde, combien donc croyez-vous
» que celui-là sera digne d'un plus grand
» supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils
» de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile
» & profane le Sang de l'alliance par lequel il
» avoit été sanctifié, & qui aura fait outrage à
» l'esprit de grace ? Si nous péchons volon-
» tairement après avoir reçu la connoissance
» de la vérité, conclut l'Apôtre, il n'y a plus Ibid.
» désormais d'hostie pour le péché, mais il ne

» reste qu'une attente effroyable du jugement & » de l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis » de Dieu.

Que les ames pusillanimes n'inférent pas de toutes ces vérités effrayantes, qu'il n'y a donc plus de ressource pour celui qui, après avoir été justifié, retourneroit à ses premiers déréglemens. Au contraire si un Juste fait une chûte si déplorable, qu'il se relève aussi-tôt ; qu'il ait recours à la miséricorde de Dieu, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse & qu'il vive ; qu'il craigne les rechûtes comme les plus grands de tous les malheurs ; qu'il appréhende d'être abandonné de Dieu, & de mourir dans le péché ; qu'il se ressouvienne au contraire des promesses si consolantes que le Seigneur fait dans l'Ecriture.
Ezech. 33. » A quelque jour que l'impie & le pécheur » reviennent de leurs égaremens, leurs iniquités » ne leur seront point préjudiciables. . . . . elles » ne leur seront point imputées ». Que ce Juste tombé se relève donc par une vive confiance dans la miséricorde de son Dieu ; qu'il vacque avec plus d'ardeur à la prière, & qu'il s'applique avec plus de fidélité à la pénitence & à la mortification des sens.

PRIERE

Pour demander à Dieu la grace de conserver fidélement le dépôt de la justice d'une manière stable & permanente.

Père des lumières, de qui descend toute grace excellente & tout don parfait, vous qui ne pouvez recevoir de changement ni d'ombre d'aucune révolution, faites-moi la grace de m'attacher de plus en plus à vous, & de m'unir

fortement à cette lumière invariable dont vous êtes environné, afin que je devienne moi-même en quelque sorte immuable par la pratique constante du bien : *Sancti dum immutabili veritati studiosè semper inhærere desiderant ; inhærendo agunt ut immutabiles fiant.* S. Greg. Mag. L. 12 Mor. cap. 17.

Père saint, qui voulez que nous soyons saints, & qui ne nous proposez pas d'autre modèle que vous-même, répandez sur nous quelque effusion de cette sainteté immuable dont vous êtes la source & le principe. Vous m'avez arraché à la puissance des ténèbres, & vous m'avez fait passer dans la puissance admirable de votre amour ; ne permettez pas que je quitte la douce lumière de votre charité pour me plonger dans les ténèbres d'une vie criminelle. Je suis un enfant prodigue que vous avez reçu dans le sein de votre miséricorde. Eh ! Seigneur, ne m'abandonnez pas à moi-même, de peur que je n'oublie vos bienfaits & que je ne me laisse aller à mes anciens déréglemens. Je sçais que je ne suis par moi-même que légéreté & qu'inconstance ; mais répandez sur moi de plus en plus la douceur & la force de votre amour, & affermissez-moi dans la pratique du bien & dans la voie de vos commandemens.

Donnez-moi les yeux éclairés du cœur, afin que je connoisse plus parfaitement l'excellence de votre don, & que je ne perde pas ce don précieux que j'ai eu le bonheur de recevoir en participant aux divins Sacremens. Vous m'avez revêtu de la robe inestimable de la justice : que je ne sois pas assez malheureux pour la souiller de nouveau par quelque crime. Cette justice qui nous rend agréables à vos yeux, est le fruit de votre mort, & l'effet de votre résurrection. Elle est ce trésor caché dans le champ de votre Eglise : vous me l'avez dé-

couvert, ce trésor infini, vous me l'avez fait acheter par mes larmes & par mes prières. Que je ne sois donc pas assez insensé pour le perdre, ce trésor précieux, pour l'échanger avec de la boue & du fumier, telles que sont toutes les choses d'ici-bas. Eh! Seigneur, à qui irois-je? C'est vous qui avez les paroles de la vie éternelle. Pourrois-je encore rechercher des objets terrestres, depuis que vous m'avez fait goûter de cette eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle?

Il est vrai, je possède le trésor de la justice dans un vase bien fragile, je suis revêtu de foiblesse, environné d'ennemis, je marche au milieu des écueils : mais je puis tout en vous, ô mon Dieu, si vous daignez me fortifier. Vous ne voulez pas à votre service de ces Justes qui ne le sont que pour un tems, & qui au tems de la tentation se retirent & tombent dans le péché.

Vous rejettez ces ames inconstantes, qui tantôt vous louent, & tantôt vous offensent, qui croyent que la piété n'est de mise que pour les grandes solemnités, & qui se regardent comme libres pour les autres tems de l'année; vous avez en horreur ces ames versatiles qui veulent servir alternativement deux maîtres opposés, & qui après avoir mis la main à la charrue retournent en arrière. Vous rejettez loin de vous ces prétendus Chrétiens. Que je ne sois pas de ce nombre; & puisque je suis mort au péché, que je ne revive jamais pour lui. Que je vive uniquement pour vous, ô mon divin Jesus, vous qui êtes notre sagesse & notre justice. Rendez-moi par votre grace un adorateur en esprit & en vérité; un homme fervent dans les bonnes œuvres, & faites que j'aie le bonheur de marcher dans la justice & dans la sainteté tous les jours de ma vie.

§. 6. *De la Satisfaction.*

Un pécheur qui a offensé son Dieu, doit expier son péché par la pénitence, il doit satisfaire à la justice du Seigneur. C'est Jesus-Christ lui-même qui établit cette obligation indispensable ; » Si vous ne faites pénitence, » vous périrez tous ». Le péché ne peut demeurer impuni, il faut qu'il soit puni ou dans ce monde-ci ou dans l'autre. Dans l'autre vie la justice de Dieu exerce ses droits dans toute l'étendue de la sévérité, au lieu que cette vie est proprement le tems de la miséricorde : mais ne trouvons-nous pas & la justice & la miséricorde réunies dans le Sacrement de Pénitence ? La justice de Dieu s'y fait sentir, en ce qu'il exige que le criminel, pour obtenir sa grace, se punisse lui-même & s'afflige par la pénitence. Mais sa miséricorde y éclate, en ce qu'il veut bien pardonner au pécheur les crimes qu'il a commis : elle éclate même dans le châtiment qu'il en tire, puisque dans les œuvres de la pénitence il fait trouver au pécheur non-seulement la réparation de ses crimes, mais encore un frein à sa cupidité, un reméde à ses passions, & un préservatif contre les rechûtes.

Nécessité de la satisfaction.

Luc. 13.

Le Concile de Trente nous enseigne qu'il y a une grande différence entre la maniere dont nous sommes justifiés dans le Sacrement de Baptême, & celle dont nous sommes réconciliés dans le Sacrement de Pénitence. La grace du Sacrement de Baptême est donnée aux hommes, sans qu'il soit nécessaire qu'ils y contribuent par aucune œuvre satisfactoire, c'est une nouvelle formation, une seconde création, où Dieu seul agit par sa miséricorde, en

nous revêtant de Jesus-Christ, & en nous rendant de nouvelles créatures. Au lieu que, si après la réception de ce Sacrement nous perdons la justice par des péchés mortels, nous ne pouvons la recouvrer que par beaucoup de larmes & de grands travaux. C'est pourquoi les Pères ont appellé la pénitence un baptême laborieux.

Avantages de la pénitence. Aussi quelle utilité ne retirerons-nous pas des œuvres laborieuses de la pénitence ? Les saints Docteurs de l'Eglise & le Concile de Trente en expliquent fort au long les avantages. Mais pour abréger, réduisons-les à quelque chose de précis.

D'abord ces œuvres pénibles sont un frein qui arrête les hommes & qui les empêche de tomber si facilement dans le péché ; qui les rend plus vigilans & plus précautionnés. » Si » l'homme, dit saint Augustin, pouvoit si » facilement recouvrer la vie de la grace, ce » seroit pour lui un jeu de tomber dans la » mort du péché ». Un homme est bien plus attentif à la conservation de sa santé, lorsqu'il a échappé avec peine à une longue & douloureuse maladie, & qu'il a passé par le fer & le feu.

Serm. aliàs 3. 278. de div.

Enchir. cap. 45.

2o. Les œuvres laborieuses de la pénitence sont des marques certaines de la douleur que nous avons conçue de nos péchés, marques extérieures qui sont capables d'édifier autant l'Eglise, qu'elle avoit été scandalisée de nos crimes. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, » que quelque grands que soient les péchés » que l'on a commis, on ne doit pas désespérer de la miséricorde de Dieu, quand on fait pénitence, & qu'on la fait d'une manière » proportionnée. Car dans l'action de la pénitence

» nitence que fait celui qui a mérité par ses pé-
» chés d'être séparé du corps de Jesus-Christ,
» il faut avoir moins d'égard au tems qu'à la
» douleur. Dieu ne méprise pas un cœur contrit
» & humilié. . . . C'est avec raison que ceux qui
» gouvernent l'Eglise ont fixé des tems marqués
» pour faire pénitence, afin de satisfaire aussi à
» l'Eglise dans laquelle on reçoit la rémission de
» ses péchés.

3°. Le troisième avantage des œuvres pénibles de la pénitence, est que ces peines qui nous sont imposées pour satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés, sont un exemple bien puissant, & un motif bien efficace qui porte les fidèles à régler leur vie, & à embrasser la vertu; car lorsqu'ils considerent les œuvres laborieuses par lesquelles il faut passer quand on a péché, ce leur est un avertissement tacite de se corriger de leurs habitudes criminelles, & de se conduire avec une extrême précaution, de peur de s'attirer de semblables peines.

4°. Le quatrième avantage, c'est que par les œuvres de la pénitence nous nous rendons conformes à l'image de Jesus-Christ notre Chef, sur qui tous les fléaux de la colère de Dieu sont tombés, parce qu'il étoit revêtu de la ressemblance du péché. « Si nous mourons avec Jesus- 2. Tim.
» Christ, nous vivrons avec lui, dit S. Paul; 2.
» & si nous souffrons avec lui, nous regnerons
» avec lui.

5°. La cinquième utilité que nous retirons des œuvres laborieuses de la pénitence, c'est qu'elles contribuent beaucoup à nous guérir de nos péchés, & à déraciner de plus en plus nos mauvaises habitudes. C'est la pensée de S. Chrysostôme, qu'il éclaircit par une comparaison familiere. » Ce n'est pas assez, dit-il, de retirer du
» corps la flèche qui l'a blessé, mais il faut en-

» core guérir la plaie qu'elle a faite. Aussi il ne » suffit pas que l'ame reçoive la rémission de » ses péchés, il faut encore que les plaies qui » lui ont été faites par l'iniquité, soient guéries » par la pénitence.

69. Enfin, en embrassant les exercices de la pénitence, nous évitons les châtimens que Dieu a préparés aux pécheurs. Car si nous nous jugeons nous-mêmes, dit l'Apôtre, nous ne serons pas jugés de Dieu; si nous nous punissons nous-mêmes, nous ne serons pas punis de Dieu.

1. Cor. c. 11.

De la qualité des œuvres satisfactoires.

Les principales œuvres satisfactoires sont la prière, le jeûne & l'aumône. C'est l'Ecriture qui nous marque en détail ces œuvres & leur efficace. » La prière accompagnée du jeûne » & de l'aumône, dit l'Ange Raphael à Tobie, » vaut mieux que tous les trésors que l'on » peut amasser » : c'est par les aumônes, dit Saint Cyprien, qu'on se rend Dieu propice. Le jeûne, selon S. Ambroise, est un sacrifice qui nous reconcilie avec Dieu; enfin la prière, selon le vénérable Bede, est un excellent moyen pour appaiser la colère de Dieu. Que peut-on ajouter à toutes ces autorités, sinon celle du Concile de Trente, qui déclare que c'est principalement par les prières, les jeûnes & les aumônes que l'on satisfait à Dieu pour ses péchés?

Tob. 12. Lib. de oper. & eleemos. Lib. de eleem. & jejun. Lib. 3. cap. 38. in Marc. c. 9. Sess. 4. c. 8.

En effet, rien n'est plus propre pour satisfaire à Dieu que ces trois exercices de pénitence; car, comme dit S. Thomas, il est de la nature de la satisfaction, que pour rendre à Dieu l'honneur que nous lui devons, nous nous ôtions à nous-mêmes une partie de ce que nous avons. Or, nous ne possédons que trois sortes de biens, ceux de l'ame, ceux du corps, & ceux que l'on appelle de la fortune, Nous

Dist. 15. lib. 4. sent. q. 1. art. 4. q. 3.

nous privons de ces derniers en faisant l'aumône; nous nous privons de ceux du corps en pratiquant le jeûne; quant à ceux qui regardent l'ame, il est vrai que nous ne devons pas nous en priver, ni en tout ni en partie, puisque c'est par leur moyen que nous devenons agréables à Dieu; mais nous ne laissons pas de nous en priver en quelque sorte, lorsque nous reconnoissons avec humilité que c'est de Dieu & non de nous-mêmes que nous les tenons. Or, c'est ce qui se fait par le moyen de la prière, dans laquelle l'ame, rentrant en elle-même, reconnoît son néant, sa misère, son impuissance à tout bien, & la dépendance entière où elle est par rapport à Dieu.

Si l'on considère encore, dit S. Thomas, qui sont ceux que nous offensons par nos péchés, il sera aisé de comprendre pourquoi l'on réduit toute la satisfaction à la pratique de ces trois vertus. Car par nos péchés nous offensons ou Dieu, ou le prochain, ou nous-mêmes. Or, par la prière nous appaisons Dieu, par l'aumône nous satisfaisons au prochain, & par le jeûne nous nous mortifions nous-mêmes.

Cependant quand nous réduisons à ces trois vertus toutes les œuvres de piété par lesquelles on peut satisfaire à Dieu, nous les prenons, non dans un sens strict, mais dans une signification plus étendue. Car nous rapportons au jeûne tout ce qui regarde la mortification du corps, à l'aumône tout le bien que nous pouvons procurer au prochain, & à la prière tout ce qui regarde le culte que nous devons rendre à Dieu. Ainsi, toutes les œuvres de piété se trouvent en quelque manière renfermées dans la prière, le jeûne & l'aumône.

Dieu lui-même nous enseigne la nécessité

De la pénitence proportionnée aux péchés. d'une pénitence proportionnée au nombre & à l'énormité des péchés que l'on a commis. Il dit aux Ministres de sa justice en parlant de Babylone : » Traitez-la comme elle vous a traités, » multipliez ses tourmens & ses douleurs, à » proportion de ce qu'elle s'est élevée dans son » orgueil, & de ce qu'elle s'est plongée dans » les délices ». Cette juste proportion que Dieu établit entre le péché & la peine, n'est-elle pas une preuve de la juste proportion que nous devons mettre entre nos péchés & nos pénitences, si nous voulons éviter la rigueur de la punition ?

Apocal. 18.

Aussi saint Cyprien déclare-t-il qu'il faut » répandre des larmes à proportion des crimes » dans lesquels on est tombé ; que pour guérir » une plaie profonde, il faut user de remedes » longs & efficaces, & que la pénitence ne doit » pas être au-dessous des péchés. Car, croyez-» vous, continue ce saint Martyr, que Dieu » s'appaise sitôt ?

Tract. de Bap.

Le sixième Concile de Paris ordonne aux Prêtres d'imposer des pénitences proportionnées selon les règles des anciens canons, » parce qu'il » est arrivé, disent les Pères de ce Concile, que » par l'ignorance & la négligence de quelques » Prêtres, les péchés de plusieurs fidèles sont » démeurés impunis : ce qui tourne entièrement » à la perte des ames.

Can. 32.

Sess. 14. Can. 1. Le Concile de Trente ne s'exprime pas avec moins de force sur cette matière. » Les Confesseurs, dit-il, doivent imposer selon la » qualité des péchés & selon le pouvoir des pé-» nitens, des satisfactions salutaires & conve-» nables, autant que le Saint-Esprit & leur pru-» dence leur suggérera, de peur que s'ils con-» nivent aux péchés, & qu'ils traitent trop dou-» cement les pénitens en leur enjoignant des

» pénitences légères pour de grands crimes, ils
» ne se rendent participans des péchés des au-
» tres : qu'ils aient donc devant les yeux que les
» œuvres satisfactoires qu'ils imposent doivent
» être utiles aux pécheurs, non-seulement pour
» les conserver dans une vie nouvelle & leur ser-
» vir de remède à leurs infirmités, mais encore
» pour la punition & le châtiment des péchés
» de leur vie passée.

Mais qu'est-il nécessaire d'alléguer un si grand nombre d'autorités ? Ne conviendra-t-on pas qu'il est de la nature de la pénitence d'avoir une juste proportion avec le nombre & l'énormité des péchés commis, autant que l'état & les forces du pénitent peuvent le permettre ? Car pourquoi exiger des pécheurs des œuvres laborieuses & satisfactoires ? N'est-ce pas pour qu'elles leur tiennent lieu de punition, pour qu'elles les affermissent dans la pratique du bien, qu'elles les prémunissent contre les rechûtes, & qu'elles leur fassent connoître la grandeur de leurs péchés ? Or les pénitences légères, bien au-dessous de la qualité des fautes, peuvent-elles opérer ces effets salutaires ? Peut-on s'imaginer qu'un petit nombre de prières, par exemple, dont on est quitte en un moment, puisse donner une sainte horreur des crimes, puisse servir de frein pour retenir les pécheurs, puisse servir de remèdes aux infirmités qui restent ordinairement aux pénitens, & puisse tenir lieu de châtiment convenable pour des péchés qui méritent l'enfer.

Terminons nos observations par un trait que Balsamon rapporte dans son Commentaire sur les Epîtres canoniques de saint Basile : il dit qu'un soldat qui étoit coupable d'un homicide ayant été absous par un Evêque après

une pénitence de fort peu de tems, l'Empereur désapprouva ce relâchement de la discipline. Il fit assembler un Concile par le Patriarche de Constantinople, pour juger si ce soldat avoit été légitimement absous. L'Evêque ayant été appellé au Concile pour rendre compte de sa conduite, (c'étoit sur un péché extérieur) allégua un grand nombre de Canons, qui permettent aux Evêques d'abréger ou de prolonger le tems de la pénitence. Mais le saint Concile, dit Balsamon, donnant des bornes à ces Canons, & suivant l'inspiration du Saint-Esprit, remit ce soldat en pénitence, & interdit pour quelque tems l'Evêque de ses fonctions, parce qu'il jugea que les Evêques avoient vraiment le pouvoir d'augmenter ou de diminuer les pénitences canoniques, mais que néanmoins il ne leur étoit pas permis de lier avec des toiles d'araignée, ce qui doit être lié avec des triples cables.

Je sçais bien qu'on doit avoir égard à l'âge, à l'état, à la condition & aux forces du pénitent, qu'on ne doit point accabler un homme qui commence à revenir à Dieu; mais je sçais en même tems, que si l'on doit peser ses forces, on doit aussi peser ses crimes; qu'on ne doit pas aller au-delà de ce qu'il peut, mais qu'il faut en remplir toute l'étendue, & que si un pécheur avoit un éloignement général de la vie pénitente & des exercices qui y conviennent, on ne devroit pas le regarder comme foible, mais plutôt comme un homme lâche & non converti; car si foible que soit un pénitent, il est au moins assez fort pour porter la pénitence des Justes. Or il n'y a point de Juste qui ne soit obligé de mener une vie sérieuse, occupée, & de se priver de beaucoup de choses licites, pour expier les péchés qui échappent à la fragilité humaine.

Puisque la pénitence doit être proportionnée au nombre & à l'énormité des péchés commis, on peut juger de-là jusqu'où elle doit s'étendre & quels sont les objets qu'elle se propose. Pour faire connoître quelle est la sévérité de la pénitence, ce n'est pas de nous-mêmes que nous en ferons la peinture, mais c'est des saints Docteurs de l'Eglise que nous en rappellerons les traits ; & leur autorité est d'autant plus considérable sur cette matiére, que ce qu'ils nous en rapportent n'est pas uniquement un effet de leur zèle, mais un exposé fidèle de ce que les saintes règles prescrivoient, & de ce que les Chrétiens de ces heureux siècles observoient avec tant de courage. De la sévérité & de l'étendue de la pénitence.

Qu'est-ce qu'un pénitent ? » C'est un homme, dit Tertullien, qui est en colère contre » lui-même. Un vrai pénitent, continue cet » ancien Auteur, doit être autant qu'il peut, » dans le sac & dans la cendre, dans le jeûne, » dans les larmes, dans les prières & dans les » gémissemens : plus il est sévère à lui-même, » plus il se rend Dieu favorable. . . . Si la ri» gueur de la pénitence épouvante un pécheur, » qu'il se souvienne que les flammes de l'enfer » ne peuvent être éteintes que par les larmes » de la pénitence. Lib. de pœni. c. 22.

» Il faut, dit saint Cyprien, beaucoup prier, » passer le jour dans le deuil, la nuit dans la » veille, coucher sur la dure, sur la cendre, » dans le cilice, aimer le jeûne, & s'appliquer » aux bonnes œuvres, faire d'abondantes au» mônes. Tract. de Laps.

» Il faut, dit saint Ambroise, que la péni» tence égale, ou même qu'elle surpasse la » grandeur de la faute ; il faut renoncer au siè» cle, & moins donner au sommeil que la na» ture ne le demande ; il faut l'interrompre par Lib. de Lapf. de virg. c. 8. L. I. de pœnit. c. I.

» les gémissemens, l'entrecouper par les soupirs,
» en retrancher pour s'occuper à la priere ; il
» faut vivre ensorte qu'on meure à l'usage de
» la vie, il faut que l'homme renonce à soi-
» même & qu'il se change tout entier.

Hom. de pœnit. » Ce n'est pas être véritablement converti,
» dit saint Grégoire de Nysse, que de vivre du-
» rant sa pénitence comme on vivoit aupara-
» vant, d'être aussi gai, aussi-bien vêtu, se
» nourrir aussi délicatement, dormir aussi tran-
» quillement, être aussi occupé des affaires
» temporelles qu'avant sa conversion : c'est se
» mocquer de Dieu ; un malade ne doit pas
» être traité comme un homme qui jouit d'u-
» ne parfaite santé ; celui-là va où il veut,
» mange ce qu'il lui plaît, fait tout ce qu'il veut,
» mais un malade est renfermé dans une petite
» chambre, ne mange presque rien, ne sort
» point & ne peut rien faire : un pécheur a en-
» core plus besoin de semblables secours pour
» guérir.

1. Les veilles. Reprenons chaque partie de pénitence que les Saints Pères ont réunies ensemble ; montrons en détail chacune de ces œuvres, afin qu'elle fasse une plus vive impression.

Le premier exercice de la pénitence étoit de beaucoup veiller, de ne passer aucune nuit sans se relever, pour demander miséricorde au Seigneur, de ne pas dormir autant que le besoin de la nature l'exige, & de coucher sur la dure, témoin sainte Paule illustre Dame Romaine. Quoique sa vie n'eût de criminel que de ne s'être pas privée des douceurs & des commodités du siècle, cependant elle pousse si loin cette pratique de pénitence, que dans ses maladies même elle ne vouloit pas être couchée mollement : elle ne couchoit ordinairement que sur la terre, & elle ne s'accordoit

pour tout ſoulagement que quelques petits cilices qu'elle mettoit ſous ſa tête.

La ſeconde pratique qu'obſervoient les pénitens, étoit le jeûne; jeûne ſi exact & ſi rigoureux, que le jeûne que nous pratiquons maintenant n'en eſt qu'une ombre légère. On obligeoit des pénitens à jeûner trois Carêmes pendant le cours de l'année; on vouloit qu'ils ne vécuſſent que de pain & d'eau; on leur ordonnoit de ne prendre cette nourriture qu'à la fin du jour, & dans le ſeul deſir d'avoir encore du tems pour pleurer leurs péchés. On leur diſoit qu'après s'être aſſis à la table des démons, ils devoient ſe défier de tout ce qu'ils accordoient à leur corps; que quelques péchés que l'on ait faits, c'en eſt un beaucoup plus grand d'aimer mieux ſatisfaire ſon goût, que d'appaiſer la colère de Dieu; enfin, que le vin ne devoit être accordé qu'aux innocens: auſſi ſainte Paule vraiment animée de l'eſprit de pénitence, aime mieux s'expoſer à être hydropique, que de boire du vin dans une incommodité conſidérable. 2. Les jeûnes.

De cette ſévérité de la pénitence venoit la défenſe que l'on faiſoit aux pénitens d'aſſiſter aux repas que l'on a coutume de ſe donner dans le monde. Quand ils étoient invités, ſaint Pacien, Evêque de Barcelonne, vouloit qu'ils n'euſſent pas honte de dire qu'on devoit s'adreſſer à ceux qui avoient vécu dans l'innocence: mais que pour eux comme ils avoient offenſé Dieu, il n'y avoit aucun jour qu'ils n'euſſent tout ſujet de craindre la mort de leurs ames. On aidoit même les pénitens à la pratique de cette abſtinence: car il étoit défendu à toutes ſortes de perſonnes de les exciter à boire du vin & à manger de la viande; on en fit même une loi dans le Royaume, & elle eſt in- Eloignement des repas.

sérée dans les Capitulaires de Charlemagne.

Si ces saintes ordonnances paroissent excessives, qu'on prenne bien garde de les condamner ; qu'on se souvienne qu'elles ont été dictées par l'Esprit de Dieu qui est la sagesse même, & que l'Eglise ne les faisoit observer qu'afin de faire sentir continuellement à l'homme sa misère, qu'il oublie aisément. C'est dans cette vue qu'on défendoit aux pénitens d'aller en voiture, qu'on leur ordonnoit d'aller à pied, comme le prescrit en 895. le Concile de Tribur en Allemagne. Can. 5.

3 De la simplicité des habits.

3°. L'esprit de pénitence qui anime véritablement un pécheur, se répand sur l'homme tout entier, jusques sur l'homme extérieur : aussi la pauvreté & la simplicité des habits étoit si exactement recommandée aux pénitens, qu'elle faisoit un de leurs premiers devoirs.

» La pénitence, dit Tertullien, est une école » d'humilité : elle doit par vos habits & par » votre nourriture vous rendre toujours pré» sent ce que vous êtes aux yeux de Dieu. Les » soins que vous refuserez à votre corps, & les » incommodités qu'il souffrira dans le sac & » dans la cendre, serviront à la pureté de votre » ame, il ne faut pas vous imaginer qu'après » avoir offensé Dieu, il vous permette encore » de lui demander pardon dans vos habits de » velours. L. de pœnit. c. 9. Ibid. c. 11.

» Appellez-vous pleurer vos fautes, dit saint » Cyprien, que d'avoir le tems de mettre un » bel habit ? Non sans doute, & quoique vous » ayez des robes de soie, votre nudité fait » horreur, & vous n'avez rien d'agréable, » ayant déplu à Jesus-Christ. La pénitence » n'est point où sont les beaux habits, dit saint » Ambroise ; & Dieu ne juge pas tant de son » mérite par la grandeur des travaux que par Tract. de Lapf. L. 2. de pœnit. c. 20.

» celle de l'humilité. Il faut, dit saint Pacien, » montrer par le désordre & la pauvreté de ses » habits, qu'on déplore la perte de son ame. Il » faut, dit sainte Paule, illustre pénitente, que » l'apreté du cilice succède aux toiles fines, aux » habillemens de soie, & ne faire pas moins » pour plaire à Jesus-Christ, qu'on a fait pour » plaire au monde.

4°. Ce n'étoient pas seulement les choses mauvaises qui étoient interdites aux pénitens, c'étoient encore des choses licites. Cette défense est fondée sur ce que, comme on ne péche que par l'usage des choses illicites, aussi ne peut-on faire pénitence que par la privation des choses permises. C'est dans cette vue que les saints Pères interdisoient aux pénitens l'usage du mariage, la profession des armes, l'exercice du barreau & le travail du négoce. Saint Ambroise déclare qu'on doit s'abstenir du mariage pendant la pénitence, & que ce n'est point la faire, que de vouloir en user. Le Pape Sirice, dans sa réponse aux consultations d'Hymemes, Evêque de Taragone, reconnoît que la profession des armes & les secondes nôces étoient défendues aux pénitens. Le troisième Concile d'Orléans, tenu dans le sixème siècle, ordonne qu'on punisse de la peine d'excommunication celui qui pendant sa pénitence est retourné dans les emplois du siècle ou dans la milice; il ne permet pas qu'on lui donne la Communion, excepté à l'heure de la mort. Saint Léon, dans sa Lettre 92, à Rustique de Narbonne, conseille de s'abstenir du barreau, quoiqu'il ne le défende pas absolument. A l'égard du commerce & du négoce, nous trouvons beaucoup d'autorités qui le défendent aux pénitens. Le premier Concile de Barcelone ne permet pas aux pénitens d'assister aux festins, & de vac-

4. On défendoit aux pénitens les armes, le barreau, le négoce & le mariage.

quer aux affaires du commerce ; il veut même qu'ils demeurent renfermés dans leurs maisons, & qu'ils y menent une vie frugale. S. Leon, dans sa même Lettre 92, éloigne les pénitens du commerce ; » parce que, dit-il, il est bien dif-» ficile que le péché ne se glisse entre celui qui » vend & celui qui achete. Il ajoute encore » une autre raison bien remarquable : parce » que, dit-il, il est plus utile aux pénitens » de souffrir quelque perte, que d'être expo-» sés aux dangers du négoce ». Cette interdiction du commerce à l'égard des pénitens, subsistoit encore long-tems après, comme nous l'apprenons des Capitulaires de Charlemagne.

Quel motif a pu porter les Saints Pères à établir cette discipline qui paroît si sévère ? C'est sans doute parce qu'ils ont jugé qu'elle étoit utile, & même en quelque sorte nécessaire pour retenir les Chrétiens dans leur devoir, & parce qu'ils étoient persuadés que la pénitence demande un homme tout entier. D'ailleurs ces grands Evêques regardoient la milice, le barreau, le négoce & quelques autres professions tumultueuses, comme des états qui, quoiqu'ils ne fussent pas mauvais par eux-mêmes, étoient néanmoins dangereux pour le salut. C'est ce qui portoit ces sages Pasteurs à ne pas conseiller facilement aux Fidèles de s'engager dans ces sortes de professions : cependant on leur permettoit de les embrasser, quand on leur croyoit assez de forces pour surmonter les dangers auxquels ils seroient exposés. Mais on étoit plus sévère à l'égard des pénitens, on les considéroit comme des personnes qui avoient reçu de profondes blessures, & qui n'en étant pas encore bien guéris, avoient besoin qu'on usât à leur égard

de grandes précautions : aussi les obligeoit-on de s'abstenir non-seulement des choses mauvaises en elles-mêmes, mais encore de celles qui étant licites, pouvoient être dangereuses.

Mais on dira peut-être qu'il n'est plus possible d'observer maintenant tout ce que les saints Canons prescrivoient autrefois aux pénitens ; que quand on auroit assez de zèle, on n'auroit pas assez de santé pour le pratiquer. Mais est-il est bien vrai que ce soient les forces qui manquent ? Est-il bien vrai que nous sommes moins robustes que nos pères ? Pour moi, je crois que ce ne sont pas tant les forces qui manquent, que le courage & la foi. Mais je suppose que les forces ne répondent point au zèle, & qu'on ne puisse pas réellement pratiquer ce qu'observoient autrefois les pénitens : au moins faisons tout ce que nous pouvons, remplissons fidèlement la mesure des forces que Dieu nous a accordées ; humilions-nous sincèrement sous les yeux de Dieu, de ce que nous ne pouvons pas satisfaire à la Justice divine autant que nous le devrions ; aimons les règles, respectons les exemples, & condamnons plutôt notre lâcheté, que ce que les saints Canons prescrivoient : admirons avec actions de graces la bonté de Dieu qui veut bien se contenter de ce que nous pouvons, quoiqu'il pût nous contraindre de rendre tout ce que nous devons à sa justice, & voyons en quoi nous pouvons imiter les grandes austérités des premiers pénitens.

Quelles pénitences on peut faire, quand on n'a pas assez de santé pour pratiquer de grandes austérités.

On obligeoit autrefois les pénitens à veiller, à passer les nuits en prières, à prévenir le lever du soleil pour adorer le Seigneur.

N'a-t-on pas assez de force pour pratiquer ce saint exercice ? Du moins ne pourroit-on pas, selon la coutume des premiers Chrétiens,

se relever pendant la nuit, se mettre à genoux pendant quelque tems, s'humilier sous les yeux de Dieu, demander miséricorde ? Cette interruption du repos seroit-elle encore nuisible à la santé : Au moins qu'on ne donne rien à la négligence & à la paresse, qu'on se borne pour le sommeil à ce qui est absolument nécessaire à la nature, qu'on règle l'heure du lever & du coucher, qu'on ne cherche point ces lits trop mollets où repose la languissante nonchalance. Est-on d'un tempérament trop foible & trop délicat pour observer les jeûnes austères que multiplioient les pénitens des premiers siècles : du moins qu'on soit exact à pratiquer les jeûnes que l'Eglise prescrit pendant le cours de l'année. Qu'on ait ses repas réglés autant qu'il est possible, qu'on se renferme dans les bornes du nécessaire, qu'on se refuse plusieurs petites satisfactions en se privant de manger hors le tems de la réfection ; qu'on ne se plaigne jamais ni des mets que l'on sert, ni de leur assaisonnement, qu'on s'accoutume à ne boire que très-peu de vin, si on ne peut totalement s'en priver.

On n'a pas la force de supporter les rigueurs d'une pénitence convenable à ses péchés : mais n'y peut-on pas suppléer en se retirant du monde qui est l'ennemi de l'Evangile, en se débarrassant de mille visites inutiles qui ne servent qu'à dissiper ; en évitant tous les voyages où quelque devoir de justice & de charité n'engage pas ; en ne sortant que rarement ; & quand on paroît, en gardant tant de retenue, que l'on conserve même au milieu du monde l'esprit de recueillement & de retraite. Je conviens qu'il en coûte pour se passer ainsi du monde, pour rester seul ; mais ce sont ces ennuis que l'on essuye ; ces amertumes que l'on dévore, qui tiennent lieu de pénitence, quand

c'est l'esprit de pénitence qui les fait porter.

On n'a pas assez de santé pour affliger sa chair par beaucoup d'austérités : mais n'y a-t-il pas une autre pénience que l'on peut appeller domestique, & qu'on peut pratiquer tous les jours ? En quoi consiste-t-elle cette pénitence ? Elle consiste à supporter les humeurs du prochain, à soutenir avec une patience égale les contradictions des personnes avec lesquelles la Providence nous a unis, à souffrir avec humilité les mouvemens de colère, les paroles aigres des supérieurs ou des égaux. Ce sont des épines qui piquent continuellement, qui par là portent le caractère de la pénitence & en renferment la vertu, lorsqu'on les reçoit en esprit de sacrifice. Mais qu'on est bien éloigné de cette disposition, lorsqu'on est encore sensible à un léger mépris, à une contradiction passagère ; lorsqu'on s'aigrit contre ceux qui n'ont pas pour nous les égards que nous croyons nous être dûs ; lorsqu'on est de mauvaise humeur à l'égard de ceux qui nous traitent avec indifférence.

Mais si nous descendons dans le détail des états & des conditions, nous y trouverons de quoi suppléer aux austérités que le peu de santé ne permet pas de pratiquer. Les personnes riches qui sont infirmes, peuvent compenser les pénitences corporelles qu'elles ne peuvent pas faire, par d'abondantes aumônes & par de fréquentes prières. » Car il ne suffit pas de » donner son superflu, dit saint Grégoire, ce » qui ne peut être que la pénitence des inno» cens, il faut encore partager avec les pauvres » notre nécessaire.

Les riches.

Hom. 20. in Evang.

Les pauvres & les gens de travail trouvent dans leur état une pénitence dure & continuelle ; cependant ces peines ne leur deviennent satis-

Les pauvres.

factoires, qu'autant qu'ils les portent en esprit de pénitence ; qu'ils offrent à Dieu leurs travaux, qu'ils les acceptent de bon cœur, & qu'ils remercient Dieu de ce qu'il les punit dans ce monde, plutôt que de les réserver à des peines éternelles. Il est vrai que l'habitude par laquelle ils sont accoutumés à leur état, le rend moins dur & moins pénible ; aussi ont-ils besoin de quelque chose d'extraordinaire, quand ils ont commis de grands crimes, afin de satisfaire à la justice de Dieu.

Les pères & mères de famille.

Les pères & mères de famille qui ne peuvent faire ni de grandes austérités, ni d'aumônes abondantes, ni de longues prieres, trouvent aussi dans leur état de quoi suppléer à ces pénitences corporelles. Qu'ils prennent soin d'élever chrétiennement leurs enfans, de les former à la piété, de les préserver de la contagion du siècle présent. Ce sont ces soins, ces travaux, ces inquiétudes qui leur tiendront lieu d'une partie de la pénitence : l'Apôtre S. Paul le déclare formellement. » Les mères de famille, » dit-il, seront sauvées par les enfans qu'elles » mettront au monde, pourvu qu'elles fassent » leurs efforts, afin qu'ils persévèrent dans la » foi & dans la charité, dans la sainteté & » dans une vie bien réglée.

1. Tim. 2. 15.

Outre ces pénitences générales que l'on peut imposer pour toutes sortes de péchés, il y en a encore de particulières qui sont propres pour chaque péché.

Pénitences particulières pour chaque péché.

Aux impies & aux libertins, la fuite des compagnies, la lecture des livres de piété, s'instruire à fond des vérités de la Religion, se prosterner souvent le visage contre terre, se rendre assidus aux offices de l'Eglise, y assister avec un profond recueillement.

A ceux qui jurent, ou qui blasphêment le

faint nom de Dieu, donner autant de fois l'aumône, & faire sur la terre autant de signes de la croix avec la langue, qu'il leur arrive de prononcer des juremens, &c. faire pendant le cours de la semaine un certain nombre d'amendes honorables devant le Crucifix.

A ceux qui n'ont pas sanctifié les Fêtes & les Dimanches : si c'est par avarice, donner l'aumône, entendre la sainte Messe les jours ouvriers, faire des prières plus longues ; si c'est par libertinage ou par la fréquentation des cabarets, n'aller jamais dans ces lieux d'intempérance, & encore moins les jours consacrés au culte du Seigneur, fuir les occasions, se rendre exact à tout l'office de la Paroisse.

A ceux qui désobéissent à leurs parens ou à leurs supérieurs ; pratiquer la soumission plusieurs fois le jour, même dans les choses indifférentes, leur parler plus doucement & plus respectueusement, approuver leur conduite quand elle est louable, & leur faire des excuses, même à genoux, quand la désobéissance est plus grave.

A ceux qui ont des inimitiés & des querelles ; se réconcilier aussi-tôt, prier pour ceux dont ils croyent avoir été offensés, & n'en jamais mal parler.

A ceux qui sont travaillés d'envie & de jalousie, rendre graces à Dieu des succès de leur prochain, & s'affliger de leurs disgraces.

Aux impudiques, jeûner, coucher durement, fuir les compagnies, ne point jetter les yeux sur les personnes de différent sexe, ne dire jamais aucune parole libre ni équivoque.

Aux ivrognes, s'abstenir totalement du vin, & si cela n'est pas possible, n'en boire que médiocrement, & sur tout n'aller j'amais au cabaret.

A ceux qui ont pris le bien d'autrui, le restituer, & de plus faire des aumônes.

A ceux qui sont médisans, parler avantageusement du prochain, sur-tout de ceux que l'on a coutume de décrier.

A ceux qui tombent dans le mensonge, baiser la terre, faire des aumônes chaque fois que cela échappe, rétracter ce que l'on a dit.

A ceux qui sont oisifs, travailler manuellement, travailler pour les pauvres, s'appliquer aux devoirs de son état.

Canons Péniten-tiaux.

Ce seroit se tromper bien grossièrement que de s'imaginer que les pénitences ont toujours été laissées à la discrétion des Confesseurs, & qu'elles ont toujours été aussi légères qu'elles le sont maintenant. Nous n'avons qu'à rappeller l'ancienne discipline de l'Eglise dans l'administration de la pénitence, & nous verrons que les tems postérieurs ont bien fait changer les choses de face. Dans les premiers siècles de l'Eglise, il y avoit des Canons pénitentiaux qui servoient de loi au Confesseur & au pénitent; on y trouvoit quelle devoit être, & combien devoit durer la pénitence pour chaque péché. L'Eglise avoit prescrit ces règles si sages, pour ne point abandonner entièrement les intérêts de la justice de Dieu au gré & au caprice des Ministres de la réconciliation.

Il ne suffit pas que les Confesseurs les sçachent parfaitement, ces anciennes règles, pour en prendre l'esprit, & pour en approcher autant qu'il est possible, eu égard à toutes les circonstances : il est de plus très-nécessaire que les Fidèles ne les ignorent pas, afin qu'ils voyent eux-mêmes comment leurs crimes auroient été punis autrefois; qu'ils en conçoivent une plus vive horreur, & qu'ils soient portés plus efficacement à embrasser mainte-

nant les exercices de la pénitence. En effet, quoi de plus capable d'animer un pénitent que la vue de ces anciennes règles établies par l'Esprit de Dieu même, consacrées par la pratique de tant de siècles, & par le respect de tout l'univers ! Quoi de plus propre pour confondre un pécheur lâche & négligent, qui ne fait qu'une pénitence molle & languissante ! Quoi de plus capable de l'exciter à ne rien omettre, afin de satisfaire à la justice divine, & à ne pas se contenter des pénitences légères qui sont imposées par les Confesseurs ! Car il doit se dire à lui-même : Dieu n'est pas moins juste qu'au tems de la primitive Eglise ; sa justice n'est pas moins sévère, le péché n'est pas moins énorme, le Sacrement de pénitence n'est pas moins un baptême laborieux. Si je suis dispensé de certaines austérités, je dois compenser cette dispense par d'autres sortes de bonnes œuvres, & je dois réparer ce défaut, en substituant les mortifications d'esprit aux mortifications du corps. Si la discipline de l'Eglise est changée, son esprit n'est pas susceptible de changement, puisqu'il est fondé sur les devoirs essentiels de la créature à l'égard du Créateur.

Voici un extrait des Canons pénitentiaux tiré des instructions de Saint Charles aux Confesseurs, imprimées par ordre du Clergé de Frrnce.

Pour l'apostasie, dix ans de pénitence.

Pour avoir exercé l'art de deviner, sept ans de pénitence.

Pour avoir consulté les devins, ou avoir employé l'art magique, cinq ans de pénitence.

Pour le parjure volontaire & délibéré, quarante jours au pain & à l'eau, & sept années suivantes en pénitence.

Pour avoir porté les autres à faire un faux serment, pareille pénitence.

Pour avoir juré le nom de Dieu sans y penser, sept jours au pain & à l'eau, & quinze jours pour la seconde & la troisième fois.

Pour avoir blasphémé publiquement contre Dieu ou la sainte Vierge, ou quelque Saint, se tenir hors la porte de l'Eglise à genoux pendant toute la Grand'Messe de sept Dimanches consécutifs, & le dernier des sept Dimanches y être sans manteau, sans souliers & une corde au col, jeûner au pain & à l'eau les sept Vendredis qui précédent ces Dimanches, être privé pendant ce tems-là de l'entrée de l'Eglise, nourrir chacun de ces Dimanches un ou deux ou trois pauvres, sinon faire quelques autres pénitences pour suppléer à la nourriture de ces pauvres.

Pour avoir fait quelque œuvre servile un jour de Dimanche ou de Fête, trois jours au pain & à l'eau.

Pour avoir voyagé un jour de Dimanche sans nécessité, sept jours de pénitence.

Pour avoir dansé devant la porte de l'Eglise un Dimanche ou un jour de Fête, trois ans de pénitence.

Pour avoir parlé à l'Eglise pendant le Service divin, dix jours au pain & à l'eau.

Pour avoir violé le jeûne du Carême, autant de sept jours de jeûne qu'on a manqué de jours à jeûner.

Pour avoir violé le jeûne des Quatre-tems, quarante jours au pain & à l'eau.

Pour avoir injurié son père ou sa mère, trois ans de pénitence.

Pour les avoir frappés, sept ans de pénitence.

Pour s'être procuré l'avortement après quarante jours de grossesse, trois ans de pénitence.

Pour avoir laissé mourir par sa négligence son enfant sans baptême, trois ans de pénitence, l'un desquels doit être jeûné au pain & à l'eau.

Pour avoir tué un homme de propos délibéré, pénitence toute sa vie.

Pour avoir frappé son prochain avec colère sans le blesser, trois jours au pain & à l'eau.

Pour avoir vécu dans la haine contre son frere, jeûner au pain & à l'eau autant de tems qu'on en a laissé écouler sans se réconcilier.

Pour avoir fait un vol capital, si c'est un Clerc, sept ans, si c'est un Laïque, cinq ans de pénitence, outre la restitution.

Pour avoir volé une fois ou deux des choses de peu de conséquence, un an de pénitence.

Pour avoir retenu le bien d'autrui qu'on a trouvé, pénitence comme si on l'avoit volé.

Pour l'usure, trois ans de pénitence, entre lesquels un an au pain & à l'eau.

Pour une simple fornication, trois ans de pénitence : si le crime est arrivé souvent, augmenter à proportion.

Pour le crime d'une femme adultère, dix ans de pénitence.

Pour un mari qui consent à l'adultère de sa femme, toute sa vie en pénitence.

Pour le crime d'une fille ou d'une veuve avec un homme marié, dix ans de pénitence.

Pour s'être fardé dans la vue de plaire aux hommes, trois ans de pénitence.

Pour s'être masqué, les femmes en prenant l'habit d'un homme, & les hommes en prenant l'habit d'une femme, trois ans de pénitence.

Pour le faux témoignage, sept ans de pénitence.

Pour le crime de faussaire, au pain & à l'eau toute la vie.

Pour avoir une fois vendu à faux poids ou à fausses mesures, outre la restitution du dommage, vingt jours au pain & à l'eau.

Pour une médisance légère, trois ans de pénitence.

Pour la facilité de médire, sept jours au pain & à l'eau.

Il y a beaucoup d'autres Canons pénitentiaux que nous ne transcrivons point ici pour n'être pas trop longs.

Ceux qui étoient hors d'état de jeûner, étoient obligés de suppléer au jeûne par des aumônes proportionnées à leurs facultés, par des mortifications autres que les jeûnes, par des prières, par d'autres bonnes œuvres.

Voilà en abrégé quels sont les Canons si respectacles qui ont été observés dans l'Eglise Latine pendant plus de mille ans, & qui sont encore aujourd'hui en usage dans l'Eglise Grecque. Dieu veuille que selon les desirs de l'Eglise on voie un jour le rétablissement de cette ancienne discipline, pour contenir les Chrétiens dans leur devoir.

Conc. de Trente. Sess. 24. de refor. c. 8.

Mais, me direz-vous, tenir des gens en pénitence pour un seul péché des quinze & vingt ans, & quelquefois toute leur vie, les tenir des années entières hors de la porte de l'Eglise, exposés au mépris de tout le monde, puis d'autres années dans l'Eglise, mais prosternés, les obliger à porter des cilices, de la cendre sur la tête, à se laisser croître la barbe & les cheveux, à jeûner au pain & à l'eau, à demeurer enfermés, & renoncer au commerce de la vie, n'étoit-ce pas de quoi désespérer des pécheurs, & rendre la Religion odieuse?

Utilité

J'en dirois autant, à ne consulter que les

idées ordinaires, répond M. l'Abbé Fleury, dans son discours sur l'Histoire des six premiers siècles, n. 8. (ces réflexions sont si judicieuses qu'on me permettra de ne les point tronquer, mais de les rapporter tout au long;) examinons les raisons que les anciens nous ont données de cette conduite sur la pénitence, je les trouve très-solides. Le péché, disent-ils, est la maladie de l'ame; or, les maladies ne se guérissent pas en un moment; il faut du tems pour éloigner les occasions, & dissiper les images criminelles, pour appaiser les passions, faire concevoir l'énormité du péché, sonder à fond tous les replis d'une conscience, déraciner les mauvaises habitudes, en acquérir de contraires, former des résolutions solides, & s'assurer soi-même de la sincérité de sa conversion: car souvent un homme se trompe sans le vouloir, par une ferveur sensible, mais passagère. D'ailleurs la longueur de la pénitence étoit propre à imprimer fortement l'horreur du péché, & la crainte de la rechûte. Celui qui, pour un seul adultère, se voyoit exclu des Sacremens pendant quinze ans, avoit le loisir de connoître le crime qu'il avoit commis, & de penser combien il seroit plus horrible d'être à jamais privé de la vue de Dieu. Celui qui étoit tenté de commettre un pareil péché, y pensoit à deux fois, pour peu qu'il eût de religion, quand il prévoyoit qu'un plaisir d'un moment auroit infailliblement dès cette vie de si terribles suites, ou de faire pendant quinze ans une rude pénitence, ou d'apostasier & de retourner au paganisme: car un an de souffrances présentes frappe plus l'imagination qu'une éternité après la mort. L'éclat des pénitences faisoit son effet, non-seulement sur les pénitens, mais sur les specta-

d'une sévère discipline dans l'administration de la pénitence.

teurs. L'exemple d'un seul empêchoit plusieurs péchés, & le respect humain venoit au secours de la foi. On recouvre peu à peu, dit S. Augustin, ce que l'on a perdu tout à la fois : car si l'homme revenoit promptement à son premier bonheur, il regarderoit comme un jeu la chûte mortelle du péché.

S. Aug. Serm. 278. n. 3. alias de div. c. 3.

Que si nous en jugeons par les effets, nous verrons encore combien cette rigueur étoit salutaire. Jamais les péchés n'ont été plus rares parmi les Chrétiens ; & à proportion que la discipline s'est relâchée, les mœurs se sont corrompues. Jamais il ne s'est converti plus d'infidèles que quand l'examen des Catécumènes étoit le plus rigoureux, & les pénitences des baptisés les plus sévères. Les œuvres de Dieu ne se mènent pas par une politique humaine. Nous le voyons en petit dans les communautés Religieuses ; celles qui ont relâché leur observance diminuent de jour en jour, quoique le prétexte du relâchement soit d'attirer plus de sujets en s'accommodant à la foiblesse humaine. Les Maisons les plus régulières & les plus austères sont celles où l'on s'empresse le plus de trouver place.

Aussi faudroit-il être bien téméraire pour accuser de dureté ou d'indiscrétion, je ne dis pas les Apôtres inspirés de Dieu, mais Saint Cyprien, Saint Grégoire Thaumaturge, Saint Basile & les autres, qui nous ont laissé ces règles de pénitence. A ne regarder que les dispositions naturelles, nous ne connoissons point d'hommes plus sages, plus doux, plus polis : la grace venant par dessus ne les avoit pas gâtés. Ils se proposoient toujours pour modèle celui qui est venu sauver les ames, & non pas les perdre, qui est doux & humble de cœur. Les peuples qu'ils avoient à gouverner n'étoient

n'étoient pas non plus des nations dures & sauvages, c'étoient des Grecs & des Romains, dont les mœurs, dans la décadence de l'Empire, n'étoient que trop amolies par le luxe & la fausse politesse.

D'où venoit cette rigueur des pénitences? De l'ardente charité de ces saints Pasteurs, accompagnée de prudence & de fermeté. Ils vouloient sérieusement la conversion des pécheurs, & n'épargnoient rien pour y parvenir. Un Médecin flatteur, intéressé ou paresseux, se contente de donner des remédes palliatifs, qui appaisent la douleur dans le moment sans fatiguer le malade; il ne se met pas en peine s'il retombe fréquemment, & s'il mène une vie languissante & misérable, pourvû qu'il soit bien payé sans se donner beaucoup de peine, & qu'il contente les malades dans le moment qu'il les voit. Un vrai Médecin aime mieux n'en traiter qu'un petit nombre, & les guérir. Il examine tous les accidens de la maladie, en approfondit les causes & les effets, & ne craint point de prescrire au malade le régime le plus exact, & les remédes les plus douloureux, quand il les juge à propos pour tarir la source du mal: il abandonne le malade indocile, qui ne veut pas se soumettre à ce qui est nécessaire pour guérir.

Ainsi nos saints Evêques n'accordoient la pénitence qu'à ceux qui la demandoient & qui témoignoient vouloir sincérement se convertir. On n'y forçoit personne; mais ceux qui ne s'y soumettoient pas, étant convaincus de quelque péché scandaleux, étoient exclus de la Communion des Fidèles. Quant à ceux qui embrassoient la pénitence, les Pasteurs les conduisoient suivant les régles qu'ils avoient reçues de leurs pères, & qu'ils appliquoient avec

un grand soin & une grande discrétion, selon les besoins de chacun, excitant la tiédeur des uns, retenant le zèle indiscret des autres, les faisant avancer ou reculer selon leurs progrès effectifs; enfin prenant toutes les précautions possibles pour s'assurer de leur conversion & les préserver des rechûtes. Que tout homme véritablement chrétien juge en sa conscience, si cette conduite étoit cruelle ou charitable. Aussi ne s'en plaignoit-on point.

Humble acceptation de la pénitence.

Mais maintenant on se plaint, & on s'élève contre le fidèle dispensateur des mystères de Dieu: cependant ce n'est point à un malade à prescrire au Médecin le reméde qui lui est convenable; ce n'est point à un criminel à dicter à son Juge la sentence qui doit être prononcée; ce n'est donc point à un pécheur à spécifier la pénitence qu'il desire, & à refuser celle qui ne lui est pas commode. Il peut à la vérité représenter au Confesseur les raisons & les motifs de son opposition; mais si l'homme de Dieu après avoir mûrement pesé ses raisons, ne juge pas à propos d'y avoir égard, c'est au pénitent à se soumettre humblement à ce qui lui est ordonné. Que s'il trouve cette conduite bien dure, qu'il se souvienne que cette parole de Jesus-Christ est encore plus dure; Allez, maudits, au feu éternel; & c'est le sort auquel il doit s'attendre, s'il refuse d'obéir présentement au Ministre de l'Eglise.

Une telle désobéissance ne procède ordinairement que d'un grand fond d'orgueil & d'un éloignement réel des œuvres laborieuses de la pénitence. C'est donc avec raison que saint Cyprien s'élevoit avec tant de force contre les pécheurs qui refusoient de se soumettre à la pénitence salutaire qui leur étoit imposée.

Tract. de Lapf.

» N'est-ce pas augmenter votre crime, leur

» disoit ce saint Evêque, & par cette désobéissance
» sance le porter à son comble ? Et pensez-
» vous pouvoir appaiser Dieu, tandis que ses
» Ministres ne sçauroient vous appaiser vous-
» mêmes ? Ecoutez plutôt ce que nous vous
» disons ; pourquoi fermez-vous les oreilles à
» nos avis salutaires, & les yeux au chemin
» de la pénitence que nous vous montrons ?
» Pourquoi votre esprit furieux & révolté
» rejette-t-il les remédes que nous tirons de
» l'Ecriture, & qui pourroient vous rendre la
» vie » ? Saint Augustin enseigne aussi que tout pécheur doit se soumettre humblement à la pénitence qui lui est ordonnée, & doit l'accomplir avec une grande fidélité, quelque dure & difficile qu'elle lui paroisse. » Que tout
» pécheur, dit-il, apprenne avec soumission
» de ceux qui ont la charge des choses saintes, la manière de satisfaire à Dieu pour
» ses péchés : qu'il ne refuse pas de faire
» pénitence ; qu'il ne résiste pas avec opiniâtreté, & que sa playe étant déja mortelle,
» il ne l'enflamme & ne l'envenime pas encore
» davantage par la honte, mais qu'il se
» souvienne toujours que Dieu résiste aux
» superbes, & donne sa grace aux humbles ;
» & véritablement y a-t-il une plus grande
» misère & un plus grand déréglement d'esprit,
» que de ne pas rougir de la playe que l'on ne
» sçauroit cacher, & de rougir du reméde qui
» doit la guérir » ?

Serm. 351. aliàs hom. ult. int. 50.

Qu'un pécheur ne se flatte pas dans sa désobéissance, & qu'il ne se rassure pas, sous prétexte que s'il ne veut pas accepter une pénitence imposée par son Confesseur, ce n'est que pour en faire une autre ; car un pécheur ne peut pas changer la pénitence qui lui a été ordonnée, pour en faire une autre à son gré ;

On ne doit pas changer sa pénitence.

il est obligé d'accepter la pénitence qui lui a été enjointe par le Ministre de l'Eglise : & s'il est obligé de l'accomplir avec une exacte ponctualité, il est manifeste qu'il ne peut pas de sa propre autorité la changer en en substituant même une autre à sa place, parce qu'il n'a nulle autorité à cet égard. Il ne dépend pas d'un criminel de changer la peine qui lui a été imposée ; mais il est obligé de la subir, à moins qu'il n'en soit déchargé par une puissance supérieure à celle qui l'a condamné. D'ailleurs de quelle efficace seroit cette pénitence que le pécheur pourroit s'imposer à lui-même ? Elle ne concourroit pas si puissamment à l'expiation de ses péchés, que celle que le Prêtre lui a enjointe, parce que cette dernière étant émanée du pouvoir des clefs, fait partie du Sacrement de Pénitence. Vouloir donc changer sa pénitence, & en substituer une qui seroit plus à son goût, ce seroit manquer à l'obéissance qu'on doit à son Confesseur, violer la promesse qu'on lui a faite, donner atteinte à l'intégrité du Sacrement, & se priver de la grace que Dieu a attachée aux pénitences sacramentelles.

C'est un péché de ne point accomplir sa pénitence.

Un pécheur ne peut pas sans péché se dispenser d'accomplir une pénitence qui lui aura été enjointe. Il n'y a qu'une impossibilité bien réelle, ou une difficulté presque insurmontable, qui puisse excuser le pénitent. Si l'omission vient d'une négligence marquée, sur-tout à l'égard d'une pénitence imposée pour des péchés mortels, cette omission est un péché considérable selon la décision de saint Antonin. Le quatrième Concile de Carthage can. 75. vouloit qu'on différât de réconcilier ceux qui ne s'acquittoient qu'avec négligence des œuvres laborieuses de la pénitence : qu'au-

roit-il décerné contre ceux qui n'y satisfont point du tout ?

Mais supposons que la pénitence soit, par exemple, de réciter les sept Pseaumes de la Pénitence, ne peut-on pas l'accomplir en entendant la sainte Messe les Fêtes & les Dimanches ? Non, sans doute, parce qu'ordinairement on ne peut pas satisfaire par un même acte à deux loix différentes : comme un débiteur ne peut pas payer à son créancier deux obligations de mille livres chacune par une seule somme de cent pistoles. Un pécheur à qui on auroit ordonné de jeûner quarante jours pour satisfaire à la justice de Dieu, ne seroit pas censé non plus avoir accompli sa pénitence, s'il n'avoit jeûné que pendant le Carême, parce qu'il est déja obligé à ce jeûne par la loi de l'Eglise. Et en effet, qu'on parcoure les canons pénitentiaux, qu'on fasse beaucoup d'attention aux différentes pénitences qu'ils réglent pour différens péchés, & on verra qu'ils ne prescrivent jamais des œuvres qui sont d'ailleurs d'obligation. Ce n'est donc point l'esprit de l'Eglise qu'on accomplisse sa pénitence en entendant la sainte Messe les Fêtes & les Dimanches.

On ne doit point accomplir sa penitence pendant la Messe, les Fêtes & les Dimanches

Non-seulement on ne doit pas user, pour ainsi dire, d'une honteuse parcimonie, en s'acquittant de ses pénitences, mais on doit encore ajouter par zèle aux pénitences que le Confesseur impose, ce qu'on ne doit cependant jamais faire sans conseil. C'est le saint Précurseur du Fils de Dieu qui nous exhorte à faire de dignes fruits de pénitence. » Et pourquoi ? Parce » que, dit saint Grégoire après saint Augustin, » il faut ou que l'homme venge sur lui-même le » péché par la pénitence, ou que Dieu juste » Juge s'en venge sur l'homme par sa justice.

Ajouter aux pénitences que le Confesseur impose.

Math. 9.
L. 9. Moral. c. 27.

Ainsi ce n'est point épargner le pécheur, que de laisser ici-bas son péché impuni. C'est aussi la doctrine du célèbre Pierre Damien, qui décide nettement cette question, en disant qu'on ne doit pas se flatter sur ce qu'un Confesseur peu instruit ou peu attentif ne nous a pas imposé une pénitence proportionnée, parce que si nous n'y suppléons pas par la pratique des bonnes œuvres, le Très-haut qui demande de nous de dignes fruits de pénitence, en exigera une peine d'autant plus rigoureuse dans les feux du purgatoire, que le tems de la miséricorde sera passé. C'est pourquoi si le Confesseur peu soigneux de son salut & de notre bien n'a pas fait son devoir, la raison dont Dieu nous a pourvûs nous apprend que nous devons d'autant plus nous abstenir de choses licites, que nous nous souvenons d'en avoir commis de criminelles. En effet, il y a trois sortes de pénitences. Il y en a qui nous sont imposées par le Prêtre dans le sacré Tribunal; il y en a d'autres que Dieu lui-même nous inflige par les peines & les afflictions qu'il nous envoye; enfin il y en a que nous embrassons nous-mêmes & de notre propre mouvement, sans qu'elles nous soient prescrites. Or, réunissons ces trois sortes de satisfactions; & après les avoir employées toutes trois, reconnoissons que Dieu nous traite avec plus de miséricorde que nous ne le méritons, & reconnoissons en même-tems que cette miséricorde ne nous est accordée qu'en vertu des mérites de Jesus-Christ, qui s'est offert à Dieu son Père comme une hostie de propitiation pour nos péchés.

Eviter le relâchement.

Jettons les yeux sur Jesus-Christ l'auteur & le consommateur de notre foi, & courons par la patience dans la carrière qui nous est

ouverte. Ne nous laissons point aller au découragement ; car il n'est que trop ordinaire à ceux qui sont entrés dans la voie de la pénitence de s'affoiblir & de se relâcher. La première ferveur diminue, le premier feu se rallentit, & après avoir embrassé avec ardeur les œuvres pénibles & laborieuses, on s'ennuye & on se dégoûte : cependant on les continue quelque tems sans goût & comme par contrainte, ensuite on les interrompt ; on les reprend, on les abandonne par intervalles, on les quitte tout-à-fait, on retourne à ses anciens péchés ; on le fait d'abord avec répugnance, on sent des remords, & puis on s'y laisse aller sans peine, & enfin on s'y livre de toute la plénitude de son cœur. C'est ainsi qu'on se dispose aux plus grandes chûtes par le relâchement & la tiédeur dans les exercices de la pénitence.

Pour se prémunir contre cet affoiblissement tant à craindre, qu'on ait sans cesse devant les yeux ces paroles de Jesus-Christ : « Celui » qui ayant mis la main à la charrue regarde » derrière lui, n'est point propre pour le » Royaume de Dieu. Souvenez-vous, dit saint » Chrysostôme, que David, long-tems après » son péché, le pleuroit comme s'il n'eût fait » que de le commettre, & que saint Paul a » pleuré jusqu'à la mort les fautes qui lui » avoient été remises au saint Baptême : qu'ainsi » une personne qui a été en pénitence, ne » doit point se laisser aller à la colère ni s'élever » contre qui que ce soit ; mais se regarder » dans le brisement de son cœur comme un de » ceux qu'on a condamnés au dernier supplice, » qui ne peuvent s'assurer de rien, & qui, » n'ayant à espérer que de la miséricorde, sont » particulièrement obligés de la faire à tout le » monde.

Luc. 9.

Hom. de pœn. cap. 5.

Dispositions dans lesquelles il faut accomplir ses pénitences.

Telles sont les dispositions dans lesquelles il faut accomplir les pénitences qui nous sont imposées : c'est-à-dire, qu'il faut s'en acquitter avec un véritable esprit de pénitence, avec un vif regret de ses péchés, & avec une ferme résolution de n'y plus retomber, en mettant toute sa confiance dans la miséricorde de Dieu, & en espérant qu'il voudra bien nous pardonner par les mérites de Jesus-Christ, qui par le Saint-Esprit s'est offert à Dieu comme une » victime sans tache pour purifier notre con» science des œuvres mortes, & pour nous faire » rendre un vrai culte au Dieu vivant ». Souvenons-nous que c'est par la pénitence qu'on accomplit en soi ce qui manque à la Passion de Jesus-Christ, parce que c'est par la pénitence qu'on s'applique les fruits & les mérites de la satisfaction infinie & surabondante de ce divin Sauveur. Mais en faisant nos efforts pour appaiser le Seigneur, ne l'offensons pas de nouveau en faisant pénitence, ne commettons point de ces actions qui méritent une nouvelle pénitence. Qui vit dans la pénitence doit vivre sans péché, de peur de rendre par le péché sa pénitence vaine & infructueuse.

PRIERE.

Pour demander à Dieu la force & le courage de faire de dignes fruits de pénitence.

« Convertissez-moi, Seigneur, & je serai
Jer. 8. » converti ; je ne puis faire de pénitence salu» taire qu'après que vous m'aurez accordé la » grace d'une vraie conversion ». Mais quelle
Act. 9. pénitence voulez-vous que je fasse ? Il est vrai que vous m'avez adressé à un autre Ananie pour apprendre par son ministère combien

je dois souffrir pour toutes mes iniquités. Que je n'écoute donc point la voix de la chair qui se révolte au nom de la pénitence, qui tremble à la vue de la Croix, & qui a horreur des souffrances. Elevez-moi, ô mon Dieu, au dessus de ces sentimens naturels, si indignes d'un Chrétien qui veut sincèrement satisfaire à votre divine Majesté pour ses péchés. Ouvrez-moi la carrière de la pénitence, donnez-moi le courage d'y entrer: que j'accepte d'abord avec soumission les œuvres laborieuses que m'imposera le Ministre revêtu de votre autorité: que je les accomplisse avec une exacte fidélité. Mais helas! quelles sont légères, quelles sont douces ces pénitences, & combien ne sont-elles pas au dessous de mes iniquités! Que j'aie donc la force & le courage d'y ajouter.

Vous nous déclarez, ô mon Dieu, que le péché ne peut demeurer impuni; que si je ne me punis pas moi-même, vous me punirez dans la rigueur de votre justice; mais que si j'exerce sur moi-même vos droits, vous voulez bien vous relâcher. Que la pénitence que je ferai soit donc assez forte pour vous désarmer, pour anéantir mes prévarications, & pour effacer toutes les dettes que j'ai contractées à l'égard de votre sainteté infinie. Mais je vous avoue avec confusion, ô mon Dieu, que la volonté que j'ai de faire pénitence est encore foible, que le moindre sacrifice me coûte. Que j'ai de la peine à me priver de quelques satisfactions, à retrancher de mon sommeil, à m'exercer par quelques jeûnes! Donnez-moi, Seigneur, la grace de faire de dignes fruits de pénitence; donnez-moi la grace de châtier mon corps & de le réduire en servitude, puisqu'il est juste de le faire servir à la pénitence, comme je l'ai fait servir à

l'iniquité. Et quelque pénitence que je fasse sur la terre, qu'elle aura encore peu de proportion avec ce que mes infidélités & mes ingratitudes méritent! Suppléez-y par vous-même, Seigneur, & faites que dès-à-présent j'accepte de bon cœur toutes les tribulations par lesquelles vous daignez me faire passer. Je les recevrai avec d'autant plus de respect qu'elles me viendront immédiatement de votre main. Infirmités, langueurs, maladies, perte de biens, infidélités d'amis, indifférence des proches, privations de secours, de consolations, fléaux de la terre, venez fondre sur moi, mon cœur est préparé à tout: vous en connoissez la disposition, ô mon Dieu, puisque c'est vous qui l'avez formé par votre grace. Coupez, Seigneur, brûlez, retranchez, employez sur moi le fer & le feu, pourvu que vous me guérissiez, que vous me pardonniez, & que par ces châtimens passagers & salutaires, vous m'épargniez les tourmens de l'enfer que l'impénitence rend éternels, en les rendant stériles.

CHAPITRE II.

De la Communion.

NOus diviserons ce Chapitre en plusieurs paragraphes.

§. 1. *De la grandeur de la sainte Eucharistie.* 2. *De l'amour que J. C. nous y témoigne.* 3. *Du besoin que nous avons de la sainte Eucharistie.*

Tract. 26. in Joann. « Les Fidèles, dit saint Augustin, sçavent » ce que c'est que la sainte Eucharistie ». Ce n'est plus le pain & le vin qu'offrit à Dieu Melchisédech Grand-Prêtre du Très-haut.

Ce n'est plus la manne que les Israëlites mangerent dans le desert. Ce n'est plus l'agneau Paschal que les enfans d'Israël immoloient tous les ans. « Mais c'est le pain de vie, le » pain descendu du Ciel, & qui donne la vie » au monde » ; c'est Jesus-Christ lui-même, son corps, son sang, son ame, sa divinité cachés sous les espèces eucharistiques. « O » Mystère de la bonté infinie de Dieu! s'écrie saint Augustin ; ô Sacrement de l'unité! O » lien de la charité! » Qui osera douter que ce ne soit le corps de Jesus-Christ même, puisque Jesus-Christ a dit : Ceci est mon corps! Qui refusera d'ajouter foi à la parole de Jesus-Christ, qui assure que c'est son sang? N'en jugeons point par ce que le goût & les autres sens nous en rapportent : ne raisonnons point & ne cherchons point l'ordre de la nature dans ce qui est au dessus de la nature. Saint Chrysostôme développe d'une manière sublime la grandeur & l'excellence de la sainte Eucharistie. « Considérez attentivement, dit ce saint » Evêque, à quelle table vous avez l'honneur » d'être appellés, & les mets que l'on vous » y sert pour être votre nourriture. Celui que » les Anges ne regardent qu'avec frayeur, » & qu'ils n'osent même regarder librement à » cause de l'éclat dont il est environné, c'est » celui-là que nous mangeons, c'est à lui que » nous sommes unis, ensorte que nous devenons avec lui un même corps & une même » chair. En effet, dit encore S. Chrysostôme, » ce mystère fait que la terre devient le Ciel : » ouvrez, mes Freres, ouvrez les portes du » Ciel, & vous verrez véritablement ce que » je vous dis : je vous montrerai ici ce qu'il » y a de plus précieux & de plus grand. Car » de même que dans les palais des Rois de la

Joa.

S. Aug. tract. 26. in Joan.

S. Cyril. Hierosf. Catech. mist. 54.

S. Amb. lib. de myst. c. 9.

S. Chrys. lib. 3. de Sacerd. c. 4.

Hom. 24. in 1. Ep. ad. Cor.

» terre, ce qu'il y a de plus magnifique, ce ne » sont point les murailles ni les lambris d'or, » mais la personne du Roi assis sur son trône; » aussi rien n'est plus grand que ce qu'il vous » est permis de voir maintenant sur la terre » puisque je vous y montre non pas des Anges » & des Archanges, non pas les Cieux ni les » Cieux des Cieux, mais le Seigneur & le Roi » même des Cieux & des Anges.

20. *De l'amour que Jesus-Christ témoigne dans ce divin Sacrement.*

Si Jesus-Christ nous a témoigné un grand amour en descendant du Ciel sur la terre, & en cachant sa divinité sous les voiles de son humanité, on peut dire que ce divin Sauveur a mis le comble à cette miséricorde infinie & à cette charité excessive, en se donnant pour toujours à son Eglise dans l'auguste mystère de la sainte Eucharistie, & en cachant sa divinité & son humanité sous les voiles du Sacrement. Nous n'en devons plus douter, depuis que S. Jean nous fait regarder ce mystère comme l'effet le plus admirable de l'amour de Jesus-Christ envers les hommes. « Jesus sçachant » que son heure étoit venue de passer de ce » monde à son père, comme il avoit aimé les » siens qui étoient dans le monde, il les aima » jusqu'à la fin ». C'est comme si saint Jean nous disoit : si jusqu'à présent l'amour de Jesus-Christ envers les hommes n'a éclaté que foiblement, si jusqu'ici ce divin Sauveur n'a donné que de légères preuves de sa charité en guérissant les malades, en ressuscitant les morts, en faisant du bien à tout le monde, Jesus-Christ va donner maintenant les marques les plus sensibles de son amour pour l'action

Joan. 13. v. 1.

du sacrifice solemnel où il répandra son sang pour la rémission des péchés & par l'institution d'un grand Sacrement, où il donnera son corps & son sang pour être la nourriture de nos ames.

Il semble que ce n'étoit point assez au Verbe de Dieu de s'être fait chair, & d'avoir habité parmi nous : son amour ingénieux lui a fait trouver le secret de se multiplier dans autant de lieux qu'il y a d'autels ici bas, & de s'incarner, pour ainsi dire, autant de fois, que l'Eucharistie est consacrée par les Prêtres. Il ne s'est pas contenté de souffrir la mort sur l'arbre de la Croix, il a voulu encore instituer un mystère qui annonçât cette mort précieuse, qui la continuât & qui l'accomplît. Il ne s'est pas contenté d'opérer dans le tems ses mystères ineffables, il les rassemble tous ici, comme dans un point indivisible : il les y renferme sous les symboles sacrés d'une nourriture corporelle, pour les faire passer dans le plus intime de nos cœurs, & pour en nourrir nos ames jusqu'au jour de l'éternité. Enfin il ne s'est pas contenté de nous donner ses graces & tout ce qui est hors de lui, il veut bien se donner lui-même tout entier à nous ; c'est dans nous qu'il veut établir le Tabernacle de son corps, le Temple de son esprit, & le Sanctuaire de sa divinité. Il falloit que le Pontife des biens-futurs se séparât de ses Apôtres, montât dans le Ciel pour en ouvrir l'entrée. Mais il trouve moyen de se donner à nous par une autre voie, de monter au Ciel sans quitter la terre, & d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, sans cesser d'être à la droite de son Père. O bonté incompréhensible de Jesus-Christ ! ô excès surprenant de son amour !

3°. *Du besoin que nous avons de la sainte Eucharistie.*

Joan. 6. ℣. 54. » Jesus-Christ nous dit dans l'Evangile : Si » vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme » & si vous ne buvez son sang, vous n'aurez » pas la vie en vous ». Comme il est nécessaire de prendre des alimens pour conserver la vie du corps, aussi est-il nécessaire de participer à la Communion pour soutenir la vie de l'ame. La sainte Eucharistie est le pain de vie, le pain descendu du Ciel pour donner la vie au monde. » Ce n'est pas comme la manne que vos pères » ont mangé dans le désert, & qui ne les a » pas empêché de mourir, disoit Notre-Seigneur » en parlant aux Juifs, celui qui mangera de ce » pain de vie, vivra éternellement.

Joan. 6. ℣. 49.

Si les hommes se donnent tant de peine pour conserver la vie corporelle, qui est une vie si remplie de misères & de maux, d'amertumes & d'inquiétudes, une vie qui n'est pas tant une vie qu'une mort ; s'ils s'assujettissent aux régimes les plus durs, aux remédes les plus dégoutans ; s'ils souffrent les opérations les plus douloureuses, pour prolonger de quelques jours cette vie misérable qu'ils doivent bien-tôt perdre ; que ne doivent-ils pas faire pour se rendre dignes de participer au pain sacré de la sainte Eucharistie, qui est un pain toujours vivifiant, qui est le principe de la vie & le germe de l'immortalité ?

C'est pourquoi Jesus-Christ dit à l'ame fidelle : » Il faut que vous recouriez souvent à » la Communion, comme à la source de la » grace & de la miséricorde divine, comme à » l'origine de toute bonté & de toute pureté, » afin que vous puissiez être guéri de vos pas- » sions & de vos vices, & que vous deveniez

L. 3. de l'Imitat. c. 10.

» plus fort contre les attaques du démon, & plus » vigilant contre ses surprises ». Aussi l'ame profite-t-elle de cet avis de Jesus-Christ & reconnoit-elle le besoin qu'elle a de la sainte Eucharistie. » Je sens que deux choses me sont » nécessaires dans cette vie, sans lesquelles le » poids de mes misères me seroit insupportable; » oui, tandis que je suis retenu dans la prison » de mon corps, j'ai deux sortes de besoins, » il me faut des alimens & de la lumière: à ce » double besoin, vous avez préparé, ô mon » Dieu, un double secours; vous m'avez donné » votre chair sacrée pour être la nourriture de » mon ame & de mon corps, & votre parole » comme une lampe pour éclairer mes pas. » Sans ces deux choses je ne pourrois pas bien » vivre; car la parole de Dieu est comme la » lumière de l'ame, & votre Sacrement est la » paix qui donne la vie.

PRIERE

Pour remercier Jesus-Christ d'avoir institué la sainte Eucharistie.

N'étoit-ce pas assez, ô mon Dieu, de vous être incarné pour mon salut, d'être mort pour mes péchés, & d'être ressuscité pour ma justification? Falloit-il encore multiplier les prodiges de votre amour, & perpétuer les merveilles de votre charité! Il étoit juste que vous remontassiez dans le Ciel après avoir accompli tous les travaux de votre vie mortelle; il étoit juste qu'après vous être humilié jusqu'à la mort de la Croix, vous allassiez prendre possession de la gloire de votre Père. Mais que vois-je, ô mon divin Jesus! la veille de votre mort vous instituez un mystère ineffable, où vous offrez

à Dieu votre corps sacré & votre sang précieux comme une hostie de propitiation, & où vous voulez qu'on communie à cette sainte victime. Mais qu'est-ce que l'homme, pour que vous daigniez le visiter, ô mon Dieu ? qu'est-ce que le Fils de l'homme, pour vous abaisser jusqu'à lui ? Eh ! Seigneur, si les Cieux ne sont pas capables de vous contenir, comment pourrois-je, misérable créature & poussière que je suis, vous recevoir.

O Cieux, soyez dans l'étonnement ! Terre, soyez dans l'allégresse ! Soyez béni à jamais, ô mon Dieu, & graces éternelles vous soient rendues d'un si grand don. » Oui, mon divin » Jesus, je vous rends graces, de ce que pour » donner à tout le monde une preuve sensible » de votre amour, vous avez préparé un » grand repas, où vous donnez, non plus un » agneau, mais votre corps sacré dont il étoit » la figure. C'est dans ce festin sacré que vous » faites trouver à vos Fidèles une joie pure, » qu'ils boivent dans ce calice du salut, qui » n'est pour eux comme un essai des délices du » Ciel ; c'est-là que nous sommes à la même » table avec les saints Anges : avec cette dif- » férence à la vérité, qu'ils voient à décou- » vert & sans voile ce que nous ne voyons » encore que par la foi..... Je vous rends » encore mes actions de graces, ô mon Dieu, » de ce que par ménagement pour ma foi- » blesse vous vous êtes caché sous les voiles du » Sacrement : car si vous vous montriez avec » toute la majesté qui vous environne, quels » yeux en pourroient soutenir l'éclat ? Non, » le monde entier ne pourroit subsister devant » la splendeur dont vous brillez dans votre » gloire.

L. 4. de l'Imitat. c. 11.

Quelle reconnoissance, ô mon divin Jesus ;

puis-je vous témoigner pour tant de faveurs? Je vous présente mes actions de graces, mes adorations & mes hommages dans l'abaissement le plus respectueux dont je suis capable; mais qu'est-ce que les hommages d'une foible créature? Je les unis donc aux adorations que vous rendent les Chérubins dans le Ciel, & aux hommages que vous présente sur la terre l'Eglise Catholique; je les unis à ceux que vous avez rendus à votre Pere pendant les jours de votre vie mortelle, & à ceux que vous lui offrez sans cesse dans le Sacrement de votre amour. Qu'il se fasse ainsi un saint concert d'adorations & d'hommages pour suppléer à mon impuissance, & pour vous rendre éternellement toutes les actions de graces qui vous sont dues.

§. 2. *Des dispositions nécessaires pour participer à la sainte Eucharistie.*

Il y a deux sortes de dispositions qu'il faut apporter pour participer dignement à la manne céleste. Les unes regardent le corps, & les autres l'ame.

Parlons d'abord des dispositions extérieures, & qui regardent le corps.

La première, c'est de communier à jeûn, à moins qu'on ne fût malade, & qu'on reçût ce Sacrement comme Viatique. « Il a plu au S. Aug. » Saint-Esprit, dit saint-Augustin, que pour Ep. 118. » honorer un si grand Sacrement, rien n'entrât » dans la bouche des Chrétiens avant le Corps » de Jesus-Christ ». Quand nous disons qu'il faut communier à jeûn, nous entendons qu'on n'ait rien pris ni par forme d'aliment, ni par forme de médecine : car ce qui s'avale par forme de salive, dit saint Thomas, ce qui peut S.Thom. rester des alimens dans la bouche, ou quelques qu. 80.

Art. 1. ad 4. goutes d'eau dont on s'est lavé la bouche, n'empêche pas de communier. Cependant si on en avaloit une quantité un peu considérable, quand même ce seroit par hazard & non de propos délibéré, on devroit s'abstenir de la sainte Communion.

2. On doit approcher de la sainte Eucharistie avec l'extérieur le plus modeste & le plus recueilli qu'il est possible, & sur-tout avec un extérieur entièrement éloigné de toutes les vanités du siècle : car si les vanités du monde ne sont permises en aucun tems, elles le sont encore bien moins lorsqu'on s'approche de Jesus-Christ qui s'est humilié & anéanti, & qui cache sa grandeur & sa gloire sous les plus simples voiles du Sacrement.

Quand on a communié, on doit imiter, autant qu'il est possible, la conduite des Chrétiens d'Ethiopie. Ces Fidèles n'osent pas cracher le jour qu'ils ont communié, & il paroît par une Lettre qu'Amalarius a écrite sur ce sujet, que de son tems on se scandalisoit de ceux qui ne s'en abstenoient pas ; ce qui est une marque que c'étoit une coutume générale. Cependant, pour ne point tomber dans de vaines inquiétudes & des scrupules mal fondés, qu'on observe de ne point cracher lorsque la sainte hostie n'est point encore consommée, & qu'il y a lieu de craindre qu'il en reste quelque partie.

Vid. Amalar. Ed. t. 7. Spicileg.

Par rapport aux dispositions de l'ame, « que » l'homme s'éprouve lui-même, dit saint Paul, » & qu'après s'être éprouvé, il mange de ce » Pain, & boive de ce Calice ». Cette épreuve consiste principalement dans l'examen que l'on doit faire si l'on a les quatre dispositions qui sont nécessaires pour participer à la sainte Eucharistie, 1o. Une foi vive. 2o. Une grande

Cor. 11.

pureté. 3°. Une humilité profonde. 4°. Un amour dominant.

1. Une foi vive. Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. Sans la foi on n'est pas digne d'approcher d'un Sacrement qui est dans toute son étendue un Mystère de foi : aussi est-ce-là la première disposition que saint Paul exige de ceux qui participent à la divine Eucharistie. Ce saint Apôtre veut qu'on la regarde comme le Corps du Seigneur, & il défend d'en user comme d'un aliment commun & ordinaire. Ainsi il est nécessaire d'être rempli de toutes les richesses d'une intelligence ferme & assurée, pour connoître le Mystère de Jesus-Christ, dans lequel sont renfermés tous les trésors de science & de sagesse. C'est la foi qui voit tout jusqu'aux choses invisibles, qui nous donne l'intelligence du Mystère ineffable de la sainte Eucharistie. » Gardez-vous bien, dit Jesus-» Christ, de vouloir inutilement approfondir » ce sacré Mystère, si vous ne voulez vous » plonger dans un abîme de doute : celui qui » veut sonder la majesté de Dieu, se trouve » accablé du poids de sa gloire.... Soumettez-» vous à Dieu, assujettissez votre esprit à la foi, » & vous en recevrez toutes les lumières qui » vous sont nécessaires.

Heb. 11.

1. Cor. 11.

Colos. 2.

L. 4. de l'Imit. ch. 18.

La foi doit donc tenir lieu de sens & de raison : elle doit faire taire la raison étonnée, commander aux sens révoltés, & captiver notre intelligence sous le joug de Jesus-Christ qui ne peut ni nous tromper, ni être trompé. Or, de quelle efficace n'est point cette foi vive & animée qui est nécessaire pour participer à la sainte Eucharistie ? Elle ne captive pas seulement l'esprit, elle change encore le cœur ; elle ne se borne pas aux pensées, mais elle opère de saints mouvemens ; elle étend le cœur ; elle

dilate l'ame ; elle la rend capable d'être l'habitation de Dieu, dont la sainteté est aussi redoutable que la majesté ; elle nous fait sentir la grandeur de Jesus-Christ & notre néant, sa sainteté & notre corruption ; elle nous découvre l'œil de Jesus-Christ toujours ouvert sur nos besoins, ses mains bienfaisantes qu'il tend ou pour nous conduire, ou pour nous relever ; enfin elle nous fait connoître & adorer Jesus-Christ pour ce qu'il est, & pour ce qu'il paroît n'être pas : aussi est-ce à ce Sacrement de notre rédemption, que tous les Saints ont attaché leurs ames par les liens de cette foi vive & animée.

La seconde disposition dans laquelle il faut entrer pour participer dignement au Pain de vie descendu du Ciel, est une grande pureté de cœur. C'est l'Apôtre saint Paul qui prescrit cette disposition, lorsqu'en nous parlant de
1. Cor. 5. 8. Jesus-Christ » qui est notre véritable Agneau » Pascal qui a été immolé pour nous, il dit que » nous devons le manger non pas avec le vieux » levain du péché, mais avec les azimes de la » sincérité & de la vérité ». Et Jesus-Christ lui-même ne nous insinue-t-il pas assez clairement la nécessité de cette disposition, puisqu'avant de distribuer à ses Apôtres son Corps sacré & son
Joan. 13. Sang précieux, il leur lave les pieds ? N'est-ce pas nous faire entendre qu'avant de nous approcher de la manne céleste, il faut que tout soit purifié en nous, non-seulement les mains, mais les pieds & la tête, & que ce soit Jesus-Christ lui-même qui nous purifie ?

Aussi lorsqu'on célébroit autrefois les saints Mystères, le Diacre se tournoit vers les Fidèles un peu avant la communion, & disoit à haute voix : Les choses saintes sont pour les Saints. C'étoit cette voix puissante qui faisoit le discer-

nement des Chrétiens, qui faisoit approcher les uns de la table Euchariſtique, & qui en éloignoit les autres. » Si quelqu'un n'eſt pas » ſaint, dit ſaint Jean Chryſoſtôme, qu'il ne » s'approche pas de cette Table ſainte. Ce n'eſt » pas aſſez d'avoir quitté le péché, il faut » encore avoir le Saint-Eſprit dans ſon ame & » une riche abondance de bonnes œuvres. Il » faut, dit ſaint Baſile, pour participer digne- » ment à la ſainte Euchariſtie, il faut non- » ſeulement être mort au péché, au monde, » & à ſoi-même, mais auſſi ne plus vivre que » pour Dieu. Il faut être dépouillé du vieil » homme, être exempt de toute ſouillure de » corps & d'eſprit, être ſaint & irréprochable. » Celui qui veut faire une bonne Communion » doit, ſelon ſaint Thomas, ſe purifier de ſes » péchés par les jeûnes, les prières, & les auſté- » rités de la pénitence, & détruire tous les deſirs » de la concupiſcence par un fervent amour de » Dieu.

Hom. 71. in Ep. ad Hebr.

L. 10. de ap. c. 3.

Opuſcul. de S. Sacramento.

Il n'y a perſonne qui ne ſçache combien le temple du Seigneur doit être pur, combien l'autel ſur lequel s'offre le Sacrifice de notre rédemption doit être ſaint, combien le vaſe précieux qui renferme la manne Euchariſtique doit être ſans tache. De quelle pureté ne doit donc pas être doué un Chrétien qui ſe prépare à participer aux ſaints Myſtères, puiſque ſon corps eſt le temple du Saint-Eſprit, ſon ame eſt l'autel du Sacrifice, ſon cœur eſt la coupe d'or qui contiendra la manne céleſte ?

La troiſième diſpoſition eſt une profonde humilité. Les paroles du Centenier que l'Egliſe nous met dans la bouche, avant que de participer à la ſainte Euchariſtie, ſont un avertiſſement des ſentimens dont nous devons être pénétrés, lorſque nous diſons : » Seigneur,

Math. 8. 8.

» je ne suis pas digne que vous entriez dans » mon ame, mais dites seulement une paro» le, & mon ame sera guérie ». Retirez-
Luc. 5. 8. vous, Seigneur, disoit saint Pierre au Fils de Dieu qui venoit de lui accorder une pêche des plus abondantes, » retirez-vous de moi, Sei» gneur, car je suis un grand pécheur. Quoi,
Genes. 18. 27. » disoit Abraham, je parlerai à mon Dieu, moi » qui ne suis que cendre & que poussière » ! Si ces grands hommes étoient animés d'une humilité profonde, quand ils devoient parler à Dieu ; dans quel anéantissement ne devons-nous pas entrer, lorsqu'il s'agit, non pas seulement de parler à notre Dieu, mais encore
2 Reg. 6. 9. de le recevoir dans notre cœur ? » Comment est-il » possible que l'Arche vivante de la nouvelle » alliance entre chez moi », devons-nous nous
Job. 25. 5. Ib. 4. 18. écrier avec le Roi Prophête ? Car si les étoiles ne sont pas pures en la présence de Dieu, dit l'Ecriture, & si les Anges mêmes qui sont esprit & lumières, paroissent souillés à ses yeux, où se mettra donc un pécheur qui a tant de fois offensé son Dieu, & qui s'est révolté si souvent contre sa divine Majesté ? Il doit dire avec
Daniel. 9. 18. Daniel : » Ce n'est point, Seigneur, en nous » appuyant sur nos propres justices que nous » répandons nos prières en votre présence, » mais c'est en nous confiant dans l'abondance » de vos miséricordes...... Car que sont nos » justices, sinon comme le linge le plus souil» lé » ? Nous n'avons donc pas d'autre ressource que de mettre notre confiance dans la miséricorde de notre Dieu & dans les mérites de notre Sauveur, qui nous invite d'approcher
Matth. 11. de lui : » Venez à moi, vous tous qui êtes » chargés » ; & qui nous commande même de participer à la divine Eucharistie : « Si vous ne » mangez la Chair du Fils de l'Homme, & si

» vous ne bûvez son Sang, vous n'aurez pas la » vie en vous ». Que des invitations si tendres ne nous fassent pas oublier notre pauvreté & notre misère : reconnoissons au contraire notre impuissance à tout bien ; affligeons-nous des souillures & des taches de notre ame, gémissons-en, & ne nous consolons que par la bonté de notre Maître qui veut bien venir en nous, & y résider comme dans son temple.

La quatrième disposition dans laquelle on doit entrer pour participer à Jesus-Christ, est un amour dominant. N'est-il pas juste que puisque dans l'Eucharistie le Fils de Dieu nous donne une si grande marque de sa charité, nous lui rendions amour pour amour? Ne seroit-il pas bien honteux d'avoir moins de desir de s'unir à Jesus-Christ, que Jesus-Christ n'en a de s'unir à nous? » J'ai souhaité avec ardeur, dit-il » à ses Apôtres, de manger cette Pâque avec » vous autres avant que de souffrir. Si je me » suis donné tout entier pour vous à mon Père, » nous dit ce divin Sauveur dans le quatrième » Livre de l'Imitation; si je vous donne encore » tout mon Corps & tout mon Sang pour vous » nourrir, ce n'est qu'afin que vous soyez tout » à moi, comme je suis tout à vous ». Pourrions-nous hésiter? Oserions-nous user de quelque réserve?

Luc. 22. v. 15.

C. 6.

C'est notre cœur tout entier que Jesus-Christ demande, & c'est l'Eucharistie qui en est le motif & le sceau. Comme c'est l'amour qui a porté le Fils de Dieu à se donner aux hommes dans le Mystère de l'Incarnation, pour être leur rédemption, & à se communiquer à eux dans le Mystère de l'Eucharistie, pour être leur nourriture spirituelle; aussi ne doit-on pas s'approcher de cette manne céleste sans être vivant & animé de ce saint amour. C'est-là la robe

nuptiale dont un Chrétien doit être revêtu avant que d'entrer dans la salle des nôces, & sans laquelle il mériteroit d'être jetté dans les ténébres extérieures. C'est-là l'adoration sincère qu'il faut rendre à la divine Eucharistie : car il faut l'adorer avant de la recevoir ; & non-seulement on ne péche point en l'adorant dans ce sacré Mystère, mais on péche si on ne l'adore point. Mais en quoi consiste principalement cette adoration ? Elle consiste dans la foi & dans l'amour ; puisque, selon saint Augustin, on n'adore Dieu qu'en l'aimant.

S. Aug. in Ps. 98.

Si Jesus-Christ ne veut pas avoir aux pieds de l'Autel des Fidèles qui n'aiment pas leurs freres, comment pourroit-il souffrir à sa table des Chrétiens qui n'aiment pas leur Dieu, & qui n'étant pas animés du saint amour demeurent dans la mort, & sont même encore dans l'anathême ? Mais de quel amour faut-il être pénétré quand on s'approche de la sainte Eucharistie ? Est-ce d'un amour superficiel, qui ne consiste qu'en paroles ; qui ne se termine qu'à des sentimens ou des desirs ? Non sans doute : ce doit être d'un amour chaste & sincère, qui soit soutenu par la prière, animé par la confiance, & vérifié par les bonnes œuvres ; ensorte, dit saint François de Sales, que cet amour de Dieu soit plus fort que toutes les autres affections, & règne sur toutes les passions de l'ame. » Que personne, dit saint Chry» sostôme, ne s'approche avec dégoût de la » sainte Table ; que personne ne porte à ce » festin un cœur languissant ; que tous soient » enflammés de charité ; que tous soient brûlans » de ferveur & pleins d'avidité. Considérez des » yeux du cœur, dit saint Augustin, les plaies » d'un Dieu crucifié, les cicatrices d'un Dieu » ressuscité, le sang d'un Dieu mourant, l'amour

S. Aug. l. de S. Virgin. c. 54.

» mour d'un Dieu devenu notre nourriture,
» sachez en estimer le prix, pesez-le dans la
» balance de l'amour. Tout votre cœur doit
» être attaché à celui qui a été attaché pour vous
» à la Croix..... Il ne vous est plus permis
» d'aimer foiblement.

§. 3. *De la Communion indigne.*

C'est l'Apôtre saint Paul qui nous fait connoître l'énormité du crime de la Communion indigne, lorsqu'il nous dit : » Celui qui mange » ce pain, ou qui boit le Calice du Seigneur » indignement, est coupable du Corps & du » sang du Seigneur, il mange & boit son » propre jugement ». Que ces paroles du saint Apôtre sont foudroyantes ! que cette menace est terrible ! Fouler aux pieds le corps sacré de Jesus-Christ, profaner le sang de la nouvelle alliance, concentrer la sainteté éternelle dans l'abomination d'un cœur souillé, la justice incrée dans la boue de l'iniquité, la lumière dans les ténèbres, unir Jesus-Christ avec Bélial, crucifier Jesus-Christ de nouveau, être plus coupable qu'Hérode, que Judas, que les Juifs qui ont attaché le Fils de Dieu à la Croix, ce sont les expressions dont les Apôtres & les Pères se servent, pour faire comprendre l'horrible déicide que l'on commet en communiant indignement.

1. Cor. 11.

Aussi quel supplice ne mérite pas celui qui outrage ainsi le Saint des Saints ? » Satan entra dans le cœur de Judas, & prit un nouvel » empire sur lui, dès qu'il eut reçu le morceau que Jesus-Christ lui avoit présenté. Il » eût été bien plus avantageux à cet homme » de n'être pas né ». Celui qui reçoit Jesus-Christ dans un cœur corrompu par le péché,

Joan. 13. 27.

Matth. 26, 24.

change la nourriture en poison ; il trouve la mort dans la vie même ; il livre Jesus-Christ à son ennemi ; il se livre lui-même à son Juge : car le Fils de Dieu qui est venu pour donner la vie, entre comme un Juge formidable dans ce cœur souillé ; il condamne à la mort ce sacrilége profanateur, il écrit de son propre sang l'arrêt de sa condamnation.

Ce seroit ici le lieu de rapporter les exemples terribles des punitions éclatantes que Dieu a exercées de tems en tems contre ceux qui ont profané la sainte Eucharistie. Nous n'en citerons que quelques-uns, & c'est dans S. Cyprien, illustre Evêque & Martyr de Jesus-Christ, que nous les puiserons. Ce Saint raconte qu'une petite fille qui avoit été portée par sa nourrice au sacrifice des Idoles, avoit reçu du pain trempé dans du vin qui leur avoit été offert. La mère de cet enfant ne sçachant pas ce qui s'étoit passé, apporta sa fille à l'église, comme saint Cyprien offroit le saint Sacrifice. L'enfant pendant toutes les prières ne fit que pleurer & se tourmenter ; après la consécration, lorsque le Diacre vint présenter le Calice aux assistans, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lèvres, & refusa le Calice. Le Diacre insista, & lui fit avaler malgré elle quelques gouttes du Sang précieux ; alors elle se mit à sanglotter & à vomir, & rejetta ce qu'elle avoit pris de la sainte Eucharistie.

Tract. de lapf.

Une femme qui étoit tombée dans l'apostasie, s'étant aussi présentée comme S. Cyprien sacrifioit, & ayant reçu la Communion par surprise, perdit tout d'un coup la respiration, & tomba aussi-tôt tremblante & palpitante. Une autre ayant ouvert son coffre où étoit la sainte Eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouventa, & elle n'osa y toucher.

Mais à quoi bon rapporter tous ces exemples ? S. Paul ne nous en dit-il pas en quelque sorte davantage par ce peu de paroles ? » Parce » qu'il y en a quelques-uns qui profanent les » saints Myſtères, c'eſt pour cette raiſon, dit-il, » qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & » de languiſſans, & que pluſieurs ſont morts «. Encore, que l'on ſeroit heureux, ſi l'on en étoit quitte pour éprouver ces châtimens temporels que Dieu employoit dans les premiers ſiècles ! mais ce qui doit faire trembler, c'eſt que ſouvent on eſt livré à des châtimens ſpirituels, qui ſont d'autant plus à craindre, qu'ils ſont moins ſenſibles ; l'aveuglement de l'eſprit, l'endurciſſement du cœur, l'impénitence finale, la mort dans le péché, ſont les ſuites ordinaires & les terribles punitions des Communions ſacriléges.

1. Cor. 11. 30.

On peut communier indignement en deux cas, ou de volonté délibérée, ou dans une eſpèce de bonne foi : de volonté délibérée, ſi, ſçachant qu'on eſt coupable de péché mortel, on s'approchoit de la ſainte Euchariſtie. Qu'il eſt rare, quand on a porté l'impiété juſqu'à cet excès, d'en faire pénitence, & d'obtenir le pardon de cet horrible ſacrilége ! N'eſt-ce pas-là en effet le péché contre le Saint-Eſprit, qui, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, n'eſt remis ni en ce monde ni en l'autre ? Qu'on ne croie pas cependant avoir toujours évité le ſacrilége d'une Communion indigne, parce qu'on a confeſſé ſes péchés, & que l'on a entendu prononcer ſur ſoi les paroles de l'abſolution. Car qu'il y a d'abſolutions inutiles qui ne délient pas devant Dieu ! Qu'il y a de confeſſions qui ſont elles-mêmes de nouveaux péchés ! Qu'on s'examine ſur les règles que les Saints Pères ont établies ſur cette matière.

Matth. 12. 31.

1°. L'affection au péché mortel est un péché mortel : ainsi communier pendant que l'affection au péché mortel n'est pas détruite, mais qu'elle vit dans le cœur, & qu'elle plaît encore, c'est communier indignement. » Qu'au-
S. Chryſ. hom. 83. in Math. » cun Judas, qu'aucun avare n'approche de » la sainte Table, dit saint Chrysostôme : elle » ne reçoit que les disciples de Jesus-Christ.... » Que celui qui est cruel, sans miséricorde; » sans sentiment d'humanité ; que celui qui » est encore impur, n'ose pas s'en appro- » cher.

S. Aug. Ep 51. n. 5. S. Isidor, l. 1, de offi. Ecl. S. Elig. hom. 4. S. Th. opusc. de S. Sacra c. 9.

2°. Les saints docteurs de l'Eglise déclarent que c'est communier indignement que de communier dans un tems auquel on doit faire pénitence. C'est une précipitation téméraire & sacrilége de courir, après un examen léger & superficiel, au Tribunal de la pénitence ; & du Tribunal de la pénitence, après une confession rapide de toutes sortes de crimes, courir à la Table du Seigneur. Celui qui veut communier dignement, doit, selon saint Thomas, se purifier de ses péché par les jeûnes, les prières & les austérités de la pénitence, & doit détruire tous les desirs de la cupidité par un fervent amour de Dieu.

S. Bona-vent. de præpar. ad. Miss. c. 5.

3°. S. Bonaventure enseigne que » c'est communier indignement, que de ne pas s'approcher de la Communion avec assez de révérence, de circonspection & d'attention, & » que c'est à ceux qui communient dans cet état » que l'Apôtre déclare qu'ils boivent & mangent leur jugement. C'est dans le même sens » que saint Basile avoit dit, que le crime d'être

S. Basil. c. 1. de bap. c. 5.

» coupable du Corps & du Sang de Jesus-» Christ, ne tombe pas seulement sur celui » qui ayant le corps & l'ame souillés, approche » indignement des saints Mystères ; mais que

» ces paroles regardent encore celui qui en ap-
» proche inutilement & ſans fruit, parce qu'il
» en approche ſans être preſſé par la charité de
» Jeſus-Chriſt, rendant inutile un ſi grand bien,
» le recevant ſans ſentiment, & ſans en tirer du
» profit. Approchant d'un ſi grand Myſtère ſans
» aucune reconnoiſſance, il ſera condamné, &
» ſera ſévèrement puni par celui qui fait rendre
» compte de toute parole oiſive, & qui châtie
» l'oiſiveté du ſerviteur qui n'a pas fait profiter
» le talent qu'il a reçu, &c. « Il eſt cependant à propos d'expliquer en quel ſens la Communion inutile devient une Communion indigne & ſacrilége; c'eſt lorſqu'elle eſt jointe à l'indifférence & au mépris, qu'elle eſt faite par des vues purement humaines, ſans aucune préparation, & avec une volonté délibérée de demeurer dans ſa première tiédeur.

§. 4. *De quelques circonſtances de la première Communion.*

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs des diſpoſitions qu'il faut apporter à la Communion; nous ne nous arrêterons pas à faire obſerver que la première & la dernière Communion demandent une attention toute particulière; nous ſuppoſons ici que les jeunes gens que l'on a préparés pendant un tems ſuffiſant pour les rendre dignes de participer aux ſaints Myſtères, ſont entrés dans les ſentimens & les diſpoſitions qu'on leur a inculqués: il ne nous reſte plus qu'à leur marquer quelques circonſtances dans leſquelles ils doivent faire cette action ſi ſainte.

1°. Avant la première Communion, il faut faire une Confeſſion générale; c'eſt une nouvelle vie qu'on veut mener; c'eſt un nouvel

état dans lequel on va entrer : que l'on repasse donc dans l'amertume de son ame tous les péchés de sa vie : qu'on s'en purifie par les larmes de la componction, & par les exercices de la pénitence.

2°. Avant que de participer à la sainte Eucharistie, il seroit à propos d'avoir reçu le Sacrement de Confirmation : c'étoit autrefois la pratique de l'Eglise. Lorsque les Catécumènes étoient jugés dignes de la participation aux saints Mystères, l'Eglise les purifioit d'abord dans les eaux sacrées du Sacrement de la régénération, ensuite elle leur communiquoit le Saint-Esprit par l'imposition des mains de l'Evêque, & enfin elle les faisoit asseoir à la Table du Seigneur. Tel est l'ordre que l'Eglise observoit, lorsqu'elle admettoit à la réception des divins Sacremens les Catécumènes qu'elle avoit éprouvés. Les jeunes gens que l'on dispose à la première Communion, doivent donc recevoir auparavant, si cela est possible, le Sacrement de Confirmation, ou s'ils l'ont déja reçu, faire leurs efforts pour en renouveller la grace.

3°. La veille de la première Communion, on doit demander la bénédiction des pères & mères, se recommander à leurs prières & à celles des personnes de pieté. Le jour que l'on participe pour la première fois à la sainte Eucharistie, on doit faire selon son pouvoir quelques aumônes, afin de reconnoître dans les pauvres qui sont les membres de Jesus-Christ, le don que ce divin Sauveur veut bien nous faire de lui-même dans le Mystère de son amour. On doit aussi ce jour-là renouveller les vœux de son Baptême, afin de sceller du Sang de Jesus-Christ l'alliance que l'on a contractée avec Dieu, & de ratifier solemnellement les

promesses que l'on a faites à Dieu de renoncer pour toujours au démon, au monde & au péché, & de s'attacher inviolablement aux maximes & aux exemples de Jesus-Christ.

4°. L'ordre de l'Eglise est que la première Communion se fasse dans la Paroisse d'où l'on est, & il est défendu de la faire ailleurs, même hors le tems Pascal. Monseigneur l'Archevêque de Paris, par son Ordonnance du 9 Décembre 1735, a imprimé par son autorité, à l'usage qui subsistoit, la force d'une loi. Par le second article de cette Ordonnance, il enjoint » que la pre-» mière Communion hors du tems de Pâques, ne » se fasse que dans l'Eglise Paroissiale.

Le Concile de Rouen de l'an mil cinquante, canon dix-neuf, veut que ceux qui ont fait leur première Communion l'année précédente, se joignent à cette pieuse cérémonie, qu'ils la regardent comme l'anniversaire d'une grande fête, & qu'ils fassent leurs efforts pour se rendre dignes de la participation de la sainte Eucharistie.

5°. L'esprit de l'Eglise est de communier, autant qu'il est possible, à la Messe que l'on entend, & de le faire immédiatement après la Communion du Prêtre : car la Communion fait partie du Sacrifice. Or comme l'oblation du Sacrifice est commune entre le Prêtre & le peuple, la participation au Sacrifice doit être aussi commune entre le Prêtre & le peuple, se faire dans le même-tems & dans la même action, en laquelle le Prêtre n'a rien au-delà du peuple, que d'en être, en qualité de Sacrificateur, le Ministre & le dispensateur.

§. 5. *De ce qu'il faut faire après la Communion.*

10. Le tems qui suit immédiatement la Communion, est un tems bien précieux. Qu'on ait soin de se recueillir au plutôt en soi-même pour se consommer en Jesus-Christ, & pour s'occuper de la grandeur du don que l'on vient de recevoir, à l'exemple de la sainte Vierge qui adora Jesus-Christ aussi-tôt après l'avoir mis au monde; qui méditoit & repassoit dans son cœur tout ce qu'elle voyoit & tout ce qu'elle entendoit de Jesus-Christ. Qu'on se détache de l'amour de la vie présente, comme le saint vieillard Siméon, lequel tenant Jesus-Christ entre ses bras, ne desiroit plus que de sortir en paix de ce monde selon la volonté de Dieu; qu'on se sente transporté d'une sainte joie comme Marie-Magdelaine, qui pénétrée d'amour & de foi, se prosternoit aux pieds de Jesus-Christ ressuscité. Que le cœur qui vient de recevoir Jesus-Christ, s'exhale en sentimens d'adorations & d'actions de graces, comme saint Thomas, qui ayant eu la permission de toucher le côté, les mains & les pieds de Jesus-Christ, s'écrioit: Mon Seigneur & mon Dieu. Mais hélas! qu'on est froid & indifférent quand on n'a rien à dire de soi-même à Jesus-Christ, & qu'on a besoin de recourir à un livre pour réciter quelques formules de prières! & que l'on est dissipé, quand on sort aussi-tôt de l'Eglise, & qu'on se répand au dehors!

On doit au contraire s'entretenir avec Jesus-Christ, goûter combien le Seigneur est doux, l'adorer de nouveau, admirer sa miséricorde, le remercier de son don qui est lui-même, inviter les Anges & les Saints à

lui en rendre graces, lui expoſer ſes beſoins, implorer ſa grace, s'attacher de plus en plus à lui, & lui dire comme ſaint Paul : Seigneur, que voulez-vous que je faſſe ? Ne point le quitter qu'on n'ait reçu ſa bénédiction, déteſter ſes péchés, former la réſolution de n'y plus retomber, & d'en éviter les occaſions ; gémir de la longueur de ſon exil, ſoupirer vers la céleſte patrie, deſirer d'être délivré du poids de la mortalité, afin d'être plutôt réuni à Jeſus-Chriſt, & de le voir à découvert après l'avoir reçu ſous les voiles du Sacrement. Telle eſt la conduite que l'on doit tenir lorſqu'on vient de communier ; mais que l'on n'obſerve exactement, que, lorſqu'après la Communion, on rentre dans ſon cœur, on impoſe ſilence à ſes ſens, à ſon eſprit, à ſon imagination, & qu'on s'applique totalement à s'acquitter du juſte devoir d'une vive reconnoiſſance.

Act. 6.

2°. Il ne ſuffit pas de ſçavoir quels ſont les ſentimens qui doivent nous occuper, lorſque nous venons de participer à la ſainte Euchariſti, il faut encore ne pas ignorer de quelle manière on doit paſſer la journée dans laquelle on communie. Nous ne pouvons nous propoſer un exemple plus parfait que celui que Jeſus-Chriſt nous a donné. Ce divin Sauveur après avoir inſtitué & donné la ſainte Euchariſtie à ſes Apôtres, ſe leva de Table, & ayant prononcé le cantique d'action de graces, il s'en alla avec eux ſur la montagne des Oliviers pour offrir à Dieu ſon Père les prémices de ſon ſacrifice, & pour donner à ſes Apôtres les dernières inſtructions. Tel eſt l'exemple que l'on doit ſuivre, ſur-tout le jour auquel on a communié.

Matth. 26. 30.

Ce jour eſt un jour tout d'actions de gra-

ces, d'adoration, de cantiques de joie, qui doivent être le commencement du cantique de l'éternité. Qu'on ne borne donc pas son action de graces à réciter dans l'Eglise quelques prières après la Communion; que toutes les actions de la journée se fassent en esprit d'adoration & de prière; qu'on aime à s'entretenir de Jesus-Christ comme les Disciples d'Emmaus qui avoient reconnu Jesus-Christ à la fraction du pain, & qui s'entretenoient ensemble, après qu'il les eut quittés, de l'ardeur qu'ils avoient ressentie lorsqu'il leur parloit dans le chemin. Tout ce que l'on dit, tout ce que l'on fait ce jour-là, doit être grave & sérieux, modeste & plein de religion, & doit recevoir une impression de vie de l'auteur de la vie auquel on a participé. Cette impression est comme la lumière dont le visage de Moyse étoit tout brillant au dehors, lorsqu'il sortoit de la présence du Seigneur, & de l'entretien qu'il avoit avec lui. On est quelquefois obligé de mettre comme Moyse un voile sur son visage, de peur que le cœur qui est plein d'amour & de foi, ne découvre trop la grandeur du trésor qu'il posséde, & qu'il ne le décéle par des signes extérieurs, qui attirent de grands dangers en attirant l'admiration.

Luc. 22.

On est quelquefois inquiet sur le fruit que l'on a tiré de la Communion. On peut s'en assurer en quelque sorte en examinant quelles sont les actions qui l'ont suivie, quels sont les lieux où on a été, quelles sont les compagnies où l'on s'est trouvé. Quand on ne sort de la Table Eucharistique que pour aller avec Jesus-Christ à la montagne des Oliviers, c'est-à-dire, que pour vacquer aux devoirs de son état en esprit de prière & de sacrifice, c'est imiter

fidèlement Jesus-Christ ! Mais au contraire, quand, le jour de la Communion, on ne donne que le matin à l'Eglise, & le soir à des assemblées mondaines & à des divertissemens profanes, c'est suivre de trop près la conduite de Judas qui se leva de table où il étoit avec Jesus-Christ, & qui sortit de la salle pour aller exécuter le sacrilége dessein qu'il avoit conçu de trahir son divin Maître & de le livrer à ses ennemis.

3°. Les fidèles ont coutume, à la vérité, de passer assez saintement le jour où ils ont communié. Mais hélas ! ce jour est-il passé, il semble que la piété se soit écoulée avec ce jour, la ferveur ne s'étend pas au-delà. On a employé quelque-tems à se préparer à la Communion ; mais à peine y a-t-on participé, qu'on oublie totalement le bienfait que l'on a reçu. On se livre bientôt après à la dissipation, de la dissipation à la tiédeur & à la négligence, quelquefois même il arrive que l'on retombe dans ses anciens péchés, & par-là on se rend coupable d'une ingratitude très-criminelle.

Cependant combien ne doit pas être sainte la vie d'un Chrétien qui a communié ! » Ce- 1. Joan.
» lui qui dit qu'il demeure en Jesus-Christ, 2. v. 6.
» doit, selon la maxime de saint Jean, marcher » comme Jesus-Christ lui-même a marché. » Plus les graces sont grandes, & plus la reconnoissance doit être vive, plus la vie doit être pure ; c'est Jesus-Christ lui-même qui impose cette obligation à celui qui participe à la sainte Eucharistie. Celui qui me mange vivra pour moi ; ce n'est plus pour nous-mêmes que nous devons vivre, mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour nous. Aussi saint Paul étoit-il attaché à Jesus-Christ par un amour si ardent, qu'il s'écrioit : » je vis

Joan. 6. v. 58.

Galat 2. v. 20.

» ou plutôt ce n'est plus moi qui vis ; mais c'est » Jesus-Christ qui vit en moi.

Qu'un Chrétien qui a participé à la sainte Eucharistie se souvienne qu'il s'est nourri de Dieu, qu'il s'est revêtu de Jesus-Christ ; qu'il veille sans cesse sur lui-même ; qu'il n'oublie pas les biens ineffables dont il a été rendu participant, qu'il ne déroge point à la dignité à laquelle il a été élevé ; qu'il ne fasse pas injure à la dignité du Sacrement qu'il a reçu. Si l'esprit tentateur s'approche de lui & qu'il veuille l'ébranler, ou par des pensées criminelles, ou par des paroles indiscretes, ou par des mouvemens de colère, que le Chrétien se souvienne aussi-tôt, qu'ayant communié, il est plus particulièrement sous les yeux de Dieu & entre les mains de Jesus-Christ ; qu'il se rappelle aussi-tôt les paroles du Sauveur du monde : » Celui qui mange ma chair, & qui boit
Joan. 6. v. 54. » mon Sang, demeure en moi, & je demeure » en lui ». Avec quelle force ne résistera-t-il pas pour lors à l'ennemi de notre salut ? Comment pourroit-il proférer le mensonge, de cette bouche, sur laquelle Jesus-Christ, la vérité même, s'est reposé ? Comment pourroit-il prononcer des paroles libres, de cette langue qui a été teinte du sang de l'Agneau sans tache ? Comment pourroit-il faire servir à l'iniquité, des membres qui ont été sanctifiés par l'attouchement sacré de la chair vivifiante du Fils de Dieu ?

§. 6. *De la Communion rare ou fréquente.*

Pour décider cette question délicate, il faut considérer la sainte Eucharistie sous différens rapports ; ou en elle-même, ou du côté des dispositions avec lesquelles on en approche,

ou du côté des motifs qui portent à s'en éloigner ou à la recevoir.

Si on considère le mystère de la sainte Eucharistie en lui-même, il est plus avantageux de s'en approcher souvent que d'y participer rarement. Car plus on participe souvent à ce Mystère ineffable, & plus on reçoit de graces; plus on s'unit au Saint des Saints, & plus on acquiert de sainteté. Si on considère la sainte Eucharistie par rapport aux dispositions avec lesquelles on la reçoit, saint Chrysostôme n'ose décider; « Lesquels estimerons-nous, Hom.
» dit-il, ou ceux qui communient souvent, 17 in
» ou ceux qui communient rarement? Nous Epist. ad
» n'estimerons ni ceux qui communient souvent, Heb.
» ni ceux qui communient rarement, mais » ceux qui communient avec une conscience » sincère, un cœur pur & une vie irréprocha» ble. Que ceux qui sont dans cette disposi» tion s'en approchent toujours, & que » ceux qui n'y sont pas, ne s'en approchent » pas même une seule fois, parce qu'ils ne » font qu'attirer sur eux les jugemens de » Dieu.

Enfin, si l'on considère les motifs qui engagent à communier ou souvent ou rarement, nous disons qu'on est criminel quand on s'y porte par des motifs humains; & qu'on est agréable à Dieu quand on s'y conduit par des motifs dignes de Dieu. S. Augustin enseigne qu'on honore également Jesus-Christ soit Ep. 54.
en s'approchant souvent de la Communion avec amour, soit en s'éloignant quelquefois par humilité. Le Centenier, en se reconnoissant indigne de recevoir Jesus-Christ, fut aussi agréable à Dieu que Zachée, en témoignant tant d'ardeur pour recevoir dans sa maison le Sauveur du monde. En effet c'est le Saint-Es-

prit qui est le principe de ces deux dispositions ; qui les forme dans le cœur des justes ; elles ont leur merite , & elles ont leur récompense. Qu'on ne dispute point sur le dégré de leur mérite , ni sur la différence de leur récompense ; qu'on évite encore avec plus de soin de troubler la paix par un faux zèle. « Que celui qui mange , dit saint Paul , ne méprise » pas celui qui ne mange pas ; & que celui qui » ne mange pas ne condamne pas celui qui » mange.

Mène-t-on une vie pure & une conduite sainte : on peut s'approcher souvent de la Table sainte par un mouvement d'amour & par une impression de charité. On peut aussi s'en éloigner quelquefois par un respect sincère , par un sentiment d'humilité & par un esprit de pénitence. Ces deux dispositions sont très-louables : mais il est important de discerner si la conduite que l'on tient à l'égard de la sainte Eucharistie vient du Saint-Esprit ; car Satan se transforme quelquefois en ange de lumière. Que ceux qui se retirent de la Communion examinent si le sentiment religieux qu'ils prétendent avoir pour les saints Mystères , procède en eux de la même source que dans le Centenier de l'Evangile , qui est un modèle si accompli d'humilité & de foi ; qu'ils démêlent ce qu'il y a de réel dans le motif qui les fait agir ; & qu'ils distinguent avec soin deux sortes de respects , un vrai respect & un faux respect. Le vrai respect est celui qui procède d'humilité ; le faux respect est celui qui vient d'indifférence. Dans l'un & dans l'autre c'est la même conduite , c'est le même langage ; tous deux disent : Je ne suis pas digne , tous deux ne s'approchent pas ; mais que le principe est différent !

Pour ne pas tomber dans l'illusion, qu'on fasse attention à quatre règles par lesquelles on peut discerner le vrai respect qui honore Jesus-Christ dans le mystère de son amour, du faux respect qui outrage ce divin Sauveur.

1°. Le vrai respect regarde la privation de la sainte Eucharistie comme une perte, au lieu que le faux respect la regarde comme un avantage pour la liberté qu'elle semble lui procurer. 2°. Le vrai respect en s'éloignant de Jesus-Christ, renferme toujours un desir ardent d'y participer; au lieu que le faux respect craint, tremble à l'idée seule de l'approche de son Dieu. 3°. Le vrai respect travaille sans cesse à se rendre digne de la sainte Communion, au lieu que le faux respect ne fait aucun effort pour se purifier. 4°. Le vrai respect dans la privation même du Sacrement extérieur, tâche d'y participer d'une autre manière, au lieu que le faux respect ne pense pas à se dédommager de cette privation.

Que ceux qui s'approchent souvent de la sainte Table examinent sérieusement si c'est l'amour de Dieu qui est le principe de cette conduite, & la gloire de Jesus-Christ qui en est la fin.

Quand on a sujet de craindre, quand au lieu de la ferveur avec laquelle on participoit d'abord à la sainte Eucharistie, on ne s'en approche plus qu'avec tiédeur & négligence; quand on y apporte peu de préparation & que l'on en tire peu de fruit; & quand l'envie de communier passe jusqu'à l'empressement & à l'opiniâtreté, jusqu'à disputer avec l'homme de Dieu qui nous conduit. On commence par l'esprit & on finit par la chair, on se laisse entraîner peu-à-peu par le poids de la tiédeur & on vient à faire par habitude l'action la

plus sainte de la Religion, à laquelle on s'étoit porté d'abord par sentiment de piéte.

Mais est-on tombé dans cet état funeste dont les suites sont infiniment fâcheuses, qu'on rentre en soi-même ; qu'on s'humilie profondément devant Dieu ; qu'on examine les défauts qui se sont glissés dans les Communions précédentes ; qu'on prenne la résolution d'y remédier ; qu'on s'éloigne pendant quelque tems de la Table sainte, pour reveiller en soi le goût de la manne céleste, que l'on a perdu par sa négligence, pour renouveller son attention & sa ferveur, & pour faire chaque Communion avec autant d'ardeur & de componction que si c'étoit la dernière de sa vie.

Enfin la règle la plus sûre à laquelle on doit s'attacher dans cette matière, est de suivre l'avis d'un Directeur sage & éclairé qui règlera les Communions. Je dis un guide sage & éclairé ; car si on étoit entre les mains de ces guides aveugles qui n'ont point assez de lumière pour connoître les règles de l'Eglise ; ou qui les connoissant, n'ont pas assez de zèle pour les suivre, ni assez de prudence pour les appliquer avec discrétion ; de ces guides téméraires qui n'éprouvent pas les pénitens, qui les forcent d'entrer dans la sale des noces, quoiqu'ils n'aient pas la robe nuptiale ; de ces Ministres relâchés qui ne craignent point de donner le Saint aux animaux immondes : on ne devroit pas suivre l'avis de tels guides, ce seroit se précipiter avec eux dans le même abîme. Mais autant qu'un Chrétien doit avoir d'éloignement de ces Ministres peu éclairés & de ces dispensateurs peu fidèles, autant doit-il avoir de docilité & de déférence, de confiance & de soumission à la sage conduite

d'un Prêtre selon le cœur de Dieu & à qui il est attaché selon l'ordre de l'Eglise.

Mais détaillons un peu davantage les règles pour la Communion de tous les jours, de toutes les semaines, &c.

10. Il seroit à souhaiter que tous les fidèles vécussent si saintement qu'ils pussent communier tous les jours. Car puisque la sainte Eucharistie, qui est la nourriture de notre ame, est notre pain de chaque jour, ne faudroit-il pas travailler à se rendre digne d'y participer tous les jours? L'ancien usage de l'Eglise étoit ordinairement que tous ceux qui assistoient, & qui avoient part à l'oblation du sacrifice, eussent aussi part à la Communion. Les premiers fidèles communioient tous les jours. L'Eucharistie est le pain de chaque jour, disoient les saints Peres, pourquoi différez-vous au bout de l'année de le recevoir? Recevez tous les jours ce qui vous doit profiter tous les jours, & vivez tous les jours de telle sorte que vous puissiez tous les jours y participer. Mais hélas! que nous sommes éloignés de ces saintes dispositions. Cependant l'Eglise souhaiteroit que les fidèles fussent en état de communier toutes les fois qu'ils assistent au saint Sacrifice de la Messe.

« Ce seroit une imprudence, selon saint L. 2. Introduct. c. 20.
» François de Sales, de conseiller indifférem-
» ment à tous la Communion de tous les
» jours; car la disposition requise pour une
» si fréquente Communion doit être fort ex-
» quise. Cependant parce que cette disposi-
» tion, quoiqu'exquise, se peut trouver en plu-
» sieurs bonnes ames, il n'est pas bon d'en dé-
» tourner généralement un chacun; mais ce-
» la se doit traiter par la considération de l'é-
» tat intérieur de chacun, & ne point blâ-

» mer cet usage, sur-tout quand on suit l'avis
» de quelque digne Directeur.

Pour communier tous les jours, il faut non-seulement n'avoir aucune affection au péché mortel ni au péché véniel, mais il faut encore, selon saint François de Sales, « avoir
Introd. » surmonté la plûpart des mauvaises inclina-
l. 2. c. » tions, c'est-à-dire, non-seulement l'affection
20. » aux choses inutiles & dangereuses, comme
» sont les jeux, les festins & autres choses
» semblables, mais encore ces inclinations
» naturelles, qui n'ayant point pris leur ori-
» gine de nos péchés particuliers, ne sont pas
» proprement vices ni péchés, mais imper-
» fections, comme sont la légèreté, l'incli-
» nation à la colère, la mélancolie & autres
» défauts qui viennent du tempérament &
» du naturel, & sont souvent contre le gré &
» la volonté ». Quiconque est dans ces dispositions si saintes, qu'il s'approche tous les jours de la sainte Communion. Que celui qui ne peut pas se flatter de les avoir, n'ait pas la présomption de s'en approcher si souvent, fût-il même honoré du caractère auguste du Sacerdoce de Jesus-Christ, puisque le Prêtre n'a en cela d'autre privilège au dessus du Laïc, que celui d'être obligé d'exercer plus fidèlement toutes ces vertus.

Ibid. « 2°. Pour communier tous les huit jours,
» il faut, selon saint François de Sales, être
» exempt de tout péché mortel, n'avoir au-
» cune affection ni inclination au péché vé-
» niel & avoir un grand desir de commu-
» nier ». Qu'est-ce que saint François de Sales entend par cette exemption de tout péché mortel? Est-ce uniquement celle que l'on croit obtenir par la Confession? Non, mais celle qui s'opère par la sainteté de la vie: car un

Crétien de bonne espérance, dit S. Augustin, ne commet pas ces sortes de péchés qui donnent la mort à l'ame. Qu'est-ce qu'on doit entendre par l'exclusion de toute affection au péché véniel? si ce n'est de ne pas aimer ce qu'on ne peut faire sans commettre un péché véniel, en éviter les occasions, vivre dans la retraite & la séparation des gens du monde. Mais outre l'exemption de tout péché mortel & de toute affection au péché véniel, S. François de Sales demande encore pour communier tous les huit jours, un grand desir de communier. Ce desir, s'il est véritable, dit » S. Bonaventure, vient du S. Esprit, & c'est » une soif ardente qui fait desirer à l'ame de » recevoir ce divin Epoux, qui seul peut » eteindre son ardeur par les divines eaux de » sa grace. Cependant il ne faut pas préten- » dre, dit Avila, avoir droit de communier » toutes les fois que l'on en sent quelque » desir. On se porte souvent plutôt par légè- » reté à recevoir ce grand Sacrement, que par » une grande dévotion, & par un profond res- » pect; ce qui est cause qu'au lieu d'en profi- » ter, on en reçoit beaucoup de dommage. Il » faut donc toujours être dans une profonde » révérence pour cet adorable mystère; & lors- » qu'on n'y est pas, on doit être bien aise que » le Confesseur retranche ce pain céleste, » jusqu'à ce qu'on ait un grand desir. Le » dégoût de la bonne nourriture, dit S. Au- » gustin, est une marque certaine de l'indispo- » sition & de la maladie «. Une ame est donc bien malade, lorsqu'elle est sans goût, sans empressement pour une nourriture qui est Jesus-Christ même. » Il faut, selon S. Chrysos- » tôme, y recourir avec la même ardeur avec » laquelle l'enfant se jette sur la mammelle de

Let 55.

Ep. 54. n. 4.

S. Chrys. hom. 25. in Math.

sa nourrice. Que l'unique sujet de notre douleur soit donc d'en être privé.

3°. Pour communier tous les quinze jours, S. François de Sales demandoit beaucoup de pureté & de ferveur ; c'est ainsi qu'il s'en explique dans une lettre qu'il écrivit à une Dame qui l'avoit consulté au sujet de sa fille touchant la fréquente Communion. » Je ne
L. 2. » voudrois pas, lui dit-il, que vous portassiez
Lett. 41. » Madame votre fille à une si fréquente Com» munion, qu'elle ne sçache bien peser ce que » c'est que cette fréquente Communion. Il y » a de la différence entre discerner la Com» munion d'entre les autres participations, & » discerner la fréquente Communion d'avec » la rare Communion. Si cette ame discerne » bien, que pour fréquenter la sainte Com» munion, il faut avoir beaucoup de pureté & » de ferveur, & qu'elle y aspire, & qu'elle ait » soin d'orner son ame, alors je suis d'avis » qu'on la fasse approcher souvent, c'est-à-dire, » de quinze jours en quinze jours ; mais au con» traire, si elle desire plus de communier que » de mortifier les petites imperfections de la » jeunesse, je pense qu'il suffiroit qu'elle com» muniât tous les mois. Ma chere fille, je pense » que la Communion est un grand moyen d'a» teindre à la perfection ; mais il faut la rece» voir avec le desir & le soin d'ôter du cœur » tout ce qui déplaît à celui que nous voulons » recevoir.

4°. Le saint Prêtre Avila, qui étoit si éclairé dans les voies de Dieu, entre dans le détail même des conditions, en supposant les dispo-
Lett. 66. sitions requises. » Il suffit pour le peuple, dit» il, de communier trois ou quatre fois l'an» née. Les ames qui sont plus avancées pour» ront communier neuf ou dix fois dans un an.

» Les personnes mariées qui vivront dans une » grande piété, peuvent communier une fois » en trois semaines ou tous les mois. Les » personnes religieuses tous les quinze jours, » & celles qui sont visiblement touchées de » Dieu, & qui tirent un grand avantage de » cette nourriture des forts, une fois tous les » huit jours. Il ne faut pas s'approcher plus » souvent de cette sainte Table, à moins que » de sentir une si grande ardeur d'y participer, » un si profond respect pour cette viande cé» leste, que l'on se crût obligé de le faire, » après en avoir pris l'avis de personnes éclai» rées.

Ainsi c'est à proportion du degré dans lequel on possede les saintes dispositions de foi, de pureté, d'amour, &c. que l'on mérite de communier plus ou moins souvent. Rien n'est plus lumineux que ce qu'enseigne S. Bonaventure. » Si on reconnoît, dit ce saint Docteur, » que l'on est dans l'état où étoient les Chré» tiens dans la primitive Eglise, c'est-à-dire, » comme il l'explique lui-même, dans la sain» teté du Baptême, dans la ferveur de la cha» rité, dans l'ardeur du S. Esprit, on fait bien » de les imiter en communiant tous les jours ; » mais si l'on remarque que l'on est dans l'é» tat de l'Eglise finissante, c'est-à-dire, que » l'on est lent & froid dans les choses de » Dieu, il est plus à propos de ne communier » que rarement. Mais si on reconnoît qu'on » est dans un état comme mitoyen, qui n'ait » la ferveur du premier, ni la tiédeur du se» cond, il faut aussi régler sa conduite de telle » sorte, que l'on se retire quelquefois de la » sainte Communion, pour apprendre à s'en » approcher avec plus de révérence, & que » l'on s'en approche quelquefois pour être em-

S. Bon. in 4. sent.

» brasé d'amour, parce que la révérence & » l'amour sont également dus à un Dieu si saint » & si aimable. Mais, ajoute saint Bonaventure, » pour sçavoir s'il est plus utile de s'en retirer » ou de s'en approcher, qu'on examine lequel » des deux nous fait avancer davantage dans la » piété; c'est la règle la plus sûre à laquelle il » faut s'attacher: ce qui ne peut se reconnoître » que par l'expérience.

4o. Par rapport aux jours auxquels il est convenable de participer aux saints mystères, il est à propos d'en marquer plusieurs.

Conc. Trid. Sess. 32. c. 6. 1o. l'Eglise qui souhaiteroit que les Fidèles fussent en état de communier toutes les fois qu'ils assistent au saint sacrifice de la Messe, desire qu'on préfère les Dimanches & Fêtes aux autres jours de la semaine, parce que c'est de toutes les actions de Religion celle qui contribue davantage à la sanctification de ces jours consacrés au culte de Dieu. C'est pourquoi S. Crodegand, Evêque de Metz, dans la règle qu'il donna à ses Clercs vers l'an sept cent soixante, les exhorte à recevoir le Corps & le Sang de notre Seigneur tous les Dimanches & les grandes Fêtes, à moins, dit-il, que leurs péchés ne les en empêchent.

2o. Le jour anniversaire du Baptême est un jour saint, qu'on ne peut mieux sanctifier qu'en s'approchant avec piété de la sainte Eucharistie. Comme c'est le jour auquel on a été arraché à la puissance des ténèbres, & que l'on a été incorporé à Jesus-Christ, rien ne paroît plus convenable, que de se nourrir ce jour-là du Corps & du Sang du Fils de Dieu. Il est à propos de suivre la même pratique pour le jour anniversaire de la Confirmation & de la première Communion.

3o. Les jours d'Ordination pour les Minif-

tres de l'Eglise, de prise d'Habit & de Profession pour les personnes religieuses, de l'entrée du mariage pour les personnes engagées dans cet état ; de viduité pour les veuves, sont des jours remarquables qu'il est très-à-propos de consacrer par la réception des divins Sacremens.

4°. Les Fêtes des Saints dont on porte le nom, des Patrons des Eglises ou Communautés auxquelles on est attaché, des Saints qui ont vécu dans la même condition où l'on se trouve, sont encore des jours précieux qu'il est très-convenable de sanctifier par la Communion.

5°. Qu'on ne perde pas cependant de vue la règle invariable dont on ne doit jamais se départir, qui est, qu'on ne doit pas s'en rapporter à soi-même, quand il s'agit de la Communion ; mais qu'on doit suivre fidèlement l'avis d'un Confesseur éclairé & prudent.

Qu'on n'oublie pas non plus les dispositions requises dans lesquelles il faut entrer pour participer dignement à la sainte Eucharistie. Car, comme dit S. Chrysostôme, » que ceux qui sont » dans de saintes dispositions, s'en approchent » toujours ; & que ceux qui n'y sont pas, ne » s'en approchent pas même une seule fois, » parce qu'ils ne font qu'attirer sur eux les juge- » mens de Dieu. Hom. 17. in Epitr. ad Heb.

CHAPITRE III.

Exercices pour la Confession & pour la Communion.

IL ne suffit pas de connoître en général quelles sont les vérités sur lesquelles sont appuyés les dogmes de la Confession & de la Communion; il est encore nécessaire de les réduire en pratique. C'est pourquoi nous avons estimé qu'il étoit très-utile de dresser un exercice pour s'approcher dignement de ces deux Sacremens, qui sont des sources si abondantes de salut.

Exercice pour la Confession.

Etablissons d'abord plusieurs règles très-importantes.

1°. Avant de se confesser, il faut examiner sa conscience. Car comment pourroit-on se faire connoître au Confesseur, si on ne se connoissoit soi-même ? Qu'on demande donc au Saint-Esprit les lumières pour découvrir le nombre & l'énormité de ses péchés, & la grace pour en concevoir une vive horreur & une sincère componction.

2°. On doit prendre un tems suffisant pour s'examiner, le faire avec beaucoup d'attention & de recueillement. Si on a besoin d'être aidé pour faire cette recherche exacte de ses péchés, on pourra se servir des formules d'examen que l'on trouvera ci-après, & prier le Confesseur de suppléer par ses interrogations à ce qui sera échappé à la fidélité de la mémoire & à la sincérité du cœur.

3°. L'examen doit rouler sur les Commandemens

demens de Dieu & de l'Eglise, sur les péchés capitaux, sur les obligations du Christianisme, sur les devoirs de son état, & sur les fautes qui ont le plus de racine dans le cœur, & qui sont le plus opposées à l'esprit de l'Evangile.

4°. Il y a deux extrêmités également vicieuses à éviter. Il y en a qui dans l'examen de leur conscience, se contentent d'une revûe générale & superficielle. Il y en a d'autres à qui une recherche des plus profondes ne suffit pas. Les premiers s'envisagent légérement ; & ce défaut vient de négligence & d'insensibilité pour le salut ; les seconds ne sont jamais contens de leur examen, quelque exact qu'il puisse être ; & cette disposition procède d'une inquiétude scrupuleuse. Aux premiers, je leur dirois : Prenez plus de tems & apportez plus d'attention, parce que l'examen de conscience est une affaire des plus importantes. Aux seconds, je leur dirois : Calmez vos anxiétés, & ne faites pas dépendre la bonté de votre Confession uniquement de la fidélité de votre mémoire.

5°. Il seroit à propos de ne pas se contenter d'un acte général de contrition sur tous les péchés dans lesquels on auroit eu le malheur de tomber ; mais il seroit quelquefois utile de former un acte de contrition sur chaque péché en particulier que l'on reconnoît avoir commis, afin de briser, pour ainsi dire, chacun de ces petits monstres contre la pierre angulaire, qui est Jesus-Christ, & de le noyer dans les larmes de la pénitence.

PRIERE

Avant l'examen de Conscience.

Venez, esprit Saint, & faites luire sur nous un rayon de cette clarté céleste.

Venez, ô Père des Pauvres : venez, divin dispensateur des graces : venez, ô lumière des cœurs.

Consolateur plein de bonté, venez habiter dans nos ames, pour nous faire goûter les douceurs de la paix.

Vous êtes le repos de ceux qui travaillent, le rafraîchissement de ceux qui ont chaud, & la consolation de ceux qui pleurent.

Divine lumière toujours bienfaisante, pénétrez les cœurs de vos fidèles.

Sans votre grace il n'y a rien de bon dans l'homme, il n'y a rien d'innocent.

Lavez en nous les souillures du péché, arrosez nos sécheresses, guérissez nos blessures.

Amolissez la dureté de nos cœurs, échauffez-les par le feu de la charité, redressez-les de leur égarement.

Donnez les sept dons de votre grace à vos Fidèles qui mettent en vous toute leur confiance.

Donnez-leur le mérite des vertus, la persévérance qui conduit au salut, & le bonheur éternel. Ainsi soit-il.

Autre Prière.

Esprit Saint, Père des lumières ; vous, Seigneur, à qui rien n'est caché, qui pénétrez jusqu'aux plus secrettes pensées de notre esprit, & jusqu'aux mouvemens les plus imperceptibles de notre cœur ; éclairez mes ténèbres, faites-moi connoître tous les péchés dans lesquels j'ai eu le malheur de tomber. Je suis maintenant prosterné aux pieds de votre divine majesté pour repasser dans l'amertume de mon ame toutes mes infidélités. Développez à mes yeux les plis & replis de ma conscience, sondez mon cœur, & découvrez-moi s'il y a quelque

voie d'iniquité qui feroit échappée à mon attention. Je ne demande à connoître mes prévarications & mes ingratitudes que pour les detester & m'en corriger.

Manifestez-moi tous les péchés que j'ai commis contre votre divine grandeur, ô mon Dieu, ceux que j'ai commis contre mon prochain, & ceux que j'a pû commettre contre moi-même. Ne laissez pas échapper à mes yeux mes péchés d'omission, mes résistances à vos saintes inspirations, & mes infidélités aux obligations de mon état. Ne permettez pas que mon amour-propre me séduise & me jette dans une si funeste illusion, que d'appeller bien ce qui est mal, & de regarder comme permis ce qui est défendu par votre Loi. Faites que je m'examine avec une sainte sévérité, que je ne me flatte en aucune manière. Descendez avec moi dans l'abîme de corruption où je suis tombé, faites luire sur moi la lumière de votre vérité, afin que j'envisage les horreurs de mon état, & que j'en sois pénétré de douleur; mais en même-tems, Seigneur, que vous me découvrirez toutes les plaies de mon ame, permettez-moi de conduire votre main vivifiante sur chaque ulcère de mon cœur, afin d'en recevoir une forte impression de salut & de vie.

EXAMEN DE CONSCIENCE.

Il faut sur toutes choses s'examiner sur les Confessions précédentes.

Si on s'est confessé sans s'examiner, ou si l'on s'est examiné à la hâte, sans demander à Dieu la grace de connoître ses péchés & de les haïr.

Si on a oublié quelque péché considérable, si on en a célé quelqu'un, quoiqu'on s'en souvînt, par quel motif.

Si on a manqué de répondre au Confesseur avec sincérité, lorsqu'il a interrogé.

Si on a usé de déguisement, diminuant le nombre & l'énormité de ses péchés, les rejettant sur d'autres, ou omettant quelque circonstance considérable.

Si on a conservé dans son cœur un amour secret de ses péchés, de l'aversion pour la loi de Dieu qui défend le péché, la regardant comme un joug pesant, incommode & désagréable.

Si on s'est confessé sans regret d'avoir péché & sans résolution de s'en corriger, se contentant de lire un acte de contrition dans un livre.

Si on est toujours retombé dans les mêmes péchés, sans travailler à se corriger.

Si on est retombé dans quelque péché considérable bien-tôt après sa confession.

Si on a regardé l'obligation de vivre dans la pénitence, la mortification, la pureté, comme une loi dure & difficile, & dont on souhaiteroit être dispensé.

Si on a manqué de combattre ses inclinations mauvaises par la pratique des vertus contraires aux péchés dans lesquels on est tombé.

Si on a cherché l'estime de son Confesseur, si on n'a pas craint d'en être connu.

Si on n'a pas appréhendé que le Confesseur ne révélât la confession, lorsqu'il étoit connu dans la famille ; ou des maîtres sous lesquels on étoit, & si dans cette crainte on n'a point retenu quelque péché.

Si on a changé de Confesseur dans le dessein d'en trouver un plus facile ; ou si on a souhaité d'en pouvoir changer, ou fait quelque démarche à ce sujet.

Si on a reçu l'absolution n'ayant point les dispositions nécessaires.

Si on s'eſt acquitté des pénitences que le Confeſſeur a impoſées, ſi on a manqué à les accomplir par négligence ou de propos délibéré.

Si on a paſſé l'année ſans s'approcher du Sacrement de Pénitence en ſa Paroiſſe, ſans avoir obtenu la permeſſion de le faire ailleurs.

Si ayant l'âge de diſcrétion, on ne s'eſt pas mis en état de communier au moins à la fête de Pâques.

Si on a communié ſans le recueillement & la dévotion convenable.

Si on n'a pas ſanctifié le jour de la Communion.

Si la Confeſſion annuelle a été nulle, ou la Communion Paſchal ſacrilége.

Si on a négligé les avis du Confeſſeur, en mépriſant ſes ordres, en différant ou refuſant de ſe reconcilier, de reſtituer, ou de quitter l'occaſion du péché.

Si on a communiqué à d'autres les avis, les pénitences, ou les ordres du Confeſſeur; dans le deſſein de s'en plaindre ou de s'en mocquer.

PREMIER COMMANDEMENT.

Ce Commandement nous oblige à quatre choſes. 1°. Croire en Dieu. 2°. Eſpérer en lui. 3°. L'aimer parfaitement. 4°. L'adorer lui ſeul.

Péchés contre la Foi.

Nier ou refuſer opiniâtrement de croire tous les articles, ou quelque article qu'enſeigne l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & quel eſt cet article.

S'expoſer au danger de perdre la foi en écoutant les libertins, les infidèles ou les hérétiques, & diſputant avec eux, ou en liſant leurs livres ſans néceſſité, & ſans avoir les

connoissances nécessaires pour ne s'y pas laisser surprendre.

Avoir communication avec des hérétiques, assister à leurs cérémonies, à leurs prêches, &c.

Douter volontairement de quelque vérité de la foi, avoir honte de paroître Chrétien, en faisant quelque action de piété devant les personnes du monde.

Ignorer par sa faute les principaux mystères de la Religion : par exemple, qu'il n'y a qu'un Dieu en trois Personnes : que la seconde Personne s'est fait homme ; que Jesus-Christ Dieu & homme tout ensemble a souffert la mort pour nos péchés ; qu'il est ressuscité & monté au Ciel.

Ignorer le Symbole, l'Oraison Dominicale, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, les devoirs de son état, ce qui regarde les Sacremens que l'on a reçus, ou auxquels on se prépare, pour avoir négligé de s'instruire de toutes ces vérités.

Ne point régler ses sentimens & sa conduite sur les lumières de la foi : ne faire aucune attention à la présence de Dieu : n'être occupé que des objets qui frappent les sens.

S'arrêter à des pensées indignes de Dieu & de la Religion ; n'avoir pas soin d'entretenir & de fortifier sa foi par la méditation de la loi de Dieu & par des actes de foi, sur-tout en assistant au saint Sacrifice de la Messe, & récitant le Symbole.

Etre négligent à demander à Dieu la conservation & l'augmentation de sa foi, remplir son esprit de mauvaises maximes du monde, ce qui rend la foi foible & sans action.

Péchés contre l'Espérance.

Demeurer dans sa mauvaise vie, & pécher plus librement, sous prétexte qu'on se convertira quand on voudra, & que Dieu fera toujours miséricorde.

Désespérer de la rémission de ses péchés & de son salut par défiance de la miséricorde de Dieu; & dans cette pensée négliger de faire pénitence, abandonner ses résolutions, & se livrer de nouveau à ses mauvaises habitudes par défaut de courage & de confiance au secours de Dieu.

Manquer de confiance ou de soumission à la conduite de la providence de Dieu, principalement dans la maladie, dans la pauvreté, ou dans les autres afflictions, murmurer contre la Providence.

Attendre de soi-même ou de sa propre industrie le bon succès de ses entreprises & de son travail, soit pour le spirituel, soit même pour le temporel.

Attribuer à soi-même les biens temporels ou spirituels qui sont arrivés, négliger d'en remercier Dieu.

Mettre sa confiance dans ses parens & ses amis.

N'avoir aucun desir des biens éternels, négliger même de s'en occuper, n'avoir de goût & ne travailler que pour ceux de la terre.

Etre insensible aux plaies de son ame, quoiqu'on soit fort sensible aux maladies du corps.

Manquer à regarder Jesus-Christ comme l'unique Médecin de nos ames, & ne lui point demander sa guérison.

Abuser des moyens du salut que Dieu nous donne, ou les faire servir à notre perte.

Avoir plus de soin de demander à Dieu les biens de ce monde, comme la santé, &c. que les graces nécessaires pour faire son salut.

Péchés contre la Charité.

Avoir des sentimens de haine, de dégoût, de mépris contre Dieu, ou contre les choses de Dieu.

Faire avec chagrin, avec tiédeur, avec paresse, ou avec négligence, ce qui est du service de Dieu.

Avoir omis de faire des actes d'amour de Dieu dans le tems & dans les occasions où on étoit obligé d'en faire.

N'avoir que de l'indifférence pour Dieu, sans desirer de lui plaire, d'en être aimé, d'être dans sa grace, de le posséder.

Ne pas rapporter à sa gloire ses pensées, ses paroles, ses actions, & toute la conduite de sa vie.

Vivre un tems considérable sans penser à l'obligation d'aimer Dieu.

Préférer son plaisir, sa santé, ses biens, ses parens, ses amis, &c. à Dieu, jusqu'au point d'offenser Dieu pour leur plaire, ou de peur de les chagriner.

Prendre plaisir à offenser Dieu.

Se réjouir des péchés que les autres commettent contre Dieu.

Aimer les divertissemens avec passion, les préférer aux devoirs de piété.

Aimer son repos jusqu'à se satisfaire dans tous ses desirs sensuels, rechercher toutes ses aises, mener une vie molle.

Etre ingrat envers Dieu, oubliant les graces que l'on a reçues, ou négligeant de l'en remercier.

On viole encore ce Commandement par or-

gueil, par avarice, par gourmandise & par paresse, en établissant son bonheur dans l'indépendance, dans les honneurs, dans les richesses ou dans les plaisirs de la vie, au lieu de l'établir en Dieu.

Orgueil.

Etre rempli d'amour-propre & de complaisance pour soi-même, jusqu'à mépriser ou oublier Dieu.

Vouloir se faire estimer pour des biens qui ne méritent pas d'estime, comme la beauté, les habits, les richesses.

Se vanter pour s'attirer de l'estime.

S'estimer plus que les autres, parce qu'on croit avoir de l'esprit ou quelqu'autre avantage sur eux.

S'attribuer par arrogance des biens qu'on n'a pas, ou ceux que l'on a reçus de Dieu.

Exiger des honneurs & des devoirs qui ne sont pas dûs; aimer & rechercher les louanges, & souffrir avec peine qu'on loue les autres.

Se croire auteur du bien qu'on fait, ou que l'on a reçu, & manquer à en rendre la gloire à Dieu.

Présumer de soi-même en se croyant capable des choses qui sont au-dessus de sa portée, ou attribuant à ses propres forces ce que l'on ne peut que par le secours de Dieu.

Rechercher par ambition des emplois difficiles, parce qu'ils sont honorables & utiles, présumant en soi-même que l'on en est capable.

Desirer d'être à la place des autres, lorsqu'on les voit dans les honneurs, chercher les moyens d'y parvenir, &c.

Aimer les ajustemens & les parures.

Faire paroître sa vanité dans le luxe des habits, des ameublemens, des équipages, des festins, des bâtimens & autres choses.

Traiter les autres avec dédain, avec dureté; les reprendre avec aigreur.

Refuser d'obéir à ses Supérieurs, blâmer leur conduite.

Etre assez aveugle pour ne point reconnoître ses fautes; les nier, quoiqu'on les reconnoisse dans son esprit.

Mépriser les avertissemens & les corrections; n'en tirer aucun fruit, les souffrir avec impatience.

Etre opiniâtre dans ses propres sentimens; refuser de suivre les avis des personnes sages, sur-tout dans les choses importantes.

Etre d'une humeur fâcheuse envers les autres; ne voulant céder en rien, mais avoir le dessus par-tout, exciter des querelles.

Aimer à railler les autres, & être chagrin lorsqu'on est raillé.

Etre hypocrite, voulant paroître meilleur que l'on n'est, faisant des actions de piété pour être estimé vertueux, & dans la vue de plaire aux hommes.

Etre ingrat envers son prochain.

Se faire gloire des péchés que l'on a commis; se vanter de ceux que l'on n'a pas commis.

Avarice.

Attacher son cœur aux biens temporels; regardant comme un grand bonheur de posséder des richesses, ou quelque avantage temporel.

Y mettre sa confiance & sa joie, y pensant toujours, & voulant avoir toujours dans les mains ou sous les yeux ce que l'on possede, &

n'ayant point de plus grande crainte que d'en être privé.

Avoir un desir déréglé d'acquérir du bien ; ou de conserver celui qu'on a.

Desirer tout ce qu'on voit, méditer comment on pourra l'avoir, s'affliger quand on ne peut venir à bout de ses desseins.

S'épargner le nécessaire par trop d'attache que l'on a pour les richesses.

Préférer son intérêt particulier au salut du prochain, le portant au péché, ou au péril de pécher pour des intérêts temporels.

Gourmandise.

Faire son Dieu de son ventre, en mettant son bonheur à faire bonne chere.

Manger avec avidité, souvent & sans regle.

Etre chagrin & murmurer, quand on n'a pas tout ce que l'on souhaite pour contenter sa gourmandise.

Aimer à boire du vin & d'autres liqueurs, en boire avec excès jusqu'à perdre la raison, ou nuire à sa santé.

Chercher des yeux sur la table ce que l'on souhaite avoir, & être fâché qu'on le présente à un autre.

Prendre des friandises, ou de l'argent pour en acheter ; conseiller à d'autres d'en prendre.

Porter les autres à faire des parties de divertissement, les engager à tomber dans quelque excès, fréquenter les cabarets, &c.

Manger des viandes défendues ou nuisibles à la santé.

Violer par gourmandise l'abstinence du Carême, des Quatre-Tems, des Vigiles, des Fêtes, des Vendredis & Samedis.

Rompre le jeûne de Carême, lorsqu'on est obligé de jeûner.

Regarder la loi du jeûne comme une loi incommode & un joug insupportable.

Se réjouir de n'y être pas obligé, afin d'avoir la liberté de contenter son intempérance.

N'avoir aucune bonne volonté de faire effort pour s'accoutumer au jeûne, en se privant de quelque chose dans ses repas par mortification.

Manger de la viande les jours maigres, & aussi pendant le Caréme, sans cause légitime & permission du Supérieur Ecclésiastique.

Tiédeur ou paresse.

Etre paresseux, triste, presque sans mouvement pour tout ce qui regarde le salut.

Avoir du dégoût pour tout ce qui regarde Dieu, comme sa parole, ses sacremens, sa grace, la prière, les prédications, &c. les biens éternels que Dieu nous promet.

Faire les exercices de piété avec lâcheté, négligence, & par manière d'acquit.

Ne faire aucun effort pour sortir de l'état du péché; différer sa conversion de jour en jour, n'avoir pas le courage d'entreprendre de combattre ses passions.

Différer longtems à se confesser, après que l'on est tombé dans le péché, & cela par négligence ou insensibilité.

Péchés contre le respect & l'adoration que l'on doit à Dieu.

Ne pas adorer & servir Dieu tous les jours, en passer plusieurs sans penser à lui, & sans lui rendre le culte qui lui est dû.

Ne le pas adorer en esprit & en vérité; mais

feulement de bouche, & par quelque abaiffement de corps.

Manquer à prier Dieu le matin & le foir.

Prier Dieu fans attention, en récitant des prières vocales, fans penfer à ce que l'on dit; & fans defirer ce que l'on demande.

Manquer de refpect dans le lieu faint, y caufer ou faire caufer les autres, y être diffipé & immodefte, y regarder les objets dangereux, & s'arrêter à de mauvaifes penfées; y donner des rendez-vous.

Commettre ces irrévérences pendant le faint Sacrifice de la Meffe.

Profaner les chofes faintes, les Sacremens, les reliques, les images, l'Eau-bénite, &c.

Abufer des paroles de l'Ecriture-fainte & des cérémonies de l'Eglife, en les employant en de mauvais fens ou en des fens profanes, les faire fervir à des railleries ou à d'autres mauvais ufages, comme à des chanfons, ou en en faifant des applications peu convenables dans les converfations ordinaires.

Se mocquer des chofes faintes, les méprifer dans fon cœur par quelque action.

Se mocquer des avis & des pénitences falutaires impofées par le Confeffeur.

Détourner les autres de la fréquentation des Sacremens, ou fe mocquer d'eux, & les tourner en ridicule, lorfqu'ils commencent à être plus fages dans leur conduite & plus appliqués à la piété.

Tâcher d'entendre ou de lire la confeffion des autres; révéler ce que l'on a entendu ou lu.

Dire des injures aux perfonnes confacrées à Dieu, ou en parler mal, les outrager, les frapper.

Rendre à Dieu un culte fuperftitieux & autre que celui qui lui eft rendu par l'Eglife, en

y mêlant des choses fausses, ou en se servant de prières & de cérémonies vaines & superflues.

Ajouter foi aux songes, aux jours heureux ou malheureux, ou à d'autres observations superstitieuses.

Souhaiter de connoître des choses cachées par le moyen des Devins, les consulter, faire dire sa bonne avanture, &c. avoir recours au démon, se donner à lui, ou lui donner quelqu'autre chose; user de maléfices, sacriléges, divinations, idolâtrie, &c.

Faire quelque vœu avec légèreté, témérairement ou sans intention de l'accomplir.

Ne pas accomplir ou trop différer d'accomplir ce que l'on a promis à Dieu.

Second Commandement.

Jurer en vain, c'est-à-dire, prendre Dieu ou Jesus-Christ, ou l'Evangile à témoin sans une grande nécessité & un grand respect.

Employer le serment ou l'imprécation pour assurer des choses qu'on sçait être fausses, ou dont on doute, ou dont on n'est pas pleinement assuré.

Jurer pour assurer une chose vraie, mais sans une nécessité considérable.

Jurer par habitude, sans se mettre en peine si ce qu'on assure est vrai ou faux.

Jurer de faire une action mauvaise, ou de ne pas faire le bien auquel on est obligé.

Profaner par des juremens les membres sacrés du fils de Dieu, ou jurer par sa mort, &c.

Prononcer des blasphêmes contre Dieu, en disant qu'on le renie, qu'il ne prend pas garde aux péchés des hommes, qu'il ne se soucie pas de ce qu'ils font, &c. en prononçant quelques paroles d'exécrations & d'outrages contre son honneur.

Si l'on a commis le même blasphême contre les Saints.

Jurer avec imprécation & malédiction contre soi-même ou contre d'autres, en leur souhaitant la mort, la damnation, &c.

Jurer par le Soleil, la lumière, ou quelque autre créature.

Faire quelque promesse accompagnée de serment sans dessein de l'accomplir.

Violer sans raison légitime la promesse faite avec serment.

Estre cause que les autres prononcent des juremens, des blasphêmes ou des imprécations, soit par le mauvais exemple qu'on leur donne, soit en les faisant mettre en colère, ou en quelqu'autre manière.

S'accoutumer à prononcer ces vilains mots, que l'on regarde comme des juremens, ou d'autres où le nom de Dieu n'est exprimé qu'à demi. Il faut dire si on a cru jurer en les prononçant.

Profaner le nom de Jesus-Christ en le mêlant dans des discours profanes.

TROISIÈME COMMANDEMENT.

Et les quatre premiers Commandemens de l'Eglise.

Travailler ou faire travailler aux œuvres serviles les dimanches & les Fêtes, en achetant ou vendant, ou travaillant à des œuvres défendues, ou négliger de les employer au service de Dieu.

Employer ces saints jours ou une partie considérable de ces saints jours en promenades inutiles, jeux, danses, &c.

Manquer d'entendre la Messe sans excuse

légitime, ou être cause que d'autres personnes ne l'entendent pas.

Assister à la Messe sans prier Dieu.

Assister à la Messe en récitant quelques prières vocales avec un égarement continuel de l'esprit & des yeux, se tenant dans des postures indécentes, ou commettant d'autres irrévérences par paroles ou par actions.

Manquer par mépris ou par négligence d'assister à la Grand'Messe & au Prône de la Paroisse; se croire dispensé d'assister aux autres Offices, ou y assister sans attention, ou avec dissipation & par curiosité.

Se contenter pour sanctifier les Dimanches & les Fêtes d'entendre seulement une basse Messe, pour se divertir le reste de la journée, au lieu de les employer entièrement au service de Dieu & en exercices de piété.

Profaner ces saints jours par des crimes ou actions scandaleuses.

Assister au saint Sacrifice de la Messe avec l'affection au péché mortel, sans la moindre pensée de se convertir, ou même la volonté de ne pas changer.

Négliger d'assister au Catéchisme & autres instructions, pour s'instruire de ses obligations touchant les Sacremens de Baptême, de Confirmation, de Pénitence, d'Eucharistie, &c.

Oublier l'obligation particulière où nous sommes de travailler dans ces saints jours à notre sanctification.

Laisser passer ces saints jours comme les autres sans reconnoissance pour la grace de notre Baptême, sans aucun soin d'étudier Jesus-Christ & son Evangile, de suivre ses maximes, de former en nous son image par l'imitation de ses vertus.

Passer même les plus grandes Fêtes dans

l'état du péché, sans entrer dans des sentimens de componction & de pénitence, pour pleurer son ingratitude & sa servitude sous la loi du péché, pour soupirer après sa délivrance, & demander à Dieu de ressusciter en soi la grace de l'adoption divine.

S'exposer à commettre des sacriléges en se confessant & communiant à Pâques sans la préparation nécessaire, & avec très-peu de sentiment de Religion.

Voyez ci-dessus au commencement de l'examen jusqu'au premier Commandement.

Estre lâche & indolent à se préparer à sa première Communion.

Murmurer intérieurement quand on est différé, quoiqu'on soit dans une non-chalance & une lâcheté affreuse, n'ayant aucune ardeur pour s'instruire de ses devoirs, ni aucune application à se corriger de ses mauvaises habitudes & à pratiquer la vertu.

QUATRIÈME COMMANDEMENT

Manquer de respect pour ses père & mère, ses maîtres & supérieurs, les haïr.

Les mépriser dans son cœur, les railler, publier leurs défauts pour les décrier, répandre contre eux des médisances & des calomnies.

Les obliger par sa mauvaise conduite à s'emporter, ou à en venir à d'autres excès.

Murmurer contre eux, se plaindre de leurs corrections, se révolter contre eux, se mocquer de leurs avis.

Leur désobéir; méditer comment on leur fera de la peine, disputer sans respect avec eux.

Leur parler avec insolence, avec dureté, avec aigreur, leur dire des injures, ou leur

donner des malédictions, leur souhaiter du mal; leur desirer la mort, les frapper ou vouloir les frapper.

Les contrister, ou faire devenir malades, les mettre dans de grandes inquiétudes par son indocilité & son libertinage.

Refuser de les servir, de les consoler & de les assister dans leurs besoins.

Scandaliser ses frères & sœurs par ses mauvais exemples, ou par ses mauvais conseils.

Manquer de prier Dieu pour ses père & mère, & pour ses maîtres.

Négliger d'exécuter leurs dernières volontés.

Leur rendre service en des occasions criminelles.

Père & mère, & autres Supérieurs.

Haïr quelqu'un de ses enfans.

Préférer l'un à l'autre contre raison.

Les engager d'entrer dans quelque état contre leur vocation.

Négliger d'instruire ou faire instruire ceux qui sont sous sa conduite.

Manquer à les corriger, ou le faire par violence, ou par humeur, les maltraiter sans sujet.

Ne point examiner si la correction, &c. peut être utile.

Toujours dire, toujours gronder, &c. ne point pourvoir à leur nourriture & entretien.

Leur commander de mauvaises choses, ne leur pas donner le tems de faire leur devoir de Chrétien.

Les fouler en exigeant d'eux plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire, ou les employant à ce qui préjudicie à leur santé.

N'avoir pas soin d'eux dans leurs maladies, & autres besoins.

Mari, Femme.

Manquer à la fidélité, à l'amour, à la déférence & autres devoirs qu'ils sont obligés de se rendre l'un à l'autre.

Ne pas garder la retenue nécessaire dans l'usage du mariage.

S'être séparé sans cause légitime.

Avoir de la jalousie sans fondement.

En venir aux reproches, au mépris, à la haine l'un contre l'autre.

Ne point vouloir se supporter & aider l'un l'autre dans leurs infirmités & besoins.

Si la femme a refusé d'obéir en choses justes, ou a voulu maîtriser & commander.

Si le mari a manqué de complaisance & de condescendance dans les choses permises.

Cinquième Commandement.

Contre l'amour du Prochain.

Envie.

Se réjouir par envie des afflictions & des maux qui sont arrivés au prochain.

Avoir de la tristesse à cause des biens spirituels ou temporels qu'il possède, ou de quelque avantage qu'il est près d'avoir.

Porter sa mauvaise volonté jusqu'à desirer qu'il puisse déchoir de son état, perdre son bien, son honneur, &c.

Vivre dans des inimitiés qui causent du scandale, refuser de faire satisfaction à son prochain lorsqu'on l'a offensé, ou de lui pardonner lorsqu'il demande pardon.

Conserver dans son cœur des sentimens de haine contre lui, au lieu de l'aimer, en souhaitant & procurant son bien autant que l'on peut.

Susciter des querelles, causer des inimitiés par des rapports malins & indiscrets. Il faut examiner quelles suites ont eu ces inimitiés & ces querelles.

Entretenir la division dans sa famille, ou entre ses compagnons, &c.

Se réconcilier seulement en apparence, & pour plaire à ses parens ou à ses amis.

Conserver dans son cœur une aversion secrette, de l'indifférence & de la froideur contre son prochain, sous prétexte qu'on ne lui veut point de mal.

Refuser de donner à son prochain des marques de l'amitié commune, comme de le voir, de le saluer, de le servir dans l'occasion, découvrir aux autres cette disposition.

Vengeance.

Se venger par des paroles d'injures, de malédiction, de médisance, de calomnie, ou par de mauvais traitemens que l'on fait ou que l'on fait faire, ou en suscitant quelque mauvaise affaire.

Plaider par animosité, & refuser les voies justes de s'accommoder.

Garder en plaidant de la rancune contre sa partie, dire ou en faire dire des choses désavantageuses, & qui n'étoient pas nécessaires à la cause.

Conserver dans son cœur des sentimens de vengeance.

Porter les autres à la vengeance en les picquant d'honneur, ou en leur reprochant leur lâcheté, ou par des conseils, de mauvais rapports vrais ou faux, ou en quelqu'autre manière que ce soit.

Colère.

Se mettre en colère & s'emporter facilement.

Frapper, battre, bleſſer ſon prochain.

Oter la vie à quelqu'un, vouloir la lui ôter, ou ſe l'ôter à ſoi-même.

Tâcher de ſe procurer la mort.

Se faire malade en refuſant de manger par entêtement.

Dire des injures atroces à ſon prochain.

Faire des reproches ſanglans vrais ou faux, ou ſeulement exagérés, en public ou en particulier.

Faire mettre ſon prochain en colère, le faire jurer, blaſphêmer, ou le porter à quelqu'autre excès.

Se dépiter contre ſes parens, ſes maîtres & ſes compagnons, contre ſoi-même, ou contre ſon travail.

Faire des imprécations contre ſoi-même, ou contre d'autres, en ſouhaitant la mort, la maladie, &c.

Scandale.

Scandaliſer les autres par ſes emportemens ou par d'autres mauvais exemples, les faiſant tomber dans le péché mortel, & cauſant ainſi la mort à leur ame.

Porter ſon prochain au péché par ſes conſeils, par ſes railleries, en conſentant ou participant à ſon péché; en l'approuvant, en le louant, en l'aidant à le commettre; en ne le reprenant pas ou ne l'empêchant pas quand on le peut; ſoit enfin en n'avertiſſant pas des déſordres que l'on connoît, les pères & mères, les maîtres & maîtreſſes, ou autres perſonnes qui les auroient pu empêcher.

Mettre les autres dans des occaſions de pécher en les menant dans de mauvaiſes compagnies.

Scandaliſer les foibles & les ſimples, en

agissant ou parlant devant eux d'une manière trop libre, qui peut exciter leur curiosité à apprendre le mal.

Correction fraternelle.

Être insensible à de grands péchés qu'on voit commettre à son prochain, sans donner aucune marque qu'on les désapprouve.

Flatter son prochain dans ses passions.

Ne les pas reprendre lorsqu'on y est obligé.

Le reprendre avec aigreur, & ne point garder dans la correction les mesures de la prudence chrétienne & de la charité.

Résister aux avertissemens & corrections, s'en mocquer, & tourner en ridicule ceux qui exercent la correction fraternelle.

Sixième et neuvième Commandement.

On péche contre la pureté par pensées, desirs, regards, paroles, lectures de mauvais livres, chansons déshonnêtes, actions contre la pudeur, scandale, mauvaises compagnies.

Pensées.

Examiner si on a occupé son esprit volontairement de représentations contraires à la pudeur & à l'honnêteté.

Si ces pensées ont été fréquentes, si on s'y est arrêté, & si on y a donné occasion, quelles suites.

Desirs.

Si on a désiré de voir ou de faire quelque chose qui blesse la pudeur, l'honnêteté & la pureté.

Si on l'a désiré souvent, si on est demeuré longtems dans ce desir; quels desirs & quelles suites.

Regards.

Si on a jetté de mauvais regards ſur des peintures, ſtatues, tapiſſeries déshonnêtes, ou ſur d'autres objets dangereux.

Si on s'eſt arrêté à les regarder par impureté, ou ſeulement par curioſité.

Si on les a montrées, ou fait remarquer à d'autres; quelles ſuites.

Si on a jetté des regards impurs ſur d'autres perſonnes, ou ſur ſoi-même.

Si ces regards ont donné occaſion à de mauvaiſes penſées ou de mauvais deſirs, ou s'ils ont eu quelqu'autre ſuite.

Paroles & entretiens.

Si on a dit quelque parole ſale ou à double ſens.

Si on a tenu quelques diſcours impurs avec ſes compagnons ou d'autres; ſi on a excité les autres à en tenir; ſi on leur a appris quelque impureté.

Si on a chanté ou fait chanter des chanſons déshonnêtes, équivoques, ou à double ſens.

Si on les a ruminées dans ſon eſprit.

Si on a pris plaiſir à entendre des chanſons ou des diſcours impurs; quelle ſuite.

Mauvais Livres, ſcandales, &c.

Si on a lu de mauvais livres, ſi on les a retenus long-tems, ſi on les a fait lire à d'autres.

Si on a fait des figures ou portraits déshonnêtes; ſi on les a montrés à d'autres; ſi on les a gardés chez ſoi.

Si on a fait des figures & des geſtes dans le deſſein de faire penſer les autres à l'impureté.

Si on a joué à des jeux déshonnêtes.

Si on a commis seul ou avec d'autres quelque impureté ou saleté.

Si on a sollicité les autres par paroles, regards, gestes, signes, lettres, &c.

Si l'on a dit ce que l'on sçavoit des autres, ou ce que l'on en soupçonnoit.

Si on s'est vanté de commettre des saletés.

Si on a cherché l'occasion de conter ses mauvais desirs.

Il faut demander à son Confesseur un plus grand éclaircissement dans les moindres doutes.

Il faut aussi s'examiner sur les causes ordinaires de l'impureté, qui sont les mauvaises compagnies, la vie molle & sensuelle, l'oisiveté & l'orgueil, comme nous l'apprenons du Prophête Ezéchiel, ch. 16. v. 49. 50.

Examiner sérieusement si on a été plein d'estime & d'amour de sa personne, se croyant beau & bien fait, aimant à s'ajuster & à se parer.

Si on s'est appliqué à plaire & à se faire aimer.

Si on s'est servi de fard, de mouches, &c.

Si on s'est habillé d'une manière immodeste, en voulant suivre l'usage & les nouvelles modes.

Si on a cherché ceux qui reviennent davantage par leur extérieur & par leur humeur.

Si on a fréquenté des personnes de différent sexe.

Si on a eu des amitiés ou liaisons particulières qui pouvoient être occasion à des familiarités dangereuses.

Si on a lié amitié avec des personnes corrompues, ou qu'on sçavoit y avoir du penchant.

Si

Si on a été en de mauvaises compagnies, aux ſpectacles dangereux, à la Comédie, à l'Opera, &c. Si on y a mené les autres.

Si on a pris trop de ſoin de ſon corps, cherchant toutes ſes aiſes, ſes commodités, ſans vouloir ſe gêner en rien.

Si au lieu de vivre dans la tempérance & la vigilance néceſſaire pour prévoir les piéges & les attaques du démon, on a mené une vie molle & ſenſuelle, ennemie de toute mortification, ne reſpirant que le plaiſir, ne penſant qu'à boire & manger, & à ſe divertir.

Si on a fait excès dans le boire & le manger, & quel a été cet excès; ſi on en a fait faire aux autres.

Si on a fréquenté les cabarets, & quels déſordres s'y ſont paſſés.

Si on a vécu dans la nonchalance & l'oiſiveté, fuyant le travail & toute application ſérieuſe.

Si on a refuſé ou négligé de ſe ſervir des moyens néceſſaires pour ſe garantir ou pour ſe corriger de ces péchés : tels que ſont,

1. La fuite des occaſions.
2. L'application au travail.
3. La mortification des ſens.
4. La défiance de ſoi-même, jointe à la prière humble & perſévérante.

Septieme et dixieme Commandement.

Prendre le bien d'autrui par force, par ſurpriſe, fineſſe ou autrement. Contribuer au larcin des autres, en le conſeillant, en y aidant, en le recélant, ou en y participant.

Cauſer par ſoi-même & par ſa faute quelque dommage au bien de ſon prochain, ſans en avoir meme profité, gâtant par malice, par envie ou autrement, des arbres, des grains, des fruits, &c,

Acheter des choses que l'on sçait, ou que l'on soupçonne être volées.

S'approprier ce qu'on trouve, quoiqu'on sçache à qui il appartient, ne faire pas ses diligences pour le sçavoir.

Retenir les choses prêtées.

Emprunter sçachant qu'on ne pourra pas rendre.

Tromper en vendant ou en achetant ; soit en vendant trop cher, soit en achetant les choses moins qu'elles ne valent.

Négliger de découvrir à l'acheteur, sur-tout quand il le demande, le défaut des marchandises qui les rend ou préjudiciables ou inutiles.

Acheter des personnes de qui on ne devoit pas acheter.

Desirer de posséder le bien d'autrui à son préjudice,

Prendre de l'argent ou autre chose à ses parens ; porter ses freres, ses sœurs, ses domestiques ou autres, à prendre quelque chose pour y participer.

Retenir de l'argent, lorsque les parens, maîtres, maîtresses ou autres, donnent commission d'acheter quelque chose.

Ne vouloir point payer ce qu'on doit.

Tromper ses parens, en leur demandant plus qu'il ne faut pour son entretien, ses habits, ses livres ou autres besoins, ou en leur donnant des mémoires infidèles.

Prêter à usure, tirant profit du prêt de son argent, sans aliéner le fonds, ou en l'aliénant seulement pour un tems.

Manquer de réparer le tort que l'on a fait au prochain.

Il faut consulter le Confesseur sur la manière de faire la restitution de tout le dommage que l'on a causé au prochain.

Entrer dans des sociétés injustes, dont le gain & la perte ne se partagent pas avec équité.

Etre avare, desirant les richesses avec empressement, s'épargnant le nécessaire pour les conserver, &c.

Tromper dans le jeu.

Jouer à des jeux défendus.

Jouer trop gros jeu, eu égard tant à soi-même, qu'aux personnes avec lesquelles on joue.

Commettre quelque injustice dans les procès, soit en les intentant, soit en les soutenant, soit en y travaillant, soit en les jugeant.

Employer l'argent en dépenses superflues.

Négliger de faire l'aumône selon son bien, & les besoins des pauvres.

Traiter les pauvres avec mépris & dureté.

Demander l'aumône sans nécessité, pour vivre dans la fainéantise; ou avec insolence, & sans respect pour l'Eglise, & pour les Offices divins.

HUITIEME COMMANDEMENT.

Rendre faux témoignage en jugement, ou en d'autres rencontres. Exciter d'autres personnes à le faire, ou le leur conseiller au lieu de les en détourner.

Fabriquer ou produire de faux contrats, de faux titres, de faux certificats; suborner des témoins, &c.

Refuser par vengeance ou autrement, de rendre témoignage en faveur de quelqu'un.

Mentir pour s'excuser, pour autoriser sa paresse, &c.

Etre dissimulé dans ses discours.

Se servir de paroles équivoques, c'est-à-dire, qui ont double sens, dans le dessein de tromper.

Se persuader que le mensonge est permis, quand il ne nuit à personne : témoigner ce sentiment à d'autres.

Mentir en rendant témoignage devant ses maîtres & ses parens, &c.

Soutenir longtems & avec opiniâtreté ses mensonges.

Assurer ses mensonges avec serment, ou en disant qu'on est prêt de le faire ; engager les autres à le faire.

Faire des complots & ne jamais avouer certaines fautes que l'on a commises de concert avec d'autres.

Menacer celui qui avouera, maltraiter celui qui aura avoué, &c.

Faire faire par d'autres, ou faire soi-même de fausses excuses, en contrefaisant la signature de ses parens, ou de ses maîtres.

Calomnier son prochain, en lui imputant des choses fausses, lui faisant tort par cette calomnie dans son honneur, ou dans ses biens, ou en lui attirant quelque mauvais traitement de la part de ses compagnons ou autres personnes ; il faut dire quel tort on lui a fait.

Médire de son prochain, en publiant ou déclarant, à dessein de le diffamer, les péchés qu'il a commis, mais qui n'étoient connus que de peu de personnes, ou en augmentant le mal qu'il a fait, ou en faisant passer ses bonnes actions pour mauvaises.

Manquer à réparer le tort que l'on a fait à la réputation du prochain par la calomnie & la médisance.

Il faut consulter le Confesseur sur ce sujet.

Soupçonner le mal de son prochain sur des apparences ou de foibles raisons.

Juger témérairement de sa conduite.

Témoigner aux autres ses soupçons & ses jugemens téméraires.

Dire contre son prochain des paroles de railleries piquantes, d'injure & de malédiction.

Etre curieux d'apprendre les secrets des autres, les publier à leur désavantage, ou pour leur faire de la peine.

Prendre plaisir à entendre médire du prochain, ou donner occasion à la médisance & à la calomnie, l'appuyer par son silence ou par un air de consentement.

Chanter ou donner à d'autres des chansons injurieuses ou contre le prochain.

Composer, débiter, faire lire des libelles diffamatoires.

Lire avec plaisir des écrits médisans ou calomnieux.

Semer des divisions & des querelles par des rapports faux ou véritables.

Décrier ceux qui médisent de nous : engager les autres à médire ou à calomnier le prochain.

Fréquenter ceux qui aiment à médire des personnes que nous n'aimons pas.

Tromper les autres par sa conduite hypocrite, ce qui est un tissu de mensonges d'actions.

Violer un secret qui a été confié.

Lire par curiosité les lettres écrites à un autre.

Péchés particuliers aux Etudians.

Mener une vie oisive & fainéante, ne s'occuper qu'à des bagatelles, conversations inutiles, jeux, divertissemens, &c.

Perdre le tems destiné à l'étude.

Passer des jours, des semaines, des mois, des années sans étudier ou étudiant peu.

Etudier foiblement & lâchement, sans application & sans desir d'apprendre.

Manquer souvent de faire le devoir de classe; le faire faire par d'autres, ou le faire soi-même pour les autres.

Empêcher les autres d'étudier, se mocquer de ceux qui étudient, ou qui veulent avancer dans l'étude.

Ne tirer aucun fruit des leçons de ses maîtres faute d'attention.

Aimer le jeu, les récréations, y employer le tems destiné à l'étude, perdre la classe, jouer aux jeux de hazard, &c.

Dépenser en jeux, récréations, bonne chere, l'argent que les parens destinent pour l'entretien ou d'autres usages.

Vendre ses Livres, en dérober aux autres; mépriser les maîtres, s'en mocquer, en donner du mépris à ses compagnons.

Faire de la peine à ses maîtres en public ou en particulier.

Leur résister, se révolter contre eux, exciter les autres à la désobéissance & à la rébellion.

Aimer & rechercher la compagnie des mauvais écoliers.

Négliger la science du salut, manquer aux prières & aux autres exercices du Chrétien.

Assister à la Messe sans attention & sans dévotion, occupant son esprit du devoir de classe, ou de ses auteurs, y apprenant ses leçons, ou faisant quelqu'autre lecture qui n'a aucun rapport au saint Sacrifice.

Détourner ses compagnons de la piété, se mocquer de ceux qui sont sages & qui font bien leur devoir, sous prétexte qu'ils font des rapports aux maîtres; leur donner des noms odieux, les faire mocquer ou insulter par d'autres.

Railler ou insulter ceux qui demeurent dans

des maiſons régulières, en leur faiſant de vains reproches, & leur donnant des noms injurieux.

Les dégoûter de l'étude ou de la règle, les porter à ſe déranger, leur faire faire des meſſages contre l'ordre, &c.

Lire de mauvais livres ou de mauvais endroits dans les Auteurs de claſſe qui ne ſont pas corrigés; les montrer & faire lire à d'autres.

Donner à deſſein un mauvais tour à un mot, ou un mauvais ſens à une phraſe, dans le deſſein de faire entendre quelque impureté.

Débaucher les autres, leur apprendre le mal, les ſolliciter au péché.

Faire le malade pour ne point étudier, ou chercher d'autres mauvaiſes excuſes pour s'autoriſer dans ſa pareſſe.

Etudier avec trop de paſſion, par orgueil, dans le deſir de l'emporter ſur ſes compagnons.

EXAMEN PLUS ABREGE'

POUR LES JEUNES ENFANS.

Ignorer les principaux Myſtères de notre Religion, négliger de s'en inſtruire.

Perdre ſon tems, ne point aller à l'école quand on nous y envoie, ou négliger d'y apprendre.

Manquer à prier Dieu ſoir & matin, devant & après le repas par négligence.

Manquer de reſpect pour les Prêtres, ne pas écouter leurs inſtructions.

Etre immodeſte à l'Egliſe, y rire ou cauſer.

Avoir de la vanité, s'eſtimer plus que les autres, ſe railler des choſes ſaintes.

Avoir honte de paroître vertueux.

Ajouter foi aux ſonges; faire dire ſa bonne aventure, aller aux devins, uſer de ſuperſtitions.

Jurer contre la vérité ; ou avec vérité, mais ſans néceſſité.

Jurer avec imprécation, prononcer des blaſphêmes.

Faire des vœux téméraires faute de demander conſeil ; ou ne les point accomplir, quand on les a faits.

Ne pas entendre attentivement, dévotement & entièrement la ſainte Meſſe les jours de Dimanches & de Fêtes.

Manquer d'aſſiſter au Service divin ces jours-là ſans néceſſité, les employer à ſe parer, promener, danſer, jouer.

Déſobéir à ſes parens, maîtres & maîtreſſes ; ne leur point porter de reſpect, les faire mettre en colère par ſa faute, les mépriſer, leur ſouhaiter la mort.

Avoir de la rancune, ne point vouloir pardonner à ceux qui nous ont offenſés.

Se mettre en colère, ſe ſouhaiter la mort ou à ſon prochain.

Mépriſer les eſtropiés, les pauvres, ſe mocquer d'eux, les contrefaire.

Battre ou maltraiter ſes freres & ſœurs, compagnons, compagnes ou autres, leur dire des injures.

Les porter à offenſer Dieu par ſes paroles ou par ſes exemples.

Dire des paroles, ou chanter des chanſons dèshonnêtes, les entendre avec plaiſir.

Lire de méchans livres, jouer à de vilains jeux, regarder des tableaux dèshonnêtes avec plaiſir, faire des regards ou attouchemens dèshonnêtes.

Se déguiſer, être gourmand & pareſſeux.

Dérober quelque choſe à ſes parens, ne pas rendre ce qu'on a trouvé à ceux à qui il appartient.

Mentir, faire des jugemens téméraires.

Médire de son prochain, ou en entendre médire avec plaisir.

Faire des rapports pour faire battre, quereller ses frères & sœurs, compagnons & compagnes.

Avoir de mauvais desirs, s'arrêter volontairement à des pensées dèshonnêtes.

Ne pas se confesser au moins une fois l'an.

Faire une mauvaise confession, faute de s'y préparer.

Céler un péché à confesse par crainte ou par honte.

Manger de la viande les jours défendus.

AUTRE EXAMEN DE CONSCIENCE

Tiré du quatrième livre de l'Imit. ch. 7.

Si vous voulez participer dignement à la sainte Eucharistie, vous devez examiner avec soin votre conscience, & ne rien négliger pour la purifier par une douleur sincère & par une humble confession de vos fautes. Déchargez-vous de tout ce qui vous fait quelque peine : ne souffrez rien en vous qui puisse vous gêner & vous ôter la liberté d'esprit nécessaire à l'action que vous allez faire.

Concevez un véritable déplaisir de tous vos péchés en général.

Déplorez en particulier les fautes où vous vous laissez aller chaque jour ; & si le tems vous le permet, confessez à Dieu dans le secret de votre cœur, tout ce que vos passions vous causent de misère.

Affligez-vous & gémissez d'être encore si charnel & si plein de l'esprit du monde.

Si peu mort à vos passions, & si rempli de cupidité.

Q v

Si peu fidèle à veiller sur vos sens ; si souvent occupé de vaines imaginations ;

Si empressé pour les choses du dehors, & si négligent pour celles du dedans ;

Si facile à vous laisser aller à la joie & à la dissipation, & si difficile à vous laisser toucher aux mouvemens d'une sainte tristesse ;

Si prompt à vous livrer au relâchement & à la mollesse, & si lent pour les austérités & pour la ferveur ;

Si curieux d'entendre de nouvelles choses ou d'en voir de belles, & si lâche lorsqu'il faut embrasser ce qu'il y a de bas & d'humiliant ;

Si avide de beaucoup voir, si avare à donner, & si serré pour retenir ;

Si inconsidéré à parler, si peu réservé pour vous taire ;

Si déréglé dans vos mœurs, si indiscret dans vos actions ;

Si intempérant dans vos repas, si sourd à la parole de Dieu ;

Si prêt à courir au repos, & si paresseux pour le travail ;

Si éveillé pour les récits frivoles, & si endormi pour les veilles saintes ; si impatient d'en voir la fin, si dissipé dans l'attention que vous y donnez ;

Si négligent à réciter l'Office divin ; si aride dans la Communion ;

Si aisément distrait, si rarement bien recueilli ;

Si-tôt ému par la colère, si prêt à causer du déplaisir aux autres, si facile à juger mal, si sévère à reprendre ;

Si transporté de joie dans la prospérité, si abbatu par l'adversité ;

Si accoutumé à former de bons desirs, & si peu fidèle à les suivre.

Prière après l'examen.

Voilà bien des péchés que vous m'avez fait la grace de connoître, ô mon Dieu ; le nombre en est plus grand que je ne puis le dire : il surpasse même celui des cheveux de ma tête. Hélas ! Seigneur, si vous observez toutes nos iniquités à la rigueur de votre justice, qui pourra en soutenir le poids ? N'entrez donc point en jugement avec votre serviteur, mais ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde. Que j'ai lieu de m'écrier avec votre Prophète : » J'ai péché, j'ai commis l'iniquité, je me suis » retiré de vous, je me suis détourné de la » voie de vos précèptes & de vos ordonnances. » La justice est à vous, Seigneur, il ne me reste » que la honte & la confusion ; mais à vous qui » êtes notre Seigneur & notre Dieu, appartient » la miséricorde & la réconciliation.

Mais quel fruit tirerois-je de la connoissance de mes péchés, si je ne les détestois de tout mon cœur, & si je ne prenois la résolution de les éviter ? Mais comment sortirai-je de l'abîme où je me suis précipité, si vous-même, mon Dieu, ne m'en tirez par votre main toute-puissante ?

Convertissez-moi donc, Seigneur, & je serai converti. Achevez en moi ce que vous avez commencé, ne laissez pas votre ouvrage imparfait ; vous m'avez découvert mes misères & mes foiblesses ; mais, Seigneur, ce n'est pas être guéri que de connoître le nombre de ses plaies ; ce n'est pas avoir recouvré son bien que de sçavoir ce qu'on a perdu. Guérissez donc mon ame, Seigneur mon Dieu, répandez sur moi les richesses abondantes de votre miséricorde, pardonnez-moi

tous les péchés que je connois & ceux que je ne connois pas. Ils sont énormes, il est vrai, mais vous êtes plus miséricordieux que je ne suis misérable : pardonnez-moi, Seigneur, à cause de la gloire de votre Nom, & par les mérites de Jesus-Christ notre divin Médiateur.

Règles & prières pour la Confession.

Le saint Concile de Trente prescrivant les Sess. 6. c. 6. dispositions dans lesquelles doivent être les adultes pour obtenir la grace de la justification, parle ainsi : » Les adultes se disposent » à la justice, lorsqu'étant excités & aidés par » la grace de Dieu, concevant la foi par le » moyen de l'instruction, ils se portent librement vers Dieu, croyant & tenant pour véritables toutes les choses qui ont été promises » & révélées de Dieu, & principalement ce » point, que le pécheur est justifié de Dieu par » sa grace, par la rédemption que Jesus-Christ » a acquise. Ensuite lorsque se reconnoissant » eux-mêmes pécheurs, & passant de la crainte » de la justice divine qui les ébranle utilement, » à la considération de la miséricorde de Dieu, » ils se relevent par l'espérance, en se confiant » que Dieu leur sera propice pour l'amour de » Jesus-Christ, & ils commencent à l'aimer » comme source de toute justice ; lorsque par » l'effet de cet amour ils sont animés contre » leurs péchés de haine & de détestation, » c'est-à-dire, des sentimens de pénitence qui » doivent précéder le Baptême, enfin lorsqu'ils » se proposent de recevoir le Baptême, de » commencer une nouvelle vie, & de garder » les Commandemens de Dieu.

Telles sont les dispositions que le Concile de Trente exige de ceux qui se préparent à rece-

voir la grace de la justification dans le saint Baptême, & qui sont à plus forte raison nécessaires à ceux qui se préparent à la recevoir, cette grace si précieuse, dans le Sacrement de Pénitence.

Or, pour entrer ou pour s'affermir dans ces dispositions, on peut se servir des Prières suivantes.

Acte de foi avant la Confession.

Comment retournerai-je à vous, ô mon Dieu, si vous ne m'en donnez la grace? Et comment l'obtiendrai-je, cette grace si précieuse, si je ne crois pas qu'elle m'est nécessaire? Je crois donc, Seigneur, aidez ma foi. Oui, je crois fermement que pour sortir de l'état du péché, & pour rentrer en grace avec vous, j'ai besoin d'être aidé & excité par un mouvement intérieur du Saint-Esprit. Je crois que c'est à vous à me prévenir par un regard de votre miséricorde, & que sans la force de votre secours, je resterai toujours dans l'abîme de mes misères.

Convertissez-moi donc, Seigneur, & je serai converti. Je crois toutes les vérités que vous nous avez révélées & que vous nous avez promises, & principalement que le pécheur ne peut être justifié que par l'infusion de votre grace, & par la rédemption que Jesus-Christ nous a acquise. Je fais profession de croire avec votre Apôtre, qu'on ne peut être sanctifié que par ce divin Sauveur; que vous l'avez établi pour être la victime de propitiation pour nos péchés, & que cette rédemption ne nous peut être appliquée que par la foi que nous avons en la vertu du sang de notre divin Médiateur. Mais je crois en même tems que cette foi seule ne suffit pas, pour

Rom. 1. v. 24.

nous obtenir la rémission de nos iniquités ; mais qu'elle doit être animée de charité & accompagnée de bonnes œuvres. Je crois toutes ces vérités ; augmentez en moi la foi, & dites-moi
Math. 8. v. 13. maintenant ces paroles si consolantes que vous avez adressées autrefois au Centenier : Qu'il vous soit fait selon que vous avez cru.

Sentimens de crainte de la justice de Dieu.

Comment oserai-je paroître à vos yeux, ô mon Dieu, vous dont la sainteté est aussi redoutable que la majesté ; vous, Seigneur, qui êtes un Juge sévère, terrible dans les vengeances, & qui punissez le péché des pères jusqu'à la quatrième génération ? Comment oserai-je donc paroître en votre présence, ô mon Dieu, moi qui vous ai si souvent offensé, & qui suis tout couvert de péchés ?

Je ne puis penser à votre justice inflexible sans saisissement & sans effroi. Quelle ressource pourrois-je trouver contre votre colère, & quel asyle contre votre puissance ? Par quels moyens me mettrois-je à l'abri de votre bras vengeur, si je voulois persévérer dans le mal ? Je sçai avec quelle sévérité vous avez traité les Anges apostats dès le premier acte de leur rébellion. Je sçai comment vous avez sur le champ puni notre premier père, & comment vous punissez tous les jours son péché jusques dans sa postérité criminelle. Je me remets souvent devant les yeux les autres exemples de votre redoutable justice, & sur-tout ces villes abominables que vous avez consumées par des flammes vengeresses : vous voulez même qu'il s'élève sans cesse une noire fumée du lieu de leur embrasement, comme pour avertir continuellement les pécheurs & les contenir dans leur devoir.

Que deviendrai-je donc, moi qui me suis si souvent révolté contre vous, ô mon Dieu ? Je vous crains, Seigneur, comme des flots suspendus au-dessus de ma tête. Je ne puis supporter le poids de votre majesté ; mais pénétrez-moi encore de plus en plus de la crainte de vos jugemens : que cette crainte salutaire effraye mon esprit, étonne mon cœur, m'arrête la main, qu'elle me dispose à recevoir le feu de votre divine charité, qu'elle me rende supérieur à cette fausse honte qui me retient quelquefois, & qu'elle me porte à déclarer avec sincérité mes fautes les plus secrettes & les plus griéves. Enfin faites-moi la grace de vous craindre uniquement, vous, ô mon Dieu, qui pouvez perdre le corps & l'ame, & qui pouvez les précipiter dans les flammes éternelles.

Sentimens de confiance en la miséricorde de Dieu

Quoique je sois infiniment coupable, néanmoins vous me commandez d'espérer encore, ô mon Dieu : j'ai donc cette confiance dans l'étendue de votre miséricorde, que vous me pardonnerez mes péchés, tout énormes qu'ils sont ; j'en sens tout le poids. Je connois toute la profondeur de mes plaies, mais je connois en même tems l'abondance de votre propitiation. Vous nous déclarez dans vos divines Ecritures, que vous ne rejettez pas un cœur contrit & humilié ; que vous recevrez un pécheur à quelque jour qu'il revienne à vous ; & que quand ses péchés feroient aussi rouges que l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige. Eh ! Seigneur, je me suis éloigné de vous, il est vrai, j'ai multiplié mes iniquités, elles sont griéves, soit de leur nature, soit

par leurs circonſtances. Mais enfin je reviens à vous, j'y reviens de toute la plénitude de mon cœur. Vous avez pardonné à tant de prévaricateurs de votre ſainte Loi, vous n'avez pas rejetté une femme adultere, ni un larron tout couvert de crimes. Eh, Seigneur, m'abandonnerez-vous ? Votre bras eſt-il raccourci ? Votre miſéricorde eſt-elle bornée ? Non ſans doute. Cherchez donc, ſouverain Paſteur de nos ames, cherchez votre brebi égarée, ramenez-la dans le bercail, dans le ſein de votre amour : auſſi j'ai cette confiance que vous me pardonnerez mes ingratitudes & mes infidélités. Je ne mérite pas par moi-même cette grace, mais je vous la demande par les mérites de Jeſus-Chriſt notre divin Médiateur, qui eſt l'Agneau de Dieu qui efface tous les péchés du monde.

Acte d'amour de Dieu.

Dieu de bonté, Père des miſéricordes, ſource de toute juſtice, beauté ancienne & toujours nouvelle, que j'ai commencé tard à vous connoître ! Que j'ai commencé tard à vous aimer ! Je n'ai péché que parce que je me ſuis détourné de vous pour m'attacher aux créatures ; je ne pourrai être réconcilié avec vous qu'en me détachant des créatures pour vous aimer, ô mon Dieu. Que je ſerois heureux, ſi j'étois auſſi sûr de mon cœur que ſaint Pierre, & ſi je pouvois vous dire avec autant de confiance que ce ſaint Apôtre : Seigneur, vous qui connoiſſez tout, vous ſavez que je vous aime. Du moins ſi je vous aime peu, faites que je vous aime davantage. Il ne m'eſt plus permis de vous aimer foiblement, vous, Seigneur, qui m'avez aimé, & qui vous êtes livré à la mort pour l'amour de moi. Quand

je considère des yeux du cœur les plaies d'un Dieu crucifié, les cicatrices d'un Dieu ressuscité, le sang d'un Dieu mourant; quand je pese tous ces dons dans la balance de l'amour, puis-je, ô mon Dieu, ne pas vous rendre amour pour amour ? Si l'amour & la reconnoissance doivent croître à proportion de la grandeur de l'amnistie accordée, eh! Seigneur, combien ne dois-je pas vous aimer, puisque vous m'avez remis tant de péchés, & que j'espère de votre miséricorde, que vous voudrez bien encore oublier les fautes dont je me sens coupable, que je déteste de tout mon cœur, & dans lesquelles je forme une sincère résolution de ne plus retomber.

Détestation du péché.

O mon Dieu & mon Père, j'ai péché contre le Ciel & contre vous : je ne suis plus digne d'être appellé votre fils. Je me suis dégradé, j'ai perdu par le péché toutes les prérogatives de mon saint Baptême, j'ai fait le mal en votre présence, j'ai transgressé votre Loi, j'ai méprisé vos ordonnances. Mais, Seigneur, maintenant que vous m'avez ouvert les yeux, & que vous avez touché mon cœur par l'impression de votre amour, j'ai en horreur l'iniquité, je déteste le péché qui vous est si injurieux, & qui m'est si préjudiciable; je le déteste, ce péché, comme étant l'ennemi de Dieu, le meurtrier de Jesus-Christ, comme ayant pour solde la mort, & pour punition les flammes éternelles. Je suis pénétré de douleur de vous avoir offensé. Ayez pitié de moi, Seigneur, ayez pitié de moi, non pas selon votre miséricorde commune & ordinaire, mais selon votre grande miséricorde. Un grand pécheur comme moi a besoin d'une propitiation

immense, afin que la grace surabonde où le péché a abondé.

Résolution de mieux vivre.

Je vous l'ai promis, ô mon Dieu, & je vous le promets de nouveau, de renoncer pour toujours à tout péché : oui, je renonce de rechef à Satan, à ses pompes & à ses œuvres ; faites-moi la grace de mener une vie nouvelle animée de votre esprit, embrasée de votre charité, consacrée par la pratique des bonnes œuvres. Que le démon n'ait plus rien en moi qui lui appartienne ; que j'aie en horreur les maximes & les vanités du monde qui m'ont fait si souvent tomber dans l'iniquité ; que le péché ne trouve plus d'entrée dans mon cœur, qu'il ne domine plus dans mes membres, qu'il soit à jamais banni de mes pensées & de mes desirs.

Faites-moi la grace de pleurer les péchés que j'ai commis, & de ne plus commettre les péchés que je pleure : que j'en fasse de dignes fruits de pénitence, que je les expie avec zèle, que j'accomplisse dans ma chair ce qui manque à la Passion de Jesus-Christ, en m'appliquant par la pénitence les fruits & les mérites de la satisfaction infinie de mon divin Sauveur.

Je l'ai dit, & je commence dès aujourd'hui à observer votre sainte Loi, je n'ai que trop tardé, je n'userai plus de délais. Oui, Seigneur, c'est maintenant que je mets la main à l'œuvre, & que j'entre dans la carrière du salut. Mais hélas ! que sont mes desirs & mes promesses, sinon la foiblesse même ? Venez donc au plutôt à mon secours, ô mon Dieu, fortifiez-moi par la vertu d'en-haut, arrachez-moi à toutes mes vicissitudes, & fixez-moi dans la

pratique du bien par le don de la persévérance.

AUTRES PRIÈRES

Tirées de Saint Augustin, que l'on peut dire avant la Confession.

« Il faut que je vous avoue, ô mon Dieu, » mes turpitudes passées & ces malheureux » plaisirs de ma chair qui ont corrompu mon » ame. Ce n'est pas que je les aime, ô mon » Dieu, mais c'est pour m'exciter toujours de » plus en plus à vous aimer. Le plaisir que » je prends à vous aimer, & l'envie que j'ai » de vous aimer encore davantage, c'est ce » qui m'oblige à repasser mes voies de péché » dans l'amertume de mon ame ; afin que la » douleur même que produit en moi un si » triste souvenir, me fasse d'autant mieux » goûter ce plaisir céleste, qui bien loin » d'être trompeur, funeste & passager comme » ceux qui m'avoient séduit, n'a rien que de » solide & d'heureux : c'est par lui que vous avez » retiré mon cœur de cette multiplicité d'objets » auxquels il s'étoit abandonné en se détour- » nant de vous, Unité souveraine & ineffa- » ble, & qui n'avoient fait que le dissiper & » le mettre en pièces. *Saint Augustin, L. 2. Confess. c. 1.*

» Recevez le sacrifice de mes Confessions » que vous présente ma bouche, ô mon » Dieu, cette bouche que vous avez formée, » & que vous portez à publier vos grandeurs » & vos bienfaits. Guérissez toutes les ma- » ladies de mon ame, afin qu'elle s'écrie » de toute sa force : Seigneur, qu'y a-t-il » de semblable à vous ? Car celui qui vous » expose ce qui se passe en lui, ne vous

» apprend rien, puisqu'il n'y a rien de caché pour » vous dans les replis les plus secrets de nos » cœurs, où il n'y a pas même de dureté qui » vous résiste & dont vous ne veniez à bout, » quand il vous plaît de l'amolir par votre » miséricorde, ou de la dompter par votre » justice; & c'est ce que votre Prophète » nous apprend, quand il dit que personne ne » sçauroit se mettre à couvert de votre chaleur. » Si je publie donc votre miséricorde sur moi, » c'est afin que mon ame, en vous louant, s'ex- » cite toujours de plus en plus à vous aimer. *S. Aug. L. 5. Confess. c. 1.*

» Qu'étois-je? Et combien y avoit-il en » moi de corruption & d'iniquité? Combien » y en avoit-il dans mes actions, dans mes » paroles & dans ma volonté? Mais, Seigneur, » vous avez eu pitié de moi; & par un effet de » votre bonté, de votre miséricorde & de votre » toute-puissance, vous m'avez tiré de l'abîme » de mort où j'étois plongé, & vous avez purgé » mon cœur de ce cloaque d'impureté dont il » étoit rempli; & par où avez-vous fait cet » heureux changement, sinon en faisant que je » cessasse de vouloir ce que je voulois, & que je » commençasse de vouloir ce que vous vouliez? *S. Aug. L. 9. Confess. c. 1.*

» J'ai grand sujet d'espérer que vous me » guérirez de tous mes maux par le mérite du » Sang de ce divin Médiateur qui est assis à » votre droite, & qui vous prie sans cesse » pour nous*; sans cela je tomberois dans le » désespoir : car mes maux sont grands & en » grand nombre, mais la vertu des remèdes que » vous nous préparez est encore plus grande. » Nous aurions pu croire que votre Verbe » étoit trop au dessus de nous pour s'unir à » notre nature, & cela nous auroit fait déses-

» pérer de notre salut, si ce même Verbe ne
» s'étoit pas fait chair, & qu'il n'eût habité
» parmi nous.

« Je suis dans une telle frayeur de mes pé-
» chés, & je me trouve si accablé du poids de
» mes misères, que j'avois eu dessein de tout
» quitter..... Mais vous m'en avez empêché,
» & vous m'avez rassuré par cette parole de
» votre Apôtre : Jesus-Christ n'est mort pour
» nous qu'afin que ceux qui vivent ne vivent
» plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui
» est mort pour eux.

» Je vous remets donc le soin de moi-même,
» mon Seigneur & mon Dieu : avec cela je
» vivrai en repos, & je considérerai les merveilles
» de votre Loi : vous connoissez mon ignorance
» & ma foiblesse, instruisez-moi, guérissez-moi,
S. Aug. L. 10. Confess. c. 43.

Lorsqu'on sera près de se confesser, on pourra faire cette prière.

Me voilà maintenant aux pieds de votre Ministre, mon Seigneur & mon Dieu, je suis prêt de lui faire la déclaration de mes péchés; soyez dans mon cœur & dans ma bouche, afin que je m'accuse avec autant de sincérité que d'humilité. Faites, Seigneur, que je manifeste toutes mes fautes sans en retenir aucune, sans en déguiser aucune : que j'en déclare le nombre, les espèces différentes & les circonstances considérables; qu'en les accusant je sois pénétré de douleur, & que je les lave par l'abondance de mes larmes.

Soyez aussi dans le cœur & dans la bouche de votre Ministre : donnez-lui, Seigneur, l'esprit de lumière & de charité, de fermeté & de sagesse; de lumière, afin qu'il connoisse l'état

& les besoins de mon ame ; de charité, afin qu'il travaille avec courage à la guérison de mes playes ; de fermeté, afin qu'il ne m'épargne pas par une cruelle complaisance ; de sagesse, afin qu'il me prescrive les avis de salut, & qu'il me conduise dans la voie de la justice : donnez-moi en même tems, ô mon Dieu, l'esprit de docilité pour me soumettre à sa décision, pour suivre ses conseils, & pour observer les pénitences qu'il m'imposera.

Règles qu'il faut observer au Confessional.

Si on est obligé d'attendre pour se confesser, & que les Prières précédentes ne suffisent pas on pourra réciter les Pseaumes de la pénitence : on aura soin de demeurer dans le recueillement & le silence, sans s'impatienter, sans murmurer, sans se presser. Qu'il y a lieu de craindre qu'on ne se fasse de nouvelles playes dans un tems où l'on vient demander la guérison des anciennes blessures ! On se pénétrera de plus en plus des sentimens de componction qui conviennent à un criminel qui est aux pieds de son Juge.

Quand le tour pour se confesser sera venu, ou entrera dans le confessionnal avec beaucoup d'humilité. Les hommes y seront tête nue, sans epée ; les femmes y seront dans un extérieur très-modeste, les coëffes baissées : on doit être à genoux, les mains jointes, sans gants ni manchons, tourné de telle sorte qu'on soit entendu du Confesseur, sans le voir, ni pouvoir en être vu.

On doit commencer sa Confession par le signe de la Croix, en disant : au nom du Pere, du Fils, du Saint-Esprit ; & en y ajoutant : Bénissez-moi, mon Pere, parce que j'ai péché. Après avoir reçu avec beaucoup d'humi-

lité la bénédiction du Prêtre qui tient la place de Jesus-Christ même, ou dira le *Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ*, ou en françois : Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux Apôtres saint Pierre & saint Paul, & à vous mon Pere, que j'ai grandement péché en pensées, paroles & actions.

On marquera ensuite le tems de la dernière Confession dans laquelle on a reçu l'absolution ; on rendra compte de la manière dont on aura accompli la pénitence imposée ; on passera de-là à l'accusation de tous ses péchés qu'on déclarera avec une sainte confusion, en expliquant sans détour & sans excuse le nombre de ses fautes, l'intention & le motif que l'on a eu en les commettant, & les circonstances qui peuvent les rendre plus considérables ; qu'on ait soin cependant de retrancher ce qui est inutile, & ce qui ne sert de rien pour faire connoître l'état de son ame. Aussi lorsque les pénitens ont besoin de consolation dans leurs chagrins, ou de conseil pour leur conduite, il est à propos de ne le faire qu'après la Confession, afin de n'y point mêler des choses étrangères, & de n'être point distrait sur ce qui peut exciter la componction.

Après avoir déclaré tous les péchés dont on se souvient, on dira : Et généralement je m'accuse de tous les autres péchés que je pourrois avoir commis, dont je ne me souviens pas : j'en demande très-humblement pardon au Seigneur, je les déteste, & je me propose de n'y plus retomber moyennant la grace de Dieu : après quoi on frappera sa poitrine, en disant : *meâ culpâ, &c.* ou en françois, C'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très-grande faute ; c'est

pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les Apôtres saint Pierre & saint Paul, & vous mon Pere, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Il faut écouter avec une grande attention les avis que donne le Confesseur, & recevoir avec respect la pénitence qu'il impose. On évitera de murmurer, & de disputer sur la qualité de la pénitence qui sera enjointe. Si on croyoit cependant qu'il y eût quelque impossibilité, ou quelque grande difficulté à l'accomplir, qu'on le représente au Confesseur avec simplicité, & qu'on se soumette ensuite à la conduite qu'il jugera à propos de tenir, soit en ratifiant la même pénitence, soit en la changeant.

Pendant l'exhortation que fait le Ministre du Seigneur, qu'on évite d'occuper son esprit de quelque autre pensée, & qu'on regarde comme une faute de chercher pour lors dans sa mémoire s'il n'est point échappé quelque péché.

On doit se soumettre avec une entière déférence à la conduite que le Confesseur croira devoir tenir à l'égard de l'absolution. S'il la differe, qu'on gémisse intérieurement; qu'on reconnoisse qu'on n'est pas encore digne de cette grace; qu'on ne se laisse aller à aucune plainte ni à aucun murmure; qu'on évite de solliciter, de presser le Confesseur d'accorder le bienfait de la réconciliation; mais qu'on se retire en silence dans le dessein de faire de nouveaux efforts pour la mériter par une sincère conversion & par une véritable pénitence.

Si le Prêtre juge à propos de donner l'absolution, qu'on la reçoive avec une profonde humilité & avec une grande confiance: qu'on la reçoive la tête baissée, le corps courbé, & presque prosterné; qu'on la regarde comme une

une grace qui n'étoit pas dûe ; qu'on renouvelle les sentimens de componction & de pénitence dont on doit être pour lors plus vivement pénétré.

PRIERE

Lorsqu'on a reçu l'Absolution.

Je viens, ô mon Dieu, de vous confesser toutes mes iniquités, vous venez de m'en accorder le pardon par l'absolution du Prêtre ; je vous en rends graces, Seigneur ; car j'ai cette confiance en votre miséricorde, que vous avez ratifié le jugement que votre Ministre a prononcé en ma faveur, & que vous avez délié dans le Ciel ce qui vient d'être délié sur la terre. Soyez béni à jamais, ô mon Sauveur, de ce que vous ne m'avez pas laissé dans l'incertitude comme plusieurs Saints de l'ancien Testament, & de ce que maintenant vous m'assurez de la rémission de mes péchés, comme vous avez fait autrefois à l'égard de David. Je me suis souillé par mes prévarications, vous avez bien voulu me laver dans votre Sang ; je m'étois fermé l'entrée du Ciel, & vous daignez me l'ouvrir.

» O mon ame, bénissez le Seigneur, & que » tout ce qui est au-dedans de moi bénisse à jamais son saint Nom ; puisque c'est lui qui vous » pardonne toutes vos iniquités, & qui guérit » toutes vos infirmités. Oui, c'est le Seigneur » qui rachete votre vie de la mort ; qui vous » couronne de sa grace & de sa miséricorde.

Quelque confiance que j'aie dans l'autorité sainte dont vous avez revêtu votre Ministre, je ne serai pas cependant sans crainte pour les péchés que vous m'avez pardonnés ; je les aurai toujours devant les yeux ; je les détesterai

sans cesse, & le pardon que vous venez de m'en accorder, renouvellera dans mon cœur, & la haine de l'iniquité, & l'amour que j'ai pour vous, ô mon Dieu.

Je haïrai le péché, je le fuirai comme on fuit le serpent; je m'éloignerai de toutes les occasions qui pourroient m'y porter; je m'abstiendrai même de tout ce qui a l'apparence de mal; je ferai pénitence tous les jours de ma vie. Je sens que la pénitence qui m'a été imposée, n'est proportionnée ni au nombre ni à l'énormité de mes péchés; je tâcherai donc d'y suppléer par d'autres pratiques laborieuses, par la privation des plaisirs, par une grande vigilance sur moi-même, & une entière fidélité à votre sainte Loi, ô mon Dieu, par une humilité profonde & une confusion sincère, qui m'abaissera toujours intérieurement au-dessous de ceux qui ont eu le bonheur de conserver l'innocence de leur Baptême; & sur-tout je n'oublierai point la grace de la réconciliation que j'ai reçue, & je m'appliquerai sans cesse ces paroles que vous avez adressées au Paralytique de trente-huit ans, après le miracle signalé que vous veniez d'opérer en sa faveur: » Vous voilà maintenant guéri, » ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne » vous arrive encore pis.

Prieres tirées de Saint Augustin, que l'on peut dire après l'Absolution.

» Exaucez-moi, Seigneur, & ne permettez » pas que je retombe dans l'abattement sous la » verge dont vous me châtiez; faites que je ne » cesse point de vous louer de la miséricorde » que vous m'avez faite de me retirer des voies » du péché; faites que je trouve infiniment » plus de douceur en vous, que je n'en trouvois

» autrefois dans tous les plaisirs trompeurs que » je cherchois avec tant d'ardeur; faites que » je vous aime d'un amour solide & inébranlable; & que je m'attache de toutes mes forces » à votre main toute-puissante, afin qu'elle me » soutienne jusqu'à la fin de ma course, & qu'elle » me garantisse de toutes sortes de tentations. *S. Aug. L. 1. Confess. c. 15.*

» Par où puis-je reconnoître, ô mon Dieu, » la miséricorde que vous m'avez faite, de me » mettre en état de pouvoir rappeller la mémoire » des désordres de ma jeunesse, sans craindre » ce qu'ils auroient dû m'attirer ? Que je vous » aime donc sans mesure, ô mon Dieu, & que » je ne cesse jamais de chanter vos louanges, & » de vous rendre graces de ce que vous m'avez » pardonné tant d'œuvres d'iniquité. Je reconnois que votre grace & votre miséricorde est » ce qui a fait fondre & disparoître mon péché, » comme le soleil fait fondre la glace; je reconnois que c'est elle qui m'a préservé de tout » le mal que je n'ai pas fait: car quel mal n'étois-je pas en état de faire ? *S. Aug. L. 2. Confess. c. 7.*

» O mon Dieu, faites que nous nous tenions » sous vos aîles, & que nous ne mettions notre » confiance qu'en vous: protégez-nous, soutenez-nous, portez-nous, puisqu'il faut que » vous portiez & ceux qui sont encore enfans » dans la vie de la grace, & ceux-mêmes qui » sont les plus avancés; car toute notre force » n'est que foiblesse, tant que nous nous appuyons sur nous-mêmes, & nous ne sommes » véritablement forts que lorsque nous ne nous » appuyons plus que sur vous. Notre véritable » bien n'est qu'en vous, mais il y est, & c'est » quelque chose qui subsiste toujours, & qui ne » sçauroit périr. C'est en nous détournant de

» cet unique bien, que nous sommes devenus
» mauvais : il faut donc que nous retournions
» à vous, Seigneur, si nous voulons ne pas
» périr : nous sommes assurés d'y trouver notre
» trésor & notre bien, qui subsiste toujours sans
» diminution quelconque, & qui n'est autre
» chose que vous même ; & nous devons re-
» tourner avec d'autant plus de confiance vers
» la maison paternelle, que nous ne sçaurions
» craindre de ne la pas retrouver : car quoi-
» que nous l'ayons malheureusement abandon-
» née, elle n'en est pas moins demeurée ce
» qu'elle étoit ; elle n'est point tombée en
» ruine pendant notre absence, & une telle
» maison ne dépérit point, puisque ce n'est
» autre chose que votre éternité même. *S. Aug. L. 4. Confess. c. 16.*

Prieres après la Confession, lorsque l'absolution est différée.

Oui, Seigneur, je reconnois que je ne suis pas encore digne du bienfait de la réconciliation ; c'est avec beaucoup de sagesse que le Ministre de l'Eglise me donne le tems de porter le poids du péché, afin d'en gémir intérieurement, & de m'en corriger avec courage : il est juste que je sois encore éprouvé pendant quelque tems, pour purifier mon esprit des images importunes qui viennent quelquefois le troubler, pour détruire de plus en plus les habitudes criminelles auxquelles j'étois sujet, & pour laver dans des larmes plus abondantes les fautes que j'ai eu le malheur de commettre. Je serois bien injuste, si je me révoltois contre la sage conduite que vous avez inspirée à votre Ministre, & qui est si salutaire à un grand pécheur comme moi.

Mais vous me consolez en même-tems, en m'avertissant par la bouche de votre Apôtre, que si je me juge moi-même, vous ne me jugerez pas, & que si je me punis moi-même, vous ne me punirez point. Eh, Seigneur! je me juge très-indigne de la grace de ma réconciliation, & je me soumets de bon cœur à la sentence que le Prêtre a prononcée sur moi en me tenant encore dans les liens de la pénitence. Ce n'est pas cependant que je me réjouisse de cet état, & que je veuille m'en servir pour rester dans l'inaction & l'indifférence; au contraire je le regarde comme un état d'humiliation. Donnez-moi, ô mon Dieu, la force d'en sortir; je me sens animé d'une sainte indignation contre moi-même; je me punirai volontiers, en acceptant avec docilité, & en accomplissant avec fidélité les avis de salut & les pratiques de pénitence que votre Ministre m'a imposées. Mais hélas! qu'elles sont douces & légères, ces pratiques de pénitence, en comparaison de ce que je mérite! Qu'elles ont peu de proportion avec le nombre & l'énormité de mes péchés! Donnez-moi donc, ô mon Dieu, le courage d'y suppléer par des pénitences de surérogation, & sur-tout par un renoncement général à mon esprit, à ma volonté, à mes sens, à moi même tout entier. Que je gémisse dans l'humiliation & dans les larmes, afin de me purifier de plus en plus: que je consente à être séparé pour un tems de votre saint Autel & de la manne céleste, afin de m'en rendre plus digne par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres.

Exercice pour la Communion.

Avant que de recevoir la sainte Eucharistie, il est à propos d'observer trois choses.

1°. Se rappeller la dernière Communion que l'on a faite, en rendre graces à Dieu : remarquer s'il ne s'y est point glissé quelques défauts, s'en humilier, les éviter : examiner quel fruit on a tiré de cette Communion, de quelle manière on a vécu depuis ce tems, s'exciter à une nouvelle ardeur, & tâcher d'apporter une plus grande dévotion à la Communion que l'on se propose de faire.

2°. Rendre graces à Dieu du pardon que l'on a reçu dans le Sacrement de Pénitence ; renouveller la douleur que l'on a conçue de ses fautes ; les résolutions que l'on a prises, les promesses que l'on a faites pour y mettre le sceau par la sainte Eucharistie.

3°. Se proposer toutes les fins pour lesquelles on doit communier. Ces fins sont :

1°. Pour glorifier Dieu, & lui rendre graces par Jesus-Christ.

2°. Pour s'unir intimement à Jesus-Christ, vivre de lui & pour lui, se donner tout entier à lui, comme il se donne tout entier à nous dans ce mystère adorable.

3°. Pour recevoir l'accomplissement des promesses que ce divin Sauveur a faites à celui qui mangera sa Chair & qui boira son Sang.

4°. Pour annoncer la mort de Jesus-Christ, c'est-à-dire, pour rendre graces à notre Seigneur d'avoir opéré notre rédemption par sa mort, pour en continuer la mémoire & la représentation dans le mystère de l'Eucharistie, & pour s'en appliquer la vertu & le mérite.

5°. Pour être soutenu dans les tentations, consolé dans ses peines, éclairé dans ses doutes.

6°. Pour être fortifié dans la vie de la grace ; pour obtenir l'accroissement de la foi, de la charité & des autres vertus chrétiennes, & pour recevoir le gage de la résurrection glorieuse & de la vie éternelle.

7°. Pour demander la paix de l'Eglise & de l'union des Chrétiens, dont l'Eucharistie est le symbole & le gage.

A ces vues generales qu'on doit se proposer toutes les fois qu'on reçoit la manne céleste, il est très-utile d'y joindre quelque vue particulière, comme d'entrer dans l'esprit du Mystère que l'on célebre, d'obtenir la grace d'imiter le Saint dont on fait la Fête, de se corriger de quelque défaut, d'avancer dans quelque vertu, de se résigner aux ordres de la Providence dans quelque accident, de demander la connoissance & l'accomplissement de la volonté de Dieu dans quelque circonstance particulière de sa vie, de le remercier de quelque grace, de lui demander la conversion de quelque pécheur, ou enfin de tâcher d'obtenir quelqu'autre grace ou pour soi ou pour les autres.

Si l'on observe cette pratique de se proposer dans chaque Communion quelque vue particulière, rien ne sera plus utile pour empêcher qu'on ne communie par habitude & comme par routine.

Prière qu'il est à propos de faire avant que de communier.

J'ai dessein de vous recevoir, ô mon divin Jesus, vous qui êtes l'Arche vivante de la nouvelle alliance. Je conçois que c'est une entreprise des plus grandes, puisque ce n'est pas à un homme mortel que je prépare une demeure, mais à Dieu même. Préparez vous-même, Seigneur, préparez le lieu où vous daignerez habiter; ôtez-en tout ce qui peut déplaire à vos yeux; purifiez-moi des souillures d'une mauvaise conscience; bannissez de mon ame l'amour du monde; chassez en le démon qui a usurpé

votre temple; rentrez dans la maison qui a été consacrée à votre gloire; donnez-moi la foi, l'humilité & la sainteté dont vous voulez qu'elle soit ornée; revêtez-moi, ô mon Dieu, de la robe nuptiale avec laquelle je dois paroître en votre présence, & sans laquelle je mériterois d'être jetté dans les ténèbres extérieures : faites que je vive dans l'attente de l'avénement de mon Sauveur. Mais c'est trop peu de vous attendre, que je prévienne par l'ardeur de mes desirs ce moment heureux : que je me hâte d'aller au-devant de vous pour jouir plutôt de votre présence : que je compte les jours, & que je me console à proportion que je verrai que le moment si desiré s'approchera. Il m'en reste peu d'ici à la réception de la sainte Eucharistie; c'est un tems bien précieux; ne permettez donc pas que je le passe dans la dissipation; mais faites, Seigneur, que je me prépare à cette sainte action par une prière humble & fervente, par un véritable recueillement, & par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres.

Autre Prière tirée du chap. 4. du liv. 4. de l'Imitation, pour demander à Jesus-Christ les dispositions nécessaires pour le recevoir saintement.

» Seigneur mon Dieu, prévenez votre serviteur de vos graces les plus touchantes, afin » que je puisse m'approcher avec toute la ferveur que je dois de ce Sacrement où vous faites éclater toute votre magnificence.

» Elevez mon cœur à vous, & réveillez-» moi du profond assoupissement où je vis; visitez-moi par une de vos plus fortes opérations, afin que je puisse goûter intérieurement toute votre douceur dans ce Sacrement » où vous l'avez cachée comme dans la source :

» ouvrez aussi mes yeux sur un si grand mystère
» & fortifiez ma foi pour le croire sans hésiter ;
» car c'est votre ouvrage, & non celui d'une
» puissance humaine : c'est une invention de vo-
» tre sagesse, que tout l'esprit des hommes n'au-
» roit point imaginée.

» Il n'est même personne qui puisse concevoir
» & pénétrer par ses propres lumières des mer-
» veilles au-dessus de toute la pénétration des
» Anges mêmes.

» Que peut donc découvrir d'un si haut mys-
» tère, & que peut en comprendre un indigne
» pécheur comme moi, qui ne suis que cendre
» & que poussière ?

» Oui, Seigneur, c'est de la simplicité de
» mon cœur, avec une ferme foi, & sur le com-
» mandement que vous m'avez fait, que je
» m'approche de vous, plein de confiance & de
» respect, & je crois sincérement que vous êtes
» présent dans ce Sacrement & comme Dieu &
» comme homme.

» C'est vous-même qui voulez que je vous
» reçoive & que je m'unisse à vous par le lien
» de la charité ; c'est pourquoi je supplie votre
» bonté de m'accorder dans ce moment une
» grace si particulière, afin que je puisse com-
» me me fondre en vous par une effusion d'a-
» mour, & que je ne songe plus à chercher
» ailleurs d'autre consolation.

Courtes Prières ou Elévations à Dieu, qu'il sera bon de faire souvent quelques jours avant la Communion.

Comme le cerf altéré soupire après les eaux des torrens, ainsi mon ame soupire vers vous, ô mon Dieu. *Psal.* 41.

Mon ame a une soif ardente de posséder sa

Dieu, le Dieu fort & l'auteur de la vie; quand irai-je, & quand paroîtrai-je devant Dieu? *Psal.* 41.

Non, Seigneur, je ne permettrai pas à mes yeux de dormir, ni à mes paupières de someiller; je ne donnerai aucun repos à mes tempes, jusqu'à ce que je trouve un lieu propre pour le Seigneur, & un Tabernacle pour le Dieu de Jacob. *Psal.* 131.

Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole, & mon ame sera guérie. *Matth.* 9.

Venez, Seigneur, Jesus, venez. *Apocal.* 22.

Le jour de la Communion, on pourra faire les Prières suivantes.

ACTE DE FOI.

C'est la foi qui me conduit à la Table sainte, ô mon Dieu. En m'approchant de vous, ô mon divin Jesus, je crois que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu vivant, & que vous avez renfermé dans la sainte Eucharistie toutes les merveilles de votre amour; je crois qu'en participant à ce mystère adorable, je ne recevrai point du pain, mais que je recevrai votre Corps sacré, votre Sang précieux, votre ame, votre divinité; en un mot, je vous recevrai tout entier sous les symboles du Sacrement. Je vous adore sous ces voiles que notre foiblesse & notre timidité vous ont obligé de prendre. Je vous adore dans cet état d'anéantissement, où votre amour pour les hommes vous tiendra jusqu'à la consommation des siècles. Plus vous vous cachez, Seigneur, plus les yeux de la foi vous découvrent à mon amour: plus vous vous abaissez, plus je vous trouve grand, majestueux, digne du culte suprême: plus j'y

apperçois celui que les Anges louent, que les Dominations adorent, devant qui les Principautés & les Puissances sont dans un saint tremblement.

Je crois que ce pain descendu du Ciel donne la vie au monde, & c'est ce qui m'inspire une si grande ardeur d'y participer; mais je crois en même tems que ceux qui s'en approchent indignement, boivent leur jugement, & mangent leur condamnntion, & c'est ce qui me pénètre d'une si grande crainte de le recevoir. Donnez-moi donc, ô mon Dieu, les yeux éclairés du cœur, afin que je fasse le discernement que je dois faire du Corps du Seigneur, & que je mérite d'être rempli de toutes les graces qui sont attachées à ce divin Sacrement.

ACTE D'HUMILITÉ.

O mon Dieu! qu'est-ce que l'homme, pour que vous veniez chez lui? qu'est-ce que le fils de l'homme, pour que vous daigniez le visiter? Seigneur je ne suis pas digne que vous entriez dans mon ame, mais dites seulement une parole & mon ame sera guérie. Hélas! Seigneur, quand je considère votre sainteté & ma corruption, votre Majesté & mon néant, votre gloire & ma misère, je m'écrierois volontiers avec Saint Pierre : Retirez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un grand pécheur. En effet, comment m'approcherai-je de vous, ô mon Dieu, moi qui ne suis que poussière & cendre? Eh! Seigneur vous trouvez des taches dans le soleil & dans les étoiles; les Anges mêmes qui sont esprit & lumière, ne sont pas purs en votre présence : que deviendrai-je donc moi qui suis un misérable pécheur? Je sens que je ne devrois pas aspirer au pain des enfans, & que je devrois

me regarder comme fort heureux de pouvoir en ramasser les miettes. Oui, si je pouvois toucher seulement le bord de votre vêtement, je serois guéri; mais, Seigneur, n'ayez point d'égard à mes péchés, ayez plutôt égard à la foi de votre Eglise.

ACTE DE CONFIANCE.

Vous me rassurez, ô mon divin Jesus, en m'ordonnant de m'approcher de vous; je n'oublie pas mes misères, mais je me souviens de votre miséricorde; j'ai devant les yeux mes iniquités, mais j'ai cette confiance en votre bonté paternelle, que vous me les avez pardonnées; je ne suis cependant pas sans crainte.

Je sens un grand desir d'approcher de votre sainte Table, mais je sens en même-tems une vive crainte qui me retient. Votre miséricorde m'invite & me presse, en me disant: Venez à moi; mais mes iniquités m'effrayent, & me disent: Eloignez-vous. Que ferai-je donc, Seigneur, dans cette perplexité? Obéirai-je à ce desir? Céderai-je à la crainte? décidez-moi par la voix intérieure de votre grace. Seigneur, si c'est vous, commandez-moi d'aller à vous; si c'est vous qui m'inspirez le dessein de communier, donnez-moi les dispositions pour le faire saintement; purifiez-moi donc de plus en plus, puisque vous me menacez que si vous ne me lavez vous-même, je n'aurai point de part avec vous. Eh! Seigneur, purifiez-moi, non-seulement les pieds, mais encore les mains & la tête. Oui, Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir.

ACTE D'AMOUR DE DIEU.

Eh, Seigneur, comment pourrois-je ne pas vous aimer, vous qui dans la sainte Euchariſtie nous donnez une marque des plus éclatantes de l'amour infini que vous avez pour nous! Vous ne vous êtes pas contenté d'être deſcendu du Ciel, de vous être revêtu de notre nature, d'être mort pour notre ſalut, d'être reſſuſcité pour notre juſtification; votre amour ingénieux vous a fait trouver le ſecret de ne pas nous quitter en remontant au Ciel, de vous renfermer dans le myſtère de la ſainte Euchariſtie, quoique les Cieux ne puiſſent vous contenir, de devenir la nourriture de nos ames, quoique vous ſoyez eſprit & lumiere; vous avez voulu devenir une même choſe avec nous, comme vous n'êtes qu'une même choſe avec votre Père. Pouviez-vous, ô mon divin Jeſus, nous donner des preuves plus fortes de l'amour infini que vous avez pour nous?

N'eſt-il pas bien juſte que je vous rende amour pour amour? Puiſque je ſuis près de vous recevoir dans le plus grand Myſtère de votre amour, répandez dans mon cœur le feu de votre divine charité. Vous nous avez dit, ô mon Dieu: « Si quelqu'un m'aime, il gardera » ma parole, & mon Père l'aimera, & nous » viendrons en lui & nous ferons en lui notre » demeure ». Vous ſçavez, Seigneur, que je vous aime de tout mon cœur, de tout mon eſprit, de toute mon ame & de toutes mes forces, que je deſire de vous aimer encore davantage, de vous aimer uniquement, parfaitement, & d'une maniere invariable. Venez donc en moi, Seigneur, établiſſez-y votre demeure, en y établiſſant plus fortement l'empire de votre amour.

Que puis-je desirer dans le ciel, & que puis-je chercher sur la terre? Vous êtes le Dieu de mon cœur & mon partage pour l'éternité.

Autres Prières tirées de Saint Augustin, que l'on peut dire avant la Communion.

« Dites-moi, Seigneur, ce que vous êtes à » mon ame, dites-le moi, je vous en conjure » par la grandeur de vos miséricordes; dites à » mon ame : Je suis ton salut; mais dites-le-» moi de telle sorte qu'elle le comprenne. Voilà » mon cœur prêt à vous entendre, ô mon Dieu, » ouvrez son oreille secrete, & dites-lui : Je » suis ton salut. Faites qu'à cette voix je coure » vers vous, que je vous trouve, & que je m'at-» tache à vous pour jamais. Laissez-moi voir, » ô mon Dieu, la beauté de votre visage; faites » que je meure à moi-même, pour être capable » de le voir, de peur que faute de le voir je ne » meure.

» Mon ame est une maison bien étroite pour » vous recevoir, mais c'est à vous à la dila-» ter; elle est toute en ruine, mais c'est à vous » à la réparer. Vous y trouverez bien des cho-» ses capables de blesser vos yeux, je le sçai, » je le confesse; mais qui peut la purifier que » vous? Et n'est-ce pas à vous que je dois » dire avec le Prophète : Purifiez-moi, Sei-» gneur, de mes péchés secrets, & n'imputez » point ceux d'autrui à votre serviteur. *L. 1.* » *Conf. c. 5.*

» Que je vous connoisse, ô mon Dieu, qui » me connoissez si à fond; que je vous con-» noisse comme vous me connoissez. Entrez » dans mon ame, vous qui en êtes toute la » force; faites qu'il n'y ait rien en elle que de » conforme à votre souveraine rectitude; qu'elle

» soit sans ride & sans tache devant vos yeux.
» *L.* 10. *Confess. c.* 1.

» Je vous invoque, ô mon Dieu, dont la mi-
» séricorde est toute mon espérance, qui m'avez
» fait & qui vous êtes souvenu de moi, quoique
» je vous eusse oublié. Je vous invoque pour
» vous convier à venir dans mon ame, que
» vous rendrez digne de vous, par l'ardeur avec
» laquelle vous lui faites desirer de vous rece-
» voir. Ne m'abandonnez donc pas présente-
» ment que je vous invoque, puisqu'avant mê-
» me que je pensasse à vous invoquer, vous m'a-
» vez prévenu par une infinité de sollicitations
» secretes, & que quelque loin que je fusse de
» vous, vous m'avez fait entendre votre voix,
» qui me rappelloit pour me faire retourner à
» vous, afin que j'appellasse à mon tour celui
» qui m'avoit appellé, & que je commençasse
» à l'invoquer.

» Vous avez effacé tous mes péchés pour n'ê-
» tre point obligé de me rendre ce que j'avois
» mérité par ces œuvres de ténèbres par où je
» m'étois éloigné de vous; & me prévenant par
» votre grace, vous avez mis en moi tout ce
» que j'ai de bon. *L.* 13. *Confess. c.* 1.

Autres Prières tirées du quatrième livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Acte d'Humilité et de Confiance.

» La douceur de vos paroles m'attire, ô
» mon Dieu, mais le poids de mes péchés me
» retient. Vous m'ordonnez d'aller à vous avec
» confiance, si je veux avoir quelque part avec
» vous, & de prendre la nourriture de l'im-
» mortalité, si je veux vivre éternellement dans
» la gloire. Venez à moi, dites-vous, vous

» tous qui gémissez sous le poids des peines qui » vous accablent, & je vous soulagerai. O que » cette parole est tendre & consolante pour un » pécheur ! Vous, Seigneur, vous mon Dieu, » vous m'invitez, à la Communion de votre » Corps sacré, tout pauvre & tout indigent » que je suis.

» Et qui suis-je donc en effet pour oser m'ap- » procher de vous ? La vaste étendue des » Cieux ne peut pas vous contenir, & vous » dites venez tous à moi. Quel peut être le » motif d'une faveur si prévenante, & d'une si » tendre invitation ! Comment oserai-je aller » à vous, moi qui ne sens en moi-même aucun » bien qui puisse m'en inspirer la confiance ? » avec quelle assurance vous recevrai-je chez » moi, après avoir si souvent outragé votre » bonté ? Les Anges & les Archanges trem- » blent devant vous, les Saints & les Justes sont » saisis de frayeur ; & vous dites, venez tous » à moi.

» Si vous ne l'aviez dit vous-même, Seigneur, » qui pourroit le croire ? qui entreprendroit d'al- » ler à vous, si vous ne l'ordonniez ? *L. 4. de l'Imit. c. 1.*

Desirer de nous approcher de Jesus-Christ par la vue de nos besoins, & par la considération de ses bontés.

» Je viens à vous, Seigneur, dans la con- » fiance que m'inspirent vos bontés & votre » miséricorde infinie. Je suis malade & vous » êtes mon Médecin. Je suis pressé par la faim » & par la soif, & vous êtes la source de la vie. » Je suis pauvre, & vous êtes le Roi du Ciel. » Vous êtes mon Maître, & je suis votre esclave. » Je suis votre créature, & vous êtes mon Créa-

» teur. Je suis dans la tristesse, & vous êtes mon » unique consolation.

» Mais d'où me vient ce bonheur, que vous » daigniez me visiter ? Qui suis-je, pour vous » engager à vous donner à moi ? Comment un » pécheur ose-t-il paroître devant vous ? & » vous comment venez-vous à ce pécheur ?

» Vous connoissez votre serviteur, & vous » sçavez qu'il n'y a point en lui de bien qui mé- » rite que vous lui fassiez cette grace.

» Je confesse donc mon indignité, je recon- » nois votre bonté, je bénis votre tendresse, & » je vous rends graces de votre extrême charité. » Car ce que vous faites pour moi, c'est pour » vous-même que vous le faites ; ce n'est point » pour récompenser mes mérites, mais pour me » faire bien comprendre toute la grandeur de » votre bonté, toute l'étendue de votre amour » & l'excès de votre profonde humilité.

» Puis donc qu'il vous plaît & que vous l'or- » donnez ainsi, j'accepte avec joie la faveur que » vous daignez me faire ; mais je crains que » mes péchés n'y soient un obstacle ! *L. 4 de l'Imit. c. 2.*

Acte de remerciment.

» O Jesus, dont la bonté & la tendresse sont » extrêmes, quel respect, quelle reconnoissan- » ce & quelles louanges ne vous devons-nous » pas pour la réception de votre Corps sacré, » dont personne ne peut exprimer toute l'é- » cellence.

» Mais que puis-je penser lorsque je le reçois, » lorsque je m'approche de mon Seigneur, que » je ne puis révérer autant que je le dois, & » que je souhaite pourtant ardemment de rece- » voir ?

» Quelle pensée, dis-je, puis-je avoir plus
» juste & plus salutaire, que de m'abaisser
» profondément devant vous, & de relever votre
» infinie bonté pour moi ?

» Je vous bénis, mon Dieu, & je veux vous
» louer éternellement. Je me méprise moi-mê-
» me, & je me réduits à vos yeux dans toute la
» profondeur de ma foiblesse.

» Vous êtes le Saint des Saints, & je suis le
» plus souillé des pécheurs : cependant vous
» vous rabaissez jusqu'à moi, qui ne suis pas di-
» gne de lever les yeux vers vous.

» Vous venez à moi, vous voulez être avec
» moi, vous m'invitez à votre table, & vous
» voulez me donner à manger une viande cé-
» leste & le pain des Anges ; ce pain qui n'est
» autre que vous même ; ce pain vivant qui est
» descendu du Ciel, & qui donne la vie au
» monde.

» Voilà jusqu'où va l'excès de votre bonté,
» & par où vous faites éclater votre amour.

» Comment peut-on vous remercier & vous
» louer assez pour un si grand bienfait ? *L. 4.
de l'Imit. c. 2.*

Transport de l'ame fidelle dans la Communion.

» Heureuse l'âme qui peut vous recevoir,
» vous qui êtes son Seigneur & son Dieu, & qui
» en vous recevant se trouve remplie d'une joie
» toute spirituelle.

» O que le Seigneur qu'elle reçoit est grand !
» que l'hôte qu'elle loge est aimable ! que le
» compagnon qu'elle se fait est agréable ! que
» l'ami qu'elle se lie est fidèle ! que l'époux au-
» quel elle s'unit est beau ! qu'il est noble, di-
» gne d'être aimé plus que tout ce qu'il y a de
» plus aimable & de plus desirable au monde !

« Que le Ciel & la terre se taisent devant
» vous, ô mon bien aimé ! Que toutes leurs
» beautés disparoissent en votre présence, par-
» ce que tout ce qu'ils ont de précieux & de bril-
» lant, ils le tiennent de vous, & que jamais
» ils n'approcheront de votre beauté souveraine.
Liv. 4. de l'Imit. c. 3.

Après la Communion.

Le Chrétien qui vient de communier, doit aussi-tôt se recueillir dans le plus intime de son ame, s'entretenir avec Jesus-Christ, lui rendre graces, l'écouter intérieurement, lui demander sa bénédiction; & après s'être ainsi abandonné à son amour & à sa reconnoissance dans ces premiers momens qui sont des momens précieux, il pourra s'occuper des Prières suivantes.

Acte de Remercîment.

Quelles actions de graces ne dois-je pas vous rendre, mon Seigneur & mon Dieu, pour le bienfait que vous venez de m'accorder! On ne peut s'en imaginer un plus grand : car ce ne sont point des biens de la terre, des honneurs, des plaisirs, &c. que vous m'avez distribués; mais c'est un bien infini, éternel, c'est vous-même tout entier qui vous êtes donné à moi. O mon ame, bénissez donc le Seigneur : que ce qui est au dedans de moi bénisse à jamais son saint nom; que tous mes os s'écrient dans le transport de leur joie : Qui est semblable à vous, ô mon Dieu.

Donnez-moi les mêmes sentimens de reconnoissance que vous avez donnés à la femme pécheresse, qui par l'ardeur de son amour & de sa pénitence répandit sur vous un parfum d'une

excellente odeur. Ne permettez pas que je mérite les reproches que vous avez faits à Simon le Pharisien, de vous avoir reçu avec indifférence, & de ne vous avoir point témoigné le même amour que cette illustre pénitente.

Vous sçavez que je vous ai désiré, Seigneur, & vous avez daigné venir à moi; vous avez abbaissé les Cieux, & vous êtes descendu jusques dans ma misere: je vous adore, ô mon Dieu, de toute la plénitude de mon cœur & de toute l'étendue de ma foi. Mais que vous offrirai-je qui ait quelque proportion avec la grandeur de votre don? Hélas! ce que je puis est trop peu de chose: permettez-moi donc d'y suppléer, en vous offrant toutes les adorations des Anges & des Saints dans le Ciel.

Vierge sainte, qui êtes la plus pure & la plus excellente de toutes les créatures, unissez-vous à moi pour remercier Jesus-Christ votre Fils. Que Jesus le fruit de votre ventre soit béni. Esprits célestes, Saints & Saintes de Dieu, vous qui possédez maintenant le Seigneur à découvert, joignez-vous à moi pour exalter la miséricorde de mon Dieu: que je m'écrie avec l'Apôtre dans le transport de ma reconnoissance: Au Roi des siécles, immortel, invisible, à l'unique Dieu soit honneur & gloire dans les siècles des siècles.

ACTE D'OFFRANDE A DIEU.

Et renoncement au péché.

Il est bien juste que je me donne tout entier à vous, ô mon Dieu, puisque vous vous êtes donné tout entier à moi; il est bien juste que je vive pour vous, puisque vous êtes mort & que vous êtes ressuscité pour moi, & que vous venez de me nourrir du pain de vie, puisque j'ai été

racheté d'un si grand prix & que j'ai été enrichi d'un si grand don. Faites-moi la grace de vous porter dans mon corps qui vient d'être consacré par votre présence, & de vous glorifier dans mon ame qui est devenue le temple de votre gloire.

Je vous offre donc, ô mon Dieu, toutes les pensées de mon esprit, toutes les affections de mon cœur & tous les mouvemens de mon corps, je vous offre tout ce que j'ai & tout ce que je suis. Ne permettez pas, Seigneur, que je déshonore par aucun péché l'oblation que je vous fais de moi-même, mais que je vous sois tellement uni par l'amour & par la foi, que je ne fasse plus qu'une même chose avec vous, afin que je puisse dire avec votre Apôtre : » Je vis, ou plutôt ce » n'est pas moi qui vis, mais c'est Jesus-Christ » qui vit en moi..

Mais, Seigneur, puisque je suis devenu le temple du Saint-Esprit, ne permettez pas que je le profane par aucun péché.

J'ai eu le bonheur d'être assis à votre table, seroit-il possible que je voulusse m'asseoir à la table des démons ? J'ai bu le Calice de bénédiction, serois-je assez malheureux pour rechercher encore la coupe de Babylone ? Non, Seigneur, j'en prends devant vous une ferme résolution. Je renonce pour toujours à Satan, à ses pompes & à ses œuvres. Je veux m'attacher inviolablement à votre service & à votre Evangile, à vos exemples & à vos maximes. C'est par votre esprit que je renouvelle toutes les promesses que je vous ai déja faites, & c'est par votre sang que je viens de cimenter la nouvelle alliance que j'ai contractée avec vous dans le mystère de la sainte Eucharistie.

Il est vrai, Seigneur, que je vous ai déja fait bien des promesses, & que j'y ai été souvent infidèle ; je les ai violées en entrant dans les occu-

pations ordinaires de mon état, & même quelquefois je les ai oubliées en sortant de votre Temple. Que j'ai donc lieu de craindre ma foiblesse, puisque je l'ai si souvent éprouvée ! Cependant je mets aujourd'hui ma confiance en vous, dans la puissance de votre grace ; & puisque vous êtes en moi non-seulement par la foi & par la charité, mais encore par la présence réelle de votre Corps sacré & de votre sang précieux, j'espère que vous me rendrez supérieur à toutes les tentations du démon, & à toutes les attaques du monde.

ACTE DE DEMANDE.

Vous avez promis, ô mon divin Jesus, que celui qui mangeroit votre Chair & qui boiroit votre Sang, demeureroit en vous, & que vous demeureriez en lui. Eh ! Seigneur, vous venez de m'accorder ces dons précieux, demeurez donc en moi, afin que je demeure en vous. Demeurez en moi par votre esprit & par votre grace, afin que je demeure en vous par la foi & l'humilité, par l'amour & la pratique de votre sainte Loi. Ne m'abandonnez pas, Seigneur, je ne vous demande ni les richesses, ni les honneurs, ni la santé, ni la vie, ni les consolations de la terre ; mais je vous demande toutes les graces qui me sont nécessaires pour l'ame & pour le corps, pour cette vie & pour l'autre.

Puisque j'ai le bonheur de vous posséder, ô mon divin Jesus, je m'approche avec confiance du trône des graces où vous résidez, pour vous offrir mes vœux & mes prières ; je vous les offre pour mes parens & mes amis, pour ceux qui me font du bien, pour ceux qui me feroient ou qui me voudroieut du mal. Donnez à chacun les

graces qui leur sont nécessaires pour arriver au port du salut éternel.

Je vous prie aussi pour les besoins de l'Eglise & de l'Etat. Conservez votre Eglise que vous avez achetée au prix de votre sang ; pacifiez-la, conduisez-la, donnez-lui des Pasteurs qui soient selon votre cœur, qui soient remplis de lumière & de zèle. Répandez aussi votre esprit de sagesse & d'intelligence sur le Roi & la Reine, sur tous ceux qui sont élevés en dignité, afin qu'ils vous servent avec fidélité ; & qu'ils conduisent votre peuple selon votre loi ; afin que sous leur gouvernement nous puissions mener une vie tranquille & paisible dans toute sorte de piété & d'honnêteté : accordez aux pécheurs l'esprit de pénitence & la grace de la conversion ; aux Justes la persévérance dans le bien & l'accroissement des vertus chrétiennes ; aux Fidèles qui sont morts un lieu de lumière, de rafraichissement & de paix.

« Que le Dieu de paix qui a ressuscité d'entre » les morts Jesus-Christ notre Seigneur, qui » par le Sang du Testament éternel est devenu » le grand Pasteur des brebis, nous rende dis- » posés à toute bonne œuvre, afin que nous » fassions sa volonté, lui-même faisant en nous » ce qui lui est agréable ; par Jesus-Christ, au- » quel soit gloire dans les siècles des siècles. Heb. 13. v. 20.

Acte de Demande.

Tiré du 4. L. de l'Imit. c. 19.

« Sauveur plein de tendresse & de bonté, me » voilà devant vous..... J'implore votre grace, & » je vous conjure d'avoir pitié de moi. Rassasiez » la faim d'un mendiant, échauffez ma froideur » par le feu de votre amour, éclairez mon aveu- » glement par la lumière de votre présence.

» Changez pour moi toutes les douceurs du » monde en amertumes, faites de tout ce qu'il a » de dur & de pénible un ſujet de mérite à ma » patience, & que tout ce qu'il y a de créé » & de périſſable, ne ſoit pour moi qu'un » ſujet de mépris & d'oubli.

» Elevez mon cœur à vous dans le Ciel, & » ne ſouffrez pas que mes deſirs s'égarent ſur » la terre.

» Que dès ce moment & pour toujours je ne » trouve rien de doux que vous ſeul, parce que » vous êtes ma ſeule nourriture, mon amour, » ma joie, ma douceur & mon tout.

» O que ne ſuis-je aſſez heureux pour que » vous m'embraſiez parfaitement, que vous me » conſumiez, & que vous me transformiez en » vous-même, enſorte que je ne ſois plus qu'un » même eſprit avec vous par la grace d'une » étroite union, & par un amour ardent qui » me fonde & me mêle avec vous!

» Ne ſouffrez pas que je ſorte d'auprès de » vous avec la faim & la ſoif de l'ame; mais que » votre miſéricorde daigne opérer en moi des » merveilles pareilles à celles que vous avez » ſouvent opérées dans vos Saints.

» Seroit-il ſurprenant qu'en m'approchant de » vous, je fuſſe embraſé juſqu'à me conſumer » en moi-même, puiſque vous êtes un feu brû- » lant qui ne s'éteint jamais, un amour qui pu- » rifie les cœurs & qui éclaire les eſprits!

Si ces prières ne ſuffiſent pas pour l'action de graces, on peut y ajouter l'Hymne Te Deum, *le Cantique de la Sainte Vierge, celui de Zacharie, & le Cantique du ſaint vieillard Simeon.*

L'Hymne

L'Hymne Te Deum *en François.*

O Dieu, nous vous louons, nous reconnoissons & nous publions que vous êtes le Seigneur souverain.

Toute la terre confesse en vous adorant, que vous êtes le Père Eternel.

Tous les Anges, les Cieux & toutes les Puissances,

Les Chérubins & les Séraphins ne cessent de chanter devant vous,

Saint,

Saint,

Saint,

Le Seigneur Dieu des armées.

Le ciel & la terre sont remplis de la majesté de votre gloire.

Le chœur glorieux des Apôtres,

La troupe sainte des Prophètes,

L'armée éclatante des Martyrs s'unissent pour vous louer.

La sainte Eglise confesse & publie par toute la terre,

Que vous êtes le Père dont la majesté est infinie.

Elle confesse & elle publie qu'il faut adorer votre Fils unique & véritable, & le Saint-Esprit consolateur.

O Jesus, vous êtes le Roi de gloire, vous êtes le Fils Eternel du Père.

Lorsque vous avez voulu devenir homme pour racheter les hommes, vous n'avez point eu d'horreur de vous renfermer dans le sein d'une Vierge.

Ayant vaincu la mort, vous lui avez ôté son aiguillon, & vous avez ouvert aux Fidèles le Royaume des Cieux.

Vous êtes présentement assis dans la gloire & à la droite de votre Père.

Nous croyons que vous viendrez nous juger.

C'est pourquoi nous vous conjurons de secourir vos serviteurs, que vous avez rachetés par votre sang précieux.

Faites qu'ils soient comptés au nombre de vos Saints dans la gloire éternelle.

Sauvez votre peuple, Seigneur; & bénissez ceux qui sont votre héritage.

Conduisez-les & soutenez-les jusqu'à l'éternité.

Nous vous bénissons tous les jours de notre vie.

Et nous louons votre nom à jamais.

Daignez, Seigneur, pendant ce jour nous conserver purs & sans péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Seigneur, que votre miséricorde se répande sur nous, suivant l'espérance que nous avons mise en vous.

Seigneur, j'ai mis en vous mon espérance, je ne serai pas confondu.

Le Magnificat, ou Cantique de la Sainte Vierge.

MOn ame glorifie le Seigneur,

Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur;

De ce qu'il a regardé la bassesse de sa servante: car voilà ce qui me fera désormais appeller heureuse dans la suite de tous les siècles,

De ce que le Tout-puissant m'a fait de grandes choses, lui dont le nom est saint,

Et dont la miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras, il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgueil dans les pensées de leur cœur ; il a renversé les grands de leurs trônes, & il a élevé les petits.

Il a rempli de biens ceux qui étoient affamés, il a renvoyé vuides ceux qui étoient riches.

Il s'est uni Israël son serviteur, se ressouvenant de sa miséricorde,

Selon les promesses qu'il a faites à nos Pères, à Abraham & à sa postérité pour toujours.

Le Benedictus, *ou Cantique de Zacharie.*

BEni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité & racheté son peuple,

De ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de son serviteur David ;

Selon qu'il avoit promis par la bouche des saints Prophètes, qui ont été dans tous les siècles passés,

De nous délivrer de nos ennemis, & des mains de tous ceux qui nous haissent,

Pour exercer sa miséricorde envers nos Pères, & se souvenir de son alliance sainte,

Selon qu'il a juré à Abraham notre Père, qu'il nous feroit cette grace,

Qu'étant délivrés des mains de nos ennemis, nous le servirions sans crainte,

Dans la sainteté & dans la justice, nous tenant en sa présence tous les jours de notre vie.

Et vous, petit enfant, vous serez appellé le Prophète du Très-Haut : car vous marcherez devant la face du Seigneur pour lui préparer ses voies ;

Pour donner à son peuple la connoissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchés.

Par les entrailles de la miséricorde de notre

Dieu, qui a fait que ce soleil levant nous est venu visiter d'en-haut.

Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.

Le Nunc dimittis, *ou Cantique du saint vieillard Simeon.*

C'Est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur selon votre parole;

Puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous donnez, & que vous destinez pour être exposé à la vue de tous les peuples,

Comme la lumière qui éclairera les Nations; & la gloire de votre peuple d'Israël.

PARAPHRASE
Du Magnificat.

1. Mon ame glorifie le Seigneur;

C'est vous, ô mon Seigneur & mon Dieu, que je glorifierai toute ma vie, de la faveur insigne que vous venez de m'accorder. Que toutes les puissances de mon ame & toutes les actions de ma vie concourent à votre gloire. Ne permettez pas que je dèshonore jamais vötre saint nom.

2. Mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur.

A peine, ô mon divin Jesus, êtes-vous entré dans mon cœur, que je l'ai senti tressaillir de joie. Que cette joie toute sainte que je goûte en vous possédant, vous qui êtes mon Sauveur & mon Dieu, me dégoûte des vaines joies du monde & des plaisirs trompeurs de ce siècle pervers!

3. Il a regardé la bassesse de sa servante, &c.

Quelle miséricorde, ô mon Dieu! Vous avez jetté un regard

de miséricorde sur ma bassesse, vous étes même descendu au milieu de ma misère. Eh ! Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour que vous vous souveniez de lui ? Qu'est-ce que le fils de l'homme, pour que vous l'honoriez de votre visite ? Que toutes les Nations applaudissent à mon bonheur ; que toutes les générations s'écrient : il n'y a pas de peuple qui ait un Dieu qui s'approche de lui, comme mon Dieu vient de s'approcher de moi.

4. Il a fait en moi de grandes choses, lui dont le nom est saint.

Que pouviez-vous faire de plus grand en ma faveur, ô mon Dieu ? Vous avez fait de mon corps votre temple, de mon cœur votre autel, de mon ame votre sanctuaire. Que de merveilles ! C'est à vous seul qu'en est dûe la gloire : que votre saint nom soit béni à jamais.

5. Sa miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Que votre miséricorde est infinie, ô divin Jesus : elle n'a aucune borne, elle se répand d'âge en âge sur ceux qui vous craignent. Vous venez de l'étendre jusques sur moi, en me nourrissant de votre chair sacrée. Donnez-moi la grace de vous craindre & de vous en aimer encore davantage.

6. Il a déployé la force de son bras, il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgueil dans les pensées de leur cœur.

C'est principalement dans le mystère adorable auquel je viens de participer, que vous déployez toute la force de votre bras, ô mon Dieu. Quelle puissance ne faut-il pas pour renfermer votre divinité & votre humanité sous les voiles du Sacrement, pour vous multiplier dans autant de lieux que vous avez

d'autels, & pour renouveller les miracles à chaque oblation du Sacrifice ? Que l'orgueil se révolte, que les sens soient étonnés, que l'incrédule s'irrite : vous confondez l'orgueil, vous redressez les sens, vous dissipez les incrédules qui s'élevent dans les vaines pensées de leur cœur.

7. Il a renversé les Grands de leurs trônes, & il a elevé les petits.

Vous vous plaisez, Seigneur, à abaisser les orgueilleux; & c'est dans le mystère adorable de votre Corps & de votre Sang que vous donnez le pain des enfans à ceux qui se regardent indignes d'en recevoir même les miettes. Seigneur, donnez-moi l'humilité si nécessaire pour recevoir & pour conserver le fruit d'un si grand Sacrement.

8. Il a rempli de biens ceux qui étoient affamés, & il a renvoyé vuides ceux qui étoient riches.

Oui, Seigneur, c'est à la table sainte que vous nourrissez de vous-même ceux qui ont faim & soif de la justice, qui ont une vive ardeur des biens de la grace; mais vous renvoyez dans votre colère & vous privez avec justice de votre banquet magnifique les hommes dédaigneux qui croient n'avoir aucun besoin, & pouvoir se passer de vos biens.

9. Il s'est uni Israel son serviteur, se ressouvenant de sa miséricorde.

Vous vous êtes uni, Seigneur, aux Israelites, en les choisissant pour votre peuple; mais que vous vous unissez bien plus étroitement au peuple chrétien qui est votre héritage ! C'est en vous revêtant de notre nature, & en nous nourrissant de votre corps sacré, que vous donnez la marque la plus éclatante de votre miséricorde.

10. Selon la promes-

Vous étiez, ô mon

se qu'il a faite à nos Peres, à Abraham & à sa race pour toujours.

divin Jesus, l'objet de toutes les promesses que le Saint-Esprit a faites aux Patriarches & aux Prophètes. Vous étiez la fin de leurs vœux & de leurs desirs. Vous avez accompli ces promesses en vous donnant à nous qui sommes les vrais enfans d'Abraham.

Que nous sommes donc heureux de voir, d'entendre, de posséder ce que beaucoup de Rois & de Prophètes ont désiré, & de pouvoir participer au divin sacrifice de l'Eucharistie, qui subsistera jusqu'à la consommation des siécles!

PARAPHRASE

Du Cantique de Zacharie.

1. Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israel, de ce qu'il a visité & racheté son peuple;

Quelle visite vous daignez faire à l'homme, ô mon Dieu! C'est pour habiter parmi nous que vous vous incarnez; c'est pour habiter au dedans de nous que vous vous rendez notre nourriture spirituelle dans le mystère adorable de la sainte Eucharistie. Soyez donc à jamais béni, ô mon Sauveur & mon Dieu, de ce que vous visitez votre peuple, de ce que vous l'avez racheté, & de ce que vous lui appliquez dans les divins Sacremens les fruits de notre rédemption.

2. Et de ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David;

C'est pour moi le sujet d'une grande joie de ce qu'il m'est né un Sauveur dans la Cité de David, & de ce que ce puissant Sauveur a bien voulu s'incarner aujourd'hui en moi par la sainte Communon.

3. Selon qu'il avoit promis par la bouche de ses saints Prophètes qui ont été dans tous les siècles passés ;

De quels sentimens d'adoration ne dois-je pas être pénétré à l'égard de vos divins mystères, ô mon divin Jesus, puisqu'ils ont été l'objet de la foi & des desirs des Patriarches, de la science & de l'amour des Prophètes ? Mais quelle prérogative pour nous, ô Pere céleste, de ce qu'après avoir parlé autrefois à nos pères par différens Prophètes, vous avez bien voulu nous parler par votre propre Fils !

4. De nous délivrer de nos ennemis & des mains de tous ceux qui nous haïssent.

Je vous rends graces, ô mon Sauveur, de ce que vous m'avez préparé la Table Eucharistique pour me délivrer des mains des ennemis de mon salut, & pour me protéger contre ceux qui me haïssent, & qui ne me haïssent que parce que je vous aime, ô mon Dieu.

5. Pour exercer sa miséricorde envers nos pères, & se souvenir de son alliance sainte ;

O mon Dieu, que l'alliance que vous contractez avec nous est bien plus excellente que celle que vous avez contractée avec nos pères ! Dans la première vous ne vous communiquiez que sous un appareil terrible ; dans la seconde vous vous communiquez sous un extérieur aimable. Dans la première vous paroissiez comme un Juge formidable ; dans la seconde comme un père tendre. Autrefois vous ne laissiez échapper qu'un rayon de la divinité pour remplir de terreur & d'effroi, maintenant vous nous donnez & votre divinité & votre humanité pour être notre nourriture spirituelle.

6. Selon qu'il a juré à Abraham notre père, qu'il nous feroit cette grace,

Vous aviez promis à Abraham notre père, & vous l'aviez promis même avec ferment de vous donner à nous. Nos pères n'ont reçu que les promesses, mais nous en voyons l'accomplissement dans les mystères ineffables de l'Incarnation & de l'Euchariftie, où vous vous donnez tout entier à nous, afin que nous nous donnions tout entiers à vous.

7, 8. Qu'étant délivrés des mains de nos ennemis, nous le servions sans crainte dans la sainteté & dans la justice tous les jours de notre vie.

C'est-là la fin & l'effet de votre incarnation, ô mon divin Jesus, de nous faire servir Dieu, non par une crainte servile, mais par un amour filial; non par un culte extérieur & passager, mais en esprit & en vérité. C'est aussi la fin & l'effet de la sainte Eucharistie, de nous faire marcher en votre présence dans la justice & dans la sainteté, non pas quelques jours ni quelque tems, mais tous les jours de notre vie, jusqu'à ce que, par les forces que nous communique le pain de vie, nous arrivions à la montagne de Dieu.

9. Et vous, petit enfant, vous serez appellé le Prophète du Très-Haut : car vous marcherez devant la face du Seigneur pour lui préparer ses voies;

C'est donc vous, mon Sauveur, que je possede dans mon cœur, vous dont saint Jean a été le Précurseur, vous dont ce saint Prophète se reconnoissoit indigne de dénouer les cordons des souliers. Faites-moi avoir part à sa sainteté, puisque j'ai eu le bonheur de vous recevoir, ô agneau de Dieu, vous que saint Jean n'a fait que montrer aux Juifs.

10. Pour donner à son peuple la connoissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchés ;

Toute la fonction de saint Jean étoit de vous montrer : & notre prérogative est de vous recevoir. Il disposoit les hommes par un baptême d'eau ; pour nous nous sommes arrosés de votre Sang & nourris de votre Chair sacrée. Il préparoit les Juifs à la rémission de leurs péchés ; pour nous, nous recevons le pardon de nos iniquités dans vos divins Sacremens.

11. Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui a fait que ce soleil levant est venu nous visiter d'en-haut ;

Ce n'est par aucun mérite de notre part ; mais uniquement par votre miséricorde infinie que vous vous êtes levé sur nos têtes, Soleil de justice ; que vous voulez bien résider sur nos Autels, & demeurer en nous.

12. Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix ;

O vous, mon divin Jesus, qui êtes la splendeur de la gloire de Dieu & le caractère de sa substance, vous qui soutenez tout par la puissance de votre parole, qui après nous avoir purifiés de nos péchés, êtes assis à la droite du Père, faites que je vous porte toujours dans mon cœur, que je vive sans cesse en votre présence, que je ne m'écarte jamais de la voie de la paix, & que je ne tombe ni dans les ténèbres du mensonge, ni dans l'ombre de la mort éternelle ; mais, Seigneur, demeurez en moi par votre amour, éclairez-moi par la lumière de votre vérité, & faites-nous marcher fidèlement dans la pratique de vos Commandemens.

PARAPHRASE

Du Cantique du Saint vieillard Simeon.

1. C'est maintenant que vous laisserez mourir en paix votre serviteur selon votre parole ;	C'est votre esprit ô mon Dieu, qui m'a conduit dans votre Temple comme le saint vieillard Simeon.

C'est votre divin Fils que ce Juste a tenu entre ses bras, & que je viens de recevoir dans mon cœur. Quelle confusion ne seroit-ce pas pour moi, si au sortir de la Table sainte je n'étois pas animé des mêmes sentimens que ce pieux vieillard ! Inspirez-les moi de plus en plus, Seigneur, & gravez-les profondément dans mon ame, afin que je vous dise avec autant de sincérité que de confiance : Laissez présentement aller en paix votre serviteur, ô mon Dieu. Hélas ! que fais-je ici bas ? que me sert-il de rester plus long-tems sur la terre ? Je serai toujours exposé au danger de vous offenser & de me perdre, tandis que je serai revêtu de ce corps mortel. Abattez donc, Seigneur, cette maison de boue que j'habite maintenant, détruisez ma prison. Il est vrai, ô mon Dieu, je sens encore quelques liens qui m'y attachent, mais brisez-les dans votre miséricorde ; n'écoutez pas la voix de la nature qui s'y oppose ; mais écoutez le cri de ma foi qui vous demande cette grace, afin que je reçoive au plutôt l'accomplissement de la promesse que vous avez faite dans l'Evangile, de donner la vie éternelle à ceux qui auront mangé votre Chair & bu votre Sang. Je viens d'y participer ; faites-moi donc entrer au plutôt dans votre gloire.

2. Puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous donnez;

Les yeux de mon corps n'ont vu que les signes extérieurs du Sacrement; mais les yeux de mon ame vous ont apperçu sous les voiles Eucharistiques, vous, ô mon Dieu, qui êtes le Dieu d'Israël, le Dieu vraiment caché. Je reconnois le Sauveur qui est nécessaire à mes besoins, & qui est seul capable d'y remédier.

3. Et que vous destinez pour être exposé à la vue de tous les peuples.

Vous êtes exposé à tous, ô mon divin Jesus: mais qu'il y en a peu qui vous reçoivent! Vous nous dites dans votre divin Sacrement: Venez à moi vous tous qui êtes chargés & qui êtes accablés, & je vous soulagerai; & cependant comment est-il possible qu'il n'y en ait qu'un si petit nombre qui aient recours à vous, ô mon Dieu? J'ai eu le bonheur de venir à vous & de vous recevoir: je sens déja qu'on ne va pas à vous sans être soulagé; faites-moi la grace de trouver de plus en plus en vous une paix parfaite & un repos entier.

4. Pour être la lumière qui éclairera les nations, & la gloire de votre peuple d'Israel.

Vous êtes, ô mon divin Jesus, le Soleil de Justice; cette lumière a commencé à luire dans les ténèbres & les ténèbres ne l'ont point comprise. Vous êtes venu au milieu de votre peuple, & votre peuple ne vous a point reçu. Les Juifs ayant été rébelles à la lumière & infidéles à la grace, vous avez daigné appeller les Gentils pour les substituer à leur place, & pour les rendre, à leur défaut, les héritiers des promesses & les dépositaires des bénédictions: graces éternelles vous en soient rendues, ô mon Dieu. Mais cependant, Seigneur, quand sera-ce que vous vous souvien-

drez de vos anciennes miséricordes à l'égard de votre ancien peuple? Quand sera-ce que vous ferez entrer dans le bercail de l'Eglise les brebis égarées de la maison d'Israël? Puisse bientôt paroître ce jour si long-tems attendu & si ardemment desiré, où des deux peuples vous n'en ferez plus qu'un seul, où vous serez réellement & la lumière des Gentils & la gloire d'Israël!

COURTES PRIERES,

Ou élévations à Dieu, qu'il est bon de faire le jour de la Communion & quelques jours après.

Mon bien-aimé est à moi & je suis à lui: il se plaît parmi les lys; il aime la pureté. *Cant.* 2.

J'ai trouvé Jesus-Christ qui est l'objet de mon amour; je le conserverai avec soin, & il ne m'échappera pas. *Cant.* 3.

Celui qui mangera de ce pain de vie vivra éternellement. *Joan.* 6.

Bienheureux celui qui mangera de ce pain de vie dans le Royaume de Dieu. *Luc.* 14.

Qui pourra me séparer de l'amour de Jesus-Christ? *Rom.* 8.

Graces éternelles soient rendues à Dieu à cause de son don ineffable. 2. *Cor.* 9.

Que le corps de Jesus-Christ garde mon ame pour la vie éternelle.

PRIERE

Qu'il est à propos de faire quelques jours après la Communion.

Je n'oublierai jamais, Seigneur, la grande grace que vous avez daigné m'accorder. Que

ma main droite qui a servi de trône pour vous recevoir, soit plutôt mise en oubli, si je viens à oublier ce bienfait signalé; que ma langue sur laquelle vous avez bien voulu vous reposer, s'attache plutôt à mon palais, si je ne vous regarde pas, ô divine Eucharistie, comme le principal objet de ma joie & de ma force. Vous êtes venu pour me changer en vous; vous m'avez dit: je suis le pain des forts, croissez, & vous me mangerez; faites-moi donc la grace de mener une vie qui réponde à la sainteté du Sacrement que j'ai reçu: faites-moi la grace de veiller tellement sur mes pensées, sur mes paroles & sur mes actions, que je ne dise, que je ne fasse rien qui puisse déplaire à vos yeux; qu'une Communion soit pour moi une préparation à une nouvelle.

J'ai cette confiance en votre miséricorde, ô mon Dieu; vous êtes au-dedans de moi, Seigneur; d'une manière toute particulière, soyez la vie de ma vie, l'esprit de mon esprit, l'ame de mon ame; dirigez-moi, ô verbe divin, dirigez mes affections & mes desirs, mes craintes & mes espérances, mes opérations intérieures & mes œuvres extérieures, comme vous dirigiez votre humanité sainte, & comme vous étiez en elle le principe de ses opérations & de ses mouvemens. Que mes yeux qui ont eu le bonheur de vous voir, ô mon divin Sauveur, ne s'attachent jamais à aucun objet de vanité; que ma langue qui a été teinte de votre Sang ne profère jamais aucune parole qui soit contraire ou à la vérité, ou à la pureté, ou à la charité; que mes mains qui vous ont soutenu n'opèrent plus d'action criminelle; que mon corps qui a été sanctifié par l'attouchement sacré de votre Chair vivifiante, ne soit point profané par les souillures du péché, mais qu'il soit de plus en plus une hostie sainte, vivante & agréable à vos yeux.

PRIERE

Pour faire amende honorable à Jesus-Christ dans la sainte Eucharistie.

Je me prosterne devant vous, ô mon divin Sauveur, pour vous faire amende honorable de toutes les irrévérences que les méchans commettent tous les jours contre vous jusques dans le Sacrement de votre amour. Les nations sont entrées dans votre héritage, elles ont souillé votre saint Temple : je suis pénétré d'une douleur d'autant plus vive, que le peuple fidèle peut avoir quelque part à ces irrévérences si déplorables ; & moi-même, Seigneur, n'aurois-je pas été assez malheureux pour vous offenser dans l'auguste Sacrement de nos Autels. Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, selon votre grande miséricorde, & purifiez-moi de plus en plus de toutes les iniquités que j'ai commises.

Mais, Seigneur, que vos voies sont incompréhensibles, & que la patience avec laquelle vous souffrez les profanations que l'on fait de votre Corps sacré est surprenante ! Vous avez autrefois puni de mort un Ozée, pour avoir touché par un zèle indiscret l'Arche d'alliance : vous avez fait éclater votre vengeance sur un Heliodore qui étoit entré avec de mauvais desseins dans le Temple de Jérusalem : eh ! Seigneur, vous gardez maintenant le silence quand les pécheurs vous outragent, ô Arche vivante de la nouvelle alliance, & qu'ils osent profaner le Temple de votre Corps sacré ! vous vous taisez, Seigneur, & cependant ces pécheurs ne sont méchans que parce que vous êtes bon, & c'est du mystère même de votre amour qu'ils prennent occasion de vous blasphêmer.

Faites cesser toutes ces iniquités, ô mon Dieu; ouvrez, s'il vous plaît, les yeux de ces prévaricateurs, convertissez-les dans la force de votre bras : soyez-nous propice pour la gloire de votre nom : je vous demande miséricorde par cet Agneau même que les impies outragent : c'est ce même Sang qui est profané par les pécheurs, que je vous offre, ô mon Dieu, en expiation de toutes ces irrévérences. Quelle hostie est plus capable d'appaiser votre colère que notre divin Médiateur; il est l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde; il est la victime de propitiation que vous exaucez toujours. Seigneur, pardonnez donc à votre peuple, ce peuple que vous avez racheté par votre mort, & que vous nourrissez de votre Sang.

Ne nous condamnez pas, ô mon divin Jesus, puisque vous avez bien voulu être condamné pour nous : ne nous frappez pas, puisque vous avez daigné être brisé par nos péchés.

Je vous offre toutes les adorations des Saints dans le Ciel; je me prosterne aux pieds de votre divine Majesté avec les Esprits célestes, en m'écriant avec eux : « que l'Agneau qui a été » mis à mort est digne de recevoir la gloire, » la puissance, les honneurs qui sont dus à la » divinité »! Je vous offre les gémissemens & les larmes de votre peuple fidèle qui est pénétré des sentimens de la componction la plus vive. Eh! Seigneur, rejetterez-vous des cœurs contrits & humiliés?

Renouvellez dans tous les Chrétiens le zèle de votre maison, l'ardeur de votre gloire, le respect pour les choses saintes. Faites, Seigneur, que par notre fidèle attachement nous vous dédommagions, pour ainsi dire, de la multitude des prévaricateurs; que par le sacrifice de notre humilité & de notre amour nous vous rendions

autant de gloire que les impies veulent vous en ôter, & que nous soyons toujours votre peuple, & que nous bénissions sans cesse la gloire de votre nom.

PRATIQUES.

1°. Repasser dans l'amertume de son ame toutes les irrévérences que l'on a commises contre la sainte Eucharistie, soit par des immodesties dans le Temple du Seigneur, par la dissipation avec laquelle on a assisté au saint Sacrifice de la Messe, soit par des Communions auxquelles on n'a pas apporté assez de préparation, & dont on n'a pas tiré assez de fruit, & même par celles qu'on auroit pu faire en état de péché.

2°. Passer quelque tems devant le saint Sacrement en esprit de pénitence & d'adoration, répandre son ame en sa présence, s'abandonner à sa douleur & à son amour à la vue de la profanation des choses saintes.

3°. Réciter quelques Pseaumes de la Pénitence: on peut dire aussi le Pseaume soixante-dix-huit, qui convient parfaitement à la Fête de la réparation; s'imposer quelque pénitence, & donner quelques aumônes pour expier de si grandes fautes; lire quelque partie de la Passion de Notre-Seigneur, & s'en laisser vivement pénétrer.



CHAPITRE IV.

On trouve dans ce Chapitre différentes Prières dont on peut se servir pour demander à Dieu les vertus qui nous sont nécessaires.

PRIERE

Pour le renouvellement des vœux du Baptême.

COmment oserai-je paroître devant vous, ô mon Dieu, moi qui ne suis que poussière & que cendre, moi qui suis un enfant prodigue & un sujet rebelle? Prosterné devant le trône de votre divine Majesté, je reconnois dans toute l'amertume de mon ame que je n'ai point observé les vœux solemnels que j'avois faits aux fonts sacrés du Baptême; j'ai rompu l'alliance que j'avois contractée avec vous, ô mon Dieu, & je n'ai tenu aucune des promesses par lesquelles je m'étois engagé à la face des saints Autels. J'avois dit anathême à Satan, à ses pompes & à ses œuvres, & cependant je me suis assujetti de nouveau au démon; j'ai recherché ses pompes, & j'ai imité ses œuvres.

J'ai été purifié du péché dont Adam notre premier père m'avoit rendu coupable par sa désobéissance, & je me suis souillé de toutes sortes de péchés, non pas par une volonté étrangère, mais par la corruption de ma propre volonté. J'avois reçu l'onction sacrée d'un Sacerdoce royal, pour régner en vous obéissant; & je me suis dégradé en me rendant l'esclave de mes cupidités criminelles. Mon corps vous avoit été consacré pour être une hostie vivante & sans tache, pour être

le temple de votre esprit ; mais hélas ! quel usage en ai-je fait ? Je l'ai fait servir à la loi du péché, & je l'ai profané par toutes sortes de crimes. J'avois reçu la robe d'innocence avec laquelle je devois paroître devant vous, & être présenté devant votre Tribunal ; mais je l'ai gâtée par toutes sortes de taches & de souillures. On m'avoit mis en main le flambeau de la charité ; mais je l'ai éteint par l'abondance de mes iniquités.

Tel est, ô mon Dieu, l'état affreux de mon ame ; mais ce qui me fait trembler encore davantage, ce sont les paroles de votre Apôtre. S. Paul nous déclare » qu'il est impossible que » ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont » goûté le don céleste, & qui ont été rendus » participans du Saint-Esprit, & qui après cela » sont tombés, soient renouvellés par la péni- » tence ». Eh ! Seigneur, dans le Sacrement de Baptême j'ai été éclairé des lumières de la foi, j'ai été dans le Sacrement de confirmation rendu participant du Saint-Esprit, j'ai goûté le don céleste de la divine Eucharistie, & cependant je vous ai offensé, je suis tombé dans le péché : est-ce qu'il n'y auroit plus pour moi de ressource ; est-ce qu'il n'y auroit plus d'espérance ? Non sans doute, je ne ferai pas une telle injure à votre miséricorde, puisque vous me dites vous-même, » qu'à quelque jour que l'impie revienne » à vous, vous le recevrez avec bonté, vous ne » vous souviendrez plus de toutes ses iniquités, » pourvu qu'il se convertisse de toute la plénitude » de son cœur.

Eh ! Seigneur, je viens à vous dans les sentimens de la plus vive douleur ; je reviens à vous, comme un enfant prodigue. Oui, mon Père, j'ai péché contre le Ciel & contre vous, je ne suis pas digne d'être appellé votre fils,

recevez-moi dans le ſein de votre miſéricorde ; il eſt juſte que je ſois admis à la grace de la réconciliation avec plus de peine & de travaux que ceux qui vous ont offenſé avant le Baptême : & puiſque vous voulez bien que le retour à la vie ne ſoit pas totalement impoſſible, il eſt juſte qu'il ſoit très-difficile : formez donc dans mon cœur la réſolution de faire une pénitence proportionnée au nombre & à l'énormité de mes iniquités. Que j'ai de regret de vous avoir offenſé ! que j'ai de douleur de vous avoir outragé ! Mais je me propoſe maintenant de vous aimer & de vous ſervir, & de vous être fidèle tout le reſte de ma vie. C'eſt dans cette vue que proſterné au pied de votre divine Majeſté, je ratifie devant vous & je renouvelle toutes les promeſſes qui ont été faites pour moi au ſaint Baptême.

Il eſt vrai que j'étois trop jeune pour m'engager alors, mais que votre miſéricorde eſt grande, ô mon Dieu, de vous être contenté des deſirs de mes parens, des promeſſes de mes parain & maraine & des prières de votre Egliſe, pour m'admettre au nombre de vos enfans ! Bien loin d'appeller des engagemens qu'on a pour lors contractés en mon nom, je ſuis honteux de ne les avoir pas obſervés, je les ratifie maintenant de toute l'étendue de mon ame, & je renonce de nouveau à Satan, à ſes pompes & à ſes œuvres.

Oui, Seigneur, je renonce au démon, je ne veux plus l'écouter ni lui obéir ; j'abandonne ſon parti. Mais comment pourrai-je réſiſter à cette légion de démons qui nous attaquent en tout tems & en toutes manières, ſi vous ne venez, ô mon Dieu, à mon ſecours, & ſi vous ne me protégez vous-même contre les em-

bûches de ces ennemis si puissans & si artificieux ?

Je renonce aux pompes de Satan, c'est-à-dire aux maximes & aux vanités du monde. Oui, Seigneur, je renonce totalement au monde que vous avez anathématisé, & pour lequel vous n'avez pas prié. Je ne veux plus avoir de commerce avec lui : je déteste son luxe & son faste ; je reconnois avec les Saints animés de votre esprit que les vanités du monde sont les haillons du démon : je n'estimerai plus heureux ceux qui possèdent les honneurs & les richesses, qui goûtent les plaisirs & les honneurs du siècle ; je ne regarderai comme heureux que ceux qui sont attachés à votre sainte Loi. Or dans quelque état d'indigence que je sois, je me trouverai assez riche, si je vous crains, ô mon Dieu, si je m'éloigne du mal, & si je pratique le bien. Enfin je renonce aux œuvres de Satan, à l'orgueil & au mensonge dont il est le père, à l'ambition & à l'envie dont il est le principe. Je renonce à toutes sortes de péchés, & je vous demande la grace de ne tomber dans aucun.

Trinité Sainte, au nom de laquelle j'ai été baptisé, je me consacre de nouveau à votre culte ; je veux m'attacher à vous par les liens d'une foi vive & par les sentimens d'une charité ardente : que je n'aie plus le malheur de vous deshonorer par aucune infidélité ; que toutes les pensées de mon esprit, toutes les affections de mon cœur & tous les mouvemens de mon corps tendent uniquement à votre gloire.

Père Saint, qui avez daigné m'appeller en Jesus-Christ pour être un de vos enfans, conservez-moi en votre nom ; faites que je ne perde plus les prérogatives de cette adoption glorieuse, & que je ne déshonore plus cette nais-

sance toute divine par une vie toute sensuelle : faites-moi la grace de conserver par une conduite sainte & chrétienne les arrhes & le droit à l'héritage éternel que vous m'avez donnés dans le Sacrement de Baptême.

O mon divin Jesus, vous qui êtes le Fils du Dieu vivant, vous qui m'avez fait entrer dans votre corps sacré pour être un de vos membres, ne permettez pas que je sorte de votre famille pour rentrer dans celle d'Adam pécheur. Que je ne sois plus un membre corrompu sous un Chef saint; que je ne sois plus un membre délicat sous un Chef couronné d'épines; faites que par des accroissemens continuels de foi & de charité j'arrive à la plénitude selon laquelle vous devez être formé en moi; rendez-moi conforme à votre image par toutes les vertus chrétiennes; & comme elle n'est qu'ébauchée en moi, cette divine ressemblance, faites que chaque jour j'y ajoute quelques traits par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres.

Esprit Saint qui avez donné la fécondité aux eaux du Baptême pour m'y faire trouver une nouvelle naissance, faites-moi la grace d'être tout esprit, puisque je suis né, non pas par la volonté de l'homme, ni par la volonté de la chair, mais par la puissance de l'esprit; que je renonce donc à tout ce qu'il y a de charnel, c'est-à-dire à l'amour du monde & aux inclinations du péché. Esprit Saint, donnez-moi un nouvel esprit & un cœur nouveau, afin que je sois un nouvel homme; rendez-moi la robe d'innocence & le flambeau de la charité, afin que je vous offre mon cœur & mon corps comme une hostie sainte, vivante & sans tache.

Grand Saint, dont on m'a imposé le nom sur les fonts sacrés du Baptême, prenez-moi sous

votre protection ; j'ai recours à votre puissante intercession, afin d'obtenir de Dieu les graces qui me sont nécessaires pour étudier votre vie, imiter vos vertus, pratiquer vos exemples ; afin que je marche comme vous dans la sainteté & dans la justice tous les jours de ma vie.

Lisez le Chapitre sixième de l'Epître aux Romains; récitez le Pseaume 26.

PRIERES

Pour demander à Dieu qu'il veuille bien renouveller en nous la grace du Sacrement de Confirmation.

Esprit Saint, Père des lumières, de qui découle sur nous tout don parfait & toute grace excellente, vous ne vous êtes pas contenté de me faire renaître dans le Sacrement de Baptême, vous avez bien voulu encore me rendre parfait Chrétien dans le Sacrement de Confirmation, en répandant sur moi la plénitude de vos graces & l'abondance de vos dons. Que je suis pénétré de douleur de n'avoir pas conservé tous ces dons précieux ! Je reconnois dans l'amertume de mon ame, que je vous ai contristé par mes négligences & ma tiédeur, que je vous ai éteint par mes fautes & mes péchés, & que je vous ai même fait outrage par mes infidélités & mes prévarications. Je reconnois que j'ai été un Chrétien lâche & timide ; j'ai rougi de l'Evangile ; je n'ai pas osé me déclarer dans plusieurs occasions, de peur de m'attirer les railleries des hommes charnels ; & si je n'ai pas toujours trahi les intérêts de votre gloire, du moins je ne les ai pas soutenus avec le courage & la fermeté d'un vrai Chrétien.

Esprit Saint, soyez en moi un esprit de

pénitence & de componction pour me faire pleurer sans cesse toutes mes ingratitudes; soyez en moi un esprit de grace & de prière, afin que j'obtienne par des gémissemens ineffables les secours qui me sont nécessaires. Soyez en moi un esprit de courage & de force, afin que je fasse une profession publique de votre vérité, & que je la confesse même au péril de ma vie; fortifiez-moi contre toutes les tentations soit intérieures, soit extérieures. Que je ne sois plus ébranlé ni par les railleries piquantes, ni par les vaines menaces des mondains. Soyez en moi l'ame de mon ame, la vie de ma vie & l'esprit de mon esprit. Opérez en moi les mêmes prodiges que vous avez opérés dans les Apôtres: je ne demande pas cependant que vous descendiez sur moi avec les mêmes signes extérieurs que vous avez fait autrefois; mais je vous prie, ô mon Dieu, de renouveller en ma faveur les mêmes miracles d'amour, de zèle & de ferveur que vous avez opérés dans les premiers Disciples.

Faites-moi porter les fruits de votre esprit par l'humilité, la patience & la charité; & que par le secours de votre même esprit, je détruise en moi les œuvres de la chair. Faites tellement reposer sur moi l'esprit de sagesse & d'intelligence, de conseil & de force, de science & de piété, que je n'aie plus le malheur de le perdre. Remplissez-moi aussi de l'esprit de votre crainte, afin que je n'appréhende plus les hommes, mais que je marche inviolablement dans votre crainte & votre amour, ô Dieu de mon salut.

Lisez le huitième Chapitre de l'Epître aux Romains; récitez le Pseaume 50.

PRIÈRE

PRIÈRE

Pour demander à Dieu la grace de connoître l'état où Dieu nous appelle.

Vous, Seigneur, qui connoissez le cœur de tous les hommes, puisque vous les avez formés par votre puissance, vous qui les appellez à différens emplois selon les desseins de votre sagesse éternelle, faites-moi connoître l'état où vous m'avez destiné de toute éternité. En me tirant du néant & en me mettant sur la terre, vous avez voulu que j'y occupasse une certaine place, & que j'y remplisse certaines fonctions; c'est pour cette place unique que vous m'avez préparé tous les secours de votre miséricorde; je me prive de tous ces secours si je suis une autre destination; & j'ai au contraire lieu d'espérer, si je prends la place que vous m'avez marquée.

Mais, Seigneur, qui pourra entrer dans vos conseils? qui pourra sonder la profondeur de vos voies? Que ferai-je donc, ô mon Dieu? resterai-je dans le célibat? entrerai-je dans l'état du mariage? embrasserai-je quelque profession du siècle? me consacrerai-je au service de vos Autels? Je suis en suspens & dans l'incertitude sur le parti que j'ai à prendre. Vous me défendez de delibérer pendant toute ma vie, parce que c'est s'exposer à n'arriver jamais au terme, que d'être si long-tems à choisir la voie qui y conduit. Faites moi donc lire dans vos decrets éternels, conduisez-moi vous-même jusqu'au lieu que vous m'avez destiné, mettez-moi dans la place que vous m'avez préparée.

Vous me fermez l'entrée des professions criminelles qui sont condamnées par votre sainte Loi; de celles qui sont au dessus de mes forces

& de mes talens, ou qui, eu égard à mes dispositions, seroient préjudiciables à mon salut. Pour les autres conditions qui sont permises, vous me défendez de me décider moi-même; vous voulez que j'aie recours à vos lumières par la prière, par l'humilité & par la dépendance dans laquelle je dois être à l'égard de votre grace. Vous me renvoyez à d'autres Ananies pour connoître ce que je dois faire : ce n'est donc pas à des hommes qui seroient remplis de l'esprit du monde, ni à des parens charnels qui auroient des vues d'ambition sur moi, que je dois m'adresser; mais c'est à des hommes animés de votre esprit que je dois avoir recours, & c'est principalement l'homme de votre droite, qui tient votre place à mon égard, que je dois consulter pour sçavoir quels sont vos desseins sur moi, ô mon Dieu. Ne les aveuglez pas, Seigneur, pour me punir; soyez plutôt dans leur cœur & dans leur bouche, afin qu'ils me rendent une réponse qui soit, non conforme à mes desirs, mais conforme à vos desseins & à mon salut éternel.

Lisez le premier chapitre des actes des Apôtres, récitez le Pseaume 70.

PRIÈRE

Pour demander à Dieu la grace de son état.

C'est votre providence, ô mon Dieu & mon père, qui gouverne toutes choses, & qui dispose de tout avec force & avec douceur; vous nous recommandez par la bouche de votre Apôtre de
1. Cor. 7. demeurer dans l'état où vous nous avez appellés.
20. Je regarde la condition où je suis comme le lieu où votre main toute-puissante m'a placé. Je vous bénis, ô mon Dieu, & je vous remercie de m'avoir mis dans cet état; faites-moi la grace d'en

connoître les devoirs & d'en remplir les obligations ; que je ne me dégoûte pas à cause des difficultés qui s'y présentent, ni à cause des épines que j'y rencontre ; que j'évite l'inconstance de ces esprits inquiets qui ne sont jamais contens où ils sont, qui souhaiteroient toujours être où ils ne sont pas ; que je ne sois pas assez insensé pour m'imaginer que la croix que je porte est la plus pesante. Ne permettez pas, ô mon Dieu, que je jette des yeux de cupidité sur les emplois des autres, comme si la voie dans laquelle ils sont étoit plus douce & plus agréable que la mienne.

Fixez-moi plutôt dans la pratique du bien & dans la fidélité aux devoirs de mon état par la puissance de votre grace & par la soumission à votre volonté : faites-moi bien comprendre que je ne suis chargé que des devoirs de l'état où vous m'avez mis ; que c'est sur ces obligations que je serai jugé, & que je vous rendrai un compte exact ; que je ne dois jamais préférer les œuvres de surérogation, si éclatantes qu'elles soient, à ce que vous exigez de moi, si petit & si humiliant qu'il paroisse. Faites-moi bien sentir que la vraie piété & la solide vertu consistent à accomplir ce que vous demandez de nous dans chaque état & dans chaque condition ; que je ne dois jamais sortir de l'ordre, parce que ce seroit sortir de la voie du salut. Apprenez-moi donc, ô mon Dieu, à me conduire d'une manière digne de vous, à faire mes efforts pour vous plaire en toutes choses, à croître dans la connoissance & dans l'amour de votre vérité, & à porter des fruits de justice par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. Appliquez-moi, Seigneur, à tout ce que vous demandez de moi : rendez-moi propre à accomplir tous les devoirs de mon état ; & afin que je sois fidèle à votre

sainte volonté, faites en moi tout ce qui vous est agréable : par Jesus-Christ auquel soit gloire & honneur dans tous les siècles des siècles. Ainsi soi-il.

Lisez le chapitre 13 de l'Epître aux Hébreux, récitez le Pseaume 72.

PRIÈRE

Pour demander la grace de connoître & d'accomplir la volonté de Dieu.

Seigneur mon Dieu, que voulez-vous que je fasse ? Le premier pas d'un pécheur converti, le premier acte de sa volonté doit être de se soumettre à vos ordres ; faites-moi donc connoître votre sainte volonté, parce que vous êtes mon Dieu ; donnez-moi la grace de l'accomplir, parce que vous êtes le Dieu de mon salut. Humilié devant vous, ô mon Dieu, je reconnois que je ne suis venu au monde que pour faire votre volonté ; c'est-là ma principale obligation ; celle qui est à la tête de toutes les autres. Gravez donc votre loi dans mon cœur, & je la trouverai juste & aimable, & je l'accomplirai avec fidélité.

Que je ne sois pas rebelle à vos ordres comme Jonas qui s'enfuit de peur de s'y soumettre : que je ne les divise pas comme Saül, qui ne les exécuta qu'en partie ; mais que je sois cet homme selon votre cœur, qui les accomplit dans toute leur étendue. Ce seroit envain que pour fléchir votre justice & m'attirer votre miséricorde, je dirois tous les jours, que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le Ciel, si je n'imitois pas la prompte fidélité des Anges & leur parfaite obéissance. Donnez-moi, Seigneur, la grace de l'accomplir, cette volonté

suprême, & de l'observer non-seulement dans les choses qui sont conformes à mon goût, mais encore dans celles qui sont le plus contraires à mes inclinations

Si vous m'offrez un calice d'amertume, & que vous vouliez me le faire boire jusqu'à la lie, vous me permettez de vous représenter ma foiblesse, mais vous m'ordonnez de me soumettre; je ferai donc taire le vieil homme qui se révolte, & je m'écrierai avec vous: O mon divin Maître, mon père, éloignez de moi ce Calice, s'il est possible, cependant que votre volonté soit faite & non la mienne. Ce qui doit ranimer ma foi & relever mon courage, c'est que vous nous déclarez que rien ne nous lie plus étroitement à vous que cette parfaite soumission; vous la préférez même aux liens de la chair & du sang que l'on pourroit avoir avec votre sainte humanité. Qu'il se fasse donc en moi une transformation par le renouvellement de votre esprit, afin que je reconnoisse quelle est votre volonté, & que je découvre ce qui est bon, ce qui est parfait, ce qui est agréable à vos yeux; répandez de plus en plus sur moi les richesses de la sagesse & de l'intelligence spirituelle, afin d'être rempli de la connoissance de votre volonté & de la force de l'observer d'autant plus que ce n'est point à des désirs stériles, ni à des prières infructueuses, ni à des sentimens passagers, mais à l'accomplissement exact & persévérant de votre volonté, que vous attachez l'acquisition du Royaume des Cieux.

Lisez le chapitre 9 des Actes des Apôtres, récitez le Pseaume 142.

PRIÈRE

Pour demander la grace de bien prier.

Apprenez-moi à prier, Seigneur, car, hélas! je suis si misérable que je manque de tout, & que cependant je ne sçais ce que je dois demander, ni comment je dois le faire. C'est à vous, esprit Saint, à aider ma foiblesse & à prier en moi par des gémissemens ineffables; répandez sur moi l'esprit de grace & de prière. La prière que je demande est un don de votre miséricorde; vous m'animez vous-même à ce saint exercice, ô mon Dieu; & quoique je ne sois que cendre & poussière, vous me donnez cette pieuse hardiesse & cette sainte constance d'approcher de vous & de vous parler. Demandez, nous dites-vous, & vous recevrez, frappez & on vous ouvrira, cherchez & vous trouverez. Vous voulez nous enrichir de vos dons, & vous nous mettez en main la clef de vos trésors; quoi! serois-je assez insensé pour rester toujours dans le denuement?

Cependant, Seigneur, je vous avouerai toute la misère de mon ame. Quoique je reconnoisse que la prière est un hommage dû à votre divine Majesté & un remède puissant à mes maux, néanmoins quand je veux répandre mon ame en votre présence, je ne sçai plus que vous dire, je ne sçai plus que vous demander. Mon esprit léger se dissipe, mon imagination vagabonde s'égare en mille pensées frivoles; il semble même que la prière en soit comme le signal: ce ne seroit qu'un demi mal, si mon cœur ne m'abandonnoit pas. Mais hélas! ce qui m'afflige vivement, c'est qu'il s'échappe souvent & qu'il ne sent pas son néant & son indi-

gence. Eſt-il poſſible qu'un mendiant ne ſoit pas plein de confuſion & d'avidité ? Quelle reſſource me reſte-t-il donc, ſinon de m'écrier : Eh ! Seigneur, arrachez de moi ce cœur lent & peſant à croire ; mettez dans ma bouche une prière qui ſoit capable de vous fléchir, une prière auſſi ardente que mes maux ſont preſſans ; auſſi perſévérante que mes maux ſont continuels.

Vous me permettez de vous demander les choſes temporelles, le pain de chaque jour, mais vous voulez que je vous les demande d'une manière ſubordonnée à votre ſainte volonté. Pour les biens ſpirituels, vous n'y attachez aucune reſtriction : c'eſt donc de toute la plénitude de mon cœur que je vous demande l'eſprit de pénitence, la grace de la converſion & la perſévérance dans le bien, ou plutôt c'eſt vous-même que je demande, ô mon Dieu : c'eſt-là l'unique objet de mes empreſſemens & de mes deſirs. Ce n'eſt point en m'appuyant ſur mes forces & ſur mes deſirs que je vous préſente le tribut de mes prières : car, hélas ! que ſont-elles nos juſtices & nos œuvres, quand elles ſont ſéparées des mérites de Jeſus-Chriſt, ſinon comme le linge le plus ſouillé ? mais c'eſt en mettant toute ma confiance dans la propitiation abondante de notre divin Médiateur, que je me proſternerai devant vous, & que j'eſpererai d'être exaucé.

Liſez le chapitre 11 de l'Evangile ſelon Saint Luc, récitez le Pſeaume 72.

PRIÈRE

Tirée des écrits de saint Augustin, pour demander l'amour de Dieu.

L. 10. Conf. 2. 18. « O amour, ô feu divin qui brûlez toujours » & ne vous éteignez jamais ; charité qui êtes » mon Dieu, embrasez-moi ; Seigneur mon » Dieu, mon unique espérance, exaucez-moi, » ne permettez pas que je me lasse en vous
L. 15. de Trin. c. 23. » cherchant, & que je me dégoûte de vous » chercher : faites au contraire que je vous » cherche toujours avec une nouvelle ardeur. » Ne me refusez pas les forces qui me sont né- » cessaires pour vous chercher, vous qui ne » m'avez pas refusé la grace de vous trouver » en partie, & l'espérance de vous trouver en- » core de plus en plus. Vous connoissez par- » faitement mes forces & mes foiblesses, con- » servez les unes & guérissez les autres. Mes » lumières & mes ténèbres ne vous sont point » cachées ; recevez-moi lorsque j'entrerai dans » la porte que vous m'avez ouverte ; ouvrez- » moi lorsque je frapperai à la porte que vous » m'avez fermée. Faites que je me souvienne » de vous, que je vous connoisse & que je vous » aime. Augmentez en moi tous ces dons jus- » qu'à ce que vous me renouvelliez entière- » ment. Quand sera-ce, ô mon Dieu, que je » goûterai pleinement & sans partage le repos » qui se trouve en vous ? Quand sera-ce que
L. 1. Conf. c. 15. » vous viendrez dans mon cœur, & que vous » me transporterez hors de moi-même par une » sainte yvresse qui me fasse oublier tous mes » maux pour ne plus me souvenir que de vous, » & pour m'attacher à vous seul comme à mon » unique bien ? Car que n'êtes-vous pas pour

» moi ? Rendez-moi capable par votre miséri-
» corde de le comprendre & de le dire. Et que
» suis-je pour vous, & par où suis-je digne que
» vous me commandiez de vous aimer ? Vous
» me le commandez néanmoins, Seigneur ; &
» si j'y manque, votre colère s'allume contre
» moi, & vous me menacez d'une effroyable
» misère, comme si ce n'en étoit pas une assez
» grande que de ne vous point aimer. Dites-
» moi, Seigneur, ce que vous êtes à mon ame,
» dites-le moi, je vous en conjure par la gran-
» deur de vos miséricordes ; dites à mon ame
» je suis ton salut, mais dites-le lui de telle
» manière qu'elle le comprenne.

» Donnez-vous à moi, ô mon Dieu, rendez- L. 13.
» vous à moi, car je vous aime ; & si je ne Conf.
» vous aime point encore assez, faites que je vous c. 8.
» aime encore davantage. Je ne sçaurois juger
» combien il manque à l'amour que j'ai pour
» vous, & combien il s'en faut qu'il soit au point
» où il doit être, afin que courant vers vous de
» toute ma force, & me jettant entre vos bras
» pour ne me séparer jamais de vous, ma vie
» se perde & disparoisse dans cette lumière de
» votre visage où vous tenez cachés ceux qui
» vous aiment. Tout ce que je sçai, c'est que
» quelque part que je sois hors de vous, dans
» moi-même ou hors de moi-même, je suis
» pourtant également misérable, & que toute
» abondance hors de mon Dieu n'est pour moi
» que pauvreté & indigence.

Lisez le treizième chapitre de la première Epître aux Corinthiens ; récitez le Pseaume 17.

PRIÈRE.

Pour demander la chasteté.

1. Theff. c. 4. v. 7. Vous me déclarez par la bouche de votre Apôtre, mon Dieu, que vous ne nous avez pas appellé à l'impureté, mais à la sanctification : Sap. 8. 21. & vous m'apprenez en même tems que je ne puis avoir la continence si vous ne me la donnez : & c'est déja en moi un effet de votre grace, de sçavoir de qui je dois recevoir ce don si précieux Vous n'avez pu souffrir que dans le premier âge du monde, toute chair eût corrompu sa voie ; vous avez même envoyé sur la terre un déluge universel pour éteindre les flammes impures dont les hommes étoient brûlés. Mais hélas ! ce feu criminel s'est rallumé : & jusqu'où ces étincelles malheureuses ne volent-elles pas ?

Je viens, Seigneur, pour me prosterner à vos pieds, pour vous avouer mes misères & mes foiblesses, pour gémir sur la rébellion de ma chair, & sur la loi de mes membres qui s'oppose à la loi de l'esprit. Je sens que le démon tourne sans cesse autour de moi pour exciter des ardeurs funestes qui me consumeroient. Je n'ai point assez de forces par moi-même pour surmonter l'ange de Satan, & pour réprimer l'aiguillon de la chair. C'est donc à vous que j'ai recours, ô mon Dieu, & je vous supplie avec autant d'instance que votre saint Apôtre, d'éloigner de moi cet ange de ténèbres, ou de m'accorder la grace de lui résister.

Donnez-moi, Seigneur, un regard modeste, une langue circonspecte, des oreilles chastes. Mais tous ces ruisseaux ne seront pas

purs, si la source est corrompue. Créez donc en moi un cœur pur, & renouvellez dans mes entrailles l'esprit de droiture & de sainteté.

Purifiez mon esprit en mettant sur ma tête le casque du salut, pour éloigner de moi les mauvaises pensées & le souvenir importun de mes anciennes prévarications. Purifiez mon cœur en me revêtant de la cuirasse de la justice, pour étouffer les desirs criminels, les affections impures, qui ne souillent l'homme que parce qu'elles sortent du fond de sa volonté. Purifiez mes yeux en y imprimant le sceau de la vigilance chrétienne pour les détourner de tous les objets vains & dangereux : donnez-moi la grace de faire un pacte avec mes yeux qui sont si légers, afin de ne les point fixer sur des personnes de différent sexe. Fermez-les à tous les objets qui se présentent, reprimez la curiosité de mes sens, de peur que par leur évaporation ils ne ramassent des idées funestes, qui font assez souvent des impressions fâcheuses. Que je fuye même jusqu'aux plus légères occasions qui pourroient me porter à ce péché.

Ne permettez pas que je déshonore jamais mon corps qui est l'ouvrage de vos mains, un des membres de Jesus-Christ, & le Temple du Saint-Esprit. Donnez-moi la force d'arracher mes yeux, de couper mes pieds & mes mains, plutôt que d'y trouver un sujet de chûte & de scandale. « Oui, Seigneur, votre S. Aug.
» main est assez puissante pour guérir toutes L. 10.
» les langueurs de mon ame, & pour amortir Conf.
» par une grace plus abondante jusqu'aux c. 30.
» déréglemens où ma volonté n'a pas de part. Vous avez menacé de perdre celui qui seroit assez impie pour violer votre saint Temple : eh ! Seigneur, je suis devenu votre Temple & votre Autel par les divins Sacremens auxquels

j'ai participé. Ne permettez donc pas que je souille jamais un cœur & un corps qui vous ont été consacrés; donnez-moi la grace de me purifier de plus en plus de toute souillure, soit de la chair, soit de l'esprit, & de consommer l'ouvrage de ma sanctification par votre crainte & par votre amour.

Lisez le sixième chapitre de la première Epître aux Corinthiens; récitez le Pseaume 37.

PRIÈRE

Pour demander à Dieu l'humilité.

O Verbe de Dieu, qui quoiqu'égal à votre Pere par la divinité, n'avez pas dédaigné de vous anéantir jusqu'à prendre la nature humaine & vous rendre obéissant jusqu'à la mort de la Croix, faites-moi la grace d'entrer dans ces sentimens d'humilité & d'anéantissement. Apprenez-moi à descendre aussi bas par reconnoissance, que vous êtes descendu par humilité. « Faites-moi comprendre, ô mon » Dieu, que si votre vérité éternelle, c'est-à-» dire, votre Verbe infiniment élevé au dessus » de tout ce qu'il y a de plus élevé entre vos » créatures, & qui éleve jusqu'à lui ceux dont » le cœur lui est soumis, a bien voulu s'ab-» baisser jusqu'à se faire une maison de la » même terre dont nous sommes formés, c'est » pour abattre la fierté de l'amour propre dans » ceux qu'il devoit se soumettre, & pour les » détacher d'eux-mêmes, & se les incorporer. » C'est pour les guérir de l'enflure de l'or-» gueil, & les remplir de son amour; c'est » pour empêcher que s'appuyant sur eux-» mêmes, & y cherchant leur félicité, ils ne » s'écartent du véritable bonheur; & pour faire

S. Aug. l. 7. Conf. c. 18.

» au contraire que voyant à leurs pieds un Dieu devenu infirme, en se revêtant de notre » infirmité, & que sentant l'épuisement & la » lassitude que produit le péché, ils se jettassent » dans le sein de ce Dieu humilié; & que lui, en » s'élevant dans sa gloire, les y portât avec » lui.

Que je m'humilie donc sous votre main toute-puissante, ô mon Dieu. Eh! quoi de plus capable de me confondre que mes péchés, & même mes bonnes œuvres? En effet, comment une misérable créature comme moi, qui est toute couverte de plaies, qui a si souvent irrité son Seigneur & son Dieu, oseroit-elle encore se laisser aller à l'orgueil & à la vanité? Les bonnes œuvres même que j'ai faites, si j'en ai fait quelqu'une qui soit digne de vous, ô mon Dieu, ne sont-elles pas aussi une forte raison de m'humilier, puisque je les tiens de votre miséricorde, ces œuvres de salut, & que nos mérites sont les dons de votre grace? N'ai-je pas même lieu de craindre de les avoir gâtés, ces dons si précieux, par la part que mon amour propre pourroit y avoir prise? Comment donc pourrois-je m'en énorgueillir, moi qui n'ai de mon propre fond que le néant & la misère? Ne permettez pas que je cherche dans les bonnes œuvres que vous me faites faire par votre grace l'estime & l'approbation des hommes; ce seroit recevoir ici-bas ma récompense.

Que je ne me laisse pas séduire par les vaines louanges de ceux qui m'environnent; ce sont des hommes trompeurs ou trompés. Que je ne me glorifie, ni de ma naissance, puisque je n'ai reçu l'être qu'avec le péché; ni de ma condition, puisque l'injustice peut y avoir eu quelque part; ni des autres avantages naturels, puisqu'ils deviennent dangereux pour le salut, à

moins que votre grace n'en fasse faire un bon usage. Ne permettez pas non plus, ô mon Dieu, que je m'éleve au dessus de mes frères. Lorsque je considère leurs vertus & mes imperfections, comment ne m'abbaisserois-je pas, du moins intérieurement, au dessous d'eux? Pénétrez-moi de plus en plus d'une sincère humilité à leur égard : je n'aurai plus de peine à leur céder, ni de douleur de me les voir préférés : je ne serai plus ni sensible quand ils me contrediront, ni si dur quand je leur parlerai.

Ainsi, Seigneur, imprimez dans la substance de mon ame une profonde humilité de sentimens & une parfaite douceur de mœurs. Ne laissez point dominer l'orgueil ni dans mon cœur ni dans mes paroles, puisque vous résistez aux superbes, & que vous n'accordez votre grace qu'aux humbles ; puisque vous cachez vos mystères aux sages & aux prudens du siècle, & que vous ne les manifestez qu'aux simples & aux petits, donnez-moi cette sincère humilité pour avoir l'intelligence de vos vérités, pour mériter votre grace, & pour me rendre digne de la gloire éternelle.

Lisez le second chapitre aux Philippiens ; récitez le Pseaume 130.

PRIÈRE

Pour demander l'obéissance & la soumission.

O mon divin Jesus, qui dès votre enfance avez bien voulu être soumis à la sainte Vierge & à saint Joseph, & qui avez consacré toute votre vie par l'obéissance que vous avez rendue à votre Pere éternel, & que vous avez portée jusqu'à la mort de la croix, apprenez-moi la

docilité & l'obéiſſance que je dois avoir pour mes parens, pour mes ſupérieurs & pour tous ceux de qui je dépends. Je vous avoue, ô mon Dieu, & je fais cet aveu avec honte & avec confuſion, que je ne voudrois pas porter de joug, que je ne voudrois dépendre que de moi-même. Les avis bleſſent mon amour-propre, les repréhenſions l'irritent, les reproches le révoltent. Je ſouhaiterois n'avoir point d'autre loi que mes idées, d'autre règle que ma volonté. Faites-moi ſentir, Seigneur, tout le déſordre de ces iniques diſpoſitions ; faites-moi comprendre que je ſuis trop aveugle pour m'obſtiner dans mes ſentimens, trop déréglé pour ſuivre mes deſirs : auſſi m'avez-vous fait une loi de me renoncer moi-même ; j'en reconnois toute la ſageſſe. Faites-moi la grace de ſuivre cette règle ſi ſûre, & qui eſt un des principaux caractères de votre ſainte Religion.

Que je regarde donc comme un grand avantage de vivre dans la dépendance. Je ne puis abuſer de rien, & je puis profiter de tout, ſi je ſuis fidèle à la pratique de l'obéiſſance : vous ne me retirez de cet aſſujettiſſement que dans le cas d'un commandement injuſte que les hommes me feroient ; vous me rappellez pour lors à l'obéiſſance que je dois à votre autorité qui eſt la première règle, & à l'égard de laquelle toutes les puiſſances de la terre ne ſont que pouſſière & cendre quand elles lui ſont oppoſées. Il eſt juſte que l'homme mortel vous ſoit ſoumis, ô mon Dieu, & qu'une foible créature ne ſe meſure pas avec le Tout-puiſſant.

Vous nous apprenez que l'obéiſſance vaut mieux que le ſacrifice, parce que le ſacrifice de la volonté eſt une hoſtie plus digne de vous que toutes les victimes étrangères. Mais c'eſt une obéiſſance entière que vous exigez de moi ;

vous condamnez une soumission extérieure lorsqu'elle est souillée par la révolte d'un cœur superbe. Ne permettez donc pas, Seigneur, que je perde le fruit de mon obéissance par l'opposition intérieure de mon amour-propre, & le mérite de ma soumission par le soulèvement avoué de mon orgueil. Rendez-moi fidèle à tous mes devoirs par une obéissance non d'esclave, mais d'enfant ; que je ne gâte pas cette soumission par le murmure & l'impatience, mais que je la sanctifie par la promptitude, la joie, & par des motifs de religion. Donnez-moi, Seigneur, un esprit docile & un cœur soumis, afin que j'accomplisse votre volonté en m'assujettissant à celle de tous ceux de qui je dépends.

Lisez le chapitre vingt-un du Deutéronome, ou le sixième chapitre de l'Epître aux Ephésiens ; récitez le Pseaume 65.

PRIÈRE

Pour demander la sobriété & la tempérance. Cette prière est tirée du dixième Livre des Confessions de saint Augustin, chap. 31.

« Il y a un mal auquel nous sommes exposés tous les jours, ô mon Dieu : c'est que » jusqu'à ce que vous ayez anéanti & les » viandes & ce qui les consume, jusqu'à ce » que vous ayez fait cesser nos besoins & notre » indigence en nous rassasiant de cette viande » ineffable qui n'est autre que vous-même, & » jusqu'à ce que nos corps corruptibles soient » pour jamais revêtus d'incorruptibilité, nous » sommes obligés d'en réparer chaque jour les » ruines par le boire & le manger ; & cette » nécessité me devient une douceur contre la-

» quelle je combats pour ne pas m'y laiſſer ſur-
» prendre ; c'eſt que je m'oblige d'avoir ſouvent
» recours au jeûne par où je tâche de tenir
» mon corps dans la ſervitude où il doit être.
» Mais enfin ce n'eſt que par quelque ſorte
» de plaiſir que je puis chaſſer la douleur qui
» m'attaque tous les jours. Car la faim & la
» ſoif ſont des douleurs qui conſument & qui
» tueroient enfin comme la fièvre, ſi nous
» n'avions recours aux remèdes, c'eſt-à-dire,
» aux alimens. La bonté avec laquelle vous
» nous conſolez dans nos miſères, fait que
» l'air, la terre & la mer nous fourniſſent en
» abondance de quoi ſubvenir à ces beſoins de
» notre infirmité ; & quoiqu'un tel aſſujettiſ-
» ſement ſoit une véritable miſère, nous l'ai-
» mons & nous en faiſons nos délices.

« Vous m'avez appris ſur cela, Seigneur,
» à ne prendre les alimens que comme des re-
» mèdes. Mais quand je veux paſſer de l'état
» fâcheux de la faim & du beſoin à l'état plus
» tranquille où nous nous trouvons quand
» nous avons donné à la nature ce qu'il lui
» faut, la cupidité me tend ſes pièges ſur ce
» paſſage, car la volupté s'y trouve, & il faut
» néceſſairement paſſer par-là pour arriver à
» ce ſoulagement dont nous ne ſçaurions nous
» paſſer. Au lieu donc qu'on ne doit ni boire
» ni manger que pour la ſanté, le plaiſir ſe met
» de la partie ; & quoiqu'il ne dût ſe trouver là
» que comme un valet qui ſuit ſon maître, il
» veut ſouvent prendre le devant, & me faire
» faire pour lui ce que je crois ne faire que pour
» le ſoutien de mes forces & de ma ſanté, &
» que j'ai même intention de ne faire que pour
» cela. Or, l'un va bien plus loin que l'autre,
» & ce qui ſuffit pour la ſanté ne ſuffit pas pour
» le plaiſir.

» Il arrive même souvent qu'on ne voit pas » bien si c'est encore le besoin qui nous fait » manger, ou si ce n'est point le plaisir qui » nous trompe & qui nous emporte. Et l'ame » est assez misérable pour aimer cette incer- » titude. Car comme elle espère s'en faire une » excuse, elle est bien aise de ne pas voir les » bornes de ce qui suffiroit pour la santé, » afin que le prétexte du besoin lui donne lieu » de satisfaire la volupté. Je suis tous les jours » aux prises contre ces sortes de tentations, » & dans cet état j'appelle à mon secours vo- » tre main toute-puissante, & je vous expose » mes agitations & mes peines. Car j'avoue » que je ne vois pas bien encore ce que j'ai à » faire sur cela.

» J'entends la voix de mon Législateur & » de mon Dieu qui me dit : prenez garde de » ne pas laisser appesantir vos cœurs par la » gourmandise & l'yvrognerie. Quant à l'y- » vrognerie, je n'y ai pas la moindre pente, & » j'espere que vous me ferez la grace de n'y » point tomber ; pour la gourmandise, j'a- » voue qu'elle me surprend quelquefois, & » qu'elle me porte plus loin qu'il ne faudroit : » mais j'espère que vous me ferez aussi la gra- » ce de m'en délivrer entièrement. C'est ce que » je n'attends que de vous ; car je sçai » que nous ne pouvons nous tenir dans les » bornes de la tempérance, si vous ne nous en » faites la grace. Tout ce que l'on peut, c'est » de mettre un frein à sa bouche, & de la tenir » si bien, qu'on lui fasse garder un juste milieu » entre ce que les besoins de la nature deman- » dent, & ce que la sobriété défend. Mais, ô » mon Dieu, qui est celui qui ne passe pas » quelquefois les bornes de la pure nécessité ? » S'il y a quelqu'un qui soit arrivé à ce point

» là, il est bien parfait, & il a grand sujet de
» glorifier votre saint Nom. Pour moi, j'avoue
» que je n'y suis pas, parce que je suis pécheur,
» mais je ne laisse pas de chanter vos louan-
» ges, sçachant que celui qui a vaincu le mon-
» de, vous demande sans cesse le pardon de
» mes péchés, & qu'il me compte au nombre
» de ses membres, quoique je ne sois que des
» plus foibles.

Lisez le chapitre treize aux Romains, récitez le pseaume 44.

PRIERE

Pour demander la douceur.

Une des principales vertus que vous nous apprenez, & par vos paroles, & par vos exemples, Seigneur, c'est l'humilité de cœur & la douceur de caractère. Vous condamnez la colère, non-seulement lorsqu'elle éclate au-dehors, mais encore lorsqu'elle est conçue dans le fond de l'ame, & qu'elle n'est pas réprimée. Cependant, ô mon Dieu, je reconnois maintenant que je ne pratique pas cette douceur que vous nous inculquez si fortement, & que je me laisse encore aller à la colère que vous condamnez d'une manière si formelle. A la moindre contradiction, je sens mes sens se révolter, mon esprit s'irriter, mon cœur bouillonner ; & ces mouvemens impétueux d'indignation & de vivacité ne s'exhalent que trop souvent en réponses peu circonspectes & en paroles peu mesurées. La faute est-elle commise, je rougis d'avoir été si loin, je me condamne moi-même, je prends la résolution de n'y plus retomber, & néanmoins à la première occasion qui se présente, nouvelle

promptitude, nouvelle impatience de ma part: telle est, ô mon Dieu, ma foiblesse & ma misère.

Ne m'abandonnez pas, Seigneur, à toute l'impétuosité de mon esprit; & puisqu'on dompte les animaux les plus furieux, est-il possible que je ne dompterai jamais la férocité de mon caractère? Mais je ne le ferai utilement que par le secours de votre grace; répandez donc sur moi de la plénitude de votre esprit, afin que de la colère & de l'emportement je passe à la douceur & à l'humilité. O vous, ô mon Dieu, à qui les vents & la mer obéissent, appaisez par votre voix toute puissante les tempêtes violentes qui s'élèvent audedans de mon cœur comme sur une mer orageuse; rendez-moi le calme & la tranquillité; ne permettez pas que j'aie dorénavant la fureur d'un lion; rendez-moi aussi doux qu'un agneau, ô Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde. Vous m'avez nourri de votre Corps sacré & de votre Sang précieux; par la sainte Communion vous vous êtes reposé au milieu de moi comme au milieu du buisson ardent dans lequel vous avez apparu autrefois à Moyse; mais hélas! Seigneur, non-seulement je n'ai point été embrasé du feu de votre charité, mais je conserve encore mes épines; arrachez avec force la racine d'amertume qui les produit dans moi, substituez-y la semence de la charité, qui me fera produire des fruits de bénignité. Vous nous déclarez par la bouche de votre Apôtre, que la colère de l'homme qui procède de l'orgueil & de l'entêtement, qui enfante les inimitiés & les querelles, n'accomplit point la justice de Dieu, qui n'est qu'humilité & douceur, que paix & charité. Ne permettez donc plus, ô mon Dieu, que je sois un enfant de tonnerre par

l'éclat de la colère & par le bruit de l'emportement ; mais rendez-moi un enfant de paix & de bonté, afin que je sois pacifique au milieu même de ceux qui n'aiment pas la paix.

Lisez le quatrième Chapitre de l'Epître aux Ephésiens, recitez le pseaume 36.

PRIERE

Pour demander à Dieu le courage de faire le bien sans être arrêté par le respect humain.

Je me prosterne à vos pieds, ô mon Dieu, pour vous avouer une des plus grandes plaies de mon cœur. Oui, Seigneur, je reconnois que je dépends encore des jugemens des hommes, & que le respect humain fait sur moi une impression des plus fortes ; je voudrois être à vous, & je n'ose le paroître. Je desire pratiquer le bien, mais je souhaiterois que ce fût dans le secret. Je vous bénis de m'avoir rendu une de vos brebis : cependant j'ai encore honte de le paroître au milieu des loups, c'est-à-dire, des demi-Chrétiens qui m'environnent. Je crains le monde & ses partisans, j'appréhende leurs railleries ; c'est-là une digue qui m'arrête & qui m'empêche d'avancer dans la voie de la justice.

Je vous avoue même dans toute l'amertume de mon ame, ô mon Dieu, que cette malheureuse honte a fait sur moi une impression si vive, que non-seulement j'ai rougi de faire le bien & de paroître vertueux, mais encore que j'ai fait gloire de mes vices, & que j'ai eu de la confusion de n'être pas aussi méchant que les plus pervers. C'est par le vice qu'on mérite le mépris ; & cependant, ô mon Dieu, telle a été la dépravation de mon cœur, S. Aug. L. 2. Confess. c. 3.

que pour éviter le mépris, je me suis livré au vice; je me suis même vanté des choses que je n'avois pas faites, de peur d'être d'autant plus méprisé que j'étois moins corrompu.

Mais quand je n'aurois pas poussé si loin le désordre & le déréglement, j'ai toujours été un Chrétien foible & timide, & cette timidité a été dans plusieurs occasions jusqu'à la lâcheté. Est-il possible, Seigneur, qu'on se fasse gloire de servir un Prince de la terre, & que je rougisse de servir le Roi des Rois, le Seigneur des Seigneurs? Est-il possible qu'on se fasse gloire de tenir sa parole à un homme mortel avec lequel on a contracté, & que je rougisse d'accomplir les promesses les plus solemnelles que je vous ai faites, ô mon Dieu? Hélas! que je suis éloigné des dispositions de foi & de courage que l'on admiroit dans les premiers Chrétiens! Ils étoient animés d'une charité si ardente, qu'ils étoient devenus terribles au monde & même aux démons.

Que j'ai lieu d'appréhender cette terrible menace que vous nous faites dans vos divines Ecritures! » Si quelqu'un rougit de moi & de » mes paroles, nous dites-vous, je rougirai » de lui au jour du jugement ». Faites-moi la grace d'éviter ce malheur. Arrachez-moi à ma foiblesse, élevez-moi au-dessus des sentimens de la nature, inspirez-moi une sainte force & un véritable courage. Je n'ai été arrêté par le respect humain, que parce que les hommes étoient trop grands à mes yeux. Eclairez mes ténèbres, ô mon Dieu; faites-moi envisager les hommes pour ce qu'ils sont, & la crainte de leur déplaire ne pourra plus rien sur moi. Dites à mon ame tout ce que vous lui êtes, & dites-le lui de telle manière qu'elle vous entende, & pour lors rien ne sera pour elle un

obstacle dans la pratique des bonnes œuvres. Gravez profondément dans mon cœur cette maxime de votre Apôtre : » Si nous renonçons Je-» sus-Christ, il nous renoncera aussi ; si nous » souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec » lui. C'est à vous, ô mon divin Médiateur, que je m'adresse avec toute la confiance dont je suis capable ; je vous demande quelque participation de cet esprit de force & de courage avec lequel vous avez rendu devant Ponce Pilate un si excellent témoignage à la vérité, afin que je ne rougisse plus de l'Evangile, que je le pratique sans crainte, & que je mérite la récompense qui est promise aux ames fidelles.

Lisez le second Chapitre de la seconde Epître à Timothée, récitez le pseaume 69.

PRIERE

Pour demander la patience dans le tems de l'affliction.

Vous m'affligez, Seigneur, & c'est votre main même qui me frappe ; les créatures n'en sont que les instrumens ; vous vous en servez pour m'humilier. J'adore, ô mon Dieu, les desseins de votre miséricorde & de votre justice sur moi ; je me soumets à la conduite de votre Providence ; je baise avec respect votre main toute-puissante qui m'abbat pour me relever, qui me blesse pour me guérir, & qui me frappe pour me vivifier. Vous êtes juste, Seigneur, & vos jugemens sont l'équité même. Il est vrai que l'homme charnel se révolte en moi, qu'il tremble à l'aspect de la Croix, qu'il frémit à la première goute du Calice que vous lui faites boire. Mais réprimez, ô mon Dieu, les répugnances de la nature ; étouffez en moi les mur-

mures de la chair. Cependant vous voulez bien me permettre de vous représenter ma foiblesse, & de vous prier d'éloigner de moi le calice d'amertume; mais vous voulez que je me soumette aussi-tôt à la sagesse de votre conduite, & que je vous dise: Seigneur, que votre volonté soit faite, & non pas la mienne; faites-moi la grace d'accomplir cette loi si salutaire.

Il est juste que je porte la peine due à mes péchés; il m'est même plus avantageux de la porter sur la terre que de la subir dans l'autre vie, où votre justice, ô mon Dieu, exerce ses droits avec rigueur. Ne m'épargnez donc pas ici bas, multipliez même sur moi les fléaux & les épreuves, les pertes & les contradictions; je consens de souffrir tout ce qu'il vous plaira de m'envoyer: mais augmentez ma force & mon courage, à proportion que vous augmenterez mes peines & mes souffrances. Il est juste que par les tribulations je satisfasse à votre divine justice, & que je paye les dettes que j'ai contractées à l'égard de votre souveraine majesté: il est juste que par les souffrances je répare les désordres du péché dans mon corps & dans mon ame. Qu'il est consolant pour moi de trouver le remède du péché dans la peine qui en est une suite inévitable!

O mon ame, pourquoi donc êtes-vous triste? Pourquoi me troublez-vous? Espérez en Dieu; sçachez que je dois encore le louer & le bénir, parce qu'il est mon Sauveur & mon Dieu. Oui, mon divin Jesus, vous m'animez même à souffrir avec joie par la vue de votre gloire, par la promesse de votre secours, &
2. Cor. par la force de vos exemples. » Un moment
4. » court & léger de tribulation, nous dites-vous
» par votre Apôtre, opérera en vous un poids
Ps. 90. » immense d'une gloire éternelle. Je suis avec
» vous dans le tems de la tribulation, » nous

dites-

dites-vous par la bouche de votre Prophête, mais je vous en délivrerai, ou je vous donnerai la grace d'en faire un saint usage. Vous ne vous contentez pas de nous faire ces promesses, vous y ajoutez encore la force de vos exemples. Quand on vous a chargé d'opprobres, ô mon divin Jesus, vous n'avez pas répondu des injures; quand on vous a maltraité, vous n'avez pas fait de menaces, mais vous vous êtes livré à celui qui vous jugeoit injustement. Faites-moi la grace d'imiter cet exemple; ne permettez pas que j'éclate en invectives contre ceux qui me noircissent par leurs médisances ou leurs calomnies; ne permettez pas que je me laisse aller à l'aigreur contre ceux qui me persécutent; faites-moi la grace de trouver désormais ma gloire & ma joie dans les afflictions qui jusqu'à présent ont été pour moi un sujet continuel d'impatience & de murmures; afin qu'après avoir souffert pour vous & avec vous sur la terre, j'aille regner avec vous pendant toute l'éternité.

Lisez le cinquième chapitre de saint Jacques; recitez le Pseaume 101.

PRIÈRE

Pour demander la grace de ne pas oublier le Seigneur dans le tems de la prosperité & de la joie.

Je sçai, ô mon Dieu, que la prospérité séduit le cœur de l'homme, que l'abondance l'enyvre & que les délices le corrompent; & cependant, Seigneur, vous m'avez mis dans un état aisé & même abondant, où je n'ai rien à souffrir, où j'ai tout ce que je peux raisonnablement desirer. Vous multipliez même sur moi

les dons de votre libéralité : que j'ai donc lieu de trembler à la vue de mes dangers & de ma foiblesse ! Je m'attacherai à la joie du monde, aux pompes de la terre, au faste du siècle, si vous ne m'en dégoûtez, en me désaltérant par cette eau vive qui réjaillit jusqu'à la vie éternelle ; donnez-moi donc comme à Salomon cet esprit de sagesse pour condamner le ris de folie, & pour dire à la joie : Pourquoi me trompez-vous si vainement ?

Eh ! Seigneur, quelle joie pourrois-je goûter ? Comment pourrois-je me laisser amollir par la prospérité ? Que ceux-là se réjouissent, qui sont enyvrés du torrent de délices, du fleuve de volupté qui coule de vos Tabernacles éternels : mais que moi qui vous ai si souvent offensé, qui ne sçais si je suis digne d'amour ou de haine, qui suis environné d'une foule d'ennemis aussi puissans qu'artificieux, qui suis sans cesse exposé au danger de perdre la couronne de justice, comment dans cette triste situation pourrois-je dire à la joie : entrez dans mon cœur ?

Non, sans doute, Seigneur, vous ne voulez pas que je cherche la joie du monde ; vous en faites même le caractère des réprouvés : pendant que vous désignez les gémissemens & les larmes comme le partage & le sceau de vos Elûs. Vous m'ordonnez au tems de la prospérité de me souvenir de celui de l'affliction, de peur de me laisser aller à l'orgueil d'un cœur superbe ; & au jour de l'affliction de me souvenir du tems de la prospérité, de peur de me laisser aller au découragement d'une ame abbatue. Vous me donnez vous-même l'exemple, puisque dans le glorieux Mystère de votre Transfiguration vous nous entretenez non pas de la gloire dont vous étiez pour lors revêtu, mais du mystère dou-

loureux de la passion que vous deviez endurer à Jérusalem.

Seigneur, faites-moi donc la grace de ne pas vous oublier dans le tems de la prospérité & de la joie; ne permettez pas que je recherche les folles joies de la terre, les dangereuses assemblées du monde, les spectacles profanes du siècle. Vous frappez d'anathème tous ceux qui se livrent à ces plaisirs criminels; donnez-moi plutôt la joie d'une bonne conscience, la douceur de la charité, la paix du Saint-Esprit; faites qu'en me réjouissant je sois comme ne me réjouissant pas; qu'en usant de ce monde je sois comme n'en usant pas: afin que je passe tellement par les biens temporels, que je ne perde pas ceux de l'éternité.

Lisez le chapitre 16 de saint Jean; récitez le Pseaume 83.

PRIÈRE

Pour remercier Dieu de ses graces.

Que mon ame glorifie le Seigneur, & que mon esprit soit rempli de joie dans le Dieu mon Sauveur. Vous avez opéré en moi de grandes choses, ô mon Dieu: que votre saint nom soit béni. Oui, Seigneur, je reconnois que tout vient de vous, puisque je n'ai de mon fonds que le néant & la misère: tout est un effet de votre main libérale & toute-puissante. Vous m'avez comblé de vos dons & dans l'ordre de la nature & dans l'ordre de la grace, & même vous renouvellez tous les jours à mon égard les dons de votre miséricorde; tous les momens de ma vie sont autant de graces. Eh! Seigneur, Dieu de mes pères, je ne suis pas digne de toutes ces bontés, je ne puis suffire à ma reconnoissance, même pour toutes les graces que j'ai remarquées;

& cependant combien ne m'en avez-vous pas fait d'autres qui ont été invisibles à mes yeux, & qui ne doivent point échapper à la reconnoissance la plus vive ? Dites-moi donc, Seigneur, pour me penétrer davantage d'amour & de foi, dites-moi de combien de dangers votre main toute-puissante m'a préservé, de combien de péchés votre miséricorde m'a garanti. Car hélas ! que serois-je devenu, si vous ne m'aviez protégé par le bouclier de votre amour, & si une main invisible ne m'avoit mis à couvert de tant de périls auxquels j'ai été exposé même sans le sçavoir ?

Que tous les instans de ma vie & tous les mouvemens de mon cœur soient autant d'actions de graces. Mais qui suis-je, Seigneur, pour vous remercier dignement ? Je sens que je suis bien au dessous de ce que je devrois vous offrir en holocauste. J'inviterai donc tous les hommes à s'unir à moi. Venez, leur dirai-je, écoutez ; & je vous raconterai tout ce que le Seigneur a fait en ma faveur. J'exciterai même toutes les créatures à vous chanter des Cantiques éternels d'actions de graces. Louez toutes le Seigneur, leur dirai-je, louez le Seigneur selon la multitude de ses grandeurs.

Mais j'avoue que toutes ces actions de graces ne sont proportionnées ni à votre Majesté, ni à vos bienfaits. Aussi est-ce dans Jesus-Christ que j'irai chercher ce qui manque à mon impuissance. Soyez béni, ô mon Dieu, m'écrierai-je dans des transports de joie, soyez béni par Jesus-Christ en qui vous nous avez comblé de toutes sortes de bénédictions. Vous ne nous dispen ez pas cependant du tribut de la reconnoissance que nous devons sans cesse vous offrir ; ne permettez donc pas que je tarisse la source des graces par l'ingratitude & l'oubli de vos bien-

faits ; ne permettez pas non plus que j'abuse de vos dons, que je les tourne contre vous, que je m'en serve pour vous offenser ; mais faites que je les rapporte toujours à votre gloire, & que je sois sans cesse animé de la reconnoissance la plus tendre. Il est vrai, ô mon Dieu, que l'action de graces que vous exigez de moi consiste, non pas en vains complimens ni en sentimens passagers, mais dans les exercices d'une piété solide, & dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. Allumez dans mon cœur le feu de votre divine charité ; répandez de plus en plus sur moi les richesses de votre miséricorde ; couronnez vos dons ; mettez-y le sceau par le plus grand de tous, qui est le don spécial de la persévérance, afin qu'aux pieds de votre Trône je vous offre mon ame en actions de graces pendant toute l'éternité.

Lisez le cinquième chapitre de la première Epître aux Thessaloniciens ; récitez le Pseaume 10.

PRIERE

Pour demander la grace de lire & d'étudier l'Ecriture avec fruit.

Cette Prière est tirée de S. Augustin, Livre 11 des Confessions, chapitre 2.

« Ayez pitié de moi, mon Seigneur & mon » Dieu, & exaucez les desirs de mon cœur, » puisque vous voyez à quoi ils tendent, & qu'ils » n'ont pour objet ni des terres, ni de l'or, ni » de l'argent, ni des pierreries, ni des habits » magnifiques, ni des honneurs & des dignités, » ni même les choses dont notre corps a besoin » tant que dure le voyage de cette vie, & qui » ne nous manquent point quand nous cher-

» chons préférablement à tout votre Royaume
» & votre justice.

» Les méchans m'ont étalé leurs plaisirs, mais
» ce n'est rien de comparable à ceux que je trouve
» dans votre loi. Ce sont ceux-ci que je desire;
» puissent de tels desirs mériter vos regards &
» votre approbation, Pere de miséricorde, &
» qu'il vous plaise de me faire trouver grace
» devant vos yeux, afin que la porte me soit
» ouverte, quand je me présenterai pour entrer
» dans l'intérieur des Mystéres que vos paroles
» renferment.

» Je vous en conjure par Jesus-Christ votre
» Fils, qui est l'homme de votre droite; par ce
» Fils de l'homme que vous nous avez donné
» pour Médiateur entre vous & nous, & par
» qui, dans le tems que nous ne pensions point
» à vous chercher, vous nous avez cherché le
» premier, afin que nous vous cherchassions;
» par ce Verbe né de vous avant tous les siècles,
» par qui vous avez fait toutes choses, & moi-
» même par conséquent; par ce Fils unique par
» lequel vous avez appellé & élevé à la qualité
» de vos enfans la multitude des Fidèles, au
» nombre desquels je me trouve; par ce divin
» Sauveur qui est assis à votre droite, qui vous
» prie sans cesse pour nous, & en qui résident
» tous les trésors de la sagesse & de la science.
» Car c'est lui que je cherche dans vos saintes
» Ecritures; puisque, comme il nous a dit de
» sa propre bouche, qui est celle de la vérité:
» c'est de lui que Moyse a écrit.

Lisez le chapitre 15 de l'Epître aux Romains; récitez le Pseaume 18.

Prière pour l'Eglise.

Je vous rends graces, ô mon Dieu, de ce

que vous avez daigné me faire naître dans le sein de l'Eglise Catholique. Vous voulez que je la regarde, cette Eglise, & que je l'aime comme étant véritablement ma mère, puisque c'est elle qui par le Saint-esprit m'a engendré pour le Ciel. Vous m'ordonnez de lui obéir, & vous voulez même qu'on me traite comme un Payen & un Publicain, si j'étois assez malheureux pour ne pas l'écouter. Eh! Seigneur, comment lui refuserois-je le juste tribut de mon obéissance? Vous l'avez rendue vous-même dépositaire de votre parole & la colomne de la vérité; vous l'avez établie sur un fondement si solide, que les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre elle; donnez-moi la grace d'adhérer à ses décisions, d'observer ses saints Canons, de suivre ses sages régles, & d'éviter les abus qui s'introduisent jusques dans son sein, & qui sont le sujet de ses gémissemens & de ses larmes.

Mais, Seigneur, si vous m'ordonnez de l'aimer, cette Eglise, & de lui obéir, vous m'enjoignez aussi de prier pour elle. A Dieu ne plaise que je vous demande pour cette sainte Jérusalem la puissance du siècle, les richesses de la terre, l'éclat des dignités ou l'étendue des domaines. Je reconnois que ces biens terrestres & extérieurs ne servent qu'à enflammer la cupidité, qu'à attirer les hommes charnels, qu'à surcharger l'Eglise; mais je vous demande pour elle de continuels accroissemens de grace & de charité, un grand nombre d'enfans qui soient vraiment justes.

Souvenez-vous, ô mon Dieu, quelle est cette sainte épouse que vous aimez, & pour laquelle vous vous êtes livré à la mort, afin de la sanctifier. Vous l'avez purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie, pour la

faire paroître à vos yeux pleins de gloire ; faites donc, Seigneur, qu'elle soit toujours pure & sans tache ; ne permettez pas que sa sainteté soit jamais souillée par la perversité de ses Ministres ou de ses membres, ni que son unité soit troublée par l'esprit de division & de parti.

Elle est votre Corps mystique, ô mon divin Jesus, vous l'avez acquise par votre Sang ; répandez donc, ô chef adorable, répandez dans tous ses membres l'esprit de la grace & la vie de la charité : elle est la nacelle de saint Pierre qui va porter dans toutes les contrées de l'univers les richesses de la foi ; faites que tous les peuples les reçoivent avec docilité. Il est vrai, les tempêtes peuvent s'élever contre elle, & la menacer d'un naufrage évident ; mais vous êtes au milieu d'elle, ô Pontife de notre sainte Religion, elle ne peut périr.

Cependant faites cesser ces tempêtes, rendez-lui le calme, vous, Seigneur, à qui les vents & la mer obéissent. Elle est cette simple colombe qui vit de la foi, qui se nourrit de la prière : que je m'unisse à ses gémissemens & à ses desirs, afin d'être exaucé de votre divine Majesté.

Gouvernez vous-même votre Église, ô Pasteur éternel, conduisez-la, purifiez-la par l'esprit d'union & de charité ; protégez-la contre les portes de l'enfer qui font de si grands efforts pour la renverser ; fortifiez-la contre la puissance des hommes charnels qui ne cherchent qu'à l'opprimer ; soutenez-la contre les artifices des hérétiques & des schismatiques qui ne cessent de la déchirer.

Faites, Seigneur, que je m'afflige de ses pertes, que je prenne part à ses combats, & que je me réjouisse de ses victoires ; & comme c'est dans son sein que j'ai reçu l'esprit de vie, c'est

aussi dans son sein que je veux mourir ; faites-moi donc la grace de conserver jusqu'au dernier soupir les liens sacrés qui m'attachent à son amour & à sa foi, à ses Sacremens & à ses Pasteurs, afin que je mérite de triompher avec elle pendant toute l'éternité.

Lisez le quatrième Chapitre de l'Epitre aux Galates ; récitez le Pseaume 121.

PRIERE

Pour son père & sa mère.

O mon Dieu & mon Père, vous, Seigneur, qui êtes le prince & le chef de cette grande famille qui est dans le Ciel & sur la terre, écoutez, s'il vous plaît, les humbles prières que je vous offre pour mon père & ma mère. Vous êtes, Seigneur, notre Père dans les Cieux ; mais vous avez daigné vous associer mes parens sur la terre pour me donner la vie ; vous voulez qu'ils tiennent à mon égard votre place ; vous les substituez en quelque sorte à vos droits, vous les rendez par rapport à moi les images vivantes de votre divinité ; donnez-moi pour eux le respect, l'amour & l'obéissance que la nature m'inspire, & que votre sainte loi me prescrit. Que puis-je leur rendre pour reconnoître tous les bienfaits que j'ai reçus de leurs bontés ? Je sens bien que mes efforts seroient bien impuissans : cependant s'ils avoient besoin de quelques secours, vous m'inspirez, ô mon Dieu une forte résolution de les assister de tout mon pouvoir, & je le ferois, comme j'ose l'espérer de votre miséricorde, sans honte & sans répugnance, & de toute la plénitude de mon cœur.

Mais maintenant je ne puis leur témoigner ma vive & sincère reconnoissance qu'en vous

présentant pour eux mes foibles prières; rendez-leur au centuple ce que j'ai reçu de leur charité, récompensez-les, ô mon Dieu, selon la grandeur de vos miséricordes, de toutes les peines qu'ils ont prises pour moi, de tous les soins & de toutes les inquiétudes que je leur ai coutés: pardonnez leurs péches, comblez-les de toutes sortes de graces; faites, Seigneur, que je ne sois jamais pour eux un sujet d'amertume & d'affliction, & que, si je leur ai donné autrefois de la peine par ma conduite peu réglée ou par des réponses peu respectueuses, je leur procure maintenant autant de consolation, que je leur ai donné autrefois de douleur. Vous voulez que je respecte toujours en eux l'autorité que vous avez sur moi; vous voulez que je les honore & que je les aime malgré les infirmités d'un âge caduc, malgré les mauvaises humeurs d'une vieillesse fâcheuse: Donnez-moi, Seigneur, ce que vous me commandez, & commandez-moi ce que vous voudrez.

Accordez-leur, ô mon Dieu, des jours longs & heureux; qu'ils coulent leurs jours dans une sainte paix & dans une union parfaite; faites qu'ils vivent, mais principalement de la vie des Saints; qu'ils réussissent; mais beaucoup plus pour le ciel que pour la terre; qu'ils ne songent pas à amasser des richesses d'iniquité, mais bien plutôt un trésor de bonnes œuvres. Faites-leur avoir part à la grace, aux mérites & à la bénédiction des Patriarches; qu'ils soient tous deux justes à vos yeux, qu'ils marchent dans la pratique de vos saintes ordonnances, d'une manière irrépréhensible; afin que quand vous daignerez les appeller à vous, ils puissent reposer dans le sein d'Abraham dans le séjour de votre gloire.

Lisez le douzième Chapitre de l'Epitre aux Hébreux ; récitez le Pseaume 19.

PRIERE

Pour le tems de la maladie.

Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, ne me châtiez pas dans votre colère ; ayez pitié de moi, parce que je suis foible ; guérissez-moi, parce que mes os sont ébranlés. Mon ame est agitée d'un grand trouble ; mais vous, Seigneur, jusqu'à quand ferez-vous durer mon épreuve ?

Je ne refuse pas, ô mon Dieu, la maladie que vous daignez m'envoyer ; j'en sens la nécessité, j'en connois l'avantage, j'accepte toutes mes douleurs en expiation de mes péchés ; éprouvez-moi, Seigneur, mais ne m'accablez pas ; purifiez-moi, mais ne m'écrasez pas ; châtiez-moi, non pas en Juge, mais en père.

Ayez pitié de moi & épargnez ma foiblesse. Ne mesurez pas vos coups sur ce que mes iniquités méritent, mais sur ce que demande votre miséricorde ; & pendant que vous me frappez d'une main, soutenez-moi de l'autre.

Guérissez-moi vous-même, ô mon Dieu, vous êtes le Médecin tout puissant, aucune maladie ne vous est incurable. Je ne compte ni sur la science des Médecins, ni sur la vertu des remèdes, mais c'est en vous, Seigneur, que je mets toute ma confiance. Vous pouvez, si vous voulez, éclairer les Médecins, & donner la bénédiction aux remèdes.

Versez dans mon ame la paix & la consolation, la patience & la joye à proportion que vous frappez mon corps de douleurs & de maux, de peur que la maladie qui doit servir à ma

sanctification, ne serve à ma condamnation & à ma perte.

Seigneur, mon Dieu, vous qui êtes mon Sauveur, je crie vers vous le jour & la nuit; que ma prière pénètre jusqu'à vous, prêtez l'oreille à mes cris. Mon ame est accablée de maux, je suis près d'aller au tombeau.

Ne vous souvenez pas, ô mon Dieu, de mes iniquités passées : hâtez-vous, Seigneur, de me prévenir par vos miséricordes, parce que je suis tombé dans une grande défaillance.

O mon ame, si vous dites que vous ne pouvez pas tant souffrir, comment pourrez-vous donc supporter les maux de l'autre vie ?

Vous nous enseignez par la bouche de votre Apôtre, ô mon Dieu, qu'heureux est l'homme qui souffre les maux présens, parce qu'après que sa patience aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie que vous avez promise à ceux qui vous aiment & qui vous servent.

O mon ame, ne vous découragez donc pas, jettez les yeux sur Jesus l'auteur & le consommateur de notre foi, qui au lieu d'une vie douce & tranquille qu'il auroit pu mener sur la terre, a mieux aimé être attaché à la Croix & en souffrir la honte & l'ignominie. O mon ame, pensez donc en vous-même à celui qui a souffert de la part des pécheurs une si grande contradiction & de si vives douleurs, afin que vous ne vous découragiez point, & que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

Seigneur, frappez-moi donc maintenant; brûlez, coupez, faites de moi tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous me pardonniez pour l'éternité. Faites par votre grace toute-puissante, que les maux passagers que vous m'enverrez ici-bas, me préservent des supplices de l'enfer, qui ne sont éternels que parce que

l'impénitence les rend stériles & infructueux.

Lisez en plusieurs fois la Passion de Notre-Seigneur Jesus-Christ; récitez le Pseaume 6.

PRIERE.

Après avoir recouvré la santé.

Je vous rends graces, ô mon Dieu, de la maladie dont vous m'avez affligé, & de la santé que vous daignez m'accorder. J'avois mérité la mort, & je devois en être frappé à chaque crime que je commettois. Eh! combien n'en ai-je pas commis! Il paroît bien, Seigneur, que vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse & qu'il vive. Vous m'accordez aujourd'hui la santé & la vie; quoique j'aie abusé de l'une & de l'autre: que votre saint nom soit béni. Vous ne m'avez abbatu que pour me relever, vous ne m'avez frappé que pour me consoler. Vous m'avez conduit jusqu'aux portes de la mort, afin de me faire connoître que je ne dois compter ni sur la force du tempérament, ni sur la vigueur de la jeunesse. Vous m'avez mis sur le lit de douleur, afin de me faire sentir la fragilité de la vie, le néant du monde, le vuide des choses de la terre. Que j'ai de regret, que je suis pénétré de douleur, de m'être attaché à la figure de ce siècle qui passe!

Je ne puis réparer la perte du tems passé que par les gémissemens & les larmes. Je ne puis racheter le tems dont je me suis rendu indigne, que par la résolution sincère d'en faire un bon usage, & de consacrer à votre amour & à votre gloire ce qui me reste de la vie présente. Mais, Seigneur, daignerez-vous recevoir en odeur de suavité le sacrifice que je vous en fais? N'est-il

pas indigne de votre Majesté ? Oserai-je, ô mon Dieu, vous offrir les restes méprisables d'une vie qui vous appartenoit toute entière, & dont j'ai profané une portion si considérable ? Cependant vous me rassurez par la parole de votre Prophète, qui nous déclare de votre part que vous ne rejetterez pas un esprit abbatu & un cœur contrit. Telle est la victime que je vous présente ; elle est un don de votre miséricorde, vous avez même commencé à la purifier, cette victime, par les douleurs de la maladie que vous venez de m'envoyer ; vous voulez qu'elle vous soit même consacrée de plus en plus par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. Faites-moi donc la grace de vous l'offrir sans cesse, comme une hostie sainte, vivante & sans tache.

Aussi, Seigneur, je prends dès maintenant la résolution de mourir au monde, & de ne plus vivre que pour vous : qu'il n'en soit pas de cette résolution comme de plusieurs autres que j'ai formées en relevant de quelques maladies. Hélas ! ces pieux desirs se sont affoiblis dans mon ame, à proportion que mon corps recevoit de nouvelles forces, & ils se sont totalement évanouis par le recouvrement de la santé. Je suis devenu infidèle en devenant plus sain. Ah ! Seigneur, que je ne deshonore pas aujourd'hui vos dons par l'ingratitude de la révolte ; que la santé que vous daignez me rendre, soit le sceau de ma sanctification ; que le danger que j'ai couru dans la violence de ma maladie soit toujours présent à mon esprit, afin que je vive, comme ayant été averti que je devois bientôt mourir ! Vous m'avez retiré des portes de la mort, afin que je publie vos louanges : Seigneur, accordez-moi une vie sainte & une conduite chrétienne ; afin que lorsque cette maison de boue que j'habite à présent viendra à tomber en ruine, j'aille habiter

dans votre sein, cette maison éternelle dont vous êtes vous-même le Fondateur & l'Architecte.

Lisez le Chapitre 8 de saint Matthieu ; récitez le Cantique d'Ezechias, rapporté au Chapitre 38 d'Isaïe.

PRIERE

Pour se préparer à la mort.

Vous m'ordonnez, ô mon Dieu, de penser toujours à ma dernière fin, pour ne point tomber dans le péché, & de veiller par une prière continuelle, afin de n'être pas surpris par une mort imprévue. Vous voulez que la pensée de la mort soit présente à mon esprit, non-seulement pendant le tems de la maladie, mais encore dans la vigueur de la santé. Car, hélas! quand je serai environné des douleurs du tombeau, il sera pour lors trop tard d'y penser ; l'affoiblissement du corps, l'abbattement de l'esprit ne me permettront pas d'y réfléchir aussi sérieusement que l'importance de l'affaire du salut le demande. Vous avez même voulu, ô mon Dieu, que la mort soit certaine, afin qu'on ne se flatte pas; & que l'heure en soit incertaine, afin qu'on ne se néglige pas. Que la certitude de la mort opère donc en moi une crainte salutaire, & que l'incertitude de ce moment si terrible produise en moi une préparation continuelle. Quelles bonnes œuvres ne voudrois-je pas avoir opérées, si je me trouvois à ce moment décisif! que je desirerois pour lors vous avoir toujours aimé, ô mon Dieu! Que je regretterois de m'être attaché au monde, d'en avoir suivi l'esprit & les maximes! Que je me trouverois malheureux de vous avoir oublié, de vous avoir offensé! quelles larmes ne répandrois-je pas d'avoir abusé

du tems favorable des jours de salut, si j'étois sur le point d'entendre ces paroles si effrayantes, il n'y aura plus de tems ?

Faites-moi la grace, ô mon Dieu, de prévenir ces regrets inutiles, ces larmes infructueuses; que la pensée de la mort imprime en moi une crainte salutaire de vos jugemens; que je sois comme un serviteur vigilant, qui attend sans cesse le retour de son maître, que j'aie les reins ceints par la sévérité de la continence; que j'aie toujours en main le flambeau de la vérité & la lumière de l'Evangile, afin de ne point tomber dans les ténèbres de la mort éternelle; que je regarde chaque jour comme si c'étoit le dernier de ma vie; que je porte sans cesse mon ame entre mes mains, afin qu'il ne m'échappe rien de contraire à votre sainte loi. Puisque le tems est court, que je ne m'attache à rien de temporel; puisque la figure du monde passe, faites-moi user de ce monde comme n'en usant pas: que je vive de telle sorte, que je sois toujours prêt de mourir & de paroître avec confiance devant le Tribunal de votre divine Majesté.

J'accepte avec beaucoup de soumission le moment & le genre de mort que votre providence m'a destiné : je l'accepte pour reconnoître le souverain domaine que vous avez sur toutes les créatures, & pour satisfaire à votre divine justice en expiation de mes péchés. J'accepte même la mort avec joie pour jouir plutôt de vous, & pour régner avec Jesus-Christ. Faites, ô mon Dieu, que je meure de la mort des Justes, d'une mort sainte & précieuse à vos yeux. Couronnez, consommez en moi tous vos dons par la grace spéciale de la persévérance finale que vous ne devez à personne, & dont je suis bien indigne ; je vous le demande

très-instamment, ce don qui forme les Elûs, & sans lequel tous les autres dons me seroient inutiles; je vous le demande, ô mon Dieu, non par mes mérites, mais uniquement par les mérites infinis de Jesus-Christ notre divin Médiateur.

Lisez le Chapitre 24 de saint Matthieu; récitez le Pseaume 76.

PRIERE

Pour s'exciter au desir du Ciel.

Que vos Tabernacles sont aimables, ô Dieu des armées! mon cœur, ma chair, mes sens, moi-même tout entier, je brûle du desir d'être uni au Dieu vivant. Oui, Seigneur, un cerf altéré ne desire pas avec plus d'empressement les eaux des torrens, que mon cœur soupire après vous, ô mon Dieu: mon ame est toute brûlante de soif pour le Dieu tout puissant. Quand viendrai-je & quand paroîtrai-je en votre présence? Qu'est-ce qu'il y a sur la terre, qu'est-ce qu'il y a même dans le Ciel qui pût être l'objet de mes desirs, si ce n'est vous, Seigneur? Mon cœur & ma chair sont dans la défaillance, ô Dieu qui êtes mon partage pour l'éternité.

Tous ceux qui s'éloignent de vous périront; vous perdrez tous ceux qui vous abandonnent. Mais qu'il m'est avantageux de mettre toute ma confiance en vous, qui êtes le Seigneur mon Dieu! Que mon pélerinage est long! Serai-je encore long-tems relegué parmi les habitans de Cédar? Délivrez mon ame de la prison où elle languit dans ce corps mortel, delivrez-la au plutôt, afin de bénir pendant toute l'éternité la gloire de votre saint Nom.

O céleste Jerusalem, sainte Sion, vraie terre

des vivans, que mon ame desire de voir dans votre sein les merveilles du Seigneur, & d'être enyvrée du fleuve de délices, du torrent de volupté qui coule dans la maison du Père céleste !

Je sçais que lorsque cette maison de boue que j'habite maintenant viendra à tomber en ruine, vous me donnerez dans le Ciel une autre maison, une maison qui ne sera pas faite par la main des hommes; & c'est vous, Seigneur, qui voulez bien être pour moi cette patrie & cette maison pour l'éternité : c'est ce qui me fait soupirer dans le desir que j'ai d'être revêtu de la gloire qui est cette maison céleste.

Mais vous m'avertissez que je n'y entrerai point qu'autant que je serai dignement revêtu; donnez-moi donc, Seigneur, cette robe précieuse de la charité, ce vêtement nécessaire de la justice, afin de ne point paroître à vos yeux dans une honteuse nudité; c'est vous-même, ô mon Dieu, qui nous avez formés pour cet état d'immortalité; vous nous en avez donné pour arrhes le Saint-Esprit, qui nous a rendu de nouvelles créatures; c'est dans cette confiance que j'aime mieux sortir de la maison de ce corps pour aller habiter avec vous, ô mon Dieu. Qui est-ce qui me délivrera de ce corps de mort, si ce n'est votre grace toute-puissante? Venez donc, venez, Seigneur Jesus.

Lisez les chapitres 2 & 22 de l'Apocalypse; récitez le Pseaume 136.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Fin de la Table.





